UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE.

TOME CENT VINGT-NEUVIÈME

Septembre-Décembre 1918.

152963
24/10/19.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1918

D
1
R6
t.197

ORIGINES, CAUSES

ET CONSÉQUENCES

DE LA GUERRE DES CAMISARDS

Lorsque le maréchal de Villars fut appelé à commander dans les Cévennes, Chamillart lui écrivit : « Le roi m'a dit de vous dire que, si vous lui gagniez quatre batailles, il ne vous en saurait pas plus de gré que de terminer cette révolte. » — « Quand le roi me fit l'honneur de me parler », lui répondit Villars, « Sa Majesté en mit une de moins : si je gagnais trois batailles sur la frontière, il ne croirait pas recevoir un plus grand service[1]. » Ces paroles, prononcées alors que Louis XIV était engagé dans la plus dangereuse des guerres, font mieux comprendre que toute discussion l'extrême gravité de l'insurrection des Camisards, méconnue encore aujourd'hui par de nombreux historiens. Elle avait été considérée, à ses origines, comme « un feu de paille » qui s'éteindrait aussi rapidement qu'il s'était allumé, mais elle était devenue si redoutable qu'il ne fallut rien moins que l'habileté de l'illustre maréchal pour y mettre fin[2].

Si l'on peut affirmer que la guerre des Cévennes fut une des conséquences de la révocation de l'Edit de Nantes, il n'en est pas moins vrai que, sur la question de ses origines et de ses causes, les avis se partagent. Est-il exact que le meurtre prémédité de l'abbé du Chayla en donna le signal? Est-il certain qu'elle fut fomentée secrètement par l'étranger? Se trouve-t-on en présence

1. Archives historiques du ministère de la Guerre, 1797, p. 119. Les références à ces archives seront désignées par les lettres A-G.

2. Le maréchal de Montrevel écrivait au roi, le 14 mars 1704 : « Lorsqu'il s'agissait de dire mon avis, dans le Conseil de Votre Majesté, sur la guerre excitée en Languedoc, mon opinion fut toujours que cette révolte était dangereuse et contraire aux sentiments de ceux de votre Conseil qui disaient que c'était un feu de paille qui s'éteindrait de lui-même pour peu qu'on prît soin de l'éteindre » (A.-G.).

d'une sorte de jacquerie semblable à d'autres soulèvements de l'époque? Autant de questions demandant des réponses. Il importera donc de préciser le rôle de Basville, intendant du Languedoc, en faisant connaître sa politique religieuse. L'action des évêques et du clergé devra être examinée en même temps que sera étudiée la situation faite aux nouveaux catholiques réunis à l'Église par les persécutions qui précédèrent et suivirent la révocation de l'Édit de Nantes. Cette étude devra se poursuivre par l'explication des circonstances du drame du Pont-de-Montvert, comme par l'examen de la conduite adoptée par Basville à la suite de cet événement. Il ne sera pas moins indiqué de rechercher si la documentation historique révèle une complicité de l'étranger fomentant et soutenant l'insurrection cévenole. Ainsi sera-t-il possible de déterminer les origines et les causes de la guerre des Cévennes, d'en montrer le véritable caractère et d'en faire connaître les suites.

I.

Lorsque l'insurrection éclata, Basville, plutôt roi qu'intendant du Languedoc, au dire de Saint-Simon, gouvernait la province depuis dix-sept ans. Il ne l'avait jamais quittée et, d'année en année, son autorité était devenue si grande que le pouvoir de juger sans appel lui fut reconnu vis-à-vis des insurgés. Quand le maréchal de Montrevel fut désigné pour le commandement des troupes dans les Cévennes, Chamillart, dans une lettre pour laquelle il demandait à Basville « le plus grand secret », disait : « Sa Majesté m'ordonne de vous écrire, non pas comme à un intendant, mais comme à une personne qui la sert depuis longtemps avec distinction et en qui elle prend une entière confiance, pour vous dire qu'elle désire que vous me fassiez un détail juste et exact du véritable estat auquel est la province du Languedoc[1]. » Investi d'un tel pouvoir, assuré d'une telle confiance pendant le règne du plus absolu des rois, nul intendant ne se trouvait en présence d'une situation aussi difficile, car le Languedoc pouvait justement être considéré comme le centre de la résistance protestante en France. La politique religieuse de Basville fut le résultat de longues réflexions et d'études théologiques dont le duc de Beauvilliers eut la confidence[2]. L'intendant a

1. A-G, 1639, p. 270.
2. Nous renvoyons, pour de plus amples détails, à la savante étude de

résumé, d'une manière remarquable, ses idées directrices sur la conduite à tenir vis-à-vis des nouveaux catholiques en disant : « Il ne faut plus regarder les huguenots en France comme un peuple qui, jouissant paisiblement du libre exercice de la religion sur la foi d'un traité avec son roi, lui rend le service et l'obéissance que les sujets doivent à leur souverain ; il faut les regarder comme un peuple qui a le cœur aigri, qui ne renferme son ressentiment que par faiblesse, qui, se voyant privé, par autorité, de temples, de ministres, de sacrements, d'assemblées et d'exercice de religion, supporte, avec regret, cette violence et qui, s'étant persuadé qu'on lui a fait une injustice de lui avoir ravi, contre la foi des édits, ce que les hommes ont naturellement de plus libre et de plus cher, croit aussi qu'il doit à son tour manquer de fidélité et de patience[1]. » Basville donnait ainsi à l'Édit de Nantes son véritable caractère, celui d'un traité qui ne pouvait être rompu que par le consentement des parties contractantes. Le gouvernement de Louis XIV en avait été si pleinement persuadé que, pour justifier la révocation d'un Édit, déclaré loi perpétuelle et irrévocable du royaume et juré par les rois Bourbons, il procéda à la grande œuvre des conversions générales dont les dragons furent les exécuteurs. Les protestants s'étant réunis à la religion du roi, l'Édit de Nantes n'avait plus sa raison d'être et sa suppression n'exigeait pas d'autre justification. « Nous voyons présentement », disait le préliminaire de l'Edit du 18 octobre 1685, « que nos soins ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la dite R. P. R. ont embrassé la Catholique et, d'autant qu'au moyen de ce, l'exécution de l'Édit de Nantes demeure inutile, nous avons jugé que nous ne pouvions rien faire de mieux que de le révoquer entièrement[2]... »

M. Gachon : *le Conseil royal et les protestants en 1698. Rev. histor.*, t. LXXXV et LXXXVI.

1. J. Lemoine, *Mémoires des évêques de France*, p. 325.

2. Claude écrivait : « C'est une raillerie qui n'a point de proportion avec la dignité d'un si grand roi, car c'est autant que s'il disait qu'à la vérité il était obligé de conserver à ses sujets de la religion tous les droits qui leur appartenaient, mais que, les ayant détruits et consumés par une force majeure, il se sent à présent bien et légitimement dégagé de cette obligation. A peu près comme si un père qui aurait lui-même égorgé de ses mains ses propres enfants se glorifiait d'être quitte désormais du soin de les nourrir et de les défendre. Est-ce ainsi que les roys ont accoutumé de parler dans leurs édits? » *Les Plaintes des protestants*, p. 80.

Mais Basville avait dû reconnaître que ces conversions générales étaient loin d'être sincères. Si les temples avaient été rasés, si les pasteurs avaient été exilés, si la France, comme l'écrivait Bayle, était « toute catholique sous le règne de Louis le Grand », il devait avouer qu'il se trouvait en présence d'une résistance de ces nouveaux catholiques qui, pour être passive, ne se révélait pas moins dangereuse. Mais l'intendant, qui écrivait à son frère, quelques années après la guerre des Camisards : « Je n'ai jamais été d'avis de révoquer l'Édit de Nantes », se défendait de revenir sur le passé. La brutalité du fait l'emportait et commandait sa politique[1]. Une loi avait été promulguée, la faire exécuter était le devoir.

Légalement le protestantisme n'existait plus en France, mais l'intendant se trouvait en présence de difficultés que le gouvernement n'avait même pas soupçonnées. Il ne s'agissait plus de détruire l'hérésie, acte que le clergé avait considéré « comme sa principale affaire », mais de contraindre des catholiques à observer les ordonnances de l'Église[2].

Catholiques en droit, les nouveaux convertis restaient en fait, il est vrai, attachés de cœur à leur ancienne religion dont la violence les avait séparés. Ils désertaient les églises et ne s'approchaient pas des sacrements; aussi Basville pouvait-il écrire : « Si, après leur avoir enlevé leur religion, on ne veut pas les forcer à en avoir une autre, ils s'abandonneront à un libertinage de mœurs et d'opinions qui passera, par contagion, jusqu'aux catholiques. » Il estimait le danger si sérieux que, si l'on n'avisait pas sans retard, « le grand ouvrage des conversions serait complètement détruit ». Comme les hommes politiques de son temps, il voyait dans l'Église le soutien, par excellence, de la domination de l'État; aussi non pas seulement l'hostilité, mais même l'indifférence à son égard devenait une source de dissension et de discorde. Si constantes étaient ses préoccupations que l'intendant du Languedoc, devenu théologien, ne se lassait pas d'étudier les Pères et les historiens ecclésiastiques dans l'espérance de trouver les moyens les plus sûrs de combattre une indifférence aussi nouvelle et aussi déconcertante. « Il parle en docteur et connait toutes nos matières », écrivait l'évêque de Viviers.

1. Rulhières, *Éclaircissements historiques*. Lettre du 13 avril 1708, t. I, p. 320.

2. Cosnac, évêque de Valence, en avait fait la déclaration au nom de l'Assemblée du clergé de France en 1685. *Procès-verbaux*, t. V, p. 586.

Pour Basville, la religion était une institution sociale avec ses traditions, ses rites, ses commandements, dont l'Eglise avait la direction, devant agir, dans l'ordre spirituel, au même titre que l'Etat dans l'ordre politique. Les deux puissances se donnant un mutuel appui, « toutes les hérésies », disait-il, « ont fini par les décisions des conciles et les lois des empereurs. La qualité de persécuteur des hérétiques n'a jamais fait déshonneur aux rois très chrétiens, l'Église même les en a souvent loués : c'est un droit et une fonction des puissances chrétiennes et politiques, quand elles le jugent à propos pour le repos public ou le salut de leurs sujets, d'agir contre ceux qui peuvent nuir à l'un ou à l'autre[1] ». Ces leçons du passé qu'il rappelait, sans tenir compte de la différence des temps, devaient suffire à justifier l'emploi de la contrainte qu'il préconisait, dans l'oubli que la Réforme du XVIe siècle avait préparé et devait rendre nécessaire une évolution qui, à la doctrine de l'Église souveraine dans l'ordre religieux et maintenant cette souveraineté par l'autorité de l'État, substituait la doctrine de l'indépendance du croyant à l'égard des puissances ecclésiastiques et temporelles en matière de foi.

Fidèle à sa conception de l'Église catholique, seule dépositaire de la vérité religieuse, l'intendant était en droit de se demander si, en tolérant l'indifférence systématique des nouveaux catholiques, l'œuvre des conversions ne serait pas en effet entièrement compromise. « Veut-on », disait-il, « que le roi se condamne lui-même en rétractant les violences salutaires qu'il a cru devoir faire à ses sujets pour leur conversion? » Ses interrogations devenaient pressantes; pourquoi révoquait-on l'Édit de Nantes? Quelle était l'intention du roi lorsqu'il poussait les huguenots hors de son royaume? Était-ce simplement de les affliger ou de les rendre catholiques? D'où venaient ces ordres de faire vivre universellement les nouveaux convertis selon les règles de l'Eglise romaine? Il n'est pas digne de commencer un ouvrage à moins de vouloir l'achever. C'est ainsi que Basville multipliait les raisons en faveur de la contrainte qu'une logique rigoureuse justifiait à ses yeux, en des temps où l'action de l'Église se trouvait si étroitement unie à celle de l'État.

Il arrivait à cette conclusion « qu'il n'y avait pas d'autre moyen de ramener les hérétiques et d'affermir la tranquillité du royaume que la contrainte et qu'il convenait d'achever l'ouvrage

1. Lemoine, *op. cit.*, p. 336.

comme on l'avait commencé ». Son scepticisme était grand si l'on venait à parler de l'action de la grâce sur les pécheurs. « On aurait tort de s'attendre », répondait-il, « à des conversions miraculeuses; il est préférable qu'une vexation salutaire ouvre ces entendements rebelles; seule cette violence évangélique peut les ravir pour le royaume des cieux. La France ne peut espérer que par là une paix et une tranquillité domestiques qu'elle sera toujours en état de perdre tant qu'elle ne verra pas tous les Français réunis sous une même foi comme sous un même maître[1]. »

Les longues guerres, auxquelles le traité de Ryswick avait mis fin, avaient eu pour résultat, pendant plusieurs années, d'amener un relâchement dans l'exécution de l'édit de révocation, aussi la paix rendue à l'Europe devait-elle permettre de porter l'œuvre entreprise à sa perfection. Ainsi les nouveaux catholiques seraient ramenés « solidement et véritablement dans le sein de l'Église catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut ».

Dans la recherche des causes qui préparèrent l'insurrection, on ne saurait donner une importance trop grande à cette doctrine de la contrainte en matière de religion dont Basville se faisait le défenseur et qu'il appuyait de son autorité. Les évêques du Languedoc et, à leur tête, Fléchier étaient, du reste, les collaborateurs les plus zélés de cette politique.

II.

Fléchier, le célèbre évêque de Nîmes, ne pouvait se faire illusion sur les dispositions des nouveaux convertis de son diocèse. L'hérésie se maintenait dans les cœurs. Son expérience pastorale ne lui en avait donné que trop de preuves, car prédications, conférences, controverses, aumônes n'avaient en rien avancé l'œuvre de violence commencée par les conversions de 1685. L'évêque se trouvait en présence d'une résistance que rien ne pouvait briser, comme il était obligé, avec regret, d'en faire l'aveu. « Depuis huit ou dix ans », écrivait-il, « que l'on a laissé les nouveaux catholiques dans leur liberté, quoi qu'on ait écrit ou qu'on ait prêché, en a-t-on vu revenir quelqu'un[2]? »

Aussi comptait-il moins sur son autorité que sur celle du roi

1. Lemoine, *op. cit.*, p. 338.
2. Id., *ibid.*, p. 200.

pour ordonner à ses nouveaux diocésains de professer la foi et de suivre les pratiques de l'Église catholique. Pour justifier une contrainte qui les déterminerait à assister à la messe, il en appelait à saint Augustin, dont la doctrine était « d'un si grand poids dans l'Eglise ». N'avait-il pas dit : « Ceux qui se convertissent par amour sont plus estimables ; ceux qui ne cèdent qu'à la crainte ou à la douleur sont en plus grand nombre. » L'évêque d'Hippone avait voulu contraindre les donatistes d'Afrique à revenir à la vraie foi, mais combien plus coupables les nouveaux convertis de France qui, après avoir abjuré l'hérésie, y persévéraient[1].

Il appartenait au prince de protéger et même, si étrange que put paraître un pareil ordre, de « commander la véritable piété ». Fort de cette affirmation, l'évêque de Nîmes croyait que le roi pouvait et devait obliger les nouveaux convertis d'assister à la messe : sujets de l'Église catholique, ils étaient tenus d'en observer les lois. En vain dirait-on que leur foi est infirme et douteuse, ils n'en n'ont pas moins « le droit de l'assistance au Saint-Sacrifice non plus que tant de mauvais catholiques qui sont libertins et incrédules ». Fléchier ajoutait même cette curieuse remarque : « S'il fallait aujourd'hui interdire de l'assistance de la messe tous ceux qui ne sont pas dignes d'y communier, les églises seraient désertes et les vrais fidèles réduits à un petit nombre. » Prélat de cour, bel esprit, il n'aimait pas entendre parler de moyens violents, mais il estimait qu'un exil de quelques

1. Dès 1682, l'autorité de saint Augustin fut invoquée pour justifier la contrainte en matière de foi. A cette date fut publiée, avec approbation royale, *la Conformité de la conduite de l'Église de France pour ramener les protestants avec celle de l'Église d'Afrique pour ramener les donatistes à l'Église catholique.* Ce petit livre reproduisait les lettres d'Augustin à Vincent et à Boniface ; comme le fait connaître la préface, « c'étaient ceux qui avaient la principale part à la confiance du roi sur ce qui regarde les affaires de l'Église et à la conduite du grand dessein qui s'exécutait alors si heureusement, qui avaient jugé à propos de faire imprimer ces lettres où l'on voyait le mieux l'histoire de ce que faisait l'Église sous l'autorité des empereurs pour faire rentrer dans la communion catholique ceux qui en étaient séparés. Ce qui se faisait alors en France pour réduire les Réformés n'était que l'imitation de ce que l'Église avait fait en pareille occasion quand elle avait été assez heureuse pour voir les rois et les empereurs au nombre de ses enfants ». Il ne fallait donc pas regarder « si l'on forçait, mais à quoi l'on forçait, et qu'il n'y avait rien de si heureux que la nécessité qui nous porte au bien, *Felix necessitas quæ ad meliora impellit* ». C'est en s'inspirant de cette maxime que Fléchier écrivait : « Il ne faut pas regarder si on les pousse, mais où on les pousse. »

mois ou une petite amende « bien ménagée » serait d'un heureux effet pour ramener à l'Église ceux qui n'assistaient à aucun exercice de religion.

La conduite de Fléchier, pendant l'insurrection, ne devait pas démentir ses doctrines d'intolérance ; confident de Basville, il ne pouvait qu'approuver sa politique[1].

Il en était de même de François, chevalier de Saulx, premier évêque d'Alais, placé à la tête d'un diocèse nouvellement créé qui comptait plus de 40,000 nouveaux convertis. Dès les premiers jours, il se montra animé des sentiments les plus hostiles à leur égard. Le mémoire qu'il adressa au cardinal de Noailles, lors de la consultation secrète des évêques en 1698, ne laisse aucun doute à cet égard. A son avis, il était absolument nécessaire de contraindre les nouveaux catholiques à se rendre à la messe et à recevoir les instructions de l'Église. A cette grande œuvre il fallait, suivant ses propres paroles, se consacrer « avec un zèle furieux », car s'imaginer que l'on ne pût pas y réussir eût été « la plus lourde des fautes ». Aussi avait-il rédigé, pour être soumis au roi, un projet de déclaration où il était dit « que tous ceux qui ne se décideraient pas à vivre en catholiques ne pussent pas disposer de leurs biens par donation ou cession, vente ou testament, ou recueillir dons ou successions et mourussent ainsi *ab intestat*, leurs biens étant dévolus à leurs seuls héritiers catholiques et, à leur défaut, à l'État ». Quant aux femmes ne vivant pas en catholiques, elles devaient être privées de tout privilège de leur dot. Il demandait d'interdire de leurs fonctions « officiers, juges, maires, consuls, avocats, procureurs, notaires, praticiens, huissiers, sergents et autres, de quelque condition qu'ils fussent, et aussi tous médecins, chirurgiens et apothicaires ne vivant pas en catholiques ». Il n'était exemple des persécutions du passé ordonnées par les empereurs et les rois qu'il n'invoquât pour justifier les persécutions du présent. Aux imprudents qui se permettaient de rappeler que les apôtres n'avaient pas fait appel à la contrainte, l'évêque répondait victorieusement, s'autorisant de saint Augustin : « qu'aux jours apostoliques il n'y avait aucun

1. Basville, absent de Nîmes, correspondait avec Fléchier et le tenait au courant des affaires des religionnaires, lui demandant ses conseils comme son aide. « J'aimerais mieux », lui écrivait-il, « m'entretenir avec vous de quelque belle ode d'Horace. » Mais il savait aussi demander à l'évêque « d'éveiller ses espions et leur promettre de nouvelles récompenses ». Bost, *les Prédicants protestants*, t. II, p. 102 et 192.

prince qui se fût converti à Jésus-Christ ». Après cela, il croyait pouvoir écrire : « Il n'y aura plus de ministres et de prédicants qui soient écoutés. »

Le Père de La Rue, confident du Père La Chaise, écrivait à Bossuet, en date du 17 janvier 1701, l'année qui précéda l'insurrection, une lettre où il lui rendait compte d'une mission qu'il accomplissait à Alais. « La conduite de Mgr l'Évêque », disait-il, « est différente des autres, en ce qu'il ne s'est pas contenté de porter ses diocésains au seul devoir de la messe et des sermons, mais en général à tous les exercices de la religion catholique. Il s'est fondé sur ce que les anciennes lois pénales, portées par les empereurs et par les rois, et souvent demandées par l'Église contre les hérétiques de toutes sectes, n'ont jamais fait cette distinction d'avec les sacrements et autres exercices. Il s'appuie encore sur ce que les édits du roi qui obligent tous ses sujets à mourir catholiques, sous peine de confiscation de leurs biens, les engagent à vivre entièrement catholiques. Sur ces principes, il ne reconnaît pour catholiques que ceux qui en accomplissent tous les devoirs. Il n'accorde les grâces, les attestations pour recevoir les pensions, les autres marques de distinction, la délivrance des enfants qui avaient été ôtés aux pères et aux mères qu'à ceux dont non seulement la personne, mais la maison entière, jusqu'aux domestiques, s'acquittent entièrement et habituellement, au moins depuis un an, de tous les exercices catholiques. » Il n'est pas difficile de comprendre de quels sentiments pouvaient être animés les nouveaux convertis du diocèse d'Alais, alors que son évêque se montrait aussi hostile à leur égard. Il n'existe pas de mémoire de l'évêque d'Uzès sur la conduite à tenir vis-à-vis des nouveaux catholiques, mais il n'est pas douteux qu'il ne partageât les sentiments des évêques de Nîmes et d'Alais ; son attitude pendant l'insurrection n'en donna que trop de preuves. Ainsi les chefs des trois diocèses où les nouveaux catholiques étaient si nombreux, loin d'exercer un ministère de conciliation, n'attendaient que de la contrainte la soumission des anciens protestants à l'autorité de l'Église. Il n'est donc pas surprenant que le clergé ait suivi leur exemple, et le maréchal de Villars ne se trompait pas alors qu'il disait : « Les évêques sont les maîtres du Languedoc[1]. »

1. A-G, 1706, p. 10.

III.

Au lendemain des conversions générales, la nécessité de l'organisation de nombreuses paroisses s'imposa à l'Église. Nulle tâche ne présentait plus de difficultés, car, pour être remplie dignement, des prêtres d'un zèle discret, commandant le respect, inspirant l'affection, auraient dû être désignés. Les évêques chargés de les choisir ne pouvaient se faire illusion sur les sentiments des nouveaux convertis, fidèles en secret à leurs croyances et demeurés sous l'impression douloureuse des violences dont ils avaient été les victimes. Ainsi tout commandait de veiller, avec le plus grand soin, au recrutement de ce clergé; il parut au contraire que l'on n'y attachait pas une sérieuse importance.

Longtemps après ces événements, un prêtre éminent, l'abbé Robert, prévôt de la cathédrale de Nîmes, qui avait été l'ami de Fléchier, adressait, le 18 novembre 1726, un mémoire secret au cardinal de Fleury sur l'état religieux du Languedoc[1]. Son âge et ses infirmités l'autorisaient à dire qu'il accomplissait un dernier et grand devoir en ne voulant servir que la vérité. Revenant sur le passé déjà lointain de la révocation de l'Édit de Nantes, il écrivait : « On doit convenir que l'on fit de grandes fautes; l'une des principales fut d'avoir recours aux gens de guerre et de n'avoir pas fait précéder l'instruction et la persuasion à la violence. » On se persuada que tout devait fléchir sous l'autorité royale et que la force des préjugés devait céder à l'obligation de complaire à la volonté de Sa Majesté. Il est vrai que plus tard des missionnaires succédèrent aux soldats afin de ramener par l'instruction ceux qui avaient été entraînés par la violence. « Il aurait été à souhaiter », poursuit l'abbé Robert, « qu'ils eussent eu plus d'attention à la sainteté de leur ministère; mais plus occupés de la mission royale que de l'apostolique, ils se prévalurent souvent de l'autorité du roi pour engager grand nombre de profanations dont ils voulaient s'honorer à la cour[2]. »

Le recrutement des prêtres, qui succédèrent aux mission-

1. Fléchier avait sollicité lui-même du Père La Chaise la nomination de l'abbé Robert comme prévôt de la cathédrale, la justifiant par le mérite du sujet et la longueur de ses services. *Lettres*, *op. cit.*, t. I, p. 206.

2. Manuscrits Rulhières, n° 7046, p. 59.

naires, fut des plus difficiles et des moins heureux. Du reste, de longue date, avant la Révocation, on s'était plaint ouvertement du clergé de la province. D'après un mémoire du temps, les prêtres, pour un grand nombre, étaient très ignorants; catholiques et huguenots s'unissaient pour marquer combien ils étaient mécontents de leur conduite[1]. Plus tard, Basville en faisait lui-même l'aveu. « Il est certain », écrivait-il, « que le plus grand nombre des ecclésiastiques qui servent maintenant ne sont pas propres pour les nouveaux convertis. Rien ne les attire à l'Église que la parole de Dieu et les prêtres ne sont pas capables pour la plupart de prêcher. Ils sont même souvent de mauvais exemples par leurs mœurs. » Ils n'avaient pas même l'excuse, qu'acceptait Bossuet, « de prêcher l'Évangile dans une honnête médiocrité ». Si ignorants, principalement dans les Cévennes, ajoutait Basville, qu'ils ne pouvaient, « en aucune manière, instruire les nouveaux convertis dont ils étaient chargés[2] ».

L'intendant jugeait ainsi le clergé du Languedoc en 1698, presque à la veille de l'insurrection. Aussi trop souvent le curé était devenu l'ennemi né du nouveau converti; vrai tyranneau de village, il était toujours prêt à dénoncer les paroissiens ne se rendant pas à la messe ou n'envoyant pas leurs enfants à l'école et il les faisait accabler d'amendes.

L'évêque de Saint-Pons, Mont-Gaillard, aussi distingué par la noblesse des sentiments que par la fermeté de la pensée, mais dans le diocèse duquel ne se trouvaient que quelques nouveaux convertis, ne craignait pas d'écrire : « Rien ne les a plus éloignés de notre religion que de voir ceux qui, par leur caractère, devaient être la douceur même, ne leur faire ordinairement que des discours pleins de menaces et d'aigreur et souvent des foudres qui écrasaient ces malheureux. Quelle apparence y a-t-il qu'ils prennent de la confiance en des personnes qui les font ruiner par des logements de gens de guerre ou qui les font maltraiter par d'autres voies[3]? »

L'une des fautes politiques de Louis XIV, devenu dévôt, fut d'abandonner au clergé un pouvoir qui, de droit, appartenait à l'État, subordonnant ainsi des actes du gouvernement à des ingérences cléricales. On vit des agents généraux du clergé

1. Lemoine, *op. cit.*, p. 311.
2. Id., *ibid.*, p. 310, Mémoire du 11 mai 1698.
3. Id., *ibid.*, p. 185.

envoyer au Conseil d'État, non des demandes, mais des textes de déclarations qui furent adoptés. En réalité, les nouveaux convertis étaient sous la domination des prêtres. La déclaration du 13 décembre 1698 suffit à en donner la preuve. C'est ainsi qu'aucune charge de judicature, greffiers, notaires, procureurs, huissiers, ne pouvait être accordée sans une attestation de catholicité délivrée par le curé. Si étrange que le fait puisse paraître, les licences en droit et en médecine n'étaient valables que visées par l'autorité cléricale. Plus encore, les médecins et, à leur défaut, les apothicaires et les chirurgiens, au mépris de tout secret professionnel, devaient donner avis aux curés de l'état de santé des malades, et prescrit la déclaration, « nommément de nos dits sujets nouvellement réunis, afin qu'ils puissent recevoir le secours des sacrements ». A ne pas obéir, les médecins pouvaient être frappés d'amende et même, en cas de récidive, interdits de leurs fonctions[1].

« J'ai ordonné à mes curés », écrivait Fléchier à Châteauneuf, « selon les ordres de Sa Majesté, d'être attentifs sur les nouveaux convertis malades. Ils en trouvent plusieurs qui refusent de les écouter et déclarent qu'ils veulent mourir dans la religion où ils sont nés. » S'ils persévéraient dans leur refus, ces infortunés voyaient entrer, dans leur chambre d'agonie, des hommes de loi amenés par les curés pour les menacer d'un procès fait à leur mémoire en les avertissant que leur cadavre, en exécution de la déclaration du 29 avril 1686, serait traîné sur la claie et jeté à la voirie.

« Dix ou douze affaires de cette nature sont prêtes à juger, mais les procédures sont longues. Il faut avoir recours au Parlement », écrivait Fléchier, « et le mal croît et se multiplie avant qu'on y ait apporté le remède et qui sont le châtiment et l'exemple que l'on veut faire[2]. »

Si nombreux étaient les prêtres dont le ministère était odieux aux nouveaux convertis, quelques-uns, au contraire, montraient à leur égard un laisser-aller dont un mémoire, envoyé par Basville à Versailles, fait connaître la cause. « Il arrive », écrivait le rédacteur, « que très souvent, dans les cantons où il n'y a que des nouveaux convertis, que les curés des paroisses ne veulent pas se brouiller avec eux, et comme ils en reçoivent mille plai-

1. *Édits et déclarations, op. cit.*, p. 378.
2. Fléchier, Lettre du 4 juin 1699, p. 131.

sirs, ils ont de la peine à les chagriner et, s'il se trouve que le curé soit exact, comme il faut que les amendes soient données par le juge des lieux, ils éludent ou affaiblissent la punition ou par paresse ou par faveur[1]. »

Les années passèrent sans ramener aucun rapprochement entre les anciens et les nouveaux catholiques. La prétention des évêques et des prêtres de dominer les consciences par la contrainte de l'assistance à la messe, comme par l'obligation de fréquenter les sacrements, justifia, pour les populations cévenoles, une opposition irréductible que révèle le cri des Camisards allant au combat : « Fin du clergé, vive notre bon Roy. »

IV.

Le mémoire de Basville sur le Languedoc, cette province dont il disait « qu'elle était l'une des plus belles et des plus considérables dans le royaume et même dans le monde », donne des renseignements intéressants sur la situation des nouveaux catholiques. Comme nous l'avons fait remarquer, le Languedoc était le centre de la résistance protestante en France, car nulle part les nouveaux convertis ne s'y trouvaient en plus grand nombre. A diverses reprises, Basville avait fait procéder à un recensement de la population et, en 1698, on releva le chiffre de 198,480 anciens protestants, dont 39,654 dans le diocèse de Nîmes et 41,755 dans celui d'Alais. L'ancienne noblesse protestante ne comptait que 440 familles, mais sans richesse et sans influence. Le commerce était entre les mains des nouveaux convertis qui, au dire de Basville, « généralement étaient plus à leur aise, plus laborieux et plus industrieux que les anciens catholiques et conservaient presque tous dans leur cœur leur première religion ».

Il ne se trompait pas. Les conversions obtenues par la force ne pouvaient être sincères. Au lendemain même de la révocation de l'Édit de Nantes, la preuve en fut donnée par l'attitude des

1. Lemoine, *op. cit.*, p. 313. Ce mémoire, qui n'est pas signé, mais dont l'auteur se désigne comme colonel d'un régiment de milices et inspecteur des nouveaux convertis dans une partie du diocèse de Nîmes, doit être attribué à Saint-Cosme, dont l'apostasie avait eu d'autant plus d'éclat qu'il avait été l'un des membres les plus influents du consistoire de Nîmes. D'une extrême dureté pour ses anciens coreligionnaires, il excita de violentes haines dont il devint la victime, car il fut assassiné le 13 août 1702.

nombreux protestants qui, « s'autorisant de l'article onzième de l'Édit, déclarant qu'en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer comme les autres, ils pouvaient rester dans le royaume, sans être inquiétés, à condition de ne pas s'assembler sous prétexte de prières ou de culte », se déclarèrent non éclairés et se refusèrent à tout acte de catholicisme.

Les aveux de Basville, alors qu'il faisait connaître l'isolement des prêtres dans de nombreuses paroisses du Languedoc, presque seuls dans leurs églises, prouvaient un échec des conversions. Il pouvait citer à M. de Beauvillers des contrées de plus de vingt et trente paroisses où le curé est le plus inutile et le plus malheureux de tous les habitants et, où « quelque soin qu'on se soit donné, on n'a pas pu parvenir à faire un catholique dans le pays ou en établir quelqu'un du dehors ». L'intendant, sans doute, avait dû prévoir cette sourde opposition, mais il était assuré de la vaincre. Par la suppression des écoles protestantes, il était maître de l'instruction des enfants des nouveaux catholiques qui devaient suivre les catéchismes de l'Église comme participer à son culte. Du reste, le temps ne manquerait pas de faire son œuvre. « Il est impossible », disait-il, « qu'ils demeurent sans culte et sans exercice de religion. Les chefs de famille les plus opiniâtres meurent tous les jours, il en est de même des principaux ministres qui sont dans les pays étrangers et les ont soutenus. Les enfants qui n'ont vu ni temples, ni ministres seront plus disposés à recevoir les bonnes impressions qu'on leur donnera[1]. » Pour lui la désagrégation complète de l'Église réformée était certaine, et si des protestations étaient encore possibles, du moins elles resteraient sans résultat. Basville ne comprit pas la révolution profonde dans l'ordre religieux, conséquence directe de l'esprit de la Réforme, qui devait se manifester, d'une manière si remarquable, dans les Cévennes. Il ne pouvait donc admettre qu'une Église, dont les pasteurs avaient été exilés et dont les temples avaient été rasés, dès lors sans cultes, sans sacrements, ne fût pas condamnée fatalement à disparaître. Que si des persécuteurs eussent agi de même à l'égard de l'Eglise catholique, sa destruction eût été certaine, l'Église ne pouvant exister que par le prêtre.

1. *Mémoire de M. de Basville*, fait en 1698. Bibliothèque de l'Arsenal, n° 3620, p. 199.

Si le clergé, de longue date, inspira les persécutions qui frappèrent les pasteurs, ce fut dans la persuasion qu'ils étaient les soutiens de l'hérésie et qu'il était nécessaire de ruiner leur autorité. Ainsi furent obtenues, du gouvernement de Louis XIV, ces déclarations trop nombreuses qui toutes tendaient à amoindrir leur caractère religieux, jusqu'au jour où l'exil les sépara de leurs paroissiens[1]. L'idée d'une croyance assez puissante pour se maintenir sans l'existence d'une Église fortement organisée était étrangère au clergé du XVIIe siècle. Il n'en est pas de preuves plus remarquable que la discussion qui mit aux prises Bossuet et Claude sur la question de l'autorité de l'Église quelques années avant la révocation. Voulant pousser son adversaire jusque dans ses derniers retranchements, l'évêque lui demanda de répondre, par un oui ou par un non, à cette question : « Si une femme, un ignorant quel qu'il soit peut croire et doit croire qu'il lui peut arriver d'entendre mieux la parole de Dieu que tout un concile et que tout le reste de l'Église. » Mais Claude, fidèle à l'esprit de la Réforme qui donne à la conviction religieuse un caractère strictement personnel, que l'Église peut et doit favoriser sans prétendre l'imposer, lui répondit par ces fortes et simples paroles : « Oui, il peut en être ainsi. » Bossuet préconisait donc l'autorité souveraine de l'Église, alors que Claude en appelait au contraire à la souveraineté de la conscience religieuse.

Les protestants du Languedoc étaient pénétrés de cet esprit d'indépendance spirituelle comme Montaguer, lieutenant général

1. Déclaration, 1er février 1669, faisant défense aux ministres de prendre le titre de pasteurs, de porter robe-soutane ou habit long en dehors des temples et de résider et de prêcher en dehors de leur paroisse. Arrêt du Conseil, 24 novembre 1681, interdisant d'augmenter le nombre des ministres dans la même église. Édit de mars 1683 portant peine d'amende honorable et bannissement perpétuel contre les ministres qui recevront des catholiques à faire profession de la R. P. R. Édit d'août 1684 interdisant aux pasteurs d'exercer leur ministère plus de trois ans dans la même église. Déclaration du 13 juillet 1685 interdisant aux pasteurs de résider dans leur ancienne église et de s'établir aux environs, sinon à six lieues de distance. Arrêt du Conseil du 15 septembre 1685 interdisant aux pasteurs célébrant un mariage de faire aucune exhortation. Édit de révocation, octobre 1685. Ordre aux pasteurs de sortir du royaume quinze jours après la publication de l'Édit, avec interdiction pendant ce temps de faire aucune fonction de leur ministère sous peine des galères. Déclaration du 1er juillet 1686 portant la peine de mort contre tout pasteur exilé qui, rentrant en France, serait arrêté et défense de leur donner asile sous peine des galères.

à Montpellier, le faisait remarquer à Châteauneuf, en lui disant : « Je suis assuré que, par leur zèle indiscret et par la faculté de la Bible, que tous leurs artisans et toutes leurs servantes ont, pour un catholique qui parle de la religion, il y en a cent de la leur qui font les docteurs et y meslent mille chagrins[1]. » Cavalier raconte dans ses *Mémoires* que sa mère l'instruisait ainsi que ses frères dans sa religion, « leur démontrant les erreurs du papisme, ce dont », dit-il, « elle était capable, grâce à sa parfaite connaissance des Saintes-Écritures[2] ». Rien ne devait contribuer, d'une manière plus sérieuse, à entraver la catholicisation des Cévennes que l'action religieuse de la famille. Le témoignage du brigadier Julien ne laisse aucun doute à cet égard, témoignage d'autant plus important qu'il est rendu par un apostat très informé de l'état d'esprit de ses anciens coreligionnaires. Il écrivait, le 4 mai 1703, à Chamillart : « Je ne vous dirai qu'un mot en passant, c'est que tous les enfants qui étaient au berceau, au temps des conversions générales, de même que ceux qui avaient quatre, cinq, six, sept, huit, dix et douze, quinze ans sont présentement plus huguenots que père et mère ne l'ont jamais été et un grand nombre de ceux qui sont parmi les attroupés ne se souviennent pas d'avoir vu de leur vie aucun ministre. Comment est-il donc possible qu'ils soient si huguenots? C'est que leurs père et mère ont pris soin de les élever secrètement dans ces sentiments, pendant que la plupart allaient journellement à la messe et faisaient tous les actes extérieurs de bon catholique. Voilà comme ils trompent Dieu et MM. les Évêques et Curés et autres ecclésiastiques et vous pouvez comptez que cela durera bien des siècles à moins que Dieu par sa grâce n'y mette la main en inspirant à Sa Majesté ce qu'elle doit faire pour l'empêcher[3]. »

Fléchier, lui-même, avouait que, malgré l'obligation pour les enfants de suivre l'école catholique, ils ne se réuniraient pas à l'Eglise. « Les leçons de la maison effacent bientôt celles de l'école et les pères et mères, catéchistes domestiques, détruisent le soir

1. Archives nationales, TT 266[a]. Lettre du 3 août 1680.

2. *Mémoires sur la guerre des Cévennes*, par le colonel J. Cavalier. Traduits et annotés par Frank Puaux, p. 21.

3. A-G, 1707, p. 252. Deux mois plus tard, le 29 juin 1703, il écrivait à Chamillart : « Ne comptez pas que dans toute la province du Languedoc il y eût cinquante nouveaux convertis catholiques, apostoliques et romains; je ne crois pas, ma foi, qu'il y en ait trente de bien convertis; tirez sur cela les conclusions qu'il vous plaira. » A-G, 1707, p. 350.

ce que les maîtres ou les catéchistes de l'Église ont édifié pendant la journée[1]. » A la veille de quitter le Languedoc, après la reddition de Cavalier et la mort de Roland, le maréchal de Villars se crut obligé de révéler une vérité « qu'il qualifiait de peu agréable ».

Il écrivait à Chamillart, le 13 octobre 1704 : « Je crois sur l'esprit de ces gens-là, pour la religion, devoir prendre la liberté de vous dire une vérité dont presque tous MM. les Évêques conviennent présentement et bien éloignée de ces grandes espérances alors qu'ils envoyaient des listes à la cour de tout ce qu'ils avaient obligé de gens, par leurs savantes adjurations, à faire abjuration. Ils conviennent, dis-je, et, aujourd'hui, devant moi, M. l'évêque d'Alais et M. l'abbé Poncet, grand vicaire d'Uzès, très bon sujet et homme de beaucoup d'esprit, que de cent nouveaux convertis à peine y en a-t-il deux qui soient bons catholiques[2]. »

Un mois auparavant, le maréchal écrivait : « Il ne faut pas que l'on croye de détruire de longtemps l'esprit de religion dans ces peuples, vous sçavez depuis quel temps on a fait faire les premières abjurations. Tout ce qui est révolté est né dans la religion catholique, car c'est la fleur de la jeunesse et cependant plus huguenot que leurs pères[3]. »

La grande erreur de Basville et du clergé fut de méconnaître la puissance de la croyance religieuse. Le marquis de Ganges, qui connaissait les Cévennes, dans une conversation avec le résident de France à Genève, précisait, d'une manière pittoresque, l'état d'esprit des nouveaux catholiques en disant : « On ne change pas de religion comme de chemise. » Pour ne pas en avoir été convaincus, les persécuteurs préparèrent la guerre des Camisards. Si, en bannissant les pasteurs, l'intendant avait pu croire qu'aucun culte de la R. P. R. ne serait célébré, grande fut sa surprise et violente son indignation en apprenant que de nouveau, mais en secret, la nuit, dans des lieux écartés, les

1. J. Lemoine, *op. cit.*, p. 210 et 314. Saint-Cosme, dans son mémoire, observe que « l'on voit même des enfants que l'on croit avoir bien instruits jusqu'à l'âge de quatorze ans qui, venant à mourir, ne veulent pas faire aucun acte de religion, ne l'ayant jamais fait pendant leur vie, et cela parce que les pères et mères détruisent dans le jour ce que l'on leur a appris pendant deux heures à l'école ».

2. A-G, 1797, p. 137.

3. A-G, 1797, p. 88. Lettre du 5 septembre 1704.

nouveaux catholiques pratiquaient leur ancien culte que présidaient non des pasteurs, mais de simples fidèles. Aussi, dès le 29 mars 1686, Basville offrait-il « une récompense de 100 pistoles à quiconque donnerait avis de la réunion de semblables assemblées pour que les troupes pussent y arriver et en faire justice sur-le-champ avec toute la sévérité qui leur était prescrite ». La même somme était offerte à ceux qui feraient arrêter un « ministre ou proposant ou autre qui aura prêché aux assemblées[1] ».

Cet « autre », c'est le prédicant qui, sans avoir été consacré comme ministre, n'hésite pas pendant les persécutions à en remplir les fonctions au péril de sa vie, car, arrêté, il est certain du sort qui l'attend, la mort sur la roue après les cruelles tortures de la question ordinaire et extraordinaire.

Avec la convocation de ces assemblées religieuses commença cette période de l'histoire que les protestants de France ont appelée le Désert. Les persécutés avaient évoqué le souvenir des Israélites attendant, pendant quarante années, dans le désert du Sinaï, l'entrée dans la Terre promise. Ils déclarèrent que l'Église était au Désert, en ce sens que, proscrits de tous les emplois, sans état civil, sans liberté de conscience, bien que Français, ils se trouvaient comme exilés dans leur propre patrie. Ce nom même de Désert parut dans les documents officiels et trop nombreuses furent les condamnations à mort ou aux galères pour crime d'assistance aux assemblées du Désert.

A Aiguesmortes, dans la tour de Constance, où furent enfermées les femmes huguenotes coupables d'avoir assisté à ces assemblées, on peut lire, gravé profondément dans la pierre de leur cachot, ce seul mot : *Résistez*. Il caractérise d'un trait aussi fort que juste, l'esprit des populations des Cévennes décidées à une résistance invincible.

Le plus célèbre des prédicants du Désert, Claude Brousson, ancien avocat au Parlement de Toulouse, s'adressant à Louis XIV au nom des protestants, disait : « Dieu nous ordonne au nom de son fils Jésus-Christ de nous assembler, sa parole est expresse sur ce point. Dieu le veut et Votre Majesté ne le veut pas. A qui devons-nous obéir? Que Votre Majesté juge elle-même. » Bas-

1. L'intendant pouvait croire à la présence de ministres revenus de l'étranger, mais il se trompait. Quand il parle des proposants, il entend des étudiants en théologie.

ville redoutait l'action de ces assemblées du Désert sur les nouveaux convertis, car la parole ardente des prédicants les maintenait dans la fidélité à leurs croyances. A la veille même de l'insurrection des Cévennes, l'intendant écrivait à Fléchier le 4 décembre 1701 : « J'ai condamné ce matin quatre prédicants à mort et une femme qui faisait croire qu'elle pleurait le sang dans les assemblées. J'ai condamné aussi une célèbre prédicante au fouet et à la fleur de lys. *Malis ingravescentibus*, dit la loi, *pœnæ exacerbendæ*. Il faut voir quel sera l'emploi du remède. Je ne ferai aucune grâce aux prédicants. Triste et ennuyeux emploi quand on l'a fait dix-sept ans[1]. »

Pour combattre l'action des prédicants et empêcher les assemblées, si Basville ne se lassait pas de multiplier les condamnations à mort, du moins put-il croire que la contrainte d'assister à la messe assurerait le succès de sa politique religieuse consacrée par l'approbation ouverte des évêques du Languedoc. Il ne comprit pas que cet attentat aux droits de la conscience créerait, dans les populations cévenoles, un état d'esprit qui fatalement favorisait une révolte, si elle venait à se produire.

Il importe, si l'on veut se rendre un compte exact de cet état d'esprit des nouveaux convertis à cette époque, de ne pas oublier ce mouvement religieux, moins étrange que son nom ne le laisse supposer, qui s'est appelé le prophétisme cévenol. Il a les origines les plus lointaines, car il se réclame de la prophétie biblique et surtout d'un livre célèbre, l'*Apocalypse*, éternelle protestation de la justice contre les victoires de la force brutale. Aux jours d'une persécution qui semblait triomphante, l'auteur de l'*Apocalypse*, dans la splendeur d'une vision céleste, voyait se découvrir à lui les secrets de l'avenir et annonçait la victoire du Christ.

Lorsque Louis XIV, au mépris de la foi jurée, eut déchiré l'Édit de Nantes, il parut qu'à vues humaines l'Église protestante de France était condamnée à disparaître. Alors que toute espérance de la voir se relever de ses ruines était enlevée à ses fidèles, Pierre Jurieu, son plus illustre défenseur, demanda au livre mystérieux de ranimer les courages en dévoilant l'avenir. La publication de son ouvrage sur *l'Accomplissement des prophéties et la délivrance de l'Église* (1686) fut un événement.

1. *Bulletin du protestantisme français*, t. XV, p. 137.

Dans ses commentaires d'un texte de l'*Apocalypse*, il avait annoncé comme certain que, trois ans et demi après la révocation de l'Édit de Nantes, cette délivrance de l'Église ne manquerait pas de se produire. A la date fixée, éclatait la révolution d'Angleterre. Si profonde fut l'impression produite que Bossuet comprit la nécessité d'une prompte réponse pour prouver que la Babylone, dont Jurieu, avec l'*Apocalypse* pour preuve indéniable, annonçait la ruine, ne pouvait être la Rome des papes.

Il n'est pas douteux que les explications des prophéties, telles que Jurieu les donnait non seulement dans des ouvrages de doctrine, mais aussi dans ses célèbres *Lettres pastorales*, lues dans les Cévennes malgré la surveillance de « MM. les Commis du roi pour les livres défendus », n'aient exercé une influence déterminante sur la naissance et le développement de la prophétie cévenole. Si la discussion ardente des textes apocalyptiques divisait les savants, les persécutés se persuadèrent que l'esprit de l'ancienne prophétie revivait dans des inspirés dont le nombre ne cessait de grandir. Dès l'année 1688, l'exaltation religieuse gagna même l'enfance et l'on put parler des petits prophètes du Dauphiné. Ce n'est pas ici le lieu d'une discussion sur le caractère du prophétisme cévenol, et nous n'avons pas à présenter les explications très nombreuses qui ont été données de son origine comme de ses causes. Nous ne devons que signaler son existence en raison du caractère très particulier qu'il donna à la guerre des Camisards[1]. L'extraordinaire résistance des Cévenols aux troupes royales ne s'explique que par leur foi invincible à l'action de l'esprit prophétique. D'une crédulité enfantine, ils interprétaient les moindres paroles de leurs prophètes comme des preuves certaines d'une intervention divine en leur faveur.

Cette influence religieuse fut si profonde que, dès le commencement de l'insurrection, les Cévenols furent désignés sous le nom de fanatiques, et lorsque Brueys, quelques années plus tard, en raconta l'histoire, il donna comme titre à son ouvrage : *Histoire du fanatisme de nostre temps;* Louvrèleuil publia : *le Fanatisme renouvelé*, et Fléchier écrivit : *la Relation des fanatiques*. Le maréchal de Villars pouvait écrire : « Jamais je n'ai si bien connu le caractère de cette révolte, car ces gens-là

1. Voir l'intéressante étude de M. Alfred Dubois sur les *Prophètes cévenols*. Strasbourg, 1861.

sont tellement remplis de leurs miracles ridicules et de leurs inspirations qu'il n'y a pas d'insanité où ils ne puissent se porter[1]; » mais il se trompait alors qu'il disait : « Ce sont gens sans religion auxquels on a ôté celle qu'ils professaient et qui n'en connaissent plus, ni celle-là ni aucune autre. » Les nouveaux convertis, au contraire, restaient fidèles à leurs anciennes croyances; comme les persécutés de la primitive Église, ils attendaient une intervention de Dieu que la prophétie leur annonçait. Livrés à eux-mêmes, privés du ministère régulier de leurs pasteurs qui les eussent éclairés, simples paysans, ils savaient moins discuter que croire. Assurés de la justice de la cause qu'ils défendaient, celle de la liberté de conscience, si étranges que pussent leur paraître les paroles des prophètes, ils les recevaient comme paroles divines. Tel était l'état d'esprit des populations des Cévennes à la veille du drame du Pont-de-Montvert.

Frank Puaux.

(Sera continué.)

1. Archives de Vaux. Lettre à M. de la Vrillière, 28 mai 1704, p. 49.

LA

QUESTION DU PAPIER-MONNAIE

EN 1790

LES PREMIÈRES FAUTES

La question du remboursement de la dette exigible. — Les 400 premiers millions d'assignats décrétés en décembre 1789 n'étaient pas du papier-monnaie, mais des obligations de 1,000 livres, productives d'un intérêt de 5 °/₀, destinées au paiement de pareille somme de biens nationaux. En avril 1790, on avait réduit leur intérêt à 3 °/₀ et leur coupure minimum à 200 livres : on s'approchait ainsi du papier-monnaie, sans cependant y arriver encore. Bientôt après, l'urgence des besoins faisait décréter en principe (9 juillet) l'aliénation de la totalité et non plus seulement de 400 millions de biens nationaux. Mais comment exécuter cette immense opération? Par quel procédé réaliser cette vente sans précédent? Faire passer la propriété des biens de la nation aux créanciers de la nation? Ou répandre dans tout le corps social une monnaie fiduciaire qui viendrait s'éteindre en paiement des biens à vendre? Telle était la très grave question qui se posait lorsque l'aliénation totale eut été décidée; elle prit surtout un caractère d'urgence lorsque le rapport de M. de Montesquiou, au nom du comité des finances, eut dissipé jusqu'à un certain point les incertitudes dans lesquelles on était resté jusqu'alors sur le chiffre de la dette.

D'après ce rapport (27 août 1790), la dette constituée coûtait en intérêts annuels 167,737,819 livres (dont 101,823,846 en rentes viagères et 65,913,973 en rentes perpétuelles) ou, plus exactement, 164 millions, en tenant compte de l'extinction du viager : et elle pouvait être estimée en capital 1,321 millions pour

la dette perpétuelle, 1,018 millions pour la rente viagère, en tout 2,339 millions. La dette exigible s'élevait en capital à 1,339 millions et en intérêts à 64,300,000 : Montesquiou embrassait dans cette catégorie la dette du clergé (149,500,000 en capital, 58,330,000 en intérêts) (on l'estimait exigible afin d'empêcher les créanciers du clergé d'élever des plaintes sur la substitution de débiteur), les offices de judicature (450 millions) et de finance (118 millions), des maisons du roi, de la reine et des princes (52 millions), les charges et emplois militaires (35 millions), les cautionnements des agents financiers (203,400,000), les dîmes inféodées (100 millions), l'arriéré des départements ministériels (120 millions), les sommes échues au 1er janvier 1791 d'emprunts à terme (près de 108 millions), les gouvernements et lieutenances générales de l'intérieur (3,800,000), etc. Une troisième catégorie comprenait la dette qui serait exigible dans des délais plus ou moins éloignés (emprunts divers remboursables à échéances déterminées : 563 millions en capital, 25,500,000 en intérêts).

Le service de toute cette dette exigeait donc 257,500,000 annuellement, ou plutôt 281 millions avec les annuités nécessaires à l'amortissement de divers emprunts. Les dépenses publiques pouvaient être estimées 240 millions, plus 70 millions pour les frais du culte et 50 millions pour les pensions ecclésiastiques. 641 millions seraient donc à exiger annuellement des peuples! Ce serait porter le poids des contributions publiques au-dessus de ce qu'il était avant la Révolution, et le rendre insupportable à la nation! Il y avait heureusement un moyen d'éviter cette surcharge, c'était de se servir des biens nationaux pour éteindre les 1,902 millions de la dette non constituée et, par conséquent, les 89 à 90 millions d'intérêt qu'elle coûtait. Il ne resterait plus alors à imposer que les 240 millions des dépenses publiques, les 164 millions de la dette constituée et les 120 millions dus au culte et au clergé, en tout 524 millions : et comme les contributions s'élevaient sous l'ancien régime à 497 millions[1], plus 133 millions de dîmes, sans parler des contraintes, saisies, vexations, extorsions de toute sorte qu'entraînait l'ancien système fiscal, le soulagement serait notable : d'autant plus qu'il con-

1. C'était à ce chiffre que Montesquiou pensait pouvoir évaluer le total des impôts pesant sur la nation pour en procurer 475 au fisc; il faisait entrer en effet en ligne de compte les bénéfices des fermiers, le coût des contraintes, saisies, etc.

venait aussi de faire entrer en ligne de compte, à la décharge des anciens taillables, la part de contribution désormais supportée par les ci-devant privilégiés, 32 millions d'après l'évaluation de Necker. C'était donc à l'aliénation des biens nationaux, seul moyen d'éviter d'aggraver les charges de la nation, seul moyen de les alléger, qu'il fallait s'attacher « avec cette obstination qui surmonte tous les obstacles ». Leur valeur était de 2 à 3 milliards : ne comptât-on que 2 milliards, outre les 400 millions gage des assignats déjà émis, elle était certainement suffisante pour acquitter les 1,800 ou 1,900 millions immédiatement ou prochainement exigible. Il importait que ce remboursement eût lieu : « On ne peut échanger trop promptement, contre une partie de ses immeubles, tous les titres de créances exigibles sur l'État. Il faut multiplier à l'infini les moyens de faire ces acquisitions ; il faut exciter la concurrence en distribuant ces moyens dans un grand nombre de mains... C'est unanimement que nous regardons la vente des biens nationaux comme le salut de l'État et le seul moyen de l'opérer. Nous pensons tous que ces ventes ne peuvent être rapides qu'autant qu'il sera mis à la fois, dans beaucoup de mains, des valeurs plus propres à ces acquisitions qu'à tout autre emploi. » Le comité rejetait l'idée de vendre contre les cautionnements, les titres de charges, les brevets de retenue, ces grosses valeurs appartenant à trop peu d'individus, et étant infiniment désirable que les moyens d'acquérir fussent placés dans toutes les classes de citoyens pour imprimer un grand mouvement à la circulation et faire monter les enchères. Deux procédés pour cela étaient possibles : des *quittances de finance*, des obligations nationales, à remettre aux créanciers de la dette exigible, divisibles à la volonté des intéressés, transmissibles de gré à gré (sauf toutefois pour les bailleurs de fonds des officiers remboursés, pour qui l'acceptation en serait obligatoire), productives d'un intérêt de 5%, ou peut-être d'un intérêt décroissant, pour inciter leurs porteurs à l'acquisition des immeubles nationaux ; et des assignats-monnaie, à cours forcé, semblables aux 400 millions qui avaient été décidés par le décret du 17 avril, sauf, peut-être, suppression de l'intérêt « afin de provoquer plus vivement aux ventes par la stérilité même des signes représentatifs, qui, cependant, conserveraient toute leur valeur pour cet emploi utile et vraiment national ». Le comité n'avait pas pris parti entre ces deux solutions : le rapporteur laissait toutefois percer son opi-

nion personnelle très favorable à l'émission de 1,900 millions ou 2 milliards de papier-monnaie[1]. « Votre opération ne laissera rien à désirer si les ventes s'exécutent promptement, si la concurrence les rend avantageuses et si le numéraire fictif n'a fait que paraître un moment pour se charger de votre dette et s'engloutir à jamais avec elle... Ce moyen (les assignats) a été fort contredit au moment où il vous fut proposé et cependant le succès n'en est plus équivoque. Nous ne pouvons nous dissimuler que le succès d'une opération de 400 millions d'assignats n'est pas une preuve suffisante du succès d'une opération cinq fois plus considérable..., mais.... bien des gens pensent que la somme des signes représentatifs est indifférente dès qu'elle n'est pas arbitraire et dès qu'elle est subordonnée à la valeur incontestable des domaines représentés... Ils en concluent que la totalité des domaines nationaux peut être représentée par des assignats-monnaie et donnée en paiement pour toutes les créances exigibles, et que les assignats employés de la sorte, non à payer des dépenses, mais à rembourser des capitaux, n'entreraient pas dans la circulation plus que les capitaux eux-mêmes n'y entrent et par conséquent ne la surchargeraient pas... » Montesquiou oubliait ici les longs délais qu'avec raison d'ailleurs la Constituante avait tenu à accorder aux acquéreurs : au lieu d'une simple apparition rapidement suivie d'extinction, les lois déjà votées impliquaient la circulation pendant douze ans peut-être du signe représentatif à émettre, et combien était-il à craindre que pendant ce laps de temps se produisissent cet engorgement et ce bouleversement dont il contestait, à tort, la possibilité!

La discussion à laquelle il conviait l'Assemblée fut une des plus importantes, des plus approfondies, des plus considérables par ses conséquences, qui se soient déroulées à la tribune de la Constituante et, cependant, c'est une de celles qui ont le moins attiré l'attention de l'histoire.

Il ne semble pas que l'hésitation eût été possible si, dans cette question financière, les Constituants ne s'étaient laissé guider que

1. C'était évidemment l'opinion qui l'emportait, et c'était pour rendre l'assignat-monnaie nécessaire que le comité avait, sciemment ou inconsciemment, exagéré quelque peu le chiffre de la dette exigible et classé dans cette catégorie quantité de dettes dont le paiement pouvait attendre. Lebrun, un peu plus tard, ne trouvera que 1,458 millions de dette exigible là où Montesquiou en annonçait 1,902, et ses calculs semblent plus exacts.

par des considérations financières. La valeur des biens nationaux n'était ni connue ni possible à connaître. On les avait vus ou l'on allait les voir porter à 4 milliards par Treilhard[1], à 2 milliards par Condorcet[2], à 2,500,000 par le comité des finances, à 2,440 millions par Amelot, à 2,415 millions par le comité d'aliénation[3]. Quelques esprits aventureux avaient cru pouvoir aller jusqu'à 12 milliards[4] : des gens très compétents, Lavoisier par exemple, ne parlaient au contraire que de 1,800 millions, et comme il en fallait déduire 400 millions pour les assignats déjà créés, 350 millions au moins pour ceux à créer encore pour couvrir le déficit des ressources ordinaires jusqu'au 1er janvier 1791, un capital de 1 milliard à peine restait disponible[5]. Comment choisir entre toutes ces estimations contradictoires, dont beaucoup étaient hasardées, dont aucune n'était certaine? Comment, à supposer qu'on pût arriver à une évaluation solide de la valeur des biens du clergé, apprécier exactement la brèche énorme que faisaient dans sa fortune d'autrefois et la suppression des dîmes, et celle de beaucoup de droits féodaux, et le dépérissement de ceux qui n'étaient pas encore supprimés, et la réserve des forêts, cette partie si considérable de la fortune immobilière de l'Église, et celle des biens des hôpitaux, des fabriques, des séminaires, de l'ordre de Malte, exceptés avec raison de la vente? Comment, en supposant possible de faire avec exactitude toutes ces déductions, oublier que cette valeur vénale était sujette aux fluctuations les plus considérables et les plus impossibles à mesurer par suite des événements politiques, par suite de la répercussion nécessaire du nouveau régime économique et fiscal, encore indéterminé, sur le prix des immeubles, par suite même de l'énorme quantité de biens que le seul fait des ventes nationales allait amener sur le marché? Quiconque était sincère devait (et doit encore) se l'avouer : il était au moins extrêmement difficile d'ap-

1. 18 décembre 1789.

2. Mémoire lu à la séance du 3 septembre 1790.

3. Ces estimations datent de 1791 et reposent sur les statistiques de ventes déjà faites, servant de base pour l'estimation de celles encore à faire, méthode qui n'avait que l'apparence de la sûreté et de la rigueur. Par le même procédé, Montesquiou, le 9 septembre 1794, énoncera le chiffre de 2,598,000,000.

4. Polverel, aux Jacobins, le 25 juin 1790.

5. Coulmiers, abbé d'Abbecourt, donnait des chiffres encore moins élevés; en déduisant tout ce qui était à déduire, il ne croyait pas qu'on eût plus de 600 millions de biens ecclésiastiques à vendre.

précier la valeur normale des biens du clergé à la veille de la Révolution, absolument impossible de l'apprécier depuis qu'elle avait éclaté, plus impossible encore, en supposant résolu cet insoluble problème, de croire (ou de faire croire) que cette valeur, déterminée pour 1790, eût la moindre chance de rester égale à elle-même en 1791, 1792 et au delà. Or, en l'absence de toute donnée satisfaisante à cet égard, une émission considérable d'assignats hypothéqués sur un gage non rigoureusement déterminable ni stable risquait toujours d'en dépasser la valeur ou, ce qui revient exactement au même, d'être suspecte de la dépasser : et le plus léger doute à cet égard était nécessairement fatal au crédit de ce papier. C'était donc se lancer dans une aventure des plus dangereuses que de prétendre faire accepter une émission de papier-monnaie égale ou presque égale par hypothèse à la valeur des immeubles qui devaient le gager : sans parler d'ailleurs de la difficulté, de l'impossibilité même, en supposant que l'opinion publique admît cette égalité entre le signe et le gage, de lui persuader en outre que cette proportion ne serait jamais dépassée et qu'on saurait toujours résister à la tentation de créer de nouveaux papiers en cas de nouveaux besoins. Au contraire, on s'épargnait la terrible difficulté de déterminer la valeur des biens nationaux à vendre, celle de faire accepter cette évaluation par l'opinion publique, celle de rassurer contre la perspective d'émissions nouvelles reposant sur le même gage, en remettant aux créanciers de la dette exigible — voire même peut-être à ceux de la dette constituée, comme Talleyrand l'avait déjà proposé et comme un député suppléant de Paris, le notaire Ducloz Dufrénoy[1], le conseillait avec de solides raisons — des titres qui, une fois parvenus dans des mains désireuses d'acheter, iraient s'échanger contre des biens nationaux avec d'autant plus de facilité qu'ils seraient impropres à tout autre usage, sans autre risque que de laisser l'État redevable encore d'une partie de sa dette, si d'aventure cette dette — dont on sait d'ailleurs que le chiffre exact n'était pas beaucoup plus facile à préciser que celui de l'actif immobilier qui en faisait la contre-partie — surpassait la valeur des biens nationaux. Il semblait même que l'émission de titres uniquement applicables à cette opération, privés de tout autre débouché, fût la meilleure combinaison pos-

1. *Réflexions sur les causes du discrédit* (1er août 1790, AD IX 576).

sible pour donner aux ventes cette activité qu'on jugeait avec raison nécessaire. On pouvait même, pour favoriser les petites acquisitions auxquelles on accordait, avec raison encore, tant d'importance, fractionner ces titres, admettre des versements successifs. On pouvait, en leur accordant un intérêt qu'il aurait été tout à fait injuste de leur refuser, rendre cet intérêt décroissant, afin de les faire sortir des portefeuilles qui sans cela eussent borné leur ambition à les garder. De quelque côté donc qu'on jetât les yeux, les avantages étaient certains, les risques nuls : il n'existait aucune impossibilité de réaliser les progrès économiques et sociaux qu'on voulait obtenir des ventes. Mais l'Assemblée avait déjà profondément subi l'influence des orateurs et des publicistes qui avaient représenté la diffusion du papier-monnaie comme la condition même du relèvement de l'activité économique du pays. Elle craignait que des quittances de finance ne fournissent un nouvel aliment à la spéculation et à l'agiotage, ne restassent concentrées dans quelques mains, ne répandissent pas dans la France entière la tentation et le besoin d'acheter. Elle apercevait parmi les adversaires les plus déclarés de l'assignat-monnaie des hommes connus par leur tiédeur ou même par leur hostilité pour la cause de la Révolution et, bien qu'il s'en trouvât aussi parmi eux auxquels le même reproche ne pouvait pas être raisonnablement adressé, cela suffisait pour la rejeter instinctivement de l'autre côté.

En outre, pour beaucoup de ses membres, il s'agissait en la circonstance de porter un dernier coup à Necker, dont l'extrême répugnance pour tout papier-monnaie était connue. L'adoption de 1,800 ou 1,900 millions d'assignats devait être évidemment pour lui un gros échec personnel. Précisément, peu de temps auparavant, Necker s'était prononcé avec force contre le fameux décret du 19 juin supprimant les titres nobiliaires : de nouveau, le 17 août, il avait formulé des critiques assez vives contre un décret du 3 août attribuant au pouvoir législatif seul le droit de distribuer des pensions et le triage à faire entre pensions à conserver et pensions à supprimer, et il s'était plaint non sans raison que le roi fût mis dans l'impuissance d'accorder de son chef le plus petit encouragement aux agents de tout genre qu'il était obligé d'employer pour le service public. « Rien n'oblige à entendre les insolences ministérielles », s'était écrié Le Deist de Botidoux : et

après une discussion passionnée, l'Assemblée avait dédaigneusement refusé de renvoyer le mémoire du ministre au comité des finances. De plus en plus mal disposée pour lui, elle n'écouta pas d'une oreille plus favorable celui que dès le 27 août Necker lui adressa pour la mettre en garde contre le dangereux projet d'une émission de 1,800 ou 1,900 millions d'assignats. Il en fallait une, sans doute, pour terminer l'année, mais non pas à beaucoup près une aussi considérable. Une pareille masse ne pouvait que perdre beaucoup, puisque dès maintenant, bien qu'il n'en circulât encore que pour 330 millions, il était loin d'être au pair avec le numéraire; elle achèverait de faire disparaître la monnaie, et les difficultés déjà si grandes que l'on rencontrait pour faire en numéraire les quelques paiements impossibles à faire autrement, solde des troupes, paye des ateliers de charité, deviendraient encore plus aiguës : l'universalité des citoyens serait dans une continuelle inquiétude sur les moyens de faire face à ses dépenses journalières; les marchés cesseraient d'être approvisionnés par suite de l'invincible répugnance des populations des campagnes pour tout ce qui était papier-monnaie, et la subsistance des villes serait compromise; seuls, les débiteurs désirant s'acquitter avec une valeur destinée à s'avilir pouvaient souhaiter une opération fatale qui, dérangeant tous les rapports, altérant tous les prix, ébranlerait toutes les fortunes et deviendrait le principe des commotions les plus dangereuses. Mieux valait ne vendre les biens nationaux que contre les assignats déjà émis ou contre des effets publics portant intérêt. Revenant sur une de ses thèses favorites, Necker adjurait l'Assemblée de se défier des idées trop simples, des inventions avec lesquelles on prétendait s'affranchir, en un tour de main, de tous les embarras accumulés par des circonstances inouïes. Toutes ces considérations étaient fondées, mais perdaient de leur poids en passant par la bouche d'un homme devenu aussi impopulaire qu'il avait été adulé autrefois. Gouy d'Arcy l'accusa de ne s'opposer à une émission d'assignats que pour continuer à être nécessaire, lui et les petits expédients qui avaient ses préférences : avec le remboursement de la dette au moyen d'assignats-monnaie, la nation serait débarrassée de 120 millions d'intérêts annuels, les créanciers de l'Etat ne recevaient point un titre douteux et vacillant, mais une valeur réelle et

échangeable immédiatement contre une terre nationale, la plus solide de toutes les possessions. Mirabeau — lui qui avait écrit en 1789 que toute espèce de papier-monnaie, envisagé comme ressource, ne peut être qu'une illusion, une chimère, une véritable orgie de l'autorité en délire — saisit immédiatement l'occasion de perdre son ex-rival en développant dans un discours célèbre (27 août[1]) les arguments en réalité assez pauvres, mais très propres à faire impression sur l'Assemblée, qui, à son avis, militaient pour l'émission d'une quantité d'assignats égale au montant de la dette exigible : arguments dont les deux principaux étaient qu'il fallait beaucoup de papier-monnaie pour ranimer la prospérité et beaucoup aussi pour que, passant dans toutes les mains, il attachât tout le monde au succès de la Révolution par le plus puissant de tous les liens, celui de l'intérêt personnel; les quittances de finance, condamnées à rester entre les mains des gros officiers et des riches capitalistes, ne pouvaient satisfaire à ce double besoin. « Quand la pénurie des espèces nous tourmente, quand les arts, les métiers, les manufactures, le commerce, demandent à grands cris d'être sustentés, est-ce une mesure de restauration, je vous en fais juges, que celle qui ne met pas un écu réel ou fictif dans les affaires?... Dans ce nouveau système de liberté, le commerce, les arts, l'agriculture, doivent prendre un nouvel essor et demanderont sans doute pour s'alimenter de nouveaux moyens dont l'imagination ne peut fixer l'étendue. Est-ce donc dans la disette effrayante où nous nous trouvons, est-ce à l'entrée de la carrière où nous allons nous élancer que nous pouvons redouter d'être embarrassés de numéraire?... Nous avons un pressant besoin de moyens qui favorisent les affaires; les assignats-monnaie, en même temps qu'ils payent la dette, nous fournissent ces moyens d'émulation, d'activité, de restauration. Vous hésiteriez à les adopter comme une mesure de finance, que vous les embrasseriez comme un moyen sûr et actif de la Révolution. Partout où se placera un assignat-monnaie, là sûrement reposera avec lui un vœu secret pour le crédit des assignats, un désir de leur solidité, là seront des hommes qui voudront que la conversion de ce gage soit effectuée, que les

1. Œuvre en réalité, pour la plus grande partie, de son collaborateur Reybaz. Mirabeau venait d'entrer en relation avec la cour ; il n'avait pas encore perdu toute espérance d'arriver au pouvoir : la chute de Necker était un préliminaire indispensable.

assignats soient échangés contre les biens nationaux ; et, comme le sort de la Constitution tient à la sûreté de cette ressource, vous compterez un défenseur nécessaire de vos mesures, un créancier intéressé à vos succès. Votre décret au sujet de l'émission des assignats-monnaie pour 400 millions fut l'ouvrage de la nécessité..., il eût pu être celui de la prudence et, porté plus tôt, il eût prévenu de grandes angoisses. Mais enfin, dès qu'il fut mis à exécution, on vit un amendement sensible dans les affaires, l'intérêt de l'argent diminuer, les effets reprendre faveur, le change avec l'étranger se rapprocher du cours ordinaire, les contributions publiques devenir plus nombreuses[1] : heureux effets qui incontestablement se seraient soutenus, développés, si les assignats eussent eu une destination plus étendue, si leur émission eût été plus considérable..., s'ils eussent été divisés en sommes assez faibles pour entrer dans les affaires de la partie laborieuse du peuple. » Les quittances de finance n'intéresseraient que quelques spéculateurs de la capitale, les assignats pénétreraient dans toute la France : « Cessons de regarder les capitales comme si elles formaient tout le royaume, et les capitalistes qui les habitent comme s'ils formaient le gros de la nation ; et dans la liquidation de la dette nationale, préférons les moyens les mieux appropriés à l'avantage du plus grand nombre... [Préférons] un papier qui arrivera aux biens nationaux par sa destination naturelle, après avoir fécondé dans son cours les différentes branches d'industrie : papier qui ne commencera pas son cours par tomber au hasard dans des mains plus ou moins avides, mais qui sera livré d'abord à la classe des créanciers les premiers en titre ; papier qui commencera son cours sous les auspices de la justice et qui le continuera comme un instrument de bienfaisance publique... Jetez dans la société ce germe de vie qui lui manque et vous verrez à quel degré de prospérité et de splendeur vous pourrez dans peu vous élever. » Entre Necker recommandant la prudence et Mirabeau, conseillant la hardiesse, le choix de l'Assemblée était fait. Découragé et se sentant complètement impuissant, Necker fut encore confirmé dans ses projets de retraite par les manifestations antiministérielles que provoquèrent, le 2 septembre, les nouvelles de la répression de la sédition militaire de Nancy : la garde nationale dut protéger contre la fureur de la foule les demeures de

1. Allégations que la réalité était fort loin de justifier.

plusieurs ministres, parmi lesquelles la sienne, et La Fayette lui donna le conseil de quitter, par prudence, son hôtel. Necker adressa à l'Assemblée, le 3 septembre, une lettre de démission, motivée par l'état de sa santé et par « les inquiétudes mortelles d'une femme aussi vertueuse que chère à son cœur », et partit le 4 au milieu de l'indifférence générale; personne ne s'intéressait plus à cet homme, dont le renvoi, quelques mois plus tôt, avait causé une émotion universelle et déterminé l'explosion révolutionnaire la plus violente[1]. Sur sa route, au lieu des ovations frénétiques qui, en juillet 1789, avaient salué son retour triomphal, il ne rencontra que défiance et hostilité : par deux fois, à Arcis-sur-Aube et à Vesoul, il fut arrêté par une populace malveillante et forcé de solliciter de l'Assemblée un décret enjoignant de lui laisser continuer son voyage. Tenace malgré tout dans ses illusions, se méprenant encore sur la profondeur de sa chute et toujours possédé par le besoin de conseiller et de morigéner, il adressa encore de sa retraite un rapport sur la liquidation de la dette publique, lu le 17 septembre, rapport qui contenait d'ailleurs de très justes observations sur les dangers du papier-monnaie, sur l'exagération du chiffre auquel le comité des finances avait cru devoir porter l'estimation de la dette actuellement exigible, ainsi que sur la nécessité de laisser une large place, dans le nouveau système fiscal, aux impôts indirects « qu'on paye sans contrainte et toujours au moment précis de ses moyens ». Mais ce n'était pas sa voix que l'Assemblée était disposée à écouter dans le débat solennel déjà engagé devant elle et qu'elle allait maintenant poursuivre[2] avec le sentiment profond de la gravité de la question et un sincère désir de la résoudre au mieux des intérêts de la France et de la Révolution.

1. Il conservait encore cependant quelques admirateurs en province, mais bien peu. Dans une lettre du 6 septembre, le directoire de la Mayenne adhérait entièrement aux idées exprimées par Necker le 27 août, et ajoutait : « Nous voyons avec peine ses projets et ses efforts contrariés par la passion; il nous paraît toujours conserver sa supériorité au milieu des critiques les plus ardentes. Toute notre crainte est qu'il abandonne la carrière, et si nos sentiments à son égard pouvaient contribuer à l'y soutenir, nous serions enchantés qu'il les connût » (Arch. nat., D VI 40).

2. Il fut décidé, le 28 août, que le décret ne pourrait pas être rendu avant le 10 septembre; ce terme arrivé, le délai fut encore prorogé. L'Assemblée se rendait très bien compte de la gravité de la question et pensait qu'il ne s'agissait de rien moins « que de jouer à pair ou non la Constitution ».

Arguments des partisans du remboursement de la dette en assignats-monnaie. — Cette longue discussion ne fit guère surgir d'ailleurs d'autres arguments que ceux qui avaient été déjà présentés pour ou contre l'assignat-monnaie dans cette première bataille parlementaire qui s'était livrée au mois d'avril précédent. Les partisans de l'assignat-monnaie, soit des 2 milliards d'assignats réclamés tout de suite par les plus enthousiastes, soit des émissions progressives proposées par les plus modérés, Anson, Vernier, Le Chapelier, Chabroud, Barnave, Pétion, Montesquiou, etc., protestent d'abord vigoureusement contre toute assimilation entre les papiers de Law ou le papier américain et l'assignat, et répètent que celui-ci, garanti par le plus solide des gages, est aussi incapable de se déprécier que la terre qu'il représente[1] : il leur échappe ou tout au moins ils ne jugent pas à propos de dire qu'il faudrait, pour que ce raisonnement fût exact, la certitude que la masse du papier ne dépasse pas, ne dépassera jamais la valeur du gage, et que cette certitude est impossible par la double raison que le gage peut se déprécier et que l'assignat peut se multiplier, et qu'il n'est au pouvoir de personne de donner à ce double point de vue des assurances suffisantes pour tranquilliser les esprits ; il leur échappe aussi qu'à supposer même ce double danger écarté, la garantie immobilière, valable peut-être pour assurer la solidité d'une obligation à terme, ne l'est point pour assurer celle d'un papier-monnaie circulant de main en main et circulant d'autant plus vite qu'il est plus suspecté, plus soumis à toutes les fluctuations de l'opinion, dépourvu de valeur intrinsèque, inutilisable pour les transactions avec l'étranger : que tout papier ne saurait se maintenir à la hauteur de la monnaie qu'à la condition de pouvoir toujours être immédiatement échangé contre elle, ce qui n'était pas le cas pour l'assignat, et que la perspective vague d'un gage impossible à calculer de façon précise ne constitue pas, à proprement parler, une garantie : enfin, que la masse du public devant employer l'assignat à ses menues dépenses quotidiennes,

1. Point de sujet sur lequel les thuriféraires de l'assignat s'étendent avec plus de complaisance. On peut juger par là de l'accueil fait à la proposition d'un certain Ruau, ancien praticien du district de Quimper, qui était d'avis (31 mai 1791, D VI 29), pour obvier à la lenteur et aux frais de la fabrication des assignats, d'utiliser les billets de la banque de Law, dont il devait bien rester pour 30 ou 40 millions entre les mains des particuliers! Un malin, ou un naïf?

sans aucune intention de les consacrer à des achats d'immeubles, s'inquiète fort peu de savoir si cette hypothèque est bien solide; elle ne porte pas aussi loin ses vues et ses préoccupations.

Ils nient ensuite que 2 milliards d'assignats, à les supposer décidés, puissent encombrer et surcharger la circulation comme le prétendent leurs adversaires : la fabrication demandera des délais, la vente des biens nationaux en fera rentrer des quantités considérables; on ne sera jamais aux prises avec cette quantité surabondante de numéraire fictif que l'on prédit dans le camp adverse, et qu'on y prédit non sans contradiction, puisqu'on y soutient en même temps que le papier fera fuir le numéraire, et que cependant on sera encombré d'une masse excessive de moyens d'échange.

Plus essentielle encore (on sait quelle place tenaient les préoccupations politiques dans ces débats financiers et quelle crainte avait le côté gauche que la masse des impositions à établir ne surpassât, ou ne parût surpasser, celle des impositions de l'ancien régime) était cette considération qu'avec les quittances de finance force serait d'imposer l'intérêt qu'il faudrait bien attribuer à ces valeurs, tandis qu'en remboursant la dette en assignats la nation se trouvait du coup soulagée des 100 ou 120 millions que dans l'autre hypothèse il était indispensable d'imposer, au moins pour les premières années. « L'assignat », disait Montesquiou, « épargne au peuple l'intérêt de 2,300 millions... Le peuple qui paiera 120 millions de moins ne vous accusera certainement pas d'imprudence. Il ne haïra certainement pas ces assignats qui l'auront sauvé. C'est contre ces économies de 120 millions que viendront se briser tous les efforts de ceux qui repoussent les assignats. »

L'assignat-monnaie était même le meilleur, ou plutôt le seul moyen, de donner aux créanciers de cette dette exigible un remboursement qui fût véritablement un remboursement, qui fût une réalité et non pas une apparence. Leur donner des quittances de finance ou tout autre papier condamné d'avance à n'être qu'un nouvel aliment pour l'agiotage et à s'ajouter inutilement à cette masse de papiers d'État de toute sorte qui perdaient déjà 25 à 30 %, ce n'était pas payer la dette, c'était l'échanger. Il n'y avait qu'un moyen de les payer loyalement, c'était de leur remettre une valeur propre à tous les usages auxquels ils voudraient l'employer. « A-t-on bien pensé », disait l'auteur d'*Obser-*

vations sur les deux modes de paiement, « à l'injustice qu'il y aurait à ce que la nation pût s'ordonner à elle-même de payer ses créanciers dans une monnaie avec laquelle elle leur défendrait de s'acquitter à leur tour, soit envers elle-même, soit envers les individus qui la composent : en sorte que la nation souffrirait que ses créanciers directs fussent poursuivis comme banqueroutiers parce qu'ils auraient voulu payer à leur tour comme elle a cru pouvoir les payer? Cela ne répugne-t-il pas à toutes les idées d'humanité et de justice? » Dix-huit mois plus tard, ce sera ce même intérêt des créanciers qui sera invoqué pour qu'on mette un terme à des remboursements illusoires en un papier qui déjà ne représentait plus qu'une fraction sans cesse réduite de sa valeur nominale. Sans attendre même ce dépérissement, Condorcet raisonnait plus juste en montrant que c'était précisément le remboursement en un papier-monnaie sans intérêt qui constituerait une lésion grave, car tous les créanciers de l'État n'étaient pas débiteurs à leur tour.

Mais l'intérêt des créanciers de l'État n'était encore que le moindre dont il y eût à tenir compte en cette affaire; c'était la nation entière qui avait un impérieux besoin d'être revivifiée, c'étaient l'agriculture, l'industrie, le commerce, languissants faute de moyens d'échange, qui attendaient impatiemment qu'on fît cesser l'affreuse pénurie de numéraire dont ils souffraient. Avant la Révolution déjà, remarquait Montesquiou, le numéraire était d'une excessive rareté et l'on ne subsistait que grâce aux billets de la Caisse d'escompte, sans usage eux-mêmes en province; il était indispensable de créer du numéraire; il rétablirait la circulation, il permettrait la vente prompte et avantageuse des biens nationaux : « La difficulté de vendre, faute de moyens d'acquérir, voilà le seul obstacle que vous ayez à vaincre. Cette impuissance est le dernier espoir des ennemis de la Constitution... Il sera déçu comme tant d'autres..., et les assignats seront le lien de tous les intérêts particuliers avec l'intérêt général; leurs adversaires même deviendront propriétaires et citoyens par la Révolution et pour la Révolution... Tout prospérera quand une grande abondance de valeurs représentatives des objets échangés fera reparaître les acheteurs et baisser l'intérêt de l'argent... Établissez cette surabondance sans laquelle vos ventes se feront mal, lentement, et ne se feront peut-être jamais. » Il fallait, comme avait dit Mirabeau, jeter dans la

société ce germe de vie qui lui manquait. A l'objection, malheureusement trop juste, que si 2,400 millions de numéraire, dont il fallait déduire la partie que l'on thésaurisait, avaient suffi à la France d'avant la Révolution, 2 milliards de papier dont la circulation serait infiniment plus rapide, que personne ne thésaurisérait, accableraient la circulation sous une abondance démesurée de monnaie fictive, on répondait, avec Mirabeau, que la France régénérée allait avoir de bien autres besoins monétaires que la France languissante d'autrefois. « Avez-vous », disait l'abbé Brousse, « avez-vous bien calculé les besoins accumulés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie? Savez-vous quelle est la mesure précise de leurs demandes après tant d'années de détresse, d'oppression, lorsque le règne de la liberté commence? Qui pourra prononcer qu'un milliard de plus, et vous n'aurez jamais plus à la fois dans le système dont il s'agit ici, loin d'être une surcharge accablante, ne sera pas plutôt un germe de vie et de bonheur? Voyez plutôt par ce nouveau secours les arts et l'activité commerciale se ranimer, s'élever à de nouvelles entreprises, tenter des spéculations plus hardies, la mer se couvrir de nouvelles flottes..., tous les genres de prospérité se répandant sur le sol favorisé de la France! » La morale elle-même ne pourrait que gagner à une grande émission d'assignats. « En en créant beaucoup », disait l'abbé Gouttes, qui fut ce jour-là bien mauvais prophète, « vous détruisez des papiers livrés aux agioteurs, des papiers qui corrompent les mœurs, et vous les remplacez par un numéraire fictif qui les protège, vous favorisez l'agriculture et le commerce en forçant le créancier à tourner ses spéculations sur le commerce et l'agriculture. » « Il ne faut pas croire », disait Anson, « que, lorsque l'ordre sera parfaitement rétabli dans vos finances, lorsque les impositions seront fixées en proportion des charges et sur des bases raisonnables, lorsque enfin vous aurez pris un parti sur la liquidation même que nous traitons en ce moment, la détresse sera la même. Aussitôt que vous aurez remis les rentes au courant, lorsque vous aurez remboursé les capitaux exigibles à la fin de l'année, assuré par les assignats mêmes le remboursement très prompt de ce qui n'était que successivement exigible, lorsqu'enfin vous aurez nettoyé la place de toutes les sources de l'agiotage et fait par conséquent baisser l'intérêt de l'argent, il ne faut pas croire que toutes ces améliorations accumulées soient sans effet, et il me semble que l'on peut sans se

flatter présager d'heureux changements dans toutes les parties. » Montesquiou attendait les plus brillants résultats de cette diffusion de l'assignat à travers tout le corps social, dont de l'autre côté on ne prévoyait que ravages et révolution dans toutes les fortunes : « Un assignat ne sortira jamais d'une main sans acquitter une dette et sans l'acquitter loyalement, puisqu'il sera toujours donné et reçu pour la même valeur. Au lieu de toutes ces injustices et de tous ces malheurs que l'on nous annonce, je vois au contraire la solution du plus étonnant problème politique, une libération presque générale de toutes les fortunes par un moyen neuf, doux, rapide, et, en dernière analyse, je vois des terres immenses passer dans des mains industrieuses et porter un nouvel accroissement à la fortune et à la prospérité publique. Tous ces avantages sont dûs à l'emploi des assignats pour rembourser des capitaux. »

Il fallait, comme bien on pense, être l'ennemi du peuple pour lui refuser tant de bienfaits qu'il était si facile de lui procurer, et le noir dessein de faire échouer la Révolution, « d'étouffer la Constitution sous le poids des impôts[1] », pouvait facilement se discerner à travers les arguments de ceux qui ne s'opposaient à l'assignat que pour lui enlever un moyen incomparable de force et de popularité et qui avaient intérêt à la continuation du désordre ancien et de la pénurie actuelle : aristocrates, contre-révolutionnaires, banquiers, agioteurs, ministres. « Savez-vous », disait Pétion, énumérant tous ceux pour qui l'assignat était à désirer et ceux pour qui il ne l'était pas, « savez-vous pour qui les assignats sont à craindre? Pour les banquiers, pour les agioteurs, parce que rien ne fait tomber l'agiotage comme l'abondance de l'argent, parce que, n'y ayant plus qu'un seul signe dans la circulation, lorsque ce signe aura fait disparaître cette multitude de contrats divers qui servent d'aliment au jeu le plus scandaleux, que deviendraient alors toutes ces spéculations coupables, tous ces moyens infâmes de s'enrichir des dépouilles d'un grand nombre de dupes et de victimes? Pour un ministre des finances, car si les dettes étaient acquittées, si le régime de l'impôt était bon, si la comptabilité était claire et simple, alors un ministre des finances n'est plus un homme aussi important; il ne peut plus éblouir le vulgaire par l'apparat d'une fausse science

1. Expression de Thomas Lindet.

et d'une prétendue habileté; ce n'est plus qu'un chef de bureau, et, je l'espère, nous en viendrons à ce point où le ministre se verra enfin comptable, subordonné, et le commis de la nation. » C'est bien, en effet, à cet état que la Constituante va bientôt réduire le ministre des finances : en cela, mais en cela seulement, Pétion prophétisait juste.

Résumant tous les avantages libéralement attribués à l'assignat par ses partisans, Cerutti, dans une brochure en réponse à Bergasse et à M. de Montlosier, s'exprimait ainsi : « Les assignats sont : 1° une délégation authentique, non sur le Mississipi de Law, mais sur le Pérou de l'Église; 2° un supplément au numéraire qui forcera peu à peu l'argent à circuler pour l'avantage même de celui qui le possède; 3° une combinaison politique pour assurer la vente rapide des biens du clergé; 4° une balance commerciale qui doit rétablir la proportion rompue entre les marchés des provinces et celui de Paris, entre le royaume qui produit et la capitale qui consomme; 5° une mesure salutaire et morale qui obligera l'agioteur de renfermer son papier dans son portefeuille et de devenir capitaliste, et le capitaliste de verser son portefeuille sur les terres et de devenir agriculteur. »

Arguments des partisans du remboursement de la dette en quittances de finance. — En face de cette doctrine de l'assignat inébranlablement solide, fécondant, moralisateur, liant tous les intérêts à celui de la Révolution, quels sont les arguments de ceux qui, comme Talleyrand, Lebrun, Dupont de Nemours, Malouet, d'Allarde, Démeunier, Décrétot, Delandine, Bergasse-Laziroulle, etc., ou comme Lavoisier et Condorcet, en dehors de l'Assemblée, combattent le projet de rembourser en papier-monnaie la dette exigible, rejettent avec épouvante une émission de 1,800 millions à 2 milliards, et veulent que cette dette soit remboursée en obligations nationales ou quittances de finance? Ils ne sont pas animés contre l'assignat-monnaie d'une hostilité de principe; presque tous s'accordent à reconnaître la nécessité d'une émission de 300, 400, même 500 millions[1] pour suffire aux dépenses publiques jusqu'au moment où les impositions nouvelles seront instituées et mises en recouvrement : nécessité fâcheuse, mais nécessité indispensable, puisqu'il n'existe pas d'autre moyen de parer à des besoins

1. Lavoisier allait jusqu'à ce chiffre.

extrêmes et impérieux. Leur opposition porte donc, non pas contre l'assignat lui-même (il était trop évident, malheureusement, qu'on ne pouvait s'en passer), mais contre l'affectation de cet assignat à rembourser la dette exigible : distinction essentielle et trop perdue de vue, alors, et aussi depuis. On avait tort d'attribuer à de mauvais desseins contre la Révolution et au désir perfide de la priver d'un instrument nécessaire ce qui était au contraire le désir de lui éviter une faute lourde et de lui assurer tout le profit de cet instrument, qui ne serait utile qu'à la condition d'être employé avec beaucoup de mesure. Permettre de durer en attendant des jours meilleurs, tel devait être le seul rôle et telle devait être aussi la limite d'une émission qui, si on l'égalait à la masse énorme de la dette exigible, inonderait le royaume, se déprécierait rapidement par son énormité même, bouleverserait toutes les transactions, porterait partout la désolation et l'effroi, et n'aurait même pas l'avantage de soulager la détresse du Trésor, car, destinée par hypothèse au paiement de la dette, elle le laisserait sans ressources pour les dépenses courantes, précisément accrues par l'augmentation générale des prix qu'amènerait nécessairement un pareil accroissement du signe. Il ne fallait pas en effet se bercer de l'illusion que 2 milliards de papier-monnaie ainsi jetés brusquement dans la circulation n'auraient pas sur les prix de toutes choses une influence énorme, désastreuse pour toutes les classes de la société, possesseurs de revenus fixes ou classes laborieuses, ni se figurer qu'à peine émis ils iraient s'éteindre dans les acquisitions de biens nationaux, puisqu'on avait douze ans pour les payer, ni se dissimuler que la presque totalité de ces assignats, s'écartant des acquisitions immobilières, irait se répandre dans les marchés sans que pour cela la quantité des objets à vendre fût augmentée et que ces objets subiraient donc une hausse formidable. A ce propos, Condorcet signalait avec esprit la contradiction de ceux qui promettaient une disparition de l'assignat presque instantanée et de ceux qui prévoyaient, grâce à lui, une fécondation merveilleuse de l'agriculture, de l'industrie et du commerce et un enrichissement magnifique de la patrie. L'un dit : « Il [le papier-monnaie] va donner une nouvelle vie à l'État. » L'autre : « Hélas! permettez-nous de le créer; il passera de la main des créanciers dans le Trésor national, où on se hâtera de le brûler; à peine sa faible existence sera-t-elle remarquée. » Qu'on ne parle pas non plus

du prétendu intérêt des créanciers de l'État à être remboursés en papier-monnaie, ni du prétendu intérêt des contribuables à être dispensés des impôts nécessaires pour le paiement des arrérages de la dette : car avec l'assignat il y aurait banqueroute d'intérêts légitimement dûs, banqueroute de la perte que subiraient nécessairement ces assignats, impôt sur ceux des citoyens qui ont leur revenu en argent, impôt sur le peuple pour lequel on renchérirait le prix des denrées, impôt de tous le plus accablant, le plus insupportable, le plus injuste, le plus ruineux. Qu'on parle encore bien moins de barrer le chemin à l'agiotage, de relever le niveau de la moralité publique, car, précisément, rien n'est plus propre à développer celui-là et à corrompre celle-ci que le régime du papier-monnaie, « institution injuste », disait Condorcet[1], « parce que l'obligation de le recevoir ne tombe que sur des engagements déjà contractés ; dangereuse, parce qu'elle met dans toutes les conventions, dans toutes les affaires, dans tous les achats, une incertitude fondée sur les variations qu'on prévoit devoir arriver dans la valeur du papier : parce qu'il en résulte une foule de friponneries, la ruine de quelques familles, l'enrichissement de quelques autres, le malheur et la corruption de tous ». La quittance de finance, au contraire, évitait tous ces dangers, toutes ces injustices, assurait la réalisation des ventes mieux que n'importe quel autre système, car rien ne pouvait être plus propre à les hâter qu'un papier uniquement destiné à cet achat et dépourvu de tout autre usage. Craignait-on de la part des porteurs de quittances de finance peu de hâte à échanger leurs titres, auxquels il faudrait bien accorder un intérêt, contre des biens nationaux? L'octroi d'un intérêt décroissant, de manière à les faire parvenir peu à peu dans des mains désireuses d'acheter, pouvait parer à cet inconvénient. Avec la quittance de finance, tous les buts qu'on se proposait, vente avantageuse, vente rapide, multiplication du nombre des propriétaires, pouvaient être atteints sans qu'aucun fût sacrifié. « Cette idée », disait Lavoisier, « se présente d'une manière heureuse et simple ; elle ne comporte que des stipulations libres et, sous ce point de vue, semble plus conforme aux principes de l'Assemblée nationale, qui sont ceux de la justice. La nouvelle circulation qu'elle établit constitue en quelque façon une mon-

1. *Œuvres*, t. XI, p. 372.

naie particulière, uniquement applicable à la vente des biens domaniaux, et, comme cette monnaie n'a cours que pour cet objet, comme elle exclut des stipulations ordinaires, elle n'altérerait ni le prix des subsistances ni celui d'aucune des valeurs et des propriétés ; l'ordre social, le commerce, l'agriculture, l'industrie n'en recevraient aucune atteinte. » — « Je vous défie », disait très justement Lablache, « d'établir un système de liquidation sans frapper quelqu'un ; mais frapperez-vous la France entière ou seulement les créanciers de l'État? Voilà où se réduit véritablement la question... Avec l'assignat, c'est la France entière que vous allez frapper à la fois, c'est d'un bout du royaume à l'autre que va s'étendre votre opération, c'est toutes les fortunes, tous les individus, toutes les propriétés que vous allez atteindre, puisque les assignats deviendront forcément la propriété de tous ceux qui possèdent quelque chose...; ainsi sera mis à la place du créancier de l'État, de celui qui a traité volontairement avec lui, de celui qui souvent a fait des profits considérables, l'homme isolé et tranquille, qui, ne possédant aucun effet public, se croyait à l'abri de toutes les atteintes... Si les ennemis de l'État avaient pu concevoir un vœu contre sa liberté et sa future splendeur, c'est peut-être celui qu'ils auraient formé... La quittance de finance, au contraire, au lieu d'aller frapper à la fois à toutes les branches de l'industrie et à toutes les fortunes, ne sortirait du Trésor que pour aller se convertir en biens territoriaux, sans pouvoir s'égarer sur sa route et sans dessécher tous les canaux de la richesse commerciale et des échanges... Un homme qui en savait bien autant que nous disait que le papier-monnaie était l'émétique des grands États, qu'à petite dose il donnait presque toujours des convulsions et qu'à grande dose il donnait la mort. Cessons de présenter ce moyen comme le grand restaurateur, comme le grand régénérateur, comme le puissant antidote qui doit vivifier l'industrie, assurer notre commerce et répartir, sans secousse et comme par enchantement, cette douce égalité. Quittons le langage des empiriques et connaissons tous le danger du remède : et, si nous l'employons, que ce soit avec la courageuse franchise du médecin qui présente la coupe et dit au malade : « Ici la mort ou la vie. »

L'avocat Delandine faisait aussi remarquer que, s'il fallait absolument frapper quelqu'un, mieux valait, en tout cas, atteindre les créanciers de l'État, ceux qui avaient fait avec lui des opérations

lucratives, que les citoyens tranquilles qui n'avaient connu du gouvernement que les charges et les impositions. Mais d'ailleurs aucun intérêt ne serait lésé avec la quittance de finance. « Circonscrite dans d'heureuses limites et bornée par des rives opulentes, elle ne viendra pas comme 2 milliards d'assignats, c'est-à-dire comme un torrent dévastateur, entraîner dans son cours et les comptoirs des villes et les cabanes des laboureurs. » Que de ravages au contraire ne produirait pas dans la fortune publique et privée la gigantesque émission de papier que l'on méditait! « L'État, gonflé sur-le-champ d'un embonpoint funeste et devant bientôt disparaître pour ne plus laisser voir que son horrible maigreur et son entière dissolution... haletant de besoin au milieu de cette chimérique richesse..., tous ses marchés faits à perte, toutes ses opérations coûteuses et pénibles! Ainsi l'opium émeut d'abord, enivre ensuite, éteint peu à peu la vie et produit enfin d'horribles convulsions et l'affreux repos du néant... Comme une lèpre politique, les assignats viendront frapper les cœurs d'accablement et les champs de stérilité... Quel bouleversement dans les fortunes, que d'actes, que de procès, que de troubles...! A peine sortis d'une crise... obscurcie par quelques désastres particuliers, voulons-nous l'échanger contre une crise terrible et funeste...? Là ce fut une vaste mer où le calme a reposé sur l'ondulation légère et la mutinerie de quelques flots; ici ce sera une tempête générale produite par le gonflement de toutes les vagues, leur choc effrayant et continuel, le chaos de leurs mouvements tumultueux, dont le bruit sinistre s'augmentera encore par les cris des oiseaux de proie, se réjouissant toujours au milieu des orages et des tempêtes. »

« Vous n'avez pas pensé », disait Montlosier, « au coup terrible que vous allez porter à la bonne foi et aux mœurs, aux désordres que vous allez introduire dans tous les marchés, dans toutes les fortunes... Toutes seront exposées à un jeu de hausse et de baisse, tous les mouvements vivifiants du commerce et de l'industrie remplacés par les spéculations désastreuses de la cupidité et de l'agiotage... Tandis qu'autrefois cet agiotage ne s'exerçait qu'au détriment des classes opulentes, ici il portera ses ravages jusqu'aux dernières classes de la société. Il s'exerçait sur des effets royaux qui appartenaient à des banquiers, à des capitalistes, à des hommes du fisc; mais il y a autant de diffé-

rence de cette espèce d'agiotage à celui qui s'exercera sur la monnaie qu'il pourrait y en avoir entre des accaparements de sucre et des accaparements de blé. *Il... poursuivra le peuple jusque dans ses premiers besoins ;* la nation entière s'en trouvera pour ainsi dire enveloppée et l'inquiétude d'une situation toujours pénible et tourmentée la portera inévitablement à toutes sortes de mouvements et d'excès. »

C'était, comme on sait, une des affirmations les plus chères aux partisans de l'assignat que, par le moyen de ce papier circulant en toutes les mains, tous seraient amenés, seraient contraints par leur propre intérêt même, à lier partie avec la Révolution, à souhaiter qu'elle réussît, que la vente des biens nationaux s'effectuât. Plusieurs orateurs s'attaquèrent tout particulièrement à ce sophisme et montrèrent combien il était vain de penser que la Révolution aurait plus d'amis quand tout l'argent aurait disparu, quand commerce, agriculture seraient anéantis, quand toutes les situations seraient plus ou moins atteintes. Bien au contraire, s'il était un sûr moyen de la faire haïr, c'était de la lancer dans cette effroyable aventure. « Si l'on décrète 2 milliards d'assignats-monnaie », disait Démeunier, « au lieu de la reconnaissance que nous avons lieu d'espérer à la suite de vos infatigables travaux, j'ai peur que la France entière ne vous accable de son mécontentement... Ce sont les anciens magistrats, les officiers ministériels supprimés, ce sont les financiers et les faiseurs de services, ceux qu'enrichissaient les anciens abus, qu'il faut attacher à la Révolution, et les quittances de finance en offrent le seul moyen... Le peuple connaît trop ses intérêts pour ne pas aimer une Révolution qui l'a tiré de la servitude et lui a rendu tous ses droits. J'ajouterai que les assignats-monnaie et *surtout les petits*... peuvent seuls le tourner contre vous. » « Ah ! », s'écriait prophétiquement d'Allarde, « que ceux qui disent que tout porteur d'assignats deviendra un ami de la Constitution tombent dans une grande erreur ! On n'est jamais content quand on perd, et cependant on s'expose à grossir le nombre des mécontents en y poussant la classe la plus nombreuse..., que cette imprudente opération ne disposerait que trop aux plus fâcheuses impressions. »

Mais, disait-on, quel meilleur moyen de hâter les ventes et de faire monter les prix que de répandre dans toutes les mains,

en grande abondance, un papier propre à ces achats? Sophisme étrange de présenter comme avantageuses à l'État des ventes se multipliant en raison précisément du discrédit de la monnaie en laquelle elles devraient être payées! Lablache se moquait, avec raison, de ceux qui ne voyaient pas que là était précisément la critique la plus amère de ces assignats qu'on s'imaginait recommander. « Ce ne sera qu'après avoir essayé inutilement d'en faire usage de tout autre manière qu'on se déterminera à l'abandonner à vil prix, et avant ce moment il faudra que, repoussé par le commerce, repoussé pour les échanges, il ne fournisse plus qu'un débouché désavantageux... et ne représente plus sa valeur énonciative. »

Quel temps, enfin, choisissait-on pour une opération qui, dangereuse toujours, devenait bien plus dangereuse encore dans l'universel désarroi des choses et des esprits! « C'est », disait Démeunier, « parmi les orages de la plus grande Révolution, c'est à une époque où l'État, qu'il a fallu désorganiser pour le soumettre à une régénération complète, n'a pas encore l'habitude de la soumission aux pouvoirs publics établis par la Constitution, c'est dans un temps où la confiance inséparable de l'ordre ne peut exister, où les ennemis du bien public cherchent toutes les occasions de faire naître du désordre, qu'on nous propose cette mesure..., qu'on la propose à la nation française, c'est-à-dire à un peuple qui, en accueillant à une époque peu éloignée de nous un système de numéraire fictif excédant toute proportion et toutes mesures, a donné un exemple de banqueroute et de bouleversement dans les fortunes et les propriétés unique dans les annales du monde..., à un peuple qui est ainsi celui dont il faut le plus ménager les opinions et les préjugés avec le plus de soin. »

De ces faits incontestables, quelques-uns concluaient qu'il fallait bien se garder d'exposer avec franchise les inconvénients des assignats, de crainte de les discréditer s'ils venaient à passer. Et Condorcet de faire justice, d'une façon décisive, de cet argument misérable : « C'est un aveu du danger de toute mesure qui suppose une confiance prompte et à peu près constamment la même, c'est-à-dire deux choses contradictoires : car cette confiance paisible est nécessairement l'ouvrage du temps. »

De tous les adversaires du remboursement de la dette en assignats-monnaie, Dupont de Nemours est peut-être celui qui a été le plus au fond de la question et qui a tenu le langage le plus

propre à faire impression. Il a parfaitement dissipé la confusion plus ou moins volontaire que l'on faisait entre assignats pour le remboursement de la dette et assignats destinés à subvenir momentanément aux dépenses courantes : « Les personnes qui ont proposé de créer pour 1,900 millions d'assignats en veulent pour une somme beaucoup plus considérable. Ils vous en ont demandé pour les remboursements suspendus, pour la dette exigible et arriérée, pour les offices... Ils ne vous en ont pas demandé pour le seul usage qui puisse impérieusement les exiger, pour l'appoint des dépenses courantes de l'État jusqu'à ce que le complet rétablissement des perceptions ait remis la nation en jouissance de ses revenus. La seule maladie grave et urgente de nos finances est dans la suspension, dans le défaut actuel de rentrée de nos revenus. Ce mal cessera aussitôt que l'ordre public sera solidement assis et que les impositions seront en recouvrement régulier. Jusqu'alors, l'Assemblée nationale ne pourra éviter de continuer l'anticipation sur le produit des ventes de biens nationaux et de créer, à mesure du besoin, les assignats dont on ne pourra se passer pour faire face aux armements et aux dépenses publiques. Il fallait vous exciter pour vous faire destiner des assignats-monnaie à des besoins imaginaires. On savait que la nécessité ne vous contraindrait que trop à user de cette forme d'anticipation pour les besoins réels de la chose publique. Les personnes qui sollicitent 1,900 millions de nouveaux assignats, faciles à suppléer par des moyens plus sages et plus doux, savent parfaitement ou doivent savoir qu'il en faudra pour 200 ou 300 millions de plus qui seront commandés par des besoins urgents et indispensables. C'est donc réellement... 2,200 millions de nouveaux assignats qu'ils demandent... et, avec ceux qui existent déjà, 2,500 à 2,600 millions de cette monnaie qu'ils veulent voir en circulation. Je vous laisse à juger de l'effet d'une telle masse de nouveau numéraire sur le prix des productions et des services publics ou privés. » Pour populariser ces vérités, il lançait sa fameuse brochure, *Effet des assignats sur le prix du pain*, qui suscita tant de colères et lui valut tant d'attaques[1] : « On dit que les assignats vaudront l'argent... Si cela est, comme

1. Il n'est pas jusqu'à l'accusation d'être un vulgaire démagogue qui n'ait été épargnée à ce courageux adversaire des sophismes avec lesquels on trompait le peuple. « M. Dupont », disait Clavière (*Réponse au mémoire de Necker concernant les assignats*, 15 septembre 1790, 4 b[39] 4176), « parle au peuple de Paris

il n'y aura pas plus de pain et plus de vin qu'auparavant, ceux qui voudront avoir du pain ou du vin avec des assignats ou avec de l'argent seront donc obligés de donner plus d'assignats ou plus d'argent pour la même quantité de pain ou vin. Ceux qui proposent de faire pour 2 milliards d'assignats et qui font leurs embarras comme s'ils étaient de bons citoyens ont donc pour objet de faire monter le pain de quatre livres à 20 sous, la bouteille de vin commun à 16, la viande à 18 sous la livre... Ils disent que cela n'arrivera pas parce qu'avec les assignats on achètera les biens du clergé, mais ils attrapent le peuple, car les biens du clergé ne pourront pas être vendus tous au même moment, du jour au lendemain. Les assignats resteront donc assez longtemps sur la place et dans le commerce. Pendant ce temps-là, les marchandises à l'usage du peuple et surtout le pain se vendront le double, et il se fera de bons coups aux dépens des citoyens. Les quittances de finance, ne pouvant servir que pour acheter les biens du clergé, ne viendraient pas troubler le commerce du pain et du vin ni déranger tous les prix des marchandises. Cependant les biens du clergé ne s'en vendront pas moins, puisqu'il y aura pour les payer précisément la même somme en quittances de finance que l'on veut donner en assignats. Mais les quittances de finance seront libres..., ne circuleront qu'entre les gros créanciers du gouvernement et le Trésor national qui vend les biens du clergé... Les assignats sont bons pour les gens riches, qui ont beaucoup de dettes à payer au pauvre peuple et voudraient bien lui donner du papier au lieu d'écus... Les quittances de finance, au contraire, sont bonnes pour toute la nation... » Il rappelait volontiers[1] la triste histoire du papier américain, l'inondation de cette monnaie factice élevant le prix d'une paire de bottes à 36,000 francs, et prophétisait qu'avec le même système on pourrait voir le pain à 50 ou 60 francs la livre, prix auquel il devait en effet parvenir dans un avenir pas très éloigné, et qu'il devait même dépasser. Cependant ce papier « était hypothéqué... sur des milliers de lieues carrées de territoires fertiles et bien arrosés, soutenu par des discours très éloquents, par des décrets très impérieux du

comme l'aurait fait un démagogue ambitieux dans le temps où ce peuple ne demandait que du pain et des spectacles... Que le peuple ait du travail et il ne s'inquiètera pas du prix du pain! »

1. Notamment dans le discours qu'il prononça le 25 septembre.

Corps législatif, par l'importance du salut de l'État, par les fondateurs très zélés d'une république et d'une Constitution nouvelle »... « A présent, Messieurs », disait-il en terminant son discours du 25 septembre, « que vous avez connaissance de mon plan, y a-t-il quelqu'un de vous qui soit bien certain que l'émission des assignats ne renferme aucun danger? Y a-t-il quelqu'un de vous qui voulût avoir à en répondre sur sa tête? Moi je peux répondre sur ma tête et sur mon honneur de m'y être opposé de toute ma puissance et j'en demande acte à la patrie, à l'Europe, à l'histoire. » L'auteur, inconnu d'abord, de l'*Effet des assignats sur le prix du pain* (car la brochure était anonyme et Dupont ne se fit connaître que quand elle eut été dénoncée à l'Assemblée, le 10 septembre, par Barnave, comme un écrit incendiaire) fut signalé comme coupable de lèse-Révolution : c'était plus facile que de le réfuter; car, comme l'a dit Malouet, « les motionnaires ambulants, les écrivains et les crieurs publics marquaient du sceau de la réprobation tous les adversaires des assignats ».

Il n'en est pas moins vrai que leurs vues étaient justes et que de toutes leurs prédictions il n'en est pour ainsi dire aucune qui n'ait été confirmée par l'événement. Malgré une émission limitée en droit, des émissions illimitées en fait : la France inondée de papier-monnaie; ce papier se dépréciant à mesure qu'il se multipliait, et l'État forcé par le besoin de le multiplier davantage à mesure qu'il se dépréciait; le prix de toutes choses s'élevant dans d'invraisemblables proportions; l'agriculture s'abstenant, par crainte du paiement en un papier sans valeur, et l'épouvantable fléau de la disette s'abattant, pour des années, sur la France; le commerce frappé à mort par les perpétuels changements de la valeur du signe; une foule de citoyens se trouvant tout à coup privés de leur fortune; la misère pour l'État et pour les particuliers; la confiance et la bonne foi bannies de toutes les transactions; le peuple, exaspéré par la souffrance, persévérant dans ses habitudes de violences et d'excès, dans ses sentiments de défiance et de haine, dans ses besoins de proscription; l'heure du rétablissement de la tranquillité publique, et par conséquent du paiement des impositions, de plus en plus retardée; les agitations convulsives de l'agiotage se substituant aux mouvements réguliers du travail; la valeur des biens nationaux disparaissant presque, s'annihilant, par le paie-

ment en papier illusoire; tout cela s'est vu pendant les six ou sept années qui ont suivi le vote de ce projet néfaste, et les prévisions les plus pessimistes de ceux qui voulaient mettre l'Assemblée en garde contre un entraînement funeste ont été plutôt dépassées.

Consultation des représentants du commerce. — Comme elle en avait, malgré tout, un sentiment confus et qu'elle hésitait à prendre un parti dont tant de voix autorisées lui développaient les redoutables conséquences, la Constituante avait tenu à consulter les principaux intéressés, à savoir les places de commerce; et, le 24 septembre, Regnault d'Épercy, au nom du comité d'agriculture et de commerce, lui fit connaître leurs réponses. De trente-trois places qui avaient été interrogées, vingt-sept s'étaient prononcées contre une émission aussi énorme d'assignats et l'avaient fait avec beaucoup de netteté et d'énergie; six seulement avaient paru se ranger à l'opinion contraire : Bordeaux, Tours, Lorient, Rennes, Saint-Malo, Auxerre[1]; encore elles l'avaient fait avec assez de réserves et assez d'hésitation pour que leur suffrage ne pût pas, en réalité, être considéré comme acquis au plan de remboursement de la dette en assignats. Ainsi Bordeaux, qui semblait se rallier au plan proposé, ne voulait d'assignats-monnaie qu'en avril 1791 et en quantité plus limitée; Tours n'en voulait pas au-dessous de 200 livres et persistait à y attacher un intérêt[2]; Saint-Malo n'en voulait pas de forcés et développait avec complaisance les maux, émeutes, séditions, qui naîtraient inévitablement d'une circulation trop considérable. Au contraire, Rouen, Le Havre, Angers, Sedan, Amiens, Elbeuf, Lyon, Lille, Marseille, Nantes, Reims,

1. Louviers est quelquefois ajouté à ce nombre, mais à tort, évidemment, Louviers déclarant formellement n'avoir prétendu émettre aucun avis sur la question posée, et proclamant d'ailleurs que « si ce malheur arrivait [une trop grande quantité de papier en circulation] c'en était fait, non seulement des manufactures, non seulement de la Constitution, mais du royaume entier, que l'insurrection générale de cette foule innombrable d'hommes qui vivaient du travail de leurs mains aurait bientôt bouleversé la France d'une extrémité à l'autre » (F [12] 795). On voit donc de quel côté Louviers penchait; il est à coup sûr plus exact de compter son suffrage parmi ceux de la majorité, et non pas de la minorité.

2. « Nous tremblons », disaient ses négociants, « que l'Assemblée ne se porte à les décréter monnaie, ce qui serait un malheur affreux pour le commerce principalement. » Déjà une délibération de la commune de Tours, du 3 septembre, s'était prononcée fortement contre le papier-monnaie.

Orléans, etc., etc., étaient unanimes à redouter une crise grave, si la masse du papier était augmentée. Déjà l'assignat perdait de 5 à 6 °/₀ contre l'argent, et les manufacturiers avaient la plus grande peine à se procurer du numéraire pour la paye de leurs ouvriers; une émission plus considérable achèverait de faire disparaître les espèces, et le numéraire fictif qui prendrait leur place répandrait, surtout dans les dernières classes de la société, le désespoir et la misère. « Notre manufacture est anéantie », disaient avec une énergie toute particulière les députés du corps de la manufacture de Reims[1], « si on lui enlève par ce moyen le peu d'espèces qui lui reste pour le paiement journalier de ses ouvriers... Tout concourt à repousser un système affreux qui nous replongera infailliblement dans l'abîme de celui de 1720... système dont les suites sont incalculables par l'état actuel d'anarchie et de dissolution qui n'existait pas à cette époque désastreuse... La France est perdue si ces effets ont un cours quelconque dans le commerce, si vous ne leur donnez pas une destination absolument relative à cette vente (des biens nationaux), si vous ne fixez pas un terme court dans lequel ils peuvent être employés... » La Chambre de commerce de Lyon, tout en applaudissant à l'idée grande et simple de réduire à une seule espèce de papier national les titres nombreux et divers épars dans les mains de tous ceux qui avaient pris quelque intérêt dans les fonds publics, repoussait vivement celle d'un papier-monnaie, « étant impossible que le prix des denrées ne s'accrût pas en proportion... Notre misère naîtra de notre opulence factice... Le numéraire effectif se cachera plus profondément, s'il est possible, et ne sera plus remplacé que par un numéraire fictif et surabondant qui, réparti dans toutes les classes de la société, portera partout le désespoir et la misère... Sans doute, il est des intérêts que la création subite des nouveaux assignats pourrait favoriser : des capitalistes puissants, des agioteurs adroits, habiles à discréditer eux-mêmes les effets qu'ils veulent accaparer, peuvent agrandir leur fortune des désastres publics : leur voix insidieuse peut colorer de prétextes spécieux...; mais... elle n'ébranlera pas votre sagesse ».

Le commerce de Marseille expédiait par courrier extraordinaire un avis dont la substance était que l'émission de 2 milliards

1. D VI 39.

d'assignats-monnaie causerait « le désespoir chez les peuples, l'ébranlement de notre Constitution jusque dans ses fondements, une misère affreuse, une confusion générale, des désordres inouïs et peut-être le renversement de l'empire ». Les juges et consuls d'Angers, après consultation des négociants et chefs de manufactures, déclaraient n'apercevoir dans cette diffusion « que le motif d'une défiance continuelle, le doublement de valeur de toutes les denrées, l'impossibilité de soutenir la concurrence de l'étranger..., le commerce abattu, anéanti, et les fortunes particulières renversées ». La Chambre de commerce de Rouen, d'accord avec les trois corps administratifs, municipalité, district, département, prévoyait le plus sombre avenir si le papier-monnaie était ainsi multiplié, surtout lorsque la force des choses aurait contraint d'en venir à des coupures de plus en plus réduites : « Arrivés à cette classe la plus nombreuse et la plus utile de la société, les assignats de 24 livres[1] ne feront plus un pas qui n'occasionne des sacrifices, qui ne fasse naître des difficultés, qui ne provoque des mécontentements, des murmures, des plaintes, des insurrections... Le peuple n'avait pas participé à ces opérations ruineuses qui ont si fort augmenté la dette de l'Etat, et seul il supportera les frais de liquidation! Il ne sait point lire, et bientôt il ne sera payé qu'en billets! Plus on réduira les assignats en coupures de petites sommes, plus on fera de mécontents, plus on suscitera d'ennemis à la Révolution, et dans quelle classe! Dans celle qui en a été le plus ferme appui... A la suite de violentes convulsions, lorsque le Trésor public est épuisé, lorsque l'impôt ne présente pas encore l'équilibre de la dépense, lorsque les ennemis de la Révolution affectent d'exagérer le mal et de ne pas croire au remède, le discrédit est inévitable, le papier doit refluer, l'argent doit disparaître[2]. » Le commerce du Havre pensait exactement de même; réuni le 3 septembre, il émettait, par cinquante voix contre dix-huit, l'avis qu'il ne pouvait envisager cette conception, « quelque brillant qu'en fût l'aspect sous le pinceau séduisant de quelques orateurs, que comme un danger imminent de mettre la chose publique en péril; que comme un moyen efficace offert aux

1. C'était la coupure qu'avait réclamée Pétion et la plus basse à laquelle il fût alors généralement pensé, bien que des sections de Paris réclamassent dès lors des assignats de 6 livres.

2. 17 septembre 1790, D VI 53.

ennemis de la Constitution pour jeter le discrédit sur toutes les opérations de l'administration; comme la cause prochaine de l'absence du peu de monnaie encore en circulation; que cette affluence prodigieuse et momentanée de numéraire fictif serait un torrent rompant toutes les digues qui maintiennent l'équilibre entre les denrées et l'argent et ne laissant apercevoir en se retirant que des marques de destruction et de désastre; que dans l'hypothèse où le système proposé pourrait être avantageux dans des temps ordinaires et paisibles, il serait au moins imprudent et dangereux de l'admettre dans une circonstance aussi critique, où d'autres moyens plus doux et moins convulsifs pourraient opérer des effets aussi salutaires ». Telles étaient aussi les craintes du commerce de Granville[1] : dangereuse en tout temps, l'opération projetée l'était bien plus encore « lorsque le peuple prend la licence pour la liberté, lorsque les corps administratifs sont sans autorité et plusieurs sans considération, lorsque l'imposition répartie sans base excite tant de réclamations, tant de refus de paiement... Il est au-dessus du Corps législatif une souveraine autorité dont il doit être l'organe, l'opinion générale; en la consultant partout avec une sage lenteur, on ne hasardera point d'éprouver sa résistance, dont une terrible catastrophe serait le résultat... On la persuade, on ne la commande jamais ».

L'opinion était donc nettement hostile parmi les représentants les plus accrédités du commerce et de l'industrie, et Regnault d'Épercy insista avec raison dans son rapport sur cette considération, qu'une vaste émission d'assignats à cours forcé devenait particulièrement dangereuse quand elle était envisagée avec tant de défiance par les gens les plus compétents en la matière, fût-elle même réclamée par des hommes moins familiers avec les affaires. « Croirez-vous au désir de ceux qui n'ont d'autres lumières que celles que peut leur donner l'amour de la patrie, souvent égaré par des suggestions perfides ou intéressées, et d'autant plus faciles à tromper qu'ignorants en fait de finances et d'administration, leur esprit ne peut se rallier à aucun principe? Ne préférez-vous pas, au contraire, le vœu de ceux qui par état sont le plus intéressés à la décision que vous adopterez et dont l'intérêt particulier est tellement lié à l'intérêt général que vous ne pouvez contribuer à leur prospérité sans assurer en

1. F 12 795.

même temps celle de la France... Lorsque tous les commerçants du royaume sont d'accord entre eux sur plusieurs points sans s'être rien communiqué..., lorsque leurs délibérations ont été prises en même temps et presque le même jour dans toutes les villes et dans différents départements..., croyez que leur vœu est la voix de la vérité, qu'il exprime le véritable intérêt du commerce et conséquemment celui de la nation... »

Ce n'étaient point d'ailleurs les seuls négociants ou industriels qui exprimaient tant de répugnance pour le papier-monnaie : beaucoup de corps administratifs, beaucoup de particuliers, qui furent consultés ou qui apportèrent spontanément leur avis dans ce grand débat, se trouvèrent, presque en tout point, d'accord avec eux. « Deux milliards d'assignats forcés », disait avec une énergie toute particulière le conseil de la commune d'Angoulême[1], « nous paraissent un fatal prestige, une déception très coupable, un très grand mal au physique et au moral, et la plus grande des calamités. Ces sages et fiers insulaires (les Américains), qui nous ont appris à connaître, à conquérir nos droits, à en faire usage, ont soutenu les rigueurs de la guerre et des saisons et chassé les tyrans ; mais ils n'ont pu soutenir un papier-monnaie... » — « La création de 2,500 millions d'assignats forcés », écrivait Ternaux, officier municipal de Sedan[2], « est le plus grand malheur dont la France puisse être accablée ; leur fabrication serait le tombeau du commerce et de l'industrie et bientôt après celui de l'agriculture ; si les effets de ce poison ne se font pas sentir de suite avec violence, ils n'en seront pas moins terribles et alors, mais trop tard, on regrettera d'avoir sacrifié une classe de citoyens honnêtes, de manufacturiers et de négociants, à une foule d'agioteurs nationaux et étrangers... Je vois les fortunes en proie à l'agiotage et bouleversées, la vente des terres lente, le commerce dans les angoisses, les manufactures anéanties, des milliers d'ouvriers sans travail... Si, au contraire, la liquidation de la dette exigible se fait avec des délégations dont la circulation soit libre et qui ne portent intérêt que pour une année, on fait une opération honnête, utile, nécessaire, équitable pour les créanciers, avantageuse à l'État... » Le directoire de la Somme prévoit[3] que, si 400 millions d'assi-

1. Bibl. nat., 4 b^{39} 4157.
2. D VI.
3. 17 septembre 1790, D VI 53.

gnats, avec intérêts, ne circulent déjà qu'avec peine et en subissant une perte sensible, 2 milliards d'autres assignats sans intérêts éprouveront une perte encore plus grande; il redoute le désespoir dont l'ouvrier sera égaré lorsque après avoir reçu un assignat de 24 ou 25 livres pour son salaire d'une semaine ou deux il sera obligé de changer cet assignat, et encore avec peine, pour 18 ou 20 livres, peut-être moins, sans parler de la misère qui assiégera le Trésor public quand il ne recevra plus que du papier. Le directoire des Côtes-du-Nord[1] est encore plus pessimiste. « Le projet d'une nouvelle émission d'assignats-monnaie a répandu l'alarme dans tous nos cantons. Le commerce des toiles... sera bientôt anéanti par la difficulté que les marchands ont à convertir... le papier... *Nos foires sont désertes parce qu'on y a vu quelques assignats, et les marchés seront bientôt abandonnés.* Le laboureur comme la fileuse ne consentiront jamais à échanger leurs denrées et le produit de leur travail contre un papier dont ils ne peuvent reconnaître ni la valeur ni l'authenticité... La défiance s'emparera de tous les esprits. Les villes éprouveront dans une année d'abondance toutes les horreurs de la disette ou seront forcées d'arracher leur subsistance les armes à la main... Les quittances de finance rempliront ce double but (payer les créanciers de l'Etat et vendre les domaines nationaux) sans danger et sans convulsion. Fût-il prouvé que les assignats sont préférables à cet autre papier, la consternation qu'ils répandent devrait encore les faire rejeter. » Celui du Morbihan[2] donne de curieux détails sur l'invincible répugnance que le papier-monnaie n'a jamais cessé, et ne cessera jamais, de rencontrer dans les campagnes. « Depuis Law, il est un objet de répugnance et même d'effroi. L'annonce seule de son émission révolte les esprits : voyez dans tous les actes depuis plus de soixante ans le soin que l'on prend pour l'écarter des paiements. Il faudrait des années pour l'introduire, avec de grandes réserves encore. Comment le proposer aux habitants de nos campagnes. qui ne font que commencer à accepter les louis d'or et que nous avons vus mordre les écus, jugeant d'eux par leur dureté! » Bordeaux met bien le doigt sur le point le plus douloureux de la plaie, à savoir la diminution déjà sensible, et bientôt terrible. des arrivages de la campagne, depuis que les paysans redoutent

1. 17 septembre 1790, D VI 27.
2. 18 septembre 1790, D VI 41.

d'être payés en papier; on vit dans cette ville dans une terreur perpétuelle de la famine et par conséquent d'une violente explosion populaire : « Jamais dans cette cité », écrit le directoire du département[1], « la circulation des espèces n'a éprouvé un pareil resserrement, et l'effroi et le mécontentement du peuple peuvent avoir les suites les plus funestes... » — « La crainte de recevoir des assignats », écrit à son tour la municipalité[2], « a rompu presque tous nos rapports avec les départements voisins... La fermentation éclate à la fois et dans le pays où le défaut de circulation fait baisser le prix des grains au milieu de l'abondance et dans celui où la crainte de la disette jette le peuple dans la consternation... Nous ne pouvons envisager de sang-froid les malheurs dont notre cité serait menacée si le directoire du département ne peut nous fournir, en échange d'assignats, la quantité de numéraire nécessaire pour alimenter ce commerce et assurer l'importation des grains et farines qu'exige notre consommation... » Le même fait, alarmant au plus haut degré, frappe les regards du directoire du Lot-et-Garonne : « Les marchés », écrit-il[3], « ne sont plus comme autrefois le théâtre d'une concurrence avantageuse qui portait l'aisance dans les campagnes, y entretenait, par la circulation de l'argent, la confiance et le contentement, vivifiait l'industrie et l'agriculture et favorisait, d'une manière particulière, le paiement des impositions. Craintif ou méfiant aujourd'hui, le cultivateur refuse de vendre ses denrées s'il n'est pas assuré d'en recevoir le prix en argent... Les assignats-monnaie ont été reçus par le commerce avec un empressement qui se soutient et qui se soutiendra dans toutes les relations qui lui sont propres; mais l'agriculture et les arts qui en sont la base ne leur accordent pas cet accueil confiant. Les villes cesseront bientôt d'être le dépôt des productions des campagnes si elles continuent à être dans l'impuissance de les y attirer par leur argent. » La municipalité de Saint-Etienne redoute aussi toutes les extrémités lorsque l'ouvrier ne sera plus payé qu'en papier ou lorsque le négociant aura été forcé de laisser ses bras oisifs[4]. Dubel, inspecteur des manufactures à Bourges, « tremble de ce à quoi la misère et le désespoir pourront conduire 25,000 ouvriers

1. 7 août 1790, D VI 31.
2. 10 août, ibid.
3. 19 août, D VI 37.
4. 15 septembre, D VI 49.

de forge, en général hommes faits, robustes, presque tous braconniers, intrépides, armés, dont l'existence est subordonnée à la répartition exacte et périodique d'un salaire..., dont la suspension peut être le signal de l'insurrection, du pillage, du massacre[1] ».

De Louhans on écrit, le 5 septembre, au député Mailly[2] : « Dans notre ville et surtout dans nos villages, les assignats sont dans une défaveur incroyable...; il ne se vend presque de blé que par ceux que l'extrême besoin y force; les laboureurs craignent d'être payés en billets et de perdre. Ils ont ouï parler des billets de Law et de leurs désastreuses conséquences. On a beau leur expliquer et tâcher de leur faire sentir la différence, tout cela n'est pas entendu par la plupart, et le petit nombre qui l'entend n'en est pas plus confiant... J'ai une crainte au-dessus de l'expression qu'il n'y ait beaucoup de contrefaçons ; je suis touché des mauvais effets que produisent les premiers... La confiance ne s'établit pas et, au contraire, la méfiance augmente... Les ventes de blé et de bestiaux languissent ici plus que jamais et c'en est la cause... » C'est l'exacte vérification du mot profond que Mirabeau — oui, Mirabeau lui-même ! — avait prononcé en 1789 : « Ce n'est que l'argent à la main qu'on peut aller ramasser le blé dans les campagnes[3]. »

Il semblait, les choses étant ainsi, que la cause fût entendue : limiter le plus possible, puisque la fatalité des circonstances interdisait de s'en passer complètement, une émission dont la seule perspective suscitait déjà tant de résistance était le parti qui se serait imposé à une Assemblée prudente. Mais la question, on le sait, était avant tout politique, et les passions politiques n'ont pas l'habitude de désarmer si aisément. Des contre-pétitions, des contre-adresses, étaient provoquées et obtenues. A Angers, où le commerce s'était fortement prononcé contre l'assignat-monnaie, La Réveillère-Lépeaux affirmait qu'il était demandé par les 19/20es de la ville, « afin qu'elle ne fût pas soupçonnée d'avoir manqué de patriotisme », et que la première pétition n'était revêtue que de signatures mendiées ou de noms de négociants sans affaires. A Nantes, où le commerce, assemblé le 3 septembre, avait pris une première délibération très

1. 5 septembre, D vi 25.
2. Cité par Guillemaut, *la Révolution dans le Louhannais.*
3. Discours du 6 novembre 1789.

contraire à l'assignat-monnaie, sur le soir, beaucoup s'étant retirés et de nouveaux venus ayant afflué, il en était pris une autre toute contraire, que les premiers qualifièrent « d'illégale, n'étant pas le résultat d'une réflexion assez approfondie et de la loi du scrutin, mais celui du plus grand tumulte et d'un moment d'effervescence, au mépris de l'ajournement qui avait été voté par un grand nombre et paru acquiescé[1] ». A Lyon, en contradiction avec le commerce local, la Société des Amis de la Constitution se prononçait pour l'assignat-monnaie. On colportait des adresses émanées ou soi-disant émanées de manufacturiers ou d'intéressés dans les manufactures de Tulle, de Charleville, d'Indret, etc., d'administrateurs de mines de houille[2] ou encore de corps municipaux[3]. « Chose très remarquable », écrivait Mirabeau à Reybaz, « que toutes les pétitions pour les assignats nous viennent des manufactures en faveur desquelles soi-disant on pousse de grands cris contre les assignats... Ce matin, le rapporteur du comité du commerce nous a lu très stupidement une longue liste de villes prétendues réclamantes, dont nous avons autant de pétitions en faveur des assignats. » Surtout aux Chambres de commerce, dont l'opinion était malgré tout trop nette pour pouvoir être facilement travestie, on opposait celle des sections parisiennes, presque unanimes, elles, à applaudir à l'assignat-monnaie : trente-six, sur trente-sept qui discutèrent la question[4], adoptèrent l'idée d'assignats-monnaie reçus de préférence, ou même exclusivement, en paiement des biens nationaux ; beaucoup d'entre elles demandèrent même qu'on descendît jusqu'à des coupures de six livres. « Votre nouveau numéraire », disait la section des Invalides, « ira, comme le Nil dans ses heureuses inondations, féconder l'agriculture, vivifier les arts et l'industrie, rendre enfin au commerce toute son acti-

1. Protestation d'un grand nombre de négociants de Nantes, 6 septembre 1790, 4 b[39] 4103.

2. Non sans s'exposer à des démentis significatifs. « Inutilement », écrit la municipalité de Douai (D VI 43), « Mercier a-t-il publié dans son Journal qu'une Compagnie de houille résidant à Douai a fait une adresse à l'Assemblée en faveur des assignats-monnaie... Il n'existe point de telle Compagnie à Douai, et quand il aurait voulu parler de celle d'Anzin, près Valenciennes... nous avons la certitude que cette Compagnie se regarderait comme anéantie si elle ne pouvait plus suivre son exploitation qu'avec du papier-monnaie. »

3. D VI 8.

4. S. Lacroix, *Actes de la commune de Paris*, t. VII, p. 82 et suiv.

vité. L'ignorance ou la mauvaise foi cherchent en vain à vous effrayer sur les ravages de ce torrent bienfaisant. Des eaux graduellement absorbées ou évaporées par la vente des domaines nationaux se réduiront bientôt en un fleuve majestueux, coulant paisiblement au milieu d'une riante et fertile contrée... (Le papier ne chassera pas l'argent), mais l'argent fait aujourd'hui au papier une guerre aussi lâche, aussi malhonnête, que celle des mécontents aux amis de la Révolution. Il fuit, il se cache comme les transfuges; il ne se montre, comme eux, que pour se vendre chèrement ou pour acheter à grand prix des âmes viles et mercenaires. » — « Avec l'assignat », disait la section du Théâtre-Français, « l'agiotage est anéanti parce qu'il n'est fondé que sur la diversité, que sur la hausse ou la baisse des effets publics actuels; mais ces effets, transformés en assignats-monnaie, cesseront d'être agiotables; les assignats-monnaie, numéraire aussi réel que l'argent-monnaie, ne seront susceptibles ni de hausse ni de baisse et, conséquemment, ne pourront devenir l'objet d'aucune spéculation. » Des *Observations des représentants du commerce, des manufactures et des arts et métiers de Paris*, critiquant âprement la quittance de finance comme ouvrant la porte au plus affreux agiotage et comme inutile à la circulation, reprenaient pour leur compte la comparaison alors si fréquente de l'assignat à une eau bienfaisante qui fertiliserait toutes les classes de la société[1]. A l'argument tiré des plaintes générales contre les assignats déjà émis, on répondait en soutenant que, s'ils étaient si peu appréciés, ce n'était pas qu'ils fussent mauvais, c'était qu'ils n'étaient pas commodes et que les choses changeraient quand les coupures seraient plus petites et quand des mesures énergiques seraient prises pour empêcher les différentes caisses de les refuser. On redoublait d'efforts dans le public, dans la presse. Les Sociétés des Amis de la Constitution représentaient cette grande mesure comme n'ayant tant de contradicteurs que parce qu'elle devait produire de grands biens et prévenir de grands maux. A leurs yeux, ceux-là seuls repous-

1. D VI 44. Elles aperçoivent d'ailleurs le danger d'une trop longue stagnation de cette eau bienfaisante et regrettent les trop longs délais accordés pour le paiement des biens nationaux, si ces biens doivent être payés avec du papier-monnaie. L'assignat est une monnaie qui « ne peut être utile au commerce que par la célérité de son passage et dont la stagnation entraînerait les inconvénients les plus incalculables ».

saient l'assignat qui se proposaient d'accaparer les biens du clergé par les quittances de finance ou d'en empêcher la vente afin d'en frustrer la nation et de permettre le rétablissement de l'ancien régime. « Malouet et Dupont », disaient *les Révolutions de France et de Brabant*, « sont contre les assignats ; *ergo*, les assignats sont une opération patriotique et salutaire. » — « Le parti des aristocrates », disait Loustalot dans *les Révolutions de Paris*, « rugit quand on prononce le nom d'assignats, tandis que les patriotes les regardent comme le seul moyen de sauver l'État. Les banquiers, les agents de change et généralement tous les agioteurs de Paris s'opposent de toutes leurs forces à leur émission ; nous conclurions de là que cette opération doit être bien avantageuse au peuple, puisque tant de gens qui sont ses ennemis naturels n'épargnent ni soins ni peines pour la contrarier. »

Intervention décisive de Mirabeau. — Pour la seconde fois, Mirabeau apporta à la cause de l'assignat le concours puissant de son éloquence entraînante (27 septembre) : « Ces quittances de finances, qu'en feront les propriétaires? Que de papiers morts ajoutés à d'autres papiers morts ! Quel cimetière de capitaux ! Ces quittances auront-elles la faculté de transformer leurs maîtres en agriculteurs? Cette masse énorme d'effets va créer dans la Bourse de Paris un nouveau commerce improductif qui achèvera de ruiner toutes les branches du commerce utile et de toute autre espèce d'initiative. C'est là que seront pompés les derniers sucs qui laissent encore à nos affaires une ombre de vie. Mais qui s'engraissera derechef aux dépens de la chose publique? Ceux-là seulement qui ont des écus libres, des millions à leurs ordres, tandis que la pluralité des créanciers de l'Etat verront leur ruine au moment où ils feront argent de leurs quittances. » L'assignat, au contraire, acquitterait la dette, favoriserait les ventes, ranimerait tout sur son passage et, quoi qu'on en dît, rendrait tous ces services sans exposer à aucun risque : « Les métaux dont se forme la monnaie ne s'emploient qu'aux arts secondaires et la chose figurée par ces assignats est le premier, le plus réel des biens... Je demande à... toutes les nations de la terre s'il n'y a pas plus de réalité, plus de richesses véritables dans la chose dont les assignats sont le type que dans la chose adoptée sous le nom de monnaie... On nous parle de la hausse des denrées, du

renchérissement de la main-d'œuvre et de la ruine des manufactures qui doit s'ensuivre : qu'on nous parle donc aussi des centaines de manufactures qui n'ont point d'ouvrage, de cette foule d'ouvriers qui meurent de faim, de ces milliers de mécontents dont les affaires s'anéantissent dans un repos dévorant... Je demande aux détracteurs de notre plan de quel génie bienfaisant, de quel pouvoir surnaturel ils attendent donc la restauration de nos arts, de notre commerce et de tous nos moyens de prospérité; je leur demande si c'est de la sécheresse de nos canaux qu'ils espèrent voir sortir des fleuves d'abondance; n'entendent-ils pas le besoin général qui pousse un cri jusqu'à nous! Enfin j'entends les Américains dire aux Français : « Nous « avons créé pendant notre Révolution de mauvais papier-mon- « naie et cependant ce papier tel quel nous a sauvés; sans lui, « notre Révolution était impossible. » Et vous qui avez aussi une Révolution à terminer, vous qui, à côté de grands besoins, possédez de grandes ressources, vous qui avez encore plus de domaines à vendre que d'assignats sur ces domaines à distribuer, vous qui, en créant ce papier solide, ne contractez point une dette, mais en éteignez une, vous n'oseriez vous confier à cette mesure! Allons! Après avoir commencé votre carrière comme des hommes vous ne la finirez pas comme des enfants! » Puis, après que l'abbé Maury, agitant dans ses mains des billets de la banque de Law, conservés « pour l'instruction de la postérité comme des balises placées sur des écueils pour perpétuer le souvenir d'un grand naufrage », eut montré (28 septembre) 2 milliards d'assignats, après avoir parcouru tout le royaume, éteint frauduleusement sur leur route une multitude innombrable d'engagements particuliers qu'ils n'étaient pas destinés à acquitter, revenant chargés de tous ces crimes au Trésor public, où la nation serait obligée de les recevoir pour comptant à la hauteur primitive de leur titre. Barnave souleva des applaudissements frénétiques en représentant les adversaires de l'assignat comme des financiers, des agioteurs, des ennemis de la Révolution et voulant, par l'accroissement de l'impôt, rendre la Constitution odieuse au peuple et l'empêcher de s'établir. « Cette opération, qui balaie la place des papiers qui s'y réunissent, qui anéantit ce genre coupable d'industrie, fait grand tort à ceux que cette industrie alimentait..., elle répand les capitaux dans toutes les

mains et assure à l'État et à l'industrie des secours à un prix modéré ; il est clair qu'ils y perdent... L'opinion publique repoussera ceux qui s'y opposent... Une immense responsabilité pèsera sur eux et, dans un an peut-être, on nous proposera politiquement, financièrement, nationalement, de remettre ces biens dans les mains du clergé. » Des arguments de ce genre pesaient sur l'Assemblée d'un poids irrésistible ; la majorité soupçonnait que l'hostilité contre l'assignat recouvrait une arrière-pensée d'empêcher la vente des biens du clergé et surtout leur dissémination entre un grand nombre de mains. Jusqu'au bout, cependant, les adversaires de l'assignat restèrent vaillamment sur la brèche, et c'est dans cette même séance du 28 septembre que fut prononcé par l'un d'eux, un des moins connus, mais un des plus remarquables discours, celui de Bergasse-Laziroulle, représentant du tiers de Pamiers. Ce dernier rejeta bien loin l'imputation injurieuse de sentiments contre-révolutionnaires adressée à quiconque laissait percer des craintes et, prenant vigoureusement l'offensive, incrimina à son tour les intentions et les actes des panégyristes de l'assignat : « Ce n'est point pour rembourser la dette exigible ni pour vendre les domaines nationaux que les assignats ont été imaginés. La dette exigible, au contraire, a été ingénieusement inventée pour faire intervenir les assignats, dont on avait dans la tête le projet intéressé. On avait mis en mouvement tous les agents de change de cette capitale, on s'était approprié une grande masse d'effets publics, achetés à crédit et à 20 ou 30 °/₀ de perte, et on a trouvé commode et avantageux d'en être remboursé au pair par le Trésor public. Voilà tout le patriotisme dont on rebat sans cesse nos oreilles, voilà tout le secret du papier-monnaie. Lorsque j'ai vu un essaim d'orateurs employer tous les ressorts d'une imagination féconde à l'examen d'une matière purement didactique, sortir sans cesse de la question, mêler dans leur opinion ces heureuses réticences, ce langage à la mode du temps dont l'effet est toujours certain au milieu du patriotisme qui nous écoute, ces expressions civiques dont chacune vaut un applaudissement, ces sentiments révolutionnaires qui concilient la faveur, j'ai pensé qu'on était plus jaloux de persuader que de convaincre. Je suis resté froid au milieu de tant de chaleur et je me suis confirmé dans cette pensée que, les vérités abstraites n'étant point à la portée de tous les hommes, l'art oratoire pouvait aisément s'en emparer, les corrompre et

les obscurcir à son gré. Vous ne donnerez point à l'Europe étonnée le spectacle effrayant d'un peuple qui ne recouvre un instant la liberté que pour l'engloutir sous les ruines de sa fortune et de son industrie. Vous résisterez au prestige d'une éloquence mensongère et à cette fougueuse impéritie qui ne voit de salut que dans des milliards d'assignats. Après avoir rejeté bien loin tout projet de remboursement en papier-monnaie, si, pour guérir le corps politique de la maladie que lui a occasionnée une interruption malheureuse dans la rentrée des contributions publiques, vous êtes obligés de recourir à ce terrible émétique, vous en userez du moins avec assez de sagesse pour ne pas le rendre mortel. »

Que de bon sens et de prévoyance dans ce langage! Combien il l'emporte, malgré les séductions d'une admirable éloquence, sur les brillantes déclamations par lesquelles Mirabeau semblait prendre à tâche, pour exciter l'enthousiasme, d'endormir la réflexion et la prudence, là précisément où il était le plus essentiel de leur faire appel! « Ah », disait un contemporain fort sensé[1], « que M. de Mirabeau donne à l'Assemblée un funeste conseil et qu'il serait déplorable qu'elle fût séduite par son éloquence dans une matière qui n'admet que la justesse des raisonnements et l'exactitude des calculs! Je le rends garant et responsable envers la nation des suites de l'inique et violente opération qu'il ose proposer, lui de qui l'éloquence versatile, échauffée par une tête ardente, préconise aujourd'hui ce qu'il désapprouvait autrefois de la manière la plus énergique, qui nous offre comme une mesure sage ce qu'il appelait l'orgie de l'autorité en délire! » Ce fut un véritable malheur public que cette victoire de l'éloquence sur la raison, et Jaurès se trompe quand il loue précisément Mirabeau d'avoir fait prévaloir l'enthousiasme sur le calcul. « Il sut émouvoir si profondément la passion révolutionnaire que l'assignat porta en lui, dès ce jour, comme une force de crédit incomparable, l'âme même de la Révo-

1. Le Roy, *Des inconvénients des assignats-monnaie.* « Avec eux », disait cet auteur, « le Trésor, ne percevant que du papier sans valeur, ne peut rendre que du papier sans valeur. La nécessité absolue dans laquelle il est de payer certaines dépenses en argent effectif rend cet argent plus rare et plus cher. Tout augmentant de prix, il faut nécessairement augmenter les impôts à proportion que la misère publique augmente; les funestes effets de ce désordre sont incalculables, car le discrédit appelle le discrédit : c'est l'abîme qui invoque l'abîme, pour parler comme la Bible. »

lution... Le service d'entraînement et de passion rendu ainsi par lui à la France incertaine ne peut être mis assez haut... C'est un des plus saisissants exemples de l'insuffisance de la froide et lucide raison scientifique, si nette soit-elle, en des temps de crise; le grand tribun passionné, auquel sa passion même révélait l'action latente accumulée dans les âmes, voyait plus juste et plus clair que l'admirable philosophe et géomètre (Condorcet). »

En réalité, l'Assemblée — et c'est tout à son honneur — hésitait cependant encore; elle hésita jusqu'au dernier moment[1]. Elle manquait de l'expérience nécessaire pour bien discerner les dangers de la résolution que des esprits ardents et téméraires voulaient lui faire prendre. Mais elle était aussi trop sage pour les méconnaître entièrement et trop bien intentionnée pour ne pas prêter l'oreille aux raisons puissantes de leurs adversaires, qui restèrent jusqu'au bout sur la brèche. « Je m'oppose », avait dit Decrétot avec une impressionnante vigueur, « au prononcé d'un décret qui pourrait bouleverser tout le royaume et nous replonger dans une situation pire que celle qui a forcé le roi et les ministres à nous abandonner les rênes de l'administration. » Quoi de plus juste aussi et de plus propre à faire impression que cette judicieuse observation de Delandine, qu'après des délégations territoriales, des quittances de finance, des assignats libres, on aurait toujours, en cas d'échec, la possibilité de recourir aux assignats forcés, tandis qu'après des assignats forcés, s'ils ne réussissaient pas, il ne resterait plus aucune ressource; avec eux il fallait périr ou triompher!

Décret du 29 septembre 1790. — Parfaitement consciente, donc, de la gravité du vote qu'elle allait émettre, elle se décida en dernier ressort à un décret transactionnel assez semblable à celui qu'elle avait émis lorsque, décidée à prendre les biens du clergé, elle avait reculé cependant devant la motion qui

1. Nulle part ne se montre mieux cette hésitation que dans l'intéressante correspondance que M. de Maupetit, député du Maine, entretenait avec ses commettants.

Ce qui finit par entraîner la majorité — non sans peine — ce furent des raisons politiques : la peur d'avoir à imposer 100 à 120 millions de plus pour les intérêts de la dette exigible, la pression des amis les plus bruyants de la Révolution, et la passion que mettait la droite à combattre l'assignat. Des membres de cette fraction de l'Assemblée, notamment d'Éprémenil, provoquèrent dans la dernière séance, celle du 29 septembre, des incidents qui nuisirent à sa cause.

en proclamait la nation propriétaire et s'était contentée de déclarer qu'ils étaient à la disposition de la nation. De même son décret du 29 septembre, rendu à la faible majorité de 508 contre 423, renforça et développa beaucoup l'assignat-monnaie, mais n'accorda pas cependant les 1,800 millions ou 2 milliards que réclamaient ses plus fougueux partisans. 1,200 millions, chiffre considérable en un sens, mais relativement modéré en un autre, furent ce dont ils durent d'abord se contenter; 800 millions, à cours forcé, sans intérêts, durent s'ajouter aux 400 précédemment créés[1] pour rembourser une somme égale de la dette constituée de l'État et de la dette du clergé, suivant l'ordre qui serait indiqué, et il ne pourrait jamais y avoir plus de 1,200 millions en circulation ni être fait aucune nouvelle fabrication ou émission sans décret du Corps législatif. Mais il devait en être de ce vote transactionnel comme il en avait été de celui du 2 novembre 1789, qui avait été rapidement suivi, par la force même des choses, de l'expropriation du clergé et de la mise en vente de ses biens. En érigeant en principe le remboursement de la dette non constituée en assignats-monnaie, la Constituante se condamnait inévitablement, elle-même ou les gouvernements qui devaient la suivre, à émettre autant d'assignats qu'il en faudrait pour éteindre cette dette, de chiffre encore inconnu, que Montesquiou venait d'évaluer à 1,902 millions, Lebrun à 1,458 et que Ramel, plus tard, portera à 1,304[2]. Dans l'un et l'autre cas, des émissions nouvelles étaient nécessaires : et même elles étaient officiellement annoncées dans le décret lui-même, qui, point important, limitait à 1,200 millions, non pas la quantité totale, mais la quantité simultanée des assignats à lancer dans la circulation, de sorte que, dès le premier jour, la quantité de papier d'État à prévoir se trouvait dans un vague et une indétermination tels que son crédit devait fatalement en être compromis[3]. Elle ne pourrait jamais, disait le

1. Dont l'intérêt fut supprimé peu après.

2. Ramel, *Des finances de la République en l'an IX*, p. 49. — Citons aussi, quoique empreinte d'exagération, l'évaluation de Bergasse, un ennemi : 2,705 millions.

3. On se demande, en vérité, par quelle aberration Louis Blanc a pu vanter précisément dans ce décret du 29 septembre un ensemble de précautions parfaitement combinées : abstraction faite même des événements qui suivirent et qu'il était alors difficile de prévoir, encore que bien des orateurs aient porté dans l'avenir, au cours de ce débat, un coup d'œil singulièrement clairvoyant!

décret, excéder la valeur des biens nationaux. Sans doute, mais quelle était, et surtout quelle devait rester cette valeur? A ces deux questions capitales, aucune réponse satisfaisante à donner si l'on voulait être sincère. En pareil cas, les esprits les moins éclairés, avertis par le sûr instinct de l'intérêt, savent parfaitement, sinon distinguer, au moins soupçonner la vérité au milieu des phrases plus ou moins brillantes dont on l'enveloppe.

Faibles barrières, d'ailleurs, que celles qu'on s'impose à soi-même, et qu'on s'impose précisément par cette raison qu'on sait qu'on pourrait être tenté, qu'on pourrait être capable ou, ce qui revient exactement au même, qu'on pourrait être suspecté de pouvoir les franchir le jour où les événements viendraient vous imposer l'obligation de les dépasser!

Il y a plus. Ce décret, qui a le tort de préparer, d'annoncer même des créations ultérieures, puisqu'il impose en principe à l'assignat la tâche formidable de rembourser toute la dette exigible, sans exception ni réserve, a en même temps le tort, plus grave encore peut-être, de n'en point créer pour ce que Dupont de Nemours et bien d'autres avec lui avaient indiqué avec raison comme la fonction propre, comme le rôle nécessaire du papier-monnaie : subvenir aux dépenses courantes jusqu'au moment où l'ordre serait rétabli et les nouvelles perceptions en vigueur. On se flattait alors que cette échéance, en réalité si lointaine, était fort rapprochée. Mais, même dans cette hypothèse, nul doute que quelques centaines de millions ne fussent absolument indispensables. En n'en parlant pas, le décret de l'Assemblée n'en supprimait pas pour cela la nécessité. Son silence à cet égard devait simplement créer l'impression qu'aux assignats émis pour la dette se joindraient nécessairement les assignats à créer pour les dépenses ou, comme il arriva en effet, qu'on affecterait à ces dépenses une notable partie des 800 millions nouvellement décrétés pour la dette. Le décret du 7 novembre n'en préleva à cet effet que 200 « pour subvenir aux besoins que les événements publics pourraient faire naître et mettre au courant la totalité des rentes de 1790 dans les six premiers mois de 1791 », et en spécifiant que ces 200 millions seraient rétablis dans la caisse de l'extraordinaire par les rentrées sur l'arriéré des impositions, par le produit de l'impôt de remplacement de la gabelle, etc. Mais les besoins devaient évidemment dépasser beaucoup ces 200 millions, et les ressources pour les rétablir

étaient singulièrement douteuses ; en réalité, c'était la plus grosse partie de la nouvelle émission — comme de toutes les émissions suivantes — qui devait s'écouler par le canal du déficit sans payer la dette. Des appels incessants à la caisse de l'extraordinaire, 46,095,000 en octobre, 48 millions en novembre, 45 millions en décembre, 60,500,000 en janvier 1791, 72 millions en février, 50 millions en mars, sans compter 15 millions pour ateliers de charité, puis 7,600,000 pour ateliers de charité à Paris, 6 millions pour les ports, etc., puis, plus franchement, par des décrets du 17 avril 1791, tout l'arriéré des dépenses non soldées au 1er janvier 1791, puis tout ce qui pourrait manquer chaque mois aux recettes pour faire la somme de 48,558,333, moyenne mensuelle des dépenses, voilà par quelles gigantesques fuites devait se perdre la plus grosse partie des 800 millions, sans que la dette en reçût un allègement bien sensible et sans que la perspective des émissions ultérieures fût donc nullement diminuée. On avait trop demandé à l'assignat. L'affecter aux dépenses courantes était regrettable, mais inévitable. Lui imposer en outre la tâche de rembourser la dette publique, ce qu'un autre papier, ne faisant pas fonction de monnaie, eût fait dans de bien meilleures conditions, c'était l'exposer et c'était s'exposer aux pires désastres. Il semble bien que la meilleure — ou que la moins mauvaise — solution aurait été celle que préconisa le banquier normand Lecouteulx-Canteleu : 800 millions d'assignats-monnaie (y compris les 400 millions de la création précédente), et jamais plus, pour le service courant des dépenses publiques si les recettes n'y pouvaient suffire ; admission des créances sur l'État, autres que les rentes perpétuelles et viagères, à concourir avec lesdits assignats dans l'acquisition des domaines nationaux ; conversion pour cela de ces créances en titres nouveaux, productifs d'un intérêt de 5 °/₀ la première année et de 4 °/₀ ensuite. Avec ce système, on eût peut-être été plus à l'abri de la dangereuse tentation de vivre sur son capital et on eût mieux senti la nécessité de faire des impôts d'application facile et de rentrée prompte ; on n'eût pas aussi aisément dépassé la juste limite, on aurait eu une digue pour arrêter, peut-être, l'inondation menaçante du papier-monnaie. Sans doute, là aussi, l'échec était possible, probable même, si l'on veut : mais au moins y avait-il une chance de réussite. Dans celui qui fut adopté, rien ne pouvait garantir des émissions excessives, et bientôt des émissions désordonnées.

A ce mal, trop évident pour ne pas frapper les regards, il fut malheureusement apporté un remède pire peut-être que lui. Dans le dessein louable de diminuer ces émissions futures et d'éviter cette surabondance de papier dont tant d'orateurs avaient prédit les déplorables effets, dans le dessein non moins louable de donner aux enchères sur les biens nationaux le plus d'activité possible, sous l'influence, enfin, du rapport que La Rochefoucauld avait déposé le 10 septembre au nom du comité d'aliénation et qui concluait à admettre les acquéreurs de biens nationaux à s'acquitter pour les trois quarts en capitaux de rentes sur l'État ainsi qu'en finances d'office de judicature, offices militaires, de finance, cautionnements, etc., Montesquiou, rapporteur du comité des finances, fit rendre les 30 octobre et 7 novembre deux décrets qui admirent en concurrence, avec les espèces et avec les assignats, en paiement des biens nationaux, les brevets de liquidation d'offices, les titres de propriété de dîmes inféodées, les fonds d'avance, cautionnements, etc., bref, beaucoup des différents titres de la dette exigible, comme si la Constituante, en adoptant le parti de rembourser la dette en assignats, ne s'était écartée qu'avec quelque regret et non sans intention de retour de l'autre parti, remboursement en quittances de finance. En fait, la mesure eut peu d'importance : les paiements faits avec cette sorte de titres ne furent jamais qu'une rare exception[1] et les paiements en assignats furent la règle constante dans la vente des biens nationaux, pour bien des raisons, dont la principale était que, l'assignat tendant à baisser sans cesse et inspirant à tous une défiance invincible en dépit des assurances optimistes officielles, chacun était irrésistiblement porté à s'en débarrasser le plus vite possible. Mais, en droit, elle avait cet inconvénient grave de créer à l'assignat une concurrence considérable peut-être, impossible en tout cas à déterminer, de soustraire, pour ainsi dire, à l'assignat, subrepticement, une fraction inconnue de son gage et, par conséquent, d'ébranler fortement son crédit et sa solidité. La faute était lourde; elle fut plus d'une fois, mais trop tard, signalée. Il eût fallu, dès le premier moment,

1. 200 millions jusqu'à la fin de septembre 1791, dit Clavière dans son rapport du 5 novembre 1791. « Chacun de ces millions », disait-il, « est une augmentation de la masse des assignats faite à l'insu du public, toujours témoin de vos décrets sur la quantité d'assignats comparables aux biens, jamais témoin de la quantité des reconnaissances. »

déterminer une limite maximum jusqu'à laquelle seraient admis en paiement ces titres de la dette exigible, qui, dira très bien Clavière (5 novembre 1791), « ouvrent une tranchée qui échappe aux regards, tranchée au moyen de laquelle on peut altérer le gage des assignats sans que le public puisse être sérieusement garanti de cette crainte, plus dangereuse en pareille matière que la chose même..., tranchée qu'il importe de fermer avant qu'elle devienne plus inquiétante... Ce n'est pas sans surprise que les hommes éclairés en finance ont vu la même Assemblée, qui avait fondé le crédit de l'assignat sur la supériorité, constamment visible, de la somme des biens sur celle des assignats, déroger ensuite à ce qui fait ce crédit et cette force ». Faute de cette précaution élémentaire, l'assignat se trouvait, dès le début, discutable et compromis.

La prudence aurait aussi conseillé, dès qu'on se lançait dans l'aventure des émissions successives de papier, de revenir sur une des dispositions essentielles du décret du 14 mai et d'abréger les longs délais accordés aux acquéreurs pour leurs paiements ; il importait « que ce numéraire fictif fût rapidement enseveli avec les dettes dans le dépôt destiné à le recevoir, sans quoi sa circulation deviendrait tous les jours plus suspecte et on le repousserait de tous côtés dans les caisses de l'État[1] », obligé à son tour d'acheter toujours plus cher le numéraire indispensable à ses besoins journaliers. La Constituante semble bien en avoir eu le sentiment, puisque, par son décret du 3 novembre, elle réduisit, pour les ventes postérieures au 15 mai 1791, les délais de paiement à quatre ans et demi pour les biens de la première classe, à deux ans et demi pour tous les autres. Mais il aurait fallu des délais plus courts encore, qu'elle n'osait pas décréter de peur de nuire aux ventes et d'écarter les petites bourses, qu'on tenait tant à y attirer ; et d'ailleurs ce décret du 3 novembre, auquel il fut dérogé par une série d'autres qui prolongèrent le régime primitif, resta sans aucune exécution. L'intérêt du Trésor et celui du crédit de l'assignat furent donc sacrifiés à celui des acquéreurs. Les conséquences de cette faute frappèrent tous les regards quand on commença à souffrir de l'excès et de la dépréciation du papier. On comprit alors, ce qu'on ne sut pas voir en septembre 1790, que l'émission aurait dû être

1. Rapport de Lebrun, 15 décembre 1790.

réglée moins sur la prétendue valeur du gage que sur la rapidité des rentrées. Saint-Just est un de ceux qui ont le mieux souligné la faute commise, dans son fameux rapport du 26 germinal an II sur la police générale, la justice, le commerce, etc., où il va (reproche inattendu) jusqu'à faire grief à la Constituante d'avoir servi les intérêts des riches, et non des pauvres, par les longs délais accordés pour le paiement des biens nationaux, en laissant entre leurs mains le moyen d'agioter, avec le prix de leurs domaines, sur les subsistances publiques et d'accaparer les denrées : « On devait s'attendre que les assignats, promptement échangés contre les terres nationales mises en vente, ne se mesureraient jamais contre les denrées et le commerce, que le numéraire resterait en circulation et que la vente rapide des domaines nationaux éteindrait le papier-monnaie par le brûlement : cela n'arriva point. Les annuités nombreuses laissèrent le temps aux acquéreurs d'agioter pendant onze ans, avec le prix de leurs domaines, sur les subsistances publiques, et ce régime d'annuités, qui, au premier coup d'œil, paraissait faciliter les ventes, était relativement mortel pour l'économie et la prospérité françaises... » Longtemps on avait tenu un langage bien différent. « Quand », disait Boissy d'Anglas réfutant *l'État de la France* de Calonne, « quand les assignats ne seraient pas anéantis aussi promptement qu'on peut le croire, quand leur existence éphémère serait prolongée de quelques instants, la certitude de leur prochaine suppression, la sûreté et la valeur du gage qui leur est affecté leur donneraient assez de confiance pour que leur existence même fût une richesse de plus pour l'État... Puisque la somme d'assignats en émission aura une diminution graduelle et un anéantissement prévu, elle sera trop peu forte et trop peu à charge pour que les porteurs de ces effets soient pressés de s'en défaire... » Tant on était encore persuadé, à ce début de 1791, de la bienfaisance de ce papier et de la valeur de cette illusoire richesse !

Là précisément était la grande cause du mal. Si l'on avait si facilement pris l'engagement imprudent d'émettre sur un gage dont on connaissait mal la valeur autant de papier qu'il en faudrait pour éteindre une dette dont on ne connaissait pas davantage le montant, si même l'on s'était mis dans la nécessité d'en créer plus encore que ce remboursement n'en exigeait, si l'on se

préoccupait si peu d'abréger le plus possible la durée de ce papier, c'était parce que l'assignat avait été présenté, par des orateurs brillants et populaires, comme un élément de régénération et de prospérité, au lieu de l'être, ainsi qu'il eût convenu, comme un expédient inévitable sans doute, mais fâcheux, comme un mal nécessaire, mais comme un mal, dont il importait de réduire le plus possible et la durée et l'étendue. La merveilleuse éloquence de Mirabeau avait en ceci rendu à la Révolution un bien mauvais service. « De tout temps et dans tous les pays du monde », répondait de Londres Calonne[1], ici bien inspiré par la clairvoyance de la haine, « le recours au papier-monnaie a été regardé comme une extrémité fâcheuse, toujours envisagée avec effroi et à peine excusable lorsque la fatalité des circonstances y réduit. Aujourd'hui, c'est avec une audacieuse confiance..., c'est en se congratulant soi-même comme d'une conception merveilleuse... qu'on prodigue à ce funeste fléau les noms de grand moyen..., de mine féconde que la Providence a fait découvrir au milieu des ruines de l'ancien régime pour combler l'abîme immense de la dette publique. » Il faut l'avouer : du grand orateur révolutionnaire et de l'impopulaire ministre qui semblait personnifier en lui, maintenant, toutes les passions et toutes les illusions de l'émigration, c'est le second qui, sur ce point, voyait juste.

Conséquences désastreuses de ce décret. — Qu'est-il advenu, en effet, des brillantes promesses des enthousiastes de l'assignat et quelle a été cette magnifique impulsion que la richesse publique ne pouvait manquer, d'après eux, de recevoir de l'afflux de ce numéraire fictif?

On sait déjà quels étaient à l'égard de l'assignat les sentiments des campagnes. Prétendre faire accepter à ces gens défiants, ne sachant pas lire, des papiers que recommandaient si mal d'affreux souvenirs toujours vivants parmi eux, était une lourde faute dont les conséquences ne tardèrent pas à se faire sentir : répugnance à vendre, désertion des marchés, difficulté d'assurer l'approvisionnement des villes. Parmi toutes les causes qui allaient, sous la Révolution, rendre particulièrement épineux le problème des subsistances et engendrer la famine (ou, ce qui

1. Calonne, *État de la France*, p. 54.

produit les mêmes effets, la terreur de la famine) parfois au milieu même de l'abondance, le papier-monnaie fut de beaucoup la principale. Dans l'état d'alarme où une longue suite de fautes ou de fatalités avait plongé à cet égard les esprits, tant des consommateurs que des producteurs, il aurait fallu éviter par-dessus tout ce qui pouvait ajouter une difficulté de plus aux obstacles déjà si grands que rencontraient la circulation et le commerce des subsistances. En inspirant à une moitié de la population une répugnance invincible à livrer ce qui était nécessaire à la consommation de l'autre moitié, la Révolution se créait à elle-même le plus grand des périls contre lesquels elle eut jamais à lutter. A la place de l'abondance promise, stérilité, pénurie, disette, voilà ce que le papier-monnaie devait lui procurer de plus en plus à mesure que s'en accrut la quantité et par conséquent le discrédit.

En ce qui concerne l'industrie, la question est moins simple, les funestes effets du papier-monnaie ayant été, dans certains cas et pour quelque temps, dissimulés par certains faits dont, alors et depuis, les panégyristes de l'assignat se sont fait argument et qu'il importe d'examiner avec attention.

On ne saurait contester que certaines industries, soit qu'elles fussent favorisées par les circonstances, comme la fabrication des uniformes de la garde nationale ou les travaux de démolition, de construction, de défrichement, dûs à la dénaturation et à la division de beaucoup d'immeubles nationaux, soit qu'elles le fussent par la suppression des jurandes et des maîtrises et le régime de la liberté du travail, aient connu, vers 1790-1791, une période assez prospère. Troyes, dont l'industrie avait subi pendant les premiers temps de la Révolution une crise épouvantable, vit vers 1791 le nombre de ses métiers à toile remonter à 3,000[1]. Goudard, dans son rapport du 24 août 1791, Lecouteulx-Canteleu, dans un discours du 24 septembre, ont pu parler en termes optimistes de la grande activité imprimée aux fabriques du Languedoc, de la prospérité de la fabrique lyonnaise. « Nos manufactures sont dans une activité qui étonne », disait Anson le 19 mai 1791, « demandez aux députés de Lyon et de Rouen si elles ne sont pas en vigueur ; demandez à ceux du Calvados comment s'est passée la foire de Caen, plus brillante qu'on ne

1. Babeau, *Troyes pendant la Révolution*, t. I, p. 390, 483.

l'avait vue depuis vingt-six ans. » A la Législative, Beugnot, dans un discours du 23 décembre 1791, le ministre Cahier de Gerville, dans un rapport du 18 février 1792, Cailhasson (3 avril 1792) rendent des témoignages semblables. « Au début de la Révolution », dit ce dernier, « ... la partie industrieuse du peuple était dans la détresse et l'amour du Français pour une liberté dont on voyait paraître l'aurore l'empêcha seul d'éclater en murmures et de se porter à des soulèvements. Les assignats parurent et l'industrie se ranima...; peu à peu elle prit de nouvelles forces, et elle atteint aujourd'hui son plus haut période. » On s'explique aisément que telle ait été l'impression de beaucoup de gens. Des faits semblables s'étaient vus pendant quelques semaines, lors du système de Law, et se voient toujours lorsqu'est jeté dans la circulation du papier-monnaie de mauvais aloi. En pareil cas, c'est à qui ne gardera pas ce papier et se mettra à l'abri d'une perte trop prévue en l'échangeant contre des objets de conservation possible et de valeur durable, étoffes, meubles, outils, bijoux, certaines denrées alimentaires, etc. De là un surcroît de demande imprimant à la fabrication, pendant quelque temps, une surexcitation toute factice. Comme d'autre part ces demandes ne peuvent s'adresser qu'au marché national, à cause de la perte au change que subit nécessairement ce papier, et que le discrédit du signe agit comme une sorte de tarif protecteur, ou même prohibitif, qui écarte toute importation étrangère, l'activité des manufactures nationales n'en est que plus grande. Personne ne se soucie plus de thésauriser; la grande sagesse est maintenant de dépenser et la prodigalité devient une sorte de placement de père de famille. Mais bien court est cet avantage — uniquement borné d'ailleurs aux fabriques n'ayant pas besoin de rien tirer de l'étranger — et l'erreur serait grande de confondre ce mouvement convulsif avec une prospérité réelle et durable. C'est ainsi que M. Boivin Champeaux[1] note la stagnation des manufactures d'épingles de Laigle, dont la matière première était tirée de Suède et d'Allemagne. « Mon vœu le plus ardent », disait Philibert à la Législative[2], « serait de pouvoir compter sur la durée de cet avantage *phosphorique*... Mais cette activité ne prend sa source que dans les craintes irréfléchies des porteurs

1. *Notices historiques sur la Révolution dans l'Eure*, t. I, p. 312.
2. 27 février 1792.

d'assignats, qui, par défaut de confiance, achètent à tout prix des marchandises et des denrées qu'ils amoncellent sans besoin... Cette agitation momentanée ressemble aux mouvements convulsifs produits par un accident violent qui conduit bientôt l'individu qui en est attaqué à la paralysie ou à la mort... Je la considère non comme une prospérité, mais comme une adversité nationale... » Mieux aurait certes valu moins de surexcitation passagère et une activité moins fiévreuse, mais plus normale. Il ne faut pas malheureusement compter sur elle quand la gêne universelle, l'élévation des prix, la crise monétaire, le discrédit général, forcent bientôt la consommation à se restreindre et la production à s'arrêter. Rien d'étonnant donc à ce que, au milieu même de cette apparente prospérité, des cris navrants de misère se fassent entendre un peu partout et deviennent de plus en plus intenses à mesure que la mauvaise monnaie, ne justifiant que trop, ici aussi, les plus fâcheux pronostics, entrave les approvisionnements, favorise les accaparements, pèse sur les salaires, bouleverse les fortunes, étend la misère et le chômage. Dans Amiens, où le nombre des métiers battants, de 4,640 en 1785, est tombé à 2,230 en 1790, dans Abbeville, où il est tombé de 1,000 à 426, le défaut d'occupation d'une partie du peuple occasionne une misère qu'il n'est pas possible d'exprimer[1]. La municipalité d'Evreux écrit le 31 décembre 1790 : « Les cris de l'indigence se font entendre de toutes parts. Les hommes valides demandent avec instance du travail ou du pain[2]. » A Laon, le prix des grains a eu beau baisser après la récolte de 1790, la misère de l'ouvrier, dénué d'ouvrage, n'en est nullement atténuée[3]. Un mémoire lu le 20 juin 1791 à la Société des Amis de la Constitution de Paris[4] constate un tel chômage que dans la plupart des départements un quart ou un tiers de la population est réduit à vivre d'aumônes. Il faut lire sous la plume de la municipalité de Poitiers la description navrante de la misère affreuse qui désole cette cité[5] : « Les temples, les rues, les places publiques sont couverts de pauvres; la municipalité n'a aucune ressource; la cherté excessive du blé a épuisé ses facultés... Elle ne sait que faire

1. D VI 53 (délibération du directoire de la Somme).
2. D VI 28.
3. Mémoire au district de Laon, 21 septembre 1790, D VI 20.
4. Aulard, *Jacobins*, t. II, p. 9 et suiv.
5. 13 mars 1791, D VI 55.

pour venir au secours de tant de malheureux dont le désespoir est à craindre et qui n'ont rien à ménager, puisqu'ils n'ont rien à perdre[1]. » « La demande de travail », écrit le directoire du Gard, « soit pour l'agriculture soit pour les manufactures, est réduite d'une manière alarmante... Quoique les communautés fassent en faveur de la classe indigente des sacrifices au-dessus de leurs forces, les officiers municipaux sont exposés aux murmures, au mécontentement d'un peuple qui souffre et qui demande hautement de l'ouvrage ou du pain. » Celui de la Haute-Garonne[2] : « Le défaut de travail est encore plus considérable cette année que la précédente, et le peuple commence à réclamer vivement qu'on lui fournisse du pain ou les moyens de s'en procurer. » Celui de la Gironde signale[3] « une diminution effrayante de travail, diminution qui porte atteinte à la richesse publique et plonge dans le désespoir la classe indigente... ». Quel contraste avec les magnifiques assurances dont retentissait encore la tribune : « Jetez dans la société ce germe de vie qui lui manque et vous verrez à quel degré de prospérité et de splendeur vous pourrez vous élever... Jetons-lui ce papier..., qui fécondera dans son cours les différentes branches d'industrie..., et cette France, qui semble en ce moment couchée dans la poussière, tout à coup se ranimera, se redressera de toute sa hauteur et se placera au premier rang de l'Europe ! »

Faut-il au moins mettre à l'actif de l'assignat les ressources qu'il procura au Trésor public? Mais comment oublier qu'il ne paya pas la dette, qu'il fournit simplement à la France un moyen de vivre sur son capital, que, s'il donna à la vente des biens nationaux la plus vigoureuse impulsion, ce fut précisément parce que cette vente ne fut pour l'État vendeur que d'un profit illusoire, qu'en donnant des biens réels pour un papier déprécié l'État fit le plus colossal marché de dupe dont l'histoire fasse mention, que l'apparent succès des ventes vint beaucoup moins de la confiance qu'inspirait le placement que de la répugnance générale pour la nouvelle monnaie et du désir de se débarrasser de cette monnaie dans le seul endroit où elle fût reçue au pair, c'est-à-dire dans les caisses publiques? Même dans ce que les

1. 12 février 1791, D VI 29.
2. 22 décembre 1790, D VI 30.
3. 22 mars 1791, D VI 31.

panégyristes de l'assignat célèbrent comme son plus grand mérite et son plus incontestable service, à savoir le concours décisif prêté à la défense nationale lors des grands périls en 1793, que d'ombres au tableau et que de réserves à faire quand, par-dessus les apparences, pénétrant plus avant au fond des choses, on constate que le papier-monnaie, par son discrédit et par l'élévation considérable des prix, rendait plus aigües les difficultés dont on lui fait gloire d'avoir triomphé, qu'il était déjà un embarras en même temps qu'un secours, que ses plus déterminés partisans, comme Cambon, étaient en même temps ceux qui faisaient les vœux les plus ardents et les efforts les plus énergiques, comme malheureusement les plus infructueux, pour tâcher d'en diminuer la masse, et combien il eût mieux valu, en tout cas, conserver intacte pour les moments de crise cette ressource dangereuse, au lieu de l'user à l'avance dans des temps moins difficiles : judicieux conseil qui fut donné aussi lors de ces grands débats de 1790 dont nous avons essayé de retracer l'histoire!

Car, sur tous les points, il se trouve que la minorité avait vu juste dans cette célèbre discussion, et de tous ses pronostics fâcheux, il n'en est pour ainsi dire aucun que l'événement n'ait confirmé. De très bonne heure, une fois la faute faite, les esprits les plus distingués et les moins suspects d'hostilité contre le nouvel ordre de choses se sont accordés à la blâmer et à regretter que la Constituante ait pris, en cette matière si grave, la mauvaise voie; non seulement Condorcet, qui avait déjà occupé une place importante parmi les adversaires du papier-monnaie, mais Montesquiou lui-même dès la fin de 1791, mais Philibert en 1792, mais Saint-Just, mais Ramel, mais Balland en 1793, etc., etc.[1] : tous ont plus ou moins nettement exprimé le regret que la Constituante se soit jetée, elle-même et ses successeurs, dans l'engrenage des émissions illimitées en décidant de rembourser la dette en papier-monnaie plutôt que contre des quittances de finance sans usage monétaire : tous ont fait leur possible — mais il était trop tard — pour qu'on revînt à ce dernier système. Le mal était fait et il devait aller jusqu'à ses dernières conséquences; à tous

1. On pourrait ajouter même à cette liste les noms de Chabot et de Marat : de Marat qui n'a cessé, dès le premier jour, de blâmer l'assignat-monnaie et qui aurait voulu rembourser la dette en billets au porteur n'ayant pas cours de monnaie, c'est-à-dire en ce qu'on appelait alors quittances de finance. Cf. ses articles des 10 et 24 mai 1791 et surtout celui du 1er mars 1793.

les jugements les plus sévères que la science économique a toujours portés sur le papier-monnaie, l'histoire des finances révolutionnaires, dont on a cherché quelquefois, mais vainement, à tirer argument contre elle, ne devait apporter que la plus décisive confirmation : « Issu le plus souvent », dit Wagner[1], « du déficit aigu, dans les catastrophes publiques et les guerres, le papier-monnaie conduit au déficit chronique... Les dépenses s'accroissent sous son influence (et, aurait-il pu ajouter, les recettes se réduisent à rien)... C'est le plus irrégulier et le plus gênant des impôts que l'on puisse imaginer... C'est un véritable chancre rongeur pour les finances et pour l'économie sociale... Les troubles économiques, les lésions d'intérêts et de droits acquis, la corruption de l'esprit spéculatif et le jeu effréné à la Bourse, les idées de prodigalité, l'abandon de l'économie, sont l'accompagnement plus ou moins obligé de l'émission de papier-monnaie. » Aucune de ces épreuves, et même quelques autres — surtout l'affreuse misère de l'État et des particuliers au milieu d'un amoncellement de chimériques richesses en papier — ne devait être épargnée à la France, et c'est bien au décret du 29 septembre 1790 qu'il convient d'en faire remonter la première responsabilité.

M. Marion.

1. *Traité de la science des finances : le crédit public*, p. 112.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES PRÉTENDUS MÉMOIRES DE JEANNE D'ALBRET

En 1893, le baron de Ruble publia, sous le titre : *Mémoires de Jeanne d'Albret*[1], un document qui, s'il était authentique, serait de grande importance pour l'histoire des guerres de religion en France au XVIe siècle. Tous ceux qui ont étudié cette époque, et notamment l'auteur du présent travail, qui a lu avec soin toute l'œuvre de cet excellent érudit, ont contracté envers lui une si forte dette de reconnaissance que mettre en doute l'exactitude de ces conclusions, même en un sujet d'aussi mince importance, peut paraître un acte d'ingratitude. Néanmoins un examen plus minutieux du texte aboutit sur deux points à des résultats tels qu'il convient de les présenter au public : il est douteux en effet que ce pamphlet, dans la forme où il nous est parvenu, soit sorti de la plume de Jeanne d'Albret; en second lieu, qu'il soit ou non de sa main, il y a de fortes raisons pour penser que ce n'est pas un témoignage historique, mais un écrit de controverse qui ne mérite aucune confiance.

Au point de vue de la critique externe, rien ne prouve son authenticité. Des six écrivains qui s'en sont portés garants, deux ne sont que des auteurs de seconde main : Olhagaray et Bayle, et deux autres, dans les passages cités, ne paraissent pas renvoyer aux prétendus « Mémoires ».

Le document se trouve dans un volume intitulé : *Histoire de notre temps contenant un recueil des choses mémorables passées et publiées pour le faict de la religion et estat de la France despuis l'édit de pacification du 23e jour de mars 1588 jusques au jour présent.* Le volume est sans lieu ni date, mais il parut sans doute en 1590 ; et c'est la première partie d'une histoire complète des trois premières guerres de religion. L'auteur se propose d'y réunir des « discours et traictez » tant imprimés qu'inédits. Dans ce choix des pièces, il a été certainement guidé par un sentiment d'hostilité envers le cardinal de Lorraine ; car, dans la préface, il dit qu'il a écrit

1. Cf. *Rev. histor.*, t. LV (1894), p. 363.

afin de montrer que ce cardinal fut la cause et l'origine des trois guerres civiles. Dans le volume, le document ne porte pas le titre de *Mémoires;* il forme un appendice à quatre lettres de la reine de Navarre adressées au roi, à la reine mère, au duc d'Anjou et au cardinal de Bourbon. Il est intitulé : *Ampliation des dictes lettres contenant les occasions du partement de ladicte dame... pour se venir joindre avec Monsieur le Prince, son beau-frère.*

Jusqu'à quel point l'auteur est hostile au Lorrain, on en pourra juger par cette seule phrase : « La trahison, félonnie et exécrable meschanceté de ce perdu et damnable cardinal. » Lorsque en 1576 La Planche publia son *Histoire de l'estat de la France*, il ne pouvait trouver de mots assez forts pour exprimer son horreur des Guises ; du commencement à la fin, il s'efforce, sans le moindre souci d'équité, de les noircir et d'exalter au contraire les Montmorency. A l'*Ampliation*, il emprunta le récit d'un épisode infamant pour les Guises : un plan pour assassiner le roi de Navarre ; après l'avoir reproduit mot à mot, il ajoute : « Comme aussi la reine de Navarre pour le bien sçavoir et sans jamais avoir esté contredicte, en escripvit à la Roine mère longtemps après le trépas de tous les deux rois[1]. » On connaît la partialité de La Planche. Dans le cas présent, il a été en outre bien léger, car il donne une idée inexacte du document qu'il cite : ce n'est pas une lettre à la reine mère, car l'auteur dit (p. 15) : « Espérant que quelque jour elle lira cecy, je...»

La personne qui, après La Planche, est la première à citer l'*Ampliation* est Bordenave; écrivant plus de vingt ans après la mort de Jeanne, il raconte la même histoire que lui et il ajoute entre parenthèse « comme la Royne a laissé par escrit imprimé ». Cette affirmation n'est pas assez sûre pour l'emporter sur les preuves d'inauthenticité fournies par la critique interne; en outre, elle se trouve infirmée par le fait que Bordenave attribuait peu de valeur au document utilisé par lui. Après avoir rappelé que Jeanne envoya les quatre lettres dont l'*Ampliation* forme l'appendice, afin d'expliquer pourquoi elle prenait les armes, il ajoute : « J'ai ici ajoustées seulement les lettres au Roy et à la Royne, laissant les autres, pource qu'elles sont d'un mesme suject et qu'elles sont imprimés ailleurs. » Bien que l'*Ampliation* fournisse beaucoup plus d'arguments pour justifier le soulèvement de la reine, il n'y fait aucune allusion. On serait tenté de croire qu'il ne l'a connu que de seconde main. S'il en est ainsi, il suffit de comparer les textes pour se convaincre que l'emprunt n'a pas été fait à La Planche, car celui-ci omet un détail, utilisé par Bordenave, à savoir que Navarre

1. Éd. Menechet, p. 320.

était accompagné par le connétable au lieu où le meurtre devait être accompli.

Quant à d'Aubigné, le passage de son *Histoire universelle* cité tome III, page 11, n'indique pas qu'il ait connu l'*Ampliation*. Il parle seulement de la lettre qui a été publiée séparément et dit : « Elle couronna son escrit de hardies protestations et résolutions. » La lettre de Jeanne à la reine mère débute par « une protestation devant Dieu et les hommes » et se termine par une déclaration des trois points qui l'ont décidée à prendre les armes (p. 213). Bien que d'Aubigné reproduise, en la condensant, l'histoire plus passionnante de l'*Ampliation*, c'est à la version donnée par De Thou qu'il l'emprunte.

Palma Cayet dit que Jeanne d'Albret « fit elle-même une déploration, tant en prose qu'en vers français, de ce que l'on avoit poursuivy à mort et contrainct Messieurs les Princes du sang de se sauver avec leur père, mesme M. le comte de Soissons qui estoit encore au berceau » ; cette déclaration ne convient nullement à l'*Ampliation*, où il n'y a pas de vers. Ce n'est pas non plus une « déploration ». Une seule page sur 120 est consacrée à la fuite des princes avec les enfants. L'auteur annonce son intention « de desclarer plus particulièrement les dictes occasions, qui m'ont fait abandonner mes pays souverains, que j'ay seulement tracées par mes lettres mentionnées cy-dessus, qui sont : la religion, le service du Roy, mon seigneur, et le devoir au sang ».

Voyons maintenant les preuves internes : toute personne qui a lu les lettres ordinaires de Jeanne d'Albret sera frappée du ton oratoire de l'*Ampliation* qui ne rappelle en rien celui de la correspondance. Un peu de statistique ici ne sera pas hors de saison. Dans les soixante-huit lettres de Jeanne publiées par M. Raymond, l'on trouve quatorze métaphores en tout ; dans l'*Ample déclaration*, il y en a quarante-cinq. Les trois lettres de Jeanne rééditées par le baron de Ruble, si l'on omet les compliments protocolaires de la fin, ont environ 2,000 mots de plus que l'*Ample déclaration*, mais elle contiennent un tiers en moins de métaphores. Regardons encore de plus près : dix des quatorze métaphores constatées dans les lettres de Jeanne publiées par M. Raymond se trouvent dans les lettres écrites dans le sud de la France de la fin de 1568 à la fin de 1571 ; les deux lettres à Catherine de Médicis datées de La Rochelle en 1570 en contiennent quatorze de plus. Autrement dit, pendant ce petit nombre d'années, Jeanne employa soixante-dix-huit métaphores parmi les quatre-vingt-deux qui figurent dans l'ensemble des manuscrits qu'on lui attribue et qui ont

été imprimés par MM. Raymond, de Ruble et de La Ferrière. Ces faits ne prouvent rien, mais ils demandent à être expliqués et ils conviennent à l'hypothèse d'après laquelle, pendant cette période, les lettres dictées par Jeanne, et aussi l'*Ample déclaration*, ont été rédigées par un secrétaire beaucoup plus familier qu'elle-même avec l'emploi des métaphores. Cette hypothèse se trouve confirmée jusqu'à un certain point par le message que Jeanne, étant à Paris sans le personnel de ses bureaux, envoya à M. de Beauvoir, en mars 1572; c'est une lettre de 2,500 mots où l'on ne trouve pas une métaphore : « N'ayant homme ici qui sache mettre la main à la plume comme faict M. de Francourt, j'ay pensé l'envoyer quérir, vous priant, M. de Beauvoir, qu'il vienne le plus tost qu'il sera possible. » Or, les trois lettres de septembre 1568 contiennent 1,800 mots et dix métaphores! Le dernier paragraphe de l'*Ample déclaration* s'exprime en ces termes : « Cependant je prieray qui liront cecy excuser le style d'une femme qui a estime de son livre si excellent qu'il n'y a eu besoin de belles paroles pour le farder seulement de la vérité, laquelle elle y a si fidèlement observée qu'au moins, si elle est dicte ignorante et imbécille, elle sera dicte véritable. » Combien peu cette déclaration s'accorde avec le style du document qui, par endroits, est de rhétorique pure!

Il paraît donc bien que l'*Ample déclaration* est l'œuvre d'un secrétaire. Il emploie la première personne comme si Jeanne écrivait elle-même; mais à qui s'adresse-t-il? Il dit de la reine mère : « Espérant que quelque jour elle lira cecy. » Ce n'est donc pas une lettre missive. Ce n'est pas davantage un mémoire, mais un pamphlet destiné à montrer que les Réformés étaient de fidèles sujets, qu'ils avaient été forcés de prendre les armes pour défendre leur vie et pour soustraire l'État aux machinations des Guises. Les princes de la Maison royale, avec leur « sang mêlé des fleurs de lys » doivent se délivrer, eux et l'État, des « étrangers usurpateurs du lieu qu'ils debvoyent posséder ». Cette intention est évidente, dès le début, si on lit entre les lignes; elle se manifeste dans tout le cours du pamphlet, simple réplique à une *Réponse à un certain escrit publié par l'amiral et ses adhérans*. Là, on représentait la guerre comme le résultat des ambitions de Coligny qui avait formé le projet de détruire la noblesse et le clergé et qui avait eu l'art d'y attirer les princes du sang; on louait les Guises comme étant les sauveurs de l'État. Naturellement, la réplique accuse les Guises de tous les crimes possibles et veut montrer, à l'aide des prétendus souvenirs de Jeanne d'Albret, que c'est la reine mère elle-même qui avait forcé les princes du sang à prendre les armes.

Je dis « les prétendus souvenirs », car, que l'*Ample déclaration*

ait été ou non écrite par un secrétaire de Jeanne en son nom, elle contient certainement beaucoup de faits difficiles à admettre et plusieurs qui certainement ne sont pas arrivés comme on le raconte.

Un de ces plus remarquables incidents, improbable en lui-même et inadmissible en certains de ses détails, est l'histoire d'un complot pour tuer le roi de Navarre à Orléans, machiné dans les derniers jours du règne de François II. Le pamphlet raconte qu'à une époque qu'il est facile de situer dans les trois premières semaines de novembre 1560, les Guises tentèrent trois fois d'assassiner le roi : une première fois, il échappa au poison parce qu'il n'assista pas à un dîner où il avait été convié. Puis on pensa le frapper de nuit, au moment où il quitterait François II ; mais le connétable avec ses fils et les amis du roi Antoine l'entourèrent en le reconduisant à son logis, si bien que le coup rata. Enfin François II aurait prié le roi de venir le trouver pendant la nuit ; en présence des Guises, du maréchal de Saint-André et de dévoués serviteurs, François se serait pris de querelle avec lui, l'aurait frappé et aurait laissé les autres se précipiter sur lui pour le tuer. En tête du récit, on lit ces mots : « Chacun sçait » ; mais aucune lettre du temps ne fait la moindre allusion à de telles tentatives. Dans les dépêches des ambassadeurs d'Angleterre, de Venise, d'Espagne, toujours à l'affût des nouvelles les plus particulières, rien ne transpire d'un cas aussi notoire où l'on voit « le connétable, ses enfants et autres amys et serviteurs dudit Roy mon mary » accompagnant le roi de Navarre jusqu'à son logis pour l'empêcher d'être assassiné. Il n'en pouvait d'ailleurs rien être, puisque à cette époque le connétable n'était pas à la cour. Cette absence fit même beaucoup gloser et son arrivée avec 800 gentilshommes dans sa suite après la mort de François II fut un grand événement. L'histoire de l'attentat contre le roi de Navarre a passé dans les œuvres des historiens protestants qui l'ont tirée de l'*Ample déclaration* par l'intermédiaire de La Planche et de Bèze.

L'historien de François II, La Place, était bien informé ; on ne peut l'accuser de partialité en faveur des catholiques ou des Guises. Au contraire, quand son livre parut en 1565, un correspondant de l'ambassadeur d'Espagne écrivit de Paris : « J'ai lu ce livre et puis résumer mon opinion à Votre Excellence en disant que c'est la pire sorte de livre, plein de faussetés historiques et d'opinions hérétiques ; pour le reste, l'objet de l'écrivain est de diffamer les catholiques en général et en particulier la maison de Lorraine, puis de louer et d'exalter les hérétiques, notamment ceux des maisons de Châtillon et de Montmorency[1]. » Or, La Place ne sait rien de cette histoire.

1. Arch. nat., K 1503 (70). Barchino à Alava. L'original est en italien.

La Planche l'a reproduite presque mot à mot, mais avec un changement important à noter. Bien informé de ce qui s'était passé à Orléans, il savait pertinemment que le connétable n'était pas là pour préserver le roi de Navarre contre une tentative d'assassinat; en conséquence, à la phrase du récit original, il substitue celle-ci : « Pour ce coup, ledit seigneur Roy se trouve bien accompagné. » Ce détail, s'il l'avait accueilli dans son récit, aurait suffi pour faire douter de sa véracité, et c'est pourquoi il l'a omis.

Examinons maintenant cette histoire à la lumière des événements qui l'ont précédé ou suivi. Peut-on croire que les Guises auraient conseillé à un pauvre roi, malade, de frapper de sa propre main le premier prince du sang destiné à devenir régent du royaume? Auraient-ils commis cet acte de violence inouï à la veille de la réunion des États-Généraux où leur politique financière allait être sévèrement critiquée? C'eût été une maladresse telle que jamais Henri de Guise ni François de Lorraine n'en ont commis de pareille dans toute leur carrière. Si l'on admettait cette invraisemblable histoire, la conduite postérieure du roi de Navarre ne saurait s'expliquer. Se serait-il réconcilié au bout de trois semaines[1] avec des gens qui, trois fois, auraient comploté sa mort? Aurait-il, un mois après, fait visite au maréchal de Saint-André malade, favori disgracié d'un roi mourant[2]? Le 19 février 1561, l'ambassadeur de Venise rapporte que Navarre travaillait avec Guise contre le connétable en ce qui concernait la politique italienne[3], c'est-à-dire que, trois mois après la tentative d'assassinat, la victime aurait travaillé avec son meurtrier contre l'homme à qui il devait la vie? Le 1er mars, le même ambassadeur écrit : « L'amitié entre Navarre et Guise est troublée parce que Guise redevient trop puissant[4]. » A coup sûr, il n'y aurait pas dans l'histoire d'homme plus irréfléchi ni plus oublieux qu'Antoine de Navarre si cette histoire de complot était véritable.

Le Mémoire termine l'histoire par ces mots : « Voilà ce que j'ay peu entendre du faict, seulement en passant de la propre bouche du feu Roy, mon mari, et du capitaine Ranty. » Le récit de ce péril mortel, soit dit en passant, renferme un long discours, chargé de rhétorique, où le roi de Navarre s'adresse à ses compagnons, au moment où il allait entrer dans la chambre du roi; il leur recommande de « rapporter sa chemise ensanglantée à sa femme et à son fils, s'il tombait »; et le Mémoire continue : « Mais en voulant

1. *Cal. State papers For.*, 1561, 9 déc.
2. *Ibid.*, 1561, p. 468.
3. Bibl. nat., *Ital.*, 1723, fol. 13.
4. *Ibid.*, fol. 15.

depuis refraîchir ma mémoire, les dicts de Guyse avoyent desjà commencé à le posséder de telle façon que je n'en peuz rien savoir de luy. » Ces événements doivent avoir eu lieu en novembre. Jeanne ne vit point son mari avant le mois d'août suivant; comment aurait-il pu faire ce récit passionné d'un crime impardonnable comploté par des hommes dont il était devenu l'ami et l'intime allié?

L'origine de la légende d'après laquelle le roi voulait frapper Navarre se dégage clairement d'un passage de Castelnau cité par M. de Ruble. Castelnau écrit dans ses *Mémoires*, livre II, chapitre XI : « Le roy de Navarre... n'estoit pas aussi sans crainte, parce que le bruit estoit pour le moins qu'il ne bougeroit de prison ferrée, s'il n'avoit pis. Et disoit-on qu'il estoit en grand danger d'estre accusé de crime de lèze-majesté; dont on dit que la Royne, mère du Roy, lui donne avertissement, et de se préparer à ce qu'il devoit respondre. De sorte que, estant mandé par le Roy pour la troisième fois pour aller parler à Sa Majesté, il dit à ses amis qu'il craignoit fort que l'on ne luy fist mauvais party. Mais au contraire le Roy luy usa de toute douceur, bonnes paroles et gracieuses remontrances. Aussi le roy de Navarre, qui estoit bon prince, parlant à Sa Majesté, adoucit de beaucoup l'aigreur qu'elle pouvoit avoir contre luy. »

De Thou, racontant sous une forme condensée et avec quelques changements de détail cette histoire de meurtre perpétré en présence du roi, ajoute ce commentaire significatif : « Je n'ose m'assurer si ce que je viens de rapporter est faux ou véritable. » Bien qu'il ait lu La Planche, il ne mentionne même pas que la femme du roi de Navarre en est l'autorité supposée. Silence assez étrange s'il croyait que c'est bien son témoignage qui avait été donné.

Une autre histoire rapportée dans l'*Ample déclaration* est non seulement invraisemblable dans le détail, mais contredite par les faits dans son ensemble. Pendant les mois de janvier et de février 1562, Jeanne était à la cour et intime avec Catherine. L'*Ample déclaration* rappelle à Catherine les regrets qu'elle avait exprimés à Saint-Germain en voyant le roi de Navarre détourné du droit chemin par ses ennemis. Tout le monde, à la cour, savait que Catherine regrettait l'alliance entre Guise et Navarre, qui devait avec elle exercer la régence; mais le paragraphe suivant n'aurait pu être écrit par aucune personne connaissant et désirant rapporter correctement ce qui était arrivé cet hiver-là. L'auteur prie Catherine de « se souvenir des regrets qu'elle m'en faisoit à Saint-Germain, et mesme comme elle fut marrie; de quoy le maréchal de Saint-André et le cardinal la menèrent à Paris pour parler aux gens de Parlement et empescher la publication de l'édit de janvier, où elle-mesme alla

après et n'y sceut rien faire ». Bien loin que la reine mère ait été contrainte par Tournon et Saint-André d'essayer d'empêcher l'enregistrement de l'édit, elle écrivit au Parlement[1], le 23 janvier, pour lui enjoindre d'enregistrer promptement l'édit. Bien loin que Navarre fût alors sous le contrôle des Guises et travaillât contre l'enregistrement, c'est lui qui porta cette lettre de la reine mère à Paris et qui la plaça sous les yeux du Parlement. Trois semaines plus tard, il transmit au même corps les résolutions du Conseil royal avec une lettre autographe pressant le prompt enregistrement de l'édit.

Il est entièrement faux que Catherine ait jamais essayé d'entraver cet enregistrement par une visite au Parlement ou par tout autre moyen; faux également que, quand elle fit visite au Parlement à propos de l'édit, « elle n'y sceut rien faire ». A cette occasion, elle ne fut pas accompagnée par Saint-André, comme le dit l'*Ample déclaration*. Voici le récit abrégé de cette visite d'après Claude Haton : « Le refus du Parlement indigna vivement la reine mère; dans sa colère, elle monta à cheval et se rendit en hâte à Paris. Il s'en fallut de peu qu'elle n'entrât ainsi montée dans le palais et dans la chambre dorée pour montrer plus clairement sa volonté de voir l'édit enregistré et appliqué en tous ses points. Enflammée de colère, elle entra dans la chambre avec les conseillers, les réprimandant et les menaçant comme une furie. Les conseillers l'écoutèrent patiemment et donnèrent les raisons de leur refus; elle ne voulut pas les écouter; mais, poursuivant ses menaces, elle leur ordonna formellement de procéder à l'enregistrement. Le premier président fit sa remontrance et quitta la chambre suivi par un grand nombre de conseillers. A ceux qui restaient, la reine mère ordonna d'enregistrer l'édit sous peine d'être punis comme rebelles au roi, ce qu'ils promirent de faire. Le jour suivant, le Parlement décida d'enregistrer l'édit; mais ils accompagnèrent leur vote d'une résolution disant qu'ils cédaient à l'importunité de ceux de la religion prétendue réformée, attendant provisoirement la majorité du roi[2]. »

Il est impossible d'admettre que Jeanne ait ignoré ce long conflit avec le Parlement et le rôle qu'y joua Catherine; impossible aussi de supposer que Catherine ait été forcée d'agir contre sa volonté sous la pression de Saint-André et de Tournon. Le parti protestant grandissait à la cour et, dans le mois même où l'*Ample déclaration* nous montre Catherine traînée à Paris contre sa volonté par Saint-André et Tournon, elle leur intima l'ordre de quitter la cour.

1. *Lettres*, t. I, p. 272.

2. Ce récit est quelque peu exagéré; mais il représente fidèlement l'attitude de Catherine.

L'histoire des circonstances dans lesquelles Jeanne quitta la cour à son tour en mars 1562 contient un fait très propre à montrer que nous sommes en présence d'un pamphlet; ce fait ne peut s'être passé comme il est raconté.

L'*Ample déclaration* commence en ces termes : « Le Roy, mon mari, de retour de Paris, me fit aussitost partir de la Cour qu'eux et moy en mesme temps deslogeasmes de Fontainebleau. » Impossible, dit en note le baron de Ruble, puisque la cour quitta Fontainebleau le 31 et que Jeanne était à Meaux dès le 28; mais M. de Ruble paraît se tromper ici : rien ne prouve que Jeanne fût le 28 à Meaux. La lettre de Bèze à Calvin, citée par M. de Ruble, ne mentionne pas Jeanne. Le mot « uxorem », que M. de Ruble suppose s'adresser à la femme du roi de Navarre, désigne en réalité la femme de Bèze que celui-ci laissa à Meaux. La lettre ne contient aucune autre allusion à une femme. Mais, si rien ne montre que la reine de Navarre peut n'avoir pas quitté Fontainebleau en même temps que le roi et la reine mère, on peut prouver qu'ils ne lui dirent pas les paroles rapportées par l'*Ample déclaration*. Les voici : « Je n'oublieray l'honneur et faveur que je receu du Roy, de la Royne et Monsieur au partir... Leurs Majestés m'asseurèrent aussi de la fiance qu'ils avoyent en ceux qui par leur commandement avoyent prins les armes; me commandant de les voir en passant par Orléans et leur dire plusieurs choses de leur part. »

Ce qui rend sceptique, c'est le fait que, quand le roi et sa mère quittèrent Fontainebleau, Condé n'était pas à Orléans. Catherine de Médicis écrivit une lettre de Fontainebleau le 31 mars[1]; elle alla de Fontainebleau à Melun, à moitié sous l'escorte, à moitié sous la contrainte du Triumvirat. On a des lettres d'elle datées de Melun le 4 avril[2]. L'ambassadeur d'Angleterre écrivait : « Le roi et la reine sont arrivés à Vincennes le 5 avril; ils avaient passé quatre ou cinq jours à Melun. » Condé s'empara d'Orléans à onze heures du matin le 2 avril. Or, il y a cinquante milles à vol d'oiseau d'Orléans à Fontainebleau. Le courrier le plus rapide aurait eu peine à faire ce ce trajet en une journée; la cour n'aurait pu apprendre la présence de Condé à Orléans que le 3 avril; comme elle partit de Melun le 5 « après y avoir séjourné quatre ou cinq jours », le roi et la reine mère étaient partis de Fontainebleau avant que Condé fût à Orléans.

Les *Mémoires* disent ensuite que Jeanne n'alla point à Orléans à cause d' « une expresse défense du feu Roy, mon marry », mais qu'on envoya Bèze pour la voir à Olivet. Olivet est un village à quatre milles

1. *Lettres*, t. I, p. 286.
2. *Ibid.*, p. 288 et 289.

(un peu plus de cinq kilomètres) d'Orléans, et Bèze, qui arriva à Orléans avec Condé, aurait pu voir Jeanne d'Albret et être de retour à Orléans pour écrire une lettre à Calvin le 5. Cependant il est difficile de croire qu'écrivant à Calvin juste après une visite aussi importante où Jeanne portait à Condé l'assurance de l'appui secret du roi et de sa mère au commencement de la guerre civile, Bèze n'aurait fait aucune allusion au message. Il paraît donc impossible que Jeanne, en quittant Fontainebleau, ait reçu commission de porter un message au prince de Condé à Orléans; très improbable qu'elle ait vu Bèze à Olivet, à moins de six kilomètres d'Orléans, et lui ait remis le message. Un mois après, dans une lettre écrite à Catherine le 3 mai 1562, Jeanne d'Albret s'exprime en ces termes : « Madame, il vous plaist m'escrire par Bladre que j'avoys envoyé vers le Roy mon mari et me commander de donner conseil à mon frère de laisser les armes[1]. » N'y a-t-il pas contradiction avec ce que lui font dire les *Mémoires*? Si ceux-ci disent la vérité, n'est-ce pas trahir Condé, que Jeanne aurait engagé, à l'instigation de Catherine, à prendre les armes? Si Jeanne était la personne que nous montrent ses prétendus *Mémoires*, il lui aurait été impossible d'écrire, dans les circonstances qu'ils relatent, une lettre aussi paisible de ton que celle du 3 mai. Elle dit qu'elle n'est pas en état de donner un avis et qu'elle a envoyé à son beau-frère un mot sur ce que désirait son mari; puis elle prie humblement la reine mère de tenir sa parole de donner une place vacante parmi les gentilshommes de la chambre du roi à un de ses protégés, M. d'Andans, et à nul autre, « car, sy les choses demeurent ainsy, vous me faites recevoir une des plus grandes tristesses fascheuses ». Est-ce la lettre d'une femme qui venait d'éprouver la terrible désillusion peinte dans les *Mémoires?*

En deux cas, l'*Ample déclaration* montre une ignorance que l'on ne saurait attribuer à Jeanne.

Elle était tendrement attachée à son fils Henri (le futur Henri IV) et insistait particulièrement pour qu'il restât fidèle à l'Église réformée. En quittant la cour, « elle a fait une longue et sévère remontrance au prince, son fils, pour lui persuader de n'aller jamais à la messe, jusques à lui dire enfin que, s'il ne luy obéissoit en cela, il pouvoit s'asseurer qu'elle le deshériteroit, ne voulant pas qu'on la tînt à l'avenir pour sa mère[2] ». Dans les *Mémoires*, elle dit : « Par la grâce de Dieu, mon fils a esté préservé parmi tant d'assauts en la pureté de sa religion[3]. » Affirmation inexacte et que Jeanne devait

1. Voir ses lettres. Soc. hist. de France, p. 31.
2. *Négociations d'Hippolyte d'Este* (Paris, 1668), p. 136.
3. *Mémoires*, p. 4.

savoir inexacte. Le 1er juin 1562, en effet, Henri écouta la messe et reçut le collier de Saint-Michel; puis il étudia sous un précepteur au collège de Navarre. En outre, juste avant d'être renvoyée chez elle par son mari, Jeanne avait été querellée par lui « parce qu'elle ne pouvait souffrir que son fils allât à la messe[1] »; après son départ, le père envoya publiquement son fils à la messe; peut-on admettre que Jeanne n'en ait rien su?

Dans les *Mémoires*, Jeanne représente son mari reprochant plus tard au cardinal de Lorraine de l'avoir amené à se séparer de sa femme. En fait, la personne dont l'intervention fut active dans cette circonstance fut le cardinal de Ferrare, légat du pape. Le 10 janvier 1562, celui-ci écrivait à Pie IV : « Le roy de Navarre, pour me donner à connoistre que les intentions qu'il a pour la religion ne sont pas mauvaises, m'a dit ces jours passez qu'il vouloit renvoyer en sa maison la Reine, sa femme, sous couleur d'y mettre en estat ses propres affaires et qu'elle luy avoit tesmoigné d'en estre contente. Ensuite de cela, ce mesme prince et la Reine régente m'ont promis que, dès qu'elle seroit partie, il ne se parleroit plus de presche à la Cour... » Il ajoute que, pour plusieurs raisons, il en fut ainsi fait : « Le Roy néantmoins veut résolument qu'elle s'en aille au prochain printemps et, pour moy, je ne manqueroy point de contribuer à l'un et à l'autre effect[2]. »

Une des histoires les plus invraisemblables des *Mémoires*, mais qui tend admirablement au but que se proposait l'auteur de prouver que les Guises étaient la seule cause de la guerre, est celle du petit chien de Jeanne et de la lettre perdue.

Le fait est supposé s'être produit quand Jeanne rejoignit la cour en route pour Lyon, en juin 1565. Le narrateur dit qu'il eut lieu à Roussillon, nom qui revient quatre fois au cours du récit. Vrai ou non, il est impossible que ce soit dans cette localité, comme le baron de Ruble le dit en note. La cour séjourna pendant plus de trois semaines à Roussillon, mais seulement après avoir quitté Lyon[3], et Jeanne dit qu'elle la rejoignit en se rendant à Lyon; en fait, nous savons que la rencontre eut lieu à Mâcon, cinq jours avant l'arrivée à Lyon. Sans doute sa mémoire a pu lui être infidèle, aussi je n'insiste pas sur ce point et j'arrive au récit lui-même.

Assise dans une petite chambre qui s'ouvrait sur une longue galerie, elle vit sa servante prendre un papier à un petit chien qui jouait avec elle. Croyant que c'était une lettre de sa maîtresse, la servante la lui apporta. En l'ouvrant, Jeanne reconnut que c'était une lettre

1. *Cal. State papers. For.*, 1562, 14 mars.
2. *Négociations d'Hippolyte d'Este*, p. 11.
3. Roussillon est au sud de Lyon.

de Catherine de Médicis au roi d'Espagne, où elle parlait en termes très acerbes des Huguenots et priait le roi d'envoyer des secours contre ceux qui voulaient enlever la couronne de la tête de son fils. Elle était datée « du temps des premiers troubles ». Cette lettre doit avoir été vieille d'au moins dix-huit mois, car, après l'assassinat du duc de Guise en février 1563, la reine mère inclinait à faire la paix. Où avait-elle été pendant tout ce temps et comment se trouvait-elle traînée par terre dans un logis de passage? Le narrateur explique que la porte de la duchesse de Guise ouvrait sur la galerie près celle de Jeanne et qu'on avait vu le petit chien prenant la lettre dans des balayures entassées devant la chambre de la duchesse. Questionnée à ce sujet, ajoute-t-il, la reine mère expliqua qu'elle avait été obligée d'écrire la lettre et que ses sentiments réels à l'égard des insurgés étaient alors très amicaux, ce que les souvenirs consignés dans l'*Ample déclaration* s'efforçaient d'un bout à l'autre de prouver. Il dit encore : « C'est pour monstrer comme Dieu sçait descouvrir les choses que l'on pense tenir les plus secrettes, comme il feit cette lettre; par où la Royne peut cognoistre l'intelligence que l'on avoit en Espagne de ceux de là, la belle façon et les beaux termes en quoy ces Messieurs [les Guises] faisoyent escrire Sa Majesté de nous. »

Ce dessein bien arrêté de noircir les Guises se manifeste encore dans l'histoire de Savigny, tué à la cour d'un coup de pistolet tiré par un Espagnol, probablement dans les premiers jours de 1567. L'*Ample déclaration* dit : « Ceux de la maison de Guise, auctèurs et inventeurs de ceste meurtre qu'ils avoyent faict conduire finement par tierce main, ayant dit à la Royne que cestuy-là la vouloit tuer. » Mais, tout d'abord, le meurtre n'aurait pu avoir lieu à l'époque indiquée dans les *Mémoires*. Rappelant ses souvenirs entre l'époque de son retour à la cour en janvier 1566 et le mariage du duc de Nemours avec la duchesse de Guise (p. 38-41), le 5 mai 1566, l'auteur dit : « Durant ce temps que les choses-là se menoyent, qui fut de quatre ou cinq mois, le pauvre Savigny, etc. » Or, le 15 juin, comme on le verra plus loin, Savigny était encore vivant et l'époque de son retour à la cour de France était encore éloignée.

Il n'est pas besoin d'imaginer un complot machiné par les Guises pour trouver d'excellentes raisons à l'assassinat de Savigny par un Espagnol. C'était un bâtard du roi de Navarre[1]. Jeanne qui, comme Catherine de Médicis, s'intéressait elle-même à l'avenir des enfants illégitimes de son époux[2], avait défendu Savigny contre les accu-

1. *Cal. State papers For.*, 25 mai 1566, p. 73.

2. Voir ses lettres à Charles IX au sujet de l'évêché de Comminges, qui était sur le point d'être retiré à un bâtard de son mari. *Lettres d'Antoine de Bourbon*, p. 302.

sations portées par sa femme au connétable de Montmorency. Mais Savigny n'était pas un homme facile à défendre. Sans parler de sa querelle avec sa femme, il eut de sérieux démêlés avec la loi. Au printemps de 1563, quand la guerre était suspendue à la veille de la paix d'Amboise, il s'empara de don Hernando, grand-prieur de Castille, fils illégitime du duc d'Albe, qui venait en qualité d'envoyé auprès de la cour de France. Ayant reçu l'ordre formel de relâcher son prisonnier, il s'y conforma et rendit à don Hernando ses bagages, excepté 1,500 écus qu'il garda pour lui et, comme l'écrit l'ambassadeur d'Angleterre, « il s'en donna du bon temps[1] ». Ceci se passait en mars 1563. Savigny s'enfuit en Angleterre[2]. Au printemps de 1566, trois lettres demandèrent l'extradition de Savigny « qui est venu en Angleterre sous prétexte d'affaires personnelles, mais en réalité pour échapper au châtiment de son crime[3] ». Le 15 juin, la reine d'Angleterre fit savoir qu'il « était parti avant qu'on pût l'arrêter[4]. A son arrivée, il avait sollicité la reine d'intercéder en sa faveur auprès du roi de France ». Une intervention quelconque fut en effet assez efficace pour permettre à Savigny de revenir en France et d'y vivre en liberté. Mais, s'il fut « tué par un Espagnol », il n'est pas besoin d'imaginer que la balle fût autre chose qu'un règlement de compte pour le bon temps qu'il s'était donné avec les 1,500 écus de don Hernando. En dehors de cette question d'argent, l'orgueilleux Espagnol dut considérer comme une insulte grave d'être arrêté par un homme tel que Savigny, et l'assassinat était alors un moyen ordinaire pour se débarrasser de tels bandits.

Sans insister davantage, on peut affirmer que l'*Ample déclaration*, qu'elle soit un faux ou non, n'a aucune valeur au point de vue de l'information historique. Les traits et épisodes pittoresques qui ont passé de cette source dans les pages de certains historiens doivent être rejetés.

Paul Van Dyke.

1. Chantonnay, *Lettres; Mémoires de Condé*, t. II, p. 148; *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 508-1548; *Cal. State papers. For.*, 1563, p. 743.
2. *Cal. State papers, For.*, 8 mai 1563, p. 328.
3. *Ibid.*, 25 mai-7 juin 1566, p. 74 et 80.
4. *Ibid.*, 1566, p. 88.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE.

LE MOYEN ÂGE JUSQU'AUX VALOIS.

I. Histoire générale. — L'histoire d'Attila et de ses incursions en Occident, abordée jadis avec plus de fantaisie que de science par Amédée Thierry, a tenté la plume d'un érudit italien, M. Arturo Solari[1]. Son livre n'est certes pas entièrement dénué de valeur : M. Solari a relu avec soin les pittoresques récits de Priscus, il a vérifié sur les dernières éditions les textes de Jordanès, d'Ammien Marcellin, de Sidoine Apollinaire, des annalistes et des chroniqueurs du temps; il a tiré parti de quelques-uns des plus récents travaux consacrés aux premiers siècles de l'histoire des Huns, depuis l'époque de leur retraite de Chine jusqu'à celle de leur établissement en Pannonie. Mais on est confondu de voir son ignorance touchant l'invasion d'Attila en Gaule. Il suffira pour en donner une idée de dire qu'il ignore tout des recherches et des discussions qu'ont suscitées l'itinéraire d'Attila et l'emplacement de la fameuse bataille des « Champs catalauniques ». Sans hésiter une seconde, il situe la bataille sur la Marne, devant Châlons, et — en 1916, deux ans après la victoire de la Marne — ses connaissances géographiques sont restées vagues à ce point qu'il peut résumer ainsi (p. 128) la marche du conquérant barbare : « Il accepta le combat, mais non à Orléans : il se retira dans la plaine de la Marne, *non loin de Metz* (*non lungi da Metz*), dans l'actuelle Champagne! » Après cela, il est sans doute superflu de souligner l'absence de critique avec laquelle il utilise les récits de Jordanès, le manque de précision dont il fait montre dans son exposé des rapports d'Attila avec l'empereur d'Orient, ses omissions, ses confusions. Ajoutons seulement pour finir qu'il n'ignore pas seulement les publications relatives à la campagne d'Attila en Gaule, mais que des ouvrages généraux de l'importance de ceux de Ludwig Schmidt lui ont totalement échappé.

1. Arturo Solari, *Gli Unni e Attila*. Pisa, Enrico Spoerri, 1916, in-8°, 207 p.

Le quatrième volume des *Origines de l'ancienne France*[1] est, plus encore peut-être que les précédents, un livre à thèse. M. Flach y veut prouver qu'on se fait de la royauté française des xe et xie siècles une idée entièrement fausse lorsqu'on admet qu'elle réussit à maintenir les chefs des grandes principautés dites féodales dans sa vassalité. Dire, par exemple, que la Flandre, la Normandie, l'Aquitaine ou la Bourgogne étaient dès cette époque de « grands fiefs » de la couronne constituerait un anachronisme : car Philippe Auguste serait le premier de nos rois dont on puisse dire qu'il parvint à transformer en suzeraineté ce qui n'était dans le principe qu'une simple « suprématie », faite surtout, si nous comprenons bien, du respect qu'imposait encore la royauté dans toute l'étendue de l'ancien *regnum Francorum*. Jusqu'à la fin du xiie siècle, suivant M. Flach, ces puissants chefs d'États féodaux qui se partagent le territoire de la Gaule sont, non seulement en fait, mais en droit, les égaux, ou peu s'en faut, du roi de France lui-même. Celui-ci est le suzerain de la *Francia;* mais, en dehors de là, son autorité ne trouve plus dans le droit féodal le moindre appui. Le comte de Flandre ou le duc de Bourgogne sont tout au plus ses alliés, ses associés, — quand ils consentent à lui prêter serment de « sécurité ou d'alliance » (p. 2); ils sont, en droit comme en fait, « des *reguli*, dont le roi de France n'est que le *primus inter pares* » (p. 5), les membres d'une fédération que le roi préside et dont les adhérents sont unis entre eux par les liens de la concorde et de la fraternité (p. 2), comme l'avait rêvé au milieu du ixe siècle le parti des évêques pour les fils de Louis le Pieux.

Au service de cette thèse hardie, M. Flach a apporté un rare talent de dialectique, une grande richesse d'information, une connaissance approfondie des textes. Toutes les preuves accumulées en sens contraire il y a quinze ans par M. Ferdinand Lot dans un mémoire vigoureux et incisif, dont le titre à lui seul était un programme (*Fidèles ou vassaux?*)[2], ont été ici passées au crible et parfois retournées contre les défenseurs de la doctrine classique; tout ce qui pouvait être tenté pour ébranler cette doctrine, M. Flach l'a tenté; et comme il a, de son côté, réuni un ensemble imposant de

1. Jacques Flach, *les Origines de l'ancienne France, Xe et XIe siècles*. T. IV : *les Nationalités régionales; leurs rapports avec la couronne de France*. Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1917, in-8°, xii-655 p.; prix : 12 fr. 50. La *Revue historique* a publié (t. CXXVI, p. 1) la préface de ce volume et (t. CXV, p. 241) le chapitre sur le comté de Flandre.

2. F. Lot, *Fidèles ou vassaux ? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle*. Paris, 1904, in-8°, xxxiv-287 p.

faits et de considérations en faveur de ses idées, on peut admettre sans grande chance d'erreur que désormais le dossier est complet et que, de part et d'autre, toutes les pièces essentielles ont été versées au débat.

Nous avons lu avec la plus grande attention l'exposé du dernier argumentateur; nous reconnaissons volontiers qu'il peut sembler parfois, à première vue, se concilier mieux avec certaines situations de fait, que M. Lot d'ailleurs n'avait pas cherché à masquer. Mais ce qui importe ici avant tout, c'est la situation de droit : juridiquement, théoriquement, le comte de Flandre, le duc de Bourgogne et leurs émules étaient-ils les vassaux du roi de France? Et pratiquement, cette vassalité se traduisait-elle de temps à autre dans les faits? — Nous ne croyons pas que M. Flach soit parvenu à rien opposer de décisif, à ce double point de vue, aux documents réunis par M. Lot.

Disons tout d'abord que la théorie de M. Flach se heurte à une difficulté d'ordre général : quand, à quelle occasion et comment, se demandera-t-on, les chefs des grandes principautés dites féodales ont-ils reconnu la suzeraineté du roi et ont-ils consenti à lui prêter hommage? — La réponse de M. Flach reste ici singulièrement vague et embarrassée : tantôt (p. 3, 108, 623) il place ce changement de régime au temps de Philippe Auguste et y voit même une des conséquences de la victoire de Bouvines, ce qui nous reporte après 1214; tantôt (p. 619) il reconnaît qu'il faut remonter jusqu'en 1173 ou jusqu'en 1164 (p. 359) ou jusqu'en 1156 (p. 162, 257, 602), voire même quelques années plus haut (p. 162). Nous voilà renvoyés de proche en proche jusqu'au milieu du XIIe siècle. Est-ce donc au faible Louis VII, qu'un de ses contemporains appelait, non sans ironie, le « doux roi Louis », qu'il faut reporter le mérite d'avoir, comme dit M. Flach (p. 106 et 622), « œuvré... avec une ténacité indomptable... à l'incorporation » des grandes principautés « en une monarchie féodale » et d'en avoir fait de « grands fiefs » étroitement « assujettis à la couronne »?

Que les progrès considérables accomplis par la royauté française à la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe aient permis alors à un Philippe Auguste de transformer en une réalité concrète les devoirs féodaux dont ses prédécesseurs avaient été souvent incapables d'imposer le respect, nul ne le niera; mais l'aveu de M. Flach est à retenir : ces devoirs féodaux préexistaient au règne de Philippe Auguste.

Au surplus, parmi les textes qu'on a cités pour en prouver l'existence à une époque non seulement antérieure, mais très antérieure, il s'en trouve dont la clarté est telle que M. Flach a eu quelque peine à s'en débarrasser. Ainsi, pour l'Aquitaine — qui est assurément

un des grands fiefs dont l'indépendance *de fait* est la moins contestable — il y a, avant la date de 1156, à laquelle M. Flach se voit contraint de faire débuter la série des hommages prêtés au roi de France, un texte formel de Suger[1], lequel écrivait vers 1140; puis, plus anciennement, une affirmation parfaitement nette du duc Guillaume IX lui-même, dans une poésie qui peut dater des années 1110-1120 ou environ[2]; plus anciennement encore, un passage, aussi formel que celui de Suger, d'une chronique composée en 1108 ou 1109 par Clarius de Sens[3]. M. Flach se borne à émettre un doute (p. 600-601) touchant la valeur du témoignage de Suger, un contemporain cependant, et bien placé pour être renseigné, à ce qu'il semble; sans dire pourquoi[4], il rejette le témoignage de Clarius; il fait de même enfin (p. 596-598) pour celui de Guillaume IX[5], sous prétexte que la poésie alléguée est une fantaisie littéraire[6].

Veut-on d'autres exemples? — Voici la Flandre, pour laquelle nous avons encore durant la première moitié du XIIe siècle des

1. Suger, *Vie de Louis le Gros*, § 28, éd. Aug. Molinier, p. 109-110 : « Dux Aquitanie Guilelmus advenit... mittensque pacificos regi nuncios, *ut ei tanquam domino suo loquatur* assistit, perorans hoc modo : « ... *Non dedignetur regie « majestatis celsitudo ducis Aquitanie servitium* suscipere, jus suum ei con- « servare, quia *sicut justicia exigit servitium, sic et justum exigit dominium.* « Arvernensis comes, *quia Alverniam a me, quam ego a vobis habeo, habet*, si « quid commisit, curie vestre vestro habeo imperio representare... »

2. *Les Chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine*, éd. A. Jeanroy, n° 11, vers 13-14, p. 27 :

« Si Folcos d'Angieus no'l socor
E'l *reis de cui ieu tenc m'onor*, etc. »

3. « Variis militiae bellis implicitum scilicet versus regem Anglorum, ducem Normannorum, qui contra jus et fas *denegabat facere hominium quod debebat et debet regibus Francorum, similiter et consul Pictavorum* et dux Burgundionum et multi alii consules qui sunt sub rege Francorum. Cum quibus omnibus, pro instante necessitate, pacem fecit supradictus rex quibusdam inducias et trevas dando, de *quibusdam hominium debitum accipiendo* » (Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. II, p. 517).

4. Il le cite p. 358 et 359, n. 1, mais il n'en tient aucun compte dans le chapitre spécialement consacré à l'Aquitaine.

5. Reconnaissons d'ailleurs, à l'éloge de la loyauté apportée par M. Flach dans cette discussion, qu'il est peut-être le premier à avoir montré le parti qu'on en peut tirer au point de vue du droit féodal.

6. La fantaisie, la plaisanterie ne commencent que lorsque Guillaume IX fait semblant de compter sur la généreuse protection du roi son suzerain; mais pourquoi aurait-il inventé la situation féodale que supposent ses vers? — Nous concéderons, par contre, à M. Flach (p. 592-593) que le récit du concile de Poitiers de l'an 1100, contenu dans un manuscrit de Saint-Hilaire de Poitiers et sur lequel M. Lot a fait fond, est extrêmement suspect et qu'il vaut mieux le laisser de côté.

preuves non équivoques de rapports féodaux avec la royauté capétienne. Nous retiendrons seulement les suivants : un traité de 1103 (renouvelé en 1163), par lequel le comte Robert le Frison s'engage dans la vassalité d'Henri Ier d'Angleterre, réserve faite de ses devoirs féodaux envers le roi de France[1], et deux chapitres de Galbert de Bruges, qui, écrivant en 1128 sous la dictée des événements, signale l'investiture qui venait d'être accordée par Louis VI au comte Thierri d'Alsace[2] et rapporte en outre un violent discours des Brugeois, lesquels déniaient au roi le droit de disposer du pouvoir comtal à sa fantaisie, sans cependant contester que leur seigneur fût son vassal[3]. — A ces témoignages écrasants, M. Flach se borne à répondre (p. 87, 105, 107) soit en élevant, cette fois encore, des doutes sur leur authenticité (c'est le cas pour le traité de 1103), soit en admettant qu'ils visent des fiefs « particuliers » (lesquels?) que le roi de France aurait concédés au comte (mais comment se fait-il, alors, qu'il ne les ait pas retenus en 1128, au lieu de les abandonner généreusement au comte Thierri, élu contre son gré?), soit finalement en proposant des interprétations qui ne laissent pas de surprendre, comme lorsque, dans le discours des Brugeois, il croit devoir traduire *feodum* par libéralité[4].

Ailleurs (p. 121), à propos de la Normandie, il va jusqu'à dire

1. « ... salva fidelitate Philippi regis Francorum; ... ita tamen ne inde feodum suum erga regem Franciae forisfaciet... » (Rymer, *Foedera*, 3e éd., t. I, p. 2, d'après l'original).

2. Galbert de Bruges, *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre*, éd. H. Pirenne, § 122, p. 176 : « Igitur Theodoricus... ad reges Franciae et Angliae ascendit, suscepturus ab ipsis feoda et donaria regalia. Complacuit ergo sibi utriusque regni, scilicet rex Franciae et rex Angliae super comite nostro Theodorico, et investituras feodorum et beneficiorum... gratanter dederunt. »

3. *Ibid.*, § 106, p. 152 : « Pro jure ergo terrarum quas in feodum tenuerit a rege, cum obierit consul, pro eodem feodo dabit successor comitis armaturam tantummodo regi. » (*Armatura* est pris dans le sens de service d'ost).

4. « S'ils emploient le terme de *feodum*, c'est dans un sens très courant encore à cette époque (?) et dont Galbert nous fournit lui-même un exemple probant, le sens de faveur, libéralité, concession (*donativum*, *donum*) » (Flach, *op. cit.*, p. 105). En note, un renvoi au récit par Galbert (§ 66, p. 106) de la joyeuse entrée de Guillaume Cliton à Saint-Omer, où il est reçu suivant le cérémonial habituel : « Nam obviam processerant pueri, arcus et sagittas ferentes, ad occursum comitis agiles et velociores turmatim procedentes, quasi per pugnam resistere simulantes. » Simulant donc l'hostilité, ils réclament du nouveau comte leur « fief » (*feodum*), le fief que leurs prédécesseurs avaient accoutumé de leur concéder, à savoir... le droit de vaguer dans les bois durant la belle saison, d'y prendre des oiselets et d'y chasser écureuils et renards pour se distraire. Il est clair que le mot fief a été mis ici en manière de plaisanterie.

qu'en parlant d'une cérémonie par laquelle Rollon se serait engagé, « en plaçant ses mains dans les mains » de Charles le Simple, à le « servir fidèlement », le chroniqueur Dudon de Saint-Quentin n'a pas visé une prestation d'hommage et qu'il faut voir là un « rite symbolique et barbare » étranger au roi féodal. Il traite aussi comme non avenu un passage où Clarius de Sens (qui écrivait, rappelons-le, en 1108 ou 1109) fait allusion à « l'hommage que le duc de Normandie doit aux rois de France[1] » et un discours que, suivant Orderic Vital (ici sans doute témoin oculaire), le roi Louis VI aurait prononcé au concile de Reims de 1119 afin de revendiquer les droits de « son homme », le duc Robert Courteheuse[2], — pour avouer d'ailleurs, en fin de compte (p. 162), qu'à partir de 1120 les « prétendants » au duché (et, parmi eux, les propres fils des rois d'Angleterre Henri Ier et Étienne de Blois) ont dû accepter comme une nécessité politique la formalité de l'investiture et de l'hommage.

Et que penser d'une théorie qui mène à traiter (p. 359) de simple « formule d'obséquiosité » sans valeur légale les termes d'une lettre où la duchesse Marie, agissant au nom de son fils mineur le duc de Bourgogne Hugue III, déclare au roi, en 1164 ou environ : « Mon fils est votre homme lige[3] »?

Il est vrai que, selon M. Flach, il est impossible de relever le moindre texte relatif à la vassalité de ces grands « feudataires » durant les deux siècles qui font l'objet véritable de ses études, le xe et le xie. — Quand même cela serait, on en pourrait discuter : l'argument *ex silentio* est souvent sans portée lorsqu'il s'agit de périodes historiques pour lesquelles les documents sont aussi clairsemés. Et si, pour des fiefs de moindre importance que le duché aquitain ou le comté de Flandre, pour des fiefs dont la situation juridique au point de vue féodal ne saurait être mise en doute, on posait les questions que M. Flach pose si souvent (p. 164, 562, 567, 614, etc.) : où sont les actes d'hommage? où sont les preuves que le service de fief a bien été rempli? on aboutirait chaque fois, ou peu s'en faut, pour reprendre ses expressions (p. 562), à un « procès-verbal de carence ».

Mais en réalité il y a des textes, et ces textes M. Lot les a pro-

1. Nous avons cité ce texte p. 92, n. 3.

2. Orderic Vital, XII, 21, éd. Le Prévost, t. IV, p. 376 : « Normanniam, quae de regno meo est, violenter invasit, et Rodbertum, ducem Normannorum, contra omne jus et fas, detestabiliter tractavit. *Hominem quippe meum*, sed fratrem dominumque suum, multis modis molestavit... »

3. « Notum est majestati vestrae quod *filius meus homo vester est ligius...* » (*Historiens de France*, t. XVI, p. 67). — M. Flach d'ailleurs éprouve une hésitation et introduit cette fois un *peut-être :* « Et encore n'est-ce là peut-être qu'une formule d'obséquiosité... » (p. 359).

duits : ils forment une chaîne continue du IXe siècle au XIIe. M. Flach leur dénie toute valeur, sous prétexte que les mots *hommage*, *investiture* et *fief* n'y figurent pas. Mais n'est-ce pas M. Flach qui, dans un autre volume[1], protestait contre une méthode qui « s'en tient à la lettre » et pour laquelle « l'institution s'incarne en un mot sacramentel »? N'a-t-il pas lui-même constaté à mainte reprise que le sens des mots évolue et que des mots différents peuvent, à des époques différentes, recouvrir des situations identiques ou peu s'en faut? Flodoard, au Xe siècle, presque à chaque page de ses Annales, signale que tel duc, tel comte, au moment de son avènement ou de celui d'un nouveau roi, est venu trouver ce dernier et « s'est commis » (*sese commisit*) à lui, ajoutant même parfois qu'il lui a, à cette occasion, prêté serment de fidélité et que le souverain, en retour, lui a « concédé » son duché ou son comté. Sans doute, les mots *prestation d'hommage* ne sont point prononcés, mais Flodoard s'est chargé lui-même de préciser le sens de la locution *se commettre* quand, dans un chapitre de son *Histoire de l'église de Reims*[2], il en a fait l'équivalent de *se commander*[3]; et un autre chroniqueur de Reims, Richer, qui écrivait quelques années seulement plus tard, en s'aidant des œuvres de Flodoard, et qui était évidemment mieux placé que nous pour comprendre le langage de son modèle et l'interpréter correctement, n'a pas eu la moindre hésitation : il a entendu qu'il s'agissait de serment de vassalité et d'investiture féodale[4]. En aurait-il usé de la sorte si de son temps — qui, encore une fois, n'était postérieur que de quelques années à celui où Flodoard écrivait — l'idée seule d'une situation de ce genre avait constitué, comme l'affirme M. Flach (p. 94), une « hérésie historique »? Comme on a vu, d'autre part, que Dudon de Saint-Quentin donnait à propos

1. *Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 47 et suiv. C'est contre Fustel de Coulanges que cette critique était dirigée.

2. « Ubi se Willelmus, filius Rollonis,...: Karolo *commendavit* et amicitiam cum Heriberto confirmavit » (*Hist. ecclesiae Remensis*, IV, 21), ce qui correspond à la phrase suivante des *Annales*, ann. 927 : « Ibique se filius Rollonis Karolo *committit* et amicitiam firmat cum Heriberto. »

3. On sait que c'est déjà l'expression dont se sert au VIIIe siècle l'auteur des *Annales royales*, ann. 757, éd. Kurze, p. 14 : « Ibique Tassilo venit, dux Baioariorum, in vassatico se commendans per manus... »

4. Richer, *Historiae*, I, 53, éd. Waitz, p. 33 : « Ibique filius Rollonis... *regis manibus sese militaturum committit* » (d'après le passage de Flodoard cité plus haut, n. 2); I, 64, p. 38 : « Interea Gothorum principes Ragemmundus et Ermingaudus super Ligerim fluvium regi obvenienti *militatum occurrunt ejusque manibus suas inserunt; militiam spondent...* »; II, 20, p. 49 : « ... sese occursurum *fidemque contra omnes polliciturum.* » On sait que *miles* est à cette époque synonyme de vassal.

de Rollon une note analogue, il sera permis de rester sceptique devant les affirmations de M. Flach et de maintenir aux idées exposées par M. Lot, avec de nombreux autres textes à l'appui, l'adhésion qu'elles ont presque unanimement rencontrée.

Sans pouvoir poursuivre ici plus à fond cette discussion, nous en avons assez dit pour marquer les raisons de notre réserve : quelque regret que nous éprouvions à rejeter comme insuffisamment étayées des opinions longuement mûries et qui sont l'aboutissant d'un patient effort de recherche et de critique, nous sommes dans l'obligation de conclure qu'elles ont contre elles tout un ensemble de textes dont l'ingéniosité de l'auteur n'a pu réussir à triompher.

Nous nous devons toutefois d'ajouter que M. Flach a entremêlé à la thèse qui fait le fond de son livre des pages fort intéressantes et souvent neuves sur les caractères originaux et ce qu'on pourrait appeler l'individualisme de chacune de nos grandes régions pendant ces deux siècles d'histoire qui sont pour la France une période de recueillement et de régénération. Et il est bon de noter que, parmi ces grandes régions, M. Flach n'a eu garde d'omettre tous ces beaux pays de l'Est (Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Savoie, Dauphiné, Provence), que seul le hasard des partages avait pu momentanément distraire du patrimoine français, mais qui, sans cesse revendiqués par nos rois comme leur bien propre, devaient, dans la suite des temps, y rentrer pièce à pièce pour reformer à la longue l'unité nationale.

Après nous avoir donné en 1915 un rapide aperçu de l'histoire des Normands au moyen âge[1], M. Charles Haskins réunit, refond et complète les savants mémoires qu'il a commencé à publier il y a quinze ans dans l'*American historical Review* et dans l'*English historical Review* sur les institutions normandes des XIe et XIIe siècles. C'est tout un volume de près de 400 pages qu'il nous apporte ainsi, de 400 pages très denses, très pleines de faits, de documents, et qui sont pieusement dédiées « à l'âme de la France, humaine, résolue, pure et libre »[2].

Quoiqu'il se défende d'avoir voulu écrire une histoire suivie de l'organisation politique et administrative du duché normand et quoique la disparition de la plus grande partie des archives ducales rende en effet cette tâche impossible, M. Haskins a su, par d'ingénieux rapprochements de textes, par de pénétrantes analyses,

1. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXV (1917), p. 93-96.

2. Charles-Homer Haskins, *Norman institutions*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, et Londres, Humphrey Milford, 1918, in-8°, XVI-377 p. et 7 pl. (fac-similés); prix : 2 dol. 75 (forme le t. XXIV des *Harvard historical studies*).

reconstituer dans ses grandes lignes toute l'évolution intérieure d'un État féodal dont la vie s'est trouvée intimement mêlée pendant de longues années à celle de l'État anglais. Il y a même là, on le sait, une source de difficultés peu communes pour l'historien de la Normandie; car à chaque pas il se heurte à ce problème délicat, mais essentiel : telle institution, telle pratique administrative que l'Angleterre a connue, elle aussi, à peu près à la même époque, est-elle venue d'outre-mer ou est-elle née sur le continent? — Ajoutons cette autre difficulté encore : dans quelle mesure l'organisation administrative et les habitudes politiques du comté d'Anjou réagirent-elles sur l'organisation administrative et les habitudes politiques de la Normandie, lorsque le pays fut conquis au XIIe siècle par les princes de la maison angevine des Plantegenêts? — M. Haskins, non seulement n'a pas esquivé ces problèmes, mais il en a, mieux que tous ses devanciers, souligné l'intérêt et il les a éclairés d'une lumière nouvelle.

Son étude[1] ne remonte pas au delà de Guillaume le Conquérant (1035-1087) : pour l'époque antérieure, les textes sont si rares qu'on n'en peut rien tirer. Elle s'arrête à la mort d'Henri II (1189), c'est-à-dire quinze ans avant l'annexion de la Normandie aux domaines capétiens, et nous devons avouer que nous le regrettons un peu : car, s'il est vraisemblable que, durant ces quinze années, aucune modification décisive n'ait été apportée dans le régime politique du duché, il n'en reste pas moins que c'est précisément l'époque où les documents commencent à être assez nombreux et assez clairs pour qu'on en puisse tirer des conclusions qui ne fassent à l'hypothèse qu'une place réduite. Examinés avec cette sagacité et cette prudence dont M. Haskins a donné tant de preuves, ces documents devraient, semble-t-il, permettre de contrôler et renforcer les détails, souvent assez incertains, qui sont fournis par les textes strictement contemporains d'Henri II. Or, même après l'intéressant volume de M. Po-

1. En voici le plan : Chapitre I : la Normandie sous Guillaume le Conquérant, 1035-1087. — Ch. II : la Normandie sous Robert Courteheuse et Guillaume le Roux, 1087-1106. — Ch. III : l'administration de la Normandie sous Henri Ier, 1106-1135. — Ch. IV : la Normandie sous Étienne de Blois et Geoffroi Plantegenêt, 1135-1150. — Ch. V : le gouvernement de la Normandie sous Henri II, 1150-1189. — Ch. VI : l'ancien jury normand. — Appendices : les sources de l'ancienne histoire de la Normandie; les anciennes chartes ducales de Fécamp; les sources de l'histoire du règne de Robert Ier; les *Consuetudines et justicie* de Guillaume le Conquérant; chartes inédites de Robert Courteheuse; chartes inédites d'Henri Ier; itinéraire normand d'Henri Ier; documents concernant les cours normandes, 1139-1191; l'ancienne législation d'Henri II; les assises normandes de 1176-1193; documents de l'Avranchin.

wicke[1], il reste sans doute à ce point de vue bien des faits encore à signaler.

Telles quelles, les recherches de M. Haskins renouvellent notre connaissance de l'histoire normande et, par contre-coup, celle de la société féodale durant le XIe et le XIIe siècle. Comme la Flandre, avec laquelle elle offre plus d'un trait de ressemblance, la Normandie semble avoir été de bonne heure un État solidement organisé, où les principes dissolvants du régime féodal se trouvèrent, bien plus tôt qu'ailleurs, utilement contrebalancés par les principes d'ordre et d'autorité que les ducs et leurs conseillers parvinrent en général à faire prévaloir. Un service militaire étroitement délimité, une administration financière assujettie dès le début du XIIe siècle, sinon avant, aux règles d'une comptabilité stricte, un personnel judiciaire qui, lui aussi, dès le début du XIIe siècle, prend corps, se spécialise, se transmet des règles de procédure et de jurisprudence : tels sont les traits les plus caractéristiques de la constitution de la Normandie sous les premiers successeurs de Guillaume le Conquérant. Il faut en suivre le détail dans le livre de M. Haskins, — livre un peu aride peut-être, un peu trop entrecoupé de documents et de discussions, mais d'un intérêt soutenu et extrêmement suggestif.

Parmi les pages les plus curieuses, nous signalerons celles qui traitent de l'organisation judiciaire. Ce n'est pas une nouveauté de dire que la Normandie est le pays des plaideurs; mais M. Haskins a remarquablement analysé la formation et le fonctionnement des tribunaux normands en ces âges lointains[2]. Le chapitre (ch. VI) qu'il a écrit sur les origines normandes de la procédure d'enquête par jury mérite tout particulièrement de retenir l'attention : M. Haskins y prouve qu'antérieurement même au milieu du XIIe siècle la Normandie a connu et pratiqué d'une façon régulière cette procédure d'allure moderne, que l'Angleterre devait bientôt lui emprunter.

Peut-être néanmoins serait-il bon de se défier d'un entraînement, auquel M. Haskins n'est pas le seul à avoir eu de la peine à résister, qui nous porte, lorsque nous étudions l'histoire de la Normandie féodale[3], à exagérer les traits par où elle semble se révéler à nous dès l'origine comme un État centralisé, soumis à des règles administra-

1. Cf. *Rev. histor.*, t. CXVI (1914), p. 95-96.

2. Il a donné de nouvelles et fortes raisons de penser que l'Échiquier normand, imité, *mutatis mutandis*, de l'Échiquier anglais, date d'une époque antérieure à 1176, contrairement à l'opinion encore récemment soutenue par M. Valin dans son livre sur *le Duc de Normandie et sa cour* (cf. *Rev. histor.*, t. CIV, 1910, p. 106-107).

3. Cette observation vaudrait peut-être aussi pour la Flandre.

tives d'une précision et d'une stabilité surprenantes pour l'époque. Cette précision, cette stabilité, n'est-ce point nous parfois qui les reportons hypothétiquement dans le passé? Par exemple, est-il aussi certain que le pense M. Haskins[1] que l'administration de Guillaume le Conquérant ait établi déjà une distinction nette entre les revenus ordinaires et les revenus extraordinaires du duché? Et les documents qu'il cite[2] pour établir que déjà aussi les vicomtés, celle d'Avranches notamment, étaient affermées, ne sont-ils pas susceptibles d'une autre interprétation[3]? Mais il est rare, somme toute, que des doutes de ce genre viennent à l'esprit. Au surplus, comme M. Haskins n'hésite pas à nous mettre en face des textes, son livre restera pendant longtemps, selon toute vraisemblance, le livre fondamental à consulter pour l'histoire des institutions normandes avant la conquête de Philippe Auguste.

Il s'en faut, malheureusement, que nous connaissions l'organisation intérieure des autres États féodaux conquis au XIIe siècle et plus ou moins complètement assimilés par les Plantegenêts aussi bien que celle de la Normandie; et pour l'un de ces États, la Bretagne, les travaux de valeur sont si rares qu'on nous excusera de réparer si tard une omission involontaire de nos précédents Bulletins en signalant le volume que, quelques mois avant la guerre, un érudit breton, disparu en juillet 1915 au cours d'un combat livré en Argonne, M. André OHEIX[4], avait publié sur les sénéchaux de sa

1. Ch. I, p. 41.

2. Ch. I, p. 42-43 et p. 47.

3. Nous nous contentons de poser la question; mais il ne va pas de soi, semble-t-il, que la « ferme » visée dans l'acte relatif à Avranches, que cite M. Haskins, soit celle d'une charge administrative.

4. André Oheix, *Essai sur les sénéchaux de Bretagne des origines au XIVe siècle*: Paris, Fontemoing, 1913, in-8°, XVI-253 p. (thèse de droit). — Né à Loudéac le 26 novembre 1882, M. Oheix avait consacré sa carrière d'érudit à l'étude de l'histoire de sa province natale au moyen âge. En dehors du livre que nous apprécions ici, on lui doit surtout d'intéressants mémoires sur l'hagiographie bretonne. La plupart ont été insérés dans des recueils de sociétés locales, le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, celui de la *Société archéologique de Nantes*, les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, ceux de l'*Association bretonne*, le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie de Quimper et de Léon*. Citons notamment : *Saint Friard et saint Secondel, VIe siècle* (Saint-Brieuc, 1900, 28 p.), *Saint Victor de Cambon, VIe-VIIe siècles* (Nantes, 1903, 42 p.), *les Reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer* (Nantes, 1906; 38 p.), *Saint Benoît de Macérac, IXe siècle* (Nantes, 1910, 22 p.), *le Culte des sept saints de Bretagne au moyen âge* (Nantes, 1911, 14 p.), *Notes sur la vie de saint Gildas* (Nantes, 1913, 37 p.), *Saint Viau* (Nantes, 1913, 32 p.), *Nécrologe de l'abbaye de Landévenec* (Quimper, 1913, 19 p.). La *Revue de Bretagne* (1908) a publié

province et sur leurs subordonnés (prévôts, voyers, « alloués », sergents et maires) depuis le XIe siècle jusqu'au premier quart du XIVe. Esprit curieux et averti, M. Oheix, étudiant sur un point spécial l'histoire de la Bretagne, n'avait pas omis cependant de regarder attentivement ce qui s'était passé dans les provinces voisines et de rechercher avec un soin particulier dans quelle mesure, depuis le milieu du XIIe siècle, le régime administratif du duché armoricain avait pu se modifier sous l'action des Plantegenêts. C'est à ceux-ci qu'on doit notamment attribuer, semble-t-il, l'introduction, au-dessous des grands sénéchaux chargés d'assister le duc dans l'exercice du pouvoir, de « sénéchaux de baillies » préposés à l'administration de circonscriptions territoriales, ou sénéchaussées, dont les limites correspondent en général aux anciens comtés féodaux. Mais, avant même la conquête du pays par le roi anglais, les ducs bretons — et, à leur exemple, les seigneurs et les évêques de Bretagne — avaient des sénéchaux, qu'on voit paraître à leur cour dans la première moitié du XIe siècle[1], comme en Normandie[2], dans le Maine, en Anjou ou au comté de Blois[3], et qui (comme dans ces provinces), recrutés d'abord dans leur domesticité, deviennent bientôt les chefs de services administratifs et judiciaires de première importance. De ces sénéchaux aussi, M. Oheix avait réussi à démêler l'histoire, et les listes[4], les documents qu'il publiait en appendice achevaient, en dépit de certaines traces d'inexpérience[5], de faire

aussi de M. Oheix une importante discussion des *Mélanges d'histoire bretonne* de M. Ferdinand Lot; la *Revue celtique* a donné de lui (1911) une édition avec commentaire d'une *Vie inédite de saint Cunwal* et le *Moyen âge* (1914) une note sur *le Commencement de l'année civile en Bretagne au moyen âge.*

1. M. Oheix considère Menfinit comme le plus ancien sénéchal du duc de Bretagne cité dans les documents. Cependant notons que la pièce justificative n° 10 (p. 188) fait allusion à un sénéchal Geoffroi antérieur à celui-ci; car il faut de toute évidence rétablir ainsi le texte de cette charte : « Sed postea, cum Mainfinitus senescalcus accepisset uxorem predicti Gaufredi *senescalci*... »

2. Pour la Normandie, M. Oheix n'a malheureusement pas connu les travaux de M. Haskins.

3. M. Oheix cite à tort, p. 3 (non sans hésitation d'ailleurs), un sénéchal du comte de Blois en 995. La pièce à laquelle il renvoie (note 5) est en réalité de 1072-1086.

4. Listes : 1° des sénéchaux de Bretagne; 2° des sénéchaux de Rennes, Nantes, Broërec, Ploermel, Tréguier, Goëllo, Léon, Cornouaille et Penthièvre. — La liste des sénéchaux de Rennes comporte la mention d'un certain Guillaume de Lanvallai entre 1168 et 1178; mais M. Oheix omet un Robert de Lanvallai, dont Léopold Delisle publiait un acte dans son *Introduction* au *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre*, p. 350.

5. Il est regrettable surtout que la pensée, nette et ferme, soit desservie souvent par un style rocailleux et gauche. Les fautes d'impression sont nombreuses.

de son ouvrage mieux qu'une promesse d'avenir. *Pendent opera interrupta...*

L'histoire de l'organisation administrative de la France sous les derniers Capétiens directs devait déjà beaucoup à M. Ch.-V. Langlois; mais il vient de lui rendre un nouveau service en publiant sur les anciennes archives de la Chambre des comptes de Paris une étude[1] dont les résultats sont remarquables à plus d'un titre. D'abord, au point de vue strictement documentaire : car, au prix de patientes recherches et de minutieuses comparaisons de manuscrits, M. Langlois est parvenu, avec une précision qui n'avait pas été atteinte encore, à dresser la liste et à déterminer la nature et le contenu des principaux registres conservés à la Chambre des comptes avant l'incendie des 26-27 octobre 1737, qui les anéantit presque tous (principalement les *Mémoriaux* et recueils de *Chartes*, réservés, les uns et les autres, à l'enregistrement des actes royaux; les *Journaux* et recueils d'*Arrêts*, d'*Audiences*, de *Créances*, etc., réservés à l'enregistrement des actes et des décisions de la compagnie; enfin les registres des fiefs, services et cens du domaine royal, non compris dans la série, restée intacte, des *Terriers de la couronne*). Puis, après avoir indiqué comment il est possible de restituer le texte de certains de ces registres en tirant parti de vieilles tables analytiques et de recueils de copies et d'extraits dûs surtout à des chercheurs du XVIIe siècle et du début du XVIIIe, M. Langlois a donné, suivant cette méthode[2], une analyse d'un des plus célèbres d'entre eux, le *Livre rouge*, qui renfermait la transcription de plus d'un millier de chartes de dons et aliénations consentis par les rois de France de 1290 à 1336 au détriment du domaine royal. Enfin, en un chapitre du plus haut intérêt historique, M. Langlois a fait ressortir le caractère et la portée des documents, d'une nature très particulière, jadis transcrits au registre dit *Registre Bel*, et dont, par bonheur, de nombreuses épaves subsistent aujourd'hui aux Archives nationales ou ailleurs. Ces documents avaient tous trait à une vaste opération de revision et annulation, touchant les biens du domaine « mal donnés » et « mal aliénés », qui fut prescrite par le gouver-

1. Ch.-V. Langlois, *Registres perdus des archives de la Chambre des comptes de Paris*. Paris, Imprimerie nationale [en vente chez C. Klincksieck], 1917, in-4°, 367 p. et 3 fac-similés; prix : 14 fr. (tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XL).

2. Qu'avaient déjà appliquée en 1899, sous sa direction, quelques-uns de ses élèves (MM. J. Petit, Gavrilovitch, L. Maury et Teodoru) dans leur *Essai de reconstitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris* (fasc. 7 de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres* de Paris).

nement de Philippe le Long en 1321. On trouvera dans le volume de M. Langlois le texte ou l'analyse d'un grand nombre de circulaires et de pièces relatives à cette affaire, une des plus caractéristiques et des plus instructives de toutes celles auxquelles donna lieu la grande campagne entreprise au début du XIVe siècle pour la « réformation » du royaume et la répression des abus.

Sur cette campagne, considérée dans son ensemble, sur les efforts très méritoires, mais souvent stériles, faits par le gouvernement royal pour y donner satisfaction, sur le caractère même des abus qu'il s'agissait de réprimer, il y aurait un livre bien intéressant à écrire. M. Dufayard, dans deux articles déjà anciens de la *Revue historique*[1], M. Artonne, dans son travail sur *le Mouvement de 1314*[2], M. Lehugeur, dans son *Histoire de Philippe le Long* (1896), M. Langlois lui-même, à plus d'une reprise, en ont esquissé des chapitres : le moment serait venu de mettre le tout en œuvre. Ce livre, M. Langlois ne nous le donnera-t-il pas?

II. Histoire économique. — M. René Fage[3] s'est attaqué au gros problème de l'histoire de la propriété rurale au moyen âge, sur laquelle, en dépit de quelques bons travaux d'approche, il reste encore tant à dire. Très sagement, il s'est enfermé dans les limites d'une région, celle qu'il connaît le mieux, le Bas-Limousin (c'est-à-dire à peu près le département actuel de la Corrèze), et, documents en mains, a tenté de déterminer avec le plus de précision possible quels furent dans ce coin de la France, plus particulièrement du XIe au XVe siècle, le système de division du sol, le régime de la propriété et les modes d'exploitation, le caractère et l'étendue des tenures, la situation sociale et juridique des propriétaires et des cultivateurs, la nature des cultures, les variétés d'animaux dont l'élevage fut pratiqué, les redevances et les charges grevant la terre et, pour finir, les mesures et les monnaies en usage[4]. Sa conclusion est que la vie du paysan limousin au moyen âge ressemblait fort, en plus rude, à ce qu'elle est aujourd'hui.

Quelque incertaine que soit cette conclusion, il faut louer la conscience et la bonne méthode dont M. Fage — un vétéran de l'histoire

1. *Rev. histor.*, t. LIV (1894), p. 241 et suiv., et t. LV (1894), p. 1 et suiv.

2. Cf. *Rev. histor.*, t. CX (1912), p. 328-329.

3. René Fage, *la Propriété rurale en Bas-Limousin pendant le moyen âge*. Paris, Auguste Picard, 1917, in-8°, 274 p. (extr. du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*).

4. En appendice, M. Fage donne une étude d'une cinquantaine de pages (p. 205-261) sur la rédaction et le formulaire des actes de donation et de vente en Bas-Limousin.

limousine — a fait preuve d'un bout à l'autre de son travail. Peut-être sera-t-on un peu déçu de voir, en le lisant, combien de questions importantes, essentielles même, il se trouve dans la nécessité de laisser en suspens, faute de textes ; trop souvent on constatera avec regret que son livre dégénère en discussions lexicographiques ou juridiques, quand on souhaiterait y trouver des données concrètes sur le groupement ou le morcellement des propriétés, sur les transformations progressives apportées au cours des longs siècles du moyen âge (trop longs pour pouvoir être considérés en bloc) soit dans les modes de tenure, soit dans les modes et les moyens de culture, soit même dans les espèces cultivées ; mais si, à toutes ces questions, M. Fage n'apporte pas les réponses qu'on espérerait, la faute en est surtout à la région qu'il a choisie, une des plus pauvres en documents, une des moins significatives aussi, il faut bien le dire, au point de vue la vie rurale de jadis.

Pourtant on se demande parfois si M. Fage n'aurait pas pu éclairer quelques questions obscures en cherchant au dehors de sa petite province un peu plus de points de comparaison. Il a lu, cela va sans dire, le livre classique de Léopold Delisle sur *la Classe agricole en Normandie*; mais que d'autres ont paru depuis, qu'il aurait eu intérêt à feuilleter! Et que n'a-t-il ouvert le livre fondamental de M. Henri Sée sur *les Classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge?* Certains usages, certains termes même, qui restent inexplicables quand on n'a devant soi que des documents du Bas-Limousin, deviennent clairs si l'on regarde ailleurs ; et M. Fage se fût épargné bien des tâtonnements et de petites erreurs si, avant de parler de précaires, de manses ingénuiles ou serviles, de *curtes* et de *villae*[1], de colliberts ou de « clients »[2], il s'était enquis plus attentivement du sens général attaché à ces mots en d'autres régions que la sienne. C'est une critique qu'on regrette d'autant plus d'avoir à présenter que M. Fage a apporté dans tout son ouvrage un si louable souci de précision et de clarté, un jugement si droit et d'ordinaire si sûr qu'il eût été mieux qu'un autre en mesure de tirer de ces comparaisons tout le bénéfice qu'on en peut attendre.

C'est encore de l'histoire de la propriété rurale que s'occupe M. Roger Grand dans l'excellente étude juridique qu'il publie sur le con-

1. La distinction qu'il établit (p. 46) entre les deux termes — *curtis*, domaine avec une église, *villa*, domaine sans église — semble inadmissible.

2. Le mot *cliens* est, en général, à l'époque féodale l'équivalent de *serviens*. M. Fage (p. 109) en fait l'équivalent de *fidelis*.

trat de complant[1], et quoique ce mode de tenure, aujourd'hui encore pratiqué dans les environs de Nantes, n'ait jamais été d'un usage très commun même au moyen âge, on peut admettre, avec l'auteur de ce travail — sans que cela soit toutefois entièrement prouvé — qu'il est issu des mêmes besoins qui, dès l'époque carolingienne, mais surtout à partir du XIe et du XIIe siècle, ont poussé les seigneurs à multiplier les contrats d' « hôtise »[2], afin d'attirer sur les terres incultes ou d'un rendement médiocre des cultivateurs en état de les faire pleinement valoir. Dans le principe, le contrat de complant stipule l'abandon durant cinq années de la terre qui fait l'objet de la convention, à charge par le bénéficiaire de la planter en vignes (ou exceptionnellement en arbres fruitiers), et, à l'expiration de la période de cinq ans, le partage du vignoble par moitié, l'une faisant retour au propriétaire, l'autre restant, à charge de cens ou de redevances, aux mains du « complanteur ». Dans la pratique, les clauses fondamentales de ce contrat finirent par subir des altérations si profondes qu'on hésite souvent à y voir l'origine du contrat de complant actuel. M. Grand s'est appliqué à suivre de près ces modifications. Mais ici nous sortons très vite du moyen âge, auquel nous devons nous tenir dans ce Bulletin[3].

III. Histoire religieuse. — La *Gallia christiana novissima*, grâce au zèle de M. le chanoine Ulysse Chevalier, a atteint son tome VI en 1916. Nous en profiterons pour dire quelques mots à la fois de ce volume et du précédent, qui remonte à 1911, mais qui vient seulement de nous être adressé[4]. Ils contiennent l'un et l'autre

1. Roger Grand, *Contribution à l'histoire du régime des terres. Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours.* Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1917, in-8°, 147 p.

2. M. Grand (p. 25), après bien d'autres, emprunte à Lamprecht un portrait de l' « hôte » défricheur qui ne répond pas au type courant et caractéristique qu'on rencontre au XIe et au XIIe siècle.

3. Notons (p. 63) cette observation inspirée par un très juste sentiment des réalités juridiques du moyen âge : « La question de la propriété n'avait pas, au moyen âge, l'importance que la Révolution, avec l'abolition des droits féodaux et le rachat des rentes foncières, lui a fait acquérir. On ne s'inquiétait guère de savoir si la concession que l'on faisait était translative ou non de propriété. La majorité des tenures étaient perpétuelles. Le preneur se considérait comme maître de disposer à son gré de la chose cédée à la condition d'acquitter le cens ou la redevance annuelle... Qu'importait dès lors la question de droit pur ? »

4. *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France,* d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales par feu le chanoine J.-H. Albanès, complétée, annotée et publiée avec une introduction par le chanoine Ulysse Chevalier;

une très riche moisson de pièces, en grande partie inédites, relatives aux évêques de Toulon (t. V) et d'Orange (t. VI) et accessoirement aux prévôts et à quelques dignitaires des chapitres cathédraux des deux cités. Recueillies après de longues recherches dans les archives locales et au Vatican, ces pièces, qui ont été disposées dans l'ordre chronologique, ont l'avantage inappréciable de fournir enfin, sinon tous les éléments, du moins les cadres solides d'une histoire scientifique de l'épiscopat français, et il faut savoir gré à feu le chanoine Albanès et à son infatigable continuateur de nous avoir doté d'aussi utiles instruments de travail. Nous ajouterons que ces deux derniers volumes sont nettement supérieurs à leurs devanciers[1] : les textes concernant les évêques du haut moyen âge ont été cette fois l'objet d'un examen critique au moins sommaire, les matériaux ont été dégrossis et deux bonnes introductions mettent bien en lumière les faits nouveaux qu'on peut considérer comme acquis, en même temps que les raisons des modifications introduites dans les listes épiscopales antérieures.

Nous n'en restons pas moins persuadé qu'on pourrait apporter encore plus d'un perfectionnement à la méthode suivie. Ainsi, il n'est ni clair ni scientifique de mêler aux évêques authentiques les évêques légendaires, ceux qu'il a plu parfois à la seule fantaisie d'un pseudo-érudit du XVIe, du XVIIe ou du XVIIIe siècle de faire surgir du néant; de présenter sur le même plan que les autres, voire même en tête de série, des documents de fabrication tardive, destinés trop souvent à reculer l'histoire de chaque évêché jusqu'aux temps évangéliques. Il y a là un trompe-l'œil dangereux, trop fait, semble-t-il, quoique M. le chanoine Chevalier s'en défende (t. V, p. xx), pour ménager l'amour-propre des derniers champions de la thèse de l'apostolicité. D'une façon générale, des tendances conservatrices excessives se manifestent. Parce qu'il a plu à des historiens du XVIIe siècle d'inscrire, pour le Ve siècle, sur les listes de Toulon un évêque Honorat et un évêque Gratien, doit-on porter, même dubitativement, ces deux noms sur un catalogue dressé d'une manière scientifique? Parce qu'il a plu à un autre historien de rattacher au même siège un évêque Taurin, qui assista vers la fin du VIIe siècle à un concile tenu à Rouen, doit-on, pour tenter de lui donner raison, identifier ce Taurin avec un diacre homonyme de l'église de Toulon cité en 680, mais dont on oublie d'établir la promotion à l'épiscopat? En un mot, on voudrait

t. V : *Toulon*, et t. VI : *Orange*. Valence, Imprimerie valentinoise, 1911 et 1916, 2 vol. in-4°, XXVIII p.-942 col. et XX p.-254 col.

1. Voir ce que nous avons dit du t. IV dans la *Rev. histor.*, t. CIV (1910), p. 101-102.

un esprit de décision supérieur et, comme conséquence pratique, plus de netteté jusque dans la disposition matérielle de l'ouvrage[1]. Un répertoire de ce genre est appelé à être journellement et rapidement consulté : son premier mérite devrait être d'éviter aux lecteurs la peine de refaire eux-mêmes chaque fois ce travail de discrimination critique que M. le chanoine Chevalier semble avoir eu — disons la coquetterie — de masquer le plus possible[2].

Il le faut d'autant plus que la légende a la vie dure, surtout lorsque l'intérêt de clocher et de pieux soucis s'y mêlent. L'histoire de l'évêché de Bayonne est là pour en fournir la preuve. Ce n'est pas avant le XIe siècle qu'il est question d'évêques de cette ville; mais le clergé local aime à se réclamer d'un saint Léon qui, d'après une légende hagiographique de forme banale et de composition tardive (probablement pas antérieure à la fin du XIIe siècle, en sa rédaction la plus ancienne), aurait quitté l'archevêché de Rouen, auquel l'avait appelé la confiance de la « curie romaine », pour venir, à une date indécise, prêcher la foi chrétienne parmi les « pirates » idolâtres du pays basque. Sans doute on serait bien en peine pour dire à quel archevêque de Rouen pourrait s'appliquer ce récit, qui ne fait guère honneur du reste dans le détail à la science historique de son auteur; mais c'en est assez pour donner aux Bayonnais l'illusion d'un glorieux passé épiscopal. Il est vrai aussi que l'on ne découvre pas avant le XIe siècle la moindre trace d'un évêché de Bayonne et qu'au surplus la légende n'en parle même pas. Mais qu'à cela ne tienne : le traité d'Andelot, qualifiant de « cité » la ville de Labourd (ancien nom de Bayonne) en 587, on rejettera sur le compte de maladies, d'empê-

1. Voici encore quelques observations de détail : Tome V, col. 19, n° 5, et col. 20, n° 6, lire : « Ex provincia Vien[nensis *civitatis*], loco Telonensi... » Ibid., col. 20, intercaler entre le n° 6 et le n° 7 une mention de l'évêque Augustal le 22 août 449 (cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. Ier, 2e éd., p. 369). Ibid., col. 177, à la suite du n° 358, il est question d'un évêque Hugue, cité à tort en 1324 dans la *Gallia christiana* d'après les archives de l'abbaye de Saint-André d'Avignon. Une recherche a-t-elle été faite à ce sujet? Et si oui, quel en est le résultat?

2. M. le chanoine Chevalier nous a adressé en même temps que les deux derniers volumes de la *Gallia christiana novissima* une intéressante notice qu'il a publiée il y a huit ans sur un archevêque de Vienne du XIIIe siècle, Jean, originaire de Bernin (près de Grenoble), que nous retrouverons un jour à la fois dans un volume ultérieur de la *Gallia christiana novissima* et dans le *Régeste dauphinois*, « ou catalogue des actes relatifs à l'histoire du Dauphiné antérieurement à sa réunion à la France », que M. Chevalier espère pouvoir bientôt publier (Ulysse Chevalier, *Jean de Bernin, archevêque de Vienne, 1218-1266*. Paris, A. Picard, 1910, in-8°, 51 p.; forme la 9e livraison des *Documents historiques inédits sur le Dauphiné*).

chements divers, de vacances de sièges l'absence de toute mention d'évêques bayonnais aux conciles ou synodes de la région. M. DE JAURGAIN[1] n'a pas eu de peine à montrer l'inanité de toute cette argumentation, reprise encore récemment par M. l'abbé Dubarrat. M. de Jaurgain fait même montre d'une indulgence excessive quand il propose (p. 130), pour opérer le sauvetage du malencontreux saint Léon, de l'identifier avec un certain Vitton (les deux noms ne se ressemblent guère !), qui fut archevêque de Rouen au temps de Charles le Simple[2]. Il a, d'autre part, essayé d'expliquer les raisons qui ont pu amener la fondation d'un évêché à Bayonne vers l'an 1030[3] et dressé une liste, qui sera consultée avec fruit, des prélats qui en furent les premiers titulaires jusqu'au début du XIVe siècle.

La légende de saint Léon et de l'évêché de Bayonne n'est rien, comparée à la luxuriante végétation des légendes hagiographiques de la péninsule armoricaine, et, plus encore qu'au pays basque, on peut dire que la légende à peine abattue y repousse drue derrière les pas du critique. M. l'abbé DUINE, suivant courageusement l'exemple d'un autre membre du clergé breton, et non des moindres — nous voulons parler de Mgr Duchesne — s'est mis, lui aussi, depuis quelques années à porter la cognée dans cette forêt sans cesse renaissante, où, dans le même temps, M. Ferdinand Lot et ses élèves — M. Latouche, M. Fawtier et, avec eux, ce scrupuleux érudit qu'était M. André Oheix[4] — ont pratiqué de larges percées. Malgré un souci évident et infiniment louable de prudence dans la négation, M. l'abbé Duine en est venu peu à peu à faire chorus avec les plus entreprenants d'entre eux. Il a, en outre, beaucoup de lecture et, ce qui ne gâte rien, la littérature latine classique ne lui est pas moins familière que la littérature chrétienne et hagiographique. Il était donc un des plus qualifiés pour nous donner, comme travail préparatoire à une nouvelle histoire religieuse de la Bretagne au moyen âge, l'inventaire bibliographique, dont le besoin se faisait sentir, des saints bretons et des documents qui les concernent. La première partie de

1. Jean de Jaurgain, *l'Évêché de Bayonne et les légendes de saint Léon; étude critique*. Saint-Jean-de-Luz, Librairie nouvelle de Mlle Béguet, 1917, in-8°, 152 p.

2. Pour la chronologie des archevêques de Rouen du IXe siècle, il eût fallu se reporter au tome II (2e éd.) des *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne et non à la *Gallia christiana*.

3. Cette question se complique de discussions sur l'authenticité ou la fausseté d'un groupe de deux ou trois documents que les érudits locaux brandissent les uns contre les autres. M. de Jaurgain eût été bien inspiré en mettant sous nos yeux les pièces mêmes de ce procès connexe.

4. Voir plus haut, p. 99.

ce répertoire vient de paraître, concernant les saints réputés antérieurs au xe siècle[1]. Elle est composée, d'abord, d'une liste critique des recueils et ouvrages généraux à consulter, puis d'un ensemble de 245 notices réparties en six séries : 1° « textes les plus anciens » (vies des saints Gildas et Samson et mentions relatives aux saints bretons dans les œuvres de Fortunat et de Grégoire de Tours) ; 2° « textes antérieurs à l'exode général des reliques et du clergé devant les invasions normandes au xe siècle » (treize numéros) ; 3° « textes postérieurs à l'exode général du xe siècle » (d'abord les vies des évêques classées par évêchés, puis celles des abbés et des autres saints classées par ordre alphabétique) ; 4° « hagiographie insulaire dans ses rapports avec l'histoire ou le culte » de la Bretagne ; 5° saints bretons qui n'ont pas trouvé de biographes ; 6° « principaux rois, chefs ou seigneurs mentionnés dans l'hagiographie bretonne depuis l'émigration du ve siècle jusqu'à l'exode général des corps saints après 907 ». Le nom de chaque saint est suivi d'indications biographiques sommaires, mais critiques, et d'indications bibliographiques très poussées relatives aux textes et aux travaux modernes[2].

Les conclusions qui se dégagent de ce livre, qui fait le plus grand honneur à la science et à la patience de celui qui l'a entrepris, sont, il faut le reconnaître, assez décourageantes. Pour la période antérieure à la fin du viiie siècle, pas un texte contemporain dans toute la littérature hagiographique bretonne : le moins tardif de tous ces textes serait la Vie de saint Samson († vers 565), que M. l'abbé Duine[3] date de 610-615. Sans quoi, il faut descendre jusqu'au ixe siècle, souvent même jusqu'à la fin du ixe siècle ou jusqu'au xe, pour voir apparaître ces prétendus témoignages de la vie religieuse de la Bretagne aux premiers temps du moyen âge. — La conclusion était prévue. Il était bon néanmoins qu'elle fût mise en pleine lumière[4].

1. [F. Duine], *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne ;* 1re partie : *les Fondateurs et les primitifs (du Ve au Xe siècle).* Rennes, Bahon-Rault, 1918, in-8°, 215 p. (extr. des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI). Le nom de l'auteur n'apparaît qu'à la page 199.

2. A la fin du volume, des cartes et un index alphabétique, où les renvois sont, malheureusement, faits aux pages des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* et non à celles du tirage à part.

3. Il a consacré à cette Vie une étude spéciale dans les *Annales de Bretagne*, t. XXVIII (1913), p. 332-356. Cf. *Rev. histor.*, t. CXVI (1914), p. 74.

4. Nous n'avons que peu d'observations de détail à présenter. Notons cependant que quelques textes étrangers à la Bretagne ont été parfois cités d'après des éditions périmées (p. 8, n. 9, et p. 198, pour les capitulaires ; p. 173, pour la *Vita Karoli* et les Annales royales, dont il eût fallu, en outre, citer la rédaction primitive de préférence à l'autre pour la période antérieure à

M. l'abbé Duine a fourni, d'autre part, un très utile complément à ses études sur *la Métropole de Bretagne*[1] en publiant le texte d'une importante enquête faite en 1181, sur l'ordre du roi d'Angleterre Henri II, pour fixer et délimiter le temporel de l'église de Dol[2]. L'édition de ce document avait été préparée par un jeune élève de l'École des chartes, Jean Allenou, qu'un mal implacable enlevait à la science au début de l'an dernier, mais dont M. Duine a mis en œuvre les notes et les collations avec un soin pieux. L'enquête est intéressante surtout pour l'histoire féodale de la région doloise, et c'est principalement à ce point de vue que le très riche commentaire et la traduction que M. Duine a joints au texte d'après les papiers de M. Allenou seront les bienvenus. Mais l'enquête apporte aussi quelques traits curieux pour l'histoire ecclésiastique de Dol au XIIe siècle : M. Duine en a tiré fort heureusement parti dans une introduction qui renferme, en outre, un bon récit des rapports d'Henri Plantegenêt avec les archevêques de Dol[3].

801; p. 175, pour les Annales de Saint-Bertin; p. 186, pour toute une série de petites annales indiquées d'après dom Bouquet). Disons aussi franchement que si le style est d'ordinaire d'une excellente tenue, il s'y mêle encore parfois néanmoins des expressions trop vives ou même triviales, qu'on voudrait voir bannies d'un travail de caractère nettement et exclusivement scientifique (voir p. 27 : « Cette source n'est pas de tout repos »; p. 29 : « Cette *vita* offre une chronologie stupide »; p. 35, Grégoire de Tours est qualifié de « crédule à faire craquer la cervelle »; p. 46, une Vie de saint est dite « une menuiserie laborieuse »; p. 61, on nous annonce qu'il y a « dans l'hagiographie de tous les pays... des cocasseries qui ne laissent rien à désirer en nombre ni en toupet »; p. 101 : « La *Vita Ninnoce* est un salmigondis de noms... »; p. 191 : « Nous avons dans ce passage un exemple des *petites drôleries* auxquelles se livraient les antiquaires locaux... », etc. — Cf. une observation analogue que nous avons faite déjà à propos d'un autre livre du même auteur dans la *Rev. histor.*, t. CXXV, p. 106, n. 3). Mais ce sont là, nous nous empressons de le dire, des taches légères. — Une dernière remarque : p. 84-86, n'est-ce pas accorder une créance excessive au biographe de saint Brieuc que d'admettre qu'il a réellement eu sous les yeux un vieux texte « en fort mauvais état » et difficile à lire? On sait qu'une telle prétention constitue un des types de supercheries habituelles aux hagiographes tardifs.

1. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXV (1917), p. 106-107.

2. *Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol. Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre;* texte latin publ. par Jean Allenou; introduction par F. Duine. Paris, Champion, 1917, in-8°, 99 p., 3 cartes et 1 dessin (fasc. 13 de la collection *la Bretagne et les pays celtiques*, série in-8°).

3. En appendice, deux chartes inédites (1177? et 1184) du cardinal Roland, archevêque-élu de Dol, un tableau généalogique d'une famille mi-anglaise mi-doloise et un catalogue mis à jour des archevêques de Dol du IXe siècle à la fin du XIIe. — P. 38, M. Duine traduit « feuda XII militum » par « douze fiefs de chevalerie » ou « de haubert ». Mais cette dernière expression, empruntée

La courte étude de M. Davenport sur le recueil fameux des « fausses décrétales »[1] se présente à nous sous la forme imprévue d'un plaidoyer en faveur, non pas certes de l'authenticité des textes mêmes, mais du canoniste inconnu qui en est l'auteur. Frappé, après bien d'autres, de l'indécision des idées directrices qu'on prête à ce dernier, M. Davenport croit que ses intentions étaient pures : il veut le laver de l'accusation de faux et usage de faux. C'est, dit-il, un clerc très pieux, convaincu de la nécessité d'un retour aux vieilles traditions, et qui, sans penser à mal et à la façon des hagiographes, a naïvement prêté aux papes des premiers siècles des décrets conformes à l'état de choses ancien, dont, au milieu des persécutions du IXe siècle, il appelait le rétablissement de tous ses vœux. Par malheur, il ne semble pas que M. Davenport, dont les intentions sont très louables, elles aussi, ait apporté au service de cette thèse aventurée une connaissance suffisante de la littérature du sujet. Non seulement il ignore les travaux allemands (en dehors, bien entendu, de l'édition Hinschius), mais, sur l'histoire ecclésiastique et politique de la France au milieu du IXe siècle, son information retarde un peu trop[2]. Sur la question même des « fausses décrétales », le dernier mémoire de M. Lot[3] lui a échappé et, au point de vue critique, il est inquiétant de le voir, par exemple, prendre pour argent comptant (p. 14) les discours que le Moine de Saint-Gall prête à Charlemagne[4].

au droit féodal normand, ne désigne pas nécessairement, comme il le croit (note 38), des fiefs « d'étendue considérable, décorés de la haute justice » (cf. Guilhermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*, p. 183), et l'on peut douter, au surplus, que la traduction proposée soit correcte. La grammaire et le sens semblent recommander plutôt l'interprétation suivante : « Les fiefs de douze chevaliers. » — P. 61, à relever, à propos d'un fief tenu de l'archevêque de Dol, l'expression toute normande « tenere in capite » (dans le sens de tenir « immédiatement »), qui dénote soit une infiltration du droit normand en Bretagne soit, plus simplement, une rédaction due à la plume d'un clerc normand. — A l'index, je cherche en vain l'*Aseulfus* de la p. 39.

1. E.-H. Davenport, *The False decretals*. Oxford, Blackwell, 1916, in-16, XXIV-111 p. et 1 tableau généalogique; prix : 4 sh. 6.

2. Sa grande autorité est l'*Histoire des conciles* d'Hefele, qu'il cite d'après la traduction Delarcq et dont il n'a même pas consulté la nouvelle édition française par dom Leclercq. Les travaux de M. Lot sur l'histoire de Bretagne au milieu du IXe siècle et le fascicule paru du *Règne de Charles le Chauve* lui sont restés inconnus. Les annales, les lettres, les documents conciliaires du IXe siècle ont été lus d'ordinaire dans des éditions périmées.

3. Publié ici-même, t. XCIV (1907), p. 290-299.

4. A relever aussi un grand nombre de noms estropiés : p. XIII, *Corbey* pour Corbie, *Lyons* pour Lyon; ibid. et p. 71-73, 81-82, *Rheims* pour Reims; p. XIV, *Fontenai* pour Fontenoy-en-Puisaye; p. XV, *Pistres* pour Pitres, etc.

IV. Histoire littéraire. — S'il est impossible aujourd'hui encore de lire en une édition française moderne aucune des grandes œuvres littéraires de la renaissance carolingienne, réjouissons-nous du moins de voir la science italienne commencer à disputer aux érudits d'outre-Rhin le monopole que nous leur avons laissé s'arroger en cette matière comme en bien d'autres. Le premier volume des œuvres de Paul Diacre, que publie M. Crivellucci[1], est tout entier occupé par l'*Histoire romaine*, qui est, on le sait — et M. Crivellucci l'établit à nouveau dans sa préface (p. xxxii) — antérieure aux relations de l'illustre clerc lombard avec Charlemagne et probablement même à l'année 774. Elle offre déjà cependant quelques-uns des caractères annonciateurs de la renaissance littéraire dont la cour du souverain franc allait devenir peu après le centre. A ce titre l'édition de M. Crivellucci mérite d'être signalée ici. Elle le mérite d'autant mieux qu'elle marque un progrès sensible sur celle des *Monumenta Germaniae*, tant au point de vue de l'établissement du texte qu'au point de vue de l'identification des sources auxquelles Paul Diacre a puisé. L'*Histoire romaine* n'est, on le sait, qu'un centon : M. Crivellucci est parvenu à indiquer ligne par ligne les ouvrages dont l'historien lombard s'est borné, en général, à assembler et ajuster des fragments, d'abord pour étoffer le récit d'Eutrope, qu'il a, sans cela, suivi fidèlement, puis, lorsque cet auteur lui a fait défaut, pour prolonger sa narration et la mener jusqu'au milieu du vi^e siècle.

Avec M. Wilmotte[2], nous sommes en pleine histoire littéraire de la France elle-même, et c'est à la genèse de notre épopée, de nos chansons de geste que nous assistons. M. Bédier nous avait laissé sur une impression trouble : l'épopée française, nous demandions-nous ici[3] après l'avoir lu, serait-elle donc sortie un beau jour toute armée du cerveau génial de quelque Turold? — Non, observe M. Wilmotte avec une pointe de malice, la chanson de geste n'est pas enfant du miracle. Si elle n'est pas une œuvre populaire, jaillie spontanément, en sa forme première, de l'esprit exalté des contemporains de Charlemagne ou de ses successeurs du ixe et du xe siècle,

1. *Pauli Diaconi Historia romana*, publ. par Amedeo Crivellucci. Rome, Istituto storico italiano, 1914, in-8°, lii-309 p. et 5 fac-similés; prix : 16 lires (de la collection des *Fonti per la storia d'Italia*).

2. Maurice Wilmotte, *le Français a la tête épique*. Paris, « La renaissance du livre », in-12, 191 p.; prix : 2 fr. (de la *Bibliothèque internationale de critique*). — Le titre singulier du livre est justifié par l'épigraphe suivante, tirée de Voltaire : « M. de Malézieux me dit : les Français n'ont pas la tête épique. »

3. *Rev. histor.*, t. CXVI (1914), p. 90.

comme on l'admettait naguère, elle n'est pas davantage le produit de l'imagination intéressée de pauvres jongleurs à la solde des sacristains de pèlerinages, comme le prétendait, en somme, M. Bédier. Les auteurs de nos épopées sont des hommes de lettres qui ont longuement pratiqué les textes de la latinité classique, non moins que les textes bibliques et les écrits latins de leurs devanciers : ce ne sont pas des jongleurs travaillant pour le compte des clercs du voisinage; ils sont clercs eux-mêmes, et leurs productions littéraires, si belles qu'en soient parfois l'inspiration et la forme, et quoique en langue « vulgaire », sont dans la plus pure tradition littéraire des siècles antérieurs. Car une chaîne continue relie *la Chanson de Roland* aux œuvres des premiers siècles. Elle a son point de départ dans *l'Énéide*, passe par les vies de saints, sans en excepter *la Vie de saint Alexis* (en langue « vulgaire », elle aussi), par les œuvres lyriques de la renaissance carolingienne, pour aboutir au « fragment de la Haye » et au *Waltharius*, que M. Wilmotte restitue — nos lecteurs le savent[1] — à la France lorraine, et où l'on peut voir comme un prototype de *la Chanson de Roland*. Telles sont les idées directrices du petit volume de M. Wilmotte, dont quelques pages, parmi les plus pénétrantes, avaient paru dans cette *Revue*[2], mais que des considérations secondaires achèvent de faire valoir et qui, présentées avec un art insinuant — quoique peut-être un peu en ordre dispersé — paraissent dans leur ensemble tout à fait convaincantes. La chanson de geste ne perd rien de son attrait ni de son pittoresque pour n'être qu'une œuvre de lettré; et elle vient, par contre, reprendre tout naturellement sa place dans ce grand mouvement de renaissance, plus large, plus profond, plus sincère que celui des temps carolingiens, qui coïncide avec la fin du XIe siècle et le début du XIIe[3].

1. Voir l'article qu'il a publié dans la *Rev. histor.*, t. CXXVII (1918), p. 1 à 30, sur *la Patrie du Waltharius*.

2. *Rev. histor.*, t. CXX (1915), p. 241-288 (à noter toutefois que les p. 273-286 n'ont pas été reproduites dans le volume).

3. P. 56, à propos d'une citation de M. Bédier, relevons une fois de plus (cf. *Rev. histor.*, t. CXVI, p. 90, n. 3) que ce n'est pas la *Vita Karoli* d'Einhard qui a pu fournir aux clercs de Sordes la date de 778 pour l'épisode de Roncevaux. — P. 99, lire Fontenoy (en Puisaye) au lieu de *Fontenay*. — *Ibid.* et p. 124-125 et 177, n. 7, il eût été bon de citer et de voir des éditions plus récentes que celles d'Édelestand du Méril des « déplorations » auxquelles M. Wilmotte renvoie à juste titre. Celles qui concernent Charlemagne ont été reproduites en dernier lieu par Holder-Egger à la suite de la *Vita Karoli* d'Einhard (1911) et son texte est nettement supérieur à celui que M. Wilmotte indique en note. D'autres figurent dans des recueils comme celui de K. Breul, *The Cambridge songs* (Cambridge, 1915, in-4°). La « lamentation » sur la mort du comte Charles le

Avant de clore ce Bulletin, disons que, si la guerre a ralenti la publication des *Classiques français du moyen âge*, elle ne l'a cependant pas interrompue. Nous avons reçu deux nouveaux fascicules de cette excellente collection. L'un d'eux, dû à M. Clovis Brunel[1], renferme une édition très soignée d'un petit poème provençal composé dans la première moitié du XIIIe siècle par un clerc marseillais, nommé Bertrand, à la louange de sainte Énimie, vierge, lépreuse et abbesse au diocèse de Mende. Cette légende, adaptée d'une vie latine du XIIe siècle, ne présente d'ailleurs qu'un intérêt d'ordre littéraire. L'autre fascicule de la collection[2] inaugure une série de « manuels » destinés à faciliter l'intelligence et l'usage des textes français du moyen âge. Elle ne sera pas moins favorablement accueillie des historiens que des philologues et des littérateurs. Elle s'ouvre par une précieuse bibliographie des manuscrits et des éditions des chansonniers provençaux dressée avec beaucoup de clarté et de méthode par M. Jeanroy : cet inventaire critique évitera aux historiens bien des faux pas.

Louis Halphen.

Bon a été publiée par H. Pirenne et plus récemment dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École de Rome (1905), etc. — P. 157, au lieu de Otton *de Frisingue*, lire Otton de Freising.

1. Bertran de Marseille, *la Vie de sainte Énimie*, poème provençal du XIIIe siècle édité par Clovis Brunel. Paris, Champion, 1917, in-16, XVI-78 p.; prix : 2 fr. (de la collection *les Classiques français du moyen âge*, publ. sous la direction de M. Roques).

2. A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux (manuscrits et éditions)*. Paris, Champion, 1916, in-16, VIII-89 p.; prix : 2 fr. 25 (même collection).

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Abbé Louis Calendini. **Histoire de l'Église du Mans**. Le Mans, Monnoyer, 1916. Petit in-8°, VIII-255 pages.

Ce n'est qu'un manuel, mais il est fort bien fait et plein de choses. M. l'abbé Calendini a entendu mettre à la portée de tous l'histoire religieuse du diocèse du Mans : il l'a fait en homme de goût qui est au courant des travaux essentiels de l'érudition locale[1] et qui les résume avec clarté. La vie et l'œuvre des évêques constituent le cadre où l'auteur a groupé une foule de renseignements sur l'assistance et l'instruction, sur les institutions administratives, le développement économique, la vie littéraire et artistique. Et il se trouve, en fin de compte, que nous avons dans ce petit livre — sans surcharges, sans lourdeurs — le tableau succinct mais complet de l'histoire et de la civilisation dans une région française qui, depuis l'époque romaine jusqu'à la constitution définitive en 1855 d'un second diocèse à Laval, n'a subi que d'insignifiantes modifications territoriales.

La préoccupation pédagogique est partout visible. Elle a inspiré la composition même du volume. Dans chacune des trois divisions — que séparent tout naturellement la Réforme et la Révolution — on remarquera le souci de frapper l'attention et de graver dans la mémoire, par une série de questionnaires, de devoirs, de planches et de cartes[2], le souvenir des faits, des personnes et des époques. Il y a de l'esprit critique : l'auteur connaît les controverses soulevées à propos de saint Julien et de l'évangélisation du Mans et, s'il se borne à suivre le récit officiel des Actes des évêques du Mans, il nous en avertit très nettement; au surplus, il ne fait aucune difficulté d'admettre l'absence de toute donnée réellement historique avant le milieu du Ve siècle. On

1. Quelques notes bibliographiques sur des questions de détail — l'enseignement avant la Révolution (p. 166), les institutions en 1789 (p. 184), les Vendéens (p. 201) — pourront inciter le lecteur à de plus amples recherches. Dans la liste générale qui a été dressée à la fin du volume (p. 246-248), nous regrettons de ne pas voir figurer les travaux consciencieux et utiles de Henri Chardon, l'historien de Scarron, des troupes de comédiens dans le Maine, de Robert Garnier, le patient collectionneur des vieux Noëls manceaux, de Jean Daniel, de Sansom Bedoñin, auteur d'une excellente *Histoire religieuse de la paroisse de Marolles*, au canton de Mamers, etc.

2. Les illustrations comportent une centaine de gravures : clichés de M. Triger et de la Société historique et archéologique du Maine, dessins de Mlle Vincent, clichés de M. Robert Fleury, etc.

notera également, d'un bout à l'autre du volume, et malgré l'inévitable développement sur les persécutions récentes et les lois spoliatrices, un très réel et très méritoire effort d'impartialité[1].

Louis VILLAT.

J. YCHÉ. **Étude historique sur Gruissan.** Narbonne, impr. Caillard, 1916. In-8°, 114 pages. Prix : 2 fr. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. XIV, 1916-1917.)

Pittoresque village du Narbonnais « entre la mer et la garrigue », Gruissan mire encore dans sa lagune la seule face qui lui reste de son donjon médiéval; c'était une tour ronde bâtie en moyen appareil et pourvue de trois étages fortifiés. Entre les fondations, le rocher avait été évidé pour procurer aux défenseurs une citerne et une casemate. L'archevêque de Narbonne, seigneur de la châtellenie de Gruissan, fit édifier cette grosse tour vers le milieu du XIIIe siècle. On distingue encore contre la paroi du pan qui subsiste la naissance de deux voûtes en berceau. Station privilégiée pour la pêche, l'îlot rocheux de Gruissan a dû être habité dès la plus haute antiquité. Aux XIIIe et XIVe siècles, le village fut en butte aux entreprises des pirates catalans, majorquins et génois. Par sa position, la petite citadelle couvrait Narbonne du côté de la mer; en temps de guerre, le château recevait une garnison royale, par exemple en 1289. La place joua un rôle important pendant les guerres de la Ligue; Montmorency la prit et la reprit en 1589 et 1592. Abandonné au XVIIe siècle, le château tomba en ruines et servit de carrière aux habitants.

Après cet exposé archéologique et historique, l'auteur étudie le mécanisme de l'administration municipale; au XVIIIe siècle, les consuls étaient assistés d'un conseil politique. Tout un chapitre est consacré au rôle du curé Passenaud pendant la Révolution. Très populaire dans sa paroisse, l'abbé Passenaud fut élu en 1790 procureur de la commune. En dépit de nombreuses tribulations, il réussit à sortir indemne de la tourmente et mourut curé de Gruissan en 1826, à l'âge de quatre-

1. Les fautes d'impression sont rares (p. 82, dernier mot; p. 174, la fin du premier paragraphe reste en suspens, mais on y supplée aisément; p. 255, le tableau de l'état religieux du diocèse du Mans avant 1789 se rapporte à la p. 187 et non 238). Quelques expressions imprécises (p. 11, 12 et 14, le chef de la cité; p. 39, *Colonia*), anachroniques (p. 157, registres d'état civil, enseignement secondaire) ou inexactes (p. 86, au lieu de « chœur », lire « abside »). — Le pays de Saosnes (p. 6) s'appelle le *Saosnois;* pourquoi s'obstiner (p. 8, 65, 75, 95, 126, 187, 200) à écrire *Saonnois?* La carte de la p. 214 porte la même contradiction : « Saosne » et « Sonnois ». — Je ne trouve nulle part que Rabelais fut curé de Saint-Christophe du Jambet et Scarron chanoine de la cathédrale du Mans.

vingt-deux ans. Une question qui passionna beaucoup les Gruissanais, ce fut la défense — contre l'archevêque d'abord, contre l'État ensuite, — des droits de la communauté sur les « lais et relais » de la mer. Aussi, lorsqu'en 1820 l'administration des Domaines fit procéder à la vente des délaissés maritimes, les notables de Gruissan se concertèrent-ils pour s'en rendre acquéreurs au nom de la communauté. Le terrain conquis sur la mer procura d'excellents vignobles. Par contre, l'humus conquis sur le roc était moins favorable à la culture; au prix d'un labeur incessant, les Gruissanais avaient réussi à former quelques terrasses dans les anfractuosités des rochers et aux débouchés des torrents; sur ce sol ingrat si chèrement constitué, ils faisaient pousser du blé, de la vigne et quelques oliviers. Mais les orages et les inondations bouleversaient souvent ces terres étagées. L'hiver de 1709 gela les oliviers.

Les déceptions causées par le travail de la terre, le peu de revenus fournis par l'élevage du mouton, par la combustion des varechs et des salicors, l'appel réitéré des classes de matelots à partir de 1666, toutes ces conditions défavorables à la vie rurale et à l'agriculture déterminèrent les Gruissanais à tourner leurs plus grands efforts vers la pêche et la navigation. En 1770, Gruissan possédait trente-six tartanes ou grandes barques; des poissonnières transportaient de bon matin le poisson à Narbonne et dans les villages voisins. Des conflits éclataient fréquemment entre les consuls de Gruissan et ceux de Narbonne au sujet des taxes qui frappaient les pêcheries. La prud'hommie ou juridiction des patrons pêcheurs fut créée en 1791; comme à Marseille, les quatre prud'hommes, âgés de quarante ans au moins, étaient élus chaque année par les patrons de barques et de filets. En haute mer, ces familiers des étangs et de la pêche côtière ne firent pas trop mauvaise figure. L'auteur donne les noms des Gruissanais qui participèrent comme matelots à la guerre d'Amérique, de 1778 à 1783. Nombreux furent ceux qui périrent à Aboukir. Inutile d'ajouter que, fidèle à ses traditions, le village de Gruissan continue à fournir aujourd'hui d'excellents marins aux grandes compagnies de Marseille et aux équipages de la flotte de guerre.

M. Yché termine son intéressante notice par un tableau savoureux de la vie gruissanaise et des mœurs locales. Le costume des pêcheurs sous l'Ancien régime rappelait celui des Catalans et des Napolitains. Victor Hugo, de passage à Gruissan, fut si vivement frappé par le type[1] des habitants qu'il le représenta sous les traits d'un personnage

1. L'hypothèse selon laquelle Gruissan reçut anciennement une colonie grecque est assez vraisemblable. Le type physique des habitants est d'une originalité bien marquée; il rappelle, d'après M. Yché, le type hellénique, surtout chez la femme. L'accent des Gruissanais n'est pas moins caractéristique. Ils ont des inflexions de voix, des intonations, une sorte de zézaiement qui les font reconnaître dans tout le Midi. Il y aurait là matière d'études pour un linguiste doublé d'un ethnographe.

épisodique de « L'homme qui rit » : Jacques Quatourze. Un ancien usage voulait que les épouses des marins partis pour un long voyage gardassent jusqu'au retour des absents le même vêtement qu'elles portaient le jour de la séparation. Rites funéraires, superstitions, sobriquets, cérémonies de la nuit de Noël — notamment l'offrande si curieuse et si touchante de l'agnelet par les bergers de la Clape, — pélerinage à Notre-Dame des Auzils, tous les traits caractéristiques de cette population de pêcheurs, qui passe la plus grande partie de son existence sur la mer et dans les étangs, sont pieusement rassemblés par la main d'un observateur attendri.

En écrivant l'histoire de son village natal, l'auteur n'a pas visé à faire œuvre d'érudition[1]. Il a voulu simplement faire revivre dans le cadre des horizons familiers une société originale de paysans, de pêcheurs et de marins, à seule fin de vivifier dans le cœur de ses compatriotes l'amour du terroir et le culte des souvenirs. Puissent les nombreux érudits du Bas-Languedoc imiter son exemple et doter leur village natal de monographies aussi attachantes!

Jean RÉGNÉ.

Alfred LEROUX. **Les portails commémoratifs de Bordeaux. Essai d'interprétation par l'histoire locale.** (Extrait des *Annales du Midi*, janvier-avril et juillet-octobre 1916, p. 306-353 et 413-461.)

Voici une étude qui, à nos yeux, vaut autant par la méthode que par les résultats. Elle est la refonte d'articles parus de 1913 à 1915 dans la *Revue historique de Bordeaux;* cette tentative de synthèse, suivant à quelque temps l'analyse, a permis à l'auteur à la fois de

1. M. Yché aurait pu néanmoins indiquer plus souvent ses sources et approfondir davantage certaines questions. Le riche dépôt des archives communales de Narbonne n'a pas été suffisamment exploité par lui. Il lui aurait fourni à coup sûr de nombreux détails sur les mesures de défense prises contre la piraterie, sur les actes de représailles, sur la vie pastorale des grangers de la Clape, sur l'importance des questions de dépaissance et sur le développement considérable de l'élevage du mouton dans cette région du Narbonnais au moyen âge. Touchant la condition des justiciables de l'archevêque, un dépouillement attentif des gros volumes, qui, à la Bibliothèque de Narbonne, forment l' « Inventaire des titres de l'archevêché », lui aurait procuré plus que des lueurs. Peut-être aurait-il pu alors nous renseigner sur la date de l'apparition des consuls à la tête de la communauté de Gruissan. La chapelle de Notre-Dame-des-Auzils renferme quantité d'ex-votos dont les inscriptions rappellent de nombreux naufrages; il y aurait sans doute là matière à des récits intéressants, qu'on pourrait compléter en faisant appel aux traditions et aux archives de ces vieilles familles de Gruissan qui ont fourni de véritables dynasties de capitaines au long cours. Gruissan n'a pas été seulement une pépinière de marins. Ce village de 1,600 habitants s'enorgueillit à juste titre aujourd'hui de compter trois généraux parmi les chefs de la grande guerre.

redresser ses hypothèses dans ce qu'elles avaient d'aventureux et de coordonner ses vues « en un ensemble cohérent et logique ». Il débute par un exposé de sa méthode en nous montrant comment il a résolu par l'histoire et par la psychologie un problème iconographique : les œuvres qu'il étudiait ne lui donnant que des faits bruts, dénués de toute signification, il a élargi le problème en interprétant ces scènes par le milieu qui les a produites ; dans ce milieu, il a cherché le moment précis qui expliquât toutes les particularités du sujet. Il n'a admis que la seule hypothèse qui rendît compte de toutes les données des problèmes. En l'absence de textes précis, il nous donne moins une suite de preuves qu'une série d'indices concurrents ; mais M. Leroux, qui revendique pour l'érudit les droits de l'intuition, demande avec raison que dans l'archéologie du moyen âge on se contente, comme dans celle de l'antiquité, d'hypothèses convenablement établies.

Il pense avoir ainsi résolu trois énigmes concernant l'histoire de l'art à Bordeaux : 1° Sur le portail principal de la cathédrale de cette ville, dit portail royal, est figurée à sa partie supérieure une procession de huit personnages qui, d'après leur costume et leurs attributs, sont les six évêques de la province ecclésiastique, le roi David et Bethsabée ; la présence de prélats chrétiens à côté de ces personnages bibliques indique une allégorie qui paraît être celle des amours de Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine avant leur mariage. David s'étant repenti de son adultère avec la femme d'Urie sur les remontrances du prophète Nathan, on doit supposer que le roi et la reine d'Angleterre se sont de même repentis devant quelque prélat de leurs amours illégitimes. Ce prélat n'est autre que Thomas Becket qui assistait aux fêtes de Noël à Bordeaux, en 1156, et dont la statue, jadis au trumeau du portail, est aujourd'hui au musée des Antiques de Bordeaux ; on peut donc supposer que la scène de la galerie représente Becket, entouré des évêques de la province, donnant sur le parvis de la cathédrale l'absolution à ses maîtres.

2° A la même cathédrale, les pieds-droits du portail septentrional supportent six prélats entourant un pape. Celui-ci ne pouvant être que Clément V, ancien archevêque de Bordeaux ; ceux-là doivent être encore les principaux dignitaires de la province ecclésiastique. Ils sont vêtus, l'archevêque et un évêque de la chape, les autres évêques tour à tour de chasubles et de dalmatiques, et placés par moitié à gauche et à droite du pape. Ce costume et cette disposition se justifient parfaitement si on suppose que Clément V officiait, entouré de son clergé, vêtu de ses habits sacerdotaux, et que la scène a été prise au moment où, coiffé de la mitre, il se retourne pour bénir les fidèles ayant, par suite, l'archevêque à sa gauche au lieu de l'avoir à sa droite ; elle se reporterait à l'année 1305, où Bertrand de Goth venait de recevoir la nouvelle de son élection. Le groupe aurait été exécuté dans le dernier tiers du XIVe siècle, sans doute sous les derniers papes d'Avignon, à l'occasion du transfert à Uzès de la dépouille de Clément V.

3° Un ancien portail de l'église Sainte-Croix de Bordeaux contient, sous un arceau du premier étage, un bas-relief mutilé, mais connu par un ancien dessin, qui représente un cavalier couronné arrêtant son cheval devant une femme debout et décolletée, auprès d'un homme de petite taille assis à terre; en le rapprochant d'un groupe équestre de l'église de Châteauneuf-sur-Charente, on y reconnaît facilement Henri II et Aliénor devant Louis VII humilié. L'œuvre, datant du milieu du XIVe siècle et symbolisant l'abaissement de la monarchie française devant l'Angleterre, est sans doute postérieure à la bataille de Poitiers.

Ces trois thèses, étayées par des gravures, des textes, des schémas et des appendices, donnent à tout esprit non prévenu une grande impression de vraisemblance. L'auteur est ainsi fondé à tirer de son étude des conclusions générales : les portails de nos grandes églises médiévales offrent non seulement des scènes artistiques, mais encore des tableaux rappelant les grands événements qui avaient frappé les contemporains; ainsi, à côté d'œuvres d'inspiration purement ancienne et religieuse, l'art ecclésiastique du XIIIe et du XIVe siècle en présente d'autres d'un caractère nettement moderne et laïque, où, sous le voile du symbole, commence à se glisser l'histoire politique et profane.

Louis DAVILLÉ.

L. DAVILLÉ. **Bar-le-Duc à la fin du XVIe siècle, 1559-1598.** Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1917. (Extrait des « Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc », t. XLI, p. 121-376.)

Ce n'est pas une histoire suivie des principaux événements qui se sont produits à Bar-le-Duc entre les deux dates indiquées dans le titre : 1559, qui est l'année où Charles III, duc de Lorraine et de Bar, atteignit sa majorité, 1598, qui est celle où, après les troubles de la Ligue, son fils, le futur Henri II, reçut le titre de duc de Bar. Ces événements, M. Davillé les a déjà exposés dans d'autres publications, par exemple dans sa thèse *les Prétentions de Charles III à la couronne de France*, dans un article que nous avons publié (*Rev. histor.*, t. CXXIII, p. 294) sur la surprise de la ville de Bar le 6 septembre 1589 par des troupes de Henri IV, ailleurs encore, ou bien il les racontera prochainement; ainsi, il nous annonce un travail d'ensemble sur le développement du protestantisme à Bar et dans le Barrois, et nous prenons acte de sa promesse. Ce qu'il nous donne ici, c'est un tableau d'ensemble de la ville de Bar-le-Duc dans la seconde moitié du XVIe siècle, et ce tableau se compose d'une multitude de traits empruntés surtout aux livres des comptes : comptes des fonctionnaires ducaux, receveurs généraux du Barrois, gruyers et celliériers de Bar dont les registres avec leurs pièces justificatives sont conservés aux archives départementales de la Meuse; comptes des fonctionnaires municipaux,

maires de Bar et échevins de la paroisse, aux archives municipales, sans parler des comptes des gouverneurs de l'hôpital. Ces pièces ont livré à l'historien des renseignements d'autant plus sûrs que le comptable qui les a écrites songeait moins à les lui fournir, n'ayant d'autre préoccupation que de présenter des additions exactes. A côté de ces comptes, M. Davillé a consulté des recueils d'actes privés et publics, le cartulaire de Jean Vincent, rédigé au début du XVIIe siècle, la chronique de Bar, que des membres de la famille Remy ont continuée pendant plusieurs générations; en note, il cite ses sources, étudiées avec tant de soin, de la façon la plus sobre et la plus nette. Ces deux épithètes me serviront aussi à louer son propre texte; l'ouvrage est toujours très clair et l'on n'y remarque aucune digression; M. Davillé dit tout ce qu'il veut dire sans aucun mot superflu.

La première partie contient une description topographique de la ville de Bar, ou plutôt des villes de Bar; car, en réalité, il y en a deux : la ville haute, où habitent la bourgeoisie et la noblesse, et la ville basse, où s'installent les ouvriers, et qui a pour elle l'avenir. La complication est même encore plus grande. Dans la ville haute, il y a la « Halle », c'est-à-dire la ville désignée par son principal monument, et le Château, résidence du duc, et sur lequel M. Renard a écrit une copieuse monographie; la ville basse se compose du Bourg, de la Neuve ville, d'Entre-Deux-Ponts, de Bar-la-Ville, des rues de Véel et de Comblès, et à ces six parties s'ajoutent en 1571 Couchot et Marbot. M. Davillé nous promène successivement dans tous ces quartiers, signale les monuments, les maisons curieuses, explique l'origine des noms des rues; il estime la population globale à 10,000 ou 12,000 habitants. Cette partie est, je pense, celle qui fera le plus de plaisir aux Barrisiens; faute d'un plan, elle déroutera un peu le lecteur qui ne connaît pas les lieux. M. Davillé le reconnaît du reste lui-même et nous espérons qu'après la guerre il pourra ajouter au volume cette carte qui fait défaut.

Dans la seconde partie, il nous présente le clergé, la noblesse, la bourgeoisie et la population ouvrière de Bar. Le clergé, ce sont les membres de la collégiale Saint-Maxe au Château et de la collégiale Saint-Pierre; ce sont les religieux augustins et antonistes, les bénédictins de Saint-Mihiel qui habitent le prieuré Notre-Dame. Sur le recrutement de ce clergé, sur la célébration du culte, M. Davillé nous révèle beaucoup de faits intéressants; on trouvera aussi dans ce chapitre des renseignements sur l'enseignement qui était tout à fait élémentaire jusqu'au jour où, en 1582, s'ouvrit le collège créé en 1581 par le doyen Gilles de Trèves. La noblesse détenait les hautes fonctions publiques du Barrois, celles de maréchal, bailli, lieutenant-général au bailliage, grands dignitaires de l'hôtel, etc.: la noblesse de robe occupait les places de conseillers à la Chambre des comptes, et voilà pourquoi, dans ce chapitre, on nous entretient de tous les corps de l'État qui avaient des représentants à Bar, ces représentants fussent-

ils des roturiers; on y place le développement sur les états généraux où les trois ordres figuraient. M. Davillé nous présente fort bien quelques-unes de ces anciennes familles barrisiennes, les Rosières, les Bouvet, les Drouin, les Marlorat, les Gleysenove, qui ont joué dans l'histoire du Barrois un rôle si important. Les bourgeois, représentés surtout par les familles Gravel, Errard, Gratas, Remy, sont à la tête de l'administration municipale : parmi eux sont nommés tous les trois ou quatre ans, par l'assemblée générale, le maire, le procureur-syndic, les gouverneurs de quartier dont on nous fait connaître les multiples attributions. Le peuple forme la population ouvrière répartie en *hans* ou corporations. A propos du peuple, M. Davillé nous donne les détails les plus précis sur la culture de la vigne, sur les bonnes et mauvaises années, sur le commerce et l'industrie de Bar, sur les hôtels de la ville. Il énumère les charges qui pèsent sur les habitants, les impôts qu'ils paient, les garnisons qu'ils doivent nourrir; par contre le duc et la municipalité leur assurent l'assistance publique — ici développement sur l'hôpital — et la justice; à la fin du volume M. Davillé nous fait connaître, à propos de la justice, quelques-unes des causes célèbres de Bar. Peut-être la division des matières qu'il a adoptée est-elle, sous une grande apparence de rigueur, un peu artificielle; mais il faut rendre hommage au soin méticuleux avec lequel ce travail a été préparé, à cette grande probité qui appuie chaque fait sur sa preuve, qui n'exagère pas l'importance des faits, qui maintient au sujet sa véritable place dans l'histoire générale : ce sont là des qualités de modestie et d'intelligence historique.

Chr. PFISTER.

John HERKLESS et Robert Kerr HANNAY. **The archbishops of St Andrews.** Édimbourg et Londres, William Blackwood et fils. Vol. IV : in-8°, 252 pages; vol. V, 268 pages. Prix : 7 sh. 6 d. chaque.

La *Revue historique* a déjà signalé (t. CIX, p. 131) les trois premiers volumes de cette histoire des archevêques de Saint-André en Écosse; les deux volumes que nous annonçons aujourd'hui terminent l'ouvrage. Le tome IV est tout entier occupé par la vie de David Beaton, et le tome V par celle de John Hamilton. Beaton fit en peu d'années une brillante carrière : nommé (5 décembre 1537) par le pape Paul III évêque de Mirepoix, sur les instances du roi de France qui voulait le récompenser de services rendus à la cause française, il fut peu après nommé coadjuteur, avec promesse de succession, de son oncle James, archevêque de Saint-André; puis il devint cardinal (20 décembre 1538); enfin il succéda sans difficulté à son oncle, mort le 14 février 1539. Deux ans lui avaient suffi pour gravir jusqu'au plus haut degré de la hiérarchie ecclésiastique et devenir le premier per-

sonnage de l'État écossais. Son habileté diplomatique lui avait mérité les faveurs de la fortune. Sous le roi Jacques V, puis sous la régente Marie de Lorraine, il sut défendre l'indépendance nationale contre les visées ambitieuses de Henri VIII. Sa politique religieuse fut moins heureuse : aux premières manifestations de la Réforme protestante il ne sut opposer que des mesures de violence, sans s'inquiéter de corriger les vices de son propre clergé. Le procès et le martyre de George Wishart (1er mars 1544) soulevèrent contre lui tous les amis de la Réforme, déjà nombreux en Écosse. Les Leslie, menacés par lui, l'assassinèrent dans le château même de Saint-André (20 mai 1546). L'Écosse perdit ainsi « son plus brillant prélat et son meilleur homme d'État ».

Le siège archiépisçopal et primatial de Saint-André resta vacant pendant trois années. Il fut occupé ensuite (juillet 1549) par John Hamilton, évêque de Dunkeld depuis le 17 décembre 1544. Le nouveau prélat était un homme de mauvaises mœurs : il entretenait des maîtresses et n'eut pas moins de six enfants naturels. Comme Beaton, il persécuta les protestants, mais avec moins de rigueur. Il envoya au bûcher Walter Myll (1558); puis quand, après le soulèvement de Perth (1559), le parti protestant commença de faire sentir sa force, il parut plutôt louvoyer. Il acceptait sans répugnance le principe nouveau que l'appel à la Bible pouvait seul trancher les questions relatives à la foi; cependant il resta catholique plus par intérêt que par conviction. Quand le Parlement d'Écosse eut aboli la juridiction pontificale et interdit la messe (1560), il conserva d'abord son titre et ses biens, mais il ne fut plus que le chef d'un parti politique autant que religieux, le « parti clérical », qui s'appuyait sur la reine Marie Stuart. Depuis lors, son histoire se confond avec celle des troubles et des intrigues qui bouleversèrent l'Écosse : n'a-t-il pas été accusé par ses ennemis d'avoir trempé dans l'assassinat de Darnley, puis dans celui du régent Moray? L'accusation n'a pas été prouvée; elle montre du moins à quel degré il était devenu suspect. Attaché à la fortune de Marie Stuart, il assista au désastre de Langside et se fit prendre à Dumbarton; son procès fut vite expédié et il fut pendu à Stirling le 7 avril 1571 comme un vulgaire criminel. Il fut le dernier archevêque de Saint-André, comme Beaton avait été le seul Écossais qui eût été admis dans le sacré collège. Ils ont été l'un et l'autre les mauvais bergers de leur troupeau.

Leur histoire est racontée par MM. Herkless et Hannay avec un minutieux souci d'exactitude, les auteurs se préoccupant avant tout de mettre les actes, les témoignages contemporains sous les yeux mêmes du lecteur; chaque citation est reproduite dans son texte original et, comme le dialecte anglo-écossais était alors loin d'être fixé, il en résulte de singulières disparates. Pas de discussions, pas de parti pris; on laisse parler les faits; sur les personnes, les jugements sont brefs, nets, équitables, sans chaleur ni passion. Considéré dans son

ensemble, l'ouvrage est des plus estimables et rendra de sérieux services.

Ch. BÉMONT.

Lieutenant de vaisseau MARGUET. **Histoire de la longitude à la mer, au XVIIIe siècle, en France.** Étude couronnée par l'Académie des sciences (prix Binoux : Histoire des sciences). Paris, Challamel, 1917. In-8°, XII-332 pages.

Le titre est un peu long, mais il définit avec précision l'objet que s'est proposé l'auteur, et l'intérêt en saute aux yeux d'abord. C'est l'histoire d'un problème de science pratique, dont l'importance fut capitale, à un moment décisif ; — et c'est aussi, par contre-coup, l'histoire de l'esprit scientifique lui-même, envisagé dans son application à un exemple privilégié, tout au long d'un siècle qui semble bien avoir donné à cet esprit sa forme définitive.

L'urgence de résoudre le *problème du point*, de savoir déterminer la position qu'occupe un navire sur la surface du globe, s'était imposée dès que la navigation au large, hors de la vue des côtes, était entrée dans la pratique courante, c'est-à-dire vers la fin du XVe siècle ; aussitôt, ce problème s'était décomposé en deux autres distincts, celui de la latitude et celui de la longitude. On avait vite trouvé un procédé commode d'établir, par des observations de hauteurs méridiennes, la première de ces coordonnées avec une approximation suffisante. Quant à la seconde, rien n'était plus simple, en théorie : il n'y avait qu'à connaître la différence des heures au méridien origine et au méridien du lieu considéré ! Pour ne citer que des exemples intéressant notre pays, Jacques Morin et Huyghens avaient fort bien montré, dès le milieu du XVIIe siècle, comment on devait y arriver par des observations de la lune, ou par l'emploi des horloges : « Les problèmes étaient bien posés, et l'on prévoyait même dans quel sens ils seraient résolus » ; mais de là à pouvoir utiliser ces méthodes en service courant, à la mer, il y avait un abîme ; l'une des œuvres essentielles du XVIIIe siècle allait être de le combler par un effort prolongé, *discipliné* et *voulu*.

L'utilité en était évidente : faute de pouvoir *observer* la longitude comme on faisait la latitude, on l'*estimait*, et cet à peu près conduisait à des incertitudes qui nous paraissent aujourd'hui invraisemblables : on se trompait facilement d'un millier de kilomètres à l'atterrissage, après un mois de mer ! Sur les indications des navigateurs, ces erreurs passaient dans les cartes et la Méditerranée s'allongeait d'un quart ou d'un septième, l'Atlantique se peuplait de « Nouvelles Sainte-Hélènes » ou d' « Ascensions de l'Ouest », les mêmes îles, portées plusieurs fois sur le même parallèle, se dédoublant ou se déquadruplant à l'envi ! Dangers réels et dangers imaginaires s'ajoutant pour compliquer la navigation, celle-ci devenait une sorte de jeu de hasard où tout était

chance et mystère, et cette situation, que l'on ignore trop, explique bien des hésitations, voire des arrêts dans le développement du trafic et de la civilisation.

L'Angleterre, qui *voulait* devenir la grande puissance navigante et commerçante, avait un intérêt direct à y mettre fin : reprenant une conception espagnole ou hollandaise, elle promit par un acte du Parlement de 1714 une récompense, énorme pour l'époque, de 20,000 livres sterling à qui trouverait le moyen de connaître la longitude en mer à un demi-degré près, en même temps qu'elle instituait un *Bureau des longitudes* chargé d'examiner tout ce qui pourrait hâter la solution du problème. L'appât de cette fortune, la manière de réclame que constitua ce vote retentissant eurent l'effet que l'on s'était promis : les ingéniosités, les énergies, les patiences se donnèrent carrière, et l'action de ce stimulant se propagea par l'Europe entière.

Il n'y eut rien de comparable en France : les questions de navigation n'y ont jamais été des affaires d'État ! Notre Bureau des longitudes lui-même, institué à un moment où le problème était pratiquement résolu (1795), surtout pour continuer la publication de la *Connaissance des temps*, n'eut guère que le nom de commun avec son homonyme anglais. Les initiatives particulières se bornèrent à la fondation de quelques maigres prix académiques, les premiers qu'ait eus à décerner l'Académie des sciences ; mais le désir de s'illustrer et de se rendre utile, et l'émulation scientifique suppléèrent à l'insuffisance des encouragements pécuniaires, en même temps que l'organisation du travail par les sociétés savantes et le goût des gens du monde pour le mécénat, ces deux curieuses caractéristiques du mouvement intellectuel au XVIIIe siècle, fournissaient aux chercheurs les moyens matériels de réaliser leurs conceptions, — et l'on fit autant, ou plus, qu'en Angleterre.

Dans tous les sens, voire un peu au hasard pour commencer ! C'est ainsi que l'on s'obstina longtemps à prétendre donner à l'estime une exactitude chimérique et que l'on imagina de suppléer aux observations astronomiques par celle de la déclinaison magnétique, que l'on se représentait fixe et régulière : au lieu d'un parallèle et d'un méridien, on aurait situé le navire par un parallèle et une ligne isogone ; il y avait une telle séduction dans ce système de *la mécométrie de l'aymant* que Buffon y croyait encore en 1788 ! Mais les faits avaient depuis longtemps ramené les esprits pratiques dans les voies définies au XVIIe siècle : en 1761, une montre construite par Harrisson avait permis, après deux traversées de l'Atlantique, un atterrissage à vingt-sept minutes près ! Ce succès des Anglais n'était toutefois que celui d'un artiste incomparable, et cette montre, trop compliquée, ne put jamais être reproduite qu'à un seul exemplaire. En France, au contraire, « le plus illustre des horlogers qui aient honoré ce pays » allait établir d'un seul coup les règles générales qui, à peine modifiées, ont dirigé jusqu'à ce jour la construction des montres marines : M. Marguet, en effet, attribue à peu près tout le mérite de cette révolution à

Pierre Le Roy, qui, dans sa montre de 1766, appliqua à la fois les trois principes de *l'isochronisme du spiral*, de *l'échappement libre* et de *la compensation par le balancier;* malgré sa fécondité et sa puissance de travail, son bruyant rival Berthoud n'aurait été qu'un — très utile — adaptateur. En tout cas, le problème était résolu : quatre voyages d'épreuves, de 1767 à 1772, démontraient que l'on possédait enfin des garde-temps utilisables à la mer.

Presque au même moment, les efforts tentés dans un autre sens aboutissaient aussi. On avait dû, il est vrai, renoncer à utiliser les éclipses des satellites de Jupiter, faute de tables suffisamment sûres et d'instruments appropriés; mais on avait de bonnes tables de la lune (celles de l'Allemand Tobie Mayer) et elles permettaient de dresser des listes de distances lunaires vraies pour le premier méridien, qui furent insérées dans le *Nautical Almanach* dès son apparition (1767) et dans notre *Connaissance des temps* à partir de 1774 (ce ne fut toutefois qu'en 1778 qu'elles furent calculées pour le temps de Paris); les instruments à réflexion qui rendaient aisées et précises les mesures d'angles étant dans toutes les mains, il était naturel, il était forcé que l'on s'en servît pour prendre des distances lunaires aussi bien que des hauteurs méridiennes; en dépit de Lalande, Mannevillette l'avait fait bien avant Bougainville et Véron : dès 1749. On bataillait encore, il est vrai, sur les méthodes à employer : Pingré tenait pour celle des observations de hauteurs, qui eût exigé moins de calculs; La Caille, Lalande, Rochon, le Collège royal et les Académies, pour celle des distances, qui finit par l'emporter parce qu'elle comportait un moins grand nombre d'observations; le fait n'en était pas moins que la longitude pouvait maintenant se déterminer, même en mer, par l'emploi d'une méthode directe, ne nécessitant que des observations et des calculs, aussi aisément que par la comparaison de l'heure locale à celle du premier méridien, transportée à l'aide de chronomètres.

Restait à obtenir que ces beaux travaux portassent leurs fruits dans la pratique quotidienne. Ce fut dur : tout un parti dans la marine estimait que c'était là simples amusements de savants et que *le secret des longitudes* resterait toujours pratiquement impénétrable; Kerguelen refusait d'admettre que Charrières fût un officier, parce que c'était un « astronome »! Mais on a exagéré la puissance de cette mauvaise volonté : dans la marine savante que fut celle de la France en cette fin du XVIIIe siècle, un corps comme l'Académie de marine, cette grande Compagnie créée en 1752 et réorganisée en 1769, était assez armé pour emporter toutes les résistances; un savant, Fleurieu, fut presque ministre pendant plus de dix ans et mit toute la force de la discipline au service des idées nouvelles; à elle seule, la simple lecture du cours de Bezout qui servait de base à la formation des officiers montre à quels résultats on était arrivé. Bien avant la Révolution, on était donc en état de se servir des méthodes scientifiques à bord des navires du roi, et on le faisait : les officiers de Suffren prenaient des distances lunaires,

et il y eut des montres, dont on utilisa les indications, à bord de toutes les escadres qui opérèrent dans l'Atlantique pendant la guerre d'Amérique : la partie était gagnée, même dans l'opinion des marins, bien plus tôt qu'on n'admet d'ordinaire.

Comment en eût-il été autrement? Tout manifestait la valeur pratique des résultats auxquels aboutissait ce long et laborieux travail spéculatif : en attendant la fameuse campagne de Bruix en 1799 — sur laquelle il faudra bien que quelque jour un historien sérieux se décide à faire un peu de lumière! — n'était-ce pas aux nouvelles méthodes de navigation que l'on devait cette nouvelle route de l'Inde, reconnue par Grenier en 1768, dont l'emploi fut si précieux à Suffren? Les cartes de l'Atlantique, de la mer des Antilles, de l'océan Indien se multipliaient, et ces cartes, établies sur un réseau de positions astronomiquement définies, que reliaient des levers sous voiles, dressés suivant les principes posés par Verdun de la Crenne et Borda lors du voyage de la *Flore* (1771), étaient à peu près ce que sont nos cartes modernes.

Mais aucune application des procédés de la navigation astronomique ne fit plus pour son succès que la reconnaissance du Pacifique : jusque vers 1760, on peut dire qu'il n'y avait encore eu dans cet océan que des courses désordonnées et vaines de chercheurs d'aventures : quand Véron, qui accompagnait Bougainville, y eut appliqué l'enseignement de son maître Lalande à la détermination d'un certain nombre de longitudes, quand Cook eut employé pour le même objet la montre que Kendall avait copiée pour lui sur celle de Harrisson, on le connut mieux qu'on ne faisait l'Atlantique vingt ans plus tôt : le public même en fut frappé à un point que nous pouvons encore mesurer.

L'on touchait donc au terme de tant d'efforts et les 100,000 livres que le *Bureau des longitudes* anglais avait distribuées quand il fut supprimé, parce qu'il était devenu inutile (1828)[1], n'avaient pas été dépensées en vain. Les résultats obtenus en France n'étaient pas inférieurs : l'étude du voyage de Dumont d'Urville (1826-1829), « où l'on se servait des distances et des montres comme on devait continuer à le faire après lui, et comme on le fait encore des montres », est à cet égard la plus décisive des conclusions.

Malheureusement, à l'envisager ainsi dans ses seuls traits essentiels, cette évolution se présente avec un caractère d'aisance, de facilité, de nécessité, qui en fausse un peu l'aspect : il faut se reporter au livre même de M. Marguet pour voir quels en furent les difficultés, les hésitations et même les arrêts! Sans doute, on y trouvera des formules mathématiques, les figures n'y sont que de simples schémas, et il vaut mieux n'en pas entreprendre la lecture, si l'on ne sait, à peu près, ce qu'est un sextant ou une montre : ce n'est pas un livre de vulgarisation pour les enfants! Mais on y prendra sur le vif, on y vivra vrai-

1. L'Angleterre vient justement de rétablir l'année dernière une institution de ce genre, mais imitée de celle qui existe chez nous.

ment ce qui fut et sera toujours la difficulté fondamentale de tout travail scientifique et pratique, le mal que l'on éprouve à réaliser dans le concret, dans le détail matériel, les belles imaginations théoriques qu'il est si amusant d'échafauder dans la rêverie du cabinet, et c'est là qu'est vraiment l'utilité de ces études d'histoire technique, la raison pourquoi on ne saurait trop les multiplier : des routines, pédagogiques et autres, où il y a peut-être même un peu de paresse intellectuelle, font que les savants et les techniciens sont habitués à concevoir les problèmes dans leurs termes abstraits, dans leur correction logique — comme il est en effet commode de les exposer une fois qu'ils sont résolus, mais comme ils ne se présentent jamais dans la réalité — et les esprits se façonnent ainsi à raisonner dans l'absolu ; l'expérience, il est vrai, se charge de rabattre cet orgueil, mais c'est le plus souvent pour établir entre la théorie et la pratique une séparation aussi désastreuse pour l'une que pour l'autre : la participation à l'expérience du passé, en nous montrant au contraire l'éternelle nécessité d'un appui réciproque sans quoi ni l'une ni l'autre n'ont jamais pu progresser, en nous accoutumant à tenir compte de la complexité infinie des éléments qui conditionnent l'action humaine, peut seule nous aider à échapper tout ensemble à ce brutal autoritarisme de la raison raisonnante et à cet aveugle et grossier esprit de négation pragmatique, tous deux générateurs d'impuissance et d'immobilité ; et c'est pourquoi le point de vue historique, qui forme la pensée aux habitudes critiques, devrait être aussi familier aux savants et aux techniciens que nous exigeons, depuis longtemps, qu'il le soit aux hommes d'État et aux hommes de guerre.

Les livres d'histoire technique n'ont donc pas, comme on imagine d'ordinaire, pour objet essentiel de satisfaire une curiosité intellectuelle en somme assez vaine, mais il doit au contraire s'en dégager, par le simple exposé des faits tels qu'ils ont été, une vertu éducative que ne sauraient égaler les plus abstraites dissertations de méthodologie. Je n'en aurais guère de meilleur exemple que ce livre de M. Marguet, et l'empire qu'exercent d'abord sur le lecteur cette exposition lucide et joyeuse (parfois même un peu railleuse) et cette habileté pénétrante à enchaîner les réalisations aux spéculations, comme elles se déterminent en effet dans la vie elle-même. Un seul regret — il en faut toujours ! — se glissera dans ce que j'en pourrai dire et ce sera qu'un esprit si scrupuleusement soucieux « des dénombrements entiers et des récapitulations générales » ait été condamné à des restrictions, à des limitations qui ont dû lui être si cruelles : dans ce livre même où à chaque page il nous montre la solidarité étroite qui liait au XVIIIe siècle le mouvement scientifique anglais et celui qui s'accomplissait en France, l'auteur a dû s'interdire de pousser à fond son étude sur le premier de ces pays[1], de nous renseigner par exemple sur ce que l'on a fait pour les montres après Harrisson ! Mais ce n'est pas à M. Marguet qu'il convient

1. Voir, sur ce sujet, Marguet, *Une histoire de la navigation (1550-1750)*, dans la *Revue de la marine marchande*, avril 1918 et suiv.

d'en faire un reproche, non plus que de la nécessité qui lui a fait borner son enquête, à part quelques manuscrits du Dépôt des cartes et plans et de la bibliothèque de Brest, à la littérature imprimée, c'est à nous tous, c'est à notre indifférence pour cette sorte d'études et à la pauvreté des moyens de travail que nous mettons à la disposition de ceux qui veulent s'y consacrer : il en eût peut-être été autrement, au temps où Courtanvaux faisait à ses frais construire une corvette pour éprouver les montres de Berthoud[1].

Joannès TRAMOND.

Daniel DANJON. **Traité de droit maritime.** Paris, librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot, 1910-1917. 6 vol. in-8°, 655, 797, 742, 703, 636 et 416 pages.

Il convient de signaler aux historiens l'achèvement de cet excellent ouvrage qui constitue le répertoire le plus complet et le plus scientifique de toutes les questions concernant le droit maritime. Évidemment, M. Daniel Danjon — et nous ne saurions lui en faire un reproche — a étudié le droit maritime en juriste et non pas en historien; il est beaucoup plus préoccupé de poursuivre l'analyse et l'exacte application des textes relatifs aux armateurs ou à l'affrétement que de signaler longuement les précédents historiques des institutions maritimes. Mais il n'a pas manqué de rechercher ces précédents avec autant de curiosité que de soin, au fur et à mesure que ces institutions se présentaient à lui. C'est ainsi que, à propos du contrôle administratif des navires, M. Danjon rappelle la loi génoise de 1607 qui organisait la visite par les « magnifiques conservateurs de la mer » et il insiste, pour la législation française, sur la déclaration royale du 17 août 1779 et la loi du 9 août 1791. L'étude du droit de prise, soit à l'égard des ennemis, soit à l'égard des neutres, lui donne l'occasion de résumer tout

1. Dans le détail, l'exécution de cet ouvrage laisse peu à désirer; il y a quelques fautes d'impression (*Regimontanus* pour Regiomontanus, etc.), mais je n'en vois qu'une qu'il y ait intérêt à signaler : l'officier qui est nommé Jacquinot, p. 224, est le même qui est orthographié Jacquemot, p. 226. Le principal reproche devrait porter sur la bibliographie, qui est simplement un catalogue des sources, fait d'ailleurs avec une loyauté rare. Certaines indications comme : *Principes de la montre de Harrisson imprimés à Londres en 1767. Avignon*, sont insuffisantes. Il eût fallu indiquer où se trouvent déposés les manuscrits de l'Académie de marine (beaucoup de lecteurs l'ignorent) et le Mémoire de M. de Tersac dont M. Marguet fait usage à plusieurs reprises. Enfin pourquoi citer le *Roteiro* de Gama d'après le vulgarisateur Charton, les *Mémoires* de Forbin (qui sont de Reboulet) d'après l'édition de 1748, quand il y en a une de 1728, les voyages de Cook, surtout, d'après des traductions, même contemporaines? Tout cela tient sans doute au manque d'instruments de travail meilleurs; ce n'en est pas moins un mal.

ce qui se rapporte au système de la course, au règlement de 1778, à la proposition faite par Dumouriez en 1793 pour abolir les lettres de marque et aux dispositions du Congrès de Paris de 1856. On trouvera dans un autre chapitre un rapide historique de l'inscription maritime, organisée par Colbert, améliorée sous Louis XVI par l'ordonnance du 31 octobre 1784, modifiée par la loi du 13 brumaire an IV.

En dehors de ces renseignements forcément fragmentaires, une vue d'ensemble sur le développement historique du droit maritime fait l'objet d'un chapitre d'introduction et présente, d'après les travaux classiques de Pardessus (1828) et d'Arthur Desjardins (1901), un résumé exact et suffisant[1] des célèbres textes du moyen âge (les *rôles* d'Oléron et le *Consulat de la mer*), de la grande codification faite par Colbert en 1681 et des remaniements postérieurs. On ne sera pas surpris de relever la prétention germanique suivant laquelle les *rôles* d'Oléron seraient d'origine allemande : ils auraient été empruntés, au xve siècle, au droit maritime introduit par des négociants allemands dans l'île de Gothland, prétention insoutenable dont M. Daniel Danjon, après Pardessus, fait bonne justice.

D'une façon générale, il apparaît que le droit maritime présente une remarquable uniformité dans le temps et dans l'espace; car, en dépit de tous les progrès scientifiques et malgré la diversité des coutumes locales, les besoins du commerce maritime ont toujours été à peu près identiques et ont au cours des âges provoqué chez les différentes nations des usages similaires et des législations concordantes. Dans ces êtres flottants que sont les navires, M. Ambroise Colin voyait déjà dans un rêve grandiose « les citoyens d'une unique et commune patrie, ébauche des États-Unis du monde[2] ». Quoi qu'il en soit de cette conception, que la réalité ne semble pas devoir justifier de si tôt, il faut retenir l'effort des Congrès internationaux qui, à Anvers, à Bruxelles ou à Gênes, ont réuni juristes, praticiens et publicistes pour arriver à une réglementation uniforme des matières maritimes les plus importantes.

Or, quel que soit le caractère archaïque que cette stabilité ait pu conserver au droit maritime, il est tout à fait digne de remarque que ce droit a toujours été en avance au point de vue juridique, économique et social. Nous le savions d'une façon générale pour le droit commercial. M. Danjon nous le montre avec beaucoup de force pour cette branche particulière du droit commercial qui constitue le droit maritime. Faut-il rappeler que la commandite, les sociétés par actions, les assurances — conventions d'une portée pratique incalculable et que le droit terrestre a ensuite généralisées — ont été inventées et consacrées

1. La partie consacrée aux Phéniciens et aux Carthaginois, aux Grecs et à la loi des Rhodiens pourrait être complétée et mise au courant des derniers résultats obtenus.

2. Ambroise Colin, *la Navigation commerciale au XIXe siècle*. Paris, 1901.

par le droit maritime? C'est le droit maritime qui a su créer et organiser une série d'institutions de prévoyance, d'humanité, de mutualité, que le droit terrestre n'a acceptées qu'avec timidité et comme à regret : participation des employés aux bénéfices de l'exploitation, salaires protégés et déclarés insaisissables, retraites des invalides du travail, assurance obligatoire des travailleurs, responsabilité des employeurs en cas d'accidents arrivés aux employés, et surtout mise en commun des dommages soufferts par quelques-uns pour l'utilité commune.

Toutes ces considérations, d'une haute portée philosophique et sociale, par où le droit maritime, élargissant les notions juridiques et économiques, s'est montré un précurseur hardi et avisé, sont parfaitement mises en lumière par M. Daniel Danjon. Par là s'affirme l'intérêt, singulièrement vivant et varié, de cet ouvrage fondamental que les juristes ne doivent pas être seuls à louer et à utiliser[1].

Louis VILLAT.

Roger GRAND. **Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours.** Contribution à l'histoire du régime des terres. Paris, Léon Tenin, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1917. In-8°, 146 pages.

Dans cet ouvrage plein d'intérêt[2], M. Grand a eu le mérite d'aborder et de résoudre un des problèmes les plus importants de l'histoire économique et sociale du moyen âge. Le contrat de complant est en effet l'une des formes essentielles de la colonisation agricole de l'Europe depuis l'époque romaine, c'est-à-dire de l'un des événements fondamentaux de l'histoire générale, qui dépasse en portée bien des faits de l'histoire politique. A la fois juriste et historien, M. Grand a su montrer avec clarté, méthode et précision l'intérêt que présente l'évolution d'une institution qu'on avait jusqu'ici abordée d'un point de vue trop juridique, sans la mettre en rapport avec la réalité vivante de l'histoire. Son petit livre est un modèle d'exposition sobre autant que lumineuse, dont le profit est plus grand que celui de maints gros travaux.

Comme le colonat, le complant plonge ses origines dans les institutions de l'Empire romain. Ce mode d'exploitation des terres répond aux nécessités de la mise en culture des grands domaines impériaux. La colonisation, spécialement dans l'Afrique du Nord, portait sur les plantations de vignobles et d'arbres fruitiers qui exigent le concours d'une main-d'œuvre nombreuse, active et soigneuse, conditions que ne pouvait présenter la main-d'œuvre servile. Comme le démontre

1. La couverture de chaque volume porte l'image d'un navire, empruntée à tel ou tel compartiment de la « tapisserie de Bayeux », idée originale et fort jolie qui séduira les historiens.

2. Voir plus haut, p. 103.

M. Grand, après Toutain, Baudouin, Cuq et Mispoulet, les inscriptions d'Aïn-Ouassel et d'Henchir-Mettich nous renseignent au sujet de cette variété de colonat partiaire qui garantissait aux viticulteurs et aux arboriculteurs un droit propre sur leurs améliorations et la jouissance d'une partie du produit des plantations. Il est vraisemblable que ces méthodes colonisatrices furent appliquées également en Gaule pour la création ou la reconstitution des vignobles au IIIe siècle.

L'Empire les légua au haut moyen âge. Les exploitants (*excultores*) qui ont créé les vignobles se fondent sur la tradition romaine, dont leurs contrats conservent les clauses essentielles, à savoir le délai de cinq ans pour les plantations, la redevance limitée du tiers ou du quart, au profit du propriétaire, pour les produits. Il est probable que le développement de la colonisation agricole par complant eut à l'époque de la renaissance carolingienne les mêmes causes que celle de l'époque impériale. La grande propriété ecclésiastique et aristocratique comportait une si grande quantité de terres incultes, qu'elle eut besoin du concours de la main-d'œuvre plébéienne. De là cette association du capitaliste et du défricheur, du capital et du travail, qu'on retrouve depuis la fin du VIIIe siècle et pendant tout le cours du moyen âge, aussi bien dans l'œuvre capitale des défrichements en Europe que dans celle des créations des formes de culture supérieure, telles que la viticulure et l'arboriculture.

M. Grand distingue dans l'histoire du complant une première période, celle de formation et d'établissement qu'il limite au XIe siècle. Il établit avec vraisemblance que cette variété de contrat agraire, liée au grand développement de la colonisation agricole médiévale, prend surtout l'essor après les invasions normandes. L'Europe féodale trouve alors plus de stabilité. Elle peut reconstituer la production désorganisée et s'appliquer à la mise en valeur du sol.

L'association entre les grands propriétaires, pourvus de la presque totalité des capitaux fonciers, et les cultivateurs, qui en sont dénués, mais qui représentent un élément indispensable, la main-d'œuvre, s'impose de tous côtés. De cette nécessité économique naissent divers modes de collaboration; le complant est un de ces modes qui s'applique particulièrement au travail si minutieux, si long et si coûteux de la constitution des vergers et des vignobles. Il consiste en une solution ingénieuse, qui assure au propriétaire la valeur de la terre, la conservation du capital foncier et une rémunération proportionnelle à celle du travail, en même temps que l'exploitant, viticulteur ou arboriculteur, obtient un droit de propriété sur une partie de la richesse agricole créée par lui, à côté de la jouissance d'une notable fraction du produit de son activité. Du IXe au XIe siècle, l'association est conçue d'ordinaire sous la forme d'une concession (*prestaria*) consécutive à une requête (*precaria*) formulée par le cultivateur. Le propriétaire accède à cette requête volontairement. Il concède la terre, d'abord

à titre *temporaire*, puis à titre *héréditaire*. Le preneur s'engage à mettre en valeur le sol, à le *complanter*, à y planter la vigne ou les arbres fruitiers, dans un délai déterminé qui est en général de cinq ans. A l'issue de ce temps, la vigne ou la plantation est divisée par le propriétaire en deux portions : l'une lui retourne en toute propriété, l'autre forme la propriété du défricheur ou exploitant, qui est ainsi rémunéré de son travail. Solution équitable pour l'un comme pour l'autre des contractants. Toutefois il s'en faut que le moyen âge ait conçu cette attribution du sol sous la forme rigoureuse qu'imaginent les juristes modernes. Tantôt la propriété nouvelle ainsi créée apparaît sous les espèces d'une sorte d'*alleu* ou de *domaine* entièrement libre de charges, à la romaine. Tantôt, au contraire, la propriété est, suivant la coutume médiévale, restreinte dans sa plénitude par l'obligation d'une redevance en nature. D'autre part, il est des cas où le droit de propriété comprend à la fois, pour le cultivateur, le fonds et la surface, et d'autres cas où il ne comprend que la surface, c'est-à-dire la plantation sans le fonds. On reconnaît là l'infinie variété des rapports économiques et sociaux qu'a suscités le moyen âge.

Le complant présentait de tels avantages réciproques qu'il se généralisa rapidement. Sa période de plein développement coïncide avec l'apogée de la colonisation agricole en Europe, du XIe au XIIIe siècle. Il contribue alors, d'une manière décisive, à un grand fait économique : la formation de la viticulture française et européenne, à la constitution des domaines viticoles, alors plus répandus qu'aujourd'hui, et à un grand fait social : l'organisation d'une classe spéciale, celle des propriétaires ou cultivateurs vignerons, qui a donné à certaines régions leur physionomie spéciale. Depuis le IXe siècle, on rencontre ce mode d'exploitation en Provence, en Bourgogne, en Languedoc; au Xe et XIe, il est en pleine vigueur en Dauphiné, en Nivernais, en Touraine, en Anjou, en Bretagne méridionale, en Poitou, en Angoumois, en Saintonge, en Limousin. La Gascogne l'a aussi probablement adopté, et si, pour la Champagne, les preuves manquent, les textes permettent d'en constater l'existence dans les pays rhénans, dans la région de Trèves, en Catalogne (évêché de Gérone) et en Italie, dans le pays de Naples. Les mêmes conditions économiques y ont créé les mêmes organes. Dans le Lyonnais, en Angoumois, en Saintonge, en Bourgogne, en Gascogne, dans presque tout le Midi, le système s'applique non seulement à la plantation des vignobles, mais encore à celle des saulaies, des oseraies, des olivettes, des vergers de cerisiers, de figuiers, d'amandiers, de noyers et même aux châtaigneraies et aux chênaies. Ainsi, l'Europe a été dotée de deux variétés de production agricole supérieure et d'une catégorie de cultivateurs, renommés entre tous par leur activité, leur ingéniosité et leur esprit d'indépendance.

C'est pendant ces trois siècles que le complant prend sa forme juridique définitive. Il est avec la *précaire*, de moins en moins usité,

avec la *main ferme*, concession perpétuelle à redevance fixe en argent, avec le *champart*, concession perpétuelle avec redevance en nature, une de quatre variétés essentielles de tenures alors pratiquées. Le complant donne naissance à un type original de propriété désormais fixé, celle de la surface ou plantation, indépendante du fonds : ce dernier demeure au propriétaire primitif. Mais le cultivateur est le maître absolu de la plantation; il en est le propriétaire perpétuel, et il peut transmettre sa propriété ou *complant* sans restrictions, l'aliéner, la céder de toute manière. De plus, l'exploitant garde la moitié, les deux tiers, les trois quarts ou même les sept huitièmes de la récolte, conditions avantageuses pour lui. En retour, il est tenu de cultiver, sous peine de déchéance, « en bon ménager et père de famille », de tenir la vigne « en bon estat et souffizant », de lui donner les huit façons qu'énumèrent les actes, de se conformer, sous peine d'amende, aux règlements de vendanges édictés par le propriétaire et d'acquitter entre les mains du propriétaire éminent ou de son mandataire la quote-part variable des produits qui lui sont dus. A cette redevance s'ajoutent quelques menus devoirs, la fourniture d'un chapon, d'une part des produits des arbres et du bois des clôtures, d'une part des gages du garde des vignes commis par le propriétaire, spécialement en Poitou et en Saintonge. Si les vignes restent un an sans être taillées, la déchéance est encourue de plein droit par le complanteur. L'exploitant peut, en cas d'impuissance à remplir ses obligations, faire abandon d'une propriété devenue trop onéreuse pour lui (*droit d'expense*).

C'est par cette solution ingénieuse qui concédait au colon à la fois un droit de jouissance sur le fonds et un droit de propriété sur la plantation, qui conservait au propriétaire le droit de propriété sur le fonds et lui donnait le droit de jouissance sur la plante, que le moyen âge parvint à morceler le sol et à en faciliter la mise en valeur. Au XIVe siècle, le système a obtenu des résultats qui le rendent désormais moins indispensable. Les vignobles et les plantations ont atteint une extension qui ne sera guère dépassée, qu'on jugera même parfois excessive. Depuis le XVIe siècle, l'administration royale, préoccupée surtout de développer les cultures vivrières, spécialement celle des céréales, tend plutôt à restreindre le domaine de la vigne qu'à en favoriser l'accroissement. Elle prescrira même à plusieurs reprises la substitution de la culture des céréales à celle des vignobles. Aussi le complant cesse-t-il de se répandre; il se restreint même, et cède la place à d'autres modes de tenure. Il est l'objet de rachats. Au XVIIIe siècle, il ne subsiste plus que dans l'Ouest et une partie du Centre, à savoir dans le Maine, l'Anjou, la Bretagne nantaise, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis, la Guyenne et l'Auvergne. Partout ailleurs, il a disparu. Les juristes dissertent sur sa nature et ses limites. Ici, le preneur est devenu propriétaire du sol; là, en Anjou, en Bretagne, en Poitou, il n'est pas devenu propriétaire du

fonds, et l'on distingue toujours la propriété de la plantation de celle de la terre. Survient la Révolution, qui abolit les complants et les champarts, avec lesquels les coutumes les avaient confondus le plus souvent. Quant aux complants de l'Ouest, ils ont fini par disparaître presque entièrement dans la première moitié du XIXe siècle par voie de rachat. Une petite région, celle de la Sèvre nantaise (20,000 hectares), les a seule conservés.

M. Grand estime que la survivance du complant y a favorisé le morcellement du sol, son exploitation active, la répartition équitable de la fortune et la diffusion de l'aisance. Peut-être se fait-il quelque illusion à cet égard et attribue-t-il à une institution isolée des résultats qui proviennent d'un ensemble de conditions économiques et sociales favorables. Il est en effet obligé de convenir que le complant approprié aux anciennes méthodes de mise en valeur du sol et par conséquent bienfaisant dans ses conséquences, aux siècles où il prévalut, est condamné à être éliminé dans l'économie agricole moderne. Il ne s'adapte qu'à une culture peu avancée, où prévaut le travail à la bêche, le transport du fumier à la hotte, à la brouette ou à bât. Il exige beaucoup de temps et de main-d'œuvre. Il perpétue dans le sol une culture épuisante, celle de la vigne. C'est ce qui explique qu'il ait été, au moyen âge, possible et utile dans le milieu étroit, traditionnaliste et peu progressif où il prospéra. Il donna alors assurément aux cultivateurs l'indépendance, la sécurité de jouissance. Il aida les petits épargnants des campagnes à accéder à la propriété et à faire l'apprentissage de cette dernière. Il fixa les populations au sol et il permit de conquérir sur la brousse, la forêt, le marais et la lande de vastes espaces incultes. Il donna aux propriétaires, sans frais et sans débours, une plus-value foncière considérable et un revenu net équitable, « garanti par un privilège sur la superficie, propriété du tenancier ». Mais, dès le XIVe siècle, on peut dire que le rôle historique du complant est fini. Il ne semble pas que les avantages sociaux que M. Grand lui attribue hypothétiquement comme stimulants de l'amour du sol et de l'ardeur au travail puissent en balancer dans l'économie moderne les désavantages, la tendance à l'émiettement et la survivance de formes archaïques d'exploitation qui en résultent. Du moins, avec le sobre exposé dont nous venons d'être dotés, si plein de faits dans sa brièveté, avons-nous désormais la monographie qui nous donne de cette forme de la colonisation médiévale un tableau définitif.

P. BOISSONNADE.

Albert PINGAUD. **Bonaparte, président de la République italienne.** *La domination française dans l'Italie du Nord (1796-1805).* Paris, Perrin et Cie, 1914. 2 vol. in-8°, XXIX-490 et 529 pages (couronné par l'Académie française). — *Notices et*

documents biographiques sur l'histoire de la République italienne (1802-1805). Florence, Bibliothèque de l'Institut français, 1914. In-8°, xv-236 pages.

Cette œuvre importante est une histoire de la République italienne depuis la consulte de Lyon, qui lui a donné son nom et sa constitution (janvier 1802), jusqu'à sa transformation en royaume d'Italie (mai 1805). Mais l'auteur a soin de nous faire connaître d'abord les « précédents du régime » en remontant à la première campagne de Bonaparte (1796). Dans un tableau d'ensemble très fouillé, et pourtant d'une netteté singulière, il nous décrit l'ancien régime italien — pays et société, gouvernement et institutions, hommes et idées — à la veille de l'arrivée des Français; puis il expose les premières tentatives d'organisation faites sous le Directoire et le Consulat (première et seconde Cisalpines) — tentatives dont l'insuccès même nous explique la convocation d'une consulte italienne à Lyon. Qu'on se représente la diversité des territoires qui doivent composer la nouvelle République. A la Lombardie autrichienne se joignent les territoires de Brescia, Bergame, Vérone, enlevés à la République de Venise; puis, au sud du Pô, les trois légations (Bologne, Ravenne et Ferrare) prises à l'État du Saint-Siège, l'ancien duché de Modène et Reggio; enfin, au nord, la Valteline, détachée des Grisons, et le Novarais, qui avait appartenu au royaume de Sardaigne.

Les anciens gouvernements, quelles que soient leurs différences, présentent tous certains traits communs : les fonctions publiques y sont peu nombreuses, les organes de défense extérieure tout à fait insuffisants; aucun ne réussit à maintenir la sécurité publique; sauf en Lombardie, les intérêts matériels et moraux des populations sont ignorés ou négligés. Mais ces gouvernements ont l'avantage d'avoir des exigences fiscales très modérées et de respecter les institutions locales. Les *possidenti* (grands propriétaires) forment partout, à la campagne comme à la ville, une classe prépondérante. La bourgeoisie n'a qu'un rôle très effacé. L'élément ouvrier n'a une certaine importance que dans les villes principales (Milan, Brescia, Bologne). Les privilèges du clergé ne restent « démesurés » que dans les domaines pontificaux. Ailleurs, ils se réduisent au maintien de la mainmorte, aux tribunaux d'exception, à la dîme : encore celle-ci a-t-elle disparu de plusieurs régions. Mais le prestige et l'influence de l'Église ne semblent avoir subi aucune atteinte. Dans toutes les classes règne une grande indifférence politique : ni esprit public ni esprit national; l'idée municipale est « le seul ressort moral efficace ». Cependant il existe un peu partout des éléments de transformation, de petits groupes de mécontents, où les idées nouvelles et le régime nouveau trouveront un terrain d'action plus favorable. « Pauvre en grandes idées et en grandes passions, l'Italie est demeurée riche en hommes de talent. » Enfin elle a pour elle d'être restée *une civilisation;* et par là s'y

trouvent réunies, mieux qu'ailleurs, les conditions nécessaires d'un réveil national.

La première Cisalpine, formée par la fusion de la Lombardie et de la Cispadane, abolit les derniers vestiges du régime féodal privé et réalise quelques réformes utiles. Mais, asservie à la France, elle ne peut échapper à bien des causes de faiblesse : détresse financière, anarchie morale, désorganisation administrative; du moins révèle-t-elle aux Italiens le prix et les conditions de l'indépendance, et l'idée nationale commence à se manifester même par le rêve d'une république unitaire s'étendant à toute la péninsule.

Le retour des Autrichiens, bien accueilli d'abord par une partie de la population, n'aboutit, après treize mois, qu'à une immense déception. La seconde Cisalpine, agrandie du Novarais et de la région de Vérone, suscite de nouvelles espérances bientôt suivies d'une nouvelle et plus cruelle déception. Les abus de l'occupation étrangère, le poids des réquisitions, la misère des basses classes, les violences des politiciens provoquent un mécontentement général. Une députation est envoyée à Paris, chargée de demander au premier Consul un remède aux maux du pays. C'est alors que Bonaparte, aidé de Rœderer et du comte Melzi, notable milanais, se décide à élaborer une constitution plus durable. Faut-il rattacher ce travail à un plan plus vaste ayant pour objet une réorganisation de toute la péninsule rassemblée en une seule nation? M. Pingaud ne le pense pas. En fait, malgré sa prédilection instinctive et persistante pour l'Italie, Bonaparte se laisse diriger par les circonstances; mais, à travers ses changements de plan, ce qui domine toujours en lui, c'est l'idée de faire prévaloir la suprématie française par l'assujettissement et la désunion des nations voisines. Les 484 notables italiens convoqués à Lyon en décembre 1801 (442 s'y rendirent effectivement) sont chargés de ratifier une œuvre déjà aux trois quarts préparée et rédigée. De même l'élection de Bonaparte comme président de la nouvelle République, appelée pour la première fois *italienne*, n'est-elle obtenue que par une série de manœuvres assez compliquées. Sous cette parodie de consultation nationale se dissimule mal l'organisation du protectorat français, qui, à la date où nous sommes, représente peut-être pour l'Italie « un mal nécessaire ».

Cependant les rouages multiples du nouveau régime, les trois collèges électoraux (propriétaires, commerçants et savants), la consulte d'État, nommée à vie, le Conseil législatif, nommé pour trois ans, le Corps législatif, composé de soixante-quinze députés renouvelables par tiers tous les deux ans, semblent assurer aux notables du pays une part active dans le gouvernement. En fait ce système, imposé du dehors, mal compris par la population, ne s'organise qu'à grand'peine. C'est au vice-président Melzi, dont Bonaparte s'est assuré depuis longtemps le concours et dont le prestige est accru par la confiance de ses compatriotes, qu'appartient surtout la tâche de mettre la machine en mouvement. Si ses premières mesures produisent un apaisement réel,

rallient au nouveau régime une partie des anciennes classes dirigeantes, il éprouve les plus grandes difficultés à recruter ses collaborateurs au ministère et à la consulte d'État. Le seul qui s'impose par ses talents, sa compétence et son énergie, c'est le Piémontais Prina. Pour organiser l'administration, mêmes difficultés : tandis qu'en France il y a trop de candidats pour une seule fonction, c'est l'inverse en Italie; il faut plusieurs mois pour trouver les douze préfets nécessaires! Peu à peu, cependant, la nouvelle République se consolide et sa réputation se relève au delà de ses frontières; mais, en dépit des efforts de Melzi, Bonaparte lui refuse l'avantage d'une diplomatie officielle.

Dans son second volume, M. Pingaud nous montre le fonctionnement du régime de 1802 à 1804. Le corps législatif, médiocrement composé, condamné à suivre dans ses travaux une procédure aussi singulière que compliquée, arrive malgré tout à certains résultats utiles. Mais dans toutes les parties du gouvernement c'est le même défaut : les hommes manquent aux institutions, l'esprit de corps manque aux fonctionnaires, l'esprit public aux particuliers, l'esprit parlementaire aux assemblées; le vice-président reste isolé au sommet de la nation. Pour maintenir l'ordre public, compromis par une recrudescence du brigandage, il faut instituer des tribunaux militaires spéciaux, puis organiser une gendarmerie nationale. Les troubles de Bologne, aggravés par les passions locales, violemment particularistes, sont d'ailleurs les seuls qui puissent inquiéter le pouvoir. Le rétablissement de l'ordre matériel ne calme point l'agitation morale, qui se prolonge longtemps encore.

Les frontières de la nouvelle République sont mal assurées : elle peut craindre les empiétements des États voisins, une annexion possible à la France; d'autre part, les défauts mêmes de sa configuration appellent des projets de remaniements territoriaux : Melzi tente vainement d'obtenir Parme et les bailliages tessenois. Les rapports avec l'armée d'occupation sont pour le vice-président une cause incessante d'embarras et de difficultés; les chefs de cette armée sont d'autant plus disposés à traiter avec dédain le gouvernement de Milan que le ministre de la Guerre envoie directement des ordres aux préfets italiens. Mais c'est surtout l'ambition de Murat, son appétit de popularité qui font du général français le rival et bientôt l'ennemi du vice-président; il faut l'intervention personnelle de Bonaparte pour obliger les deux rivaux à une réconciliation au moins apparente.

Les difficultés de toutes sortes auxquelles se heurte la bonne volonté de Melzi font mieux ressortir l'importance des résultats obtenus et des réformes durables qu'il avait à réaliser. L'une des tâches les plus ardues du régime nouveau c'est la formation d'une armée italienne : une école militaire est créée, une loi établit le système de la conscription. Mais il ne suffit pas de légiférer pour obtenir du jour au lendemain l'enrôlement des conscrits. Il faut de lents et patients efforts

pour constituer enfin une armée régulière dont l'effectif s'élève à 22,000 hommes! Du moins cette armée contribue-t-elle à préparer une génération nouvelle et à fortifier le sentiment national. La réorganisation des tribunaux donne lieu à d'importants travaux législatifs. Mais, ici encore, quel abîme du principe à l'application! « Le nouveau régime, trop occupé de se défendre pour légiférer en toute tranquillité d'esprit, avait posé plutôt que résolu toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la justice. »

En ce qui touche les travaux publics, le gouvernement de la République italienne a été associé directement à une œuvre considérable dont il convient de ne pas faire honneur à la seule initiative du premier Consul : c'est le percement de la route du Simplon. Mais c'est peut-être dans le domaine de l'instruction publique, et plus spécialement dans l'organisation de l'enseignement supérieur, que les efforts de Melzi ont été le plus remarquables. Si l'État ne paie sur son budget que les professeurs des universités (Pavie et Bologne), des académies et des écoles techniques, il s'occupe aussi de réorganiser à Milan l'observatoire, la bibliothèque, le musée, d'encourager les publications littéraires et savantes. Il s'occupe activement de l'hygiène publique, prend des mesures pour introduire la pratique de la vaccination, crée une « magistrature centrale de santé », etc. Nous n'avons rien dit de l'œuvre religieuse : le concordat italien conclu en septembre 1803 n'est guère, semble-t-il, qu'une réplique et une nouvelle édition du concordat français; et le rôle personnel de Bonaparte dans cette négociation difficile apparaît ici avec d'autant plus de force que, d'une part, le pape se montre beaucoup moins empressé à négocier que pour la France, et que, d'autre part, Melzi et ses ministres, imbus de tendances joséphistes, sont hostiles à tout ce qui favorise l'action du Saint-Siège, tout en affichant leur respect pour l'Eglise et pour la religion traditionnelle du peuple italien.

De la transformation du régime et de la création du *royaume* d'Italie, il n'y a qu'un mot à dire : les artifices auxquels a recours le nouvel empereur pour se donner l'apparence de céder à un vœu national font éclater, plus encore que dans la consulte de Lyon, le contraste entre l'impérieuse volonté du maître et l'impuissance des pseudo-citoyens, devenus insensiblement de véritables « sujets », à lui opposer la moindre résistance.

Quel est, à la veille de cette transformation, l'état de l'opinion publique? Le gouvernement n'a rencontré de résistance sérieuse ni parmi les anciens Jacobins ou « patriotes » ni parmi les partisans de l'Autriche, réduits à un petit nombre. Cependant, en Romagne, une partie du clergé fomente une agitation séparatiste, tandis qu'en Lombardie un groupe plus restreint encore met son espoir dans une annexion au royaume de Sardaigne, restauré et affranchi de la domination française. Mais ce qui a manqué surtout au nouveau régime, c'est un groupe assez nombreux de partisans résolus, capables de

secouer à la longue l'indifférence du public. Certains malentendus se sont développés avec le temps : on souffre du poids croissant des charges financières, beaucoup sont dominés par l'obsession du provisoire et la conviction que la République italienne est appelée à subir de nouveaux bouleversements. D'autre part, des sentiments nouveaux sont introduits dans la conscience nationale : la haine de l'étranger, le besoin de l'indépendance. L'hostilité croissante contre les maîtres du pays est tempérée d'ailleurs, en Lombardie, par la douceur naturelle des mœurs et par les bonnes relations personnelles qu'une partie de la population entretient avec de nombreux officiers français.

On voit, par cette analyse, quel est le double intérêt de ce livre. C'est une contribution importante à l'histoire de Bonaparte, homme d'État et manieur d'hommes, considéré dans son action hors de France, et c'est en même temps une étude d'un intérêt capital pour l'histoire de l'Italie contemporaine et des origines du *Risorgimento*. Entre tous les notables italiens qui, à des titres divers, figurent dans cette histoire, la personne du vice-président Melzi se détache avec un relief particulier. Elle est d'autant plus curieuse à connaître qu'en dépit de son dévouement à Bonaparte et de son zèle pour le bien de ses compatriotes, Melzi n'avait qu'une confiance médiocre dans le succès de son œuvre et dans l'avenir de la République italienne. Son idéal politique était tout autre : il aurait voulu faire de l'ancienne Cisalpine un État monarchique uni par un lien fédératif aux autres États du nord de l'Italie — et de cette confédération italienne un groupe politique, indépendant et neutre formant comme un État-tampon entre la France et l'Autriche. D'autre part, sa crainte des responsabilités, l'indécision de son caractère, sa tendance à se perdre dans le détail augmentaient encore les difficultés de sa tâche. Les résultats qu'il a pu obtenir n'en sont que plus remarquables. Que parfois son patriotisme italien se soit trouvé en conflit avec sa loyauté vis-à-vis de Bonaparte (t. II, p. 413), cela n'a rien de surprenant et l'on ne saurait lui en faire un grief. Il a été, malgré tout, l'ouvrier intelligent et dévoué d'une œuvre importante dont il ne pouvait deviner toutes les conséquences. Il a travaillé à une transformation matérielle, sociale et morale dont le bénéfice, pour l'Italie du nord, ne pouvait être senti que beaucoup plus tard. Il a été, en même temps, la victime d'une situation fausse, rêvant d'obtenir pour son pays la pleine indépendance et placé mieux que personne pour comprendre l'impossibilité de se soustraire à la tutelle militaire de la France.

Seuls les spécialistes de l'histoire napoléonienne et de l'histoire de l'Italie septentrionale pourraient dire si cette œuvre considérable a besoin, sur certains points, d'être rectifiée ou complétée. Mais les longues recherches entreprises par l'auteur dans les archives d'Italie, de Paris et de Vienne, les documents inédits qu'il a recueillis, le talent d'exposition qui le distingue donnent à son livre une rare valeur et un intérêt de premier ordre. Les amateurs d'histoire litté-

raire y trouveront de curieux détails sur la vie du poète italien Ugo Foscolo, qui tenta un instant d'entrer dans la diplomatie du nouvel État, puis reprit du service dans l'armée. Entre autres faits nouveaux, ils pourront y recueillir un détail piquant sur les rapports de Chateaubriand et de Bonaparte, une déconvenue de l'illustre écrivain, qui, sans doute, ne fut pas étrangère à l'évolution de ses sentiments[1].

Les *Notices et documents biographiques* apportent un très utile complément à l'œuvre principale de M. Pingaud. Sur les collaborateurs italiens de Melzi, nous trouvons ici d'amples détails qui permettent de mieux fixer leur physionomie un peu indécise et font connaître en même temps leur destinée ultérieure. Les trois notices sur les Français Jacob, Murat et Méjan contiennent des documents d'un intérêt considérable : 1° le rapport de Jacob, chargé par le premier Consul d'une enquête à Milan lors du conflit entre Melzi et Murat; c'est l'œuvre d'un témoin expérimenté et impartial; 2° les deux rapports adressés par Murat à Bonaparte au courant de l'année 1803 et, sinon écrits, au moins inspirés par lui; 3° un mémoire secret de Méjan, désigné par Napoléon lui-même pour être secrétaire du prince Eugène, vice-roi d'Italie au moment où celui-ci vient à Milan (février 1805). Ce mémoire, adressé à un émigré français pour être transmis au gouvernement russe, ne mérite évidemment qu'une demi-confiance : mais, quel que soit le pessimisme de son auteur, c'est un témoignage utile et sérieux.

Au terme de ces deux analyses, il nous reste à exprimer le souhait que M. Pingaud nous donne bientôt la suite naturelle de ce livre : une histoire du royaume napoléonien d'Italie.

Jules Gay.

1. Signalons, en passant, quelques inadvertances ou fautes d'impression : t. I, p. 60 : « La plus agréable résidence de la rive gauche du Pô », il s'agit de la rive droite. P. 139 : « Dans la journée du 23 *juin* », il faut lire, sans doute, du 23 mai (cf. p. 140). — T. II, p. 15 : « Une majorité d'indifférents que dominait fatalement une *majorité* d'exaltés », lisez une minorité d'exaltés.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— Henri Froidevaux. *La grande route de l'ancien monde. Ambitions allemandes. Revendications françaises.* Préface de Maurice Barrès (Paris, Recueil Sirey, 1918, in-12 carré, 176 p., 3 cartes hors-texte). — La grande route de l'ancien monde part du littoral de la mer du Nord, atteint la vallée du Danube et Constantinople, aboutit au fond du grand golfe méditerranéen, près des rivages où s'élève Alexandrette. Là elle bifurque : une des branches, celle de l'est, s'enfonce en Asie par les vallées du Tigre et de l'Euphrate, gagne le golfe Persique à Koweit, et qui sait si un jour le rail ne pourrait pas unir la Mésopotamie à la vallée de l'Indus, l'Inde à la Chine, tandis qu'un embranchement à travers la Birmanie gagnerait Singapour, puis, d'île en île, par Sumatra, Java, Soumbava, Florès et Timor, atteindrait la côte septentrionale de l'Australie? La seconde branche de la fourche se dirige au contraire vers le sud, franchirait Suez et se rattacherait aux chemins de fer égyptiens, puis au transafricain projeté. Or, de cette grande route, au moins du tronc jusqu'à Alexandrette, puis de la branche orientale, les Allemands veulent s'emparer : ils se sont fait concéder l'entreprise du chemin de fer de Bagdad, et ainsi cette ville des bords du Tigre serait unie directement à Hambourg et à l'Elbe; plus loin, l'action allemande s'est exercée en Perse et dans l'Asie méridionale. M. Froidevaux, avec preuves et citations, dénonce toutes ces intrigues et dévoile ces plans en un exposé bien clair, facile à suivre grâce aux cartes qui accompagnent le volume. Aux ambitions allemandes, il oppose les revendications françaises; nous désirons avec lui le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, la libération des nationalités opprimées, Tchèques, Polonais, Yougoslaves, Italiens; mais, en vertu même du principe des nationalités, nous n'irons pas aussi loin que lui. De la lecture de son volume nous paraît se dégager cette conclusion : au congrès de paix, les plénipotentiaires devront se préoccuper de cette grande artère dont M. Froidevaux a montré toute l'importance; il ne faut pas qu'elle appartienne à l'avenir à un seul peuple, qu'elle soit *dominée* par un seul peuple; elle doit être mise au contraire sous la sauvegarde de cette Société des nations dont l'on parle tant. C. Pf.

— G. Douin. *La Méditerranée de 1803 à 1805. Pirates et corsaires aux îles ioniennes* (Paris, Plon-Nourrit, 1917, in-18, 283 p.; prix : 3 fr. 50). — L'auteur est un marin. Il indique dans son avant-

propos qu'il écrivit son ouvrage au printemps de 1917 à Corfou. Il utilisa les documents à sa portée : les archives du Sénat ionien, celles du consulat de France à Corfou et les correspondances de Napoléon et de Nelson. Il était difficile, dans ces conditions, de donner un ouvrage complet.

Les événements maritimes qui se produisirent sur ce théâtre de la Méditerranée, particulièrement dans le bassin oriental, pendant cette période de 1803 à 1805 sont, dit M. Douin, d'importance fort minime et n'ont guère arrêté les regards de l'historien. Ce n'est évidemment pas une raison pour les négliger; le rôle des infiniment petits est parfois plus considérable qu'on ne pense, et en histoire on n'a jamais trop de documents pour étayer ou éclairer une vérité. Le travail de M. Douin n'aura donc pas été inutile. Il apporte des renseignements intéressants sur la politique de Nelson; il la dégage des responsabilités qui pourraient incomber à ce grand marin par suite de perplexités résultant simplement des incertitudes qui accompagnent forcément toute attitude défensive, du genre de celle adoptée par le gouvernement anglais vis-à-vis de Napoléon, la passivité en face d'une initiative stratégique constante. M. Douin fournit des précisions sur l'existence et le rôle de l'éphémère République septinsulaire, sur la poussée du gouvernement russe dans les îles ioniennes et sur ses relations avec le royaume de Naples.

Quant aux pirates et aux corsaires, leur rôle est indiqué et leur action esquissée. Il eût été bon d'insister davantage sur la distinction à opérer entre les uns et les autres. Les corsaires français et anglais ont écumé la mer Ionienne suivant les circonstances créées par les conditions du grand conflit européen, tandis que les Barbaresques, vrais ou faux, Turcs ou Grecs, instituaient le brigandage permanent dans les mêmes eaux. M. Douin signale la lenteur des liquidations et l'élévation des frais de justice : c'est une règle universelle et qui a duré autant que la guerre de course; on aurait souhaité que la différence fût plus nettement marquée entre les liquidations de prises faites par des corsaires particuliers et celles faites par les navires de l'État. L'étude plus approfondie des journaux de bord ou, à défaut, des rapports des capitaines, aurait permis de colorer davantage ce récit et de nous faire connaître ceux de ces capitaines qui se sont distingués.

D'autre part, M. Douin fournit des données sur le mouvement économique dans le bassin méditerranéen et sur la part qu'y prenait le commerce français. Il termine par un chapitre philosophique sur l'humanité dans la guerre, appuyé de précisions de fait qui permettent de comparer avec profit les méthodes de guerre d'autrefois, et celles instaurées de nos jours par les Allemands. H. M.

Histoire de l'antiquité.

— Edmond Courbaud. *Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires »* (Paris, Hachette et Cie, 1918, in-12, 297 p.; prix : 3 fr. 50).

— Dans ce volume, M. Courbaud n'a pas voulu étudier la valeur historique de Tacite; il ne se demande pas à quelles sources Tacite a puisé. Il se place exclusivement au point de vue littéraire : il considère en Tacite l'artiste et, de parti pris, il limite ses recherches aux *Histoires*. Mais pourquoi s'adresser aux *Histoires* plutôt qu'aux *Annales?* Il nous donne d'excellentes raisons pour justifier son choix. C'est avec les *Histoires* que Tacite a véritablement abordé le genre historique. La *Vie d'Agricola* et la *Germanie*, qui les ont précédées, n'étaient que des essais; dans les *Histoires*, œuvre voisine des débuts, les procédés de l'auteur sont plus visibles; dans les *Annales*, ils sauront s'envelopper et se cacher. M. Courbaud examine ces procédés tour à tour dans le prologue, les récits et les tableaux, les portraits, les discours, le style, — ce sont les cinq parties de son livre. Il dissèque le texte de Tacite, multipliant les observations fines et délicates; il ne ménage pas les critiques, mais il est davantage frappé des beautés de l'œuvre. Les défauts de Tacite, ce sont ceux de son temps : il a été élève des rhéteurs et se souvient parfois encore de leurs leçons; il est préoccupé de l'effet, et, sans sacrifier la vérité, il la dramatise parfois. Mais de plus en plus Tacite se débarrasse de ces influences; il affirme ses qualités propres, l'éclat de sa vision des hommes et des choses, l'audacieuse vigueur de son style. « Il s'élève au-dessus de l'artifice pour atteindre au grand art. » Il est poète et peintre, le plus grand peintre de l'antiquité, selon Racine. De toutes ces remarques si joliment nuancées se dégage pourtant une conclusion sur Tacite historien. Jadis, M. Fabia, en signalant dans l'œuvre de Tacite des inadvertances et des confusions dans l'interprétation des documents, avait déclaré que l'historien était « médiocre »; M. Courbaud lui rend sa place. Sans doute, en étudiant à nouveau les événements que Tacite nous a exposés, il est bon de rechercher avant tout si dans le détail son récit est strictement exact; mais il faut continuer de lire Tacite en se laissant pénétrer par le charme de son récit, sa connaissance de l'âme humaine, la profondeur de ses observations politiques; il fait revivre une époque; il nous en donne la sensation; et voilà pourquoi il reste un grand historien. C. Pf.

La Guerre.

— *Pages d'histoire, 1914-1918* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1918). — Nos 146, 147 et 149 : *Les communiqués officiels depuis la déclaration de guerre*. Tome XXXIII : *Août 1917;* tome XXXIV : *Septembre 1917* (en annexe, la réponse du président Wilson au manifeste du pape aux chefs des peuples belligérants en date du 1er août 1917); tome XXXV : *Octobre-décembre 1917* (ce dernier volume est mis en vente au prix de 3 fr.). — No 148 : *Le mensonge autrichien. L'incident Clemenceau-Czernin* (on trouvera réunies ici toutes les pièces relatives à cette affaire d'une si haute immoralité). — No 150 : S. R. *Chronologie de la guerre*, t. VII : *1er juillet-31 décembre*

1917 (volume compact et plein de choses; 262 pages, en vente au prix de 3 fr. La série tout entière forme un précieux memento). — Ch. B.

— Gabriel ALPHAUD. *La France pendant la guerre, 1914-1918.* Deuxième série (Paris, Hachette, 1918, in-12, 239 p.; prix : 3 fr. 50). — La première série de ces études sur les diverses provinces de la France durant la présente guerre a obtenu un très vif succès; la seconde série, qui vient de paraître, vaut la première. Elle nous conduit tour à tour en Alsace, à Bordeaux et en Guyenne, à La Pallice et à La Rochelle, dans les Ardennes, la Bourgogne, à Marseille et en Provence. M. Alphaud nous raconte la mort, à Joncherey, dans le coin de l'Alsace que le traité de Francfort nous avait laissé, du caporal Peugeot, la première victime de cette guerre; l'entrée des troupes françaises à Mulhouse, l'ouverture des écoles françaises à Thann et à Masevaux, quelques-unes des jolies légendes qu'il a cueillies, comme des fleurs, au sommet du ballon d'Alsace. Il décrit le spectacle que présentait Bordeaux au moment où le gouvernement y avait cherché refuge, en septembre 1914, mais il parle aussi de la grande activité qui règne dans le port et dans les usines de la ville. Il montre les transformations profondes du port de La Pallice, ou, du moins, il les aurait montrées si la censure ne lui avait coupé ici dix pages; du moins lui a-t-on permis de rendre hommage aux chalutiers qui ont engagé la lutte contre les sous-marins allemands et de célébrer les produits de Cognac. Il nous dit les souffrances des Ardennes, « où Turenne et Taine sont encore prisonniers », mais aussi l'énergique résistance des habitants sous le joug allemand, et il flétrit avec éloquence l'odieuse *Gazette*. L'abbaye de Cluny et les hauts fourneaux du Creusot marquent à ses yeux le contraste entre la Bourgogne du moyen âge et la Bourgogne actuelle, celle qui nous fournit les canons de cette guerre; et vous trouverez dans le volume la nomenclature de toutes les œuvres d'assistance qui se sont formées à Dijon du mois d'août 1914 au début de 1918. Arrivé en Provence, M. Alphaud défend le 15e corps contre certaines légendes courantes, vante l'excellence du port de Marseille et les travaux de l'étang de Berre, évoque la mémoire de Mistral. Il est pour le lecteur un guide bien informé et fort aimable à travers la France, la France de la guerre, qui souffre sans doute, mais qui résiste, travaille, prépare la victoire et s'organise pour le lendemain de la paix[1]. C. PF.

— A. ALBERT-PETIT. *La France et la guerre.* Tome I : *Août 1914-mars 1916* (Paris, Boissard, grand in-8°, 1918, 486 p.; prix : 7 fr. 50).

1. Les noms géographiques ne sont pas toujours transcrits correctement. La forme française du nom de Pfetterhouse est Pérouse, non *Petrouse* (p. 2); p. 11, *in fine*, lire la forêt de la Hardt au lieu de la forêt de *Haguenau;* pourquoi employer la forme *Luffendorf* au lieu de celle de Levoncourt? P. 184, lire Saflais au lieu de *Saffets*. Ce village est la patrie de François dit de Neufchâteau. Nous n'aimons pas beaucoup le titre du chapitre III : « Les vérités de La Pallice et de Cognac. »

— M. A. Albert-Petit a réuni dans ce volume les articles qu'il a écrits dans le *Journal des Débats* depuis les débuts des hostilités jusqu'au mois de mars 1916; il n'a rien changé au texte, s'est borné seulement à rétablir, en les intercalant entre crochets, quelques mots supprimés par la censure, et, à les lire pour la première fois, on se demande pourquoi la censure les a supprimés. En revanche, de ci de là, quelques passages qui faisaient double emploi ont été laissés de côté. M. Albert-Petit a relié tous ces articles par un résumé explicatif qui rappelle les événements et en indique la suite; les articles, relus au bout d'un certain laps de temps, deviennent ainsi plus clairs. Il a inséré aussi dans le volume quelques documents de grande importance, le message du Président de la République du 4 août 1914, la proclamation du général Galliéni du 3 septembre, le manifeste des quatre-vingt-treize intellectuels allemands (celui-ci en appendice). Sans tenir compte de la date exacte où ils ont paru dans le journal, il a groupé les articles qui traitaient d'un même sujet : les atrocités allemandes, la question d'Alsace-Lorraine, la croisade contre l'alcool, etc. Le 28 juillet 1914, Jaurès était assassiné; le volume s'ouvre par un portrait de Jaurès paru dans les *Débats* le 8 juillet 1916 et écrit après qu'eut paru la notice consacrée par M. Lévi-Brühl au chef socialiste. Le 18 février 1916, le général Galliéni donna sa démission de ministre de la Guerre et, comme il mourut le 26 mai suivant, M. Petit reproduit d'avance l'article nécrologique qu'il lui consacra dans le numéro du journal du 28 mai. Nous nous demandons s'il n'eût pas mieux valu suivre l'ordre chronologique strict des articles, quitte à rapprocher dans une table ceux qui traitent le même sujet. Aussi bien M. Petit a-t-il eu l'heureuse idée de donner un index des noms propres; il eût suffi d'y intercaler un index des principales matières. Quoi qu'on pense de cette petite critique, on ne peut que se féliciter de voir réunis ces articles; ils sont écrits en une excellente langue française, suivant la pure tradition du *Journal des Débats;* ils constitueront pour les historiens futurs une précieuse source d'informations; ils sont remplis d'idées généreuses, inspirées par la politique qui a été si heureusement nommée « l'union sacrée »; ils évitent les controverses vaines et s'abstiennent de toute attaque contre les personnes. L'auteur n'a eu qu'un souci : soutenir toujours, de toutes ses forces, la cause de la France, qui est en même temps celle de la démocratie et celle de la liberté du monde. C. Pf.

— René Puaux. *Foch, sa vie, sa doctrine, son œuvre, la foi en la victoire* (Paris, Payot et Cie, 1918, in-16, 119 p., planches; prix : 2 fr.). — Intéressante biographie du commandant en chef des troupes alliées, de celui dont Lloyd George a dit : « On est heureux de penser qu'à la tête des armées se battant pour la liberté il y a un homme de génie comme le général Foch. » M. Puaux rappelle le cours que le général professait jadis à l'École de guerre et tire de nombreuses citations de

ses deux ouvrages : *De la conduite de la guerre* et *Des principes de la guerre*. Il montre Foch à la tête du 20e corps à Nancy et raconte les faits d'armes auxquels il prit part au début de la guerre au moins jusqu'à la bataille de la Somme. Il nous dit toutes nos raisons d'espérer, depuis que, fin mars 1918, Foch a reçu le commandement suprême. N'a-t-il pas reçu le bâton de maréchal après la seconde victoire de la Marne? C. Pf.

— ***. *Vaincre* (Paris, Payot et Cie, in-16, 56 p.; prix : 1 fr.). — Cet article a paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril dernier et il a été écrit avant l'offensive allemande du 21 mars. Il est dû, nous dit-on, à un savant et brillant tacticien qui a remporté dans la guerre les plus beaux succès. La librairie Payot a été bien inspirée en le republiant sous forme de brochure. L'auteur démontre que la lutte actuelle ne peut pas finir par un compromis, mais seulement par la défaite de l'un des deux partis. Le monde connaîtra, après cette guerre, ou le règne du sabre ou le règne du droit. Or, il faut que le droit triomphe; les Alliés doivent vaincre. Mais ils ne vaincront que par la force, par les armes, et l'écrivain recommande résolument l'offensive. L'offensive est nécessaire pour user l'ennemi, et elle nous permettra de le battre quand se sera produit l'effort militaire américain.

C. Pf.

— Capitaine Delvert. *Histoire d'une compagnie. Main de Massiges, Verdun; novembre 1915-juin 1916.* Journal de marche. Préface de M. Ernest Lavisse (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1918, in-12, 294 p.; prix : 3 fr. 50). — Le capitaine Delvert, dans un précédent volume : « Quelques héros », que nous avons signalé (*Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 140), nous a raconté les exploits d'officiers et de soldats dont il avait été le témoin. Ici nous suivons, pendant près de six mois, une compagnie d'infanterie, une compagnie glorieuse entre toutes, la 8e du 101e. Elle avait été reformée à la suite de l'offensive de Champagne, et Delvert en prit le commandement le jeudi 11 novembre 1915 à Givry-en-Argonne; pendant la fin de l'année 1915 et les premiers mois de 1916, elle monte la garde dans les tranchées, à 500 ou 600 mètres des Allemands, à la Main de Massiges; en mai, elle est envoyée à Verdun, campe dans le tunnel de Tavannes, monte au fort de Vaux et reçoit la mission de défendre un retranchement (R^1) du fort. En quatre jours, du 1er au 4 juin, elle repousse cinq assauts formidables, mal ravitaillée, manquant d'eau, pendant que flambe le dépôt de fusées et qu'elle est obligée de mettre en sûreté les caisses de grenades. Elle est peu à peu réduite à quelques hommes, il fallut la dissoudre; elle était morte au champ d'honneur. « Quand la nouvelle de cette mesure vint à mes pauvres troupiers, on apportait la soupe. Personne ne put manger. Beaucoup pleuraient. Les liens qui unissent les hommes entre eux et avec leurs officiers sont très forts dans les corps de troupes. » M. Henry Bordeaux a jadis publié, d'après les notes du capitaine Delvert, le glorieux récit des « Derniers jours du fort de

Vaux ». On trouvera dans ce volume le carnet de route du chef de la 8e compagnie, du 11 novembre 1915 au 26 juin 1916; il est publié tel quel, sauf, je pense, quelques modifications de style et quelques suppressions. Le capitaine Delvert sait, en quelques mots, nous présenter ses camarades et ses hommes, ceux-ci désignés familièrement par leur surnom; il sait peindre un paysage, champs criblés de trous d'obus, champs d'horreur et de mort, mais aussi, dans les moments de calme, le charme d'une belle matinée de printemps ou d'un beau soir d'été; il s'arrête en passant devant quelque monument remarquable et fait un détour pour examiner de près l'église de Rembercourt-aux-Pots, qui, hélas, n'est plus qu'une ruine. Il raconte, très simplement et sans éclat de voix, les exploits de sa compagnie et son récit est bien mieux qu'un document : c'est, comme l'écrit M. Lavisse dans sa préface, « une histoire vraie, vécue et vivante ». — C. Pf.

— Louis Hourticq. *Récits et réflexions d'un combattant. Aisne-Champagne-Verdun, 1915-1917* (Paris, Hachette, 1918, in-16, 210 p.; prix : 4 fr. 55; dans la collection « Mémoires et récits de guerre »). — Notre collaborateur, M. Louis Hourticq, ancien élève de l'École normale supérieure, inspecteur des beaux-arts de Paris, a vécu pendant trois années à la guerre avec nos territoriaux; il a gardé, en 1915, les tranchées sur l'Oise, à Bailly, à dix kilomètres au sud de Noyon; il est monté en 1916 dans la « fournaise » de Verdun, a campé sous le tunnel de Tavannes, a visité le fort de Douaumont repris aux Allemands. En 1917, il a été témoin de la grande attaque du 16 avril au nord de l'Aisne, celle qui nous devait conduire au chemin des Dames. Il nous raconte ses souvenirs dans trois livres de ce volume. A la veille de la guerre, une dizaine de jours avant la semaine tragique, il se trouvait à Leipzig, chargé d'une mission à l'exposition internationale : du livre; la guerre devait le remettre en contact avec des foules allemandes, quand il visita à Souilly des camps de prisonniers; en un quatrième livre, placé entre ceux sur Verdun et l'attaque du 16 avril 1917 et intitulé : *Devant l'Uebermensch*, il nous dit ce qu'il pense de l'Allemagne contemporaine, de son esprit d'organisation, de sa soif de domination, et, pour retrouver ces traits dans le passé, il a relu la *Germanie* de Tacite.

A cette analyse, on devine que le livre de M. Hourticq n'est pas un carnet de route; il est composé d'une série de chapitres écrits avec beaucoup de soin, à tête reposée, en une langue très châtiée, à l'aide du carnet de route, « cher petit carnet, fidèle compagnon des heures de solitude et de réclusion ». M. Hourticq, qui a fait avec vaillance et bonne humeur son devoir de soldat, passe assez vite sur les aventures qui lui sont arrivées, sur les épisodes auxquels il a été mêlé; il nous livre surtout ses observations générales et ses réflexions d'artiste et de philosophe. Ne nous étonnons pas qu'un de ces chapitres soit intitulé : « Architecture des tranchées », et que les tranchées le fassent songer aux remparts de Carcassonne et d'Aigues-Mortes, et aussi au *megaron*

d'Ulysse et au temple de Poestum. Il nous décrit, comme Delvert, l'église de Rembercourt-aux-Pots, dont « la façade est une combinaison fort riche de style gothique et de style renaissance », et il rappelle à ce propos les relations des artistes lorrains, Ligier Richier, Callot, Claude Gellée, avec l'Italie; tel paysage évoque en lui le souvenir de Corot ou de Breughel, et une douloureuse étreinte le saisit quand il entre, en avril 1917, dans la cathédrale de Reims, où le vent, la pluie pénètrent par les verrières fracassées et les brèches d'obus. Mais ce qu'il s'applique surtout à nous faire connaître, c'est la psychologie des combattants. Nous avons déjà signalé ses chapitres sur les Allemands : le monument commémoratif qu'ils ont élevé en 1913 à Leipzig et « qui dresse sur le ciel une silhouette d'épouvante » exprime bien la force, les prétentions de ce peuple et de cette race. Le volume tout entier nous initie à la vie, aux pensées, aux sentiments du soldat français, soit qu'il rentre de permission, se trouve à l'arrière, monte la garde des tranchées ou franchit les parapets pour l'attaque. Ces soldats, fantassins, cavaliers ou artilleurs, hommes des classes qui se battent ou territoriaux qui, sous les obus, refont les chemins ou creusent les abris, sont les héros de son livre. A travers eux, M. Hourticq cherche à dégager les traits de la France éternelle, à découvrir le sens profond de la guerre présente et à deviner les changements qu'elle entraînera pour notre pays et le monde entier. C. Pf.

— Gabriel-Tristan Franconi. *Un tel, de l'armée française* (Paris, Payot, 1918, in-16, 265 p.; prix : 4 fr. 50). — C'est un véritable poème qui, dans un rythme sonore et dans des images remarquables par leur couleur, par leur à-propos, par leur réalisme toujours vrai, décrit à merveille la vie du troupier dans son pittoresque et dans ses angoisses, dans sa servitude et dans sa grandeur. Qu'elles en disent long, ces expressions du poilu gavroche qui peine, qui lutte, qui envie, qui espère : « On les aura... les pieds gelés... » « Versailles, tout le monde descend. » « Pleure pas, tu la reverras ta mère! » « Il tombe des marmites et pas un civ'lot pour les recevoir! » « Un tel », fils de Communards, dresseurs de barricades, journaliste ayant savouré les joies du « quartier » et les délices de la « vie de Bohême », a parcouru une foule de secteurs, a connu toute la gamme de la gloire et du danger; il a trouvé dans son escouade des hommes de tous les pays et de tous les milieux; il crayonne de main de maître les quatre « doublards » de son bataillon; il dissèque avec humour le « rempilé Tap-Tap », ce sous-lieutenant « à service », cet officier si patriote... sur le front de Bretagne! Un tel, qui comprend la solidarité contre l'infortune et la sainte fusion qui se réalise sous les balles, c'est l'âme jeune, ardente et généreuse du soldat de France, conscient de sa mission et certain de la victoire. Ch. D.

— Lieutenant Jacques Péricard. *Debout les morts! Souvenirs et impressions d'un soldat de la grande guerre.* II. *Pâques rouges* (Paris, Payot, 1918, in-16, 253 p.; prix : 3 fr. 50). — Dans ce nouveau

volume, l'auteur de *Face à face* et de *Ceux de Verdun* (cf. *Rev. histor.*, t. CXXVII, p. 135) nous donne la partie de ses souvenirs qui va de mars à mai 1915. Nous sommes toujours avec le 95e, en forêt d'Apremont. La lutte, intermittente jusque-là, s'intensifie vers Pâques. Au 8 avril se place l'épisode rendu fameux par le cri qui sert de titre général à ces souvenirs et qui fut prononcé par l'auteur, alors adjudant. La nouvelle version qui nous est donnée de cet épisode ne concorde que partiellement avec les précédentes. Peu importe. Ce qui nous intéresse, plus que le détail du fait, c'est l'état d'âme d'où le cri a jailli. M. Péricard nous en donne une analyse qu'on ne saurait souhaiter plus complète; c'est un véritable document dont s'enrichit la psychologie du combattant. On peut ne pas aimer toujours la manière de l'auteur, sa hantise perpétuelle du qu'en dira-t-on, ses trop fréquentes protestations de sincérité; on ne peut lui refuser, outre le talent littéraire, celui du metteur en scène et de l'évocateur; certaines pages sont poignantes jusqu'au frisson. L'histoire doit retenir un fait qui ressort de tous ces récits : on n'avait jamais assez de grenades. C'est là un des souvenirs essentiels laissés par les premiers mois de 1915 chez ceux du front. Et c'est peut-être l'explication de bien des insuccès locaux. G. Z.

— Henriette Celarié. *En esclavage. Journal de deux déportées* (Paris-Barcelone, Bloud et Gay, in-16, 342 p.). — Deux jeunes Lilloises, enlevées brutalement à leurs foyers au mois d'avril 1916 pour aller travailler la terre dans les Ardennes, ont tenu un journal de leur déportation. Rentrées chez elles après plusieurs mois, puis rapatriées, elles l'ont confié à Mme Celarié, qui en publie les passages essentiels avec un sobre commentaire. Les deux récits nous disent à peu près la même chose et dans des termes analogues; c'est que les dangers courus par des jeunes filles isolées au milieu de la soldatesque ennemie et les sentiments qu'elles éprouvent ne peuvent beaucoup différer; on s'imagine aisément ce que les uns et les autres peuvent être. Si l'on conservait encore quelque illusion sur la fameuse pureté des mœurs allemandes, ce livre vous l'enlèverait à jamais. Une moitié du volume est consacrée à la reproduction des documents essentiels qui permettent de se faire une opinion précise sur cette nouvelle forme de la barbarie organisée que furent les déportations : avis de l'autorité allemande, protestations diplomatiques de la France, interventions des neutres, tentatives de justification des coupables, etc. Les pièces en sont presque exclusivement empruntées au *Livre jaune* officiel français. G. Z.

— Marguerite Baulu. *La bataille de l'Yser.* Préface de M. Vandervelde, ministre de l'Intendance de Belgique (Paris, Perrin et Cie, in-18, 326 p. avec 2 cartes et 8 plans; prix : 3 fr. 50). — Ce livre est le plus complet qui ait été publié jusqu'ici sur le sujet. On ne peut songer à l'heure actuelle à écrire un récit définitif de la bataille de l'Yser, pas plus que d'aucun des faits généraux de la présente guerre; mais il est déjà intéressant de rechercher les témoignages et de les contrôler

dans la mesure du possible avec ceux des documents officiels dont on dispose. C'est la méthode adoptée par Mlle Marguerite Baulu : elle s'est installée à La Panne et, pendant plus d'un an, y a recueilli avec une parfaite conscience et une inlassable patience le plus de témoignages qu'il lui fut possible d'obtenir. Elle les a étayés de renseignements militaires de source belge.

Elle prend l'armée belge au moment où les troupes du roi Albert évacuent Anvers, et narre les divers épisodes de la retraite jusqu'à l'arrivée à l'Yser, où la retraite cesse pour faire place à la résistance que l'on sait. Du milieu à la fin d'octobre, se déroule alors une série d'actions, à la droite, à la gauche de la ligne, puis au centre, avant la grande offensive allemande du 24, qui échoue comme les attaques partielles qui l'ont précédée, et celle du 28, où les Allemands réussissent à chasser les Belges de Ramscappelle, qu'ils ne devaient pas garder longtemps. L'inondation arrête définitivement l'ennemi, qui s'épuise en vains efforts, et pour plusieurs années stabilise les lignes en cet endroit du front d'Occident.

La bataille de l'Yser est une bataille confuse et décousue. L'ennemi, qui a manqué la manœuvre d'enveloppement, cherche à passer sur un point, puis sur un autre, en fonçant comme un sanglier, en donnant de formidables coups de boutoir jusqu'à ce qu'il s'arrête, haletant, devant la résistance qui lui est opposée. Il n'était donc pas possible d'en donner un récit ordonné comme celui des batailles classiques d'autrefois. Mlle Baulu la fait cependant suffisamment comprendre. Elle a voulu illustrer son récit d'anecdotes, de conversations de soldats, de mots et de menus faits recueillis de la bouche même de ceux qui les ont vécus, ou agis, ou prononcés. Elle colore ainsi son livre de touches vibrantes et nous conserve des traits qu'il eût été regrettable de laisser perdre. Mais l'allure historique de l'ouvrage en est quelque peu modifiée. Il est à retenir que pour la première fois sont ici mises au point les ridicules légendes que des personnages intéressés ont mises en circulation au sujet de l'inondation. Mlle Baulu a été renseignée de façon absolument précise, et ramène à la vérité des bruits propagés indûment, et acceptés sans contrôle, par les journaux.

En attendant l'histoire de la bataille de l'Yser telle que l'écriront les techniciens, qui jusqu'ici n'ont publié que de brefs résumés de propagande à l'usage du gros public, le livre de Mlle Baulu apporte une intéressante et utile contribution que l'on peut lire avec profit. — H. M.

— Léon Bocquet et Ernest Hosten. *Un fragment de l'épopée sénégalaise. Les tirailleurs noirs sur l'Yser* (Bruxelles et Paris, Van Oest et Cie, 1918, in-16, 64 p., 12 croquis inédits de Lucien Jonas). — Cette brochure, bien écrite, est pleine de substance. Le terme d'épopée n'est pas trop fort lorsque l'on considère les faits. La bravoure et le dévouement de nos troupes sénégalaises sont légendaires : jamais ils ne s'affirmèrent comme au cours de cette guerre. La France a donné beaucoup à ces hommes : ils lui ont rendu beau-

coup, et du meilleur d'eux-mêmes. Leur héroïsme n'a peut-être pas encore reçu tout le tribut d'admiration et de reconnaissance qu'on leur doit, et c'est cette dette que veulent acquitter pour leur part MM. Bocquet et Hosten.

Après les journées des 9 et 10 novembre 1914, lorsque la débandade des troupes belges, encadrées par les Sénégalais, qu'encadraient à leur tour les fusiliers marins, eut permis aux Allemands de prendre marins et noirs entre deux feux, lorsqu'on se compta sur la rive gauche de l'Yser, après l'évacuation du monceau de ruines qu'était devenu Dixmude, de trois compagnies il ne rentrait à Caeskerke qu'une trentaine d'hommes en loques et en sang; de treize officiers, deux seulement revenaient indemnes. Ces chiffres donnent une idée de l'acharnement avec lequel les Sénégalais résistèrent, et du courage indomptable qu'eux et leurs officiers déployèrent. Ce sont des souvenirs à conserver pieusement.

Le texte de MM. Bocquet et Hosten est illustré de douze croquis à l'huile et au fusain du peintre Lucien Jonas, parfaitement reproduits. La vigueur et la perspicacité psychologique de cet excellent artiste s'y donnent libre carrière. H. M.

— *Souvenirs de guerre d'un sous-officier allemand (1914-1915-1916).* Publiés avec une préface par Louis-Paul ALAUX (Paris, Payot, 1918, in-16, 256 p.; prix : 4 fr. 50). — Livre étrange, dont on ne sait trop que penser. Le ton en est simple et sans aucune prétention; bien des faits qui y sont relatés ne sauraient s'inventer; partout des noms propres semblent une garantie certaine d'authenticité. Malgré tout, après lecture, il reste un doute. Pourquoi ne pas préciser l'origine de ce document de tout premier ordre, s'il est vrai? « Parvenu par la voie du Danemark », tel est le seul renseignement que se permet la préface. C'est plutôt maigre. En tout cas, si pastiche il y a, il est d'une habileté consommée et très avertie, car aucune des indications géographiques ou autres, aucun des nombreux détails précis qui y abondent n'éveille le soupçon. Celui-ci ne naît que de l'impitoyable condamnation de tout ce qui est allemand et de l'éloge non moins systématique de tout ce qui est français. Dans la bouche d'un Allemand, ce parti pris semble au moins étrange.

Quoi qu'il en soit, le récit est partout captivant, et cela uniquement par le fond même, qu'aucun artifice de forme ne cherche à pimenter. Surpris par la guerre à Hanau comme volontaire d'un an au 88e d'infanterie, l'auteur fait la campagne comme « vize-feldwebel », attaché en qualité d'interprète au petit état-major du 2e bataillon, jusqu'à sa blessure devant Verdun le 23 février 1916. Renvoyé au front mal guéri (1er août), il est versé dans le service auxiliaire et affecté (28 octobre) à un bataillon d'estropiés chargé de travaux de défense à la frontière danoise en prévision d'une attaque anglaise. Ici s'arrête subitement cette extraordinaire histoire, et c'est la préface seule qui nous apprend la désertion sans « caractère déshonorant ».

Bref, vrai ou faux ou retouché simplement et discrètement adapté, ce récit mérite d'être connu et personne ne regrettera de l'avoir lu. La traduction est conforme à l'esprit du livre, c'est-à-dire sobre et précise, sans élégance inutile, assez fidèle pour laisser deviner les termes de l'original. L'auteur n'est ni poète ni philosophe, mais il sait voir et se souvenir et évoque l'idée du « vu ». Nous n'avons rencontré que peu de germanismes; le plus fort est p. 136 (lui criait dans la figure). P. 164, lire Wisloka; p. 200, Krakau semble bien être Cracovie, d'après la direction du voyage; p. 202, lire le 1er juillet 1915; p. 220, dernière ligne, lire Forstner, et p. 242, Fischer; p. 251, avant-dernière ligne, lire je pus voir quelles étaient. Enfin, pourquoi le mot Kommandantur, qui est bien écrit sur la couverture, perd-il son deuxième *n* dans le corps du livre? Est-ce pour se conformer à l'erreur de la plupart de nos journaux? Th. Sch.

— Francq Lacroix, aviateur militaire. *En plein ciel. Impressions d'aviateur. Sensations de vol. La guerre en avion* (Paris, Plon, 1918, in-16, IV-265 p.; prix : 4 fr.). — Le titre indique les deux parties de ce livre de brûlante actualité. La première introduit la deuxième : les généralités sur l'évolution, les sensations, la physiologie, l'apprentissage du vol, les baptêmes de l'air, le brevet civil, le vol dans le brouillard et de nuit, etc., préparent aux spécialités guerrières : reconnaissance aérienne, réglage du tir, bombardement aérien, chasse et combats, pour aboutir au chapitre final sur la mentalité de l'aviateur : « Elle reste spéciale à cause de sa nouveauté et surtout parce qu'on la vit au plus quelques années; on abandonne l'aviation ou l'on en meurt. » Ces mots terminent le livre, écrit en escadrille sur le front belge de mars 1916 à mars 1917 pour fixer l'état de la cinquième arme à ce moment fugitif de son évolution sans cesse changeante. Il est probable qu'aujourd'hui bien des détails ont déjà vieilli, les terribles nécessités de la guerre entraînant les perfectionnements matériels à une allure vertigineuse. Car « la guerre mondiale change brusquement la face des choses. Ressuscitée, l'aviation entre dans une phase de fécondité inespérée (p. 29) ». Son récit est très vivant et toujours vrai, c'est-à-dire sans recherche de l'effet à produire, sans pose ni affectation. Th. Sch.

Histoire d'Allemagne.

— Henri Bois. *Kant et l'Allemagne* (Paris, Librairie protestante, 1916, in-16, 81 p.). — C'est une conférence faite à Paris, à la salle de l'horticulture, le 4 février 1916, sous la présidence de M. Samuel Rocheblave. Les quatre-vingt-treize intellectuels, dans le célèbre manifeste, ont prétendu défendre « l'héritage d'un Gœthe, d'un Beethoven et d'un Kant ». Beaucoup d'écrivains français, surtout dans le camp catholique, ont, de leur côté, assuré que le pangermanisme procède directement de Kant. M. Bois, dans ces pages remplies de

citations du philosophe et touffues de pensées, démontre que Kant n'est en rien responsable de la mentalité allemande contemporaine. Ses deux grands ouvrages : *Éléments métaphysiques de la doctrine du droit* et *De la paix perpétuelle*, sont la condamnation anticipée des erreurs et des crimes de l'Allemagne devenue prussienne. Kant demande l'abolition des armées permanentes, la suppression des guerres, la paix par le respect du droit. Il a écrit cette phrase qui est un soufflet à Bethmann-Hollweg : « Il ne peut y avoir de nécessité qui rende légitime ce qui est injuste. » M. Bois a parlé avec éloquence et nous a tout à fait convaincu. C. Pf.

— Georges Blondel. *Pour mieux juger les Allemands* (Paris, Boivin et Cie, 1918, in-12, 106 p.; prix : 1 fr. 50). — Dans ce petit livre, M. Blondel reproduit les traits essentiels de plusieurs conférences qu'il a faites sur l'Allemagne depuis l'ouverture de cette guerre et que nous avons déjà signalées dans la *Revue historique* (cf. t. CXXVI, p. 150). Il y montre comment sont nées les prétentions de l'Allemagne à l'hégémonie du monde, comment des conceptions qui au début pouvaient paraître des rêves de cerveaux mal équilibrés, d'imaginations en délire, se sont répandues et imposées à tous les Teutons ; il a seulement le tort, comme M. Bois l'a prouvé, de rendre responsable de ces prétentions l'impératif catégorique de Kant qui n'en peut mais. Il est plus exact d'en faire tomber la faute sur les écoles, où les Allemands se sont préoccupés de forger des armes pour la conquête des autres peuples. L'orgueil et la perfidie des Allemands ont rendu la guerre inévitable ; quand elle eut éclaté, on a entendu des pasteurs justifier en chaire les plus abominables attentats en se fondant sur des textes de l'Ancien Testament : le peuple allemand n'est-il pas, comme Israël, le peuple choisi de Dieu? Le problème de la paix est en ce moment agité en Allemagne; mais ce sont les annexionistes réclamant le bassin de Briey, Anvers et la Belgique qui font le plus de bruit; ceux mêmes qui sont pour la « paix Scheidemann » veulent la victoire sur le terrain économique, l'exploitation du monde par l'Allemagne et au profit de l'Allemagne. Qu'on ne compte pas sur une transformation intérieure de l'Allemagne : ce pays, dont le militarisme prussien a fait l'unité, ne saurait devenir un État démocratique. Dans le conflit actuel, deux principes sont aux prises : liberté et domination. Tel est le résumé des divers chapitres de ce volume, qui se termine par un appendice sur la question d'Alsace : les Alsaciens sont restés Français de cœur; et une solution bâtarde, comme la neutralisation du *Reichsland*, ne saurait les satisfaire. La société « Eluc », qui s'était formée en Suisse pour soutenir cette solution, ne vient-elle pas de reconnaître, dans des conférences tenues à Baden (Argovie), qu'elle s'était trompée et que le retour seul du pays à la France satisferait les Alsaciens et assurerait la paix de l'Europe?

Signalons encore trois autres brochures de M. G. Blondel : *La mentalité des Allemands* (in-8°, 18 p.; extrait de la *Réforme sociale*,

1917); les principaux développements de cet article ont été repris dans le volume. — *La rive gauche du Rhin* (in-8°, 11 p.; extrait de la *Revue politique et parlementaire*, décembre 1917). M. Blondel ne demande pas l'annexion de cette rive gauche du Rhin; mais il veut que l'Allemagne, en tant qu'organisation politique, soit rejetée au delà du fleuve; les populations de la rive gauche conserveront leurs mœurs, leur langue, leurs institutions; mais elles seront séparées, au point de vue économique et militaire, des territoires situés sur la rive droite. — *L'intervention américaine. L'aide que nous apportent les États-Unis* (in-8°, 11 p.). La guerre actuelle est un choc militaire comme le monde n'en a jamais vu, une bataille économique dont les conséquences ne sauraient être encore calculées, une lutte acharnée entre deux conceptions du progrès et de la civilisation. M. Blondel montre les conséquences qu'aura à ce triple point de vue l'entrée en scène des Américains. C. Pf.

— Charles Henry Huberich et Richard King. *The development of german prize law* (New York, Baker, Voorhis and C°, 1918, in-8°, 61 p.). — Tirage à part d'un article paru dans « Columbia Law review », juin 1918. Les auteurs sont des jurisconsultes particulièrement versés dans le droit maritime : M. Huberich est juge à la Cour suprême des États-Unis et M. King avoué (solicitor) près la Cour suprême à Londres. En 1915, ils avaient déjà fait paraître une traduction anglaise du Code allemand des prises maritimes, tel qu'il était en vigueur au 1er juillet 1915; dans le présent article, ils exposent la législation allemande depuis la première loi impériale du 3 mai 1884 jusqu'au 4 mai 1918. L'étude de cette savante dissertation s'impose à tous ceux qu'intéressent le droit maritime et son application pendant la présente guerre. Ch. B.

Histoire d'Alsace-Lorraine.

— Nous avons signalé dans la collection des « Voix d'Alsace et de Lorraine », publiée chez Fischbacher, les deux brochures de V.-H. Friedel et de Rod. Reuss (*Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 373). Dans une troisième, intitulée : *Les Alsaciens sous le joug allemand* (1918, in-8°, 36 p.), on a réuni deux articles du regretté pasteur Charles Wagner, parus au cours de cette guerre. L'un est intitulé : *Les Alsaciens-Lorrains et leurs maîtres allemands;* c'est un tableau des mille persécutions que les Allemands ont fait souffrir à l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914; c'est une peinture de l'orgueil immense des fonctionnaires allemands venus de l'autre côté du Rhin et dont beaucoup étaient pourtant d'intelligence médiocre et gardaient dans leur vie privée peu de dignité. Le second article a pour titre : *Le patriotisme français des Alsaciens.* L'Allemagne a cherché depuis 1871 à extirper la France de l'Alsace; elle a voulu bannir du pays la langue et les habitudes françaises; mais l'Alsacien, même celui qui ne comprend

pas un mot de français, a conservé le souvenir de la France, et combien de jeunes gens du pays, déserteurs de l'armée allemande, se sont engagés depuis août 1914 dans l'armée française, combien sont morts pour la France! C. Pf.

Histoire de Belgique.

— Maurice des Ombiaux. *La littérature belge. Son rôle dans la résistance de la Belgique* (Bruxelles et Paris, G. Van Oest et Cie, in-16, 47 p.; prix : 0 fr. 60; collection « Les cahiers belges »). — Longtemps avant 1914, et pour répondre au pangermanisme naissant, qui déjà prétendait peindre à ses couleurs sur la « carte idéale » de l'Europe le royaume de Léopold, la littérature belge affirmait son originalité et essayait de faire sortir du tombeau toute une tradition belge contre laquelle le duc d'Albe s'était acharné jadis. Chaque région eut ses chansonniers, et les « lettres wallonnes », avec Liége comme « foyer de rayonnement », furent l'expression d'un mouvement historique, artistique et linguistique incarnant le réveil de l'intellectualité dans la « Belgique romane ». D'autre part, Émile Verhaeren, auteur des « Flamandes », poète universel, mais « poète du terroir », Camille Lemonnier, le chantre de la « forêt brabançonne », le groupe d'écrivains dont la « jeune Belgique » était moins la revue que le drapeau apportèrent un indiscutable concours à la cause de la patrie. Enfin, il est nécessaire de remarquer que Charles de Coster creva le premier la croûte de médiocrité recouvrant les vertus nationales. La « légende d'Ulenspiegel » devint une « bible patriotique ». Par le don de divination qui s'en dégage, on y retrouve bien avant l'heure la Belgique de la « guerre mondiale ». Le 4 août 1914, la « chanson » vibra, devant les Chambres, sur les lèvres du roi Albert et le ministre de la Guerre en releva la dernière strophe, celle qui contient toute l'histoire du pays : « Nous pouvons être vaincus, mais soumis jamais. » — Ch. D.

— Commandant Willy Breton. *La résurrection d'une armée* (Bruxelles et Paris, G. Van Oest et Cie, in-16, 48 p.; prix : 0 fr. 70; collection « Les cahiers belges »). — Pas un seul jour, depuis le 5 août 1914, l'armée belge n'a cessé de souffrir et de lutter. Après la prise d'Anvers, la victoire de l'Yser fut un véritable miracle, et il avait fallu quinze jours de bataille acharnée pour barrer à l'envahisseur la route de Dunkerque et de Calais. Mais cette glorieuse bataille avait creusé dans les rangs et dans les cadres des vides irréparables. Tout était à refaire : effectif, matériel, approvisionnements, usines de guerre. Dès le 26 octobre, le gouvernement du roi Albert s'est attaché à forger de nouveaux moyens de combat. Après avoir adressé un Appel aux Belges résidant à l'étranger, créé à Gaillon une école d'officiers, formé pour la troupe des centres d'instruction, il transforma en arsenal l'École de pyrotechnie du Havre. Puis, dès qu'il put renoncer à l'aide de l'Angleterre et de la France, le ministre de la Guerre et le

sous-intendant Thys réorganisèrent par les propres moyens de la Belgique l'armement, le ravitaillement, les transports automobiles et le service de santé. Pourvue progressivement des hommes et des moyens matériels qui ont amené sa résurrection, l'armée, luttant pour purifier le pays de la souillure allemande, tient énergiquement le saillant de l'Yser, pénétrée comme son roi-chevalier de la volonté de vaincre. Ch. D.

— Paul CROKAERT. *Un précurseur. Le général Brialmont* (Bruxelles et Paris, G. Van Oest, in-16, 48 p.; prix : 0 fr. 70; collection « Les cahiers belges »). — Après avoir perdu le commandement de l'Escaut inférieur et de la Meuse moyenne, après avoir été dépossédée de ses têtes de pont sur la Moselle et de ces deux bastions flanquants que l'on nomme Maestricht et Luxembourg, la Belgique, carrefour où, à toutes les époques de l'Histoire, les armées de l'Europe s'entrechoquèrent, était ouverte à l'invasion. Dans un pays qui se croyait garanti par les traités de 1839 et où l'armée était traitée « en Cendrillon au foyer de la nation », le général Brialmont comprit le danger et sut intervenir. Comprenant à merveille que le « miracle du 30 août 1870 » ne saurait se renouveler, il sut prévoir le danger et, se souvenant que Charleroi était sur la route de Cologne à Paris, il organisa le « barrage du couloir de la Meuse ». Ainsi, loin de « surestimer » la puissance de Liége et de Namur, il en fit, non des « camps retranchés », mais des « pivots de manœuvre ». Novateur hardi, ayant conçu l'un des premiers la « guerre scientifique et intellectuelle », l'ingénieur de talent, dont la funeste loi militaire de 1902 devait hâter la fin, enterra ses forts, les construisit en béton et en acier, braqua l'artillerie sous des coupoles et les dota d'observatoires cuirassés. Dès 1866, il eût voulu constituer un « quadrilatère » avec les places d'Anvers, de Termonde, de Malines et de Lierre. Les partis avancés, les détracteurs des « forts permanents », nids à obus destinés à tomber après quelques heures de pilonnage, s'opposèrent à ce dessein. L'invasion de 1914 a pu ruiner son œuvre; mais, des vieilles citadelles, son âme surgit vivante. Ch. D.

— Norbert WALLEZ. *La Belgique et les régions rhénanes. Une campagne « annexioniste » en 1838* (Bruxelles et Paris, Van Oest, in-16, 45 p.; prix : 0 fr. 70; dans la collection « Les cahiers belges »). — Au lieu de souffrir l'annexion de Leipzig et de Dresde à la Prusse en accordant sur le Rhin des compensations à la maison de Saxe, le gouvernement français laissa en 1815 la Prusse s'installer à Trèves, Bonn et Cologne. Il pensait sans doute susciter des conflits entre elle et les populations catholiques et latinisées de ces pays. Le traité de 1831 consacrait l'existence d'une Belgique historiquement incomplète et à la merci d'une des puissances qui, tout en garantissant sa neutralité, l'avaient totalement garrottée. Un patriote, un libre-penseur, un républicain, M. A. Bartels, signala le danger surtout menaçant à l'Est et essaya d'y remédier. Assez réaliste pour admettre en

1838 que la monarchie était le seul régime viable, assez politique pour chercher son point d'appui dans la conscience catholique, il jetait les bases d'une « confédération belgo-rhénane ». Croyant profiter des maladresses de Georg Hermès dans son « Prosélytisme antiromain » et tirer parti des protestations de Grégoire XVI et des vexations dont souffrait Mgr de Droste-Vischering, il appelait les habitants de Trèves, de Bonn et de Cologne à former avec la Belgique une ligue offensive et défensive contre la Sainte-Alliance : le roi Léopold aurait trouvé des soldats plus nombreux sur une meilleure frontière. Les idées de Bartels ne trouvèrent qu'un faible écho : le Parlement belge était trop divisé pour prêter l'oreille à ses suggestions et l'avènement de Frédéric-Guillaume IV marqua la fin des vexations pour ses sujets de l'Ouest. Enfin, la Hollande s'étant résignée à admettre les « vingt-quatre articles », c'est-à-dire des clauses qui paraissaient abrogées, l'utopie généreuse et peut-être nécessaire ne put prendre corps et les « Pays-Bas du Sud » restèrent sous la menace permanente d'une invasion. Ch. D.

— Miles. *Le baron de Broqueville et la défense nationale* (Bruxelles et Paris, Van Oest, in-16, 60 p.; prix : 0 fr. 70; dans la collection « Les cahiers belges »). — Le baron de Broqueville est la figure marquante du monde politique belge contemporain. Son nom incarne avec celui du roi le sentiment national. Petit-fils de Français, il sut méditer pendant sa jeunesse dans les solitudes boisées de la Campine et habituer son esprit aux efforts tenaces qui s'imposent aux autodidactes. La situation politique de sa famille dans la province d'Anvers, son mariage avec la petite-fille de M. Malou, longtemps chef du parti conservateur, lui facilitèrent l'entrée dans la vie publique. Ministre des Chemins de fer dans le cabinet Schollaert, il se fit remarquer par sa mémoire des chiffres. Brillant rédacteur du journal *le XXe siècle*, il contrebalança avec bonheur la grande presse antimilitariste et apporta au gouvernement catholique un dévouement à toute épreuve. La disposition ferroviaire de l'Eifel, la loi militaire du 14 juin 1912, qui augmentait les effectifs de l'armée allemande, le rendirent clairvoyant un des premiers. Charles de Broqueville sut sacrifier ses amitiés personnelles à la cause de la patrie, rajeunir impitoyablement les cadres et porter le contingent militaire belge à 340,000 hommes. Grâce à lui, après la sommation brutale de « l'homme au chiffon de papier », on put mobiliser en cinq jours les troupes du roi Albert. Grâce à lui, après avoir sauvé l'honneur devant Liége, l'État-Major sut éviter la faute de Bazaine, renonça à répartir des divisions dans les secteurs du camp retranché d'Anvers et arrêta sur l'Yser le *Drang nach Calais*. Successivement à la Guerre, aux Affaires étrangères, à la Reconstitution nationale, qu'il soit à Dunkerque ou au Havre, le chef du cabinet belge a fait partout sentir le poids de sa compétence et la force de son action. C'est, comme l'a dit un de nos généraux, « une des forces intellectuelles les plus vivantes dont disposent les

Alliés », et son immortelle parole, au moment où il allait affronter le colosse allemand : *Je le déclare, au nom de la nation groupée en un même cœur, ce peuple, même s'il était vaincu, ne sera jamais soumis*, rappelle la noble devise du Taciturne : *Je maintiendrai.* Pour avoir pratiqué cette amère, mais forte maxime de l'indomptable fondateur des Provinces-Unies, la Belgique revivra. Ch. D.

Histoire des États-Unis.

— *Year-book of the Pennsylvania Society* (New York, The Pennsylvania Society, 1918, 284 p.). — Cet Annuaire se distingue nettement de tous ceux qui l'ont précédé : il est pour ainsi dire tout imprégné de l'esprit de la guerre. La Société de Pennsylvanie a donné son dix-neuvième dîner annuel le 8 décembre 1917 ; dans la liste des invités, on trouve le nom des membres des missions françaises auprès du gouvernement des États-Unis, des membres les plus notables de la colonie et de la presse françaises, notre ambassadeur, M. Jusserand, à leur tête. Le président était James Beck, bien connu par ses sentiments de chaleureuse sympathie pour la cause des Alliés. Les toasts prononcés ont été autant d'hymnes en l'honneur de cette cause. M. Jusserand a rappelé dans le sien les souvenirs de ses prédécesseurs, La Luzerne au XVIIIe siècle et Gérard de Rayneval ; il a conté aussi ses impressions lors du siège de Belfort en 1870-1871, quand il était sur les bancs du collège de cette ville dont les Allemands ne purent forcer les portes. L'union des cœurs et des volontés dans la lutte contre l'Allemagne et Guillaume II éclate dans tous ces discours, dont certains resteront comme des pages d'histoire. Ch. B.

Histoire de France.

— J.-A. Brutails. *Pour comprendre les monuments de la France* (Paris, Hachette, 1917, in-12, XVI-271 p., 340 dessins et photographies dans le texte, 15 planches contenant 86 photographies). — Ce petit livre d'un format commode et d'un aspect agréable vient à son heure et rendra les plus grands services à tous ceux, étudiants d'histoire et grand public, qui voudront étudier les monuments de France « autrement que le nez sur leur guide ». Au moment même où nos trésors d'art sont menacés dans leur existence par la haine germanique, c'est une des formes les plus délicates du patriotisme que de nous fournir les connaissances qui nous permettront de mieux en apprécier la beauté. C'est dire tout l'intérêt qui s'attache au livre de M. Brutails ; on ne sait ce qu'il faut admirer de plus, de sa richesse d'informations ou de la sobriété et de la clarté avec lesquelles il a su analyser les éléments de l'art français depuis l'époque des chasseurs de rennes jusqu'à nos constructions métalliques.

Comme il l'expose dans sa préface, l'auteur n'a pas voulu écrire une histoire chronologique de l'art français, mais en quelque sorte mettre

en valeur les caractères qu'il a revêtus aux diverses époques. Après un chapitre préliminaire sur l'art préhistorique, l'ouvrage comprend trois parties : la construction (de l'époque gallo-romaine aux temps modernes), la décoration (sujets, procédés techniques, mise en œuvre, détails sur l'épigraphie, le costume, l'iconographie, la statuaire, la peinture, etc...), les édifices (religieux, militaires, civils). Les lecteurs et les touristes apprécieront particulièrement un certain nombre de tableaux commodes à consulter (caractéristique des saints, décoration, moulures), une carte des écoles françaises et surtout un lexique archéologique qui donnera aux étudiants les habitudes de précision indispensables.

Une seule réserve accessoire : bien que M. Brutails ait laissé de côté avec raison les questions d'origine, n'est-ce pas s'avancer un peu que d'appeler période latine l'époque comprise entre le Ve siècle et la période romane? Pendant toute cette époque barbare, la tradition latine a été défigurée et modifiée par une invasion d'éléments orientaux dont de nouvelles découvertes permettent chaque jour d'apprécier l'importance. On regrette aussi l'absence complète d'une bibliographie qui, même sommaire, eût pu rendre des services aux lecteurs inexpérimentés. Mais ce sont là des chicanes et, tel qu'il est, cet excellent livre est appelé à devenir un précieux instrument d'éducation artistique. L. B.

— Edmond MORAND. *La vie de saint Amable, attribué à l'archiprêtre Juste* (1918, in-16, 22 p.; extrait du *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1917). — Grégoire de Tours consacre un chapitre du *De Gloria confessorum* à Amable, prêtre de Riom. Il subsiste aussi une *Vita Amabilis* dont on possède deux manuscrits, l'un à la bibliothèque de Clermont, l'autre aux archives du Puy-de-Dôme. Une traduction de cette vie fut publiée en 1702, avec de longs éclaircissements, par l'abbé Faydit; mais elle fut supprimée par ordre du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et réimprimée en 1777 à Riom, sur l'exemplaire unique qui subsistait à la Bibliothèque du roi. M. Morand se propose de publier le texte original qui est encore inédit; en attendant, il prouve dans cette étude que cette *Vita Amabilis* repose sur un fonds historique, qu'elle a sans doute pour auteur un archiprêtre de Riom, nommé Justus, et qu'elle date de la première moitié du XIIe siècle. C. PF.

— Frank PUAUX. *Les défenseurs de la souveraineté du peuple sous le règne de Louis XIV* (Paris, Fischbacher, 1917, in-8°, 126 p.). — Les discussions relatives aux origines du pouvoir royal, au caractère et à l'étendue de l'obéissance que les sujets doivent à leur souverain, après avoir agité les esprits en France au temps des guerres de religion, s'étaient apaisées au XVIIe siècle sous l'empire conciliateur de l'Édit de Nantes. La néfaste révocation de cet Édit les ranima; la révolution d'Angleterre qui renversa le Stuart catholique et donna le pouvoir à un prince étranger vint peu après leur donner un aliment

aussi puissant qu'opportun. Parmi les pasteurs chassés de France, Claude et Jurieu surtout se sont rendus célèbres par les véhémentes protestations qu'ils publièrent contre l'injustice dont ils venaient d'être victimes eux et tous leurs frères de la religion réformée; en même temps, ils s'efforcèrent de montrer qu'en effet ils avaient été frappés par un abus de pouvoir : si le pouvoir des rois est absolu, il n'est pas illimité; il dépasse les bornes quand il prétend contraindre les consciences; d'ailleurs ce pouvoir leur vient non de Dieu, mais du peuple. « Le peuple est la source de l'autorité des souverains; le peuple est le premier sujet où réside la souveraineté; le peuple rentre en possession de la souveraineté aussitôt que les personnes ou les familles à qui il l'avait donnée viennent à manquer. Le peuple enfin est celui qui fait les rois. » Ces fortes paroles ont été écrites par Jurieu dans la seizième de ses *Lettres pastorales* qui a pour sous-titre : « De la puissance des souverains, de son origine et de ses bornes » (15 avril 1689). Comme ces *Lettres pastorales* sont actuellement à peu près introuvables, M. Puaux a été bien inspiré de rééditer celle-ci. Cette réédition occupe la seconde partie de sa brochure (p. 93-124). Dans la première partie, il expose en six chapitres d'abord l'attitude du parti protestant à l'égard de la royauté sous Louis XIV jusqu'en 1685, puis les théories politiques des pasteurs du refuge et de Jurieu; il montre ce que ce hardi polémiste doit à la Bible, à Calvin, à Grotius; puis l'influence qu'il a exercée à son tour sur Locke, sur Rousseau, sur la Révolution française. Un de ses écrits les plus retentissants, *Les soupirs de la France esclave qui aspire à la liberté*, parut à La Haye en 1690. Cent ans plus tard, on le réédita en France sous le titre : *Les vœux d'un patriote*, et l'on ne s'aperçut pas qu'il eût vieilli. Comme le disait Bossuet en se moquant, Jurieu « ajoute à tous ses titres celui de prophète par la témérité de ses prédictions ». Jurieu avait été déjà bon prophète en prédisant, l'*Apocalypse* en main, la révolution d'Angleterre; il justifia par avance les empiétements des États-Généraux de France à la fin du XVIIIe siècle, comme il avait justifié, en s'appuyant sur les mêmes arguments, ceux du Parlement anglais au XVIIe siècle. Ch. B.

— Albert MATHIEZ. *La Révolution et les étrangers. Cosmopolitisme et défense nationale* (Paris, La renaissance du livre, in-16, 190 p.; dans la « Bibliothèque internationale de critique »). — Dans ce volume, M. Mathiez soulève une question très intéressante : comment la Révolution française, de 1789 à 1794, de la réunion des États-Généraux à la chute de Robespierre, traita-t-elle les étrangers qui venaient s'établir en France? Il distingue avec beaucoup de raison deux périodes. Dans la première, la France révolutionnaire, continuant les traditions de la France monarchique, accueille les étrangers à bras ouverts; beaucoup d'entre eux, particulièrement les Allemands, témoignèrent pour la Révolution un grand enthousiasme et visitèrent la France pour voir de près le pays de la liberté. Ils y fondèrent des journaux, créèrent entre compatriotes des sociétés particulières, se firent admettre même

dans les clubs français ; ils y prêchèrent la fraternité générale, et Anacharsis Cloots, né à Clèves, alors pays prussien, se déclara l'orateur du genre humain. De ce Cloots, qui s'appelait de son vrai nom Jean-Baptiste, M. Mathiez trace le portrait le plus amusant. Après que la Législative eut déclaré la guerre à la Prusse et au roi de Hongrie, se formèrent en France des légions étrangères ; il y eut une légion batave, une légion belge, une légion des Allobroges, une légion germanique. La même Législative adopta comme citoyens français toute une série de penseurs étrangers : Joseph Priestley, Thomas Paine, Jérémie Bentham, William Wilberforce, Pestalozzi, Georges Washington, Anacharsis Cloots, Madison, Kosciusko, Klopstock, etc.; sur la proposition de l'Alsacien Ruhl, on ajouta à ces noms celui de Schiller. Trois de ces fils adoptifs, Priestley, Paine et Cloots, furent élus à la Convention et y siégèrent ; et combien d'étrangers ont été admis aux hautes fonctions administratives ! Mais déjà, dès cette époque, beaucoup de ces étrangers abusèrent de l'hospitalité française : ils firent de l'espionnage pour leur gouvernement d'origine ; ils fomentèrent des désordres ; ils furent, selon un mot beaucoup plus moderne, des « indésirables ». Puis, après l'exécution de Louis XVI, la guerre devint générale et tous ces étrangers qui habitaient la France constituèrent un véritable danger. La Convention se décida alors à les surveiller et dans chaque commune ou section un comité de douze membres fut chargé de ce soin ; bientôt on fit un pas de plus : on confisqua les biens de ces étrangers, par représailles de mesures prises par les Espagnols contre les Français ; on incarcèra ceux qui étaient compromis ; on les traduisit devant le tribunal révolutionnaire ; quelques-uns furent guillotinés : Euloge Schneider, le baron de Trench, les Frey, l'Italien Proli. Il faut pourtant observer que ces mesures ne seront pas aussi absolues et générales que celles qu'ont prises, dans la guerre actuelle, toutes les nations belligérantes : la Convention n'établit pas de camps de concentration ; entre les étrangers elle fit des distinctions ; elle n'interdit pas toute relation commerciale indirecte avec les puissances ennemies ; seules les marchandises anglaises furent prohibées en 1793 ; et même, après Thermidor, surtout après la signature des traités de Bâle, la France se relâcha de cette sévérité.

M. Mathiez connaît à fond tous les documents imprimés et manuscrits de cette période ; il a recueilli des milliers de petits faits qu'il a groupés en un exposé très vivant[1]. Un index de tous les étrangers qu'il a cités eût rendu service ; il eût permis de retrouver aisément dans le volume le renseignement cherché et aussi de suivre certains

1. P. 174, il appelle Euloge Schneider un capucin *wurtembergeois;* mais Schneider, comme il est dit exactement p. 32, naquit à Wippfeld, près de Wurzbourg en Franconie et Wurzbourg appartenait avant 1803 à son évêque. Dentzel, cité p. 173, était bien né à Dürkheim dans les états des Linange ; mais il s'était fait naturaliser Français en 1785 et fut député du Bas-Rhin à la Convention.

de ses principaux personnages : Cloots, les Frey, Proli, dont il a avec raison découpé la biographie en tranches chronologiques. A son sujet principal : les étrangers en France, M. Mathiez en a joint un autre : la Révolution et les nations étrangères; il nous parle de la propagande faite au dehors par la Révolution à ses débuts en faveur des idées de liberté, du décret du 13 avril 1793, qui déclara que la République ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances. Nous souhaitons que M. Mathiez reprenne ce second sujet pour le traiter en toute son ampleur. C. Pf.

— Nous avons annoncé dans son temps l'excellente édition critique des *Lettres philosophiques* de Voltaire par M. Gustave Lanson (1909). Des communications particulières, la publication du *Notebook* de Voltaire trouvé par M. F. Caussy à Pétrograd et publié dans l'*English Review* de février 1914, des corrections suggérées par M. André Morize, enfin des recherches personnelles ont permis à l'éminent éditeur de refaire la liste des *Additions et corrections* dressée à la fin des tomes I et II de la première édition (Paris, Hachette, 1918, in-8°, xv p.; « Société des textes français modernes »). Ch. B.

— Gilbert Chinard. *L'exotisme américain dans l'œuvre de Chateaubriand* (Paris, Hachette, 1918, in-16, x-307 p.; prix : 3 fr. 50). — L'auteur est professeur à l'Université de Californie, qui a déjà publié ses *Notes sur le voyage de Chateaubriand en Amérique*. Le présent volume fait suite à ses études sur *L'exotisme dans la littérature française au XVIe siècle* et *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle;* il en est le couronnement; car « pour que l'exotisme américain produisît son chef-d'œuvre, après une lente incubation de trois siècles, il fallait qu'après les missionnaires philosophes, les naturalistes et les coureurs d'aventures René découvrît le nouveau monde ». C'est par ces mots que s'achève l'introduction qui nous offre une jolie ébauche de psychologie de l'exotisme. Le sujet lui-même se déroule, très documenté, sous les rubriques suivantes : la préparation au voyage, le voyage de Baltimore au Niagara, dans les terres de l'Ouest et en Louisiane, les années d'exil et de documentation, les sœurs aînées des héroïnes de Chateaubriand, la couleur locale et la documentation dans les *Natchez* et leur exotisme sentimental, la couleur locale et l'exotisme pittoresque dans Atala, sa composition et ses caractères. Nous arrivons ainsi à démêler la part de la réalité et celle de l'imagination dans l'œuvre de Chateaubriand, dont M. Chinard analyse l'état d'âme autant en psychologue qu'en artiste dans ce beau et original travail. Les quatre pages de bibliographie qui le clôturent ne sont pas seulement utiles à consulter, mais même intéressantes à parcourir. Th. Sch.

— Fernand Mourret. *Le mouvement catholique en France de 1830 à 1850* (Paris, Bloud et Gay, 1917, 272 p.). — L'auteur, profes-

seur au séminaire de Saint-Sulpice, a écrit une *Histoire générale de l'Église* en huit volumes, dont nous avons signalé les lacunes. Il a réuni ici des conférences données à l'Institut catholique de Paris. Elles sont en somme une introduction à la loi Falloux et à ce qu'il appelle « la conquête de la liberté d'enseignement ». L'avant-propos met en relief l'importance de l'époque choisie, « le document doctrinal le plus important » en est l'encyclique *Mirari vos;* elle « tranche la question brûlante du libéralisme catholique avec une vigueur que l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* ne dépasseront pas ». Après une vue générale sur le mouvement catholique au cours du siècle, l'auteur précise la situation religieuse en 1830, décrit la campagne faite par Lamennais dans l'*Avenir* (on trouvera à l'entrée du livre une vue de La Chênaie d'après une ancienne gravure), commente la fameuse encyclique et le mouvement catholique qui suivit, enfin expose la lutte « pour la liberté d'enseignement », lutte qui, à vrai dire, a duré pendant toute la période étudiée et que l'auteur partage en quatre phases séparées par les années 1841, 1845 et 1847. Chacune de ces années marque une extension de la lutte engagée par Lamennais, continuée par tous les catholiques, auxquels vinrent ensuite se joindre les « conservateurs et libéraux non catholiques, effrayés des périls du socialisme et de l'incrédulité »; les coalisés finirent par gagner la faveur, puis par conquérir la coopération des pouvoirs publics. Th. Sch.

— Louis Madelin. *L'expansion française. De la Syrie au Rhin* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1918, in-16, 325 p.; prix : 3 fr. 50). — C'est une reproduction pure et simple de cinq conférences faites au « Foyer » en 1912 sur l'expansion française hors d'Europe, de six conférences, à la même Société, en 1913 et 1914 sur l'expansion de la France en Europe. M. Madelin n'a voulu rien changer au texte tel qu'il a été recueilli par la sténographie et il a bien fait : ces conférences gardent ainsi leur vrai caractère; elles apparaissent comme des leçons de vulgarisation bien appropriées à un auditoire distingué et très désireux de s'instruire, pour lequel il ne faut pas craindre de répéter les idées essentielles, de renvoyer d'une leçon à l'autre, qui demande non pas le détail précis, absolument exact, mais un tableau d'ensemble pittoresque, imagé, avec des anecdotes bien choisies, des mots historiques, des descriptions de paysages ou de monuments, des souvenirs de voyages. Les cinq premières leçons traitent les sujets suivants : 1° les Croisades et le royaume de Jérusalem; 2° le royaume normand des Deux-Siciles, l'empire latin de Constantinople, les principautés franques de Grèce, les Lusignan à Chypre, Charles d'Anjou à Naples, la Méditerranée devenue à la fin du XIIIe siècle presque une mer franque; ici le titre : l'expansion hors d'Europe, ne s'applique pas bien; 3° la France au Canada, éloge de l'œuvre de Cartier, de Champlain, comment Montcalm a défendu la colonie; 4° la Louisiane et la jonction de cette colonie au Canada par la vallée du Mississipi, Mar-

quette et Cavalier de La Salle, les Antilles; 5° l'empire français dans l'Inde, François Martin, Dumas et Dupleix. Incidemment, à propos de La Bourdonnais, M. Madelin parle de l'île de France et de l'île Bourbon. Une sixième conférence eût été nécessaire pour parler de l'œuvre de la France en Afrique, notamment au Sénégal et à Madagascar. Dans la seconde partie, M. Madelin ne s'attarde pas à la formation territoriale de la France. A peine s'il mentionne nos progrès dans le royaume d'Arles, l'annexion du Dauphiné et de la Provence; il passe même assez vite sur la réunion des Trois-Évêchés, de l'Alsace, de la Franche-Comté, de la Lorraine. Il entend le mot *extension* dans un sens plus large, celui du rayonnement de la France en Europe, sa part dans l'œuvre de la civilisation. Voilà pourquoi il insiste sur nos cathédrales gothiques — *opus francigenum* — sur l'Université de Paris, sur la Renaissance française, sur l'influence de nos grands écrivains au temps de Louis XIV, sur la suprématie de l'art français, sur le « règne de Versailles ». Il nous conduit à travers toute notre histoire, depuis l'avènement des Capétiens jusqu'à la mort de Louis XV, au seuil de la Révolution, magnifiant la patrie française. Ces éloquentes leçons ont eu un grand succès auprès du public auquel elles étaient destinées, et de la lecture on retire plaisir et profit[1].

C. Pf.

— Pierre Perreau-Pradier, député, et Maurice Besson. *L'Afrique du Nord et la guerre.* Préface de M. Maginot, député (Paris, Félix Alcan, in-16, v-254 p.; prix : 3 fr. 50; « Bibliothèque d'histoire contemporaine »). — Utile résumé de faits déjà connus, mais sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention. Les deux premières parties traitent des questions politiques et sociales en Algérie et dans les protectorats nord-africains avant la guerre, de l'attitude loyale de nos sujets ou protégés musulmans pendant la guerre et de l'aide efficace qu'ils nous ont apportée pour l'armée et pour le ravitaillement. Dans les deux dernières, on expose le développement économique de l'Afrique septentrionale avant la guerre et les réformes qui s'imposent; enfin les enseignements que la guerre nous a fournis sur la politique à suivre à l'égard des indigènes : le premier devoir consiste à leur donner un statut aussi équitable et libéral que possible; il faut les attacher à nous par de justes lois. De grands efforts s'imposent donc à notre administration coloniale; pour les coordonner, ne serait-il pas utile de placer toute l'Afrique française du Nord sous une autorité unique? C'est à l'examen de cette question qu'est consacré le chapitre xi et dernier du livre.

Ch. B.

1. On pourrait relever un certain nombre de négligences ou de mots trop vagues. Ne signalons qu'une erreur, p. 185 : « Le royaume de Navarre devient français, tombe d'Espagne en France avec le mariage du *fils* de Louis IX avec l'héritière des vieux rois espagnols. » Lisons petit-fils, et appeler Jeanne de Champagne héritière « des vieux rois espagnols » c'est employer une formule oratoire.

— Lucien HUBERT. *Une politique coloniale. Le salut par les colonies* (Paris, Félix Alcan, 1918, in-16, 246 p.; prix : 3 fr. 50). — M. Hubert est sénateur; rapporteur du budget des affaires étrangères, il s'est appliqué à l'étude de nos intérêts coloniaux et, à ce titre, il dispose d'une documentation de première main. Il en donne un résumé clair et instructif en quatre livres intitulés : *Politique coloniale; les Colonies pendant la guerre; Politique marocaine; Politique musulmane.* Il embrasse ainsi tout l'ensemble de notre empire colonial; mais c'est vers l'Afrique que vont de préférence ses enquêtes, ses espérances et ses propositions. Il n'a pas de peine à montrer quelles ressources nous trouverons après la guerre dans les colonies, qui peuvent nous fournir les matières premières dont nous aurons le plus grand besoin; il faut donc sans retard en organiser l'exploitation la plus rationnelle au point de vue économique, la plus juste au point de vue politique. Il se rencontre avec M. Perreau-Pradier, député, pour demander la création d'un organisme unique et indépendant pour tout le domaine africain. Un ministère de l'Afrique et des colonies lui paraît une institution nécessaire pour remédier aux inconvénients trop certains d'une situation de fait qui a réparti les affaires coloniales entre trois ministères : des Colonies, des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Il est peut-être excessif de dire que le salut de la France dépend de ses colonies; mais il faut qu'elle y porte une attention sans cesse en éveil. Il faut aussi que le public s'y intéresse; le livre de M. Hubert lui apporte beaucoup de faits et d'idées pour son instruction. — Ch. B.

— Paul COURTEAULT. *La vie des foires bordelaises* (Bordeaux, Gounouilhou, 1918, in-8°, 50 p.; extrait de la « Revue historique de Bordeaux », 1917-1918). — L'histoire de ces foires ne peut être faite d'une façon continue que depuis la seconde moitié du XVIIe siècle. Mais M. Courteault a réussi, en combinant quelques rares mentions fournies par des textes ou des monuments avec d'heureuses conjectures, à reconstituer leur passé depuis l'époque romaine (sinon même ligure); c'est la partie vraiment originale de son étude. Pour le reste, c'est-à-dire depuis Colbert jusqu'à la Révolution, il n'y avait qu'à rassembler et à résumer de nombreux documents fournis par les archives de la ville et du département. Le travail a été exécuté avec l'intelligente précision dont M. Courteault a déjà donné plus d'une preuve. L'histoire économique y trouvera beaucoup d'utiles renseignements.

Ch. B.

— *Commémoration du IVe centenaire de la fondation du Havre, 1517-1917* (Havre, imprimerie du *Havre-Éclair*, 1917, in-8°, 150 p.). — C'est la Société havraise d'études diverses qui a cru utile de « fixer, pour les générations futures, les connaissances que nous possédons sur les origines » du port et de la ville du Havre. Elle l'a fait avec soin et même avec éclat, au cours de sa quatre-vingt-quatrième année d'exercice, sous la présidence de Mgr Julien, archiprêtre, curé de Notre-Dame du Havre, actuellement évêque d'Arras. Des douze

études et discours que renferme ce volume, détachons, hors de pair, celles qu'a signées l'archiviste très distingué, M. Ph. Barrey, dont nous louâmes souvent ici les travaux (cf. notamment *Rev. hist.*, t. CXXVIII, p. 143) : l'une (p. 25-68) sur les *Origines et la fondation du port et de la ville du Havre*, l'autre (p. 107-130), illustrée de photographies et de reproductions nombreuses d'anciens plans : *A travers le Havre d'autrefois*. L'ouvrage comprend encore trois discours religieux de Mgr Julien, de l'abbé Ch. Alleaume et de S. É. le cardinal Dubois, et un « poème » de M. Paul Hauchecorne, dont voici un échantillon (p. 100) :

A l'embouchure de la Seine
Le grand fleuve national,...

La simple prose n'aurait-elle pas suffi, pour commémorer la fondation du Havre?

Un beau portrait de François Ier orne ce livre. R. L.-G.

— M. Raoul Blanchard a inauguré les études de « géographie urbaine ». Il a indiqué la méthode qu'il entendait suivre et donné le modèle de ces études dans son beau livre sur *Grenoble;* puis il a esquissé ce même travail pour Lille et Nancy (*La géographie*, t. XXX, 1914-1915, p. 103-622), pour Bordeaux (*Revue de géographie commerciale*, 1917), pour Nantes et Rouen (*Ibid.*, 1918). Voici que, dans le « Recueil des travaux de l'Institut de géographie alpine » (t. VII, 1918, p. 154-210), il donne des indications fort intéressantes sur les conditions physiques et le développement des trois cités de Lyon, Marseille et Nice et il recherche les causes de ce développement. Il sait trouver d'heureuses formules pour décrire la situation et le site de chacunes des trois villes. Il résume ainsi l'histoire de Lyon : ville de Saône devenue une ville du Rhône; Lyon, dit-il plus loin, est avant tout une grande ville de commerce où le trafic a fait naître l'industrie. Marseille est à l'écart de la terre ferme; c'est une porte, un débouché et une entrée. Nice, mal placée, écrasée par l'obstacle des montagnes, paraissait condamnée à un rôle mesquin, place forte ou port de petit cabotage. Mais le site est à souhait pour les valétudinaires et les gens désirant passer agréablement la mauvaise saison; pour cet avantage, elle est devenue après 1870 grande ville; puis pour les besoins généraux de l'agglomération est bientôt née une ville de commerce qui a réussi à s'ouvrir l'intérieur du pays et à constituer une région dont elle est la capitale économique. C. Pf.

Histoire de Grande-Bretagne.

— Sir C. P. Lucas. *The beginnings of english overseas enterprise. A prelude to the empire* (Oxford, at the Clarendon Press, 1917, in-8°, 203 p.; prix : 6 sh. 6 d.). — Les débuts du commerce extérieur de l'Angleterre ont été tardifs; on n'en trouve pas de traces certaines avant le XIIIe siècle et les progrès ont été lents. D'abord, c'est l'État

qui intervient pour régulariser à son profit l'exportation des laines, cuirs et peaux, sources principales de la richesse au temps de Henri III et des trois Édouard : il désigne les villes d' « étaple » où ces matières premières doivent être concentrées soit en Angleterre, soit en Flandre, pour qu'il puisse y lever les taxes dont il a besoin avant que les marchands étrangers viennent en prendre livraison : les marchands de l' « étaple » sont le premier groupement qui se soit organisé pour le commerce d'exportation. Puis un autre groupement se développe au XIVe siècle, celui des marchands à l'aventure qui vont établir aux Pays-Bas des comptoirs pour l'achat et la vente du drap et autres objets manufacturés; ils se rattachent à la guilde londonienne des « Mercers », mais ne se distinguent guère à l'origine de ceux de l' « étaple », car ils sont mentionnés dans les mêmes actes au temps d'Édouard Ier, et M. Lucas n'arrive pas à les distinguer alors, tout en admettant par ailleurs que les « Aventuriers » ont pris naissance seulement en 1407. Après avoir fourni une honorable carrière, les Aventuriers virent leur situation compromise par les troubles des Pays-Bas au XVIe siècle; ils durent transporter leurs comptoirs à Dordrecht, à Rotterdam, à Hambourg. On les trouve confinés dans cette dernière ville au XVIIIe siècle et ils disparaissent en 1808 après l'occupation française. Au XVIe siècle, d'autres marchands s'aventurèrent dans la Baltique; ce sont les « Eastland merchants », dont l'origine remonte, il est vrai, jusqu'au XIVe siècle. Ce sont ces trois seuls groupements de marchands à l'exportation qui font l'objet du présent volume. L'auteur, qui écarte délibérément les autres, en suit l'histoire à l'aide des chartes qui en ont réglé l'organisation. Ce sont des « regulated companies ». Le travail est minutieux et instructif, sans peut-être apprendre rien de très nouveau. On s'étonne même que, pour le commerce avec l'Orient, M. Lucas n'ait utilisé que des documents anglais; nul emploi n'est fait des textes si nombreux qu'a publiés par exemple la Société pour l'histoire de la Hanse. Puis, d'un bond, après avoir esquissé l'histoire des « merchant adventurers », il passe aux « compagnies à charte » des XVIe et XVIIe siècles, qui sont tout autre chose, car elles se font attribuer des monopoles, constituent des sociétés par actions, entreprennent même de coloniser les pays inconnus ou déserts de l'ancien monde et du nouveau et, enfin, préparent ce qu'il est convenu et ce qu'il convient maintenant d'appeler « l'empire ». A coup sûr, cet empire, qui a fini par rattacher tant de colonies ou de dépendances au noyau central de la Grande-Bretagne, plonge par ses origines dans les entreprises commerciales ébauchées au moyen âge; mais on est un peu dérouté de voir une aussi grosse question subordonnée pour ainsi dire à l'histoire de simples compagnies de commerce. Ce qui, d'après le titre du livre, paraît être l'objet principal que l'auteur s'est proposé d'étudier n'en est en fait que l'accessoire. Ce défaut du plan n'affaiblit pas l'intérêt de l'ouvrage; il en compromet l'unité. Ch. B.

— G. G. Coulton. *The case for compulsory military service*

(Londres, Macmillan, 1917, in-8°, x-378 p.; prix : 7 sh. 6 d.). — Voici un écrit de circonstance dont l'intérêt survivra aux circonstances. M. Coulton est du petit nombre de ces Anglais qui, dès le début de la présente guerre, n'ont cessé de réclamer l'organisation du service militaire obligatoire dans son pays. Je ne dis pas l' « établissement », car l'obligation de tout homme valide à prendre les armes pour la défense du pays était une des lois constitutionnelles du royaume. Cette loi avait été en vigueur au moyen âge; on la voit encore appliquée sous les Tudors, puis elle tombe peu à peu en désuétude. Même au temps des guerres napoléoniennes, c'est avec la plus grande répugnance qu'on essaya de la faire revivre en l'adaptant aux nécessités nouvelles. Au XIXe siècle enfin, c'est le système du volontariat qui l'emporte. Première thèse défendue par l'auteur dans ses premiers chapitres : la comparaison qu'il établit entre l'armée nationale conduite par Édouard III et l'armée des rois de France recrutée de seigneurs astreints au service féodal et de mercenaires est impressionnante; elle contribue à expliquer les désastres subis par la France pendant la guerre de Cent ans. Seconde thèse : le service militaire obligatoire s'impose à toutes les démocraties, comme l'impôt égal pour tous, comme l'enseignement obligatoire. C'est la condition même de la liberté politique. Les institutions démocratiques consenties à l'Allemagne en 1871 ont été la rançon nécessaire du service militaire imposé à tous les citoyens allemands. Mais, en Allemagne, l'institution a été faussée par l'omnipotence d'une caste militaire qui domine l'État. C'est ce que se refusent à voir des pacifistes tels que M. Norman Angell, l'éloquent auteur de la *Grande illusion*, quand, indignés de constater les iniquités commises par les soldats allemands dans cette guerre, ils demandent comment on peut accepter un système « qui a converti une nation d'êtres raisonnables en un troupeau de brutes ». — M. Coulton, qui avait déjà entrepris de réfuter dans un autre ouvrage (*The main illusions of pacifism, a criticism of M. Norman Angell and of the union of democratic control*) les illusions du pacifisme, n'a pas de peine à résoudre cette apparente contradiction. A ses yeux, le vrai régime militaire est celui de la milice telle qu'elle fonctionne en Suisse. La Suisse mérite à un double point de vue d'être prise pour modèle, puisqu'elle possède à la fois la meilleure armée défensive et les plus libres institutions démocratiques. Là, vraiment, on trouve la nation en armes qu'ailleurs (en France au temps de la Révolution et de l'Empire, aux États-Unis au temps de la guerre civile) il a fallu improviser à des conditions très onéreuses en ce qui concerne l'argent et les hommes. La seconde moitié du volume est employée à combattre les adversaires du système militaire obligatoire en Angleterre et l'on sait que le gouvernement n'a pas encore réussi à vaincre sur ce point toutes les résistances. Les faits actuels ont ajouté un appui singulièrement éloquent aux considérations historiques qui abondent dans ce nouveau volume.

Ch. B.

— W. Cunningham. *The Common Weal* (Cambridge, University Press, in-8°, xiii-117 p.; prix : 2 sh. 6. d.). — Depuis la publication de sa grande histoire économique de l'Angleterre, M. Cunningham s'est cantonné dans l'étude des problèmes d'économie sociale qu'en dignitaire de l'Église anglicane il envisage particulièrement du point de vue religieux et moral. Il s'est également rangé parmi les adversaires du libre échange absolu.

Dans ce petit volume, il étudie les difficultés politiques de l'heure présente en s'inspirant de l'idée du Bien Public, mots qui, ainsi qu'il le rappelle, résonnèrent la première fois en Angleterre au xive siècle comme cri de ralliement des insurgés de Wat Tyler. Cette idée est par sa nature même inséparable de celle de la nationalité. M. Cunningham nous les montre se répandant et se précisant ensemble au cours des siècles, d'abord au temps de la Réforme, puis sous le règne d'Élisabeth; la monarchie personnelle sombra avec les Stuarts parce qu'ils ne voulurent pas accepter le contrôle de la classe naissante des capitalistes de la Cité, dont l'interprétation fidèle du Bien Public exigeait la limitation du pouvoir royal. A la chute de la dynastie en 1688, le Parlement devint et puis est resté pendant deux siècles l'organe chargé de l'interprétation légale du Bien Public, tel que l'entend la volonté nationale; toutefois, M. Cunningham pressent l'avènement de nouveaux interprètes de cette volonté : il invoque comme preuve la retraite de M. Asquith, qui n'a pas été le résultat d'une crise parlementaire.

Naturellement conduit à analyser et à critiquer les théories de l'État de Locke et de Rousseau à raison de l'influence qu'elles ont exercées, M. Cunningham signale leurs lacunes et leur insuffisance à résoudre les questions vitales qui s'imposent à notre génération; pour lui, la solution se trouve dans la conception de l'État comme personne morale; dès lors, déclare-t-il, il sera relativement aisé d'indiquer la ligne de conduite à suivre pour assurer son développement raisonnable. Il s'empresse d'ajouter que l'État ainsi conçu devra s'attacher à vivre en bons termes avec ses voisins, songeant sans doute à l'empire d'Allemagne, où fleurit et sévit la conception de la personnalité distincte de l'État. Mais nul ne le contredira lorsqu'il insiste sur l'impérieuse nécessité du développement moral des citoyens mêmes de l'État; on ne bâtit pas d'édifice durable au moyen de matériaux friables et sans résistance.

E. C.

— J. L. Hammond and Barbara Hammond. *The town labourer, 1760-1832; the new civilisation* (Londres, Longmans, 1917, in-8°, 346 p.). — Ce travail, très intéressant et très fortement construit, constitue le premier tome d'un ouvrage qui comprendra deux volumes. Les auteurs, qui ont déjà publié précédemment une remarquable étude sur l'ouvrier rural en Angleterre pendant la même période, se proposent maintenant d'étudier les conditions matérielles et morales dans lesquelles a vécu l'ouvrier des villes à l'époque de la grande

révolution industrielle. Les papiers du « Home Office », mis récemment à la disposition du public au Record Office, leur ont permis de compléter sur plus d'un point les documents imprimés et de montrer comment le gouvernement et les classes dirigeantes comprenaient leur rôle à l'égard de ceux qu'on appelait les pauvres.

Ce rôle était avant tout un rôle de police. Les hautes classes avaient réussi sans beaucoup de peine à se persuader que des lois économiques inéluctables réglaient la distribution de la richesse et que l'État, par suite, n'avait pas à intervenir entre le patron et l'ouvrier. Une absolue liberté aurait dû être la conséquence logique de ces principes; il n'en fut rien. La crainte d'une révolution à la française poussa le Parlement à voter ces « combination laws » qui, en théorie, interdisaient les ententes entre patrons comme entre ouvriers, mais en fait s'appliquèrent uniquement à ces derniers. L'ouvrier d'usine fut donc livré sans défense à la classe patronale; et tandis que les propriétaires fonciers protégeaient leurs cultures par les « corn laws », les salaires baissaient continuellement. La misère devint effroyable: les ouvriers furent obligés de mettre leurs enfants au travail dès l'âge le plus tendre. Au moment où Macaulay faisait à la Chambre des communes le panégyrique de l'industrie anglaise, des enfants de six ans travaillaient quinze heures par jour dans les filatures de coton et dans les mines.

A ces faits, dont beaucoup étaient déjà connus par les enquêtes officielles, les auteurs de cet ouvrage en ajoutent de nouveaux, par exemple ceux qui concernent les petits ramoneurs. On croirait difficilement, si les références ne figuraient pas au bas de chaque page, que, jusqu'en 1832 et même plus tard, les cheminées d'Angleterre étaient ramonées par des enfants qui montaient et descendaient dans des conduites dont certaines n'avaient pas plus de dix-huit centimètres de côté, et qu'on se servait de ce procédé pour éteindre les feux de cheminée. Toutes les tentatives en faveur de ces malheureux étaient systématiquement repoussées par la Chambre des lords, au nom de la liberté du travail.

En présence de la misère des pauvres et de la tranquillité satisfaite avec laquelle les classes possédantes considéraient cette misère, il est difficile de retenir un sentiment d'irritation; aussi ce livre n'est-il pas exempt d'amertume, en dépit des efforts qu'ont faits les auteurs pour conserver leur impartialité. L'impression qu'on en retire est celle d'une société dans laquelle la classe riche utilisait sans pitié tous ses avantages pour écraser la classe sujette. Cette impression dépasse probablement ce qu'ont voulu les auteurs, car ils n'ignorent point que les choses ne sont pas aussi simples. On ne saurait oublier, en effet, que la révolution industrielle a mis les hommes en face d'un problème sans précédent. On ne saurait oublier non plus que l'ancien régime de réglementation à outrance avait fait son temps et que, par une réaction naturelle, le « laisser faire » apparaissait alors à beaucoup d'esprits comme le dernier mot de la science économique. Des hommes comme Wilberforce, le champion des nègres et l'adversaire des

« Trade Unions », ou même Lauderdale, l'ennemi juré des petits ramoneurs, n'étaient sans doute pas de méchantes gens; mais ils étaient convaincus que la liberté industrielle, telle qu'ils l'entendaient, était un dogme intangible. Rien n'est si dangereux qu'un économiste convaincu. D. P.

Histoire de Grèce.

— E. Venizelos, N. Politis, E. Repoulis et G. Cafandaris. *Cinq ans d'histoire grecque, 1912-1917*. Traduction de M. Léon Maccas. Discours prononcés à la Chambre des députés en août 1917 (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1917, in-8°, VII-247 p.). — Des quatre discours que contient ce recueil, et qui complètent le *Livre blanc* grec auquel ils se réfèrent d'ailleurs fréquemment, sortent lumineusement éclairées la politique libérale et ententophile des orateurs et, tout aussi bien, la politique dynastique et germanophile qui, pendant plusieurs années, réussit à obscurcir la claire conscience hellénique.

Le premier, celui d'Éleuthère Venizelos, président du Conseil des ministres, prononcé à la Chambre des députés dans la fameuse séance du 13-26 août 1917, est la pièce maîtresse de l'édifice. Il ne comporte pas moins de 142 pages in-8°. Par la précision sans sécheresse, la puissance de démonstration, l'accent convaincant de loyauté nationale et internationale, la fermeté du développement, l'éloquence contenue qui essaie de se maîtriser et qui parfois éclate malgré elle, c'est vraiment un chef-d'œuvre. On ne saurait désormais étudier l'histoire de la Grèce pendant la crise universelle sans se référer à ce texte. La guerre balkanique de 1912-1913 contre la Turquie, celle de 1913 contre la Bulgarie, les premiers échos dans la péninsule de la conflagration européenne en 1914, la divergence entre la politique de l'orateur qui respectait les engagements envers l'Entente et celle du roi Constantin qui les violait, l'expédition des Dardanelles, la trahison royale au temps du ministère Gounaris, le retour de l'orateur aux affaires en 1915 et sa démission par lui préférée à une rupture violente qui n'eût fait alors que précipiter les catastrophes, l'engrenage de trahison, de mensonge et d'hypocrisie sous les cabinets Zaïmis, Skouloudis, Zaïmis de nouveau, Calogeropoulos et Lambros, le vigoureux parallèle entre Constantin Ier, roi de Grèce et Charles Ier, roi d'Angleterre (p. 136-137), et enfin, sous l'accumulation des erreurs et des crimes, le mouvement national qui répara et sauva, voilà, trop vite brossé, ce tableau émouvant et tragique. L'éloquence véritable, celle qui se moque de l'éloquence, anime l'homme d'État. L'acte de foi terminal en les destinées de l'hellénisme est digne d'admiration.

L'effet de ce discours fut d'ailleurs prodigieux, si l'on en juge par l'attitude des députés de l'opposition (MM. Notaras, Carapanos, Canaris, Zavitsianos, etc., p. 143 et suiv.) qui renoncèrent à la parole et se rallièrent aux vues de l'orateur.

Le discours de M. Nicolas Politis, ministre des Affaires étrangères,

prononcé à la Chambre des députés le 25 août suivant (p. 162 à 179), émouvant hommage à la loyauté serbe; celui de M. Emmanuel Repoulis, ministre de l'Intérieur, du même jour (p. 180 à 206); celui enfin du député Georges Cafandaris, représentant de l'Étolie et de l'Acarnanie, rapporteur de la Commission de la majorité chargée de la réponse au discours du trône (p. 207 à 241), apportent d'intéressants compléments. A noter, dans le dernier, la page sur la souveraineté populaire (p. 229) et la définition du maintien de la dynastie après sa trahison; « l'institution royale » n'est en Grèce qu' « un régime provisoire » et le pays intensifiera ses forces et ses efforts « pour le triomphe *intégral* de l'esprit démocratique qui prédomine dans le monde » (p. 243).

Ajoutons que M. Léon Maccas a divisé les discours, d'après leur sens, en paragraphes avec titres, facilitant ainsi la consultation du recueil, et qu'il est certainement l'auteur de la très éloquente préface.

R. L-G.

Histoire de la Suisse.

— L'*Histoire militaire de la Suisse*, publiée par les soins de l'État-Major général, s'est enrichie de deux fascicules consacrés presque entièrement à la période contemporaine (3e partie, cahiers 10 et 11. Berne, 1917, in-8°, 108 et 107 p., avec 4 cartes). — Dans une brève et lumineuse étude sur *la Formation de l'unité politique suisse au XIXe siècle*, M. le professeur Oechsli retrace le développement progressif du pouvoir fédéral, favorisé par les Constitutions de 1848 et de 1874. S'il se félicite, à bon droit, des progrès réalisés par la transformation de l'ancienne confédération d'États en un État fédératif, il se montre opposé à une centralisation qui ferait disparaître la variété des institutions cantonales et, avec elle, « la libre expression que trouve dans un tel état de choses notre diversité de langues, de religions et d'intérêts économiques ». — Le chapitre sur *la Campagne du Sonderbund* [1847] *et l'Affaire de Neuchâtel* [1856-1857] est dû au regretté Max de Diesbach, qui, fils d'un des combattants du Sonderbund, a su raconter avec impartialité cette crise douloureuse et rendre hommage au noble caractère du commandant de l'armée fédérale, le Genevois Guillaume-Henri Dufour. C'est grâce aux efforts de cet officier distingué et de ce bon patriote que le drapeau rouge à croix blanche est devenu, en 1840, l'enseigne commune des troupes de tous les cantons. — M. le professeur Borgeaud (*le Drapeau suisse*) montre que l'adoption d'un drapeau national a marqué une étape dans l'unification politique de la Suisse. Il rappelle les origines de cet emblème : la bannière rouge, ornée d'un crucifix, que les montagnards de Schwitz portaient à la bataille de Morgarten et qui, s'il faut en croire une ancienne tradition, leur avait été concédée par Rodolphe de Habsbourg; il en suit la trace à travers les siècles de l'histoire militaire des Suisses. — A côté de chapitres intéressants sur *le Tir en Suisse* (M. H. Merz) et sur *la Jeunesse suisse et la défense nationale* (M. E. Tschokke),

le 11e cahier renferme une excellente étude sur *la Suisse souveraine et neutre*, où M. C. Hofer expose comment la Confédération a réussi, au cours du XIXe siècle, à consolider son indépendance politique et à maintenir cette neutralité volontaire que les grandes puissances ont reconnue dans les traités de 1815, et où il examine et définit en termes élevés les devoirs qu'imposent à la Suisse actuelle sa neutralité et la situation spéciale qu'elle occupe au milieu des nations. — V. v. B.

— Peu d'hommes ont exercé une influence plus profonde sur l'évolution politique de la Suisse pendant la période de transition qui relie l'ancien régime à la Confédération de 1848 que le Zurichois Paul Usteri, dont l'activité, comme homme public et comme savant, vient d'être retracée par MM. W. Oechsli et C. Schröter (*Paul Usteri*, tirage à part de la *Vierteljahrschrift der Naturforschenden Gesellschaft in Zurich*, 62e année. Zurich, Zürcher et Furrer, 1917, in-8°, 48 p.). Admirateur enthousiaste des principes libéraux de la Révolution française, il s'efforça de les répandre et de les populariser dans les pays de langue allemande; ses nombreux écrits dans ce domaine lui valurent d'être appelé le « Sieyès suisse ». Partisan de l'unité politique de la Suisse, il joua, comme homme d'État et publiciste, un rôle de premier ordre sous le régime de la République helvétique. Sous l'Acte de médiation et sous la Restauration, il ne cessa de collaborer au mouvement politique comme chef du parti libéral à Zurich et en Suisse, et comme défenseur intrépide de la liberté de la presse et de l'indépendance de la Suisse à l'égard de l'étranger. Aussi bien M. Oechsli, dans l'esquisse biographique consacrée à la vie publique d'Usteri, a-t-il pu montrer en lui l'un des pères de la Suisse moderne.

La bibliothèque centrale de Zurich n'a pas seulement hérité de sa riche collection de journaux et opuscules relatifs à la Révolution française. Elle conserve aussi une grande partie de sa correspondance. M. Oechsli a commencé le dépouillement méthodique de cette source capitale pour l'histoire nationale dans la première moitié du XIXe siècle (*Neujahrsblatt der Zentralbibliotek Zurich*, n° 2, 1918 : W. Oechsli, *Aus dem Briefwechsel P. Usteris mit Naturforschern und Medizinern*. Zurich, 1917, gr. in-8°, 59 p.). V. v. B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1918, mai-juin. — Gustave ROUANET. Robespierre à la Constituante en août 1789 (note combien fut considérable l'activité oratoire de Robespierre pendant ce mois d'août. Il n'était pas l' « isolé » que nous présente par exemple Louis Blanc; il jouissait à l'Assemblée d'une évidente estime). — M. DOMMANGET. La religion révolutionnaire (c'est la préface que l'auteur a écrite pour son ouvrage sur la « Déchristianisation dans l'Oise »). — Gabriel VAUTHIER. Les maisons de jeu en province sous le Consulat et sous l'Empire. — E. LENIENT. Les responsabilités stratégiques et morales de Napoléon. Marengo (la campagne de 1800 fourmille d'erreurs; Marengo est une victoire inespérée due à l'initiative de Desaix; « les responsabilités stratégiques et morales de Napoléon éclatent sur tous les points ». Son entrée à Milan, le 27 mai, fut une grosse faute; elle s'explique par le fait que « la hantise de l'orgueil affole son génie ». Il fit lui-même plus tard détruire les premières relations officielles de la victoire, parce que les preuves de ce que fut la manœuvre réelle de Marengo étaient contraires à la légende qu'il voulait créer). — Fr. VERMALE. Les émigrés savoisiens de 1796 à 1815. — Albert MATHIEZ. La police royaliste sous la Terreur. Les correspondants parisiens de d'Antraigues et leurs lettres, 1793-1794 (l'auteur a réussi à découvrir dans un registre des Affaires étrangères à Paris, « France n° 628 », quelques-unes des sources de renseignements fournis au comte d'Antraigues. D'Antraigues les utilisa en les transformant à sa manière; sa rédaction, plus que suspecte, ne vaut qu'autant qu'on peut en dégager la source originale).

2. — **Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.** 1918, janvier-mars. — N. WEISS. A propos de Calvin, des jésuites, de M. F. Brunetière et de M. l'abbé J. Paquier (la phrase : « Les jésuites, nos ennemis mortels, doivent être tués, expulsés, dans tous les cas accablés par des mensonges et des calomnies », a été attribuée faussement à Calvin par le jésuite Martin Bécan). — Frank PUAUX. Les mémoires de Cavalier sur la guerre des Cévennes (introduction à une réédition de ces mémoires; important). — Marcel GODET. Les protestants d'Abbeville au début des guerres de religion, 1560-1572; fin (de 1566 à 1572; les victoires de Jarnac et de Moncontour sont célébrées avec enthousiasme dans la ville; enquête

de l'échevinage sur les protestants d'Abbeville et la valeur de leurs biens; faible retentissement de la Saint-Barthélemy; disparition progressive du protestantisme; en appendice, liste des Abbevillois suspects de calvinisme entre 1560 et 1572, d'après l'enquête que nous venons de citer; la liste est par ordre alphabétique, depuis Claude d'Arrest jusqu'à Jean Manessier). — Jacques PANNIER. Anciens lieux de culte protestant autour de Soissons et de Laon (Cœuvres, entre l'Aisne et le plateau de Craonne, Travecy, Leuilly, Coucy, Folembray, Cuts). = C.-rendu : *Raoul Allier*. Anthologie protestante française, XVIe et XVIIe siècles (137 morceaux prose et vers empruntés à 41 auteurs).

3. — **Bulletin hispanique.** 1918, janvier-mars. — C. BARRERA. L'alexandrin castillan (article en espagnol; s'occupe surtout de la césure). — G. CIROT. Appendices à la chronique latine des rois de Castille jusqu'en 1236 (publie un fragment castillan sur les campagnes de Ferdinand III contre les Maures avant la prise de Cordoue). — G. DAUMET. Inventaire de la collection Tiran; suite (documents sur les Universités de Salamanque, Valladolid, Alcalá de Hènares et sur leurs collèges, sur les ordres de chevalerie). — A. MOREL-FATIO. Une lettre de Palafox (du donjon de Vincennes, 30 mai 1809; Palafox y fut détenu du 1er avril 1809 au 17 décembre 1813). — A. BARTHE. Le « convenio » franco-espagnol (règlement des rapports commerciaux entre la France et l'Espagne jusqu'à la fin de la guerre). = C.-rendus : *Paul Wernert*. Representaciones de antepasados en el Arte paleolitico (très important pour l'histoire de la religion paléolithique). — *Enrique de Aguilera y Gamboa, marquès de Cerralbo*. Las Necrópolis ibéricas (importance des fouilles du marquis de Cerralbo. Ce volume, malgré ses lacunes et le défaut de méthode, permet de se faire une idée sommaire des résultats obtenus). — Junta superior de Excavaciones y Antigüedades. Excavaciones en la Cueva y Collado de los Jardines (ces fouilles, dans le défilé de Despeñaperros, complètent et précisent les données que l'on possédait sur l'art et la technique des bronziers ibériens). — *Emilio Cotarelo y Mori*. Origenes y establecimiento de la ópera en España hasta 1800 (documents très abondants).

4. — **Bulletin italien.** 1918, avril-juin. — E. JORDAN. « Lunga promessa coll' attender corto » (examine l'épisode de Guido de Montefeltro au chant XXVII de *l'Enfer* de Dante. Boniface VIII, assiégeant Palestrina, forteresse des Colonna, demande conseil à Guido de Montefeltro, qu'il fait sortir de son couvent de franciscains, et celui-ci lui aurait dit : « Promettez beaucoup; tenez peu. » M. Jordan, dans un article très documenté, prouve que c'est là une légende; mais le mensonge a fait fortune). — J. MATHOREZ. Notes sur les Italiens en France du XIIIe siècle jusqu'au règne de Charles VIII; fin (familles génoises, napolitaines, florentines, lombardes établies en France au XVe siècle;

contrées repeuplées par eux; les Italiens au service de Louis XI : Boffille de Juge — voir sur lui l'étude de Pasquier, — Jean de Candida; banques établies par les Médicis; les Italiens à la manufacture de soie de Tours). — E. Bouvy. Alfieri, Monti, Foscolo; la poésie patriotique en Italie de 1789 à 1815; II (s'occupe ici de Monti; explique comment l'apologiste successif du catholicisme et de la Révolution, de la France impériale et de l'Autriche monarchique a pu être placé parmi les plus grands poètes patriotes de l'Italie). = C.-rendus : The Eclogues of *Faustus Andrelinus* and *Joannes Arnolletus*, edited, with introduction and notes, by *Wilfred P. Mustard* (bonne édition; aux douze églogues latines d'Andrelini, M. Mustard en a joint quatre du Français Jean Arnoullet, de Nevers, pour montrer l'influence exercée par l'Italien). — *Paolo Orano*. La spada sulla bilancia (raisons pour lesquelles l'Italie a mis, dans la présente guerre, son épée dans la balance).

5. — **Polybiblion**. 1918, Mai-juin. — Publications relatives à la guerre, parmi elles : *A. Bellessort*. Un Français en Extrême-Orient au début de la guerre (pages vivantes, imprégnées de tristesse, puisque écrites avant la bataille de la Marne); *Fernand Darde*. Vingt mois de guerre à bord du croiseur *Jeanne d'Arc*, 9 août 1914-12 avril 1916 (livre de guerre, de voyage et d'aventures); *Mme C. Clermont*. Souvenirs de Parisiennes en temps de guerre (choses vues); baronne *J. Michaux*. Journal d'une Parisienne pendant la guerre; 2e série : 8 mars 1915-31 mars 1917 (intéressant); *Herbert Strang*. Wilh Haig on the Somme, a story of the great war (rapide, clair et plein d'action). — Denis Roche. Publications relatives à la Révolution russe et à la Russie (princesse Lucien Murat, É. Vandervelde, Claude Anet, Pierre Chasles, Paul Louis, etc.). — *A. Pingaud*. La domination française dans l'Italie du Nord, 1796-1805 (excellent). — *Baruch Hagani*. Le sionisme politique et son fondateur Théodore Herzl (l'auteur, sioniste convaincu, est aussi un écrivain).

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1918, 1er juin. — *Ed.-L. de Kerdaniel*. Un soldat-poète du xve siècle : Jehan Meschinot (quelques points nouveaux pour la biographie de ce gentilhomme qui a servi cinq ducs de Bretagne et mourut en 1491, après avoir été maître d'hôtel de la duchesse Anne; l'étude de ses œuvres politiques et satiriques est superficielle). — *B. Auerbach*. Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie; 2e éd. revue (important et richement documenté). — *Charles de Saint-Cyr*. Ce qu'il faudra que soit la France de la victoire (recueil d'opinions exprimées par des personnes compétentes et autres). — *J. Lagardère*. France... Demain! (pour que la France de demain se reconstitue, il faut que Jésus-Christ soit « officiellement reconnu roi et officiellement suivi »). — Livres divers sur la guerre; dans le nombre : *J. Pinguet*. Trois étapes de la brigade des marins : la Marne, Gand, Dixmude (nouveau témoignage

sur l'héroïsme des fusiliers marins). — Livres divers sur la Serbie et le Monténégro. — *G. Fonsegrive*. De Taine à Péguy. L'évolution des idées dans la France contemporaine (remarquable). — *Ch. Christophe Mierow*. Sanctus Severinus and the closing years of the province of Noricum (bonne analyse de la Vie de saint Séverin par Eugippius).

7. — **Revue de l'histoire des colonies françaises**. 1918, 2e trimestre. — F.-P. Renaut. La question de la Louisiane, 1796-1806 (au traité de Paris de 1763, la France avait cédé à l'Espagne la Louisiane occidentale, s'étendant du Mississipi aux montagnes Rocheuses; sous la Révolution, à partir des traités de Bâle, elle chercha à se faire restituer cette possession par l'Espagne; le 27 juin 1796, par un traité signé à San-Ildefonso, le roi Charles IV s'engagea à la céder lorsque lui-même aura obtenu Gibraltar, clause qui disparut dans le traité définitif du 19 août 1796. Un nouveau traité fut signé le 1er octobre 1800 sous le Consulat; l'Espagne promit de donner les ordres nécessaires pour faire occuper par la France la Louisiane, en échange d'agrandissements en Italie pour le duc de Parme. A suivre; article très important, fait à l'aide des archives du ministère des Affaires étrangères; le texte des traités en appendice). = C.-rendus : *J. Goulven*. La place de Mazagan sous la domination portugaise, 1502-1769 (intéressant; mais l'ouvrage serait à compléter; il serait à souhaiter qu'on donnât un jour une histoire complète des villes que les Portugais possédaient sur la côte atlantique du Maroc). — A citer dans les notes bibliographiques un important article d'A. Martineau. Les études historiques dans le sud de l'Inde (le mouvement historique contemporain).

8. — **Revue des études anciennes**. 1918, avril-juin. — É. Bréhier. Pour l'histoire du scepticisme antique : les tropes d'Énésidème contre la logique inductive (ces tropes que nous rapporte Sextus Empiricus sont dirigés surtout contre les Épicuriens). — W. Déonna. Patron de miroir étrusque au musée de Genève (il représente Persée, assisté d'Athéna, regardant la tête de la Gorgone que reflète l'eau d'une fontaine; répond aux savants qui ont douté de l'authenticité de l'objet). — C. Jullian. Notes gallo-romaines. LXXVIII. Emblèmes conjugués : roues et maillets (la roue, emblème du Jupiter gaulois; le maillet, emblème de Silvain; à propos d'un monument trouvé à Psalmodi). — Franz Cumont. Le Mithreum de Koenigshofen (près de Strasbourg; voir *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 230). — Eugène Duprat. Une *porta romana* à Marseille (elle est mentionnée dans un acte de Saint-Victor, du temps de Rodolphe II, 993-1032). — Georges Gassies. De Charlemagne et du fromage de Brie (à propos d'une anecdote rapportée par le Moine de Saint-Gall; je ne suis pas bien convaincu que le fromage en question fût du Brie). — C. Jullian. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *Albert Augustus Trever*. A history of greek economic thought (travail érudit, consciencieux et méthodique). —

Mery Emma Armstrong. The significance of certain colors in roman ritual (intéressant). — *Raymond Henry Lacey*. The equestrian officials of Trajan and Hadrian (bon).

9. — **Revue des études historiques**. 1918, avril-juin. — Roger PEYRE. Coup d'œil sur la question d'Orient en France au XVIIe siècle (signale surtout les projets conçus au XVIIe siècle pour la conquête de Constantinople et la délivrance des Lieux saints dont aucun, d'ailleurs, n'a eu un sérieux commencement d'exécution : le P. Joseph et Charles de Gonzague; Coligny et la bataille de Saint-Gothard; l'expédition de Candie; Leibnitz et le mémoire sur la conquête de l'Égypte; le « dessein secret » de Louis XIV contre l'empire ottoman en 1687). — François ROUSSEAU. Une cousine de Barras et les conspirations du Midi (cette cousine est Mme de Montpezat; elle fut en rapports avec le marquis de Puivert, qui organisa une conspiration royaliste dans le Midi; il fut arrêté le 25 ventôse an XII et Mme de Montpezat reléguée à Montpellier, puis recueillie dans sa vieillesse par Barras, qui lui consacra un souvenir dans ses *Mémoires;* on n'a pu prouver qu'elle ait entraîné l'ancien Directeur dans ses intrigues contre Bonaparte). — G. LACOUR-GAYET. Une lettre pastorale des évêques de France sur la descente en Angleterre, 6 janvier 1798 (la lettre émane des évêques « réunis », c'est-à-dire des évêques constitutionnels qui venaient de s'assembler en concile à Paris; ils exhortent les fidèles à concourir, par des dons patriotiques, aux frais de la descente). — Alfred HACHETTE. Un document inédit sur l'enfance de Lazare Hoche (le nommé Hoche, dit Mignon, ancien palefrenier de la Maison du roi, jouissait d'une pension de 400 livres pour sa retraite; sur cette pension, on lui retenait 50 livres par quartier « pour faire vivre et élever son fils âgé de douze ans et dont il ne prend aucun soin ». M. Amelot, ministre de la Maison du roi, écrit le 5 août 1780 que désormais 100 livres seront retenus par semestre et remis à M. de Vaudeleau, écuyer, « qui fait prendre soin de l'enfant ». La minute est aux Archives nationales O^1 421. Document très important. Ajoutons que le père de Hoche est qualifié « un assez mauvais sujet »). — Paul MARMOTTAN. L'arrivée à Vienne de Mme Royale (la fille de Louis XVI, âgée de dix-sept ans, fut échangée à Bâle le 26 décembre 1795 contre un certain nombre de députés de la Convention, notamment Drouet, prisonniers des Autrichiens; elle arriva à Vienne le 9 janvier 1796; récit de son arrivée d'après les papiers de Lucchesini, alors ambassadeur de Prusse à la cour d'Autriche). = C.-rendus : *A. Loisy*. La religion (éloge et critique mêlés). — *Charles Diehl*. Dans l'Orient byzantin (se lit avec plaisir). — *Marcel Marion*. Histoire financière de la France depuis 1715; t. I (tout à fait remarquable). — *Alfred Marquiset*. Jeux et joueurs d'autrefois, 1789-1837 (traite la période où le jeu était autorisé en France). — Duc *Georges de Leuchtenberg*. Le prince Eugène de Beauharnais à la tête de la Grande-Armée, 16 janvier-16 avril 1815 (publie les lettres échangées durant ces trois mois entre le général et ses lieutenants). — Comman-

dant *M.-H. Weill*. Les dessous du Congrès de Vienne (précieux instrument de travail). — Vicomte *de Guichen*. La révolution de Juillet 1830 et l'Europe (ce livre tourne à l'éloge de Louis-Philippe). — *Charles de Rouvre*. L'amoureuse histoire d'Auguste Comte et de Clotilde de Vaux (a montré l'influence de la femme sur l'esprit du philosophe). — *Victor Piquet*. Le Maroc (véritable encyclopédie marocaine). — Ouvrages sur la guerre que nous avons signalés.

10. — Revue des études napoléoniennes. 1918, mai-juin. — Albert FRANCASTEL. Les trois empereurs (quelques notes sur des portraits d'Alexandre Ier de Russie, de François Ier d'Autriche et de Napoléon Ier). — Paul MARMOTTAN. Napoléon à Bologne, 21-24 juin 1805 (publie quelques documents inédits). — Baron HENNET DE GOUTEL. Les derniers jours de l'Empire racontés par un Cent-Suisse, d'après le journal inédit de M. DE MARSILLY, 1811-1816; suite et fin. — André BLUM. La caricature politique en France sous le Consulat et l'Empire. — Émile GABORY. La Terreur blanche dans l'Ouest (utilise de nombreuses pièces d'archives). = C.-rendus : *Maurice Fallex*. Allemagne : confédération du Rhin, royaume de Prusse et empire d'Autriche, 1807-1814, avec les variations des frontières de la France de 1789 à 1815 (très belle carte murale qui nous enseigne le passé mieux que de gros livres). — Les dangers mortels de la Révolution russe (important). — *Ed. Beneš*. Détruisez l'Autriche-Hongrie (brochure de propagande qui nous expose le martyre des Tchéco-Slovaques à travers l'histoire). = Juillet-août. Émile MAYER. Les historiens de Napoléon : le général Jean Colin (étude critique sur le caractère de l'homme et de son œuvre; on sait que le général Colin, auteur de *l'Éducation militaire de Napoléon* et de plusieurs autres ouvrages d'histoire militaire très appréciés, a été tué à l'armée d'Orient le 30 décembre 1917). — Albert FRANCASTEL. Les médaillons de David d'Angers (il n'est parlé que des médaillons représentant Gœthe, Ampère, 1829, et Chateaubriand, 1830. L'auteur croit devoir s'excuser de mettre Gœthe à pareille place). — Georges LOTE. Zola, historien du second Empire (montre ce qu'il y a de puissant et aussi de partial, d'insuffisant, dans l'œuvre de Zola. « Gonflés d'indignation, bourrés de faits et d'allusions, les Rougon-Macquart susciteront un intérêt toujours accru : miroir véridique d'une époque, ils conserveront aux générations futures l'écho de passions éteintes et le souvenir d'un règne oublié »). — Lettres, rapports reçus ou envoyés par S. É. Mgr le maréchal duc de Montebello à S. M. l'empereur ou aux autres maréchaux pendant le siège et la prise de la ville de Saragosse; I (du 25 novembre 1808 au 29 janvier 1809).

11. — Revue historique de la Révolution française. 1917, octobre-décembre. — Joseph COMBET. La Révolution dans le golfe de Sambracit, 1789-1799 (c'est une région des « Maures », dit aussi golfe de Saint-Tropez; minutieuse analyse des archives locales). — Otto KARMIN. Autour des négociations financières anglo-prusso-

russes de 1813; suite et fin (fin de la correspondance de d'Ivernois, août 1813-février 1814). — Roger DUCOS. Le registre de correspondance de Roger Ducos en mission à Landrecies; suite (du 5 au 16 mai 1795). — Joseph CLÉMANCEAU. Notes sur les États-Généraux et l'Assemblée constituante, publiées par F. UZUREAU; suite (depuis la fête de la Fédération en 1790 aux massacres du Champ-de-Mars en 1791 et aux troubles dans les départements du Midi). — Otto KARMIN. Notes sur la Loge et le Chapitre « La parfaite égalité » de Genève (1769-1806). — G. VAUTHIER. Un concert aux Tuileries le 20 avril 1806 (donné pour fêter le mariage de Stéphanie de Beauharnais avec le prince héréditaire de Bade). = C.-rendus : *H. Fazy*. Genève de 1788 à 1792; la fin d'un régime (important). — *L. Negri*. Genesi storica e giuridica della costituzione napoletana del 1799 (courte brochure où ne manquent pas les hors-d'œuvre; étude sur la Constitution napolitaine de 1799, calquée sur la Constitution française de l'an III).

12. — Revue générale du droit. 1918, mars-avril. — E.-H. PERREAU. Comment définir le droit (importance de la question). — W.-S. HOLDSWORTH. Les origines du contrat d'assurance (la plus ancienne législation en fait d'assurance nous vient de Gênes et de Florence. La plus ancienne ordonnance est un statut génois du dernier quart du XIVe siècle). — F. DE VISSCHER. Les actions noxales et le système de la noxalité d'après ses origines historiques et la loi des XII tables; suite. = C.-rendus : *Victor Piquet*. Les civilisations de l'Afrique du Nord : Berbères, Arabes, Turcs (plein de faits et d'aperçus). — *V. Pareto*. Traité de sociologie générale; t. I (très important).

13. — Le Correspondant. 1918, 10 juin. — Olof HÖIJER. La Société des nations (ce n'est qu'une utopie. « Pour faire régner perpétuellement la concorde universelle, il faudrait détruire le caractère national de chaque État, ce qui serait amoindrir la richesse de la civilisation européenne qui tire sa vitalité de la multiplicité des types nationaux; autrement, on ne saurait donner à tous les États les mêmes droits, devoirs et intérêts »). — MILES. Silhouettes de guerre. M. Austen Chamberlain. — Pierre DE LA GORCE. Du 22 prairial au 9 thermidor. Un chapitre de l'histoire de la Révolution (minutieuse analyse des dossiers du tribunal révolutionnaire conservés aux Archives nationales). — Étienne FALCK. La reconstruction de la France. L'avenir du port de Marseille. — Henry LAPORTE. Quatre mois de bolchevisme. Russie, Finlande. Notes de voyage, janvier-mai 1918; II (du 11 au 28 février). = 25 juin. MILES. Silhouettes de guerre. Le général Fayolle. — Henry LAPORTE. Quatre mois de bolchevisme. Russie, Finlande. Notes de voyage, janvier-mai 1918; III (du 1er au 21 mars, en Finlande; départ des ambassades de France, d'Angleterre, de Belgique et de Serbie; elles sont arrêtées à Tammerfors). — Pierre KHORAT. L'officier hier, aujourd'hui, demain. — Louis ARNOULD. Les sources de Victor Hugo et le Zeppelin humanitaire; à l'occasion d'une prochaine édition de la

« Légende des siècles » (étude assez piquante sur les sources de Victor Hugo; ces sources étaient souvent humbles ou banales, par exemple quand il tire des vers même du *Dictionnaire* de Moreri. En 1850-1851, un inventeur nommé Pétin imagina un dirigeable qui ne marcha pas, il est vrai, mais dont s'emparèrent les imaginations. On crut que l'invention, permettant d'abolir les frontières en passant par-dessus, allait libérer l'humanité et lui ouvrir une ère meilleure; ce rêve a pris chez Victor Hugo une forme poétique dans le poème qui termine sa « Légende des siècles ». Il avait le droit de prendre son bien où il le trouvait; mais il eut la faiblesse de vouloir dissimuler ses emprunts). — Jacques DE COUSSANGE. Le Danemark et la guerre; suite (les élections et le nouveau Parlement; la neutralité et le ravitaillement; l'Islande et le Slesvig). — Jean SAISON. A l'armée d'Orient. Notes et impressions d'un officier. V. La guerre de mouvement. En colonne du Krusa Balkan à la plaine de Monastir, septembre et octobre 1916. = 10 juillet. Lieutenant FRÉMY. La politique alimentaire de l'Allemagne pendant la guerre. I : 1914 et 1915. — MILES. Silhouettes de guerre. M. Daniels, ministre de la Marine des États-Unis. — Fortunat STROWSKI. Les étrangers à l'Université de Paris et la réforme de la Sorbonne (d'après *Science and learning in France*, publ. sous la direction de Wigmore, 1917, et *la Vie universitaire de Paris*, 1918). — Ernest DAUDET. La France et l'Allemagne après le Congrès de Berlin. La mission du baron de Courcel, février 1882-août 1886; suite (dans les derniers mois de l'année 1885, ce qui préoccupe surtout Bismarck, c'est la question de l'Angleterre et celle des colonies; il cherche à gagner, par de bons offices, la confiance du gouvernement français pour l'opposer, le cas échéant, à l'Angleterre. Officiellement, il ne cesse de répéter qu'il est partisan de la paix en Europe, mais qu'on doit aussi tenir compte de ses conseils). — Henry LAPORTE. Quatre mois de bolchevisme. Russie, Finlande. Notes de voyage; suite et fin (du 27 mars au 7 avril 1918. Siège de Tammerfors par Mannerheim et victoire des Blancs sur les Rouges. Cette victoire rend possible le départ de l'auteur, rendu enfin à la liberté après trente-cinq jours de prison en Finlande rouge). — ***. La question des détroits. L'histoire et les hypothèses; suite et fin (depuis la Convention de 1841 jusqu'à la Révolution russe de 1917, qui mit fin au rêve de Pierre le Grand et de Catherine II vers Constantinople). — Jean SAISON. A l'armée d'Orient. Notes et impressions d'un officier. V. La guerre de mouvement. En colonne du Krusa Balkan à la plaine de Monastir, septembre et octobre 1916. — LANZAC DE LABORIE. Un nouveau portrait du roi Louis-Philippe (par Denys Cochin). — Charles STIÉNON. La bataille de Cambrai au point de vue allemand (du 20 novembre au 4 décembre 1917). = 25 juillet. A. D'ANTHOUARD. La politique française au Brésil (les résultats de notre activité au Brésil pendant les dix années qui ont précédé la guerre ont été médiocres : nous y avons placé près de 2 milliards, mais avec peu de discernement; nous y avons perdu une situation privilégiée au point

de vue économique et intellectuel. Pour regagner, en partie au moins, le temps perdu, des réformes sont nécessaires : il nous faut un personnel nombreux et compétent, une meilleure organisation consulaire, un commerce extérieur plus éclairé et plus hardi). — MILES. Silhouettes de guerre. Le général Humbert (fils d'un simple gendarme à cheval de Rambouillet, enfant de troupe à quatorze ans, Georges Humbert sortit le premier de Saint-Cyr en 1883; il combattit au Tonkin, à Madagascar, au Maroc. C'est du Maroc qu'il partit en 1914 comme général de brigade. On sait sa belle conduite à la première bataille de la Marne, au plateau de Mondement, puis sur l'Yser. Actuellement à la tête de la IIIe armée). — Ernest DAUDET. La France et l'Allemagne après le Congrès de Berlin. La mission du baron de Courcel; fin (Courcel donna sa démission en juillet 1886; il prétexta des raisons de santé; en réalité, il était fatigué d'avoir à lutter constamment contre les intrigues de Bismarck, qui, tout en faisant bon visage à l'ambassadeur, ne cessait sous main d'agir contre la France. Dangereux ennemi, encore plus dangereux ami). — Pierre MUENIER. Verdun aux jours d'angoisse. Notes d'un conducteur d'automobile sanitaire. — Henry BREMOND. La misère de l'abbé de Saint-Cyran (étude très fouillée sur Duvergier de Hauranne, qui, tout au fond, demeure impénétrable. Peut-être alla-t-il, en pensée, jusqu'à l'hérésie : « A son insu, et certainement sans le vouloir », il tendait « à substituer au catholicisme un christianisme purement intérieur », dans lequel on s'unirait « directement à Dieu sans recourir à la grâce des sacrements et sans dépendre de l'autorité de l'Église »). — Commandant H. CARRÉ. Les maîtres de la politique allemande (Hindenburg et Ludendorff; comment ils ont travaillé l'opinion publique en Allemagne et, d'autre part, cherché à écraser toute opposition à leur autorité suprême. Avec eux, la vie de l'empire se trouve centralisée au G. Q. G.; le chancelier lui-même est rattaché au premier bureau de l'État-Major avec un rang militaire élevé. Cette organisation est d'ailleurs calquée sur celle des bureaux de Napoléon en campagne). — LANZAC DE LABORIE. De la nomenclature des rues de Paris. — Lieutenant FRÉMY. La politique alimentaire de l'Allemagne pendant la guerre. II : 1916 et 1917 (montre les progrès accomplis en cette matière par le socialisme d'État). — Eugène GRISELLE. Une fête prophétique à Worms il y a cinquante ans (la fête donnée à Worms le 29 juin 1868, quand fut inauguré le monument de la Réformation, a fourni à la Prusse le prétexte d'une retentissante manifestation patriotique; elle fut l'apothéose de l'unité allemande forgée par la Prusse).

14. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1918, 20 mai. — Joseph HUBY. Les témoignages des convertis (énumère brièvement tous les récits de conversion depuis saint Augustin jusqu'au *Voyage du centurion* d'Ernest Psichari; recherche les raisons qu'ont eues ces auteurs de raconter leur conversion; signale quelques conversions foudroyantes, dont celle du poète Paul Clau-

del). — Paul DUDON. Qui a voulu la guerre? (analyse les témoignages du prince Lichnowsky et de M. J. W. Gérard). — Abel DECHÊNE. La patrie de Victor Hugo; II (le rôle de Victor Hugo pendant la guerre de 1870-1871 ; il eut tort de ne pas ratifier, le 1er mars 1871, les préliminaires de la paix. Quand il célèbre Paris il y voit surtout la capitale de la Révolution. Deux tares ont nui à son patriotisme : l'humanisme et l'exclusivisme révolutionnaire; article très sévère pour l'homme auquel on sacrifie allègrement le poète). — Henri DU PASSAGE. Le centenaire de Karl Marx; guerres nationales et luttes de classes (pour quelles raisons le centenaire de Marx ne pouvait pas être célébré dans la France attaquée par l'Allemagne). — J. SAINTE-MARIE. Les lettres de guerre de Pierre-Maurice Masson. — Louis DES BRANDES. Les « paraboles » d'Eugène Burnand. — Adhémar D'ALÈS. Une sainte de France (sainte Radegonde, d'après le livre de l'abbé Aigrain). — Albert B. Les marais de l'Oise. Carnet d'un territorial (décembre 1917). = C.-rendus : *A. Piganiol.* Essai sur les origines de Rome (indications suggestives, malgré ce que la thèse a de vacillant et parfois de fragile). — *Ferri-Pisani.* L'intérêt et l'idéal des États-Unis dans la guerre mondiale (documenté, clair et vivant). = 5 juin. J. DASSONVILLE. La cathédrale (c'est de la cathédrale de Reims qu'il s'agit). — Auguste HAMON. Encore le message de 1689 (celui dont le Sacré-Cœur de Jésus aurait chargé Marguerite-Marie Alacoque). — Joseph HUBY. Le témoignage des convertis; II (les conversions et les raisons de croire ; l'interprétation religieuse des faits de conversion ; les faits de conversion et l'apologétique). — Victor PONCEL. Mistral, auteur classique (d'après le livre de José Vincent). — Impressions de guerre. LXIV. Les étapes d'un grand blessé (août 1914). — Yves DE LA BRIÈRE. Chronique du mouvement religieux (Mgr Baudrillart à l'Académie française). = C.-rendus : *P. Ubald d'Alençon.* Leçons d'histoire franciscaine (riche de faits). — *Louis Pons.* La Fayette aux États-Unis (récit vivant et attachant). — *Louis de Farcy.* Monographie de la cathédrale d'Angers (trois tomes parus; un quatrième traitera des cérémonies, fêtes et coutumes anciennes). = 20 juin. Albert BESSIÈRES. La jetée; la cavalerie dans la bataille de Noyon, 23-31 mars 1918 (récit très émouvant d'un aumônier bénévole d'un régiment de dragons). — Auguste HAMON. Encore le message de 1689; fin (on a soutenu à tort qu'il n'a pas été fait mention de ce message après 1690 et jusqu'en 1867, où fut publiée la première vie de Marguerite-Marie Alacoque). — Philippe HENRIOT. Y a-t-il une « Allemagne baltique »? (réponse : non; les peuples dominant dans ces pays, et de beaucoup, sont les Esthes et les Lettes). — Joseph HUBY. Le témoignage des convertis; III (les faits de conversion, motifs de croire). — Paul DUDON. Bulletin d'histoire moderne et contemporaine (passe en revue les ouvrages de *Renaudet*, Préréforme et humanisme à Paris, 1494-1517 — érudition sûre et étendue, noble souci de pondération en des questions délicates —; de *Bonnenfant*,

Les séminaires normands du XVIIe et du XVIIIe siècle — excellent —; de *Paul Vidal de La Blache*, La France de l'Est — tout à fait remarquable —; de *Stein* et de *Babelon* sur le Rhin; de *Frédéric Barbey*, Félix Desportes et l'annexion de Genève — travail qui fait honneur a l'auteur —, et plusieurs ouvrages sur la guerre). — Impressions de guerre. LXV. Les étapes d'un grand blessé; suite (dans les ambulances allemandes, en route pour l'Allemagne, août-septembre 1914). — Adhémar D'ALÈS. Une sainte d'Espagne (la bienheureuse Anne de Saint-Barthélemy, 1549-1582; d'après un ouvrage adapté de l'italien par l'abbé Léon Aubert). = C.-rendus : *J. Charonnot*. Mgr de La Luzerne et les serments pendant la Révolution (La Luzerne, député du tiers aux États-Généraux, repoussa le serment du 26 décembre 1790, mais reconnut la légitimité de ceux de liberté-égalité, de la souveraineté du peuple, de haine à la royauté). — *Louis Hautecœur*. Mme Vigée-Lebrun (récit fort agréable). = 5 juillet. Antonin EYMIEU. L'égalitarisme (s'élève contre ce sentiment où l'envie se dissimule et parfois s'oublie sous des aspirations vers la justice). — Louis JALABERT. Les saintes images des premiers chrétiens (les images dans l'art chrétien des trois premiers siècles; leur renouveau du IVe au VIe siècle; d'après les premiers chapitres du livre de L. Bréhier). — P.-M. LAHORGUE. Études sur Pascal; II (la société; le royaume de la Charité et le royaume de la Force). — Albert BESSIÈRES. L'holocauste. La cavalerie dans la deuxième bataille de la Marne, 29 mai-7 juin 1918 (suite à l'article intitulé : la Jetée; journal de route; s'arrête avant la défense du Plémont par les cavaliers à pied, les 8 et 9 juin : « Ces jours, la gloire des cuirassiers de Reichshoffen sera éclipsée par l'héroïsme des défenseurs du Plémont »). — Henri DORÉ. Le « Congrès de la paix » en Chine en 546 av. J.-C. (histoire ou fantaisie?). — Impressions de guerre. LXVI. Les étapes d'un grand blessé; III (il est interné à Ingolstadt et à Heidelberg; en Bavière et dans les provinces rhénanes, il semble avoir été traité relativement avec douceur). — Yves DE LA BRIÈRE. Chronique du mouvement religieux (s'occupe du livre de M. de Monzie : « Rome sans Canossa »). = C.-rendus : *R.-P. Bertoni*. Le bienheureux Jean Duns Scot (exalte peut-être trop l'homme et la doctrine). — *J. Faivre*. Canope, Ménouthis, Aboukir (beaucoup d'utiles renseignements; mais quand aurons-nous la grande histoire d'Alexandrie promise?). — *Marcel Genlis*. Dans l'incendie tropical : Angkor, Java, Burma, India (notes d'un voyage, octobre 1912-mars 1913).

15. — La Grande Revue. 1918, juin. — Martial TENEO. Le centenaire de Charles Gounod (publie un certain nombre de lettres inédites, notamment sur les quatre années que Gounod passa en Angleterre de 1870 à 1874). — Albert THIERRY. Carnets de guerre; suite (la vie dans les tranchées de l'Aisne, vers Berry-au-Bac, du 3 février au 15 mars 1915). — Israël ZANGWILL. Le principe des nationalités; VI (évolution et fusion des nationalités). — Alfred GUIGNARD. Entente et

Pologne (l'Allemagne n'a pu restaurer une Pologne viable; les institutions sur lesquelles elle étaie son œuvre se dessèchent d'elles-mêmes. Pour ruiner ses desseins, l'Entente pourrait reconnaître au Comité national polonais les attributs d'un gouvernement provisoire. Déjà la Pologne possède en France une armée nationale; c'est le début d'une action que l'Entente se doit de développer de tout son pouvoir). — Albert MATHIEZ. Robespierre et la politique nationale. — Léo PERROTIN. Le haut commandement militaire et le pouvoir civil en temps de guerre (leçons tirées de la guerre de Sécession américaine). = Juillet. Georges GUY-GRAND. Jaurès, ou le conciliateur (« il ne voulait ni de l'absolu de la nation ni de l'absolu de la classe; il était passionnément l'homme de la synthèse, de l'arbitrage entre les peuples comme de l'arbitrage entre les classes »). — M. AGUILÉRA. Les leçons de la guerre et le haut commandement en Allemagne (d'après l'ouvrage du général de Freytag-Loringhoven : « Folgerungen aus dem Weltkriege ». Le général ne trouve guère à blâmer dans le haut commandement allemand, mais il indique les mesures à prendre pour qu'à la prochaine guerre le triomphe de l'Allemagne soit rapide et sûr; car « c'est méconnaître la réalité que de croire qu'il soit possible d'extirper la guerre »; l'idée d'une Société des nations pour le maintien de la paix est une « utopie intolérable », car elle serait « une mise en tutelle de chacune des grandes nations conscientes d'elles-mêmes »). — J.-M. LAHY. La notion du temps chez les combattants. — Albert THIERRY. Carnets de guerre; suite (17 mars-12 mai 1915). — Israël ZANGWILL. Le principe des nationalités; suite. — Lux JACQUES. Les banques allemandes et leur véritable rôle dans le développement économique de l'Allemagne (ce rôle a été considérable parce que la haute banque se proposa moins d'augmenter le tant pour cent des bénéfices à distribuer à échéance fixe que de mettre en valeur toutes les sources de richesse encore latentes et de faire de l'Allemagne une grande nation industrielle. Elle y réussit admirablement).

16. — Revue de Paris. 1918, 15 mai. — Capitaine DELVERT. La résistance à la ruée allemande en 1916 (notes très vivantes et émouvantes prises par le capitaine devant Verdun, du 9 mai au 5 juin). — Amiral DEGOUY. Les opinions et les faits (beaucoup de réflexions utiles concernant la manière dont la guerre est conduite ou devrait l'être. L'auteur demande que les Alliés se décident à agir de concert. Plusieurs passages ont été fortement censurés). — X***. L'armée polonaise en France. — M. BOMPARD. Le traité de Bjoerkoe (exposé très précis et qui paraît mettre les choses tout à fait au point). = 1er juin. André CHEVRILLON. Au Maghreb. III : Marrakech. — J.-G. PRODHOMME. Claude Debussy (œuvre de ce grand musicien, qui occupe une place si haute dans la musique française contemporaine). — P.-Félix THOMAS. Notes sur l'enseignement secondaire; I. — Pierre HAMP. Pêcheurs au danger (la vie des pêcheurs boulonnais en temps de guerre). — H. I. Une élite en exil : les

Décembristes. Mémoires du Dr BELOGOLOWY (ces mémoires nous font connaître la vie en Sibérie vers le milieu du siècle dernier. Belogolowy était fils d'un marchand d'Irkoutsk; il vécut dans l'intimité de deux grandes familles de Décembristes : les Troubetzkoy et les Wolkonsky, et il en trace d'intéressants portraits. Dans cette société, les jeunes ont joué un rôle considérable). — Auguste GAUVAIN. Les révélations Lichnowsky-Muehlon et l'encerclement de l'Allemagne (lumineux commentaire du mémoire du prince et des déclarations de l'ancien directeur des usines Krupp. A noter le portrait de Sir Edward Grey, qui, dans la crise de 1912-1913, se préoccupa seulement d'accorder des satisfactions à l'Autriche et à l'Allemagne; sa candeur l'empêcha de pénétrer les projets agressifs des empires centraux et il se laissa surprendre par les événements. Cependant l'ambassadeur d'Allemagne à Londres était tenu dans l'ignorance de ce qui se tramait à Berlin; « tandis qu'il préparait la paix, M. de Kühlmann préparait la guerre »). = 15 juin. Félicien CHALLAYE. La politique intérieure du Japon (cette politique est dominée par trois influences : celle des anciens clans de type féodal; celle de la chambre et des partis qui se sont organisés sur le modèle occidental, mais qui représentent seulement une minorité d'électeurs privilégiés; enfin celle de l'élément démocratique, qui, par le moyen de la presse, pénètre de plus en plus profondément dans la masse populaire). — J.-G. PRODHOMME. Une famille d'artistes parisiens : les Gounod (famille d'origine sans doute franc-comtoise. On connaît Antoine Gounod, « fourbisseur du roi », logé au Louvre en 1730 et qui mourut en 1795, âgé de quatre-vingt-trois ans; Nicolas, qui lui succéda dans son logement et dans son emploi; François, qui fut nommé élève pensionnaire à l'Académie de France à Rome en 1787 et passa en Italie les premières années de la Révolution. François, peintre et dessinateur, intime ami de Carle Vernet, exposa aux salons de 1810 et 1822 et mourut le 4 mai 1823; il fut père de Charles, le célèbre musicien, qui naquit à Paris le 17 juin 1818). — Julien TIERSOT. Le centenaire de Gounod. — Jules DUHEM. La question serbe et les origines de la guerre (c'est à vrai dire toute l'histoire de la politique extérieure de l'Autriche, surtout depuis que l'avènement de Pierre Ier eut affranchi la Serbie du joug que lui avait jusqu'alors imposé l'Autriche. Quand le gouvernement austro-hongrois eut obtenu de l'Allemagne carte blanche dans les Balkans pour détruire les conséquences du traité de Bucarest en 1913, la guerre était devenue inévitable). = 1er juillet. Joseph BÉDIER. La pression allemande sur le front français (établit d'après des statistiques officielles quelles furent les ressources initiales de l'Allemagne en combattants et comment elle mit ses armées sur le pied de guerre en juillet et en août 1914; puis comment l'armée allemande fut successivement accrue depuis le mois d'octobre 1914 de façon à monter au chiffre de près de quatorze million d'hommes appelés. C'est sur le front français que fut jeté le plus gros de cette force énorme : « Les Belges ont eu à combattre 1,460 ba-

taillons allemands, les Anglais 7,385, les Russes 22,340, les Français 35,420. » Quels succès ont remporté d'aussi gros efforts? « Les Allemands nous ont défaits au premier mois de la guerre, durant ce premier mois seulement; et cette victoire, ce n'est pas principalement leur courage ni leur science qui l'ont remportée, c'est le mépris de la foi jurée, c'est le crime de leur concentration derrière les frontières luxembourgeoise et belge, c'est l'invasion qui les déshonore de la Belgique. » Mais ce serait une erreur et une faute de croire que l'Allemagne soit épuisée; elle nous donne un grand exemple d'énergie et, pour venir à bout d'elle, il faut que les Alliés, au lieu d'économiser leurs ressources, les mettent tout entières et le plus tôt possible à la disposition immédiate du commandement suprême). — Jean LEFRANC. Les progrès de l'aviation et l'effort allemand (exposé très précis et instructif par un spécialiste des plus distingués). — Louis BATIFFOL. Paris en danger : 1636 (c'est « l'année de Corbie », racontée surtout à l'aide des papiers de Richelieu. Les Parisiens en furent quittes pour la peur, car la ville même ne fut pas attaquée par l'ennemi, soit par les Espagnols et les Impériaux sous Jean de Werth). — G. MERCIER. Les indigènes nord-africains et la guerre (la politique humaine et prévoyante qu'on suivit à leur égard nous a valu un précieux concours; nous devons à ces indigènes une reconnaissance qui doit inspirer le traitement nouveau qu'il faudra leur appliquer après la guerre : sans leur conférer en bloc les droits de citoyens français, ce qui créerait une situation des plus difficiles, il faut leur ouvrir l'accès aux domaines intellectuels et moraux qui jusqu'ici leur étaient fermés). = 15 juillet. Louis BARTHOU. Les amours d'un poète. Documents inédits sur Victor Hugo. I. Un mariage d'amour (celui de Victor Hugo avec Adèle Foucher, 14 octobre 1822; délicat et fin). — Commandant Paul CASSOU. Le siège de Maubeuge (convaincu que la neutralité de la Belgique ne serait pas violée par les Allemands, le grand État-Major français avait négligé la place de Maubeuge. Au général Fournier, gouverneur de la forteresse, qui, le 3 août 1914, avait exprimé de sérieuses craintes sur le sort de la place, le ministère avait répondu en le mettant en disponibilité, décret qui fut d'ailleurs révoqué le lendemain à la demande du général Pau. Le gouverneur s'efforce alors de mettre la place en état de résister à l'ennemi; sa garnison est nombreuse, trop nombreuse même et composée surtout de territoriaux; mais les forts étaient médiocres et mal protégés. Investie le 25 août, la place, que les Allemands comptaient faire tomber en quelques jours, tint jusqu'au 8 septembre, après une résistance opiniâtre et qui, un moment même, sembla pouvoir être victorieuse. La plupart des sorties exécutées par la garnison furent heureuses; c'est la puissante artillerie allemande et autrichienne qui ruina les défenses et obligea l'héroïque gouverneur à capituler. Du moins avait-il arrêté 60,000 Allemands qui manquèrent à la bataille de la Marne. « Maubeuge, avec ses forts démodés, a résisté plus que Liége et Namur, autant qu'Anvers, bien que les ouvrages de

ces trois places fussent bétonnés et cuirassés et qu'Anvers eût une bonne et nombreuse garnison. » Le général Fournier, injustement calomnié, sort de cette terrible épreuve grandi par le simple examen des faits). — D. SERRUYS. La structure économique de la coalition (l'organisation économique créée pièce à pièce par les Alliés pourra devenir un organe fécond de la future Ligue des nations). — L. GUÉRARD. L'avenir de Paris (l'auteur est un Américain, mais né à Paris, et actuellement officier de liaison à l'armée; il montre en quoi consiste le charme de Paris, fait avant tout de mesure et d'harmonie, combien il serait absurde d'y introduire les monstrueuses bâtisses des cités américaines ou tout autre style archaïque, exotique ou bizarre; il convient d'y respecter le passé, mais sans fanatisme). — Jules CHOPIN. Les déceptions d'un austrophile (cet austrophile est Palacky, inventeur de la formule : « Si l'Autriche n'existait pas, il faudrait l'inventer. » Montre ce que vaut cette formule, comment Palacky l'entendait et comment les événements, les persécutions l'amenèrent à la transformer; en 1872 et 1874, il répudia les théories qu'il avait émises en 1848 et 1849; en présence du dualisme austro-hongrois, Palacky dresse le droit inaliénable de la nation tchèque à disposer d'elle-même; elle ne doit pas crouler avec une Autriche devenue impossible). = 1er août. René MILAN. Les vagabonds de la gloire. 3e série; II (expédition en hydravion de Corfou à Otrante et à Santa-Maria-di-Leuca, juin 1916. Puis l'auteur est détaché dans le sud tunisien; enfin dans la région parisienne, où il fait un apprentissage pour dirigeables). — Louis BARTHOU. Les amours d'un poète. Documents inédits sur Victor Hugo. II. La faute de la femme (et aussi la faute de Sainte-Beuve, plus inexcusable. Quelques documents inédits qui ne sont peut-être pas absolument décisifs). — Georges BOURDON. Le « pacifisme » allemand d'avant-guerre (il était fait de sincérité, d'orgueil et de convoitise. Il y avait une « conception allemande » du monde qu'il s'agissait de réaliser. Le peuple, sincèrement pacifique, accepta comme un seul homme cette conception. « Nous vivions à côté d'une race extravagante et meurtrière qui, sous les aspects de l'activité la plus raisonnable, abritait la prétention de dominer et de conduire, par l'ordre du destin, par le droit de la force, par le prestige du fer et du feu, la portion la plus illustre de la terre, tout le monde latin, tout le monde anglo-saxon! »). — Joseph REINACH. La rentrée de la surprise dans la guerre. — Olivier GUIHÉNEUC. La revanche de Lissa (création de la puissante marine de guerre italienne; revanche victorieuse qu'elle a prise en 1917 et en 1918 sur la défaite subie en 1866, car, en moins de dix coups de torpille, les Italiens « ont privé l'Autriche de cinq cuirassés, dont trois géants des mers »). — P.-Félix THOMAS. Notes sur l'enseignement secondaire; II (les répétiteurs, les élèves, l'inspection générale, rapports entre les trois enseignements). — Andrée VIOLLIS. Le « corps d'armée des femmes anglaises ».

17. — Revue des Deux Mondes. 1918, 15 juin. — Paul BOURGET. Un soldat de Verdun : Raymond Jubert (biographie d'un avocat au barreau de Reims, engagé volontaire en décembre 1914, tué devant Verdun le 26 août 1917 après avoir mérité les plus belles citations). — Raymond JUBERT. Verdun, mars-avril-mai 1916 (souvenirs très émouvants; à noter la reprise de la crête du Mort-Homme le 9 avril). — Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis. IV. George Sand; 1re partie (procès intenté par G. Sand à son mari; contre qui la séparation de corps est prononcée. Beaucoup de lettres et billets d'elle à Buloz; le tout important pour l'histoire littéraire). — E. BABELON. Sarrebrück et la diplomatie prussienne en 1815 (conte avec beaucoup de précision comment les Prussiens, malgré la promesse faite de respecter la frontière de 1814, mirent la main sur Sarrebrück et son bassin minier). — Edith WHARTON. Les Marocaines chez elles. — Victor GIRAUD. Le « Dix-neuvième siècle » de F. Brunetière (montre l'intérêt de ce volume, où M. Albert Cherel, à l'aide de notes prises aux cours de Brunetière et des plans laissés par lui, a reconstitué son enseignement à l'École normale). — Georges LECHARTIER. Les intrigues allemandes aux États-Unis. La mission du comte Bernstorff et son échec, 1914-1917 (très intéressant et instructif). = 1er juillet. Louis DE LAUNAY. Problèmes économiques d'après-guerre. I. L'organisation industrielle. — Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis. George Sand; 2e partie (le voyage de G. Sand à Majorque avec Chopin; brouille avec Buloz; G. Sand, subissant l'influence de Pierre Leroux, se fait l'apôtre des idées sociales qui n'étaient pas en honneur à la *Revue des Deux Mondes* et accepte de diriger en 1841 avec Leroux et Joanne la *Revue indépendante;* mais cette concurrence tombe à plat et G. Sand revient à la *Revue des Deux Mondes* en 1861. La brouille d'ailleurs n'a jamais été complète, ce que montrent les lettres amicales échangées dans l'intervalle entre les deux correspondants). — Baron BEYENS. L'avenir des petits États. V. La Belgique (expose comment la neutralité fut imposée à la Belgique en 1839 et combien cette neutralité fut pour la Belgique un pernicieux cadeau; « rétablir le *statu quo* juridique de 1839 serait ouvrir bénévolement la porte à une perpétuelle intrusion de l'Allemagne dans notre vie intérieure »; au moment où l'on traitera de la paix, le Parlement belge devra dire ce que deviendront les prescriptions de 1839; il devra, de concert avec la France, « dénoncer l'article de ce traité relatif à notre neutralité, revendiquer pour notre pays le droit absolu de fixer lui-même son statut international, repousser fermement toute tentative de le lier de nouveau à la neutralité par des chaînes conventionnelles ». Puis traite la question flamande, que les Allemands envenimment à plaisir; ils voudraient briser l'unité nationale, et c'est dans cet espoir qu'ils favorisent le parti des « activistes », renégats pour la plupart, peu nombreux d'ailleurs et d'autant plus agités. Certaines

revendications des flamingants sont légitimes et un commencement de satisfaction leur a déjà été donné; mais c'est une affaire intérieure; « la question flamande ne peut être résolue que par la souveraineté nationale; elle le sera au moyen d'un accord patriotique des partis et par le vouloir mutuel des Flamands et des Wallons décidés à enterrer ce sujet de discordes). — Raymond JUBERT. Verdun, mars-avril-mai 1916; II (très impressionnant). — René DOUMIC. La bataille vue du côté des chefs (au livre de Marcel Prévost : « D'un poste de commandement », où est sobrement peinte l'austère vie menée par un état-major français. M. Doumic ajoute quelques touches fournies par des lettres particulières). — André BEAUNIER. Une philosophie de l'histoire (à propos de deux ouvrages récemment publiés par Ernest Seillière : « Mme Guyon et Fénelon précurseurs de J.-J. Rousseau » et « Le péril mystique dans l'inspiration des démocraties contemporaines : Rousseau visionnaire et révélateur »). = 15 juillet. X. La bataille de France de 1918. La bataille entre Somme et Oise, 21 mars-6 avril (détaillé et précis; l'auteur a suivi de près les événements et parle parfois en témoin oculaire. L'avantage remporté par les Allemands sur l'armée anglaise montra aux Alliés combien était nécessaire d'établir l'unité de commandement. En fait, ce sont les Français qui sauvèrent la situation. « Les cloches de Pâques sonneront la paix », avait dit le kronprinz Frédéric-Guillaume à ses soldats. L'auteur a recueilli de la bouche d' « un grand chef » français cette réplique, dès le 29 mars : « Je crois que nous chanterons l'*Alleluia* le jour de Pâques. » Les cloches de Pâques sonnèrent, le 31 mars, « non la paix allemande, mais la victoire de l'intervention française »). — André BEAUNIER. Une jeune fille au temps de la Fronde : Mlle de La Vergne, plus tard Mme de Lafayette; I (biographie très fouillée, abondante en détails sur la cour au temps de Richelieu et surtout de Mazarin, sur Retz et la famille de Sévigné, sur Scarron et Ménage, etc.; récit brillanté, tout en digressions et en ingénieux retours qui ont parfois un air de pastiche). — Vicomte G. D'AVENEL. Les nouveaux riches (et aussi les nouveaux pauvres ; essai de statistique sur le déplacement de la richesse). — Auguste GÉRARD. Le front d'Asie et la tâche des Alliés (le front oriental, détruit par la défection russe, peut et doit se reconstituer en Asie par l'union des forces chinoises et japonaises, derrière lesquelles se reconstituerait une Russie nouvelle). = 1er août. A. MILLERAND. Août 1914-août 1918 (résumé de six pages. Conclusion : « Il faut détruire le militarisme prussien »). — G. LENOTRE. Rêveries d'après-guerre sur des thèmes anciens. V. Sur les routes de la douce France (les routes, les moyens de transport et les voyages au XVIIIe siècle). — Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis. VI. Sainte-Beuve (rapports de Sainte-Beuve avec Buloz et la *Revue des Deux Mondes*, auprès de qui le critique fut introduit par Victor Hugo. Beaucoup de menus faits et documents intéressants de 1830 à 1840). — Louis MADELIN. Les batailles de l'Aisne. I. Dans l'histoire (à

savoir : la bataille de César en l'an 56 avant notre ère, celle de Napoléon en 1814, enfin celle qui commença au moment où finit la première bataille de la Marne en 1914 et qui a duré trois ans ou 1,136 jours. Elle comprend toutes les opérations qui, de l'Oise à la Suippe, ont eu pour objet de rejeter sur la Meuse les armées allemandes. Après une longue introduction géographique, on ne traite ici que des deux batailles livrées par César et par Napoléon. Avec trois cartes). — Louis DE LAUNAY. Problèmes économiques d'après-guerre. II. Le ravitaillement en matières premières. L'arme économique. — André BEAUNIER. Napoléon journaliste (d'après l'ouvrage publié sous ce titre par M. Périvier, ancien directeur du *Figaro*).

18. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-rendus des séances et travaux. 1918, juin. — Jacques FLACH. L'idéal du Japon et sa participation militaire ; suite (insiste sur les deux traits du caractère national des Japonais : l'attachement passionné aux coutumes des anciennes générations, l'éclectisme qui préside à l'assimilation de tout ce qui, dans les emprunts faits à l'étranger, s'accorde et s'harmonise avec le génie national ; le Japon, fidèle à l'esprit de ses ancêtres, saura, s'il le faut, défendre ses intérêts vitaux et son idéal de civilisation). — G. LACOUR-GAYET. La république de Raguse et l'ancienne monarchie française (d'après le livre de Louis de Voïnovitch ; voir *Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 157). — Charles BENOIST. Rapport sur les causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité. L'arrondissement de Saint-Malo ; suite (conclusion : dans les deux arrondissements de Fougères et de Saint-Malo, la Bretagne s'enrichit et le taux de sa natalité diminue rapidement et même, par endroits, précipitamment). — Henri BERTHÉLÉMY. Le problème de la dépopulation et l'avortement criminel (demande que, dans les poursuites pour avortement, le médecin cité soit obligé de fournir son témoignage).

19. — L'Anjou historique. 1917, novembre-décembre. — Isabelle de Lorraine et Jeanne de Laval (les deux femmes du roi René ; notice de Pocquet de Livonnière dans son *Histoire des illustres d'Angers*). — Henri Arnauld, évêque d'Angers, et la résidence des curés (l'ordonnance exigeant cette résidence fut publiée dans les synodes de la Pentecôte de 1651, 1652 et 1653). — Le jansénisme à Montreuil-Bellay (en 1738, aux couvents des Bénédictins et des Augustins). — Antoine-Joseph Walsh, comte de Serrant (1744-1817, maréchal de camp en 1784, membre de l'Assemblée provinciale de l'Anjou en 1787, émigré en 1789). — Le tarif des oblations dans le diocèse d'Angers (homologué par le Parlement de Paris en 1765). — Le chapitre de la Trinité d'Angers à la fin du XVIIIe siècle (tentative avortée de modifier en 1784 la constitution du chapitre). — Pourquoi Beaupréau et Saint-Florent-le-Vieil demandaient le tribunal du district (en 1790 ; l'Assemblée constituante avait fixé le chef-lieu du district à Saint-Florent, le tribunal à Beaupréau ; ce tribunal fut installé en décembre 1790 et ne cessa de

fonctionner que le 12 mars 1793, jour de l'insurrection générale de Vendée). — Le clergé de Longué pendant la Révolution (biographie des curés et vicaires). — L'arrêté du 4 novembre 1791; son exécution à Angers (il s'agit d'un arrêté du directoire du département, fermant au public les églises ou oratoires des couvents, Hôtels-Dieu, hôpitaux et hospices). — Lettres de la Commission militaire Parein-Félix (ce tribunal révolutionnaire siégea à Angers du 13 juillet 1793 au 9 mai 1794; il fut présidé d'abord par Parein, puis par Félix; il fit guillotiner 239 personnes et fusiller un plus grand nombre; série de lettres écrites en son nom). — La bataille de Cholet (17 octobre 1793; lettres du 18 octobre, l'une à la Convention nationale par les représentants du peuple à l'armée de l'Ouest, l'autre au ministre de la Guerre par le général Léchelle, commandant en chef de cette armée). — Le représentant du peuple Levasseur en Maine-et-Loire (décembre 1793, d'après ses *Mémoires*). — Les Incurables d'Angers pendant la Révolution (d'après un rapport de la Commission d'administration de cet hospice du 9 mai 1797). — M. Hortode, curé de Saint-Pierre de Cholet, 1807-1875 (article nécrologique publié dans l'*Intérêt public* de Cholet). — La naissance du comte de Chambord et les Angevins (articles des journaux locaux de l'époque; fêtes à Angers). — Le théâtre à Angers (inauguration de la nouvelle salle, 21 mai 1825). — La maison centrale de Fontévrault sous l'administration des Frères de la doctrine chrétienne (1844-1848).

20. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. T. XLV, 1914 (paru en 1918). — Journal de Michel Reveillaud, publié par Ch. Dangibeaud (de 1696 à 1745; véritable chronique de Saintes, où Michel Reveillaud était procureur au présidial). — La levée des subsides du pape Jean XXII sur la province de Bordeaux et le diocèse de Saintes. Traduction française par J. Depoin (en 1326, le document est dans le manuscrit latin 9934 de la Bibliothèque nationale; publie uniquement les passages du compte relatifs à l'évêché de Saintes). — Pouillé du diocèse de Saintes en 1683, publié par Ch. Dangibeaud (le manuscrit est daté de 1783, mais en réalité le pouillé a été rédigé cent ans plus tôt; M. Dangibeaud a restitué en entier la liste des collateurs aux bénéfices). — Mélanges (séries de courts documents allant de 1330 à 1726; à noter la délibération du présidial de Saintes, en date du 3 août 1726, établissant, conformément à un arrêt du Parlement de Bordeaux, les droits que le bourreau de Saintes peut prendre sur les marchandises entrant dans la ville). — Table des noms propres.

21. — Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et lettres de Caen. 1916-1917. — A. Bigot. Albert de Saint-Germain (ancien doyen de la Faculté des sciences de Caen, mort le 1er septembre 1914; avec le catalogue de ses travaux). — R. Moniez. A propos d'un pastel conservé au laboratoire de chimie de la Faculté des sciences de Caen et qui représente Pilastre de Rozier. — E. Grelé.

Un Normand déraciné et méconnu : Paul Challemel-Lacour; sa famille, son enfance, sa jeunesse, d'après des documents inédits (il était né à Avranches, d'une vieille famille bas-normande; le suit jusqu'en 1851, date où il quitta sa chaire au lycée de Pau). — G. VANEL. Campagnes dans la mer du Nord et la Méditerranée de 1696 à 1707. Notes extraites des journaux de bord du commandeur Castel de Saint-Pierre, capitaine des vaisseaux du roi et lieutenant général des vaisseaux de la religion (Antoine-François Castel, chevalier de Saint-Pierre, naquit au château de Saint-Pierre-Église, dans le Cotentin, le 16 août 1662; c'était un frère de l'abbé de Saint-Pierre qui rêva de la paix perpétuelle; il entra dans la marine royale en 1681, était nommé capitaine en 1692. Il a laissé un journal de bord de ses campagnes de 1696 et 1697, où, jour par jour, presque heure par heure, il signale la route suivie, le régime des vents, la voilure établie (M. Vanel ne nous dit pas où se trouve ce journal). Ces années-là, M. de Saint-Pierre est sous les ordres de Jean Bart et commande l'*Alcyon;* en 1696, il prend part à la campagne contre les Hollandais et les Anglais; en 1697, il porte à Dantzig le prince de Conti, candidat au trône de Pologne; mais l'escadre doit ramener le prince qui n'a pu triompher de l'électeur de Saxe Auguste II. Nous voici tout d'un coup transportés en l'année 1704. M. de Saint-Pierre a quitté le service du roi; chevalier de Malte depuis 1681, il est entré dans l'état-major de l'ordre. Le grand maître l'a chargé de faire construire et d'armer une escadre dont il lui donne le commandement avec le titre de lieutenant général; M. Vanel résume d'après le journal de bord les campagnes de 1705, 1706 et 1707 faites par cette escadre. M. de Saint-Pierre parcourut les ports de la Méditerranée, longeant toutes les côtes et surveillant étroitement les rivages des régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli; il mourut des fatigues de la dernière campagne. M. Vanel donne en appendice deux lettres inédites du commandeur; elles accompagnent le *Journal de bord*).

22. — Revue africaine. 1918, 2e trimestre, n° 295. — L. JOLEAUD. Études de géographie zoologique sur la Berbérie. II. Les bovinés (avec des cartes de la répartition de ces bovinés dans les temps préhistoriques). — Évariste LÉVI-PROVENÇAL. Un chant populaire du Djebal marocain (il est intitulé la « Multitude des saints » et il est de date récente, entre 1859-1873; texte, traduction, identification des personnages mentionnés). — Georges YVER. Enfantin et l'émigration étrangère en Algérie (il s'efforça d'attirer en Algérie des Suisses, des Allemands, des Belges; il envoya à ce sujet un mémoire au ministre de la Guerre au début de 1845; médiocre succès de cette tentative). = C.-rendus : *C. Conti-Rossini.* Notice sur les manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie (excellent). — *Ibn al Ahmar.* Histoire des Beni Mérin, rois de Fas, éditée, traduite et annotée par *Ghaouti Douali* et *Georges Marçais* (l'ouvrage a été composé en 807/1404; bonne tra-

duction). — *St. Gsell.* Histoire ancienne de l'Afrique du Nord; t. II et III (admirable). — *Victor Demontès.* Les préventions du général Berthezène contre la colonisation de l'Algérie (série de documents provenant des archives du gouvernement général de l'Algérie). — *Id.* La colonisation militaire sous Bugeaud (livre un peu touffu, mais grande richesse d'information).

23. — Revue de l'Anjou. 1918, janvier-février. — Ch. Urseau. La peinture décorative en Anjou du XIIe au XVIIIe siècle (le sujet est limité au département du Maine-et-Loire; fresques du XIIe au XVe siècle; l'influence du roi René; le plafond de la salle des gardes au château du Plessis-Bourré; la Renaissance; à suivre). — André Godard. Un ami des oiseaux : Gabriel Rogeron; suite (son voyage en Orient). — E.-G. Ledos. Joseph Denais, écrivain et journaliste angevin; suite (de 1878 à 1888). — G. Grassin. Angers et l'Anjou pendant la guerre (du 6 au 16 octobre 1916).

États-Unis.

24. — The American historical Review. 1918, avril. — La Société américaine d'histoire; compte-rendu des travaux de l'Assemblée annuelle tenue à Philadelphie en 1917. — Payson J. Treat. Le mikado et la ratification des traités passés avec les puissances étrangères (pendant la période où le pouvoir fut disputé au Japon entre le mikado et le Shogun, de 1853 à 1868, et où sévissait encore la haine contre l'étranger). — William E. Pierson. Le Comité d'enquête sur la conduite des opérations militaires pendant la guerre civile (1861-1864; d'après les rapports adressés au Congrès par ce Comité). — Roland G. Usher. Les rapports de l'Autriche avec l'Allemagne depuis 1866 (la promptitude avec laquelle l'Allemagne et l'Autriche s'entendirent pour déclarer la guerre en 1914 éclaire tout le passé; c'est sinon la preuve, du moins une forte présomption en faveur de cette idée qu'au fond, depuis 1871, les deux empires ont été d'accord sur la politique à suivre à l'égard des Slaves; mais il faut reconnaître aussi qu'il reste beaucoup d'obscurités et que le témoignage même des acteurs qui ont tenu les grands rôles dans cette histoire laisse subsister beaucoup d'énigmes). — G. B. Adams. La juridiction privée en Angleterre; essai de reconstruction théorique (cherche à distinguer et à définir très nettement ce qu'il faut entendre par les termes qui désignent le triple aspect de la juridiction seigneuriale aux XIIe et XIIIe siècles : « baronial », « franchisial » et « domanial »). — Henry J. Harris. Où faut-il s'adresser pour trouver la trace des résolutions jointes du Congrès? (brèves indications sur la marche à suivre pour retrouver dans les publications officielles le texte des résolutions votées conjointement par la Chambre et par le Sénat). — H. B. Learned. La chaire fondée par H. Yates Thompson (en 1864, Thompson donna les fonds nécessaires pour permettre

à un professeur de Harvard d'aller, tous les deux ans, faire à Cambridge, en Angleterre, douze leçons sur l'histoire et les institutions politiques des États-Unis; mais le Sénat de l'Université anglaise, endoctriné par le parti conservateur et clérical, repoussa cette intéressante proposition). = C.-rendus : *Sedgwick* et *Tyler*. A short history of science (cette histoire des sciences est trop souvent une compilation de seconde ou de troisième main; les meilleures parties sont celles où les auteurs parlent de l'objet propre de leurs études). — *T. R. Glover*. From Pericles to Philip (recueil assez lâche d'agréables articles). — *Augustin Fliche*. Études sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII : les Prégrégoriens (remarquable). — *Jamison*, *Ady*, *Vernon* et *Terry*. Italy, mediæval and modern (excellent manuel). — *H. Vreeland*. Hugo Grotius, the father of the modern science of international law (bon résumé; mais le dernier mot n'est pas dit sur le « père du droit international »). — *D. H. Stevens*. Party politics and english journalism, 1702-1742 (bon). — *J. A. Farrer*. The monarchy in politics (très bonne étude sur l'ingérence de la Couronne dans les questions de politique intérieure, coloniale et étrangère sous les règnes de George III, George IV, Guillaume IV et Victoria). — *H. Bleakley*. Life of John Wilkes (étude très érudite). — *W. P. Treloar*. Wilkes and the City (utilise beaucoup de documents tirés des archives municipales de Londres. Les deux ouvrages de Bleakley et de Treloar aboutissent au même résultat, celui de réhabiliter la mémoire du célèbre agitateur). — *J. Th. Merz*. A history of european thought in the nineteenth century; vol. IV (très intéressant et instructif). — Lord *Acton*. Selections from the correspondence of the first Lord Acton; publ. par *Figgis* et *Laurence*. I. Correspondence with cardinal Newmann, Lady Blennerhassett, Gladstone and others (très intéressant; la plupart des notes sont sans valeur). — *Gwynn* et *Tuckwell*. The life of the Rt. Hon. Sir Charles W. Dilke (excellent). — *John Morley*. Recollections (très intéressant). — *A. Welschinger*. L'empereur Frédéric III, 1831-1888 (bon). — Sir *Ernest Satow*. A guide to diplomatic pratice (judicieux et instructif). — *B. Auerbach*. Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie; 2e éd. (c'est le meilleur livre que l'on possède sur le sujet). — *Bertha von Suttner*. Der Kampf um die Vermeidung des Weltkriegs; Randglossen aus zwei Jahrzehnten zu den Zeitereignissen vor der Katastrophe, 1892-1900, 1907-1914; publ. par *A. H. Fried* (la baronne Suttner, pacifiste déclarée, a pris note, au jour le jour, des événements de son temps; de l'énorme fatras qu'elle a entassé, on a pu tirer beaucoup de faits intéressants sur les événements et les hommes du jour. Elle est demeurée convaincue que la guerre aurait pu être évitée; qu'Édouard VII fut réellement l'empereur de la paix; que l'attitude de Guillaume II fut toujours contradictoire, étant à la fois ultra-moderne et ultra-féodal). — *F. M. Kircheisen*. Das Völkerringen 1914-1915; I (beaucoup de faits agréablement présentés,

mais sans originalité de vues et sans pénétration). — *F. E. Whitton.* The Marne campaign (étude très minutieuse de la bataille de la Marne, d'où le rôle de la 42e division et celui de la 9e armée ressortent très amoindris). — *W. Hovgaard.* The voyages of the Norsemen to America (remarquable étude critique sur l'importance des Sagas comme source pour l'histoire des découvertes maritimes). — *M. N. Stanard.* Colonial Virginia; its people and customs (important). — *Ph. Stokes.* The iconography of Manhattan island, 1498-1909 (importante collection savamment présentée). — *J. C. Jessurun.* Kiliaen van Rensselaer, 1623-1636 (bonne étude sur une colonie hollandaise en Amérique). — *Thos. Hughes.* History of the Society of Jesus in North America. T. II : 1645-1773 (contient beaucoup d'informations précieuses, présentées sur un ton de polémique très agressif à l'égard des protestants et parfois injuste). — The Warren-Adams letters, being chiefly a correspondence among *John Adams*, *Samuel Adams*, and *James Warren.* T. I : 1743-1777 (contient beaucoup de nouveau). — *R. V. Harlow.* The history of Legislative methods in the period before 1825 (très intéressant). — *Fr. H. Herrick.* Audubon the Naturalist; a history of his life and time (c'est la première étude vraiment bonne qu'on ait sur ce remarquable ornithologiste, artiste et explorateur. Audubon naquit en Haiti le 26 avril 1785. Son père l'amena quatre ans plus tard à Nantes et il resta en France jusqu'à dix-huit ans; puis il se rendit en Amérique où, après maint voyage en Angleterre, il mourut en 1851). — *H. C. Dall.* The Ashley-Smith explorations and discovery of a central route to the Pacific, 1822-1829 (intéressant pour l'histoire du commerce des fourrures). — *Tracy.* Uncollected letters of Abraham Lincoln (publie environ 300 lettres, la plupart très courtes, de Lincoln; apporte peu de faits nouveaux, mais accentue les traits de caractère de Lincoln). — The Memoirs of colonel *John S. Mosby*, edited by *Ch. W. Russell* (intéressant pour l'histoire de la guerre civile). — *W. D. Orcutt.* Burrows of Michigan and the republican party; a biography and a history (intéressant pour l'histoire du parti républicain). — *D. E. Clark.* Samuel Jordan Kirkwood (utile pour l'histoire de l'Iowa depuis 1866). — *Th. G. Strong.* Joseph H. Choate, New Englander, New Yorker, lawyer, ambassador (excellent). — *M. O. Hammond.* Canadian confederation and its leaders (peu original). — *G. M. Wrong*, *J. Willison*, *Z. A. Lash* et *R. A. Falconer.* The federation of Canada, 1867-1917 (quatre conférences lues à l'Université de Toronto pour le cinquantenaire de la fédération du Canada). — *W. R. Riddell.* The constitution of Canada in its history and practical working (quatre conférences sur les responsabilités du citoyen au Canada et aux États-Unis; l'auteur prétend démontrer que, de ces deux États, c'est le Canada qui est le plus démocratique). — *P. J. Treat.* The early diplomatic relations between the United States and Japan, 1853-1865 (instructif). — *E. S. Morse.* Japan day by day, 1877-1883 (ce

n'est pas un livre d'histoire, mais le plus amusant et le plus instructif recueil d'histoires qu'on puisse lire). — *Fr. J. Audet.* Canadian historical dates and events, 1492-1915 (contient une masse d'utiles informations).

25. — The Nation. 1918, 28 février. — En marche vers le « self-government » en Inde. — Marya Goldon STRUNSKY. La démocratie russe et les Alliés (les Alliés n'ont rien compris aux aspirations profondes du peuple russe pour l'avènement d'un monde meilleur; ils ne lui demandaient que l'appui de son armée. Entre deux conceptions aussi contradictoires, toute entente était impossible). — Richard ROBERTS. La démocratie nouvelle (attire l'attention sur un récent « Report on Reconstruction » élaboré par un sous-comité du parti travailliste anglais). = *James M. Lee.* A history of american journalism (amas considérable de faits qu'on aurait pu mieux distribuer; de regrettables omissions). = 7 mars. La Russie et la démocratie (les Alliés doivent se garder de travailler à une restauration en Russie; il faut se méfier des Cosaques et des Japonais et l'on ne pourra regagner la Russie qu'en sauvegardant sa révolution). — Le Japon et la Russie (il faut se méfier de l'intervention japonaise). — La guerre considérée comme un laboratoire sociologique. — John H. MAC CRACKEN. Un ministère national d'enseignement (il faut créer aux États-Unis ce ministère, mais à condition que ce soit pour servir l'enseignement et non pour le diriger. La nation doit passer avant l'État). — H. M. KALLEN. La politique, les profits et le patriotisme en Wisconsin. = *Daniel J. Mac Carthy.* The prisoner of war in Germany (beaucoup d'utiles renseignements sur l'organisation des camps de prisonniers en Allemagne; l'auteur s'occupe d'ailleurs plutôt de la technique que des prisonniers eux-mêmes. Il laisse entendre néanmoins qu'il y a entre ces camps de grandes différences, selon qu'ils sont gouvernés par des Prussiens brutaux ou par d'autres. Certains camps de soldats sont une honte pour l'Allemagne). — The Warren-Adams letters, being chiely a correspondence among *John Adams, Samuel Adams* and *James Warren.* Vol. I : 1743-1777 (important pour faire connaître la manière de sentir des Américains). — *George O. Trevelyan.* The american Revolution (c'est la meilleure histoire qu'on ait de la Révolution américaine; elle est pleine d'intelligence et d'idées). — *Wolf von Schierbrand.* Austria-Hungary; the polyglot empire (livre écrit très rapidement par un ami de l'Autriche. Intéressant, mais n'ouvre pas de vues sur l'avenir). = 14 mars. LAPJAT RAI. L'importance internationale de l'Inde (il faut que la Grande-Bretagne accorde à l'Inde le « Home rule »). = 21 mars. Il ne faut pas désespérer de la Russie. — L'unité de l'Amérique (la guerre n'a pas réellement créé une unité nouvelle, mais elle a révélé les fondements profonds de son unité). — Oswald G. VILLARD. La presse et la situation internationale (la presse doit rester libre, indépendante de l'influence gouvernementale; elle doit guider l'opinion en l'instrui-

sant). — Gisela M. A. RICHTER. Recherches archéologiques en Italie (à Rome, à Ostie, à Pompée, à Cyrène, etc.). = *J. A. R. Marriott.* The eastern question. A historical study in european democracy (bon). — Lord *Eversley.* The turkish empire; its growth and decay (bon résumé). — *Charles B. Elliott.* The Philippines (beaucoup d'intéressants détails sur l'organisation d'une démocratie sous les tropiques). = 28 mars. William R. SHEPHERD. Les colonies allemandes et leur destinée. = *Arthur Reade.* Finland and the Fins (tableau vivant et pittoresque de la Finlande; bonne esquisse de son histoire dans les dernières années. L'auteur a vécu longtemps dans le pays, pour lequel il éprouve une vive sympathie). = 4 avril. George B. ADAMS. L'empire britannique et une Ligue de la paix (pour qu'un tel empire puisse fonctionner d'une manière durable, il faut que toutes les parties se considèrent et soient traitées comme autant de nations indépendantes. Ce serait donc une fédération constituée pour la défense et les intérêts de chacune des nations composantes; du moment qu'elles n'ont plus à s'occuper que de politique extérieure, le problème à résoudre est simple : point n'est besoin d'un parlement commun. Enfin dans un empire ainsi conçu, les États-Unis pourraient trouver leur place. L'empire britannique comprendrait ainsi tous les pays de langue anglaise). = *J. C. Smuts.* War time speeches (les discours prononcés par le général Smuts, représentant du Sud-Afrique dans le Cabinet impérial, doivent être versés au dossier de la future « Société des nations »). — *P. P. Gourvitch.* How Germany does business (exposé très instructif des méthodes employées par les Allemands dans le commerce et la banque). = Supplément : *Max J. Friedlænder.* Von Eyck bis Brueghel (beaucoup d'utiles informations sur l'histoire de l'art aux Pays-Bas; mais le livre est trop un recueil de fiches mises bout à bout). — *A. W. Pollard.* Shakespeare's fight with the Pirates, and the problems of the transmission of his text (quatre conférences données à Cambridge; intéressant pour les bibliographes, collectionneurs et amis de Shakespeare). — *Jos. Quincy Adams.* Shakespearean playhouses (bonne étude sur les maisons où furent jouées les pièces de Shakespeare). — *P. J. Treat.* The early diplomatic relations between the United States and Japan, 1853-1865 (important). — *Max May.* Isaac Mayer Wise, the founder of american Judaism (bonne biographie pour le centenaire de Wise, qui fut un grand prophète, qui combattit le radicalisme extrême, l'indifférence et l'athéisme chez ses coreligionnaires et qui fut Américain jusqu'aux moelles). — *H. Creelman.* An introduction to the Old Testament chronologically arranged (utile compilation à l'adresse des étudiants). = 11 avril. Henry HAZLITT. Notre machine de guerre économique. — Arthur H. WARNER. La première année de l'Amérique en guerre. — Elbridge COLBY. Livres sur la guerre (parus aux États-Unis). = Sir *Charles Waldstein.* What Germany is fighting for (réponse à *Dietrich*

Schæfer : Das grössere Deutschland). — *Henry Van Dyke*. Fighting for peace (expose admirablement comment les Allemands font la guerre et quels intérêts cette guerre met en jeu). — *Lindsay Rogers*. America's case against Germany (traite surtout les questions de droit international, en particulier quant à la guerre navale et à la « liberté des mers »). — *Julius M. Price*. Six months on the italian front (beaucoup de détails intéressants et pittoresques par un artiste correspondant de guerre de l' « Illustrated London News »). — *Herbert Vivian*. Italy at war (récits anecdotiques). — *Mary K. Waddington*. My war diary (souvenirs des premiers temps de la guerre à Paris). — *Guy H. Scholefield*. New Zealand in evolution (bon exposé des mesures prises pour mettre en pratique dans cette île un régime de caractère nettement socialiste). = 18 avril. Herbert L. STEWART. John Redmond (notice nécrologique sur le chef parlementaire du parti irlandais à la Chambre des communes). = *J. Cascales y Muñoz*. Francesco de Zurbarán; his epoch, his life and his work; trad. anglaise par *Nellie S. Evans* (bonne étude qui vaut d'ailleurs surtout par les illustrations). = 25 avril. E. Preston DARGAN. L'esprit classique et l'esprit moderne en France; plaidoyer en l'honneur du XVIIIe siècle. = *Ernest Barker*. Ireland in the last fifty years, 1866-1916 (excellente brochure). — *Shane Leslie*. The irish issue in its american aspect (brillant et instructif; beaucoup de détails sur les chefs du parti irlandais : Mitchell, Parnell, les Redmond, Sinn Fein, Casement, Carson, etc.). = 4 mai. *Th. Alexander*. The Prussian elementary schools (étude fortement documentée sur la littérature scolaire en Prusse telle qu'elle était organisée juste avant la guerre; montre que le but unique de cette organisation était de former les intelligences pour le service et le culte de l'État, de l'absolutisme). = Supplément : Questions et livres relatifs à l'enseignement en Amérique et en Europe. = 11 mai. *D. Hughes*. Illustrations of Chaucer's England (intéressant choix d'extraits de chroniques et œuvres littéraires du XIVe siècle). — *Sedgwick* et *Tyler*. A short history of science (excellent manuel). = 18 mai. Elbridge COLBY. Lettres de Thomas Hardy à Thomas Paine (deux lettres seulement, du 15 octobre 1807 et du 12 mars 1808). = *R. D. Wilson*. Studies in the books of Daniel (l'auteur prétend prouver l'historicité du livre de Daniel; il a complètement échoué). — *E. Freund*. Standards of american legislation; an estimate of restrictive and constructive factory (original et instructif). = 25 mai. *O. G. Villard*. The James Gordon Bennetts and their newspapers (passe en revue les journaux fondés par les deux Bennett, père et fils; « quoique leur moralité n'ait pas été très élevée, ils furent les plus remarquables journalistes que les États-Unis aient produits »). — *Edward P. Buffet*. Lamennais et Maurice de Guérin (d'après quelques lettres de Maurice de Guérin, écrites de La Chênaie, où s'était retiré Lamennais en 1832). — *Andreas Latzko*. A man of peace and war (peinture véridique et horrible de

la guerre, dont l'auteur veut nous inspirer le dégoût). = 1er juin. *Catherine Breshkovsky*. The little grandmother of the russian revolution. Reminiscences and letters; edited by *Alice Stone Blackwell* (remarquable). — Cette livraison abonde en articles sur la question féminine et féministe. = 8 juin. W. Chauncey FORD. Henry Adams, historien (longue notice nécrologique). — James Henry BREASTED. La tête de pont de l'Asie Mineure (insiste sur l'importance capitale des succès remportés par les Anglais en Asie Mineure; si leur avance paraît lente à certains esprits impatients, elle a déjà produit ce résultat essentiel qui est de protéger la canal de Suez, point où se rencontrent l'Atlantique et le Pacifique. « Sans Suez, l'Angleterre ne domine pas dans le Pacifique et, sans la suprématie anglaise dans le Pacifique, la sécurité des États-Unis est compromise. » Il importe donc que les Anglais étendent leur contrôle sur la Palestine, la Syrie, l'Arménie libre et interdisent aux Turcs l'accès de la Méditerranée orientale. Cet article a été écrit en réponse au directeur de *The Nation* qui avait prié M. Breasted de rendre compte de l'ouvrage du professeur Jastrow sur *la Guerre et le chemin de fer de Bagdad*). = *Carl Zollman*. American civil church law (excellent). — *A. M. Pooley*. Japan at the cross-roads (important; l'auteur connaît bien le Japon et il trace d'instructifs portraits des principaux chefs de parti. C'est actuellement une oligarchie qui règne, oligarchie de bureaucrates militaristes; le président du Conseil, comte Terauchi, est de sentiments très français; mais il ne gouverne pas autrement que le prince Kattura, imprégné des méthodes prussiennes. Le peuple n'a aucune part aux affaires publiques; c'est « un os sans moelle »). — *H. W. Carr*. The philosophy of Benedetto Croce (excellent). — *G. M. A. Richter*. Les tumuli de Macédoine (résume les indications fournies par le professeur E. A. Gardiner dans le *Times* sur les découvertes archéologiques faites depuis la guerre dans la partie de la Macédoine occupée par les Alliés).

GRANDE-BRETAGNE.

26. — History. 1918, avril. — Paul VINOGRADOFF. La Russie et l'époque des troubles (c'est la période qui s'étend entre la mort d'Ivan le Terrible et l'avènement des Romanoff. A cette époque, la Russie fut la victime de discordes civiles, d'une lutte de classe, d'interventions étrangères, d'une anarchie sanglante comme aujourd'hui. Il y a aussi des différences : au temps des « troubles », le clergé défendit ardemment la cause de l'ordre et de l'unité nationale; de nos jours, son servilisme devant la bureaucratie lui a fait perdre l'autorité spirituelle; le socialisme est venu en outre semer des germes de révolte dans la profondeur des couches populaires. Néanmoins, à l'heure actuelle, il semble que l'on puisse distinguer un retour à la foi et des symptômes rassurants pour la propriété foncière. Jusqu'à quel point l'histoire se répétera-t-elle?). — J. W. HEADLAM. Effet produit par

la guerre sur l'enseignement de l'histoire (il importe de développer en Angleterre l'histoire des deux derniers siècles, en particulier celle des rapports entre elle et les États-Unis). — Paul MANTOUX. Même sujet (il faut enseigner l'histoire des faits et des idées; l'histoire-bataille doit tenir sa place à côté de l'histoire des idées et de la civilisation; il faut lier son enseignement à un solide enseignement de géographie. Mais il faut que le professeur ait constamment devant l'esprit ce programme, que l'histoire ne doit pas se confiner dans le menu détail historique, qu'elle ne doit pas être davantage un instrument politique pour imposer à un peuple une orthodoxie favorable à un système de gouvernement, qu'elle doit tendre à former des citoyens, des membres conscients d'une communauté libre, résolue à se gouverner elle-même). — Discussion sur ces matières à l'Assemblée annuelle de la « Historical association. » — A. F. POLLARD. Les deux chambres du Parlement et leur séparation (il est impossible de dire exactement à quelle époque se fit la séparation du Parlement en deux chambres, ou plutôt la question est mal posée : en fait, quand les Communes se retiraient pour délibérer sur les demandes faites au nom du roi, elles se retiraient bien dans une autre chambre que les Lords; mais où les entretiens qu'on échangeait n'avaient aucune valeur légale; il n'y avait de Parlement que lorsque les Communes revenaient au palais du roi pour donner leurs réponses, faites par la bouche de leur Orateur ou Speaker). — J. W. NEILL. Warren Hastings (vive critique de l'étude consacrée par Macaulay à W. Hastings qui fut un administrateur remarquable et un chef très populaire). = C.-rendus : *A. M. Gwatkin.* Church and State in England (remarquable résumé, à peine déparé par de légères fautes de détail). — *L. F. R. Williams.* History of the abbey of St Alban (intéressant; mais n'est pas fait dans un esprit vraiment critique). — *Jamison, Ady, Vernon* et *Terry.* Italy, medieval and modern (excellent résumé). — *Ch. Whibley.* Political portraits (agréable recueil de portraits du XVIIe et du XVIIIe siècle). — *Al. Gordon.* Freedom after ejection. A review 1690-1692 of Presbyterian and Congregational Nonconformity in England and Wales (publie avec beaucoup de soin le texte manuscrit d'une histoire de l' « Heureuse Union » des Presbytériens et des Indépendants, écrite peu après le vote de l'Acte de tolérance, 1689). — *A. P. Newton.* The old empire and the new (recueil de six conférences sur la « continuité » de l'histoire impériale en Angleterre et sur « la marche vers l'unité impériale »). = Livres sur la guerre. — *Jarvis.* The teaching of history (bon). — *J. S. Bassett.* The middle group of american historians (très intéressante étude sur les historiens américains qui ont écrit entre 1820 et 1880).

27. — **Quarterly Review**. 1918, avril. — H. E. LUXMORE. Eton, autrefois et aujourd'hui (d'après une dizaine d'ouvrages, parmi lesquels vingt et un numéros d' « Etoniana », par R. C. Austen Leigh, 1917).

— H. VANDER LINDEN. La Belgique et le Luxembourg, 1831-1839 (en proclamant la neutralité de la Belgique, les puissances crurent avoir assez fait pour elle; aussi ne craignirent-elles pas de lui enlever ses forteresses orientales : Maestricht qui fut donné à la Hollande et Luxembourg où les Prussiens tenaient garnison. Qu'avait-elle à craindre désormais puisqu'elle était neutre? Quant aux Prussiens, ils se firent détester des Luxembourgeois par leur brutalité). — B. CARPENTER. Églises nationales et vie nationale (d'après les ouvrages de Sir Henri Howorth sur Grégoire le Grand, saint Augustin et l'âge d'or de l'Église d'Angleterre, l'Église chrétienne en Gaule du chanoine Scott Holmes, la biographie de Constantin par Coleman, 1914 et la conversion de l'Europe par le Rév. Robinson, 1917. Montre le rôle considérable joué par l'Église dans la vie nationale). — R. S. RAIT. Les États-Unis dans la littérature anglaise (en quels termes parlèrent des États-Unis des auteurs tels que John Davis, Th. Moore, W. Irving, Mrs. Trollope; comment, à leur tour, les Américains ont parlé des Anglais et, en particulier, comment la guerre de l'Indépendance est racontée aux enfants des États-Unis dans les manuels scolaires, d'après l'ouvrage d'Altschul. Il n'y a pas longtemps que les historiens des deux pays ont cherché à se montrer justes et impartiaux et qu'ils ont rivalisé de générosité). — Evans LEWIN et MONTGOMERY-CAMPBELL. Comment les Allemands traitent les indigènes (en Afrique, d'après le compte-rendu sténographique des séances du Reichstag, les récits des missionnaires allemands et autres, etc. Nombreux furent les soulèvements des indigènes dans les colonies allemandes; elles ont été réprimées avec une cruauté sans pareille). — H. M. HYNDMAN. L'évolution de la révolution (il s'agit de la révolution sociale qui ne peut que favoriser l'évolution). — C. E. FAYLE. Les principes de la reconstruction (dans l'industrie; d'après un rapport sur les relations entre employeurs et employés en 1916, un autre sur le travail et le nouvel ordre social, rédigé au nom du « Labour party » en 1918, et divers ouvrages par H. S. Furniss, Edw. Carpenter, Ernest J. P. Benn, Huntley Carter). — Chanoine GLAZEBROOK. La réforme ecclésiastique (le besoin d'une réforme dans l'Église anglicane, dans le culte, dans les rapports avec l'État est vivement senti en Angleterre. Le haut clergé s'en préoccupe; ce que demande l'auteur, c'est « une Église qui représente et unisse le peuple chrétien tout entier, qui soit la consécration de l'État; ce dont la religion a besoin, c'est non pas d'une Église intensive et par conséquent exclusive, mais d'une fraternité inclusive se proposant pour but essentiel de faire avancer le royaume de Dieu sur la terre »). — Sir Valentine CHIROL. L'Islam et la guerre (hostilité de beaucoup de Musulmans contre les Turcs; toute tentative de « panislamisme » a échoué; les Jeunes-Turcs ont alors reporté leur espoir sur un mouvement « pantouranien » et d'irrédentisme, qui peut devenir dangereux). — Colonel BLOOD. Histoire de la guerre. — BURROWS. La Grèce et l'organisation des Balkans.

SUISSE.

28. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1918, mai. — E. C. CHATELENAT. Jacob Burckhardt (rapide esquisse de l'œuvre accomplie par ce professeur d'histoire de l'art, qui est une des gloires de l'Université de Bâle, sa patrie. Bâle et la Suisse célèbrent son centenaire : né le 25 mai 1818, Burckhardt est mort le 8 août 1897). — Aldo DAMI. Delenda Austria? (la destruction de la double monarchie serait la meilleure solution pour tous les irrédentismes; mais l'effondrement de la Russie a sauvé les Habsbourg et l'on paraît penser maintenant qu'une politique réciproque de renoncements pourrait seule aider à débrouiller une situation en apparence inextricable). — Pierre KOHLER. La vérité biographique dans *Adolphe* de Benjamin Constant (montre jusqu'à quel point Constant s'est peint lui-même dans le héros de ce roman psychologique et quelle part il y a faite à l'intervention littéraire). — A. VIERNE. Les révolutionnaires russes en Suisse et leur départ pour la Russie (expose les pourparlers de Lénine avec M. de Tattenbach, le grand maître de l'espionnage au service de la légation d'Allemagne en Suisse. Liste des principaux personnages, hommes et femmes, qui ont traversé l'Allemagne en compagnie de Lénine et de Trotzki. « Les Alliés, en ne surveillant pas de très près, avant et pendant mars-avril 1917, les agissements des révolutionnaires russes, ont manqué d'initiative. Les Centraux y ont mis moins de scrupules et plus d'énergie. L'offensive allemande sur le front occidental en est peut-être la conséquence »). = Juin. Pierre KOHLER. La vérité biographique dans *Adolphe* de Benjamin Constant; fin (*Adolphe* est une fiction chargée de vérité biographique. Éléonore emprunte plus de traits à Mme de Staël qu'aux autres femmes qui ont traversé la vie de Constant; mais c'est en somme une composition littéraire, « un mystère que jamais nous ne pénétrerons à fond »). — Louis LEGER. Les crises anarchiques dans l'ancienne Russie. — Dr George MONTANDON. Pourquoi l'Allemagne a prétendu à la domination du monde (et des mesures que la France doit adopter pour contrecarrer les desseins d'hégémonie mondiale que l'Allemagne ne cesse d'adapter aux circonstances changeantes de la politique et de la guerre). — Dr M. GALLAD. La propagande germano-turque et l'Égypte. — VERAX. Lettre d'un Polonais (réponse à un article signé par W. P. dans les « Annales des nationalités » du 1er mai 1918. L'auteur, s'il est Polonais, tend à brouiller avec l'Entente M. Dmowski, le représentant attitré de la seule nation qui, dans l'Europe orientale, n'ait pas cessé d'être fidèle à l'Entente : la Pologne). — KAPPA. Chronique polonaise; I (résume les événements survenus en Pologne ou la concernant depuis la Révolution russe). = Juillet. William E. RAPPART. Wilson, la guerre et la paix. — Geneviève MAURY. Un poète du travail : Pierre Hamp. — Henry DE VARIGNY. Impressions de soldats. — Julien GRUAZ. Les

anciens habitants des rives comprises entre Morges et Vidy (populations lacustres, celtiques et romaines, d'après les fouilles archéologiques). — Henri-Édouard DROZ. Un point d'histoire (dans la nuit du 10 au 11 août 1914, après la première bataille de Mulhouse, des soldats badois prétendirent que l'ordre avait été donné de « raser la ville » parce que des civils avaient tiré sur eux. Après enquête faite par les autorités allemandes, on trouva que les coups de feu avaient été tirés par des soldats badois contre leurs camarades. A Mulhouse on se contenta d'employer le procédé d'intimidation ; à Louvain les Allemands en prirent prétexte pour brûler la ville et fusiller les habitants. Or, au début de la guerre, quand la Prusse orientale fut envahie par les Russes, le gouvernement allemand n'hésita pas à persuader les civils de prendre les armes pour repousser les envahisseurs. Crime en deçà de la Sprée, vertu au delà !). — P. V. GERBER. La réforme du calendrier.

29. — Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich. T. XXVII, livr. 4, 1914. — Le P. E. SCHERER. Statistique des antiquités de l'époque préhistorique et des temps historiques les plus reculés découvertes dans la Suisse primitive (il résulte de cet excellent mémoire que si, aux âges de la pierre et du bronze — dont les restes ne consistent qu'en objets isolés provenant de chasseurs ou de passants — les vallées de Schwyz, d'Unterwalden et d'Uri n'ont pas été occupées d'une manière permanente, elles l'étaient en revanche à l'époque romaine; ce fait, admis déjà en 1891 par M. OECHSLI, est pleinement confirmé par l'existence d'une exploitation rurale à Alpnach Obwalden, sur la route du Brünig, découverte en 1914 et dont la description tient une grande place dans le travail du P. Scherer). = T. XXVIII, livr. 1, 1915. E. HAHN. L'orfèvre et graveur de médailles et monnaies zurichois Jacob Stampfer, 1505-1579. = Livr. 2, 1917. G. HAUSER. Le château de Mœrsbourg (près Winterthour; propriété des Kybourg et des Habsbourg; remonte en tout cas au XIe siècle). = Livr. 3, 1918. E.-A. GESSLER. Le développement de l'artillerie en Suisse, de l'origine à la fin des guerres de Bourgogne (l'auteur a recueilli, dans les documents du XIVe et du XVe siècle tirés des archives des principales villes de la Suisse et dans les chroniques du temps, tous les passages intéressant l'objet de son étude; il les publie en les commentant et réserve à une seconde partie l'examen des documents figurés, des antiquités de l'époque et l'exposé des résultats de ce laborieux dépouillement).

30. — Revue d'histoire ecclésiastique suisse. 11e année, 1917. — Le P. O. RINGHOLZ. Le culte du bienheureux Frère Nicolas de Flue à l'abbaye d'Einsiedeln (à l'occasion du 500e anniversaire de la naissance du célèbre ermite, dont l'influence contribua à pacifier les Suisses lors du convenant de Stans en 1481). — M. REYMOND. Un rôle de cens pour le chapitre de Lausanne en l'an 1000 (date et étudie un fragment

relatif à Vevey, qui se trouve dans le cartulaire de ce chapitre, et qui a été publié dès 1851). — E. TORRIANI. Quelques documents du monastère supprimé des Servites de Mendrisio (Tessin). — A. BUCHI. Procès-verbaux de deux visites pastorales du commencement du XVIe siècle (publie le curieux texte de deux visites faites dans son diocèse par le célèbre évêque de Sion Mathieu Schiner). — E. WYMANN. Le témoignage de Charles Borromée et de Pierre Canisius sur Nicolas de Flue. — A. BÜCHI. Le décret de canonisation [1872] du bienheureux Frère Nicolas. — Le P. G. MEIER. Aphorismes, épithètes et invectives de l'époque de la Réformation en Suisse (l'auteur de cet intéressant recueil a puisé surtout dans le vocabulaire, très riche il est vrai, des réformés; celui des auteurs catholiques lui aurait fourni la matière d'assez nombreuses additions). — M. REYMOND. Le problème de l'évêché de Nyon (se prononce contre l'existence de cet évêché, malgré l'opinion affirmative soutenue par Mgr Duchesne dans le tome III de ses *Fastes épiscopaux*). — Le P. O. RINGHOLZ. La « Grande prière » (prière liturgique en usage, en Suisse centrale, dans les cas de danger public). — W. OEHL. Frère Nicolas de Flue et la mystique allemande (étude très intéressante sur les ramifications du mouvement mystique de l'Allemagne méridionale en Suisse, aux XIVe et XVe siècles, et les influences qui ont fait un mystique du paysan illettré qu'était Nicolas; toutes les manifestations de sa vie d'ascète et de visionnaire se retrouvent dans l'histoire des mystiques d'autres pays). — M. REYMOND. Le couvent des dominicains de Lausanne (fondé en 1234; détails curieux sur la vie intellectuelle de ce couvent et sur le rôle de l' « inquisiteur de la foi »; publie la traduction de deux fragments de procédures de sorcellerie du XVe siècle). — A. SCHEIWILER. Élisabeth Spitzlin, contribution à l'histoire de la Réformation catholique en Suisse (sous sa direction, le couvent de capucines de Pfanneregg, dans le Toggenbourg, devint, à la fin du XVIe siècle, un important centre de réforme pour les couvents du même ordre).

CHRONIQUE.

France. — Nous apprenons avec une émotion profonde la mort sur le champ de bataille de Michel DESJARDINS, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie, élève de l'École des chartes, fils de M. Paul Desjardins, professeur au lycée Condorcet. Devant lui s'ouvrait une belle carrière et nous comptions qu'il aurait sa place parmi les érudits et les historiens de notre pays. Mais la guerre éclate : le jeune homme s'engage, devient soldat et officier. Il accepte à l'armée les missions les plus dangereuses ; pour la cinquième fois il conduisait, le 18 juillet 1918, une troupe de volontaires comme lui ; il saluait déjà, au nord de la Marne, la victoire imminente. Il fut arrêté en plein élan, d'une balle au front. Il meurt dans sa vingt et unième année. C. PF.

— Voici une autre mort, non moins déplorable, celle de Henri ALLINE, ancien élève de l'École normale supérieure, de la promotion de 1905, ancien pensionnaire de la Fondation Thiers, maître de conférences de langue et littérature grecques à la Faculté des lettres de Bordeaux. Il laisse une très belle œuvre : l'*Histoire du texte de Platon*, parue dans la « Bibliothèque de l'École des hautes études », et dont nous avons montré l'importance (*Rev. histor.*, t. CXXII, p. 387). Sous-lieutenant, croix de guerre avec trois citations, il est glorieusement tombé le 3 août 1918, à l'âge de trente-quatre ans.

— M. Albert MÉTIN, professeur agrégé d'histoire et ancien ministre, est mort le 17 août 1918. Il était né à Besançon en 1871. Outre plusieurs précis pour l'histoire, la géographie, le droit et l'économie politique à l'usage de l'enseignement primaire supérieur, on doit à M. Métin des travaux très documentés sur l'histoire sociale : *le Socialisme en Angleterre* (1897); *le Socialisme sans doctrine, la question agraire et la question ouvrière en Australie et en Nouvelle-Zélande* (1901); *la Transformation de l'Égypte* (1903); *l'Inde d'aujourd'hui* (1903); *l'Extrême-Orient : Chine, Japon, Russie* (1905); *la Colombie britannique*, rapport sur la colonisation au Canada (1908); *le Mouvement social en Australie* (1909). Élu député cette même année 1909, il devint ministre du Travail en 1913 et en 1915, sous-secrétaire d'État du Blocus en 1917. Tout son labeur d'autrefois le désignait pour ces hautes fonctions. Il venait d'être chargé d'une mission en Australie, à l'effet d'étendre après la guerre nos relations économiques avec ce pays qu'il connaissait bien, quand une attaque d'apoplexie le coucha dans le tombeau.

— La *Revue historique* doit donner un souvenir à la mémoire de

Mlle Louise GUIRAUD, morte le 6 mai 1918 à Montpellier, après avoir consacré à sa ville natale une série d'excellents ouvrages qui tous étaient appuyés sur des recherches d'archives et faisaient connaître des faits nouveaux. Citons parmi eux : *les Fondations du pape Urbain V à Montpellier* (1889-1891, 3 vol. in-8°); *Recherches topographiques sur Montpellier au moyen âge* (1895); *Recherches et conclusions nouvelles sur Jacques Cœur* (1900), où était revisé le jugement trop favorable porté par les anciens historiens sur l'argentier de Charles VII; et enfin *la Réforme à Montpellier* (2 vol., 1918), publiés par la Société archéologique de cette ville et auxquels nous consacrerons un compte-rendu spécial.

— Nous apprenons au dernier moment avec un vif regret la mort de M. A. TUETEY, conservateur honoraire aux Archives nationales. Nous lui consacrerons une notice dans notre prochaine livraison.

— Sur le prix Juteau-Duvigneaux, l'Académie française a décerné une récompense à M. AUTIN : *l'Échec de la Réforme en France au XVIe siècle*. Elle a partagé le prix Sobrier-Arnould entre MM. JOVY : *Fénelon inédit*, TALMYER : *Portrait de la belle France*, et FRIBOURG : *Croire*. Elle a attribué une partie du prix Furtado à MM. BOCQUET et HOSTEN : *l'Agonie de Dixmude*.

— *Diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie*. A la Faculté des lettres de l'Université de Paris, dix-huit candidats ont obtenu ce diplôme à la session de juin 1918. Ils avaient présenté les sujets suivants : ALBA. Protestantisme libéral et protestantisme orthodoxe de 1859 à 1862. — Mlle BOURIN. La condition des paysans de la Flandre maritime en 1789. — Mme BRAULT. Les guerres de la Révolution et de l'Empire dans les romans de Balzac. — CANU. Le régime électoral au début de la Restauration. — CAPOL-REY. Les principes directeurs de la politique française dans ses rapports avec les états barbaresques (1643-1684) : saint Vincent de Paul et Colbert. — Mlle CHASSINE. Évolution de la sculpture au XIIIe siècle à Notre-Dame de Paris. — Mlle CHOVEAUX. Le Morbihan et ses abords. — DOUCHE. L'administration des greniers à sel et de la gabelle dans les pays de grande gabelle. — Mlle DURAND. La légende des Argonautes dans les peintures de vases. — Mlle DE DURFORT DE CIVRAC DE LORGE. Les efforts catholiques en vue de l'éducation et de l'instruction des filles de 1610 à 1624. — GANSHOF. Étude sur l'administration de la justice dans le duché de Bourgogne dans le haut moyen âge. — LEDUC. L'Espinouse. — Mlle LELEU. Traduction et essai de critique de la chronique de Jean de Venette. — LHOMME. Les vitraux de l'église Saint-Père de Chartres. — Mlle MAGNIER. Le séjour en France de Thomas Becket. — MICHEL (François). La question de la décentralisation administrative dans les premières années de la Restauration (1814-1821). — Mlle MOREAU. La lisière du Limousin dans la région de Confolens et du Chabanais. — Mlle VESSEREAU. L'adreit et l'ubac dans les Alpes occidentales. — MM. Alba et Ganshof ont été reçus avec mention *très honorable*.

Ajoutons que trente-quatre candidats ont été reçus à la licence d'histoire.

— On trouvera dans le *Journal officiel* du 23 mai 1918 le rapport présenté au ministre de l'Instruction publique sur le service des Archives, du 1er mai 1917 au 1er mai 1918, par M. Charles-V. LANGLOIS. On y signale les précautions avec lesquelles on doit procéder à la destruction des vieux papiers; ces vieux papiers, jugés inutiles par des fonctionnaires trop pressés, peuvent justement présenter un sérieux intérêt historique. Il y a des règles pour l'élimination des papiers inutiles dans les archives départementales; il n'en existe pas pour les archives communales; il y a là un danger auquel il faut veiller avec la plus vigilante attention.

— Grâce à une généreuse donation de A. Barton Hepburn, autrefois président et actuellement directeur de la France-America Society, a été créée une maison française près l'Université Columbia à New York. Depuis janvier 1918, sur l'initiative du capitaine F. Baldensperger, qui occupe à *Columbia University* la chaire de littérature et civilisation française, paraît tous les mois un *Bulletin* de cette maison française. On y publie en français ou en anglais des articles sur l'enseignement américain ou français; le numéro de janvier-février contient une brillante étude de M. BALDENSPERGER sur Louis Liard; le numéro de mai-juin commence une série d'études du même sur les étudiants américains en France et rappelle les souvenirs qu'a gardés de Paris, le Paris de 1833, Olivier Wendell Holmes, le futur auteur de l'*Autocrat of the breakfast-table;* dans le numéro de mars-avril, Robert FERRANI a écrit un article en anglais sur les étudiants américains aux écoles de droit françaises et les étudiants français aux écoles de droit américaines. Le *Bulletin* fait connaître ensuite dans ses « Notes et documents » les renseignements sur les relations universitaires entre la France et l'Amérique, et signale dans sa « Bibliographie et revue des revues » tous les livres et articles parus en Amérique sur la France, en France sur l'Amérique, analysant les premiers en français, les seconds en anglais. Ce *Bulletin*, dont chaque numéro contient huit pages in-4°, est imprimé en très beaux caractères. A l'heure où les soldats américains et les soldats français luttent pour la même cause, où ils se sont liés par la « fraternité des armes », les relations intellectuelles entre les deux pays doivent devenir plus étroites; les « échanges » universitaires plus nombreux; et, après la victoire, les deux pays voudront rester plus étroitement unis. C'est à cette union que travaille la maison française de *Columbia University;* aussi nous souhaitons à son *Bulletin* la bienvenue et de nombreuses années d'existence.

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

ORIGINES, CAUSES

ET CONSÉQUENCES

DE LA GUERRE DES CAMISARDS

(Suite et fin[1]*.)*

V.

Le lundi 24 juillet 1702, l'abbé du Chayla, subdélégué de Basville, fut tué au Pont-de-Montvert[2]. De longue date il avait excité la haine des nouveaux convertis qu'il traitait avec rigueur, ne cessant de les persécuter. Des caves de sa demeure, maison enlevée à l'une de ses victimes, il avait fait une prison où, précisément à cette date, se trouvaient enfermées plusieurs personnes arrêtées pour cause de religion et qu'il soumettait à de cruelles tortures.

On peut se demander si la vengeance ne fut pas l'inspiratrice de ce meurtre et conclure à sa préméditation. De même plusieurs historiens ont prétendu qu'il donna le signal de la guerre des Camisards. Il est donc indiqué de s'en rapporter à la documentation historique.

Si Antoine Court a pu recueillir, de la bouche même de plusieurs des prisonniers de l'abbé du Chayla, les récits des souffrances qu'ils durent endurer et les a reproduits dans son *Histoire des troubles des Cévennes*[3], les écrivains catholiques ont été contraints de reconnaître, mais sans insister, la vérité de ces accusations. « Il n'avait pas assez ménagé des vaisseaux fragiles », a écrit Brueys dans son style trop imagé. « Son zèle

1. Voir plus haut, p. 1.
2. Pont-de-Montvert, Lozère, arrondissement de Florac.
3. Court, t. I, p. 25 et suiv. Voir aussi N. Weiss, *Précisions documentaires sur l'histoire des Camisards*. Bulletin de la Société du protestantisme français, 1909, p. 243, et Roschach, *Histoire du Languedoc*, t. XIV, p. 1582 et suiv.

avait été mêlé de trop d'amertume et cette conduite avait révolté les esprits et porté les religionnaires à secouer un joug qu'il ne leur rendait pas assez léger[1]. »

Le conseiller La Baume est obligé de déclarer « que l'on se plaignait surtout de la sévérité de l'abbé du Chayla et qu'il traitait avec trop de rigueur et de dureté ceux qui ne remplissaient pas leur devoir[2] ». Louvreleuil ne peut nier que les prisonniers fussent mis « dans des ceps, instruments faits de deux pièces de bois entaillées[3] ». Ainsi les trois historiens catholiques, contemporains des événements, reconnaissent que le zèle d'un prêtre, dont ils louent le mérite, avait cependant dépassé la mesure. Mais il est un témoignage de ses violences d'autant plus important qu'il est dû au comte de Peyre, lieutenant général et commandant le deuxième département du Languedoc. Il écrivait en effet à Chamillart, le 19 août 1702 : « L'attroupement fut résolu en vue de délivrer sept personnes que l'abbé du Chayla avait en prison chez lui, supposant qu'elles devaient quitter le royaume, auxquelles il donnait lui-même chaque jour les étrivières, et avait inventé un supplice qu'il leur faisait souffrir, leur mettant les pieds au milieu d'un gros poutre qui les obligeait à dormir debout. M. de Basville a écrit à Messieurs du Présidial de lui envoyer toutes les procédures qu'il voulait connaître de la suite de cette affaire et voudrait bien qu'on n'en eût pas tant connu. L'on persiste à dire que, si le commandement des Cévennes pouvait changer, que tout serait tranquille et en repos, la dureté avec laquelle on les a gouvernés ayant tout gâté[4]. »

Libérer les prisonniers, était en effet le seul but que poursuivaient les conjurés. Cavalier, qui assista à l'assemblée où, sur la demande instante d'Esprit Séguier, cette résolution fut prise, le déclare dans ses *Mémoires* de la manière la plus précise. « Esprit Séguier et sa troupe se rendirent directement à la maison de l'abbé du Chayla, qu'ils entourèrent, et demandèrent les

1. Brueys, *Histoire du fanatisme*, t. I, p. 303.
2. La Baume, *Relation historique*, p. 28.
3. Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé*, t. I, p. 27. Il est à remarquer que Fléchier se borne à écrire, sans aucun commentaire : « L'affaire de M. l'abbé du Cheila arriva ce temps-là. Environ quarante ou cinquante de ces mutins s'attroupèrent et vinrent fondre sur sa maison et le massacrèrent ». *Lettres de Fléchier*, t. I, p. 199.
4. A-G, 1614, p. 47.

prisonniers, déclarant que, s'ils étaient remis paisiblement en liberté, nul désordre ne serait commis[1]. »

Abraham Mazel, un des prophètes cévenols, rapporte « que l'Esprit l'avertit de prendre les armes pour la cause de Dieu et qu'il se joignit à la troupe de Séguier afin d'aller délivrer ceux de nos frères que les persécuteurs détenaient prisonniers au Pont-de-Montvert, dans le château de M. Dandré, que l'abbé du Chayla occupait[2] ».

Mais il est une déclaration qui confirme les dires du comte de Peyre, avec une autorité d'autant plus grande que Basville en est l'auteur. Après avoir pris toutes les informations nécessaires, quinze jours après les événements, le 4 août 1702, il écrivait en ces termes à Chamillart : « Il n'y a point d'étrangers parmi ces gens-là ; ce n'était qu'un petit nombre de vagabonds nés dans le pays, que le phanatisme avait rassemblés. Il est certain même que leur dessein n'était pas d'abord de faire les meurtres et incendies qu'ils ont commis. Ils voulaient sauver un d'entre eux qui était malheureusement prisonnier dans la même maison où était l'abbé du Chayla. Un de ses valets tira un coup de fusil et en tua un. Cela les irrita et, étant entrés en fureur, ils tuèrent l'abbé du Chayla. Le même mouvement les porta à assassiner deux curés les plus voisins; ils ne voulaient aussi que prendre des armes dans le château du sieur La Devèze. Mais, ayant tiré et tué l'un d'entre eux, ils brûlèrent sa maison et, par une barbarie inconcevable, tuèrent la mère, deux garçons, une fille et un oncle qui avait près de quatre-vingts ans et tous les valets qui s'y trouvèrent[3]. » Nul témoignage ne saurait dépasser celui de Basville, mieux averti que personne des affaires du Languedoc et en possession des renseignements les plus précis et les plus autorisés. Pour que l'intendant ait pu affirmer que les Cévenols n'avaient d'abord conçu aucun dessein de meurtre et d'incendie, il a fallu qu'il en possédât la preuve décisive. Basville écarte toute idée de préméditation dans le drame du Pont-de-Montvert; ses déclarations à cet égard ne laissent place à aucun doute. De cette conformité étroite entre les affirmations de Basville et celles

1. Cavalier, *Mémoires*, p. 43.
2. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 78. — L'Esprit, c'est-à-dire l'inspiration prophétique.
3. A-G, 1614, p. 189.

de Cavalier et de Mazel se dégage cette conclusion nette et précise que nulle accusation de préméditation dans le meurtre de l'abbé du Chayla ne peut être maintenue. En est-il de même de l'affirmation que ce crime donna le signal de l'insurrection des Cévennes? Là encore il faut s'en référer à la correspondance de l'intendant et à celle de Broglio. La crainte d'une révolte n'aborda pas un instant l'esprit de Basville. Dès le 28 juillet, il écrivait à Versailles : « Vous pouvez bien juger que nous n'obmettrons rien de ce qu'on pourra faire pour la punition d'un si grand crime; il n'y a pas d'apparence qu'il soit suivi d'un soulèvement du pays et on prend toutes les mesures pour l'empêcher[1]. » Il y avait en effet si peu d'apparence que deux jours plus tard il mandait : « Cette affaire me paraît finie maintenant; tout le reste du pays me paraît tranquille. » Plus tard, il ajoute : « La punition exemplaire qui sera faite sur les lieux va achever de remettre le pays dans une parfaite tranquillité. » Le 13 août, il peut annoncer que les attroupements des Cévennes ont cessé[2].

Pour l'intendant, l'affaire du Pont-de-Montvert rappelait, mais avec plus de gravité, l'enlèvement du prédicant Roman, prisonnier à Boucoiran[3], par une quarantaine de jeunes gens. Il avait instruit le procès, condamné deux d'entre eux à être roués vifs, envoyé trente aux galères et tout était rentré dans l'ordre. Il ne doutait pas qu'il en serait de même dans les Cévennes, d'autant plus que le pays avait été alarmé plus que de raison par le petit nombre de ces gens attroupés; « il n'y a jamais eu », écrivait-il à la date du 4 août, « que trente-cinq de ces scélérats ensemble. » Déjà neuf avaient été pris et neuf autres avaient été tués par le sieur Poul.

Si Chamillart, informé des événements, avait paru éprouver quelques inquiétudes, elles s'étaient promptement dissipées. On ne relève dans sa correspondance aucune allusion à la possibilité d'une insurrection et plusieurs mois s'écouleront avant qu'il se décide à demander à Basville des informations précises sur les affaires des Cévennes[4]. Le 13 août, il lui fait connaître que

1. A-G, 1614, p. 184.
2. A-G, 1614, p. 189.
3. Boucoiran, Gard, arrondissement d'Alais, canton de Lédignan.
4. Ce fut, en effet, par sa lettre écrite le 26 février 1703, alors que le maréchal de Montrevel venait d'être désigné pour commander dans les Cévennes,

« le roi avait été bien aise d'apprendre que le mouvement avait été entièrement apaisé et qu'il s'attendait à ce que l'on fît bonne et entière justice des coupables[1] ».

Mais ce n'était pas « une bonne et entière » justice que rendit Basville, encore qu'il eût reconnu que le meurtre de l'abbé du Chayla n'était pas prémédité. Broglio, son beau-frère, commandant des troupes royales en Languedoc, s'était rendu immédiatement au Pont-de-Montvert, accompagné du capitaine Poul, pour rétablir l'ordre. Hautain, cruel, il n'était que l'exécuteur des volontés de Basville[2]. Pour se rendre compte de la répression qu'il exerça, il faut, en se souvenant que la bande du Pont-de-Montvert ne comptait que trente-cinq hommes, se reporter à sa correspondance avec le ministre de la Guerre. Le 3 août 1702, il écrit : « On en tue, on en arrête tous les jours, en sorte que cette troupe de bandits est, selon toute apparence, dissipée pour cette fois ; mais, comme le pays est plein de gens de cette sorte, il faut se résoudre à les détruire à mesure qu'ils peuvent tomber entre nos mains. Le roi sera heureux de la promptitude avec laquelle j'ay étouffé ce commencement de mutinerie et dissipé la frayeur qui avait déjà fait un grand progrès dans les villes et les campagnes, quoiqu'il n'y eût aucun fondement pour cela, car la troupe n'était pas considérable et on tomba dessus dès le second jour[3]. » Le 17 septembre, Broglio mande : « Je n'ay pu vous donner des nouvelles, ayant toujours été dans les montagnes et les bois à la poursuite des religionnaires depuis que je les ay sceu assemblés. Si nous pouvions une fois les surprendre, il n'en resterait pas un en vie[4]. » Basville, quelques jours plus tard, le 23 septembre, avertit le ministre qu' « on a rassemblé toutes les troupes qui sont dans ce canton pour trouver ces gens-là. S'il est possible, on les suivra », dit-il, « comme des loups enragés[5]. » Broglio,

que Chamillart demanda à l'intendant au nom du roi « de faire un détail juste et exact du véritable état auquel est la province du Languedoc » et que la connaissant parfaitement, il fit un plan de tout ce qu'il croirait être nécessaire pour retenir les peuples qui jusqu'à présent n'avaient pris aucun parti et pour faire rentrer les autres dans le devoir (A-G, 1639, p. 270).

1. A-G, 1614, p. 196.

2. Saint-Simon dit que « Broglio, d'ailleurs incapable, ne fut qu'un petit garçon devant son beau-frère ». *Mémoires*, t. XI, p. 81.

3. A-G, 1614, p. 38 et 39.

4. A-G, 1614, p. 61.

5. A-G, 1616, p. 214.

du reste, avait donné ordre de ne leur faire aucun quartier[1]. Le 25 octobre, il pouvait faire connaître à Chamillard les résultats de cette chasse aux « loups enragés ». « Il y en a déjà plus de soixante de tués et vingt d'exécutés. J'en ay encore quinze auxquels on va faire le procès avec toute la sévérité qu'ils méritent. On en arrête tous les jours qui, croyant n'être pas reconnus, rentrent dans les lieux de leur demeure[2]. »

Le 26 octobre de cette même année, jour du marché à Anduze, Broglio fit exposer « sur une espèce d'échafaud à l'entrée de la ville, après avoir passé le pont, treize têtes de ces misérables qui avaient été tués à l'action qui s'était passée à la côte de Tremelac, en montant à Barre[3] ». Le même jour, il écrivait à Chamillart : « J'avais ordonné que, si on les trouvait, on leur coupât la tête et qu'elles me fussent apportées pour les faire exposer et désabuser le public qui n'avait pas, jusqu'à présent, voulu croire que l'on en eût tué dans les autres rencontres[4]. »

Dans sa correspondance avec le premier ministre, Broglio ne cesse de réclamer les mesures les plus violentes. « Les affaires des Cévennes », dit-il, « demandent des remèdes violents si on veut voir la fin... Il semble que, quand est tué un prêtre ou un ancien catholique, il conviendrait qu'aussitôt, sans forme ni figure de procès, on fît tirer au billet les nouveaux convertis de la communauté où le prêtre aurait été tué et que l'on en fît pendre deux pour un. Je suis persuadé que si S. M. ne prend des résolutions semblables ou que l'on ne dépayse sept ou huit des communautés qui de tout temps ont été rebelles il ne sera pas possible d'arrêter le cours de ces désordres...[5] »

Le seul fait de se réunir pour célébrer un culte constituait un de ces désordres que Broglio réprimait avec cruauté. « On prêchait en plein jour », écrivait-il le 23 novembre 1702, « et quasi partout ; il était temps de remédier, de mettre fin à ces désordres. Je fis assembler les habitants d'Aigues-Vives[6] sous le prétexte de leur vouloir parler et les fis tous enfermer dans l'église. J'appris

1. A-G, 1614, p. 55.
2. A-G, 1614, p. 79.
3. *Les Camisards en action*, p. 24. — Anduze est dans le Gard, arrondissement d'Alais ; La Barre, dans le canton d'Anduze.
4. A-G, 1614, p. 79.
5. Lettre du 2 novembre 1702, A-G, 1614, p. 88.
6. Aigues-Vives, Gard, arrondissement de Nîmes, canton de Sommières.

par des gens dignes de foi que dans l'espace de deux jours on s'était assemblé quatre fois, qu'on avait prêché en plein jour et chanté les psaumes. Ils étaient dans un état insolent. Je fis instruire les procès contre les coupables suivant des dénonciations qui m'avaient été faites et je donnais mes soins à faire trouver des preuves. On a jugé quatre de ces coquins à être pendus, trois aux galères, un petit prédicant à être fouetté par le bourreau et plus amplement informé contre douze ou quinze... J'espère que cet exemple va produire un effet merveilleux dans toute la Vaunage[1]. »

De même que Basville, dès les premiers jours d'octobre, il avait complètement rassuré Chamillart en lui disant, non sans quelque vanité, « qu'avec toutes les mesures qu'il avait prises il ne saurait rien arriver de considérable[2] ». L'intendant, qui, dans son grand mémoire de 1698, disait : « Il faut attaquer les cœurs, c'est où la religion réside; on ne peut l'établir solidement sans les gagner », ne demandait plus qu'à la terreur le moyen de mettre fin à l'insurrection. La fin de l'année approchait et cette révolte, dont si souvent il avait annoncé la défaite, devenait de plus en plus menaçante. Versailles commençait à s'étonner et il fallut se résoudre à donner des explications plutôt exigées que demandées, reconnaître que les désordres des Cévennes ne faisaient que grandir et que l'on se trouvait en présence d'une insurrection des plus dangereuses. « Il faut considérer », écrivait Basville, « que la mort des chefs qui ont été tués avec plus de cent cinquante de ces gens-là, que la mort de vingt-cinq au moins qui ont été jugés et exécutés avec la dernière rigueur n'ont pu ni arrêter ni diminuer le zèle; au contraire, il semble que les fanatiques ne pensent qu'à faire des représailles et à tuer autant d'anciens catholiques qu'ont fait mourir par la justice des gens de leurs troupes, ce qui marque un esprit de révolte venu à l'excès[3]. » Basville devait reconnaître trop tard la gravité de la faute commise par sa politique terroriste à l'égard de Français dont le seul crime était de revendiquer, les armes à la main, la liberté de conscience qui, au mépris du plus solennel des édits,

1. A-G, 1614, p. 105. — La Vaunage, plaine entre Saint-Cézaire et Sommières, Gard.

2. A-G, 1614, p. 64.

3. A-G, 1614, p. 293, Mémoire du 22 décembre 1702.

leur avait été enlevée. Si Broglio, comme nous l'avons montré, fut le ministre des violences de l'intendant, les généraux qui lui succédèrent ne se montrèrent pas moins cruels et barbares.

Le brigadier Julien, que les Camisards appelèrent Julien l'Apostat, car, petit-fils d'un pasteur d'Orange, il avait renié sa foi protestante, écrivait, le 14 janvier 1703, des Cévennes où il avait été appelé à commander : « On me conte des faits si horribles que, tout humain que je suis, je prendrai un cœur de tigre pour exterminer ces scélérats sans en laisser aucune graine[1]. » Au lendemain d'un combat livré à Vagnas[2], il soumit une trentaine de prisonniers aux plus affreuses tortures, écrivant à Chamillart : « Je pris la peine de leur faire casser la tête à mesure qu'on me les conduisait et qu'ils avouaient être au nombre des rebelles ; ce sont des serpents dangereux dont il est bon d'écraser la tête le plus tôt qu'il est possible[3]. »

Plus tard il dira : « J'enverrais au fond des Indes les mâles et les femelles si j'en étais le maître ; il faudra certainement que Sa Majesté en vienne à un enlèvement général de tous les paysans des quatre diocèses. Si cette diabolique révolte finit par un autre moyen, excepté que Dieu fasse un miracle, je consens de passer pour le plus grand fou et le plus visionnaire de l'Europe[4]. »

Julien, exécuteur des basses œuvres de Basville, devint l'incendiaire des hautes Cévennes, faisant d'une contrée de la France un désert, crime aussi odieux qu'inutile, resté au déshonneur de l'intendant qui l'inspira et du général qui l'exécuta.

Le brigadier Planque, fouetteur de femmes, montrait la brutalité la plus révoltante et s'en vantait ouvertement. A Ardaillers[5], après avoir fait casser la tête à deux Camisards, « je fis en même temps », ajoutait-il dans sa lettre à Chamillart, « passer

1. A-G, 1614, p. 16.
2. Vagnas, Ardèche, arrondissement de Largentière, canton de Canton.
3. A-G, 1707, p. 69.
4. A-G, 1708, p. 33. Julien disait : « J'ai conclu selon mon petit génie qu'il fallait écraser une partie de ces peuples pour faire rentrer les autres dans le devoir, sans quoy, je ne sais ma foi ce qui en arrivera. Il faut des remèdes sensibles et éclatants. » A-G, 1707, p. 296. Il écrivait à Chamillart : « J'ose vous dire comme un très zélé et très fidèle serviteur du Roy que cette guerre peut s'assoupir mais non pas finir à moins qu'on ne fasse de vives exécutions et qu'on ne coupe deux ou trois membres pour sauver le reste du corps. Je mets en fait qu'il n'y en a pas quarante de convertis. » Affaires étrangères, *France*, 1640, fol. 103.
5. Ardaillers, Gard, arrondissement du Vigan, canton de Valleraugue.

par les verges jusqu'au sang quatre femmes ou filles qui avaient été plusieurs fois entendre la Blonde, fameuse prophétesse parmi les rebelles[1] ».

Le maréchal de Montrevel n'était pas moins cruel que les généraux sous ses ordres. L'homme qui, dans sa correspondance officielle, ne cessait de multiplier les injures les plus grossières à l'endroit des Camisards, les traitant de scélérats et de canailles, n'avait aucune disposition à la clémence. « Si j'en croyais le bon goût que j'ai pour tous ces honnêtes gens », écrivait-il à Basville, « j'en engraisserais tous les poiriers de ce pays[2]. » Il ne montrait aucune pitié pour les vieillards et pour les femmes, comme le prouva son ordre d'incendier un moulin de Nîmes où périrent même des enfants coupables de chanter des psaumes[3].

Il devait appartenir au maréchal de Villars de comprendre que la terreur n'amènerait pas la soumission des Cévenols. « C'est la raison », disait-il, « qui m'a déterminé aux voies de persuasion et de douceur plutôt que les rigueurs. Elles me réussissent, cela va bien, mais pas si vite que je voudrais[4]. » Dès son arrivée en Languedoc, il avait écrit à Chamillart : « Je songe jour et nuit à ce que je pourrai dire pour calmer et ramener les esprits égarés. Nous gagnerons quelque chose par la douceur, sur laquelle, pour dire la vérité, je compte plus que sur la force[5]. »

VI.

Au terrorisme de Basville, comme aux cruautés de Broglio, de Montrevel, de Planque, de Julien, s'unissait l'action de l'épiscopat, qui, dès les premiers jours de l'insurrection, réclama les mesures les plus dures de répression, ne cessant pas de les provoquer comme d'y applaudir. Au lieu de rester étranger à cette cruelle guerre, il s'y jeta avec passion.

Au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes, par centaines, des Cévenols, hommes et femmes, dont le seul crime était

1. A-G, 1798, p. 12. Il n'avait pas craint d'écrire le 27 mai 1703 : » Il faut enlever tous les plus suspects tant hommes que femmes et les envoyer périr sur mer. » A-G, 1707, p. 294.

2. Bibl. de l'Arsenal, ms. 3854, p. 99.

3. Sur cette exécution, voir *infra*, p. 218-219.

4. Lettre à La Feuillade, 10 juin 1704.

5. Lettre du 16 avril 1704.

de ne pas vouloir apostasier, furent déportés, disait-on, aux Antilles et au Canada. Le seul souvenir de ces enlèvements remplissait de terreur les nouveaux convertis, si attachés à la terre natale, dans la persuasion que les infortunés, dont jamais ils n'avaient reçu de nouvelles, avaient péri en mer. Or, Basville, le 17 novembre 1702, écrivait à Chamillart en ces termes : « Le fanatisme a fait tant de progrès dans ce pays qu'il faut certainement des remèdes pour le guérir et tout ce qu'il y a ici d'évêques croit, comme moi, qu'il n'y en aurait pas de plus efficace que de faire quelques charrettes pour les îles ou le Canada. Je sçay que la crainte d'être transplantés est le seul mobile qui les peut retenir. Je ne propose cet expédient qu'avec peine, sachant qu'il n'a pas été agréé, mais peut-être la continuation du mal fera trouver ce remède plus nécessaire qu'il n'était quand je l'ai proposé ; du moins je suis si pressé par tous les prélats qui sont ici de le proposer que je n'ai cru pouvoir m'en dispenser[1]. » Si la demande de l'intendant ne fut pas accueillie, l'odieux de la mesure proposée n'en fut pas la cause. « Je ne crois pas », lui répondit Chamillart, « que Sa Majesté soit du sentiment d'envoyer les séditieux aux îles, parce qu'ils infecteraient ce pays-là de leurs entêtements. » Les prélats du Languedoc, alors qu'ils demandaient la déportation des Cévenols, ne se doutaient pas que Louis XIV, en refusant de l'accorder, leur ferait comprendre qu'en répondant à leur désir ils seraient devenus ainsi les propagateurs de cette hérésie qu'ils voulaient détruire.

Tel était l'état d'esprit des évêques aux premiers temps de la guerre, tel il se manifesta pendant toute sa durée. Sans doute il est facile de trouver dans la correspondance de Fléchier des paroles de commisération. « A Dieu ne plaise », dira-t-il, « que je veuille attirer des peines sur qui que ce soit ; la douceur et la charité doivent adoucir notre zèle. » Mais trop souvent ses actes ont démenti ses paroles. Alors même qu'il accuse, sans en donner une seule preuve, les nouveaux convertis de Nîmes de publier qu'ils auront le plaisir de tremper leurs mains dans le sang des catholiques, il n'en est pas moins vrai qu'après un horrible massacre ordonné par Montrevel, loin de manifester des regrets, il n'hésita pas à l'approuver. « Les nouveaux catholiques », écrit-il, « le dimanche des Rameaux 1702,

1. A-G, 1614, p. 248 et 255.

osèrent tenir une assemblée dans un moulin sans aucune précaution à la porte de la ville et, dans le temps que nous chantions vêpres, chanter leurs psaumes et faire leur prêche. Monsieur le maréchal sortit de sa maison, assembla quelques troupes, fit passer au fil de l'épée hommes et femmes qui composaient cette assemblée, au nombre de plus de cinquante personnes, et réduire en cendres la maison où elle se tenait. Cet exemple était nécessaire pour arrêter l'orgueil de ce peuple[1]. »

Il importait peu qu'après avoir justifié la cruauté de Montrevel, Fléchier déclarât que ses entrailles « étaient bien émues en voyant verser d'un côté le sang des catholiques et de l'autre celui des méchants, qui, tout méchants qu'ils sont, faisaient une partie de son troupeau ». En rapport constant avec Basville, il travaillait efficacement à l'envoi des troupes, alors même qu'il déclarait à Montrevel « qu'il ne lui appartenait pas de faire de la politique ». Mais il s'étonnait « que l'on n'eût pas encore usé de représailles à l'égard de ces scélérats et de leurs adhérents, du moins par des enlèvements qui en diminuent la force et le nombre ». Lorsque les cadets de la Croix blanche commencèrent leur campagne de meurtres et de brigandage, l'évêque prit leur parti ouvertement et se fit le défenseur de l'un de leurs chefs aux États du Languedoc. « Il faut donner du courage », disait-il, « au frère Gabriel ; on tâche de le décrier lui et sa troupe, mais nous l'avons bien soutenu. Je ne sais quelle est sa destinée, mais je voudrais bien qu'il fît quelque coup d'éclat. » Si étrange que puisse paraître sa prière, il demande à Dieu « qu'il brise les têtes cruelles de ces rebelles ». Sa haine des Camisards était si violente qu'en apprenant que Cavalier s'était embarqué dans la flotte anglaise, il écrivit : « Son vaisseau périra sans doute, étant chargé de tant de crimes. Quelque orage imprévu se lèvera et le brisera contre quelque effroyable rocher ; aussi bien ce scélérat serait-il venu périr ici sur une roue[2]. »

L'évêque d'Alais[3] n'était pas animé de sentiments moins hostiles. Dès le commencement d'octobre, il s'était empressé de prévenir Chamillart « des mouvements de cette canaille », comme il se plaisait à appeler les insurgés « qui avaient pillé quatre

1. *Lettres de Fléchier*, t. I, p. 214.
2. *Ibid.*, t. I, p. 203, 224, 227 ; t. II, p. 87.
3. François de Saulx, premier évêque d'Alais, bien que ce diocèse ait été créé en 1588.

églises sans néanmoins aucune violence pour la personne des ecclésiastiques[1] ».

Le 24 décembre 1702, il avait été le témoin de la déroute du chevalier d'Aiguines, gouverneur d'Alais. Jamais ville ne parut plus alarmée. Le général Julien pouvait écrire : « Cela est inconcevable, surtout les chanoines qui faisaient faire des réduits à l'église cathédrale pour s'y défendre[2]. »

Sous l'impression de ces événements, François de Saulx ne pensa pas à persuader ses prêtres de chercher par leur ministère à pacifier les esprits, mais se préoccupa de leur procurer des armes[3]. L'approbation du Saint-Siège était nécessaire et, pour l'obtenir, le 14 janvier 1703, il adressa une lettre au cardinal de Forbin-Janson, où, après avoir parlé « des entreprises de cette canaille », il ajoutait : « Votre Éminence croit-elle que nous puissions avoir recours aux armes et voudrait-elle bien me faire la grâce de m'apprendre quelle doit être la conduite que je dois garder sur cet article sans blesser la règle de l'Église? La voie de faire ses fonctions à l'apostolique est sans contredit celle que nous devons tenir communément parlant. Il n'est question que de savoir s'il faut uniquement la prendre dans les conjonctures présentes ou s'il est expédient d'employer celle des armes. »

Le pape Clément XI donna l'autorisation sollicitée; elle répondait parfaitement aux désirs du premier évêque d'Alais, qui, remerciant Chamillart de lui avoir fait connaître la décision du Saint-Siège, lui écrivait : « M. le maréchal de Montrevel fait tout le bon effet qui était possible. Je crois qu'en diverses rencontres, depuis quinze jours, on a tué plus de quinze cents de cette canaille fanatique ou, pour mieux dire, séditieuse, mais elle n'est point encore humiliée ni soumise[4]. » Il n'est pas surprenant que le colonel de Courten, commandant un régiment suisse en garnison à Alais, ait ouvertement reproché à l'évêque son attitude pendant l'insurrection[5]. Le général de Paratte était de ce même

1. A-G, 1614, p. 65.
2. A-G, 1707, p. 25.
3. Broglio écrivait le 18 octobre 1702 : « Je me vois si persécuté par MM. les évêques d'Alais et d'Uzès, de montrer des troupes dans leurs diocèses en plus grand nombre qu'il se pourra, ayant des frayeurs qui ne se peuvent exprimer, que je me suis laissé aller à faire venir deux bataillons de milice d'Agde, Béziers et Nîmes. » A-G, 1614, p. 76.
4. *Archives des affaires étrangères*, Rome, 436, 51 et 121.
5. « Je ne saurais m'empêcher de dire ici que M. Court — *alias* Courten — colonel suisse, dit un jour au prélat que c'étoit lui et ses semblables qui avoient

sentiment, car il ne craignait pas d'écrire à Chamillart : « Si j'osais encore vous dire, Monseigneur, qu'il serait à propos pour le bien de la religion et le service du Roy de retenir M. l'évêque d'Uzès à Paris, où il est, c'en serait encore un d'y attirer l'évêque d'Alais. Ces deux prélats sont en partie cause du désordre de cette province par leur dureté et injustice. Je sais le respect que l'on doit avoir en public pour MM. les évêques, mais, en particulier, je leur dis mes sentiments sans aucun déguisement. »

Le général de Paratte ne calomniait pas l'évêque d'Uzès, car il pouvait affirmer « que les anciens catholiques formaient un parti qui, du moins, était aussi dangereux que celui des nouveaux, puisqu'ils égorgeaient, brûlaient et pillaient indifféremment les anciens comme les nouveaux. Connaissant le malheur que cela pouvait attirer, j'ai travaillé de toutes mes forces pour l'éteindre, quoique j'eusse des ordres verbaux de n'y point faire attention. C'est vous dire la vérité que ce détestable projet, qui avait été fomenté par le clergé d'icy, a fait augmenter de moitié le parti des rebelles[1] ».

L'évêque d'Uzès avait, en effet, écrit à Chamillart : « Si les anciens catholiques, appelés les cadets, estoient en liberté d'agir, ils seroient un puissant secours aux troupes du Roy. Mais, comme ils profitent de quelque butin qui donne lieu à des plaintes, ils sont mortifiés et châtiés un peu trop vivement. Je vous supplie », ajoutait-il, « que ma lettre ne soit que pour vous seul[2]. » L'évêque de Viviers, loin d'encourager le maréchal de Villars à continuer à user de grâce envers les insurgés, lui conseillait d'employer la rigueur à leur égard. Il lui écrivait en propres termes : « Comme

causé tous les malheurs de la province en mettant les gens au désespoir par des persécutions outrées. La colère qui transporta notre missionnaire lui fit faire un tel vacarme qu'il donna lieu à un très grand nombre d'officiers de s'approcher et d'entendre une conversation où les rieurs ne furent pas du parti de l'évêque. La franchise de M. Court fut fort applaudie. » *Souvenirs de la guerre des Camisards*, par d'Aigaliers, édit. Frosterus, professeur à l'Université de Helsingfors (p. 38).

1. A-G, 1798, p. 158. D'Aigaliers a rendu ce témoignage à M. de Paratte : « C'est un homme d'un caractère fort vif et si zélé pour le service du Roy qu'il croyait d'être obligé en conscience de haïr tous ceux qu'il ne croyoit pas portés de son esprit à cet égard là. » *Souvenirs de la guerre des Camisards*, p. 31.

2. A-G, 1798, p. 60. Le général de Paratte écrivait à Villars en parlant des Cadets de la croix qui avaient été arrêtés : « L'on craint avec beaucoup de raison que ces malheureux ne soient mis à la question, où ils ne pourront s'empêcher de nommer ceux qui les font agir. Il y a encore quelqu'un qui les appuie par des voies souterraines. » Lettre du 13 juin 1704.

il n'y a à mon avis que la terreur et la crainte qui puissent les ramener et dissuader les nouveaux convertis de la folie du phanatisme et de la ridicule espérance du rétablissement de l'édit de Nantes, peut-être, Monsieur, que faire sans délai un grand exemple de ceux qu'on vous mène prisonniers pourrait non seulement ramener ces mauvais esprits et leur faire entendre qu'autant que votre bonté a produit de douceur pour ceux qui reviennent à vous de bonne foi, autant aussi le mépris qu'ils en font rend votre justice formidable. Ils sont fort orgueilleux, fols, cruels, insolents, sans foi ni honneur ni parole, et par conséquent ils ne peuvent être subjugués ni dominés que par la crainte[1]. »

Si les évêques du Languedoc préconisaient ainsi les mesures de violence contre les nouveaux catholiques, leurs diocésains, leurs prêtres en usaient de même à l'égard de leurs paroissiens. La Baume, si hostile aux Camisards, a dû en faire l'aveu. « Il est vrai », a-t-il écrit, « et c'est un fait qu'on ne saurait dissimuler, qu'il y eut plusieurs ecclésiastiques de ceux qui étaient chargés de tenir la main aux instructions générales qui leur avaient été données qui abusèrent de cette espèce d'autorité qu'on leur avait confiée. Ils les traitèrent — les nouveaux catholiques — avec si peu de charité, et quelquefois même avec tant de rigueur, qu'ils leur fournirent un des prétextes dont ils se servirent pour se soulever[2]. »

On aurait pu croire que du moins, pendant l'insurrection, ils resteraient étrangers aux actions de la guerre et ne penseraient qu'à exercer un ministère de paix et de conciliation. Mais des prêtres, autorisés par leur évêque à s'armer, ne pouvaient que difficilement résister à la tentation de se servir de leurs armes. Il en est qui périrent dans des rencontres avec les Camisards. D'autres, comme Terrien, curé de Montpezat[3], devinrent les chefs d'un habile espionnage. Lorsque fut donné l'ordre de dépeupler et d'incendier les hautes Cévennes, plusieurs prêtres de ces contrées dressèrent des listes de suspects dont les demeures devaient être détruites; ces listes furent remises à Julien, qui commandait l'expédition incendiaire[4].

1. Archives de Vaux, *Papiers Villars*, p. 173.
2. La Baume, *Relation historique*, p. 19.
3. Montpezat, Gard, arrondissement de Nîmes, canton de Saint-Mamert.
4. Plusieurs de ces listes de « personnes les plus infectées de phanatisme », avec cette note significative : « tous les exemptés produiront des billets du curé

Ils se passionnaient pour la guerre. « Il n'y a pas d'homme d'Église ni de robe », écrivait Montrevel, « qui ne décide sur tous les mouvements de guerre avec bien plus de liberté que n'aurait osé M. de Turenne. Et pourvu qu'ils parlent sans ménagement et qu'ils écrivent de même, ils sont contents comme des rois. Pour moi, ils me feraient tourner la tête à force de m'écrire si je n'avais pris le party de ne faire attention qu'aux choses qui en valent la peine[1]. »

Le maréchal de Villars, qui avait étudié en homme d'État une situation aussi difficile que celle des Cévennes, pouvait dire : « Je compte beaucoup sur les voies de douceur ; elles sont plus utiles pour rendre la raison que la violence dans une occasion où toute la raison est de notre côté et presque tous les torts du côté des rebelles. Quand je dis presque, c'est que je trouve que les prêtres et quelques évêques en ont eu de grands et qu'ils ont abusé du trop de liberté qu'on a donné, je ne dis pas à leur zèle, mais aux vices de plusieurs curés. Leur avarice et leurs petits intérêts ont mis le désespoir dans des cœurs que l'on forçait au sacrilège[2]. »

Le général de Paratte avait déjà écrit à Chamillart, le 3 mai 1703 : « Je me suis informé d'où pouvait venir le mal ; tout le monde assure qu'il vient du traitement du clergé ; cela est croyable, puisque toute la noblesse s'en plaint aussi bien que le peuple. Pour moi, je sais que, depuis le commencement de la conversion, les prêtres sont plus passionnés que charitables et que Messieurs les curés se regardent comme souverains et les curés comme seigneurs de leurs paroisses, se donnant les noms de terre les uns aux autres, de même que les évêques s'appellent Monseigneur. Il est encore bien certain qu'on a relégué bien des

conformes à l'état que M. Julien a en mains », sont conservées aux archives des Affaires étrangères. *France*, 1640.

1. A-G, 1708, p. 196. Montrevel s'est plaint plusieurs fois dans sa correspondance, et non sans raison, de cette ingérence ecclésiastique ; car, pour en donner un exemple, le curé Terrien avait envoyé à Versailles un véritable réquisitoire contre le maréchal, l'accusant « de faire l'amour au lieu de faire la guerre ». — Montrevel écrivait le 20 novembre 1703 : « Il est vrai que je n'ay pas cru devoir me livrer à consentir aveuglément que chacun, dans son canton, suivît les projets extraordinaires de tous les curés et prestres de la province qui passent leur vie à en proposer à M. de Basville et à moy et qui veulent tous commander une armée. » A-G, 1708, p. 265.

2. Archives de Vaux, *Papiers Villars*, p. 13.

gens injustement en confondant l'intérêt particulier au bien de la religion[1]. »

Rien ne prouve mieux la grande responsabilité du clergé dans les événements des Cévennes que ces jugements portés sur sa conduite par les généraux qui commandaient en Languedoc. Lorsque le maréchal de Villars quitta la province, il estima de son devoir d'écrire à Chamillart pour lui signaler un grave danger à éviter. « Je vous assure, Monsieur », disait-il, « que vous pouvez compter cette province pour la plus tranquille du royaume. La seule chose à laquelle on doit tenir la main, c'est à rendre les curés plus sages. L'autorité qu'on leur avait donnée était bien au-dessus de leur état. Ils étaient accoutumés à faire trembler toute leur paroisse, leurs seigneurs même. Plusieurs se souviennent de ce pouvoir; à peine reviennent-ils de la crainte qu'ils voudraient la rétablir. En un mot, Monsieur, les curés autorisés par leurs évêques, qui, comme vous le sçavez, sont les maîtres du Languedoc, l'étaient aussi de leurs paroisses[2]. »

Cette souveraineté, dont parle l'illustre maréchal, s'exerça d'une manière si violente pendant la guerre des Cévennes à l'égard des nouveaux catholiques que, loin de les ramener à l'Église, elle les en écarta pour toujours.

Le récit des événements dont Pont-de-Montvert fut le théâtre, non seulement exclut toute idée de préméditation dans le meurtre de l'abbé du Chayla, mais donne la preuve que ce crime ne marque à aucun degré le commencement de la guerre des Camisards. Est-il possible d'affirmer que nulle influence étrangère ne poussa les Cévenols à venir délivrer les prisonniers de l'abbé du Chayla?

VII.

« Pour faire voir que les rebelles agissaient de concert avec nos ennemis et n'attendaient que de nous voir aux prises avec eux pour arborer l'étendard de la révolte, je dois faire remarquer ici que la France avait déclaré la guerre le second du mois de juillet de l'an 1702 et que ce fut précisément vingt-deux jours après que ce soulèvement arriva, comme si le choc des armées qui allait commencer au dehors de ce royaume eût été le signal des

1. A-G, 1707, p. 245.
2. A-G, 1906, p. 10. Lettre du 4 janvier 1705.

troubles qu'ils voulaient exciter au dedans[1]. » A en croire Brueys, les Camisards ont donc été de connivence avec les étrangers et, à leur instigation, ont donné le signal de l'insurrection par le meurtre de l'abbé du Chayla. Cette accusation est-elle justifiée? Basville put la croire fondée en se rappelant la révolte de Vivent en 1690[2] et il ne cacha pas ses soupçons à cet égard. « On ne peut pas douter », disait-il, « que les ennemis du roi pensent de toutes leurs forces à faire révolter ce pays où il y a plus de cinquante mille religionnaires en état de porter les armes. Il est encore évident que la disposition y est tout entière de la part de ces peuples. » Plus tard, en 1698, il devait reconnaître que « les nouveaux convertis avaient eu quelque retenue dans le temps de l'irruption du duc de Savoie, soit fidélité, soit faiblesse, et que l'on devait leur savoir bon gré d'être demeurés dans leur devoir[3] ».

En 1702, les nouveaux convertis étaient-ils « demeurés dans leur devoir » ou bien avaient-ils entretenu des négociations avec les ennemis du roi? A cette question répondront les déclarations mêmes de leurs ennemis.

Il est important de constater que Basville a reconnu qu'il n'avait pas été possible de signaler la présence d'un seul étranger dans la troupe qui attaqua la demeure de l'abbé du Chayla. Une remarque non moins importante est cette déclaration de l'intendant, que nous avons déjà citée : « Il est certain qu'il n'y a jamais eu que trente-cinq de ces scélérats ensemble », déclaration que confirme presque exactement le camisard Abraham Mazel. « Nous nous rencontrâmes », dit-il, « au nombre d'environ quarante au lieu marqué ; nous n'avions que quelques épées, des faux, de vieilles hallebardes et peut-être vingt fusils ou pistolets[4]. »

Un si misérable armement et une troupe si peu nombreuse donnent la preuve que l'affaire de Pont-de-Montvert eut un caractère essentiellement local. Si les ennemis de Louis XIV

1. Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 304.
2. Ch. Bost, *les Prédicants protestants*, t. I, p. 401 et suiv.
3. Lemoine, *op. cit.*, t. VIII.
4. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 77. Le capitaine Poul, qui se trouvait alors dans les Cévennes, écrivait aussi à Basville : « Cette canaille n'était composée que de trente-cinq hommes armés et il n'y en a pas d'autres dans toute la Lozère. » A-G, 1614, p. 187.

eussent voulu fomenter une insurrection, ils eussent pris les mesures nécessaires pour fournir armes et munitions aux Cévenols. Par leurs soins, des officiers, dès le début de la révolte, seraient venus se mettre à la tête des insurgés. Ce danger, il est vrai, parut si grand à Basville qu'il écrivit à Chamillart, le 27 mars 1703 : « Il y a icy des gens mal intentionnés en si grand nombre qu'ils n'ont besoin que d'officiers capables de les diriger pour composer une ou deux armées telles qu'ils le voudront[1]. » Devant les progrès de l'insurrection, alors que les Camisards arrivèrent jusqu'aux portes de Nîmes, l'intendant ne put s'empêcher de croire à la présence d'étrangers dans leurs rangs. « Tout ce que ces gens-là entreprennent », écrivait-il au ministre le 19 février 1703, « m'a paru si bien concerté que j'ai toujours cru qu'il y avait d'autres têtes que celles qui paraissent qui conduisent leurs projets[2]. »

L'intendant rapportait même que le bruit s'était répandu que deux des chefs les plus connus des Vaudois du Piémont, le ministre Arnauld et Malet, se trouvaient dans les Cévennes, mais ce bruit était sans fondement ; les Camisards n'eurent jamais de chefs étrangers. Chamillart, sous l'impression des lettres de Basville, désireux de connaître la vérité, fit demander au général de Paratte de lui donner les renseignements les plus précis à cet égard. « Je n'ai rien oublié sur ce sujet », répondit-il au ministre le 4 mai 1703 ; « la noblesse, les bourgeois, les gens de commerce m'ont assuré qu'il n'y a aucun étranger. Il est bon que vous soyez informé que ces troupes se forment comme des estournaux et se débandent de même[3]. »

On ne trouve dans la correspondance officielle aucune trace de négociations des Camisards avec l'étranger antérieures au soulèvement de 1702 dans le dessein d'en préparer comme d'en favoriser la réussite[4]. Cavalier, dans ses *Mémoires*, ne fait aucune allusion à des démarches dont les insurgés auraient eu l'initiative pour demander l'appui des puissances ennemies au moment où ils prirent les armes. La vérité qui se dégage des

1. A-G, 1707, p. 159.
2. A-G, 1707, p. 46.
3. A-G, 1707, p. 245.
4. La Closure, résident de France à Genève et l'un des meilleurs agents du ministère, écrivait à la date du 21 mars 1703 : « Je ne découvre rien icy des ennemis de S. M. par rapport aux troupes des Cévennes. » Affaires étrangères, *Genève*, 22, p. 246.

documents contemporains est que la guerre des Cévennes, à l'origine, a été provoquée par le terrorisme de Basville et de Broglio et par les persécutions cléricales.

Les Camisards ne sollicitèrent donc jamais le secours de l'étranger; il leur fut offert et, si ce secours fut accepté, ils ne le reçurent pas, malgré des promesses répétées. L'insurrection, à ses débuts, fut jugée au dehors comme un mouvement sans importance. Plusieurs mois se passèrent avant que l'attention des alliés fût mise en éveil par quelques Français réfugiés en Hollande et en Angleterre qui, les premiers, parlèrent ouvertement de la nécessité de secourir les Camisards.

Cavalier rapporte que Roland lui demanda de se rendre à son camp, ayant à lui faire une communication des plus importantes. Il trouva à Saint-Félix, près de La Salle[1], les autres chefs camisards qui avaient reçu le même message. « Après les compliments d'usage », écrit-il, « Roland me dit qu'il avait reçu d'Angleterre une lettre du marquis de Miremont, où il annonçait que la reine Anne, mise au courant de notre malheureuse situation, s'était résolue à nous envoyer quelques secours et que lui-même viendrait à notre aide, mais qu'il désirait de notre part une conduite prudente jusqu'à son arrivée. Il est aisé de comprendre la joie que ces bonnes nouvelles nous causèrent, bien que nous ne connussions le marquis que de réputation. Très exaltés, nous prîmes la résolution de nous tenir en état de défense[2]. »

Le 12 juin 1703, Montrevel reçut avis de Chamillart que le général de Belcastel, natif des Cévennes, devait venir se mettre à la tête des révoltés[3]. Quelques mois plus tard, trois émissaires des États-Généraux de Hollande étaient arrêtés à Pont-Saint-Esprit et Montrevel écrivait à Chamillart, à la date du 9 septembre 1703 : « Cette capture donne un éclaircissement sur ce qui regarde les États-Généraux et l'Angleterre, qui ne peut plus laisser douter de l'envie qu'ils ont d'augmenter la révolte de

1. La Salle, Gard, arrondissement du Vigan.

2. Cavalier, *Mémoires*, p. 154. — C'est seulement à la date du 11 novembre 1703 que le Parlement d'Angleterre se prononça en faveur de l'intervention par la motion suivante : « L'heureuse déclaration du duc de Savoye pour la cause commune fournit à Votre Majesté une occasion favorable pour faire sentir les effets de votre compassion aux Protestants des Provinces méridionales de la France qui gémissent sous la plus rude persécution et oppression. » *L'Europe esclave si les Cevenois ne sont promptement secourus*, Liège, 1704, p. 95.

3. A-G, 1707, p. 328.

cette province et de la soutenir, mais on voit en même temps qu'elle n'a pas été suscitée en dernier lieu par eux et qu'elle a recommencé par le pur mouvement des gens du pays, sur lesquels cela achève de justifier que l'on ne peut trop tost ni avec trop de sévérité prendre toutes les mesures imaginables pour les chastier et leur oster les moyens de profiter de la mauvaise intention des ennemis du dehors[1]. »

Il est nécessaire de retenir l'affirmation si précise de Montrevel que la révolte n'avait pas été fomentée par l'étranger, mais s'était produite, comme il l'écrit, « par le pur mouvement des gens du pays ». Déjà le 10 juillet 1703, Julien, connaissant les Cévennes de longue date, avait mandé à Chamillart : « Je vous conjure de me donner la liberté de vous assurer que les rebelles ne comptent aucunement sur les secours des ennemis du roi, desquels ils n'en recevront aucuns, et les personnes qui sont dans ce préjugé se trompent et ne connaissent point du tout la nature de cette révolte, laquelle n'a besoin pour se soutenir d'aucune sorte de secours étrangers[2]. »

Basville était trop averti de la politique des ennemis de Louis XIV pour ne pas douter qu'il fût de leur intérêt de favoriser l'insurrection des Cévennes. Après avoir annoncé à Versailles qu'il avait conjuré tout péril, il avait été contraint d'avouer que le régime de terreur qu'il faisait régner en Languedoc n'avait eu d'autre résultat que de faire grandir la révolte. Dans l'important mémoire qu'il adressa à Versailles à la fin de décembre 1702, il écrivait : « Il y a plus de quarante mille nouveaux convertis en état de porter les armes. Qui peut répondre que l'on ne jettera pas parmi eux des officiers religionnaires? Leurs dispositions paraissent trop mauvaises pour que les ennemis ne pensent pas à en profiter[3]. »

Cette réflexion de Basville apporte une preuve non moins décisive de l'erreur commise par les historiens qui ont voulu attribuer une origine étrangère à la guerre des Camisards. La vérité est que les ennemis devaient naturellement chercher à soutenir les insurgés, mais que, s'ils entendaient profiter de leur

1. A-G, 1708, p. 98. Les mesures imaginables, dont parle Montrevel, étaient l'ordonnance demandée avec instance par Basville du dépeuplement et de l'incendie des Hautes-Cévennes, qu'exécuta Julien d'octobre à décembre 1703, réduisant la contrée en désert.

2. A-G, 1708, p. 25.

3. A-G, 1614, p. 294.

révolte, du moins ils ne l'avaient pas provoquée. De même que Louis XIV était venu en aide aux Hongrois, leur envoyant des officiers et fournissant des subsides, de même ses ennemis voulaient apporter des secours aux Camisards[1].

Du reste, Basville demandait l'envoi en Languedoc d'un régiment irlandais « pour réduire les scélérats » et Broglio le réclamait en disant : « Cette nation ne sait ce que c'est de lâcher pied et est ennemie déclarée des protestants ; il n'en coûtera pas plus à la province que pour une autre compagnie de fusiliers français et sera beaucoup meilleure[2]. »

Des troupes irlandaises furent envoyées dans les Cévennes et prirent part à de nombreux combats, mais les ennemis ne parvinrent pas à donner des renforts aux Camisards. Par leurs promesses réitérées, mais jamais réalisées, ils réussirent cependant à prolonger la résistance des insurgés. Si les négociations de Villars avec Roland, au lendemain de la reddition de Cavalier, se trouvèrent rompues, l'arrivée de Rocayrol, émissaire des alliés, apportant la nouvelle promesse de l'envoi imminent de puissants secours, en fut la cause[3].

« Il est très certain », écrivait à Chamillart Puysieulx, ambassadeur de France en Suisse, « que c'est Rocayrol qui empescha le nommé Roland de mettre bas les armes et d'accepter l'amnistie du Roy que M. le maréchal de Villars lui proposait[4]. »

Les puissances étrangères, de l'aveu même de Basville et d'après les déclarations de Montrevel et de Julien, furent donc dans l'ignorance la plus complète des origines du soulèvement des Cévennes et n'y prirent aucune part. L'accusation de complicité ne repose sur aucun fondement et nulle preuve historique digne de ce nom ne peut l'appuyer.

1. Louis XIV avait reçu de Rakoczy « une lettre pour marquer combien les Hongrois avaient eu de joie de l'espérance de sa protection royale. Il priait S. M., par une instruction particulière, de prendre des mesures avec la Pologne et avec la cour ottomane et de lui envoyer des officiers, mineurs et ingénieurs. La France fit répondre qu'il y serait pourvu. » *Mercure historique*, juin 1703, p. 208.

2. A-G, 1614, p. 145 et 258.

3. Cavalier dans ses *Mémoires*, p. 158, a précisé les avantages que la guerre des Cévennes apporta aux alliés qui, en fait, ne leur firent que des promesses. « Si », dit-il, « les 20,000 hommes qui furent envoyés contre nous eussent été employés, soit en Italie, en Allemagne ou en Espagne, ils auraient pu arrêter les progrès des alliés. »

4. A-G, 2031, p. 324.

VIII.

Les explications les plus simples sont, pour l'ordinaire, les plus véridiques. Cavalier, dans ses *Mémoires*, a précisé les origines de l'insurrection par cette seule réflexion : « La cruauté de Basville et de Broglio lassa notre patience. » Le désespoir arma les Cévennes, telle est la vérité historique. Le chef camisard a raconté que, poursuivis par la milice et traqués comme des bêtes féroces, les fugitifs avaient perdu tout espoir. « Nous fûmes », écrit-il, « dix à douze jours dans une grande consternation, passant notre temps en prières, et jamais marin dans la tempête ne pria avec plus de ferveur, ne songeant qu'à préparer et à faire réussir une évasion qui nous mît à l'abri de nos ennemis[1]. » Mais à ce moment même, Laporte, un homme énergique et résolu, leur démontra qu'une pareille tentative était inutile et que, plutôt que de mourir roués ou brûlés vifs, plus honorable était de succomber les armes à la main. Ce n'était pas assez de se défendre, il fallait attaquer. Se procurer des armes et des munitions en les enlevant aux anciens catholiques dans les villages fut le premier acte des Camisards ; surprendre et battre des petits détachements ennemis en fut le résultat.

Assurés des sympathies ardentes d'une population exaspérée par de longues années de persécution, les premiers insurgés ne tardèrent pas à voir de nombreux volontaires venir les rejoindre[2]. Trois mois ne s'étaient pas écoulés que de la montagne, descendue dans la plaine, l'insurrection avait gagné toute la province. Si elle prit dès ses commencements un caractère atroce, la responsabilité doit en retomber sur Broglio, alors que, par un acte odieux de barbarie et par son ordre exprès, furent clouées sur le pont d'Anduze, le 26 octobre 1702, les têtes des Camisards tués dans un combat. Cavalier a raconté que, devant cet horrible spectacle, ses soldats et lui jurèrent que désormais ils ne feraient

1. Cavalier, *Mémoires*, p. 16.

2. Julien écrivait le 12 mai 1703 : « Jamais révolte n'a été plus opiniâtre, plus enracinée. Les habitants sont dans une continuelle correspondance avec les attroupés, les aident de tout ce qui leur manque, se privent de la moitié d'un pain pour la leur donner la nuit, feraient dix lieues pour les avertir du moindre mouvement des troupes du roi et, en un mot, ils ont la fureur dans le sang et sont plus camisards que les rebelles attroupés. Voilà la véritable situation des communautés. » A-G, 1707, p. 272.

aucun quartier à leurs ennemis et le serment fut tenu avec une extrême rigueur[1].

Si Basville considérait comme légaux les condamnations et les supplices qu'il multipliait, les insurgés ne leur reconnaissaient pas ce caractère et, à sa surprise indignée, usaient de représailles, s'autorisant de la loi mosaïque : œil pour œil, dent pour dent. Le cruel massacre de Nîmes ordonné par Montrevel le dimanche des Rameaux de l'année 1702 devait rendre la guerre encore plus cruelle, les Camisards ayant décidé de venger la mort des innocentes victimes brûlées vives dans le moulin de l'Agau. Lorsque le maréchal de Villars, l'année suivante à pareille époque, arriva à Nîmes, il put se convaincre de la grandeur de la faute commise par Montrevel, qui avait autorisé les plus violentes représailles. Chamillart en fut averti. « La confiance était entièrement perdue pour Monsieur le Maréchal de Montrevel », lui écrivait-il, « et le premier massacre de tant de femmes et d'enfants avait aigri les esprits[2]. »

Lorsque Cavalier fut reçu en audience par Louis XIV, à son reproche des violences des Camisards, il répondit en rappelant le massacre de Nîmes, se déclarant prêt à souffrir le plus cruel supplice s'il était convaincu de ne pas avoir dit la vérité.

Si l'insurrection, à son origine, ne fut qu'une tentative désespérée de résistance, quelques mois plus tard elle présenta un autre caractère et devint une guerre de religion. Du jour où les insurgés, toujours plus nombreux, virent qu'ils pouvaient combattre avec succès les troupes royales, ils résolurent, décidés à se délivrer de la contrainte d'assister à la messe, qui leur était odieuse, de revendiquer la liberté de conscience.

Dès le commencement de novembre 1702, Broglio constatait ce grand changement. « Quand on aurait trente mille hommes », disait-il, « on n'empêcherait pas les meurtres et les incendies. Les désordres empêchent absolument l'exercice de la religion catholique, n'y ayant aucun prêtre qui ose aller aux églises sans une grosse escorte, ce qui donne aux religionnaires une grande

1. Cavalier, *Mémoires*, p. 119. Le *Mercure historique* de juillet 1703 a publié un extrait d'une lettre d'un lieutenant général — sans doute Julien — disant : « Nous avons ici la plus cruelle guerre qu'on ait jamais vue, car on ne se donne aucun quartier ni de part ni d'autre. »

2. A-G, 1795, p. 94.

espérance de venir à bout d'avoir la liberté de conscience[1]. » Basville, dans les premiers jours d'octobre, ne se montrait plus aussi assuré de la prompte répression de ce qu'il avait appelé un désordre, car il faisait connaître à Versailles « que les peuples des Cévennes voyaient brûler les églises avec beaucoup d'indifférence et que l'on voyait évidement qu'ils étaient bien aises de ces mouvements et qu'ils espéraient que c'était un commencement qui pourrait avoir des suites pour rétablir leur ancienne religion[2]. »

Il ne lui fut plus possible de conserver le moindre doute à cet égard quand il prit connaissance d'une lettre adressée au comte de Broglio le 15 décembre 1702. Elle était conçue en ces termes : « Nous, généraux de l'assemblée des fidèles, avons bien voulu vous faire savoir ce que nous demandons : c'est nos précieuses libertés que nos pères ont achetées au prix de leur sang et que nous sommes plutôt prêts à mourir que de renoncer à une si bienheureuse croyance. C'est pourquoi, Monseigneur, ainsi que nos pères étaient de véritables sujets du Roy, nous le sommes aussi, que nos corps et nos biens et même notre pauvre vie dépendent de luy et nous sommes tous prêts pour son service de répandre notre sang par terre pour maintenir ses États. »

Ces généraux n'étaient que des paysans, car les insurgés n'eurent pour chefs que des gens du peuple, de là le caractère essentiellement populaire de la guerre des Camisards. Au lendemain du combat de Vagnas, lorsque Basville apprit que Cavalier commandait, il refusa de le croire, prétextant qu'il était le fils d'un simple paysan. Comme nous l'avons fait remarquer, il demeura longtemps persuadé que des officiers étrangers dirigeaient les troupes cévenoles, car, de son propre aveu, dans l'ancienne noblesse protestante du Languedoc, « il n'y avait personne qui fît grande figure ou qui pût être chef de parti ».

Montrevel ne pouvait admettre dans les premiers temps que des troupes qui combattaient avec tant de vaillance n'eussent pas à leur tête des chefs appartenant à la noblesse, et il décernait à Roland un titre de comte. Après la bataille de Pompignan[3], il écrivit à Versailles : « Le bruit s'est répandu que le comte Roland a été trouvé parmi les morts[4]. »

1. A-G, 1614, p. 88. Lettre à Chamillart, 5 novembre 1702.
2. A-G, 1616, p. 217. Lettre du 6 octobre 1702.
3. Pompignan, Gard, arrondissement du Vigan, canton de Saint-Hippolyte.
4. Dans un livre publié à Londres en 1703 : *An account of the Theater of*

Il est certain que cette croyance s'accrédita aussi à l'étranger, où l'on suivait avec étonnement les progrès d'une insurrection dont on ne connaissait pas encore le véritable caractère. La revendication de la liberté de conscience était la justification pour les Camisards de leur prise d'armes. Lorsque Cavalier reçut du comte de Roure une demande d'explication sur les motifs de l'insurrection, il lui répondit « que les Cévenols n'avaient pas pris les armes pour attaquer, mais pour se défendre, et que la cruelle persécution depuis longtemps commencée contre eux et chaque jour grandissant les y avait forcés. Puisque l'on ne voulait pas les laisser en repos dans leurs demeures et les contraindre à abandonner leur religion, qui, dans leur persuasion, était la seule vraie, et les forcer à se courber devant des images de bois et de pierre, contre la lumière et la conviction de leur conscience, ils préféraient plutôt mourir l'épée en main que de se rendre à la messe. Mais qu'ils étaient prêts à déposer les armes et à les mettre aussi bien que leur vie au service du roi aussitôt que la liberté de conscience leur serait accordée et que leurs pères, mères, amis seraient libérés des prisons et des galères[1]. »

Le chef camisard ne devait jamais déserter cette grande cause. « Je vous envoie en original une lettre qu'il a plu à Cavalier de m'écrire », mandait Montrevel à Chamillart, « vous verrez que ce n'est point une révolte de quatre ou cinq mille coquins, mais un dessein déterminé de tous les religionnaires de profiter de la circonstance présente pour parvenir au rétablissement de leurs temples. De là vient qu'on a beau en tuer, en prendre, en rouer, la cabale soutient toujours ceux qui restent en grand nombre. » « Nous ne demandons que servir Dieu », lui avait dit Cavalier, « en le priant qu'il veuille nous accorder la liberté de conscience où tant de bonnes âmes soupirent », ajoutant : « Nous souffrirons la mort plutôt que d'abandonner notre religion[2]. »

Quelques mois plus tard, il s'adressait encore au maréchal pour lui dire : « Si l'on veut nous laisser cette liberté de servir Dieu selon la pureté de son Évangile, voilà sitôt la guerre finie. » Villars, à son arrivée en Languedoc, reçut une lettre de Cavalier qui le suppliait « d'accepter cette demande pour le bien et la pros-

War in France, on lit : « L'un de leurs chefs est Roland auquel plusieurs donnent le titre de comte. » Il en est de même du *Mercure historique*, où se retrouve cette affirmation de la noblesse de Roland.

1. Cavalier, *Mémoires*, p. 90.

2. A-G, 1708. Lettre du 18 juillet 1703.

périté du royaume, qui est la liberté de conscience et la délivrance des prisonniers et de tant de galériens qui souffrent injustement pour avoir voulu soutenir la vérité[1] ».

Son compagnon d'armes, Roland, la veille du jour où, victime d'une infâme trahison, il fut tué au château de Castelnau[2], écrivait au marquis de Ganges : « J'ai l'honneur de vous prier de faire connaître que mon but n'est autre que celui de soutenir jusqu'au soupir de ma vie la gloire de Dieu en soutenant ma chère religion et patrie, bien loin d'attenter aucune mauvaise action qui puisse troubler l'État, à Dieu ne plaise, mais de suivre la trace de mes anciens pères qui n'ont jamais été suspects en rien. J'ay eu l'honneur d'écrire à Monseigneur le maréchal de Villars. Je me flatte que, si le Roy estoit pleinement informé de ma demande respectueuse, il voudroit de sa clémence m'accorder et à mes frères la liberté de rendre à Dieu ce qui lui est dû sous sa juste domination[3]. »

Cavalier et Roland donnaient à l'insurrection cévenole son vrai caractère, celui d'une guerre de religion, d'autant plus violente que le prophétisme la rendait plus populaire. Villars le reconnaissait et nul témoignage plus autorisé ne saurait être cité pour en prouver la vérité. Dans une lettre à La Feuillade en date du 10 juin 1704, il écrivait : « C'est une révolte assurément très dangereuse par la folie outrée de ceux qui sont armés et plus grande encore parmi les peuples, car le plus petit garçon ou petite fille qui se met à trembler et assure que le Saint-Esprit lui parle, tout le peuple le croit et, si Dieu avec tous ses anges venait leur parler, il ne les persuaderait pas mieux. Il faut voir ces choses pour les croire et tout un pays raisonne sur ces mêmes principes, c'est-à-dire dans lequel on ne trouve pas ombre de raison. » Parlant des Camisards, il ajoute que « la peine de mort ne leur fait pas la moindre impression et qu'ils remercient dans le combat ceux qui la leur donnent. Ils marchent au supplice chantant les louanges de Dieu et exhortent les peuples de manière que l'on a été obligé d'environner les criminels de tambours pour empêcher le pernicieux effet de leurs discours. Ce sont les raisons qui m'ont déterminé aux voies de persuasion et de douceur plutôt que les rigueurs[4] ».

1. A-G, 1796, p. 104.
2. Castelnau, commune de Nîmes.
3. A-G, 1798, p. 194. Lettre du 13 août 1704.
4. Archives du château de Vaux. *Papiers Villars*, p. 68.

Si le maréchal de Villars marquait son étonnement de cette exaltation religieuse, il n'en discernait pas la cause profonde qui n'était que la violation légale de la liberté la plus sacrée, la liberté de conscience. La Déclaration royale du 13 décembre 1698, ordonnant aux nouveaux convertis « d'adorer à genoux le très Saint-Sacrement de l'autel pendant la célébration de la sainte messe », apparaissait aux Cévenols comme le plus intolérable attentat à la liberté de leurs croyances et suffisait pour justifier leur insurrection. Les récits du temps montrent les nouveaux catholiques décidés partout à la plus énergique résistance plutôt que de céder à cette odieuse contrainte. Sur les galères du roi, on vit les infortunés forçats, condamnés pour avoir assisté aux assemblées du Désert, se laisser rouer de coups pour avoir refusé de lever leur bonnet au moment de l'élévation. A Alger, des captifs auxquels le rachat était offert s'ils déclaraient vouloir assister à la messe demeurèrent en esclavage plutôt que d'y consentir. Cavalier, enfant, déclarait à son père qu'on pourrait le mettre en prison, mais que jamais il n'irait à la messe[1]. Le caractère religieux de la guerre des Cévennes est indéniable et suffit à expliquer ce mépris absolu de la mort dont parlait Villars de la part des Camisards, qui, disait-il, « ont la valeur naturelle à notre nation et, défaits, au lieu de demander quartier, ce qui n'est encore arrivé à aucun, remerciaient ceux qui leur donnaient la mort, sans que les géhennes les plus cruelles leur aient fait jamais révéler le moindre secret[2] ».

De l'examen des faits, il résulte que l'insurrection n'a pas été complotée par les Cévenols et encore moins fomentée par l'étranger; les déclarations de Montrevel, de Julien, de Paratte ne laissent aucun doute à cet égard. L'assertion si souvent répétée du meurtre de l'abbé du Chayla donnant le signal de la révolte doit être définitivement écartée.

Basville, en effet, a reconnu que ce meurtre ne fut pas prémédité et que les Cévenols voulaient seulement délivrer les prisonniers que l'abbé soumettait à de cruelles tortures. Aussi la supposition d'une véritable révolte n'aborda pas son esprit, mais la terrible répression qu'il ordonna la fit éclater. Désespérés, les montagnards prirent les armes, préférant mourir les armes à la main plutôt que de périr sur la roue ou sur les bûchers. L'insur-

1. Cavalier, *Mémoires*, p. 27.
2. Archives des Affaires étrangères, *France*, 1640, 1217.

rection, dès lors ouvertement déclarée, ne tarda pas à gagner la province, soutenue par les nouveaux convertis qui, depuis plus de vingt ans, étaient les victimes des persécutions religieuses. La guerre des Cévennes ne s'inspirait d'aucun dessein politique. Les Camisards, prêts à sacrifier leur vie pour le service du roi, sans chefs frondeurs, ne réclamaient que la liberté de conscience. Aussi, vouloir la considérer comme une jacquerie est une erreur historique.

Cavalier a nettement défini le caractère de cette guerre alors qu'il a écrit : « Éviter d'aller à la messe, échapper à la persécution, obtenir la liberté de servir Dieu comme il nous le commande, telles furent les principales raisons de notre prise d'armes[1]. »

Il est donc justifié d'affirmer que la guerre des Camisards fut une insurrection populaire et religieuse contre la tyrannie royale et cléricale.

IX.

La guerre des Camisards est un événement dont les historiens n'ont pas toujours apprécié l'importance ni entrevu toutes les conséquences.

Basville et les évêques du Languedoc savaient, comme nous l'avons dit, que cette province était le centre de la résistance protestante, aussi voulaient-ils en devenir maîtres, persuadés que l'existence d'une minorité religieuse était un danger redoutable pour l'Eglise et pour l'État. Ainsi se trouvait justifiée l'obligation pour les nouveaux convertis d'assister à la messe. « S'ils s'accoutument à aller à l'église », écrivait l'intendant à Pontchartrain, « ils y seront insensiblement instruits et il n'y aura plus dans l'État une espèce de corps qui vit d'une manière singulière, sans aucune profession de religion. » Ce devait être « la voie la plus courte pour voir finir ce grand ouvrage des conversions qui, sans cela, serait toujours imparfait[2] ». A maintenir inflexiblement une telle contrainte, Basville était assuré que la lassitude, avec le cours des années, amènerait fatalement la désagrégation des églises du Désert et, par le fait même, la ruine définitive du protestantisme français. Jamais, en effet, il n'avait considéré les revendications de la conscience comme un obstacle insurmontable à la réussite de ses desseins.

Lorsque Brousson lui avait écrit : « On ose dire, Monseigneur,

1. Cavalier, *Mémoires*, p. 111.
2. Lemoine, *op. cit.*, p. 297. Lettre du 2 février 1698.

et l'événement le justifiera, qu'il faut que l'État périsse ou que la liberté de conscience soit rétablie », ces paroles prophétiques n'avaient été pour Basville que les rêveries d'un illuminé[1].

Le drame vital de la liberté de conscience qui avait passionné le XVIe siècle, et dont la promulgation de l'Édit de Nantes avait été l'admirable dénouement, ne troublait plus que les persécutés. L'absolutisme royal avait créé une nouvelle religion, la religion du roi qui ne pouvait tolérer aucune hérésie. Au nom de l'Assemblée générale du clergé de France, le 17 août 1675, il avait été dit à Louis XIV : « La liberté de conscience est regardée par tous les catholiques comme un précipice creusé devant leurs pieds, comme un piège préparé à leur simplicité et comme une porte ouverte au libertinage. Otez-leur, sire, ôtez-leur cette funeste liberté et mettez-les dans l'heureuse nécessité d'être toujours fidèles[2]. »

Jurieu avait fait entendre une protestation indignée : « Le jour est venu où les rois ont étendu leur empire sur la chair et le sang, ils veulent régner sur nos cœurs et sur nos consciences. Et nous entendons avec frémissement ces superbes paroles : le roi vous ordonne de quitter votre religion et d'en prendre une autre, de laisser votre Dieu et de ne servir que son Dieu[3]. »

D'Aigaliers raconte qu'il s'était rendu à Versailles pour « obtenir de la cour un remède certain qui était de rétablir la liberté de conscience sur laquelle Dieu seul s'est réservé l'empire ». Mais lorsqu'il l'eut proposé à Chamillart, le ministre s'écria : « Gardez-vous bien de cela. Le roi verrait plutôt son royaume bouleversé[4]. » La guerre des Cévennes fit comprendre que les nouveaux convertis étaient décidés à résister, d'une manière invincible, à l'oppression des consciences. La révolte avait été vaincue mais au prix de tels sacrifices et en faisant redouter de si grands dangers que tout commandait d'en prévenir le retour[5].

1. Bost, *les Prédicants*, t. I, p. 416.

2. *Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. V, p. 133.

3. Jurieu, *Réflexions sur la cruelle persécution.*

4. D'Aigaliers, *Souvenirs de la guerre des Camisards*, p. 56.

5. En 1719, le régent put croire que le cardinal Alberoni favoriserait une insurrection dans les Cévennes et si grande fut sa crainte que, par ses ordres, l'ambassadeur de France en Hollande alla prier le célèbre Basnage d'intervenir pour recommander aux protestants la soumission : celui-ci écrivit une lettre pastorale sur sa fidélité au souverain que le gouvernement fit imprimer et répandre par milliers dans le Languedoc. E. Hugues, *Antoine Court*, t. I, p. 145.

Ainsi le protestantisme français demeurait irréductible. Une minorité religieuse se maintenait en France, malgré les plus violentes persécutions et devait remplir un rôle libérateur dans son histoire. En elle s'incarnait l'inflexible revendication de la liberté de conscience.

Villars en eut le pressentiment. Basville avait dû lui avouer que la violence n'avait eu d'autre résultat que d'exaspérer les nouveaux catholiques[1]. Sous cette impression, le maréchal écrivit à Chamillart : « Comment veut-on faire avec ces gens-là pour leur mariage? Ils veulent bien se marier dans nos églises, tous les curés disent ne pouvoir leur donner le sacrement de mariage, si préalablement ils ne se confessent et ne communient. Aucun ne communiera, comptez sur cela. Ils veulent pourtant se marier. Il faut donc compter ou que nos curés les marieront sans les obliger à communier, ou qu'ils auront des manières de prédicants cachés qui les marieront ou qu'ils demeureront dans un concubinage public. M. de Basville est persuadé que nos curés doivent les marier sans exiger qu'ils communient. Pour moi, Monsieur, je n'en scay pas assez sur cette matière. Mais vous pouvez compter sur ce que j'ay l'honneur de vous dire. Il n'y a qu'à faire examiner ce qui paraît le moins dangereux des trois partis qui sont, je le répète, mariage devant nos prêtres sans communion, autrement ils le contracteront devant quelque prédicant caché, ou libertinage entier ou concubinage sans mariage. Est-il possible que personne ne veuille mander ces vérités-là parce qu'elles ne sont pas agréables, quelque importante qu'il vous soit de le savoir? Je scay, Monsieur, aussi bien qu'un autre qu'un habile courtisan ne doit mander que ce qui plaît. Je pourrais très bien même me passer de vous parler de ces choses-là, car le Roy ne m'a pas fait l'honneur de m'envoyer icy pour convertir mais pour dissiper et calmer la révolte. Ç'a été, grâce à Dieu, sans donner aux rebelles aucune espérance du moindre changement dans les ordonnances du Roy sur la religion, mais il faut songer à l'avenir[2]. »

De tout temps, les politiciens, ambitieux de victoires immédiates et sans souci de leurs conséquences lointaines, n'ont pas

1. « J'ai toujours compté que la seule violence n'était pas bonne pour finir cette révolte. M. de Basville est rebuté des supplices et convient que les exemples de sévérité n'ont avancé en rien. » Lettre à Chamillart, 12 juillet 1704.

2. A-G, 1797, p. 137. Lettre du 13 octobre 1704.

songé à l'avenir. L'illustre maréchal ne se trompait pas, la question des mariages du Désert devait passionner le XVIIIe siècle.

La guerre des Camisards avait fait comprendre à Basville que nulle puissance au monde n'était capable de réduire les nouveaux catholiques à l'obéissance de l'Église. Pour ne pas trahir leur conscience, ils se refusaient à laisser bénir leurs mariages par le prêtre et c'était au Désert qu'ils demandaient au prédicant de les consacrer, alors même que l'État, de par sa loi, ne voulut pas les reconnaître comme valables, législation qui condamnait des Français à vivre dans le concubinage et traitait leurs enfants de bâtards. L'Église, dépositaire des actes de l'état civil, maintenait impérieusement ses droits et se refusait à toute transaction.

Les années avaient passé et le jour vint où le mal se révéla dans toute son étendue. Les intérêts de l'État se trouvèrent en danger par la formation toujours plus nombreuse d'une population issue des mariages du Désert qui se trouvait sans état civil. Les scandales ne pouvaient manquer de se produire, portant la plus redoutable atteinte à la majesté de la justice. On vit, à maintes reprises, des collatéraux catholiques réclamer des héritages qui appartenaient de droit aux enfants de parents dont le mariage avait été béni au Désert; la loi en mains, ils forçaient les tribunaux à sanctionner ces iniquités. Il était impossible de maintenir un tel état de choses, une réforme s'imposait qui ne devait porter que sur un degré de priorité. C'était à l'État, se désintéressant du mariage religieux, et non à l'Église, que devait appartenir le droit de fixer les conditions du mariage devant porter tous ses effets dans l'ordre civil. Les mémoires sur cette question des mariages protestants, qui parurent, à cette époque, étaient signés des plus grands noms, Rippert de Monclar, Des Voisins, Élie de Beaumont, Turgot, Malesherbes, Portalis et tous concluaient à une réforme aussi justifiée que nécessaire. Il appartenait à Rabaut-Saint-Étienne d'en préciser le caractère dans un mémoire sur la situation des protestants à l'avènement de Louis XVI.

« La persécution n'est plus possible », disait-il, « mais une solution doit être donnée. On se plaint que les assemblées du Désert sont nombreuses. Qu'est-ce dire sinon que les protestants veulent accomplir leurs devoirs religieux. Sévir ou rétablir, voilà les deux alternatives. Que faut-il donc? L'état civil pour ceux

qui n'ont pas la religion de l'État. Les protestants sont français et sujets du roi, à ce titre ils doivent jouir des prérogatives attachées à ce nom. Il faut donc célébrer les mariages devant un magistrat nommé à cet effet après avoir publié les bans devant un tribunal de justice. » Le prédicant du Désert n'avait pas craint en réclamant cet acte de justice de dire : « Les souvenirs de la guerre des Cévennes sont-ils donc si lointains pour qu'on puisse en oublier les leçons ? »

Le clergé pouvait redouter le danger. Qui lui garantissait qu'une loi d'exception ne se transformerait en loi générale et que, si la tenue des registres de l'état civil lui était enlevée, une redoutable atteinte ne fût portée, dans l'ordre social, à son pouvoir ? Aussi, au nom de l'Assemblée générale du clergé, Loménie de Brienne adjurait-il Louis XVI de conjurer le péril. « Achevez », disait-il, « l'ouvrage que Louis le Grand avait entrepris et que Louis le Bien-Aimé avait continué ; il vous est réservé de porter le dernier coup au calvinisme dans vos États. » Ainsi le clergé entendait maintenir une situation devenue intolérable qui condamnait le protestant français n'ayant pas d'état civil à vivre sans nationalité et sans famille. Malgré sa résistance désespérée, l'Édit de tolérance de novembre 1787 mit fin au scandale en reconnaissant la validité des mariages célébrés au Désert. Sans doute, l'Église demeurait en possession des registres de l'état civil pour les catholiques ; l'édit marquait en effet que « la naissance, le mariage et la mort de ceux de nos sujets qui professent la religion catholique ne pourront dans aucun cas être constatés que suivant les usages et les rites de la dite religion. » Vaine défense, la brèche était ouverte et l'Église allait perdre un pouvoir auquel elle attachait tant de prix qu'aujourd'hui encore ses docteurs prétendent que seule la bénédiction de l'Église donne au mariage sa validité. Cinq années plus tard, la loi du 20 septembre 1792 enlevait pour toujours la tenue des registres de l'état civil au clergé pour la confier aux municipalités. Les protestants de France, acceptant pour eux la mort civile, pour leurs mariages une honte sans nom, pour leurs enfants la bâtardise, plutôt que de sacrifier les droits de la conscience, rendirent nécessaire cette grande réforme de l'état civil dont les bienfaits se sont étendus à toute la nation.

La Révolution française devait reconnaître les droits de cette minorité dont rien n'avait pu ébranler la résistance. Les forçats

pour la foi, les prisonniers de la tour de Constance, le martyre des prédicants du Désert, Jean Fabre, l'honnête criminel, prenant au bagne la place de son père condamné pour avoir assisté à une assemblée, Calas, surtout, expirant sur la roue, si noblement défendu par Voltaire, avaient posé si tragiquement la question de la liberté de conscience que l'opinion publique allait désavouer pour toujours cette doctrine de la contrainte en matière de foi dont Basville, comme Bossuet, s'était fait avec les évêques du Languedoc l'apologiste[1].

Il est douloureux de constater, mais on ne saurait l'oublier, que ce sont moins les discours et les discussions qui assurent la victoire des plus nobles causes que les souffrances de ceux qui, pour les défendre, surent, comme les protestants de France, mourir pour laisser vivre leur conscience.

Aux États-Généraux, dans la mémorable séance du 28 août 1789, Rabaut Saint-Étienne, le prédicant du Désert, se déclarant le représentant des protestants de France, alors que tolérer leur existence paraissait devoir être la seule concession à leur accorder, réclama ouvertement la liberté religieuse. « Ce n'est pas la tolérance », s'écria-t-il, « que je réclame, c'est la liberté. La tolérance, le support, le pardon, la clémence, idées souverainement injustes envers les dissidents aussi longtemps qu'il sera vrai que la différence des religions ne sera pas un crime. La tolérance, je demande qu'il soit proscrit à son tour et il le sera ce mot injuste qui ne nous présente que comme des citoyens dignes de pitié. L'erreur n'est point un crime, celui qui la professe la prend pour la vérité. Il est obligé de la professer et nul homme, nulle société n'a droit de le lui défendre. » Sous l'impression de cette revendication d'un droit sacré, les États-Généraux déclarèrent « que nul ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses, ni troublé dans l'exercice de son culte. »

Une minorité religieuse trop faible pour conquérir la liberté, par ses souffrances, la rendit si nécessaire que ses adversaires

1. « Je suis et j'ai toujours été du sentiment premièrement que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Église catholique; deuxièmement que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Église, qui non seulement a suivi mais encore demande de semblables ordonnances des princes. Assurément je pousse au plus loin la doctrine des contraintes sauf à se régler dans l'exécution par des mesures de prudence. » Lettre à Basville, 12 novembre 1700. *Œuvres*, édition Lefevre, t. XI, p. 221.

durent enfin la lui accorder. Il est à remarquer que la loi du 3 ventôse an III, par laquelle la Convention sépara l'Église de l'État, eut pour rapporteur Boissy d'Anglas, membre d'une Église qui, depuis le XVIIe siècle, vivait séparée en fait de l'État. « Le cœur de l'homme », disait-il, « est un asile sacré où l'œil du gouvernement ne doit pas descendre. Les cultes, quels qu'ils soient, n'auront de vous aucune préférence. Vous n'adopterez point celui-ci pour persécuter celui-là. Vous ignorerez ses dogmes et vous laisserez à chaque citoyen la faculté de se livrer à son gré aux pratiques de la religion qu'il aura choisie[1]. »

Lorsque Boissy d'Anglas déclarait que la seule règle à suivre à l'égard des divers cultes était de les soumettre au droit commun et que le droit commun était d'abord la liberté et ensuite l'ordre et le respect des lois, il posait les bases de la grande réforme qui ne devait s'accomplir que dans les premières années du XXe siècle. Mais il n'en est pas moins vrai qu'elle a ses origines dans l'existence de cette Église qui précisément ne demandait à l'État que d'être soumise au droit commun. Il est permis de croire que Boissy d'Anglas, par son attachement à une Église persécutée, déploya, pour défendre la séparation des deux pouvoirs, plus de zèle que les catholiques qui avaient vécu sous le régime de la religion d'État dominante et exclusive des autres cultes.

Dans la séance du 15 prairial an X, Portalis, devant le Corps législatif, prononça son célèbre discours sur l'organisation des cultes. Il dit, concentrant sa pensée : « Le catholicisme est en France, dans le moment actuel, la religion des membres du gouvernement, et non celle du gouvernement même, elle est la religion de la majorité du peuple français et non celle de l'État. Ce sont là des choses qu'il n'est pas permis de confondre et qui n'ont jamais été confondues. »

Paroles révolutionnaires, marquant la fin d'une des doctrines vitales de l'Ancien régime, celle de la religion d'État, mais paroles que Portalis n'aurait jamais pu prononcer si l'existence de l'Église protestante de France ne lui avait permis d'en prouver la vérité. A cette déclaration, célèbre dans l'histoire des idées politiques en France, il ajouta aussitôt l'affirmation des droits des protestants. Revenant sur le passé, il condamna solennellement la révocation de l'Édit de Nantes. « On défen-

1. E. de Pressensé, *l'Église et la Révolution française*, p. 379.

dit », dit-il, « aux protestants de sortir de France sous peine des galères. En les forçant à demeurer au milieu de nous, on les déclara incapables d'occuper aucune place et d'exercer aucun emploi ; le mariage même leur fut interdit : ainsi une partie nombreuse de la nation se trouva condamnée à ne plus servir ni Dieu, ni la patrie. Espérait-on pouvoir compter sur des hommes que l'on rendait impies par nécessité, que l'on asservissait par la violence et que l'on déclarait tout à la fois étrangers aux avantages de la cité et aux droits même de la nature...? »

Dans la Révolution, l'esprit de liberté a ramené l'esprit de justice ; les protestants, rendus à leur patrie et à leur culte, sont redevenus ce qu'ils avaient été, ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, nos concitoyens et nos frères. La protection de l'État leur est garantie à tous égards « comme aux catholiques ». La tenue des registres de l'état civil enlevée au clergé, la liberté de conscience solennellement reconnue, la doctrine de la religion d'Etat ouvertement condamnée, telles furent les conséquences lointaines, mais certaines, de la guerre des Camisards ; elle sauva le protestantisme français d'une ruine qui paraissait inévitable et rendit ainsi nécessaires les réformes qui, en assurant son existence, s'étendirent aussi à toute la nation.

Si les conclusions de cette étude avaient besoin dêtre justifiées, nous en appellerions à une réflexion de Portalis qui, visant la révocation de l'Edit de Nantes, n'est pas moins vraie de la guerre des Cévennes : « Je m'étonne », disait le célèbre homme d'État, « que nos écrivains, en parlant de la Révocation, n'aient présenté cet événement que dans ses rapports avec le préjudice qu'il porte à notre commerce, sans s'occuper des suites morales que le même événement a eues pour la société et dont les suites sont incalculables. »

Frank Puaux.

MARSEILLE ET LES PHILHELLÈNES

EN 1821 ET 1822

Les relations entre Marseille et la Grèce n'ont jamais été interrompues. Depuis le jour où les Phocéens de Protis jetèrent l'ancre dans les eaux du Lacydon jusqu'à l'heure actuelle la communauté d'origine a toujours été reconnue et même revendiquée par la colonie et par la métropole. Tout récemment encore, quand on reçut à Marseille la nouvelle des massacres et des dévastations commis à Phocée par les Turcs, des secours furent immédiatement organisés et les maires des deux villes échangèrent des condoléances et d'affectueux remercîments.

Pourtant l'insurrection qui, dans les premières années du dernier siècle, donna naissance au royaume actuel de Grèce ne fut jamais populaire à Marseille. Non pas que les Marseillais éprouvassent à l'égard des Turcs de bien vives sympathies, mais ils redoutaient l'esprit d'entreprise des insurgés et, en négociants bien avisés, se défiaient d'une concurrence éventuelle à ces Échelles du Levant, qu'ils considéraient volontiers comme un domaine réservé à leur activité. Aussi, lorsque les Grecs se révoltèrent ouvertement et appelèrent à leur aide, comme pour une nouvelle croisade, les chrétiens disposés à les soutenir, lorsque commencèrent à affluer sur le littoral méditerranéen des volontaires et des aventuriers ne cachant pas leur intention de partir en guerre contre le Grand Seigneur, il n'y eut pas, comme on le croit trop volontiers, unanimité dans les manifestations sympathiques à l'égard des populations terrorisées. On est au contraire étonné de trouver, non pas précisément des répugnances, mais tout au moins des méfiances vis-à-vis de ces révoltés qu'une histoire conventionnelle considère à tort comme des protégés de la première heure. Afin de mieux étudier dans leur complexité l'expression de ces sentiments, il nous a paru intéressant de les rechercher dans les

archives de Marseille[1], qui, par sa situation géographique et ses antiques relations, demeura le principal port d'embarquement de ceux qu'on nomma un peu hâtivement les Philhellènes.

I.

Les premières victimes de la sauvagerie turque cherchèrent comme par instinct un refuge à Marseille. Isolément, il est vrai, mais en assez grand nombre, des négociants de la côte occidentale d'Anatolie et surtout des insulaires de l'archipel se transportèrent dans cette ville, eux et leurs familles, et s'efforcèrent d'y créer une nouvelle patrie. Ils y réussirent et leurs descendants comptent aujourd'hui parmi les négociants, les armateurs, les courtiers d'affaires les plus considérables et les plus estimés de la ville. C'est à leur bonne tenue, à leur esprit d'ordre et d'économie, à leur intelligence des affaires et aussi à leur esprit d'aventure qu'ils durent ce prompt rétablissement de leur fortune. Il faut d'ailleurs reconnaître que leurs malheurs immérités avaient excité la compassion et que volontiers on s'efforçait de leur venir en aide. Nous avons retrouvé aux archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône une demande de renseignements adressée au préfet, le 19 juin 1821, par divers négociants grecs déjà établis à Marseille (Zizinia, Petrocochino, etc.), au sujet des bruits d'un massacre que les Turcs venaient d'exécuter à Smyrne. Le préfet était un excellent administrateur, Villeneuve-Bargemont, dont le souvenir est resté populaire à Marseille; il s'empressa d'écrire au préfet maritime de Toulon, amiral Missiessy, pour avoir des détails précis : « Je crois trouver dans l'intérêt que je porte à mes administrés un juste motif de

1. De ces archives, les unes, celles de la Municipalité et de la Chambre de commerce, ne contiennent que des renseignements purement économiques. Celles du département seules peuvent être consultées avec fruit. Un important dossier (M. G, 110), mais dont les diverses pièces n'ont pas encore été numérotées, est relatif aux premiers Philhellènes. C'est ce dossier qui nous a servi dans cette étude, mais nous ne l'avons consulté que sous toutes réserves, car il ne mérite pas une confiance absolue; d'abord parce qu'il a été constitué par un fonctionnaire, le préfet Villeneuve, qui ne pouvait approuver une révolte, et aussi parce que ses administrés, les négociants marseillais, étaient, dans leur égoïsme commercial, mal disposés pour des concurrents éventuels; mais les diverses pièces que nous analysons contiennent de curieux détails sur ce réveil d'un peuple qui a toujours rencontré en France de chaudes sympathies, et nous avons pensé que les lecteurs de la *Revue* y trouveraient quelque intérêt.

chercher à connaître les détails dont vous pourriez me faire part, si vous avez la même complaisance dans toutes les occasions où quelque grand événement serait de nature à produire des effets notables sur les mouvements de notre premier port marchand de la Méditerranée. » Il ajoutait dans une autre lettre datée du même jour : « Les relations commerciales que Marseille entretient avec cette Échelle (Smyrne) font attacher ici une grande importance à l'annonce dont il s'agit. Il en résulte même des alarmes auxquelles l'autorité ne peut rester indifférente. » Comme il n'existait alors de ligne télégraphique que de Paris à Toulon par Marseille, Villeneuve crut même devoir s'adresser à son collègue de Corse, espérant qu'il pourrait lui communiquer des renseignements particuliers. La réponse du préfet maritime ne se fit pas attendre. Dès le 20 juillet, l'amiral Missiessy annonçait qu'un combat naval avait eu lieu et que, grâce aux Grecs d'Ipsara, la victoire était restée aux insurgés. Il envoyait en même temps un rapport du commandant Robillard confirmant le succès. Aussitôt Villeneuve de rassurer les signataires grecs de la pétition et d'envoyer la bonne nouvelle aux membres de la Chambre de commerce (24 juillet).

Tout en prouvant ainsi sa bonne volonté aux Grecs réfugiés à Marseille, Villeneuve n'ignorait pas que le gouvernement ne s'était pas encore prononcé et que même il recommandait une surveillance spéciale s'étendant à tous les nouveaux débarqués. Le 25 septembre 1821, le ministre de l'Intérieur, Siméon, avait signalé un certain Thomas Balthazar, qui venait d'être expulsé de Constantinople, « où sa présence était devenue dangereuse », et un prêtre albanais, Carabot, qui « s'était expatrié pour ne pas être victime des horribles cruautés que se permettaient les Turcs », mais qui paraissait suspect et dont il fallait suivre de près les moindres démarches. Le directeur général de la police, Monnier, avait de son côté dénoncé (31 août 1821) un certain Thésée, qui « avait fait à Lyon des démarches pour engager des militaires à demi-solde. Il leur avait promis de l'avancement. On ajoute qu'il a même offert de les défrayer de leur voyage ». C'est un personnage équivoque, ajoutait-il, déjà condamné en 1819 à 400 fr. de dommages-intérêts pour violences contre une femme. Ainsi mis en garde, Villeneuve recommanda à ses agents une stricte surveillance et, dès le 29 septembre 1821, il envoya à Paris un long rapport d'où il résultait que ce Thésée

était bien réellement un recruteur pour les Grecs révoltés, mais que jusqu'à présent il s'était contenté de promesses sans engagement sérieux. « Il étale un grand luxe », ajoutait le préfet. « Il a un état de maison assez remarquable. On m'assure qu'il fait bâtir, disposition qui n'annoncerait pas qu'il eût le projet d'aller jouir de l'affranchissement de son pays, et il ne serait pas hors de vraisemblance que ce négociant ait trouvé plus à propos d'assurer ses intérêts avant ceux de la cause qu'il prétend servir. » Thésée paraît donc avoir été ce que de nos jours on appelle un « indésirable ».

Indésirables également paraissaient la plupart des Grecs qui cherchaient un refuge à Marseille. Ce n'est pas qu'on fût mal disposé à leur égard, ni qu'on leur eût refusé les secours nécessaires ; mais les Turcs étaient alors ou paraissaient être beaucoup plus puissants qu'ils ne l'étaient en réalité et le gouvernement, cette fois de plein accord avec le gros commerce, redoutait des complications politiques. La Chambre de commerce de Marseille se faisait en quelque sorte l'interprète de l'opinion publique lorsque, le 12 octobre 1821, elle s'adressait au préfet pour le prier de surveiller avec soin tous les Français allant au Levant, attendu que les uns étaient des négociants réguliers, c'est-à-dire ayant rempli toutes les formalités, s'occupant réellement de commerce et n'ayant par conséquent pas à être inquiétés, tandis que les autres, simples aventuriers sans cautionnement et souvent sans passeports, devraient être expulsés par nos consuls : autrement les Turcs protesteraient. Ils seraient en droit de le faire et nos bonnes relations pourraient être rompues. De notables commerçants, Decormis, Pierrefeu, de Campou, Straforello, Bouge, Aug. Roux, etc., n'avaient pas hésité à signer cette pétition et ils comptaient bien que le préfet les appuierait auprès du ministère.

En effet, Villeneuve envoya tout de suite au ministre de l'Intérieur la pétition de la Chambre de commerce et il la fit suivre d'un rapport explicatif très net, très concluant et en faveur des négociants marseillais (31 octobre 1821) : « Au sujet de ces expéditions, j'ai déjà eu l'honneur de faire remarquer, par rapport à nos relations commerciales avec l'empire ottoman, que Marseille, où est ouverte pour la France la porte des Échelles du Levant et qui a dû longtemps et peut encore devoir sa prospérité au commerce de Turquie, a été choisie pour place d'armes

par des étrangers qui ne cachaient pas leurs desseins contre les intérêts du Grand Seigneur. Cette circonstance paraît d'autant plus fâcheuse, qu'on assure que partout ailleurs les gouvernements se sont opposés à ce que leur territoire fût le théâtre des armements dont il s'agit et que l'Angleterre même écarte de tous les pays de sa domination dans la Méditerranée ce qui a la moindre apparence d'une faveur aux ennemis de la Porte. Telles sont les réflexions que font ici les négociants à l'appui des représentations que j'ai déjà transmises de la part de la Chambre de commerce. »

Aussi bien, Villeneuve avait déjà pris quelques mesures préventives. Il avait enjoint au directeur de la douane d'exécuter strictement les ordonnances, non seulement pour le paiement des droits d'entrée, mais surtout pour l'observation exacte des règlements sanitaires. Il avait même prié le maire de Marseille, Montgrand, de l'aider dans l'accomplissement de sa difficile surveillance, car « il est naturel de croire d'une part que des familles grecques, fuyant les horreurs de la guerre, pourront venir chercher en France un asile qui ne saurait leur être refusé, et de l'autre que des jeunes gens et d'anciens militaires, avides de nouveautés et ennemis du repos, pourront céder à des propositions qui leur seront faites d'aller se réunir aux Grecs révoltés. Pour les premiers, il n'y a qu'à observer les lois sanitaires ; pour les seconds, il faut les surveiller et surtout empêcher l'exportation des armes ». Le ministre de l'Intérieur, Siméon, sanctionna aussitôt les mesures prises et recommanda la plus grande prudence. Voici la dépêche qu'il adressait à ce propos, le 25 novembre 1821, au préfet Villeneuve : « Je crois devoir vous représenter que les troubles de Turquie rendent plus indispensable que jamais la stricte exécution des mesures de police adoptées à l'égard des Français qui se disposent à passer dans les Échelles du Levant et de Barbarie. Il paraît résulter de la correspondance des consuls qu'un grand nombre de vagabonds nationaux affluent dans ces contrées, où leur turbulence peut compromettre la sécurité des négociants établis en vertu d'autorisations légales. »

La grande préoccupation du gouvernement paraît en effet avoir été de ménager les intérêts commerciaux et de ne pas provoquer par d'imprudentes manifestations le ressentiment et les représailles des Turcs. Voici comment s'exprimait Villeneuve

dans une lettre qu'il adressait, le 26 novembre 1821, à Latour-Maubourg, ambassadeur de France à Constantinople, lettre qui, dans sa pensée, devait être communiquée aux ministres turcs :

On a sagement apprécié chez nous la tendance et les résultats possibles de l'insurrection des Grecs. A Marseille surtout, on a vu l'entreprise de ceux qui se font leurs auxiliaires comme une sorte d'illusion digne de pitié. Les relations depuis si longtemps établies entre cette ville et les Échelles du Levant mettent chacun à portée d'apprécier le degré de confiance qu'on peut prendre dans les promesses ou les engagements des diverses nations qui les habitaient, et je crois pouvoir assurer que l'opinion générale est loin d'être à cet égard défavorablement prononcée sur le compte des Ottomans.

Plus explicite encore dans une dépêche qu'il adressait quelques jours plus tard, le 1er décembre 1821, au ministre des Affaires étrangères, il n'hésitait pas à s'élever contre le système de tolérance qui semblait prévaloir :

Cette liberté ne parait pas satisfaire entièrement les personnes que des intérêts commerciaux engagés dans les états du Grand Seigneur rendent très susceptibles de s'alarmer sur les mesures que peut prendre en répresailles un gouvernement ombrageux et cruel à l'excés. Déjà, la Chambre de commerce m'a fait de vives représentations sur les conséquences possibles d'une tolérance que nos concurrents dans les marchés au Levant n'auraient qu'à présenter sous un faux jour pour exciter contre nos compatriotes la fureur d'une population barbare. Ce sont des hommes habitués au caractère des Ottomans par un long séjour au milieu d'eux qui partagent ces craintes, et, sans me permettre de juger à quel point elles sont fondées, je dois les signaler comme un fait qui mérite d'être pris en considération, n'eût-il d'autre intérêt que de rendre évidente, par une méfiance outrée, la ruine de nos établissements avec les Échelles.

Ainsi, encouragés par l'administration, les négociants marseillais se prononcèrent de plus en plus nettement contre toute intervention en faveur des insurgés grecs. Ils n'eurent que des paroles amères contre « l'engouement de commande et la froide exaltation des philanthropes ». Ils accablèrent de railleries ces « croisés d'une nouvelle sorte » et traitèrent volontiers de pirateries les glorieux exploits des Miaoulis et des Canaris. Lorsque plus tard ils apprirent la victoire de Navarin, cette nouvelle fut

presque considérée par eux comme un désastre national et la Chambre de commerce n'hésita pas à manifester au ministre de la Marine ses regrets et ses alarmes. Même quand fut décidée l'intervention, ils se prononcèrent avec énergie contre cette politique qu'ils qualifiaient de dangereuse. « Les puissances chrétiennes, la France notamment, auront peu à se louer d'avoir admis ce peuple dans la grande famille européenne et se repentiront peut-être trop tard d'avoir fait tant de sacrifices pour lui procurer son indépendance, dont il se montre si peu digne. » En tout cas, ils espéraient bien qu'on interdirait la piraterie et surtout qu'on s'opposerait aux progrès de la navigation hellénique. Ils proposaient même (note du 21 décembre 1827) un singulier moyen pour arrêter ces progrès. Ne demandaient-ils pas que « toute construction nautique leur fût entièrement interdite ». La mesure, en effet, aurait été radicale, mais combien odieuse! Il est vrai que, mieux instruits sur leurs véritables intérêts, les négociants marseillais ne tardèrent pas à comprendre qu'ils avaient, au contraire, tout à gagner au développement de leurs relations commerciales avec la Grèce. Les Grecs sans doute étaient des rivaux, mais, par le fait même de leur présence dans des mers jusqu'alors non fréquentées par eux, ils pouvaient devenir d'utiles collaborateurs. Au lieu de s'opposer à eux, mieux valait donc utiliser leur activité et leur bonne volonté. Ces nouveaux sentiments devinrent bientôt ceux de la majorité et les Grecs finirent par être bien accueillis à Marseille. Comme aux jours de l'arrivée des Phocéens, Marseille redevint colonie grecque et les descendants de ces réfugiés prirent si bien racine dans leur patrie adoptive que bientôt ils y tinrent le haut du pavé, mais sans jamais oublier ce qu'ils devaient de reconnaissance à ceux qui avaient renoncé à de séculaires préventions pour ne plus voir en eux que des frères malheureux.

II.

Il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où les insurgés n'avaient pas encore conquis leur indépendance ces préjugés subsistaient. On s'en aperçut à l'accueil moins que cordial que reçurent tout d'abord à Marseille ceux qui s'y embarquaient pour aller secourir les révoltés. Les Philhellènes, en effet, qu'il s'agisse de Français ou d'étrangers, ne furent que tolérés et

quelques-uns d'entre eux furent même malmenés. Encore nous faut-il établir une distinction entre les Français, qui furent simplement surveillés et que l'on s'efforça de ramener dans le droit chemin, et les étrangers, auxquels on n'hésita pas à témoigner le peu de sympathie qu'ils inspiraient.

Il est certain que, parmi ceux de nos compatriotes qui s'enrôlèrent sous la bannière du Philhellénisme, il se rencontra des convaincus, mais plus encore des aventuriers et même des hommes de sac et de corde. Au début, quelques jeunes gens manifestèrent le plus grand enthousiasme pour ce qu'ils nommaient « la cause sacrée ». Ils partirent pour cette nouvelle croisade avec l'ardeur d'une conviction passionnée et l'espoir de grandes actions à accomplir. Le gouvernement regrettait leur départ, car il aurait aimé à se servir de ces énergies qui se perdaient; aussi surveillait-il leurs allées et venues, tout prêt à seconder les efforts des parents qui cherchaient à retenir leurs enfants. Voici la curieuse dépêche que, dès le 2 août 1821, le directeur général de la police, Monnier, adressait au préfet des Bouches-du-Rhône :

Je vous ai prévenu qu'il était question de l'embarquement de quelques jeunes gens pour la Grèce. Les renseignements que vous avez eu successivement occasion de me transmettre n'ont servi qu'à confirmer cette indication, qui est d'ailleurs commune à d'anciens militaires, mais il est bon d'observer que la situation des uns et des autres n'est pas la même. Si l'âge des premiers les laisse sous la dépendance de leurs familles, si dans l'intérêt du recrutement de l'armée il importe qu'ils ne puissent sortir de France sans autorisation et sans garantie, l'administration doit surveiller avec soin et prévenir les conséquences de démarches au moins très inconsidérées. Marseille étant le port choisi pour les embarquements, je viens d'appeler toute l'attention de M. le préfet de police sur la trop grande facilité avec laquelle des passeports seraient donnés pour cette destination à plusieurs jeunes étudiants. Déjà, plusieurs se sont mis en route, et je crois devoir vous les signaler.

Ce sont trois étudiants en droit, Benjamin Constant, Archambault et Martin, qui sont partis ensemble et doivent déjà être rendus à Marseille. Le père de l'un d'eux, Martin, habitait Orléans. Il avait été navré du départ de son fils :

Je vous supplie d'ordonner aux bureaux de police de votre

dépendance d'en faire faire tout de suite la recherche, et de le laisser en pleine liberté, s'il se conforme aux lois, mais seulement d'empêcher qu'il ne s'embarque, ne voulant pas qu'il quitte sa patrie, ni qu'il s'engage militaire. C'est une étourderie excusable à son âge qui a donné lieu à son voyage. Voilà pourquoi mon intention est qu'on n'use pas de violence à son égard.

Nommons encore un autre étudiant, Freslon, originaire de La Bazoche (Eure-et-Loir), qui, pour mieux dissimuler son embarquement, s'était caché sous de la paille et des porte-manteaux; mais il fut découvert et le préfet ordonna de le débarquer[1]. Il le fit même conduire à la préfecture, « où on ne manqua pas de le faire tomber sur le chapitre des Grecs, pour savoir quels ressorts on a pu faire jouer en France pour engager les jeunes gens à embrasser cette cause ». Freslon n'eut pas de peine à se défendre. Il était parti persuadé qu'il défendait une cause sacrée et, avec les généreuses illusions de son âge, n'avait même pas pris la précaution d'assurer son embarquement. Deux Parisiens, le fabricant Ternaux et le notaire Noël, lui avaient certifié qu'il lui suffirait de se présenter pour obtenir à titre gracieux son passage en Grèce.

Au mois de janvier 1822, arrivèrent à Marseille trois autres jeunes Philhellènes également poussés par ce désir de bien faire qui déjà, lors des croisades, avait jeté tant de Français en Orient. Ils se nommaient Laumonnier (d'Alençon), Guy et Vandière (de Mâcon). Ils s'étaient procuré des passeports de fantaisie et paraissaient déterminés à partir. « Toutes les tentatives faites pour les rendre à leurs familles ont été sans succès. Ils n'ont cessé de protester qu'ils étaient en âge de majorité et qu'on ne pouvait nullement user de contrainte à leur égard pour répondre aux réclamations de leurs parents[2]. » Guy se montra particulièrement décidé à partir. « Ce jeune homme s'est fait une habitude d'éluder toutes les dispositions de l'autorité, car, après la vaine tentative d'embarquement qu'il fit avec son compagnon et Laumonnier, il trouva encore le moyen de rejoindre les Grecs[3]. » Laumonnier eut la sagesse d'écouter les prudents conseils du préfet, qui, après une verte semonce, le recommanda pour le rapatrier

1. Lettre au directeur général de la police, Franchet-Desperrey, 26 octobre 1821.
2. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 31 janvier 1822.
3. Lettre du 29 novembre 1822.

au directeur de la police, Franchet, qui se laissa toucher; « mais vous lui ferez sentir que c'est par une conduite désormais irréprochable qu'il doit reconnaître l'indulgence du gouvernement à son égard[1] ».

Il y eut encore une grâce d'État pour un autre étudiant, un futur médecin, Spiquette. Il est vrai que ce Philhellène d'occasion ne s'était décidé à partir que parce qu'il était criblé de dettes et nullement par enthousiasme. « Il s'est fait remarquer par un goût très vif pour le plaisir et la dissipation. La détermination qu'il avait prise de passer en Grèce semble avoir eu pour motif principal l'embarras de ses affaires pécuniaires. » Spiquette réussit à s'embarquer sur l'*Amitié*, non sans avoir emprunté à un capitaine une paire de pistolets et quelques doublons d'Espagne, mais le désenchantement fut prompt. Quelques semaines après son arrivée en Orient, il demandait à être rapatrié et le préfet, paterne et indulgent, écrivait en sa faveur au ministre de l'Intérieur (18 octobre 1822) « que, malgré des torts nombreux et de plus d'un genre qui peuvent lui être personnellement reprochés, on peut tolérer son retour dans son pays natal ».

Un autre enfant prodigue dont le retour fut également facilité fut le jeune Vidal, fils d'un banquier de Marseille honorablement connu. Il était signalé par le préfet au ministre de l'Intérieur, dès le 26 octobre 1821, « comme perdu de dettes et laissant peu de regrets dans sa famille, sérieusement affligée par son inconduite ». Mais les voyages forment la jeunesse; Vidal regretta bien vite la précipitation de son départ et rentra en France. Villeneuve mentionne son retour dans une dépêche du 30 mars 1822 au ministre de l'Intérieur, dans laquelle il donne de curieux détails sur l'accueil peu cordial que recevaient en Grèce les nouveaux débarqués et sur les difficultés matérielles contre lesquelles ils se heurtaient :

Le sieur Vidal de Marseille est de retour depuis peu avec un autre jeune homme. Ils se disposent à publier les détails de leur voyage, dans l'intention de faire ouvrir les yeux aux étourdis qui ont du penchant à être dupes de leurs brillantes conceptions sur les destinées des Grecs. Ces jeunes gens rapportent qu'ils ne furent pas plus tôt débarqués à Calamata qu'on les envoya dans la campagne, où ils furent contraints de passer les nuits en plein air, ne recevant

1. Lettre du 27 décembre 1822.

pour nourriture que du pain et quelques herbages. Les mieux recommandés aux premières maisons du pays obtinrent, comme une faveur insigne, la permission d'aller coucher sur des balles de coton dans des espèces de caveaux servant de magasins. La troupe d'auxiliaires, ayant demandé d'être introduite chez le commandant des troupes grecques du canton, fut conduite à quelque distance dans l'intérieur des terres, où elle trouva une réunion tumultueuse de 300 hommes environ, presque déguenillés, et dont la moitié n'avait encore pu se procurer d'armes. L'aspect de ces malheureux et les regards envieux qu'ils portaient sur l'équipement de leurs nouveaux hôtes étaient significatifs. Le sieur Vidal confirme ce qu'on savait déjà des excès horribles que ces insurgés se permettent envers les Turcs dans les occasions où ils sont les plus forts, et les circonstances qu'il ajoute aux relations connues laisseront décider laquelle des deux nations l'emporte sur l'autre en fanatisme et en actions barbares.

A côté de ces jeunes gens aveuglés par leur enthousiasme ou qui cherchaient, en s'expatriant, une occasion favorable pour faire oublier leurs fredaines, un certain nombre d'honnêtes commerçants s'étaient naïvement imaginé, sur la foi de récits mensongers, qu'il suffisait d'aller en Orient pour y faire fortune. Tel ce chapelier de Périgueux, Dumas, qui avait liquidé sa situation et s'était embarqué, nullement par conviction, mais uniquement, comme il l'avoue lui-même, pour « gagner de l'argent ». On a conservé de lui une lettre adressée à Villeneuve (4 octobre 1822), où il lui expose avec candeur son désir d'être rapatrié. Le préfet, sans doute touché par l'accent de sincérité de ce Philhellène inconscient, renvoya tout de suite avec un avis favorable sa supplique au ministre de l'Intérieur (9 novembre 1822), le présentant comme « corrigé de l'ardeur inquiète dont il a tant à se repentir et portant le caractère de la sincérité; il faut en juger par les maux et les privations qu'ont généralement endurés tous ceux qui s'étaient jetés dans cette funeste entreprise ». Réponse favorable fut accordée le 9 décembre 1822.

Avec ces volontaires de la première heure la tâche du préfet était vraiment difficile. Il ne pouvait qu'essayer de dissiper leurs illusions et ne pas faciliter leur départ, mais aucun moyen légal de les arrêter n'était à sa disposition. Il n'en était pas de même pour une autre catégorie de Philhellènes, pour les officiers et soldats, soit en demi-solde, soit encore au service, qui, trouvant

l'inaction incommode ou l'avancement trop peu rapide, avaient l'intention de chercher en Orient une occupation conforme à leurs goûts ou plutôt de nouveaux grades. Ces partisans de l'indépendance grecque tombaient sous le coup de la loi, puisqu'ils recevaient un traitement de l'État et n'avaient pas rempli leurs engagements militaires. On avait donc le droit de les surveiller et, au besoin, de s'opposer à leur départ. Seuls les officiers démissionnaires ou les retraités avaient les mains libres ; encore était-on fondé à surveiller leurs allées et venues et même à contrecarrer leurs desseins.

On le pouvait d'autant mieux que si, parmi ces officiers, il se trouvait quelques fanatiques ou plutôt quelques enthousiastes convaincus et résolus, plusieurs d'entre eux, en offrant leurs services, avaient eu l'arrière-pensée de les vendre très cher ; la plupart des autres n'étaient que de vulgaires aventuriers tout heureux de pouvoir occuper leur turbulente activité ou même, qu'on nous passe la vulgarité de l'expression, de pêcher en eau trouble. Ainsi, parmi ces Philhellènes calculateurs de la première catégorie, nous citerons un officier du génie, X***, que les recruteurs grecs auraient bien voulu attirer à eux, car ils avaient besoin des armes spéciales ; mais X*** marchanda son adhésion et finit par décliner les offres de l'embaucheur. De même un nommé Courant, dont le préfet Villeneuve parlait en ces termes dans une dépêche du 29 septembre 1821 au directeur de la police, Monnier :

Il arrive d'Ajaccio. C'était un ci-devant officier de quelque distinction auprès de Murat... S'il a traité avec les Grecs, il annonce qu'il n'en a pas été satisfait, et il met beaucoup de dissimulation dans ses démarches. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après quelque séjour ici, pendant lequel on a vainement recherché le motif de son voyage, il vient d'arrêter son passage pour retourner en Corse.

Moins soucieux de leurs intérêts immédiats, plutôt entraînés par l'esprit d'aventure ou même simplement désireux « de changer d'air », étaient déjà arrivés à Marseille bon nombre d'officiers que le gouvernement paraissait ne tenir qu'en médiocre estime : Fraisse, officier de cavalerie en non-activité, « d'un caractère inquiet, entreprenant et assez mal famé sous les rapports moraux et politiques[1] » ; Gilbert, officier démissionnaire qui, « par l'irré-

1. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, octobre 1822.

gularité de sa conduite, s'est aliéné l'activité (*sic*) de ses chefs et l'affection de ses camarades »; Monnier, chef de bataillon en non-activité, « qui paraît être dans une position douteuse ». Il peut être intéressant de l'observer. On n'affirme rien, mais voici différents traits qui justifient le doute que l'on vient d'exprimer. Venu de Bordeaux à Marseille, dit-il, par curiosité, « il cherche à emprunter de l'argent et parle à tout propos de ses belles relations avec M. d'Autichamp, avec le duc de Damas, avec La Beyrie, secrétaire particulier du duc d'Angoulême, mais, en fait, il n'inspire aucune confiance. Bien qu'il prétende que ses effets ne sont pas encore arrivés, on ne lui connaît qu'une redingote déplorablement rapée, mais ornée d'un ruban gigantesque ». Bref, il a toutes les apparences d'un chevalier d'industrie et n'est peut-être qu'un agent provocateur que la police ne perdra pas de vue.

D'autres officiers philhellènes avouaient franchement qu'ils n'allaient en Orient que pour y chercher fortune. Tel cet ex-lieutenant Lefebvre[1], « qui avait quitté ses foyers, non seulement pour courir la grande aventure de la défense des Grecs, mais encore, comme il le disait lui-même, pour faire dans l'occasion le métier lucratif de cosaque ». Ce Lefebvre devait pourtant se distinguer en Grèce par d'autres exploits. C'est lui qui s'opposa au massacre de la garnison turque d'Athènes, que les Grecs s'apprêtaient à égorger malgré la capitulation. Quand il rentra en France, on eut pour lui quelques égards. L'amiral Robillard le recommandait spécialement au préfet Villeneuve et ce dernier le renvoyait à Lyon avec un mot en sa faveur qu'il adressait à son collègue du Rhône[2].

Moins scrupuleux paraît avoir été Mignac, ex-officier au 17e de ligne, qui se donnait pour avoir été capitaine aux hussards de la garde, dont il continuait à porter le brillant costume. Mignac avait fait le métier de recruteur en Suisse et arrivait tout à coup à Marseille en compagnie d'Allemands déguenillés, dont quelques-uns conservaient « l'habillement des anciens Germains » : larges braies, peaux de moutons, grand sabre à la ceinture et poignard sur le côté[3]. Les allures de Mignac et de ses auxiliaires parurent tellement suspectes que Villeneuve ordonna de les mettre en arrestation. Mignac paya d'audace et protesta

1. Lettre du préfet au directeur de la police, 6 octobre 1821.
2. Lettres du 28 septembre, du 5 et du 17 octobre 1822.
3. Cf. *infra*, p. 262-263.

contre cet abus de pouvoir. On a conservé sa lettre au préfet, datée de novembre 1821 :

M'étant transporté à Marseille dans l'intention de m'embarquer pour la Grèce, quelle fut ma surprise lorsque l'on vint m'avertir que vous aviez donné les ordres de mon arrestation! Ignorant quel en était le motif, je renonçai au départ et me suis retiré en campagne chez un de mes amis. Ma position se trouvant très critique, vu que j'ai donné ma démission, je désirerais que vous eussiez la bonté, en qualité d'ami de mon défunt père, de me faire connaître les motifs qui vous y ont engagé et de me donner des conseils sur ce que je dois faire.

Comme le préfet n'avait, en fin de compte, aucun grief précis à alléguer, il rendit la liberté à Mignac et facilita même son embarquement. Au moins l'ancien hussard prouva-t-il que ce n'était pas le courage qui lui manquait. Il se distingua en Grèce par des exploits à la Murat et trouva une fin glorieuse en Morée. Un de ses compagnons d'armes raconta plus tard que, dans sa dernière bataille, il avait tué douze Turcs de sa main.

Deux autres officiers, Lhomme et Martel, furent également l'objet d'une surveillance particulière. Martel était un Grenoblois, de vingt-huit ans, qui avait été impliqué dans la conspiration de Didier, mais avait été acquitté. Quant à Lhomme, âgé de trente-cinq ans, ex-lieutenant à la légion de la Seine et décoré de la Légion d'honneur, il paraît avoir été d'un caractère inconstant. Ne pouvant tenir en place, il avait décidé son ami Martel à le suivre en Orient et tous deux avaient en effet été des premiers qui débarquèrent au secours des insurgés, mais leurs illusions tombèrent vite. Ils comprirent qu'il n'y avait pour eux à gagner que des coups ou des blessures et se hâtèrent à la première occasion de rentrer en France par Toulon. Leur retour fut aussitôt signalé par le préfet du Var à son collègue des Bouches-du-Rhône (17 septembre 1822) et par ce dernier au ministre de l'Intérieur (19 septembre). Comme leurs passeports n'étaient pas en règle, on les retint quelques jours à Toulon et ils usèrent de leur séjour forcé pour se livrer en plein café à des propos inconvenants. Martel surtout se signala par de tels actes d'incohérence qu'on le crut fou. Le sous-préfet de Toulon le fit arrêter et ne lui permit de se rendre à Marseille qu'après avoir soigneusement examiné ses papiers. On saisit un diplôme

de franc-maçon et une lettre « où il manifestait des espérances et des vœux contraires au gouvernement ». Aussi concluait-il en le présentant, ainsi que Lhomme, comme « des gens dangereux qu'il convient de ne pas perdre un instant de vue ». Villeneuve se le tint pour dit; comme Martel, dès son arrivée à Marseille, continua ses écarts de langage, il le manda dans son cabinet et se donna la satisfaction de le tancer vigoureusement, non sans profiter de l'occasion pour lui demander quelques renseignements précis sur la véritable situation des affaires en Grèce. Martel ne cacha pas sa déconvenue et le préfet s'empressa de communiquer au ministre de l'Intérieur tout ce qu'il venait d'apprendre[1] :

Ce que ces voyageurs rapportent des insurgés de la Morée est d'accord avec les récits qui nous ont déjà représenté ces troupes mal réglées comme incapables de conquérir et de soutenir l'indépendance du pays. Elles sont dépourvues des choses les plus nécessaires. On ne trouve pas même de quoi faire de la charpie, et la plupart des blessés périssent faute de secours.

Villeneuve aurait peut-être dû savoir gré à son informateur des détails qu'il lui apportait et qui cadraient si bien avec ses propres idées; il se contenta de donner à ces officiers les passeports nécessaires pour regagner, le premier, Martel, Grenoble, et le second, Lhomme, Paris; mais une note spéciale enjoignait à tous les agents de la force publique de « surveiller ces individus, d'éclairer leur position et d'en rendre compte ». Le commandant de la gendarmerie à Marseille, Paschalis, suivit ces instructions à la lettre et recommanda les voyageurs à l'attention toute particulière de ses collègues. Cette surveillance n'était pas inopportune, car Martel, sur son passage, jugea à propos de commettre, à Aix, de nouvelles folies. Ne s'avisa-t-il pas de pousser des cris séditieux? Le procureur du roi le dénonça aussitôt au préfet (10 octobre 1822) et le directeur de la police générale, Franchet-Desperrey, prévenu par Villeneuve, ordonna de traduire en justice cet intransigeant maladroit (24 octobre 1822). Nous ne savons comment se termina cet incident.

Moins bruyante, mais tout aussi surveillée, s'opéra la rentrée de deux autres Philhellènes de la première heure, Delorey et Ferrat. Ces deux officiers, partis pour l'Orient, avaient été

1. Lettre du 25 septembre 1822.

promptement déçus dans leurs espérances, car ils revenaient de Smyrne dès le mois d'août 1822. Delorey passait pour un adversaire irréductible de la Restauration. On épiait depuis longtemps ses faits et gestes, si bien que le directeur de la police, Franchet, faisait remarquer, non sans aigreur, au préfet Villeneuve (7 novembre 1821) qu'il fallait apporter plus de précision dans la liste des noms envoyés à la police, attendu que cet officier, dont il signalait la présence à Marseille, ne s'appelait pas Delozey, mais bien Delorey. Le cas de Ferrat était plus délicat à régler. Il avait amené avec lui une jeune Turque qu'il avait achetée pour une piastre, disait-il, à la prise de Tripolitza. L'envoyé du bey de Tunis à Marseille, résidant en cette ville pour y surveiller la construction de différents bâtiments de guerre, Hassan Morali, avait aussitôt manifesté l'intention de réclamer cette jeune fille pour la rendre à sa famille. Il offrait d'ailleurs de rembourser à son libérateur toutes les dépenses faites pour elle et demandait tout au moins qu'on la laissât s'expliquer sur ses intentions. Voulait-elle retourner auprès de ses parents ou rester avec Ferrat? Le préfet se trouva fort embarrassé et demanda les instructions au ministre. Nous ne savons comment se termina cette romanesque affaire, ni si cette autre Aïssé recouvra sa liberté ou écouta la voix de l'amour.

En résumé, qu'il s'agisse de jeunes étudiants entraînés par une ardeur irréfléchie ou d'officiers plus ou moins ambitieux, le préfet de Marseille était fort indécis. Autoriserait-il, au risque de mécontenter ses administrés, le mouvement généreux qui poussait vers le Levant ces nouveaux croisés ou bien chercherait-il à détourner ces imprudents et à empêcher des manifestations compromettantes? Il ne savait vraiment quelle conduite tenir. En vain réclamait-il de l'autorité supérieure des instructions précises; on lui répondait par de vagues conseils inspirés par la situation générale, mais qu'il n'était pas aisé d'appliquer aux divers cas qui se présentaient. Ainsi, le 18 octobre 1822, Franchet lui envoyait cette circulaire :

Il y a une distinction naturelle à établir entre les hommes qu'un dangereux besoin d'activité et l'absence de tout attachement pour leur pays a conduit en Orient et ceux qui, s'y étant rendus pour des motifs avoués et légitimes, reviennent en France avant les premiers.

Or, il était malaisé d'établir un départ entre ceux qu'avaient

appelés en Orient ou leurs affaires ou leurs convoitises. Le gouvernement n'hésitait pourtant pas à recommander une grande sévérité : « Il faut apprendre à ces esprits turbulents, toujours prêts à seconder la révolte sur quelque point qu'elle éclate, qu'on ne se joue pas impunément des lois qui ont prévu ce renoncement et ce retour imprévu à la patrie. » Pris entre ces instructions plutôt énergiques et son penchant à l'indulgence, Villeneuve hésitait à se servir des pouvoirs dont on l'investissait. Voici comment il espérait sortir d'embarras en adressant cette lettre au maire de Marseille, Montgrand :

Il convient de ne pas perdre de vue ceux qui s'entremettent des embarquements pour la Grèce et pour Livourne, qui paraît le rendez-vous de beaucoup de passagers. Les recommandations que vous avez à faire à cet égard à tous les agents placés sous vos ordres auront pour motif l'importance qu'il faut attacher à ne pas permettre cette direction à des jeunes gens, sujets de Sa Majesté, que leur âge laisse encore sous la dépendance de leurs familles, car si, dans l'intérêt du recrutement de l'armée, il importe qu'ils ne puissent sortir de France sans autorisation et sans garantie, l'administration doit surveiller avec soin et prévenir les conséquences de démarches au moins très inconsidérées. Un autre motif de l'attention qu'il faut apporter à cette espèce d'embauchage, c'est la nécessité de bien recueillir les noms et de constater les positions des militaires Français qui prennent le parti de s'embarquer pour le nouveau théâtre des événements, où les entraîne leur inquiétude naturelle.

III.

Si le préfet des Bouches-du-Rhône cherchait à ménager tous les intérêts quand il s'agissait des Français, il se sentait beaucoup plus libre vis-à-vis des étrangers qui affluaient à Marseille et ne cachaient nullement leurs intentions belliqueuses à l'égard des Turcs. Ces étrangers étaient surtout des Allemands. L'insurrection grecque, en effet, avait été bien accueillie en Allemagne. Un des agents du promoteur de l'insurrection, Ipsilanti, le docteur Ipitis, avait été de bonne heure envoyé dans l'Europe centrale pour y recruter des adhérents. Il n'avait pas réussi à Vienne, d'où l'avait expulsé la jalouse surveillance de Metternich, mais avait été bien reçu à Munich, Leipzig, Dresde, Gœttingue, Iéna, Berlin, Hanovre, Hambourg et Kiel. Partout

s'étaient constitués des comités philhelléniques et des missionnaires de la première heure, d'autant plus ardents qu'ils étaient convaincus et désintéressés, organisaient des associations de secours, ouvraient des souscriptions et prêchaient ouvertement la croisade contre les barbares. Thiersch à Munich, Krug à Leipzig se faisaient remarquer par leur ardeur. Ce dernier, dès 1821, annonçait qu'il traiterait dans son cours de la régénération de la Grèce. Le vieux Voss, à Heidelberg, déclarait que, sur ses maigres ressources, il consacrerait 1,000 florins à cette cause sacrée, « comme une petite contribution à la grande dette à payer à la Grèce pour la civilisation reçue de la Hellade ». Un ancien capitaine de la landwehr, von Dalberg, proposait déjà la formation d'un corps franc à Offenbach et bientôt de véritables agences de recrutement fonctionnaient à Stuttgart, à Darmstadt, à Hambourg, à Francfort, à Heidelberg, etc.

Ces excitations portèrent leurs fruits. Non seulement dans les hautes classes de la société, plus accessibles, à cause de leur éducation, à l'entraînement de l'enthousiasme, mais même dans les rangs du peuple, de nombreux volontaires se présentèrent, annonçant leurs intentions de partir au secours des révoltés. C'est surtout à Marseille qu'ils se donnèrent rendez-vous, puisque c'était pour eux le port d'embarquement le plus commode. Ils arrivèrent d'abord isolément et avec leurs propres ressources, et c'étaient assurément les meilleurs et les plus dévoués des volontaires, car la plupart d'entre eux n'obéissaient qu'à leurs convictions. Il n'y avait qu'à les laisser passer en signalant leur passage[1]. Mais bientôt on apprenait que les agences allemandes de recrutement étaient en pleine activité et que de véritables bandes de mercenaires étaient déjà en route pour s'embarquer à Marseille. Du jour au lendemain, la question changeait de face. Puisque nous étions en paix avec la Turquie, ne violait-on pas la neutralité en tolérant la formation en plein territoire français de rassemblements d'hommes armés, avouant leur dessein bien arrêté de secourir les insurgés grecs, et ne s'exposait-on pas à de fâcheuses représailles en leur permettant de se réunir et, très probablement, de s'équiper et de s'armer? D'un autre côté, si l'on s'opposait au départ de ces Allemands, comment

1. Rapports du commandant de gendarmerie Paschalis, 21, 29 novembre 1821, 3 janvier 1822. — Rapport du préfet au directeur de la police, 6 octobre 1821.

leurs gouvernements respectifs accepteraient-ils ces prohibitions, après tout contraires au droit des gens, puisque ces volontaires ne manifestaient aucune intention hostile à la France? L'autorité supérieure se trouva fort embarrassée. Elle espéra se tirer d'affaire en recommandant à ses agents une sage prudence et, tout en leur laissant la plus grande latitude, se contenta de les inviter à garder les formes, c'est-à-dire qu'elle autorisait les embarquements, mais à condition qu'ils ne présenteraient pas le caractère d'une expédition. Le ministre écrivait au préfet :

Je reçois à l'instant la dépêche télégraphique par laquelle vous m'annoncez qu'un grand nombre d'Allemands se rassemblent à Marseille, que des habits s'y confectionnent et que des armes y sont attendues pour être dirigées sur la Grèce. Déjà, j'ai donné des ordres sur la frontière de Suisse pour que les étrangers qui se présentent avec cette destination y soient provisoirement retenus. Pour ceux qui ont déjà pénétré en France et qui se trouvent dans votre département je ne puis que vous renouveler la recommandation de les surveiller avec la plus grande vigilance pour savoir s'ils n'iraient pas en Espagne[1], mais de ne pas vous opposer à leur embarquement, s'il paraît réellement s'effectuer pour la Grèce, ayant soin seulement d'empêcher qu'il ne prenne le caractère ostensible d'une expédition.

Pendant ce temps, bon nombre d'Allemands s'étaient déjà rassemblés à Marseille. Un certain Wohlgemuth, ex-officier de cavalerie, un aventurier polonais, Lasinsky, et deux Français dont nous avons déjà cité les noms, Mignac et Lefebvre, paraissent en avoir été les chefs. Ils avaient nolisé un bateau, la *Providence de Dieu*, mais ils comptaient apparemment sur diverses ressources qui leur firent défaut et se trouvèrent tout à coup réduits à la misère. D'ailleurs, le mauvais temps empêchait tout départ. En attendant, il fallait vivre et trouver à tout prix de quoi subvenir aux besoins les plus pressants. On recourut d'abord au consul suisse qui déclina poliment toute demande d'emprunt. On s'adressa ensuite, par erreur, au consul de la Sublime-Porte, qu'on avait pris pour l'agent des insurgés grecs, et, lorsque ce dernier leur eut fait connaître sa véritable qualité,

1. Pour apporter une aide à la révolte que venaient de soulever en Espagne les Constitutionnels : Riego, Quiroga, etc., contre le gouvernement absolu de Ferdinand VII. Cf. *infra*, p. 271-272.

ils lui répondirent, avec une désinvolture qui jette un jour singulier sur les véritables sentiments de ces prétendus croisés : « Eh bien! payez-nous et nous nous battrons pour les Turcs contre les Grecs! » Le consul, interloqué, n'ayant pas osé prendre sur lui de recruter ces auxiliaires plus que suspects, les chefs de la bande résolurent de mettre en commun leurs bijoux et leurs habits et de tout vendre pour noliser un nouveau bâtiment. Ils parvinrent ainsi à réaliser une masse de 4,000 francs et firent marché pour être transportés en Grèce avec le capitaine Vérité, de la *Sainte-Lucie et Théophile*. Le préfet Villeneuve était au courant de leurs faits et gestes. Il en rendait compte chaque jour au directeur de la police Franchet. Voici une de ses dépêches, celle du 26 octobre 1821 :

Cette détermination rendit le courage aux voyageurs. Les Allemands se montraient fièrement avec la décoration gagnée à la bataille de Leipzig, et quelques-uns appliquèrent sur le devant de l'épaule une croix de drap rouge. On vit paraître le sieur Mignac avec un habit de hussard fort brillant, mais cet éclat, que je ne crus pas devoir tolérer, fut suivi de près d'une mésintelligence qui a fini par faire exclure ce dernier de l'association.

Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de dresser la liste des passagers de la *Sainte-Lucie*. Nous connaîtrons ainsi la composition d'une bande assez incohérente qui aurait plutôt rappelé les lansquenets de Wallenstein que les croisés de Frédéric Barberousse. On comptait parmi eux vingt-sept anciens militaires se disant tous lieutenants ou sous-lieutenants : Lasinsky, Preuss, Bellier de Launay, Strubing, Rossel, Laptow, Michaelis, tous originaires de Prusse, ce dernier signalé comme « étant d'âge », les autres de vingt et un à trente ans. Nommons encore un autre vétéran, ou du moins son âge, quarante ans, permet de le présumer tel, Lieschung, le Bavarois Spitler, le Badois Stelbzelberger, Wallemoth de Nordhausen, Koch de Wurtzbourg, Albert de Kreutznach, le Wurtembergeois Grauer, deux Hanovriens, Wilding et von Kiersmann, et divers autres qui avaient peut-être quelques raisons de cacher leur lieu d'origine, Saint-André, Dortmund, Machinos, le chasseur Schweichardt et le forestier Senger. Deux noms connus surgissent au-dessus de cette foule, ceux du Hessois Wintzingerode, peut-être un parent du fameux général des guerres napoléoniennes, et de Scharnhorst, se don-

nant comme né à Hildesheim. Ces deux officiers et deux de leurs camarades, le Prussien Moritz de Grange et Wohlgemuth, n'avaient respectivement que dix-neuf, vingt, vingt et vingt-cinq ans. Il se peut donc qu'ils aient réellement cédé à l'entraînement de l'aventure et qu'ils ne doivent pas être confondus avec la tourbe un peu vulgaire de leurs camarades. Citons à leurs côtés, pour achever cette bigarrure d'origines, le Suédois Waldemar, Vandyck, capitaine hollandais de Nimègue, et deux Polonais, Jackbowski et Dobromowski, ce dernier qualifié de gentilhomme et âgé de dix-neuf ans.

A ces militaires, s'étaient joints quelques propriétaires sans doute assez mal dans leurs affaires : le Hanovrien Schreiber, Heineman, d'Erfurt; Teicheman, de Berlin; Kostera et Giesseler, de Constance. Diverses professions assez hétéroclites étaient représentées : la musique par Rosemer, de Halle; la bijouterie par Guis et Polack, de Francfort; la géométrie par Selzmith, de Colberg; le négoce, mais sans désignation spéciale, par le Wurtembergeois Weilmayer, le comptable Obert, le Zurichois Bantharot; l'agriculture par un paysan de Weimar, Theuss, et la domesticité par le Suédois Lindset. Un docteur en médecine, Boldeman, et un peintre danois, Harring, avaient également cru pouvoir consacrer leur science et leur talent à la cause sacrée de l'insurrection grecque.

En même temps que ces Allemands d'âge, de position sociale, de fortunes et sans doute de convictions si variées, étaient montés sur la *Sainte-Lucie* quelques Français : Lefebvre, le capitaine Delorey et le jeune Vidal, dont nous avons déjà cité les noms; un militaire originaire de Haguenau, Wencher; un négociant de Saint-Étienne, probablement d'origine grecque, Micoulo, et quelques Italiens : Vicino et Cullery, de Turin, et trois Palermitains, Corbellini, Panzini et Staralba, comte de Pachino, ce dernier avec son valet de chambre Supre.

L'impression générale avait été médiocre à Marseille. On avait été étonné plutôt que charmé de cette réunion d'étrangers qui ressemblaient singulièrement à des aventuriers ou même à des gens sans aveu. Voici comment le préfet Villeneuve résumait la situation dans son rapport du 26 octobre 1821 adressé au directeur de la police Franchet :

Il me reste à vous rendre compte de la manière dont cette espèce de croisade a été jugée à Marseille. Moins qu'ailleurs, l'exemple de

ces aventuriers n'y avait été contagieux. De longues relations d'intérêt entretenues avec les provinces du Grand Seigneur ne permettent pas ici qu'on se fasse illusion sur le caractère des habitants de la Grèce. Il est chaque jour comparé avec celui des Turcs, et, sous le rapport de la bonne foi et de la fidélité dans les transactions, la comparaison est favorable à ces derniers : ce qui tempère beaucoup l'intérêt que présentent les Grecs. Aussi le peuple a-t-il paru regarder avec une sorte de pitié ces Francs-Allemands, qui se font leurs auxiliaires.

Telle était aussi l'opinion générale du négoce marseillais. Elle prenait même un caractère d'hostilité, à cause des relations fréquentes du commerce local avec les Échelles du Levant, ainsi que l'écrivait Villeneuve dans une autre dépêche à Franchet, en date du 4 novembre 1821 :

Je viens de recevoir de la Chambre de commerce des représentations pressantes dans lesquelles on fait entrer la considération du danger que courraient les négociants français établis dans les pays de la domination du Grand Seigneur, si l'on vient à apprendre que des troupes d'auxiliaires des Grecs s'embarquent librement à Marseille sans déguiser leurs desseins. J'ai répondu que je vous tenais exactement informé de toutes les circonstances, et qu'il ne m'appartenait point d'ordonner des exceptions aux règles qui prescrivent la conduite à tenir envers les étrangers voyageurs.

Le préfet n'était pas au bout de ses peines. De nouveaux volontaires étaient en effet signalés chaque jour. Le 2 janvier 1822, douze Allemands s'embarquaient sur un bâtiment sarde, l'*Agnès*, commandé par le capitaine Durante. Le 10 du même mois, montaient à bord de la bombarde *Marie*, capitaine Vieulle, trente-sept passagers de conditions fort diverses : tout d'abord, des officiers, les Prussiens von Laptow, Schrebein, Striebeck, Krusemark, de Dantzig ; le Hambourgeois Stamler ; le Mecklembourgeois Ziekermann ; un Wurtembergeois, Grauer ; un Bavarois, Krieger ; un Polonais, Mlodowski, et le fameux Mignac, qui avait réussi à se faufiler dans cette compagnie ; puis des propriétaires : deux barons, l'un Silésien, von Bierbentheim, et l'autre de Lublin, Osinski ; Byem, de Postdam ; le Brunswickois Sandor, le Saxon Reinach, le Hambourgeois Heisse, le colonel de Hengstborg et deux Italiens, deux Sardes, Bayon et Caro. Divers corps de métiers étaient représentés par le plâtrier Ste-

fanini, le marchand cracovien Cibocki et les employés Appell et Brinkmann ; mais c'étaient surtout les arts libéraux qui grossissaient le contingent, avec les peintres Ohlmeyer, de Hambourg, et Harring, de Copenhague ; le docteur en philosophie berlinois Lieber ; les chirurgiens ou étudiants Croyer, Stabell et Rosenthal. Quelques Français, un distillateur de Conflans (Sarthe), Monniot, un chirurgien marseillais, Damas, l'étudiant Freslon, un négociant de Luxeuil, Choffer, l'Espagnol Blanc, de Mahon, et jusqu'à un instituteur sarde, Seguin, complétaient cette réunion pittoresque.

Bientôt on annonça qu'une bande plus considérable, formée à Hambourg, était sur le point d'arriver à Marseille pour s'y embarquer. Le comité de Hambourg, dirigé par le major Dannenberg, avait d'abord envoyé ses recrues à Aschaffenbourg, à l'adresse de Dalberg et de Humboldt, qui les dirigèrent sur Bâle avec des lettres de recommandation pour Marseille. Une de ces lettres tomba entre les mains de la police. Elle portait à l'intérieur la devise « Dieu soit avec nous » et avait pour emblème une croix. Il y était dit qu'on avait persuadé à ces hommes « qu'il s'agissait d'une guerre de religion, que la liberté et l'égalité étaient proclamées en Suisse et en France et que les peuples étaient décidés à soutenir la lutte[1] ». Les porteurs de cette lettre avaient été arrêtés par la gendarmerie à Saint-Andéol et conduits à Marseille. Ils se nommaient Schliemann, Kolbrausch, Mayer et Meyer. Réduits à la dernière misère, ils demandaient l'aumône et, comme l'écrivait Villeneuve à notre ambassadeur à Constantinople, Latour-Maubourg (26 novembre 1821), « ils cherchaient de quoi se nourrir dans les rebuts de la cuisine et me mirent dans la nécessité de m'occuper de leur position, autant pour l'intérêt de la santé publique que par un sentiment d'honnêteté ». Ils présentaient une lettre qu'on leur avait fabriquée à Genève, le 7 octobre 1821 :

Nous, soussignés, partirons en Grèce pour se battre (*sic*) pour la liberté et la religion des hommes, prions tous les messieurs qui prennent part de nous aider sur notre chemin. Étant venus de Hambourg, nous trouvant dans ce moment dans la nécessité pour pouvoir continuer notre voyage de vous prier d'un soulagement, nous sommes avec respect, etc.

1. Villeneuve au directeur de la police, 4 novembre 1821.

Ces Allemands avaient eu le grand tort de croire aux promesses faites, mais ils étaient malheureux et le préfet ne put s'empêcher de leur venir en aide. Seulement, il ne se priva pas d'informer le ministère et, pour mieux l'intéresser à la situation, rappela que la politique n'était pas étrangère à cette arrivée malencontreuse, ainsi qu'il l'écrivait au commandant de gendarmerie à Marseille (19 décembre 1821) :

S'il entrait dans la politique de certains gouvernements étrangers de laisser publier des faussetés qui ont pour résultat de les débarrasser d'une classe turbulente, il conviendrait peut-être de savoir s'il n'est pas de l'intérêt de la France de démentir des faux bruits, qui peuvent tourner à son désavantage, ou de détromper ceux qui en sont la dupe dès les premiers pas qu'il font sur notre territoire.

Or, les mendiants de Saint-Andéol n'étaient que l'avant-garde d'un véritable corps d'armée qui s'abattit sur Marseille vers la fin de novembre 1821. Leur chef, qualifié de général, se nommait von Normann. Il était de Stuttgart et avait trente-sept ans[1] :

Cet étranger fait de la dépense et semble appelé à donner plus d'ensemble et de régularité aux dispositions de ses compagnons d'aventure pour arriver au terme de leur voyage.

En bon Allemand, Normann avait seulement laissé voir trop facilement qu'il ne dédaignait pas les vins de France, « mais sa conduite n'a rien présenté de repréhensible pendant son séjour. On a seulement remarqué que sa raison était souvent troublée par les boissons et qu'il tenait conseil avec les siens dans cet état. C'est lui qui a dirigé la disposition du départ et il a eu soin de faire payer toutes les dépenses de ceux qu'il a enrôlés[2] ».

Le départ eut lieu, le 24 janvier 1822, sur la *Vierge-du-Rosaire*, commandée par le capitaine napolitain Petroluzzi, avec l'Égypte ou Malte pour destination officielle, mais « personne n'ignore que l'expédition se dirigera sur la Morée[3] ». En même temps que Normann s'embarquèrent une quarantaine de volontaires, dont huit ex-officiers : Krembs, de Worska ; Feldham, de Dessau ; Heuchlin, d'Ellwangen ; Mahn, de Weissach ; Schott, de Sindelfingen ; Finck, de Kleumath ; Richard,

1. Lettres du préfet au ministre de l'Intérieur, 12 et 16 janvier 1822.
2. Lettre du 27 janvier 1822.
3. Lettre du préfet, 31 janvier.

de Francfort, et le Hollandais Farin, plus sept militaires non gradés : le Saxon Hochgesaupt, le Hanovrien Hancke, le Polonais Dobrowski; Sailet, d'Ulm; Bohn, de Hambourg; Rangen, de Francfort, et le Suisse Chevalier. Les autres volontaires appartenaient à des nationalités et à des professions diverses. Parmi les Français, on comptait les deux ex-officiers Lhomme et Martel et les trois étudiants Guy, Vandière et Laumonnier, dont nous avons déjà signalé la présence ; un ex-cuirassier, Guichard ; un propriétaire de Toulouse, Vieille; un artiste dramatique de Privas, Benoît ; un orfèvre de Grans (Bouches-du-Rhône), Vallière, et un docteur en médecine de Neufchâtel (Seine-Inférieure), Dumont. Signalons encore quelques Allemands, des négociants : Lentz, de Berlin ; Seiler, de Belstein ; Meerscheimb, de Dresde ; un géomètre, Schmidt, de Colberg ; le chirurgien Rojous et jusqu'à un percepteur, Boeks, de Lubeck, que l'amour du grec entraînait ainsi à de singulières aventures ; un boulanger de Manheim, Wetzer, et un riche propriétaire de Hambourg, Sandtmann, qui s'était fait suivre par un de ses commis, Süssmilch. Pour compléter la nomenclature, nous n'avons plus à citer qu'un négociant luxembourgeois, Rothermel ; un négociant bâlois, Burckardt ; un négociant espagnol de Bilbao, Onate ; deux Siciliens, l'imprimeur piémontais Florio et deux Grecs qui sans doute regagnaient leur pays d'origine, Fallanko, de Smyrne, et Démétrius, d'Argos. Véritable Babel où la confusion des langues se compliquait certainement de celle des intérêts ! Le préfet Villeneuve augurait mal de ce départ. Il n'hésitait pas à prédire aux voyageurs de cruels déboires. Ses pressentiments ne devaient que trop se réaliser[1].

Aussi bien le préfet avait alors à se débattre contre une recrue encore plus embarrassante que les précédentes. Comme il l'écrivait au ministre de l'Intérieur, le 16 janvier 1822, « le départ serait un allègement sous le rapport de la sollicitude que m'occasionne le passage de jeunes gens, dont la démarche même qui les amène ici dénote assez le caractère turbulent, mais ceux qui se sont embarqués n'ont pas tardé à être remplacés par d'autres qui arrivent journellement ». Le chef de ceux-ci paraît avoir été cette fois un homme de résolution et d'exécution. Il se nommait Laski. Son passeport le qualifiait d'étudiant minéra-

1. Des rapports de police datés de 1822 et conservés à la Préfecture annoncent en effet le massacre par les Turcs de presque tous ces Philhellènes.

logiste. Il était né à Busk en Galicie et résidait d'ordinaire à Eisenach. Villeneuve avait prescrit à son égard une surveillance spéciale, car Laski n'avait pas caché ses intentions. Il se répandait en invectives contre ceux de ses compatriotes qui, pressés par le dénuement, prenaient le parti de retourner en Allemagne. Comme il disposait de certaines ressources et que de plus il recevait des subventions directes de la part de deux négociants anglais, dont on ne s'explique trop le rôle, Teudon et Seveking, il loua une maison dans les vieux quartiers de Marseille et l'ouvrit à tous ceux des volontaires que la pénurie de leurs moyens empêchait d'être reçus dans les hôtels. Il les engageait en même temps à tout mettre en commun et expédiait circulaires sur circulaires en Suisse et en Allemagne pour continuer ce qu'il appelait sa croisade. Il entrait aussi en relations avec « ceux de nos anciens militaires reconnus les plus turbulents, notamment l'adjudant commandant Dufour, qui affiche toujours plus sa prétendue importance[1] ». Ces allées et ces venues, ces provocations au grand jour devenaient compromettantes. Quelques négociants commençaient à se plaindre de la longanimité administrative. Villeneuve, qui n'osait sévir, demanda au ministère des instructions précises. « Cette tolérance », écrivait-il, « est regardée ici par le commerce comme pouvant compromettre sérieusement les intérêts de la France en Turquie » et il faisait remarquer que ce n'était pas ainsi que se conduisait l'Autriche ni même l'Angleterre, « qui agit plus adroitement en se ménageant pour l'avenir une bienveillance exclusive dans les marchés de l'empire ottoman ».

Un incident vulgaire mit pour quelque temps Laski hors de cause. Cet encombrant personnage fut accusé par ses compagnons d'avoir été beaucoup trop ménager des fonds communs de la société quand on chercha à noliser un bâtiment. Un duel fut la conséquence de cette altercation. Laski fut grièvement blessé par une balle de pistolet. Ses témoins, pour éviter l'intervention de la justice, affirmèrent dans le procès-verbal de la rencontre qu'il s'était blessé lui-même en maniant avec maladresse une arme chargée; mais personne ne s'y trompa et, lorsque le préfet rendit compte de l'incident[2], il eut soin de faire remarquer qu'il n'était nullement la dupe des témoins. Laski

1. Lettre du préfet au directeur de la police, 1er décembre 1821.
2. Lettre du 24 décembre 1821.

fut transporté à l'hôpital, mais dans un tel état d'irritation qu'il éprouva de véritables accès de folie. « Ses facultés morales ont paru s'en ressentir. Dans certains moments, où les accès du mal ne laissaient à ses idées aucune indépendance de ses volontés, il disait que lui et tous ses compagnons se faisaient honneur de marcher sous les ordres de Sand et qu'à son exemple ils étaient les ennemis déclarés des tyrans et de leurs suppôts[1]. » Villeneuve ne pouvait évidemment pas supporter le panégyrique de Sand, le célèbre assassin de Kotzebue, ni ces déclamations furibondes contre la tyrannie, mais il était désarmé contre ces farouches défenseurs de la liberté et ne pouvait qu'enregistrer leurs méfaits. Les compagnons de Laski continuaient en effet leur propagande effrénée. Ils avaient organisé des quêtes à domicile, « moins pour trouver à subsister en attendant le départ que pour se procurer un moyen de noliser un bâtiment[2] ». Il y avait parmi eux des jeunes gens riches, entre autres Krusemark, fils d'un envoyé à la cour de Vienne, et ils auraient facilement réuni l'argent nécessaire pour la traversée, mais les négociants marseillais leur suscitaient mille difficultés et aucun capitaine n'osait prendre sur lui d'accepter leurs offres. Ils n'avaient à vrai dire qu'un seul appui sérieux, celui de la Prusse, dont le gouvernement avait donné des instructions spéciales à ses agents. « Or, il est certain que la Porte voit de mauvais œil ces démarches que les ennemis de la France ne manquent pas d'exagérer à ses yeux, ce qui n'est pas difficile dans l'ignorance qui caractérise les chefs de ce gouvernement, et cependant le commerce en conçoit des inquiétudes qui ne sont que trop fondées[3]. » Villeneuve ne savait donc pas à quelle résolution s'arrêter et il était réduit à recommander à ses agents un redoublement de surveillance. Afin de sortir d'embarras, il finit par engager quelques négociants à se montrer plus accommodants et, en effet, vers la fin de janvier et les premiers jours de février 1822, toute la bande finit par trouver les moyens de passer en Grèce.

Villeneuve s'imaginait à tort que le départ de ces compromettants auxiliaires de l'insurrection lui donnerait enfin le repos. Il le croyait d'autant plus volontiers que les Français en général, ceux des départements méridionaux en particulier, n'éprou-

1. Lettre du préfet, 12 janvier 1822.
2. Lettre du 15 décembre 1821.
3. Lettre du 15 décembre 1821.

vaient pour la cause grecque que de très médiocres sympathies, ainsi qu'il l'avait écrit, dès le 26 novembre 1821, à notre ambassadeur à Constantinople, Latour-Maubourg :

Une remarque à faire c'est que l'espèce d'enthousiasme qui a fait entreprendre ce voyage par un grand nombre de jeunes gens d'Allemagne, dirigés sur divers ports d'embarquement, a été fort peu ressentie en France, si l'on excepte quelques militaires non employés qui sont partis à l'instigation de certains agents obscurs, et dont le prompt regret a bientôt arrêté le nombre. On a généralement et plus sagement apprécié chez nous la tendance et les résultats possibles de l'insurrection des Grecs.

Peut-être espérait-il que les autres pays se lasseraient et se dégoûteraient à leur tour, mais l'engouement n'avait pas disparu en Allemagne et chaque jour les comités locaux annonçaient la prochaine arrivée de nouvelles recrues. « Il ne serait pourtant pas étonnant », écrivait-il au ministre de l'Intérieur (30 mars 1822), « que la manière dont les premiers convois ont été accueillis en Morée eût refroidi le zèle de ces aventuriers. » Vaine espérance! Les volontaires partis étaient aussitôt remplacés par d'autres qui ne paraissaient ni de condition sociale très relevée ni même de moralité très sûre :

Un certain nombre de voyageurs sont sur le point de s'embarquer sur la bombarde française *la Bonne mère*, commandée par le capitaine Ardisson, et destinée pour Zante. Ces passagers, la plupart étrangers, se proposent, selon toute apparence, d'aller joindre les Grecs révoltés. Leur départ pouvant offrir une occasion favorable à beaucoup d'individus que la justice poursuit en ce moment, comme ayant pris part aux derniers complots, et auxquels on peut supposer le dessein de se soustraire ainsi à toutes les recherches dont ils sont l'objet, je vous prie de prendre, aussitôt ma lettre reçue, les mesures les plus convenables pour qu'au moment de mettre à la voile la bombarde que je viens de vous désigner soit exactement visitée et que l'identité de voyageurs soit sévérement vérifiée[1].

Ce qui compliquait la situation, c'est que, des troubles ayant éclaté en Espagne, on parlait déjà d'utiliser la présence de ces auxiliaires et d'user de leur bonne volonté en les détournant de

1. Lettre du préfet au maire de Marseille, 18 mars 1822. — Au 11 juin, lettre analogue à propos de l'embarquement projeté sur la *Félicité*, capitaine Salvat.

la Grèce pour les lancer en Espagne, au service soit des constitutionnels soit des royalistes. « Il m'a été donné avis de quelques sollicitations ayant pour but d'engager ces Allemands à passer en Catalogne pour y prendre du service dans une légion étrangère formée par les constitutionnels[1]. » On désignait même déjà le navire destiné à porter à Barcelone les futurs défenseurs des libertés espagnoles, le *Santo Cristo del Grao*. Il est vrai que le gouvernement n'hésita pas à interdire tout enrôlement suspect, ainsi que l'écrivait le directeur Franchet à Villeneuve (30 novembre 1822) : « J'approuve les mesures que vous avez prises pour empêcher que cette réunion ne portât atteinte à la tranquillité politique et que ces aventuriers ne fussent dirigés en Espagne. »

Le nombre de ces aventuriers ne cessait pourtant d'augmenter. Chaque jour, non plus précisément en bandes, mais par petits paquets et même isolément, s'embarquaient pour l'Orient de nouveaux volontaires. Non seulement le préfet était obligé de les surveiller, de vérifier leurs passeports et de subvenir à leurs besoins, mais parfois il était choisi comme arbitre pour régler certains différends entre recruteurs et engagés, et la solution de ces difficultés n'était pas commode. En voici une preuve entre plusieurs autres.

Un agent grec, Kephalas, s'était adressé à un embaucheur allemand, le Wurtembergeois Hoffmann, qui s'était engagé à lui fournir un certain nombre de mercenaires destinés à l'Orient. Hoffmann avait en effet réussi à réunir environ 120 hommes, dont une vingtaine d'anciens officiers et les autres appartenant à des professions diverses. Ils avaient tous signé une déclaration solennelle, dont il ne sera pas sans intérêt de rappeler les termes :

Nous, soussignés, déclarons que, de notre propre volonté, nous engageons (*sic*) de vouloir soutenir la cause des Chrétiens en Grèce, et que nous voulons trouver le trépas. Il serait très possible que, par un défectueux sacrifice, nous succombions. Nous nous attendons à toutes les fatigues et misères auxquelles entraîne une guerre aussi sanglante, et nous sommes convaincus que nous n'avons rien de bon à attendre. Par ce présent acte qui nous a été lu et expliqué, et avoir tous bien réfléchi, nous sommes fermes et sacrifions notre vie pour

1. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 18 novembre 1822.

combattre. Que nous soyons heureux ou malheureux, personne n'a à rendre compte que nous-mêmes.

Certes, l'engagement était formel, mais il existait, paraît-il, des conditions secrètes qui ne furent pas exécutées. Deux des signataires, Adam, de Bamberg, et Haag, de Breslau, adressèrent aussitôt une protestation au préfet (11 novembre 1822) pour se plaindre d'avoir été laissés à peu près sans ressources par leur directeur et demandèrent à être rapatriés avec une solde proportionnelle à leur grade :

L'organisation s'est faite par des hommes tout à fait étrangers à l'art militaire, et avec une telle iniquité qu'il n'y a que du déshonneur à encourir pour ceux qui se rendraient à toutes ces dispositions aussi sottes que despotiques. Sûrement notre patrie, déçue dans un noble enthousiasme pour une cause étrangère, n'a pas fait toutes ces souscriptions généreuses, dont MM. Hoffmann et consorts prodiguent ici le produit, pour voir périr de misère sur un sol étranger ses fils cruellement abusés.

Deux jours plus tard, le 13 novembre, onze autres Allemands, Albrecht, Kuhl, Duwing, Beltz, Witzner, Kriffender, Bierolhweber, Rest, Hasdow, Valentini, Sehndroff, rédigeaient une seconde protestation plus énergique encore et annonçaient leur intention de ne plus partir pour l'Orient, « d'autant plus que M. le Consul de Prusse ne peut plus viser nos passeports pour la Grèce, la volonté de Sa Majesté le roi de Prusse, notre souverain, étant de ne point laisser partir ses sujets pour ce pays ». Ces déclarations n'eurent aucun succès. « Un des soussignés a même été empoigné et repoussé par M. Hoffmann lui-même et battu par ceux qui vont en Grèce et se trouvaient dans le moment présents. » On chercha à le soutenir, mais les protestataires furent accablés par le nombre et roués de coups; aussi demandèrent-ils avec instance les moyens de rentrer chez eux[1].

Villeneuve, pris comme arbitre, se trouva de nouveau fort embarrassé. La double protestation semblait fondée, mais Hoffmann avait pour lui l'engagement antérieur et la promesse de tout supporter. D'ailleurs, il ne se refusait pas à considérer l'engagement comme rompu, mais, comme les comités allemands

1. Rapport du maire au préfet, 13 novembre 1822, confirmant ceux du commissaire Bourguignon et du commandant de gendarmerie Paschalis, 12 novembre.

n'avaient pas prévu le cas et n'avaient fait aucune promesse, il entendait ne pas payer le voyage de retour. Il n'y avait pas moyen de s'entendre. On ne sait pas comment Villeneuve résolut la difficulté, car aucun document n'a été conservé sur la suite de la négociation. Il est probable qu'une transaction fut proposée et acceptée, car le départ de la bande eut lieu, le 22 novembre 1822, sur le *Scipion*, capitaine Castel, avec trente-deux passagers. Quant à M. le conseiller privé Hoffmann, il rentra paisiblement en Allemagne, « n'ayant plus rien à faire ici depuis l'embarquement de cette troupe, qu'il a lui-même recrutée et à laquelle il a donné une organisation militaire ».

Aussi bien les départs devinrent bientôt moins fréquents. Comme l'écrivait le préfet au ministre de l'Intérieur (30 novembre 1822), « il ne serait pas étonnant que la manière dont les premiers convois ont été accueillis dans la Morée ait refroidi le zèle de ces aventuriers ». Dorénavant, il n'y a plus à s'occuper que de cas isolés. Ainsi, dès la fin de novembre, sera reconduit de brigade en brigade par la gendarmerie un certain Mauser, de Batz, signalé, dès le 31 octobre, par le directeur Franchet comme n'ayant pas de papiers en règle. En effet, il avait été surpris sans passeport, embarqué clandestinement sur le *Scipion*. De même seront reconduits assez brutalement à la frontière l'avocat Prati, l'Autrichien Leithner, le médecin Wesschaeft et le pharmacien Dressel (31 décembre 1822), ainsi que le Wurtembergeois Charles Becker, signalé par Franchet (18 novembre) comme « répandant des bruits sinistres » et ayant dit : « Si j'avais aimé les rois, je n'aurais point quitté ma patrie », et le Prussien Groteguth, « car ses antécédents ne permettent de le considérer que comme un aventurier dont le séjour en France ne serait pas sans inconvénient ». On surveille également les allées et venues de divers Allemands et du Suisse Graff, qui paraissent n'avoir pas le droit de séjour et dont il serait urgent de se débarrasser[1]. Par contre, quelques misérables sont parfois secourus, tel ce Henitz, qu'on a trouvé dans les rues de Marseille sans la moindre ressource et presque sans vêtement. Sont également secourus des Grecs qui demandent à être rapatriés et pour lesquels on se montre beaucoup plus accommodant;

1. Rapports du commandant de gendarmerie Paschalis, 7 et 12 septembre, 8 octobre 1822.

encore entoure-t-on leur départ de précautions minutieuses.

En effet, un assez grand nombre de Grecs s'étaient réfugiés en Suisse. Ils demandaient à traverser la France pour s'embarquer à Marseille. Le directeur de la police le leur permit, mais non sans leur imposer des conditions (6 mars 1822). Ils ne pourront voyager que quatre ensemble et seront séparés par deux journées de marche. Entrés par Nantua, ils suivront un itinéraire fixé par Lyon, Vienne, Valence, Montélimar, Avignon, Aix et encore ne pourront-ils pas s'arrêter à Lyon. Arrivés à Marseille, ils seront soumis à une surveillance spéciale : « Vous veillerez surtout à ce qu'ils n'aient aucune espèce de relation avec les révolutionnaires français, italiens ou autres qui se trouvent dans cette ville. » Le 26 mai et le 18 juin, nouvelle autorisation de départ. Le 23 juillet, départ avec une liste non plus de 4, mais de 130 noms. Le 4 octobre, quinze Grecs réfugiés en Wurtemberg sont autorisés à s'embarquer, toujours avec les mêmes précautions, mais ils ne paraissent pas présenter les mêmes garanties, car, une fois arrivés à Marseille, ils ne laissent aucun repos à l'administration. Non seulement il faut leur venir en aide pour les empêcher de mourir de faim, mais il faut encore forcer quelques-uns à partir. Deux d'entre eux, Démophon et Giovanni, embarqués par force, réussissent à s'échapper. On les arrête; de leur prison, ils font connaître leur intention de mourir plutôt que de retourner en Grèce. L'archimandrite Arsenios intervient en leur faveur et, après une longue correspondance avec la préfecture, obtient la levée de l'écrou et même quelques secours pour ses coreligionnaires. Jusqu'au dernier moment, qu'il s'agisse de précipiter ou de retarder des embarquements, Villeneuve, avec tous ces Philhellènes français, allemands ou grecs, n'aura pas un jour de tranquillité.

A vrai dire, cette activité ne fut que passagère. Peu à peu l'ardeur se ralentit. Après l'action la réaction. Après l'enthousiasme de la première heure, vinrent les déceptions et les regrets de la réalité. Bientôt, on n'eut plus à signaler que des retours qui, une fois commencés, ne discontinuèrent plus; mais quelle lamentable accumulation de plaintes, que de récriminations, que d'accusations contre la mauvaise foi ou même la lâcheté des insurgés grecs ! Sur ce point, les rapports de police conservés dans nos archives sont formels. Il ne faudrait cependant

pas les prendre au pied de la lettre. Sans doute, des excès furent commis, et il n'y avait pas que des patriotes parmi ces insurgés. Il n'en est pas moins vrai qu'avec de faibles moyens ils ont fait de grandes choses et que les Philhellènes ont largement contribué à leurs succès. Si quelques négociants aveuglés par l'égoïsme, si quelques fonctionnaires mal disposés pour les libéraux ont durement interprété certains de leurs actes, le résultat n'en est pas moins acquis. Une nation nouvelle s'est révélée et si, grâce aux poètes et aux artistes, grâce aux grands noms de Miaoulis, de Canaris, de Fabvier, de Santa Rosa, de Byron, nous avons conservé de l'insurrection grecque une impression d'héroïsme, c'est que cette insurrection était légitime et que les Philhellènes, en la soutenant, ont travaillé pour la civilisation et pour la liberté.

Paul GAFFAREL.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UN PROBLÈME DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE :

L'AUTEUR DE L'*ESSAI POLITIQUE SUR LA POLOGNE*

(1764)

En 1764 se répandait en France un livre paru sous ce titre : *Essai politique sur la Pologne. De l'imprimerie de Psomka. Et se vend à la Science* (Warsovie, M DCCLXIV). Cet ouvrage ne renfermait ni avis au lecteur, ni avant-propos, ni préface, ni introduction, et l'auteur ou l'éditeur, couvert du voile de l'anonyme, cherchait visiblement à dépister la curiosité du public. L'indication de *Warsovie* et de l'imprimerie *Psomka* était assurément fausse[1], car le nom de Psomka n'est pas polonais et l'histoire ne connaît à Varsovie aucun imprimeur ainsi dénommé. Ce nom est d'ailleurs emprunté au livre lui-même (ch. XII, s. 14) et n'est autre chose que le nom altéré de Przonka (ou Pszonka), le fondateur de la *République des Babins*. Le livre avait été imprimé en France, car les noms polonais assez nombreux qu'il renferme étaient estropiés de telle sorte qu'ils ne seraient jamais sortis ainsi défigurés de la main de protes polonais. Au reste, l'indication *se vend à la Science* marquait l'intention de mystifier les lecteurs ; elle ne rappelle que trop les impressions clandestines faites à Paris au XVIIIe siècle avec la rubrique « se vend au temple de la Vérité, à la Sagesse, à Alethopolis, etc... », et venant soi-disant de Londres, d'Amsterdam ou de La Haye.

L'*Essai politique* paraissait du reste au bon moment et bénéficiait de l'actualité : c'était pendant l'interrègne de Pologne. Auguste III était mort le 17 décembre 1763 et Stanislas-Auguste, son successeur, n'allait être élu roi que le 7 septembre et couronné le 25 novembre

1. Estreicher, *Bibl. Polska.* XV-XVIII wiek, art. Éon de Beaumont, citant Lelewel, *Ksiegi biblijograficzne*, II, 289.

de l'année suivante. Pendant toute cette année 1764 l'Europe avait les yeux fixés sur la Pologne, et on peut juger si à l'occasion de l'interrègne, des Diètes de convocation, d'élection et de couronnement, on était curieux en France de se rendre compte du mécanisme de ce gouvernement électif si étrange et comme égaré au milieu de monarchies héréditaires. L'*Essai politique* était un manuel commode à consulter pour les novices qui ne connaissaient que vaguement le gouvernement de Pologne et qui s'intéressaient aux questions du jour. Le livre était écrit clairement, brièvement, et la précision n'était pas sa moindre qualité. Après avoir décrit le pouvoir des trois ordres qui composaient la nation polonaise, le *roi*, le *Sénat* et *l'ordre équestre*, l'auteur exposait en détail le fonctionnement des assemblées politiques pendant le règne et surtout pendant l'interrègne, ce qui s'adaptait admirablement aux circonstances. Il donnait quelques indications sur le pouvoir judiciaire, examinait l'état de l'armée, résumait les intérêts de la Pologne par rapport aux puissances voisines, disait un mot de son état religieux, moral et économique et finissait par la curieuse peinture d'une joyeuse Société connue sous le nom de *République des Babins*, caricature bouffonne de la République polonaise.

L'œuvre était écrite de verve et par un homme qu'on sentait parfaitement renseigné, car il citait les publicistes en vue, Massuet, Rousset, La Bizardière, et les historiens ou politiques polonais faisant autorité, Starowolski, Piasecki, Lubieniecki[1]. On n'y trouvait ni longueurs, ni dissertations pédantes, ni réflexions banales; en un mot, c'était une œuvre distinguée. Sans doute, le livre n'était pas parfait : la rédaction en était parfois négligée et le style, un peu lourd en général, était en quelques endroits légèrement ampoulé. Il y avait aussi des lacunes et on aurait désiré quelques détails sur les pouvoirs des *grands* et des *petits généraux* et sur les fonctions des *grands officiers* si nombreux qui entouraient le trône; on regrettait de voir que les *pacta conventa* étaient à peine touchés et que les justices ou les tribunaux subalternes n'étaient pas même indiqués. On ne trouvait à peu près rien sur la situation faite par la république aux uniates, aux protestants et aux juifs, et, en ce qui con-

1. Pierre Massuet, *Histoire des rois de Pologne et du gouvernement de ce royaume* (Amsterdam, 1733, 3 vol.). — Jean Rousset de Missy, *les Intérêts présents et les prétentions des puissances de l'Europe* (La Haye, 1733-1735, 4 vol.). — Michel-David de La Bizardière, *Histoires des Diètes de Pologne pour les élections des rois* (Paris, 1697). — Simon Starowolski, *Polonia, sive status regni Poloniae* (Cracovie, 1632). — Paul Piasecki, *Chronica gestorum in Europa, praesertim in Polonia, singularium* (Cracovie, 1645). — Stanilas Lubieniecki, *Opera* (Amsterdam, 1643).

cernait le catholicisme, culte dominant, l'état religieux était réduit à une pâle esquisse. On ne voyait pas non plus ce que devenaient les bourgeois et les paysans dans cette république nobiliaire; on pouvait estimer que l'auteur avait trop vu la Pologne à travers la cour et l'aristocratie. Néanmoins, malgré ces lacunes, l'*Essai politique* méritait de grands éloges et on lui pardonnait ce qu'il avait négligé de dire en faveur de ce qu'il avait dit[1]. Quel était le mystérieux auteur de cet ouvrage? Nul ne le savait et, jusqu'à nos jours, personne ne l'a su. Chacun se faisait là-dessus son opinion sans probablement chercher beaucoup à la justifier[2].

Les bibliographes de profession et les historiens ont depuis lors essayé sans succès de résoudre le problème, et ils ont abouti à des conclusions divergentes. Barbier et Quérard, qui se sont occupés spécialement de l'attribution des livres anonymes, se souvenant que le P. Boscovitch, mathématicien et philosophe (d'origine dalmate, donc slave), avait écrit la relation d'un voyage fait par lui en 1762 de Constantinople en Pologne, ont cru devoir attribuer à ce jésuite la paternité de l'*Essai politique*[3]. D'autres ont pensé que l'abbé de Polignac, jadis ambassadeur de France en Pologne (1696), était seul capable d'avoir composé cet écrit[4]. Les auteurs polonais à leur tour se sont divisés : Lelewel a désigné le chevalier d'Éon de Beaumont et Kurzweil a nommé le comte de Broglie[5]. De notre temps, le savant bibliographe polonais Estreicher, après avoir hésité entre ces deux

1. Édouard Kurzweil, dont il sera question un peu plus loin, en parle en ces termes : « Aucun ouvrage, même en Pologne, n'offrirait le jugement impartial qu'un contemporain étranger prononçait sur l'organisation et les vices de cette république qui déjà portait la mort dans son sein. Nul ne décrit avec le même soin et la même finesse d'observation les rouages multipliés qui faisaient mouvoir cette étrange machine » (*Idée de la République de Pologne et son état actuel*. Paris, 1840, 19 p.). L'*Essai politique* est encore cité par Joachim Lelewel (*Histoire de Pologne*. Paris, 1884, 2 vol.; t. I, p. 117-119) comme une autorité sous le nom du chevalier d'Éon et par M. Vandal (*Louis XV et Élisabeth*, 3e éd., p. 9, 10 et 11) comme un tableau très complet de la constitution polonaise au XVIIIe siècle (p. 9, note). Cf. Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*, t. I, Introd., p. 77.

2. M. Ladislas Mickiewicz nous a montré un exemplaire de l'*Essai politique* portant attribution manuscrite à l'abbé Raynal, ce qui est un peu fantaisiste; mais cela indique un éveil de la curiosité du lecteur.

3. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 4 vol., 1872-1874. Art. Essai politique. — Quérard, *France littéraire. Auteurs pseudonymes et anonymes*, t. XI et XII, 3e éd., 1854-1864.

4. D'après Kurzweil et Estreicher qui ne citent pas de noms.

5. Lelewel, *Histoire de Pologne*, t. II, p. 229, et *Bibliog. ksiag dwoje*, t. II, p. 289. *Polska Dzieje*, t. I, p. 409. — Kurzweil, *Idée de la République de Pologne*, préface, p. 14.

dernières opinions, a fini par se ranger à l'avis de Lelewel et a déclaré qu'Éon était bien l'auteur anonyme[1]. On va voir sur quoi s'appuie cette opinion.

Le chevalier (la prétendue chevalière) d'Éon, pendant son séjour en Angleterre, fit publier à Paris en 1774, sous la rubrique d'Amsterdam, un grand ouvrage en treize volumes sous ce titre : *Les Loisirs du chevalier d'Éon de Beaumont sur divers sujets d'administration, etc.* Le tome I, après une épître dédicatoire à Choiseul (p. 1-6) et un discours préliminaire (p. 7-36), renfermait un *Tableau historique et politique de la Pologne* (p. 37-256) qui occupait presque tout le volume. Le premier partage de la Pologne venait d'avoir lieu (septembre-octobre 1773[2]) et on était encore en France sous le coup de ce monstrueux attentat. C'est là sans doute ce qui avait décidé l'auteur des *Loisirs* à mettre dans son ouvrage la Pologne en vedette. Comme l'éditeur de l'*Essai politique* de 1764, Éon mettait à profit l'actualité, et ce n'était pas en cela seulement que les *Loisirs* rappelaient l'ouvrage anonyme. Chose curieuse, si l'on retranche du *Tableau historique et politique* des *Loisirs* les deux premiers chapitres[3], c'est-à-dire 14 pages sur plus de 260, tout le reste de l'œuvre n'est qu'une *copie maquillée* de l'*Essai politique*. En général, Éon transcrit l'*Essai* ligne par ligne, avec cette réserve qu'il y introduit des modifications légères dans un dessein bien évident soit de voiler l'identité des deux textes pour cacher un larcin, soit de changer la physionomie de l'œuvre primitive pour la rajeunir et donner au lecteur l'impression qu'il est en face d'un livre nouveau.

L'intention de dérouter le lecteur et de faire oublier l'*Essai* est indéniable, et à certains moments Éon rappelle le mauvais élève qui copie sa version sur celle du voisin et qui s'ingénie à modifier de temps en temps le texte qu'il a sous les yeux dans l'espoir plus ou moins fondé de tromper le maître. C'est ainsi qu'il a pris soin de bouleverser la division des paragraphes et de changer de place les alinéas, méthode aussi simple qu'efficace pour grimer le modèle, le rendre méconnaissable et dépister les gens curieux. Comme il a mis

1. Estreicher, *Bibl. Polska*. XV-XVIII wiek, 1894-1898 (alphabétique), art. Éon de Beaumont. M. Vandal, dans la première édition (1892) de son livre sur *Louis XV et Élisabeth* (p. 8, n. 1), semble admettre l'opinion de Kurzweil; mais dans la troisième édition de 1896 (p. 9, note) il dit que l'ouvrage édité par Kurzweil a été publié antérieurement à Varsovie sous le nom du chevalier d'Éon.

2. Grabienski, *Dzieje narodu Polskiego*, t. II, p. 59. Lelewel, t. II, p. 83.

3. Ch. I : Description historique (7 pages). Ch. II : Histoire chronologique des souverains (7 pages).

en tête deux chapitres qui sont plus ou moins de son cru[1], le numérotage des autres chapitres n'est plus le même dans les deux ouvrages et, par surcroît de précautions, il a encore transformé en un chapitre spécial les quelques paragraphes concernant le couronnement des reines. Ce n'était pas encore assez; de peur qu'on ne lui arrachât son masque, il a fréquemment modifié le titre des articles[2], et pour le détail du texte, il l'a souvent défiguré en se contentant toutefois du procédé élémentaire qui consiste à déplacer des mots et à en remplacer d'autres par des périphrases ou des synonymes[3].

Bref, l'identité substantielle des deux textes est incontestable et il faut nécessairement en conclure ou qu'Éon est l'auteur de l'*Essai* anonyme de 1764 ou que dans ses *Loisirs* il a copié impudemment une œuvre qui n'était pas la sienne. C'est à la première de ces deux conclusions que se sont arrêtés Lelewel et après lui Estreicher. Nous verrons si ces deux auteurs ont été bien inspirés; mais nous n'en avons pas fini avec l'*Essai politique*.

Soixante-six ans après la publication des *Loisirs*, en 1840, un officier polonais de l'émigration, Édouard Kurzweil, découvrit parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris[4], au milieu de pièces diplomatiques concernant l'histoire de la Pologne du XVIIIe siècle, un mémoire politique qui lui parut assez intéressant pour être publié et qu'il fit imprimer avec son titre : *Idée de la République de Pologne et son état actuel*[5]. Kurzweil croyait de bonne foi publier un livre nouveau. Ce livre, hélas! n'était que la pure et simple reproduction de l'*Essai politique* avec des variantes si légères qu'il faut

1. Nous avons trouvé dans un compilateur du XVIIIe siècle, Delaporte (*le Voyageur français*), une relation sur la Pologne, datée de 1756, où se trouvent cinq paragraphes reproduits presque mot à mot dans le premier chapitre d'Éon. Ces deux auteurs ont probablement puisé à une source commune.

2. Voir notamment *Loisirs*, ch. V, p. 70, qui correspond au ch. III de l'*Essai*. Presque tous les titres d'articles sont différents.

3. Nous donnons page suivante, note 1, des spécimens de ce maquillage.

4. Bibl. roy., suppl. fr. vol. 1929 (aujourd'hui Bibl. nat., fr. vol. 9028). Ce manuscrit est catalogué : *Recueil de pièces diverses pour servir à l'histoire de la Pologne au XVIIIe siècle*. Toutes ces pièces, au nombre d'une soixantaine, sont des documents diplomatiques dont on retrouve la plus grande partie aux archives du ministère des Affaires étrangères. Quelques-unes cependant, d'origine incontestablement diplomatique, ont été en vain cherchées par nous à ce dépôt. Ce sont des pièces détournées.

5. Le titre exact du mémoire manuscrit est : *Idée de la République de Pologne et de son état actuel en* (suit une date qui a été si bien brouillée qu'on ne peut plus la lire; il ne reste que la tête arrondie du dernier chiffre qui ne peut être que 2, 3 ou 8). L'addition de quelques pages que Kurzweil a empruntées avec raison à une autre partie du ms. 9028 concerne les tribunaux.

prendre la loupe pour les apercevoir. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ouvrir le volume de Kurzweil à n'importe quelle page et comparer les paragraphes correspondants de l'*Essai* : le texte est identique. Ainsi les trois ouvrages parus respectivement sous des titres différents en 1764, 1774 et 1840 ne sont au fond qu'un même ouvrage et leur identification doit être considérée comme un fait acquis[1]. Il s'agit maintenant de savoir si le manuscrit 9028 (c'est ainsi que par abréviation nous désignons le mémoire découvert par Kurzweil) est une simple copie de l'*Essai* ou si au contraire il est l'original, la source d'où l'*Essai* a été tiré.

La question ne se pose même pas pour celui qui a le manuscrit

1. Voici, à titre de spécimen, un extrait en trois colonnes des trois ouvrages *(Essai de 1764. Tableau historique d'Éon. Idée de la République)*. Nous soulignons les divergences. Tout autre extrait donnerait des différences semblables sans altérer l'identité substantielle des trois textes :

Manuscrit fr. 9028 (ch. I).	*Essai politique* (anonyme) (ch. I).	*Loisirs d'Éon* (ch. III). T.I. *Tableau historique.*
1. Le roi, *comme tout le monde le sait*, est électif depuis quelques siècles ; car *auparavant*, quoi qu'en dise la plupart des Polonais, la couronne était héréditaire (addition marginale d'une copie tirée des archives des Affaires étrangères, *depuis Sigismond Auguste*).	1. Le roi, *comme chacun sait*, est électif depuis quelques siècles ; car *auparavant*, quoi qu'en dise la plupart des Polonais, la couronne était héréditaire (note marginale : *depuis Sigismond Auguste*).	1. *Un roi de Pologne, comme on vient de le voir*, est électif depuis quelques siècles; car quoi qu'en disent la plupart des Polonais, *avant Sigismond Auguste*, la couronne était hériditaire; *ou du moins dans le choix de leurs rois les électeurs s'attachaient à la même famille.*
2. *Il a la nomination* des ministres d'État, des sénateurs, des archevêques, évêques, des généraux et autres officiers *distingués* dans l'armée et des officiers auliques, tant *de la* Pologne que du grand-duché de Lithuanie.	2. *Il a la nomination* des ministres d'État, des sénateurs, des archevêques *et* évêques, des généraux et autres officiers dans l'armée et des officiers auliques, tant *de la* Pologne que du grand-duché de Lithuanie.	2. *Il nomme* les ministres d'État, les sénateurs, les archevêques, *les* évêques, les généraux et *les* autres officiers *distingués* dans l'armée, *ainsi que* les officiers auliques tant *de* Pologne que du grand-duché de Lithuanie.
3. Il donne à son gré les principaux bénéfices ecclésiastiques, les starosties et autres biens royaux qui sont en grand nombre.	3. Il donne à son gré les principaux bénéfices ecclésiastiques, les starosties et autres biens royaux qui sont en grand nombre.	3. Il donne à son gré les principaux bénéfices ecclésiastiques, les starosties et autres biens royaux qui sont en grand nombre.
4. Il est le protecteur, etc.	4. Il est le protecteur, etc.	4. Il est le protecteur, etc.

sous les yeux, car à première vue on s'aperçoit que ce n'est pas et ne peut pas être une copie : c'est une pièce originale. En effet, c'est une *minute* ou brouillon renfermant de nombreuses surcharges, additions, corrections, mots ou membres de phrases biffés qui indiquent un travail d'auteur[1]. On distingue du reste, dans les 148 folios dont le mémoire manuscrit se compose, deux écritures très différentes et toutes deux caractéristiques : l'une qui est celle du texte courant, reconnaissable à sa forme grêle et tremblée et surtout à l'abus irritant des lettres majuscules; l'autre qui est celle des titres de paragraphe à la marge et des corrections ou additions dans les interlignes, caractérisée par sa fermeté, sa forme pleine et la physionomie originale de certaines lettres. Deux travailleurs ont donc passé par là.

Celui qui a écrit le texte courant nous apparaît comme un simple secrétaire ou plutôt comme un copiste passablement ignorant. Ce scribe, outre qu'il prend avec l'orthographe de déplorables libertés et qu'il est particulièrement brouillé avec la duplication des consonnes, commet des bévues amusantes quand elles ne sont pas lamentables[2] et oublie parfois des mots indispensables[3], rendant ainsi le texte

1. En voici un exemple caractéristique (ms. 9028, fol. 160) : « Nos arbres fruitiers y [croissent en abondance] réussissent assez bien. » Les mots mis entre crochets sont biffés et suivis aussitôt de la correction, non pas dans l'interligne, mais sur la ligne même, ce qui trahit le scrupule de l'auteur qui se corrige en rédigeant ou en dictant sa rédaction. Notons en passant que plusieurs passages biffés portent la marque du temps et presque du jour où ils ont été écrits.

2. Exemples (nous mettons entre crochets les corrections) : fol. 51 v°, « proroger l'échéance » [les séances]; fol. 58 v°, « la multiplicité des natures qu'on y traite » [des matières]; fol. 76, « empêcher les briques » [les brigues]; fol. 62, « n'est le maître d'étendre (un feu) » [d'éteindre]; fol. 98 v°, « s'il eût passé » [paru]; fol. 138, « craindre les dragons » [les dangers].

3. Exemples (les mots omis sont entre crochets) : fol. 75 v°, [outre] « les huit sénateurs »; fol. 129, [ceux-ci portent] « le nom de pacholets »; p. 136, « affamé [au bout] de quelques jours »; fol. 141 v°, « parmi [eux] dans l'Ukraine »; fol. 130 v°, « la Pologne est plus [faible] à cet égard ». A cette occasion qu'on nous permette de noter combien l'édition de Kurzweil est défectueuse. Cet éditeur, non seulement s'est permis des corrections faibles ou fausses et a passé des mots, voire même un paragraphe assez important sur la justice, mais il a aussi commis des bévues en lisant mal ou peut-être en voulant corriger le texte; en voici quelques-unes : p. 122, « la collision » [la collusion]; p. 129, « cette séance » [cette scène]; p. 134, « leurs douze députés » [les douze]; p. 144, « leurs maîtres » [leur maître (le roi)]; p. 153, « la passion de l'Évangile » [la Passion et l'Évangile]; p. 194, « source de trouble pour le repos de la Société » [pour le corps]; p. 205, « autrement dévolues » [entièrement dévolues]; p. 220, « il ne reste, à la vérité, que la triste satisfaction » [il ne reste à la vertu]; p. 232, « divers démembrements » [dénombrements];

inintelligible ou défigurant la pensée. Le correcteur au contraire se montre homme intelligent et instruit; on sent qu'il est maître du texte ou plutôt qu'il en est l'auteur, car il le modifie à son gré et le corrige, non seulement en réparant les sottises ou les omissions du scribe, mais en changeant le style ou la pensée quand la rédaction ne lui paraît pas assez claire ou pas assez exacte; de plus, il résume fort bien les paragraphes dont il dégage la pensée générale en leur donnant un titre, en un mot on constate chez lui l'œil du maître et les scrupules d'auteur.

Nous sommes donc en présence de la minute du travail primitif qui a donné naissance à l'*Essai* de 1764 et au *Tableau historique* des *Loisirs* de 1774. Cette minute est-elle l'œuvre du chevalier d'Éon aidé d'un secrétaire? En soi, cela n'est pas impossible; mais nous avons là-dessus plus d'un doute.

Si nous comparons l'*Essai* au manuscrit, nous serons frappés du souci avec lequel l'éditeur anonyme de 1764 a pris soin d'effacer les passages où se marque la personnalité de l'auteur, ceux surtout qui indiquent que l'auteur écrivait en Pologne ou qui font allusion à des faits contemporains particuliers à ce pays[1]. Il y a là une dissimulation qui éveille le soupçon. De plus, les mots polonais, assez nombreux dans le texte, ne sont que légèrement altérés dans le manuscrit, tandis que dans l'*Essai* et dans les *Loisirs* ils sont affreusement défigurés au point d'être méconnaissables[2]. Ce fait nous incline à croire que l'éditeur de chacun de ces ouvrages n'est pas le même que l'auteur du manuscrit, car il est difficile de rendre les seuls protes français responsables du dégât. D'un autre côté, le discours préliminaire des *Loisirs* ne peut qu'augmenter nos doutes et nos soupçons. Éon y avoue avec une cynique sérénité qui dénonce chez cet aventurier des mœurs de forban littéraire, qu'il s'approprie sans scrupule les écrits des autres, et il y parle de « certains morceaux » qu'il donnera et dont l'existence « peut à peine être

p. 271, « qu'on mette au-dessus » [au-dessous]; p. 281, « où l'on babille constamment » [confusément]. — L'*Essai de 1764* est plus exact que l'édition de Kurzweil.

1. Le pronom personnel *je* du manuscrit est constamment remplacé dans l'*Essai* par l'impersonnel *on*, et l'adverbe *ici* employé plusieurs fois par l'auteur du manuscrit et indiquant qu'il écrit en Pologne est soigneusement supprimé; à sa place on trouve l'expression : *en Pologne* ou *dans ce pays*. Voir notamment ch. III, §§ 1, 2; ch. XII, § 12, et ch. IV, § 3.

2. Voici quelques exemples : il est contraire au génie de la langue polonaise de mettre un y après le k. Cette lettre n'admet après elle que l'i. Éon, sauf dans le nom de Sobieski, ne manque jamais de mettre un y dans les noms propres en ski ou cki. Mais voici des noms communs orthographiés à sa façon; nous donnons entre parenthèses l'orthographe du manuscrit : Züyouzek (Zwionzek); Albozay (Obozny); Miecnik (Miecznik); Krayezi (Krayczy).

soupçonnée[1] ». Il y a là un aveu dépouillé d'artifice et nous ne sommes plus surpris de rencontrer un plagiat indéniable de la *Relation* du sieur de Hauteville[2] dans les six ou sept paragraphes qui ne figurent pas au manuscrit et qui se trouvent dans l'*Essai* et dans les *Loisirs*[3]. Nous avons donc quelque droit de montrer de la défiance à l'endroit d'Éon et de chercher si l'examen minutieux du manuscrit ne nous donnera pas quelques renseignements sur celui qui en est l'auteur, sur le lieu et la date de la composition.

La première chose qui frappe le lecteur, c'est que l'auteur, quel qu'il soit, écrit en Pologne même, et, sur ce point, les expressions dont il se sert ne laissent aucun doute[4]. Il parle des affaires et des choses polonaises *de visu*, en homme qui en a une expérience personnelle[5]; il a, depuis au moins l'année 1742[6], séjourné assez longtemps dans ce pays pour pouvoir dire, après avoir esquissé l'état de la Pologne : « Une expérience réfléchie a conduit le pinceau qui vient de tracer ce tableau général » (fol. 157 v°). Il est si bien informé sur la situation politique en Pologne que celui-là seul qui habite ce pays peut arriver à ce degré d'information : ainsi, il dresse

1. *Loisirs*, discours préliminaire, p. 15 : « Je n'ai fait aucune difficulté de *m'approprier* ce que m'a paru le mieux convenir à mon sujet dans les différents ouvrages que j'ai lus. Je les cite quelquefois; d'autres fois je ne les cite pas et souvent même il me serait impossible de dire d'après quel auteur j'ai pensé ou écrit. » P. 24 : « Je donnerai des morceaux dont l'existence peut à peine être soupçonnée et d'autres qui ne doivent la noble obscurité dans laquelle ils se trouvent qu'à la malheureuse crainte de trop éclairer un public dont le seul avantage conduit ici ma plume. »

2. *Relation historique de la Pologne*, par le sieur de Hauteville. Paris, 1688 (l'édition de 1697 est identique à la première).

3. Voir Hauteville, p. 144, 146, 147, 159, et les *Loisirs*, t. I, p. 54, §§ 7, 8, 9; p. 55, §§ 11, 12, 10; p. 58.

4. Fol. 30 : « Un simple gentilhomme avec un bien médiocre vivrait *ici* plus heureusement que beaucoup de grands seigneurs dans le reste de l'univers. » Fol. 150 : « Mais il faut du concert et de l'argent, deux choses qui deviennent très difficiles à trouver *ici*. » Fol. 160 : « On ne croirait guère que l'on soit quelquefois *ici* dans le cas d'appréhender la famine. » Le contexte montre que par l'expression ici il faut entendre la Pologne.

5. Fol. 162 : « J'ai connu un riche Cosaque... », et il raconte les essais de ce Cosaque manufacturier. Fol. 139 : « J'ai vu plusieurs Cosaques tant vieux que jeunes qui s'attendrissaient... » Fol. 157 : « J'ai vu des seigneurs, de simples gentilshommes n'ayant qu'un bien médiocre, donner des fêtes où le vin seul montait à 7 ou 800 ducats. » Fol. 54 : « *Nous* en avons actuellement un exemple (du voyage du roi à Fraustadt). » Fol. 118 v° : « *Nous* avons un exemple assez récent d'une pareille guerre entre le prince Radziwill et le comte Tarlo. » Fol. 34 v° : « C'est de quoi nous avons aujourd'hui la preuve en Pologne. »

6. Cette date ressort du texte suivant : « Après la Diète rompue de 1740, nous n'en avons point eu en 1742 » (fol. 38).

la liste des sénateurs, ministres d'État et officiers de la Couronne actuellement vivants, tenant compte des vacances qui se produisent à l'époque où il écrit[1] et laissant en blanc les charges inoccupées[2]. Et cependant s'il habite depuis au moins 1742 la Pologne, il n'est pas Polonais, mais étranger d'origine. Ainsi il a de la langue polonaise une teinture suffisante pour corriger passablement les mots polonais estropiés par son scribe; mais il ne connaît pas cette langue à fond et il écorche lui-même certains mots de manière à trahir sa nationalité étrangère. Au reste, il parle de la Pologne et des Polonais comme on parle d'étrangers et non comme on parle de compatriotes[3]; il emploie même à leur sujet l'expression de sarmate ou de sarmatique avec une nuance d'ironie[4], et il trace du caractère polonais (fol. 156) un tableau si peu flatteur en certaines parties que nous ne croyons pas qu'en aucun temps un Polonais consente à le signer[5].

Cet étranger est Français d'origine et de nationalité comme le prouve ce passage (fol. 151 v°) : « Le grand nombre tient *ici* pour maxime qu'une étroite liaison avec la France ne saurait être que salutaire à la république. Effectivement on sent que *nous pouvons* mettre en sa faveur un poids considérable dans la balance et que *nous avons* des raisons essentielles pour ne point souffrir qu'elle soit subjugée. » Nous n'avons trouvé que ce passage, mais il nous paraît décisif et il fait soupçonner en même temps que l'auteur du manuscrit est un diplomate de profession. Ce qui confirme ce soupçon, c'est que l'ouvrage est essentiellement une œuvre politique qui ne peut guère venir que d'un diplomate et ne peut guère être destinée qu'à un diplomate[6]; c'est qu'ensuite le mémoire du manuscrit 9028 se trouve

1. Kurzweil, p. 15, dit avec raison qu'il a fallu pour tracer un tableau si complet faire *sur les lieux* une étude profonde des mœurs et des institutions du pays; mais cela est vrai *a fortiori* quand il s'agit de la connaissance du personnel politique.

2. Est-il nécessaire de faire remarquer que tous ces passages caractéristiques ont été prudemment supprimés dans l'*Essai* et dans les *Loisirs?*

3. Fol. 63 : « Pour parler le langage des Polonais. » Fol. 98 : « La ... et la ... prennent toujours un grand ascendant sur les Polonais. » Fol. 114 : « Cette nation dresse des *pacta conventa.* » Fol. 79 : « La populace immense que les Polonais traînent ordinairement après eux. » Fol. 151 : « Voilà de quelle manière pensent beaucoup de Polonais touchant les principaux intérêts de leur patrie. »

4. Fol. 63 v° : « Cette boutade sarmatique (le Rokosz) ne ferait plus guère fortune. » Fol. 115 : « Sérénissime roi, reprit le bon Sarmate ... »

5. Kurzweil, p. 268, a cru devoir protester contre cette peinture et s'excuser de ne l'avoir pas supprimée dans son édition.

6. A qui en effet, sinon à un diplomate de profession, pourraient servir ces listes des ministres, des grands officiers, des palatins et castellans qui composent le Sénat, avec la notation scrupuleuse de noms et prénoms de titulaires

en compagnie d'une soixantaine de pièces diplomatiques, provenant toutes de l'ambassade ou de la résidence de Pologne et allant de l'année 1648 à l'année 1663[1]; c'est qu'enfin nous avons découvert avec les dates (erronées d'ailleurs, comme nous le verrons) de 1760 et de 1770 deux copies de notre manuscrit au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères[2].

En résumé, l'auteur de la minute manuscrite que nous examinons est, d'après les renseignements fournis par cette minute, un Français qui a notablement séjourné depuis au moins 1742 en Pologne et qui paraît avoir eu des attaches diplomatiques. Nous devons donc déjà, dans la détermination de l'auteur, exclure le P. Boscovitch qui n'était ni Français, ni diplomate et qui avait fait en Pologne en 1762 avec l'ambassadeur britannique Porter un simple voyage dont il a publié la relation en italien[3]. Il nous reste à examiner les titres des trois diplomates français auxquels on a également attribué l'ouvrage : l'abbé de Polignac (plus tard cardinal), le comte de Broglie et le chevalier d'Éon; mais pour le faire avec sécurité, il faut d'abord essayer d'établir la date du manuscrit[4].

et des charges vacantes? Ne voit-on pas clairement les tendances diplomatiques de ces conseils que donne l'auteur et qui se marquent dans les titres des §§ 3, fol. 158 : Observations sur la conduite que doivent tenir les ministres (ambassadeurs ou résidents) étrangers en Pologne; fol. 88 : *Conseils pratiques* aux ministres étrangers pour faire tourner une élection suivant leurs vues; fol. 98 : Avis à toute cour qui travaille à mettre un prince étranger sur le trône de Pologne. Pourquoi également, si ce n'est dans des vues diplomatiques, ce long chapitre où sont discutés les intérêts de la Pologne vis-à-vis des puissances qui l'avoisinent, surtout de la Prusse et de la Russie?

1. On peut induire de là avec probabilité que notre manuscrit a été composé à l'ambassade ou à la résidence de Pologne.

2. Ces deux copies (arch. des Aff. étr., Pologne, suppl. 1, fol. 393 et suppl. 13, fol. 195) ont le même titre que la minute manuscrite 9028 : Idée de la Pologne et de son état actuel, et renferment le même texte. La première, d'une mauvaise écriture, est pleine de fautes de toute sorte; la seconde, d'une écriture très nette, est généralement correcte; mais elle renferme assez de fautes et elle omet assez de titres de paragraphes pour qu'on en puisse conclure qu'elle n'est qu'une copie et non pas l'original dont notre manuscrit est une première copie. L'original paraît être perdu.

3. Boscowitch, *Giornale d'un viaggio da Constantinopoli in Polonia*. Rome, 1770. Traduit en français par d'Hennin (diplomate français en Pologne). Paris, 1774.

4. Alors même qu'il ne s'agirait pas de rechercher l'auteur du manuscrit, il ne serait pas sans intérêt d'en fixer la date, puisque cet ouvrage présente un tableau de la Pologne en son état *actuel*. Quoique la constitution polonaise n'ait guère varié du XVIe au milieu du XVIIIe siècle (Grabienski, t. I, p. 146), elle a reçu des modifications de détail dont l'historien exact doit tenir compte et connaître la date (exemple dans le manuscrit, fol. 34 v°, les incompatibilités légales; fol. 22 v°, l'assimilation des sénateurs des deux rangs); d'ailleurs l'état

Faute de témoignages étrangers que nous ne possédons pas, nous chercherons dans l'ouvrage, outre certaines dates qu'il renferme, des allusions à des faits historiques connus et certains et aussi des allusions à des faits particuliers à la Pologne, mais que des documents authentiques[1] permettent de situer avec précision dans le temps. Nous pourrons d'abord fixer une date qui soit incontestablement *antérieure* à la composition de l'ouvrage, puis une date incontestablement *postérieure*. C'est entre ces deux dates que la minute manuscrite aura vu le jour, si toutefois nous ne parvenons pas à établir rigoureusement l'époque où elle a été écrite.

Tout d'abord notre manuscrit est du XVIIIe siècle, quoiqu'on eût prétendu qu'il avait été imprimé à Paris en 1669 et que d'Hauteville y avait puisé[2]. L'auteur parle du règne de Sobieski comme écoulé (fol. 35 et 113); il signale (fol. 18) l'ordre de l'Aigle-Blanc institué par Auguste II en 1705 (Leugnich, *Jus publ. reg. Pol*, t. I, p. 223, éd. de 1742); il cite en exemple (fol. 100 v°) le sacre de Stanislas (1705), rappelle la bataille de Poltava (1709), donne le fils d'Auguste II (fol. 98) comme heureusement régnant depuis (1734) et fait cette remarque (fol. 38) : « Après la Diète rompue en 1740, nous n'en avons point eu en 1742. » Ces dernières paroles font supposer que l'année 1742 est écoulée[3]. Mais voici un texte qui nous conduit plus

des mœurs varie avec la marche d'un siècle et il importe de savoir en quelle année l'auteur écrivait.

1. Nous aurons recours la plupart du temps aux dépêches des ambassadeurs et des résidents de Pologne, lorsqu'il s'agira de faits particuliers ou de personnages, car nous avons constaté de temps en temps des erreurs dans la *Series episcoporum* de Gams, dans les *Tables des sénateurs* de Moranski et même dans les *Généalogies* si consciencieusement établies au moyen de pièces archivales du comte Dunin-Borkowski.

2. Dans Estreicher, *Bibl. Polska*, XIX stol., art. Kurzweil, nous lisons cette note fournie sans doute au savant bibliographe par un mauvais plaisant : « Ce manuscrit était déjà imprimé à Paris en 1669. Il a pour auteur présumé le comte de Broglie. Hauteville a puisé dans ce manuscrit pour son ouvrage : *Relation historique de Pologne en 1686* et Pfeffel dans ses *Mémoires sur le gouvernement de Pologne...* » Cette note est contradictoire et erronée; contradictoire puisque, si le manuscrit était déjà imprimé en 1669, le comte de Broglie ambassadeur de Pologne en 1752 ne peut en être l'auteur; erronée puisque l'auteur du manuscrit cite une dizaine de dates comprises dans le XVIIIe siècle et dit entre autres choses que depuis la Diète de 1740 il n'y en a point eu en 1742. On voit si Hauteville en 1686 a pu puiser dans un manuscrit composé après 1740. Ce qui est vrai c'est qu'Éon dans ses *Loisirs* a pillé Hauteville. Quant à Pfeffel, après vérification faite, il est sûr qu'il ne doit rien au manuscrit; il a seulement traité des matières analogues.

3. L'auteur du manuscrit cite comme « un exemple assez récent » (fol. 118 v°) la guerre qui éclata en 1744 entre Radziwill et Tarlo au sujet de la succession du prince Jacques Sobieski (Schmitt, *Dzieje narodu Polskiego*, t. I, p. 191).

loin : « On juge que pour lors en accédant sous de sages conditions au traité d'alliance *qui unit déjà la Prusse avec la Suède*, la Pologne pourrait braver les invasions (des Russes) et reprendre son ancienne splendeur. » Si on se souvient que depuis la guerre du Nord terminée par le malheureux traité d'Abo (2 août 1743) qui interdisait à la Suède de contracter aucune alliance avec les puissances étrangères sans la permission de la Russie, la Suède écrasée n'osera lever la tête et négocier sous la méditation de la France un traité d'alliance avec la Prusse que vers la fin de l'année 1746[1]; que ce traité ne fut pas signé avant le 19 mai 1747[2], nous jugerons que notre manuscrit n'a sûrement pas été composé avant le milieu de cette dernière année; voilà une date *antérieure* incontestable et nous pouvons nous y attacher provisoirement[3].

Pour établir une date *postérieure* certaine, nous pouvons remonter en partant de 1764, année de la publication de l'*Essai*. A cette époque, on vient de sortir de la malheureuse guerre de Sept ans; or, on ne trouve pas dans le manuscrit la moindre trace de cette guerre, non plus que du renversement des alliances (1756); des événements aussi considérables ne pouvaient manquer de laisser des traces profondes dans les écrits politiques du temps et, s'il n'y en a pas dans le manuscrit, c'est que sa composition est antérieure à 1756. On voit en effet l'auteur marquer une hostilité déclarée à la Russie (fol. 148 v° et 149) et une sympathie non équivoque pour la Prusse (fol. 149 v°), sentiments inconcevables chez un diplomate français à partir du renversement des alliances[4]. Le manuscrit a donc été composé entre 1747 et 1756. Cette conclusion est un peu vague; mais si les faits généraux de l'histoire ne nous permettent pas une conclusion précise, nous pouvons chercher dans le manuscrit des allusions à des faits de l'histoire locale plus facile à situer dans le temps.

1. Arch. des Aff. étr., *Suède* 214, fol. 182 : Projet de traité d'alliance entre la France, la Suède et le roi de Prusse, 17 novembre 1746. — Fol. 319 : Mémoires sur la négociation actuelle de la France avec les cours de Suède et de Prusse, remis par le baron Scheffer, 30 décembre 1746.

2. Arch. des Aff. étr., *Suède* 215, fol. 398 : Traité de Stockholm, 19 mai 1747.

3. Le passage suivant du manuscrit relatif à la conquête de la Silésie a probablement été écrit au moment du traité d'Aix-la-Chapelle; mais on pourrait le contester et le rapporter au traité de Dresde (1745) ou même de Breslau (1742) : « La république qui, sans donner aucun signe de vie, vient de voir passer ce duché sous la domination du roi de Prusse, témoigne clairement qu'elle n'y prétend point » (fol. 142).

4. L'auteur conseille l'alliance de la Pologne avec la « Prusse déjà alliée avec la Suède » (fol. 149) et croit qu'une étroite liaison avec la France ne saurait être que salutaire à la république. Après le renversement des alliances, un pareil conseil est impossible de la part d'un diplomate français.

Nous lisons au fol. 146 v° : « M. Dembowski, évêque de Plocko, *actuellement vivant...* » Cet évêque fut transféré en 1752 au siège de Cujavie[1], beaucoup plus important que celui de Plocko, puisque l'évêque de Cujavie fait les fonctions d'*interrex* à la place du primat en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier. Cette nomination ne pouvait donc passer inaperçue, et nous pouvons en induire que le passage cité a été écrit avant le milieu de l'année 1752, époque où Dembowski fut nommé évêque de Cujavie. Mais voici qui est plus décisif : le comte Joseph Potocki, grand général de la Couronne, est donné dans le manuscrit comme étant encore vivant; or, nous savons avec certitude qu'il est mort le 19 mai 1751[2]. Du reste voici le passage (fol. 34 v°) : « Quoique toutes ces charges soient d'origine le partage de l'ordre équestre, il y en a pourtant quatre qui sont compatibles avec la dignité de sénateur, savoir celles des généraux d'armée; *c'est de quoi nous avons aujourd'hui la preuve en Pologne :* car le comte Joseph Potocki est grand général de l'armée de la Couronne... » Nous sommes donc certain dès maintenant que l'ouvrage dont nous cherchons à déterminer la date a été composé entre 1747 et 1751. Mais nous pouvons préciser davantage.

Le manuscrit a été écrit *pendant une année de Diète*, au moment où le roi de Pologne était à Varsovie pour signer les universaux (lettres de convocation à la Diète) ; un passage formel de l'ouvrage ne laisse aucun doute à cet égard[3] ; il s'ensuit par conséquent que

1. La nomination de Dembowski au siège de Cujavie eut lieu en juin 1752 (arch. des Aff. étr., *Pologne* 237. Castéra, 14 juin). Voir également 16 août et 10 octobre : « L'évêque de Plocko, nommé évêque de Cujavie, parla le troisième (à la Diète) et commença son discours par des remercîments qu'il fit au roi de lui avoir gracieusement conféré l'évêché de Cujavie. » Gams, *Series episcoporum :* « translatus 1752 ». Une nomination de cette importance ne pouvait échapper à l'auteur du manuscrit qui tient à jour la liste des sénateurs et par conséquent des évêques polonais, puisque ceux-ci font tous partie du Sénat. Dans la liste des sénateurs que renferme le manuscrit et qui fait corps avec lui, Dembowski est indiqué comme évêque de Plocko; son prédécesseur en Cujavie, Czapski († le 4 mars 1751. Gams, *Series*), est encore considéré comme occupant son siège.

2. Arch. des Aff. étr., *Pologne* 235. Castéra, 26 mai 1751 : « La nuit du 19 au 20 de ce mois, M. le comte Joseph Potocki, castellan de Cracovie et grand général de la Couronne, mourut dans un sommeil léthargique. » Dunin-Borkowskierbi le fait mourir à tort le 5 mai.

3. Voici ce passage (fol. 54) : « Une autre chose qu'il convient d'observer touchant les Diètes, c'est que depuis que les rois font leur séjour ordinaire en Allemagne, l'usage établi veut qu'ils *se rendent à Fraustadt* sur le territoire de la république pour y tenir *un senatus-consilium dans lequel ils signent les universaux...*, mais pourtant ce voyage n'a point lieu dès qu'ils sont en Pologne assez tôt pour s'en exempter. *Nous en avons actuellement un exemple.* »

nous avons à choisir une des deux années 1748 et 1750[1], les Diètes ayant lieu de deux en deux ans et s'étant tenues les années de nombre pair depuis la Diète de pacification (1736).

Pour décider du choix entre ces deux années, nous n'avons qu'à compléter le texte que nous donnions il n'y a qu'un instant (fol. 34 v°) : « Car le comte Joseph Potocki est grand général de l'armée de la Couronne et [palatin de Posnanie], castellan de Cracovie[2]. » Comme le titre de *palatin de Posnanie* a été biffé et remplacé dans l'interligne par le titre de *castellan de Cracovie*, cela nous autorise à conclure que ce passage a été *écrit* à une époque où le grand général Potocki était encore palatin de Posnanie, puis corrigé pendant la composition de la liste des sénateurs, au moment où il est devenu castellan de Cracovie, c'est-à-dire le premier des sénateurs séculiers. En effet, dans la liste des dignitaires qui précède de quelques pages ce passage, la castellanie de Cracovie est restée en blanc, ce qui indique qu'elle est vacante[3], et J. Potocki est encore inscrit comme palatin de Posnanie. La nomination du grand général à la première dignité du Sénat traîna quelque temps (de juin à août) et n'eut lieu que le 15 août 1748[4]. C'est donc l'année de Diète 1748 et

1. Arch. des Aff. étr., *Pologne* 231 et 233. Castéra, 22 juin 1748 et 23 mai 1750.

2. Les mots entre crochets sont biffés, mais très lisibles. Les mots « castellan de Cracovie » ont été écrits dans l'interligne pour remplacer ceux qui ont été biffés.

3. L'auteur du manuscrit a fait précéder sa liste des sénateurs de cette remarque : « Les noms de ceux qui sont morts et dont la place n'est pas encore remplie resteront en blanc », et sa liste des officiers de la Couronne de cette autre remarque : « Les noms des morts dont les places ne sont pas encore remplies resteront en blanc, comme dans la liste des sénateurs. » Les places en blanc sont celles du castellan de Cracovie, du palatin de Plock, du castellan (ne pas confondre avec le palatin) de Posnanie, du castellan de Zawichosk, du castellan de Sierpsk et du grand secrétaire de Lithuanie. Celle du primat-archevêque de Gnesen offre ceci de particulier que, laissée d'abord en blanc, l'auteur l'a ensuite remplie à moitié en y inscrivant *sans son prénom*, contrairement à ce qu'il fait pour les 190 autres, le nom mal orthographié de Comoroski (au lieu de Komorowski). Cela s'explique par ce fait que le primat Szembek était malade depuis plusieurs mois et condamné des médecins. Comme on attendait sa mort, l'auteur a regardé sa place comme vacante. Il n'y eut cependant pas de vacance du siège, car Komorowski, désigné avant la mort de Szembek (6 juillet 1748), fut nommé *le lendemain même* de cette mort. Komorowski, chanoine de Cracovie, homme obscur et appartenant à une famille pauvre, nommé par l'influence des Czartoryski, auxquels il était livré (d'où étonnement général et protestation indignée des évêques), était inconnu de l'auteur du manuscrit; c'est pourquoi il orthographie mal le nom et ne sait pas le prénom de Komorowski (voir arch. des Aff. étr., *Pologne* 231. Castéra, 15 juin et 10 juillet; des Issarts, 3 juin et 10 juillet 1748).

4. Arch. des Aff. étr., *Pologne* 231. Castéra, 15 juin 1748 : « Il y a plusieurs

non 1750 que nous devons choisir pour fixer la date de la composition du manuscrit; la chose est d'autant plus sûre que plusieurs des sénateurs inscrits dans les listes comme vivants et occupant leur charge étaient morts avant le mois de mai 1750, moment où furent signés les universaux de la Diète de cette année[1].

Nous croyons inutile d'insister en apportant autres faits qui corroborent notre conclusion[2], et nous pensons avoir suffisamment établi que l'auteur rédigeait le manuscrit dans le courant de l'année 1748; par conséquent le titre complet de son ouvrage ou mémoire était primitivement celui-ci : *Idée de la République de Pologne et de son état actuel en 1748.*

La date du manuscrit établie, nous éliminons immédiatement l'abbé de Polignac et le comte Charles de Broglie, car ils ne peuvent être l'auteur que nous cherchons. L'abbé de Polignac, ambassadeur de France en Pologne à la fin du XVIIe siècle (1693-1697) est mort le 20 novembre 1741[3]; cette date coupe court à toute objection. Quant

starosties et plusieurs places vacantes, entre autres celle du castellan de Cracovie... La cour paraît décidée à la donner au grand général Potocki, qui au moyen de cet arrangement laissera le Palatinat de Posnanie à quelque autre. » Id., 3 juillet, 3 août; des Issarts, 21 août (nomination); Dunin-Borkowski.

1. Le grand maréchal de Lithuanie, le prince Paul Sanguszko († 15 avril 1750. Dépêche de Castéra, 15 avril; Dunin-Borkowski). Le comte Oginski, palatin de Witepsk († commencement d'avril 1750. Même dépêche de Castéra). Le comte Tarlo, palatin de Sandomir († 4 janvier 1750. Castéra, 10 janvier; lettre de sa veuve au ministre des Affaires étrangères, 18 janvier; Saxe 40; Boyer, 18 janvier). Le comte Michel Potocki, palatin de Volhynie († vers le 20 octobre 1749. Castéra, 20 décembre). Il ne faut pas oublier que les susdites listes ne sont pas établies indépendamment de l'ouvrage, mais font corps avec lui et font par conséquent partie de la rédaction du manuscrit.

2. Nous avons signalé p. 281, n. 5, à propos de l'édition publiée par Kurzweil, que le titre du manuscrit-minute 9028 est : *Idée de la Pologne et son état actuel en* (l'année est brouillée, sauf la tête *ronde* très nettement visible du dernier chiffre). Le dernier chiffre de l'année ne peut être qu'un 2, un 3 ou un 8. Comme les années 1742 et 1743 ne peuvent convenir, c'est donc 1748 que l'auteur avait écrit. Voici différents passages du manuscrit qui conviennent à 1748 plus qu'à 1750 : fol. 52, il est dit que le roi avait attendu *jusqu'au soir du dernier jour* la jonction des deux chambres *dans les deux Diètes précédentes.* Cela est vrai en effet des deux Diètes de 1746 et de 1744 précédant celle de 1748; cela serait faux de la Diète de 1748 précédant celle de 1750, car la Diète de 1748 fut congédiée *avant la fin du dernier jour* par le maréchal des nonces Siéminski (Castéra, 9 septembre, et des Issarts, 13 novembre 1748); fol. 148, l'auteur, parlant de la prétention de la république aux *sommes napolitaines* héritées de la reine Bona Sforza, dit qu'elle n'a pu être mise au clair depuis 190 ans. D'après l'inscription de sa pierre tombale (Bartoszewicz, dans l'*Encyclopédie* d'Osgelbrand), cette reine mourut le 20 novembre 1557; or, en 1748, on est à 190 ans et quelques mois de distance de cette date.

3. Chrysostome Faucher, *Histoire du cardinal de Polignac* (2 vol. Paris,

au comte de Broglie, avant sa nomination d'ambassadeur en Pologne, le 11 mars 1752[1], il avait suivi la carrière militaire, n'avait jamais mis les pieds en Pologne et ne s'était jamais occupé de diplomatie[2]. Il n'est donc pas le Français habitant la Pologne depuis au moins 1742 qui a composé l'ouvrage en question en 1748[3], et il ne reste plus, par conséquent, que le chevalier d'Éon, parmi ceux auxquels on l'a attribué.

Lorsqu'il s'agit de cet illustre aventurier, on ne peut procéder avec trop de précaution : Éon a une histoire dont l'énigme est presque aussi difficile à percer que l'a été jadis celle de son sexe; ses biographes, La Fortelle et Gaillardet, n'ont pas peu contribué à couvrir la vérité d'un épais nuage, le premier en écrivant sous la dictée du chevalier qui brodait à sa fantaisie, et le second en publiant des *Mémoires du chevalier* conservés aux archives des Affaires étrangères, qui sont remplis d'erreurs et de réticences calculées, et en les agrémentant lui-même d'inventions folles et romanesques. Il est vrai que Gaillardet a réparé ce péché de jeunesse en publiant (1866) des *Mémoires sur la chevalière d'Éon*, où il a cherché à faire la part de la vérité; mais cet ouvrage ne dit presque rien sur la jeunesse de son héros.

Voici deux pièces de chancellerie qui nous renseigneront plus sûrement sur la carrière diplomatique du chevalier et nous permettront de tirer des conclusions certaines sur le sujet qui nous occupe :

Renseignements sur le chevalier d'Éon. — Il naquit à Tonnerre, département de l'Yonne, le 4 octobre 1728, de Louis d'Éon de Beaumont, conseiller du roi, élu en l'élection de Tonnerre et subdélégué de M. de Sauvigny, intendant de Paris, et de dame Louise de Charenton, née à Montpellier et morte à Tonnerre en 1792.

1777), t. II, p. 512; Luynes, *Mémoires*, t. IV, p. 25. Les biographes généraux (sauf Michaud et Vapereau) font mourir Polignac le 3 avril 1742. Cette erreur vient de ce qu'ils confondent la date de son oraison funèbre avec celle de sa mort.

1. Date donnée par le billet du roi qui, le 12 mars 1752, l'initie au secret (voir Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*, à la date).

2. Comte de Broglie, *Notice historique adressée à Louis XVI le 13 mai 1774* (dans Boutaric, t. II, p. 387) : « Le comte de Broglie (c'est lui-même qui parle), *novice encore dans les affaires politiques*, fit quelque difficulté de recevoir par une autre voie que celle du ministre les ordres du roi dont l'exécution d'ailleurs lui paraissait très difficile. » Il dit cela à propos de sa nomination d'ambassadeur.

3. Nous pourrions ajouter que l'écriture du comte de Broglie, dont les archives des Affaires étrangères possèdent de nombreux spécimens, n'a aucun rapport de ressemblance avec les deux écritures du manuscrit.

Il fut élevé à Tonnerre (et bien connu pour un garçon) jusqu'à l'âge de neuf à dix ans. Alors, il sortit de cette ville et fut mis en pension chez un M. Farny près l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Il fit ses études au collège des Quatre-Nations, entra ensuite chez un procureur au Châtelet, rue de la Poterie, fit son droit et fut reçu docteur en cette Faculté, après quoi il fut employé dans les bureaux de M. de Sauvigny, intendant de Paris, lequel avait beaucoup d'amitié pour M. d'Éon père, son subdélégué à Tonnerre, pour son fils et pour toute sa famille.

Le chevalier Douglas, Irlandais, proscrit retiré en France, était fort attaché à M. de Sauvigny, qui lui avait rendu de grands services. Il fréquentait la maison de cet intendant. Il y connut le jeune d'Éon, sut l'apprécier et, tant à cause de son mérite que par la recommandation de l'intendant de Paris, se le fit associer comme chargé d'une négociation secrète auprès d'Élisabeth, impératrice de Russie. Ils se rendirent tous deux à Saint-Pétersbourg en 1756, le chevalier Douglas par la Pologne et le jeune d'Éon par la Prusse[1]...

Note sur les missions du chevalier d'Éon en Russie. — Le chevalier d'Éon partit de Paris vers le 20 juin 1756 pour rejoindre le chevalier Douglas à Pétersbourg; il y arriva le 3 août, y séjourna jusqu'au 27 avril 1757, époque de la mission qu'il reçut d'apporter à Versailles l'accession de la Russie au traité d'alliance entre la France et l'Autriche. Nommé secrétaire d'ambassade du marquis de l'Hôpital, il quitta Versailles le 18 ou 19 septembre 1757 et se rendit à Pétersbourg sur la fin d'octobre de la même année. Il y passa les années 1758 et 1759 et ne revint en France qu'au mois d'août de 1760 pour se vouer à la carrière militaire en qualité d'aide de camp du maréchal de Broglie[2].

La simple lecture de ces deux pièces montre avec évidence qu'entre 1728, date de sa naissance, et 1760, date de sa dernière mission en Russie, il n'y a pas de place pour un séjour de 1742 à 1748 du chevalier d'Éon en Pologne et qu'il est impossible d'attribuer à ce diplomate la paternité du manuscrit (ou mieux de la minute) dont nous cherchons l'auteur. Il en résulte aussi cette conséquence qu'Éon s'est approprié l'œuvre d'autrui par un véritable larcin littéraire. Mais alors quel est l'auteur exproprié si impudemment par le chevalier d'Éon?

Si nos inductions sont justes, si cet auteur est un diplomate d'origine française, établi en Pologne depuis au moins l'année 1742, rédigeant le manuscrit (ou plutôt le dictant et le corrigeant) en 1748

1. Arch. des Aff. étr., *France* 538, fol. 297. Le titre exact de cette note est : Renseignements sur le sexe du chevalier d'Éon.

2. Arch. des Aff. étr., *Pologne* 236, fol. 407. Cette pièce se trouve insérée parmi les billets de Conti à Tercier et fait partie de la correspondance secrète.

et l'intitulant « Idée de la Pologne et de son état actuel », il y a des chances pour que les archives des Affaires étrangères nous donnent la clé de l'énigme. Consultons-les donc; et d'abord quelles étaient à cette époque nos relations diplomatiques avec la Pologne?

Depuis l'avènement d'Auguste III (1733), ces relations avaient été rompues et jusqu'à sa mort (1743) le cardinal Fleury avait refusé de les renouer. En 1744, sur la demande expresse du roi de Prusse, Frédéric II[1], à l'occasion de la Diète de Grodno, la cour de France avait envoyé M. de Saint-Séverin comme ambassadeur en Pologne. Saint-Séverin, par suite d'une mauvaise chicane élevée par Brühl sur le cérémonial, n'avait pas pu présenter ses lettres de créance, et après la Diète il n'avait pas tardé à revenir en France (février 1745). Cet ambassadeur, pendant son séjour en Pologne, avait accepté les offres de services d'un Français nommé du Perron de Castéra qui s'était chargé de le piloter et de le renseigner, et il en avait été fort satisfait, car Castéra, venu en Pologne en 1740 comme gouverneur du fils du prince Auguste Czartoryski, palatin de Russie, connaissait bien ce pays[2]. En reconnaissance des services rendus, Saint-Séverin avait recommandé Castéra au prince de Conti[3], et, grâce à cette protection, Castéra avait été nommé « chargé des Affaires » à partir de 1746. Cette même année, le marquis des Issarts était envoyé comme ambassadeur auprès du roi de Pologne.

En 1748, nous avons donc deux agents pour représenter la France en Pologne; un ambassadeur et un chargé des affaires dont le premier réside à Dresde auprès du roi et le second à Varsovie. Auquel des deux attribuer le manuscrit? Ce n'est certes pas à l'ambassadeur, car M. des Issarts ne répond aucunement aux données que nous avons. Gentilhomme de Provence, improvisé diplomate et ambassadeur[4], il connaît à peine la Pologne où il n'est venu que depuis deux ans, où d'ailleurs il ne réside pas et où il ne se rend que quand il accompagne le roi à la Diète, c'est-à-dire, chaque deux ans et pour six semaines. Au reste, son écriture n'offre aucune ressemblance avec les deux écritures du manuscrit. Des Issarts éli-

1. Arch. des Aff. étr., *Prusse* 130. Dépêche de Podewils, au nom de Frédéric II, à Chambrier, 23 mai 1744.

2. Arch. des Aff. *Pologne* étr., 227, fol. 351. Contrat d'engagement de Castéra comme gouverneur du prince Adam Czartoryski.

3. Dans une étude sur les *Origines du secret du roi*, nous montrerons que Castéra fut véritablement l'*inventeur* et le premier organisateur de ce fameux secret, et nous ferons voir comment cet aventurier réussit à tromper Conti et le roi jusqu'à la venue (1752) du comte de Broglie comme ambassadeur de France en Pologne.

4. Arch. des Aff. étr., *Saxe* 35. Bene à Villarias, 3 septembre 1746. — *Prusse* 146. Chambrier, 10 juin; — d'Argenson, *Mémoires*, t. V, p. 48.

miné, il reste l'attribution à Castéra. Cette fois tout s'accorde avec ce que nous savons déjà. Castéra est un Français établi en Pologne depuis 1740 et pourvu d'une charge diplomatique. Si nous examinons ses dépêches, nous constatons que son écriture bien caractérisée est identique à celle des titres de paragraphes et des corrections faites au manuscrit. Castéra a pour secrétaire Thomelin, un ancien valet de chambre perruquier qu'il a connu chez les Czartoryski, excellent homme sans doute et plein de bonne volonté, mais ignorant comme peut l'être un valet de chambre[1]. Or, l'écriture caractéristique de Thomelin, que nous connaissons par des dépêches conservées aux archives des Affaires étrangères[2], est identiquement la même que celle du texte du manuscrit. Si Castéra n'est pas l'auteur que nous cherchons, il faut avouer que nous sommes en face d'étranges coïncidences.

Pour contrôler notre conclusion, feuilletons la correspondance de Castéra avec le ministre des Affaires étrangères, M. de Puyzieulx[3]. Le 8 mars 1748, M. de Puyzieulx demande à Castéra de lui envoyer « un état des grands et des petits officiers de Pologne, une liste des palatins et un tableau de ce qui forme les Diètes générales ». Castéra répond (30 mars, post-scriptum) qu'il va se mettre à la besogne. Il enverra « cet ouvrage par lambeaux » pour ne pas « jeter » le ministre « dans une trop longue attente ». Le 11 avril, envoi du premier chapitre et du commencement du second, car Castéra entend composer un véritable *ouvrage* (ce mot revient souvent sous la plume) dont il donne le plan en ces termes : « Les trois premiers chapitres parleront du roi, du Sénat, des ministres, des grands officiers de la Couronne et du g[rand]-d[uché] de Lithuanie et de l'ordre équestre, avec un détail touchant les starosties et les titres honorifiques ou lucratifs que les rois donnent aux gentilshommes et avec une notion des principales maisons. Le quatrième expliquera la liaison des trois ordres qui composent le corps de la république et vous offrira l'arrangement et le manège des diétines, des diètes, des assemblées du Sénat et des confédérations. Les autres rouleront sur le clergé, les tribunaux, les troupes, l'état du peuple, les forces, les richesses, les ressources et le commerce du pays, avec ses prétentions qui sont assez mal déduites dans Rousset. Huit ou neuf chapitres termineront l'affaire. » Voilà le programme que Castéra se propose de remplir

1. Arch. des Aff. étr., *Pologne* 236. Broglie à Conti, 13 octobre 1752.

2. Arch. des Aff. étr., *Pologne* 237. Thomelin, 30 août 1752. *Pologne*, suppl. 10. Idem, 17 août. Dépêches sur la maladie et la mort de Castéra.

3. Les dépêches citées ci-après se trouvent à leur date dans Arch. des Aff. étr., *Pologne* 230-232.

et qu'il remplira, sauf quelques légères modifications qu'il signale dans ses dépêches et le nombre des chapitres qu'il se verra forcé de porter à douze. Ce travail commencé le 11 avril est terminé le 14 décembre. Dans sa correspondance, Castéra l'appelle ordinairement « mon ouvrage » et le ministre « votre mémoire ». M. de Puyzieulx en est si satisfait qu'après avoir reçu les dernières feuilles il écrit (16 janvier 1749) : « J'ai reçu la fin que vous m'avez envoyée de votre ouvrage sur la Pologne. Vous y avez rassemblé tout ce qui peut donner des connaissances claires et distinctes sur la forme du gouvernement de ce royaume...[1] »

Si nous étudions la composition du manuscrit 9028, nous constatons qu'elle répond point pour point aux indications qui se trouvent dans les dépêches de Castéra. Les matières traitées dans le manuscrit sont les mêmes que celles traitées dans l' « ouvrage » et dans le même ordre. Le nombre des chapitres est le même. Certaines particularités signalées à propos de certains chapitres (détails sur les « Kosaques », ch. x; critique de Rousset, ch. xi; dépêches du 19 septembre et du 29 décembre) se retrouvent dans le manuscrit ainsi qu'une addition sur le tribunal de Radom, demandée postérieurement (16 janvier 1749) par M. de Puyzieulx (ms. fol. 222-223, avec ce titre : Addition au neuvième chapitre..., la mettre après le dix-neuvième article de ce chapitre). Bref, tous les détails les plus circonstanciés donnés dans les dépêches[2] se retrouvent dans le manuscrit et il est indubitable que le manuscrit n'est pas autre chose que la dernière minute (ou le dernier brouillon) de Castéra.

Ce qui confirme d'une façon décisive et sans réplique notre conclusion, c'est que l' « ouvrage » de Castéra portait le même titre que le manuscrit comme le montrent les deux dépêches suivantes : de Saint-Contest [ministre des Affaires étrangères] à Castéra, 12 juillet 1752 (arch. des Aff. étr., *Pologne* 237) : « Depuis 1748 que vous avez envoyé à M. le marquis de Puyzieulx votre mémoire intitulé : *Idée de*

1. Ces compliments sont mérités d'autant plus que Castéra semble avoir beaucoup puisé dans le *Jus publicum regni Poloni* de Leugnich (Dantzig, 1742). En tout cas, les lacunes du mémoire de Castéra se trouvent dans Leugnich. L'auteur avait d'ailleurs consulté des hommes compétents, comme le prouvent ces mots qu'il écrivait à Tercier (arch. des Aff. étr., *Pologne*, suppl. 5, fol. 279) : « Tous ces éclaircissements sont d'après mes anciennes observations sur le gouvernement de la république. J'ai consulté autrefois les plus habiles gens que nous ayons ici et je profite maintenant de leurs lumières. »

2. Les dépêches qui se rapportent à l'ouvrage de Castéra sont celles des 8 et 30 mars; 11 et 18 avril; 1er mai; 15, 21 et 26 juin; 3, 10 et 16 juillet; 3, 5, 10, 24 et 31 août; 7, 14 et 21 septembre; 12 et 19 octobre; 2 et 19 novembre; 7 et 14 décembre 1748; 16 janvier; 1er et 22 mars 1749.

la République de Pologne, il est arrivé bien des changements dans l'article des sénateurs... » Castéra répond le 12 août qu'il se conformera à l'ordre du ministre (de lui envoyer la liste des sénateurs actuels), et le 16 août en envoyant cette liste il ajoute : « Pour mettre de la clarté dans cette liste, je crois devoir répéter ici d'après mon ancien mémoire intitulé : *Idée de la République de Pologne et de son état actuel*[1]... »

Que sont devenues les feuilles du mémoire de Castéra envoyées à M. de Puyzieulx? Si nous cherchons dans la correspondance de Pologne des Affaires étrangères (1748-1752) et dans les mémoires et documents des mêmes archives, nous rencontrerons plusieurs mémoires de Castéra, mais aucun de cette époque sous le titre ci-dessus[2]. Il n'est pas croyable qu'aux Affaires étrangères, où l'on conserve quantité de pièces qui paraissent peu importantes, on ait laissé se perdre un document si fort apprécié d'un ministre, et il serait injuste d'accuser de négligence les gardiens du dépôt des archives. Il faut supposer que le manuscrit envoyé au marquis de Puyzieulx est parmi ces documents, hélas! trop nombreux, que des mains criminelles ont soustraits au dépôt. Quoi qu'il en soit, l'absence de l'original est moins regrettable puisque nous en possédons la « minute » dans le manuscrit 9028, et nous complétons notre conclusion en disant que le chargé des Affaires en Pologne, Du Perron de Castéra, est le véritable auteur de l'œuvre éditée successivement en 1764, 1774 et 1840, tant sous l'anonyme que sous le nom du chevalier d'Éon.

Il suit de là que le chevalier d'Éon a été un véritable chevalier d'industrie et que le malheureux Castéra a été frustré de la récompense posthume que méritait son travail. Nous disons posthume, car on se doute bien que Castéra était mort quand son ouvrage fut édité sans nom d'auteur en 1764. L'éditeur n'avait guère à craindre qu'on découvrît son larcin; il y avait douze ans que Castéra était dans la tombe; M. de Puyzieulx avait perdu la mémoire depuis 1756[3] et son successeur, M. de Saint-Contest, était mort depuis

1. Plusieurs dépêches de Castéra rappellent ce titre : 18 avril 1748 : « J'envoie la suite du second chapitre de l'*Idée de la Pologne.* » 1er mai : « J'envoie deux feuilles de l'*Idée de la Pologne.* » — Puysieulx, 21 juin : « Votre ouvrage sur l'*Idée de la Pologne.* » — Castéra, 3 juillet : « Mon ouvrage touchant l'*État actuel de la Pologne.* » 10 juillet : « Mon ouvrage sur l'*État de la Pologne.* » Id., P.-S. du 12 octobre.

2. Nous avons déjà signalé que deux copies du manuscrit 9028, mais sans le nom de Castéra et avec les dates de 1760 et 1770, se trouvent aux archives des Affaires étrangères. Ces deux copies montrent l'importance qu'on attachait au mémoire de Castéra.

3. D'Argenson, *Mémoires*, t. IX, p. 393 : « M. de Puyzieulx est devenu fol et a perdu la mémoire comme M. de Séchelles. »

1754[1]; quant à la veuve de Castéra, si toutefois elle existait encore, elle n'avait assurément aucune connaissance d'une œuvre diplomatique écrite en Pologne où elle ne rejoignit jamais son mari. Que si on se demande comment Éon put avoir en sa possession le manuscrit envoyé au ministère des Affaires étrangères, rien de plus facile à expliquer. Le chevalier, initié au secret du roi en 1756[2], eut communication des papiers de Pologne et l'on sait qu'il emporta à Londres quantité de pièces diplomatiques dont il ne rendit qu'une partie après de longues négociations. Il eut donc toute facilité soit pour s'emparer du manuscrit en question, soit pour le copier.

Ce qui atténue la faute d'Éon sans l'excuser, car on n'est jamais excusable de s'approprier le travail d'autrui, c'est la misère dans laquelle il se trouvait en 1763-1764 et en 1773-1774, par l'abandon de Louis XV, misère qui le poussait à se procurer de l'argent par tous les moyens, même par un chantage politique qui frisait la trahison. Après s'être servi du chevalier comme agent secret, le roi laissait ce malheureux dans une indigence imméritée en ne lui faisant pas payer la pension qui lui était due et les sommes dont le gouvernement français était débiteur envers lui. Blâmons donc Éon, sans trop lui tenir rigueur, d'autant plus que l'ouvrage de Castéra, destiné à rester enfoui dans les cartons du ministère, n'a vu le jour que grâce au larcin du chevalier.

Abbé A. Berga.

1. D'Argenson, *Mémoires*, t. VIII, p. 325.
2. Dans Boutaric, t. II. Billet du roi.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE DE 1660 A 1789

(1914-1918).

Je dois tout d'abord m'excuser d'avoir tant tardé à mettre à jour le *Bulletin* consacré à l'Ancien régime depuis 1660, et mes excuses ne s'adressent pas seulement aux lecteurs de la *Revue historique*, mais encore aux auteurs eux-mêmes, qui attendent depuis si longtemps le compte-rendu de leurs travaux. Peut-être me pardonneront-ils mon long silence s'ils songent aux tâches multiples que la guerre a imposées à ceux même qu'elle n'a pas appelés aux armées. Heureusement, les ouvrages dont ce *Bulletin* doit rendre compte n'ont été publiés qu'en petit nombre depuis 1914 et il me sera facile de réunir ici tous ceux qui ont paru depuis cette date jusqu'à l'heure actuelle, en commençant par ceux dont le sujet n'est pas limité, soit à l'époque de Louis XIV, soit au XVIIIe siècle, puis en distinguant ces deux périodes.

Généralités. — Je n'ai à signaler ici que quatre volumes, dont trois portent la date de 1913, mais ne m'étaient parvenus que l'année suivante.

Le premier est un recueil de documents : le tome XLIV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*[1]. Il est consacré tout entier à la publication des registres paroissiaux des communes de Saintonge et d'Aunis et nous présente ceux de cinq paroisses seulement : Angliers, Aumagne, Authon, Asnières, Avy, avec un registre protestant pour la paroisse d'Archiac. Il avait été décidé, lorsque cette publication fut entreprise, que l'on y ferait figurer seulement les actes relatifs à des nobles, à des bourgeois ou à des artisans dont la profession serait indiquée par l'acte même. C'est dans ces limites que l'un des éditeurs du présent volume, M. Pandin de Lussaudière, reproduit le registre paroissial d'Angliers. Mais, pour les autres paroisses, M. Ch. Dangibeaud s'est aperçu, d'une part, que beaucoup de curés, très négligents, omet-

1. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XLIV. Paris, A. Picard, et Saintes, J. Prévost, 1913, in-8°, 346 p.

taient le plus souvent d'indiquer la profession de leurs paroissiens, et, d'autre part, que certaines familles rurales tenaient une place importante dans la paroisse. Aussi n'a-t-il pas cru devoir s'enfermer trop strictement dans les limites d'un programme préconçu. Il est évident qu'une pareille méthode, toute raisonnable qu'elle soit, risque d'allonger encore une publication dont on peut se demander avec inquiétude combien de volumes elle exigera. Il n'en est pas moins vrai que les menus faits qu'elle fournit aux chercheurs — listes de curés et de desservants; noms de lieux habités, métairies, logis ou moulins; statistiques approximatives des mariages, des naissances et des décès; état civil des familles nobles ou bourgeoises, etc. — sont de ceux qui présentent (à la condition d'être fournis en grand nombre) un réel intérêt.

Trois études excèdent le cadre de chacune des périodes entre lesquelles se partage ce *Bulletin*. Dans l'une, M. Barbéry[1] nous renseigne, d'après les archives des départements de l'Isère et du Rhône, sur *l'Œuvre de la Propagation de la Foi à Grenoble et à Lyon*. On connaît déjà le rôle joué, dans la lutte contre le protestantisme, par la Congrégation de la Propagation de la Foi, que fonda à Paris, vers 1632, un capucin, le P. Hyacinthe. On sait aussi que la Compagnie du Saint-Sacrement ne fut pas étrangère à sa fondation. La Congrégation ne tarda pas à essaimer en province : elle apparaît à Grenoble en 1647, à Lyon en 1659, et là, comme ailleurs, elle crée aussitôt des maisons destinées à recevoir et à instruire dans le catholicisme les enfants protestants. M. Barbéry étudie l'organisation de ces maisons en mêlant de nombreuses citations de textes aux commentaires. Il est seulement regrettable que l'interprétation qu'il donne de ces textes soit parfois contestable; qu'il tire des conclusions aussi positives d'un passage des Relations de Jacques Roger, pasteur du désert (p. 86), que d'actes authentiques; et qu'il ne distingue pas suffisamment les époques, citant les uns après les autres des textes de toutes dates, comme s'il était établi que, du milieu du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe, ni les procédés de recrutement, ni les règlements relatifs à la vie intérieure ou à l'instruction n'ont dû changer. Le livre apparaît ainsi surtout comme un recueil de textes qui n'ont pas toujours été réunis et commentés avec une critique très sûre.

Une autre étude d'histoire religieuse est celle de M. G. Bonnenfant[2], directeur du grand séminaire du diocèse d'Évreux, sur les

1. P. Barbéry, *l'Œuvre de la Propagation de la Foi à Grenoble et à Lyon*. Montauban, 1913, in-8°, 170 p.

2. G. Bonnenfant, *les Séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècle*. Paris, Alph. Picard, 1915, in-8°, 514 p.

séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècle. C'est, dit l'auteur, un essai qui n'a pas d'autres prétentions « que d'apporter quelques éléments nouveaux à la solution d'un problème à double aspect, historique et canonique, dont voici les données : rechercher dans quelle mesure le décret de réforme du Concile de Trente relatif à la création des séminaires a été appliqué en Normandie ». M. Bonnenfant y étudie, dans une première partie, l'état du clergé normand avant la réforme, les débats du Concile provincial tenu à Rouen en 1581 par le cardinal de Bourbon et les premiers résultats, bien restreints encore et bien précaires, obtenus soit au séminaire de Joyeuse, soit dans les divers collèges de la province. Une seconde partie est consacrée aux « réalisations », c'est-à-dire, avant tout, à la création des premiers séminaires normands par le P. Eudes et à l'œuvre de ses successeurs. La troisième partie enfin traite de la vie économique, intellectuelle, morale et religieuse dans les séminaires normands. M. Bonnenfant connaît bien toute la littérature de son sujet; il a exploré avec soin les archives et bibliothèques de Normandie. Ce sont, en particulier, la bibliothèque du chapitre de Bayeux et la bibliothèque municipale de Caen qui lui ont fourni les pièces principales publiées en appendice, telles que le règlement du séminaire de la Délivrande et celui du séminaire de Coutances. A propos de la vie économique et intellectuelle, notons la part très restreinte faite à la gratuité dans les séminaires et le caractère tout professionnel de l'enseignement, réduit à peu près à la théologie morale, au plain-chant et à l'étude des cérémonies. Le volume de M. Bonnenfant est naturellement pourvu de l'*imprimatur*; il est précédé d'une lettre-préface de l'évêque d'Évreux.

Quant à M. Edgard Blum, il a étudié *les Essais de réforme hypothécaire sous l'Ancien régime*[1]. Nous voyons dans son livre comment l'Ancien régime a longtemps méconnu les deux conditions d'un bon régime hypothécaire : la publicité des hypothèques et leur spécialisation. Nous y voyons aussi les tentatives de réforme où se retrouvent les origines de la loi du 11 brumaire an VII, qui établit le régime moderne. La première de ces tentatives est due à Colbert, qui, par l'édit de mars 1673, essaya d'établir la publicité. A vrai dire, l'opposition contre cet édit fut telle que le roi dut l'abroger dès l'année suivante : on avait craint qu'il ne fût « préjudiciable au crédit des grands chargés de dettes » en révélant leur situation de fortune et en les livrant à la poursuite de leurs créanciers. Du moins les principes du futur régime étaient-ils fixés, et de telle façon qu'un

1. Edgar Blum, *les Essais de réforme hypothécaire sous l'Ancien régime*. Paris, Jouve, 1913, in-8°, 228 p.

peu plus tard d'Aguesseau, dans un Mémoire où il combattait la réforme, n'en reconnaissait pas moins que ceux qui avaient rédigé l'édit semblaient avoir « travaillé pour l'éternité ». Ce fut en effet l'édit de Colbert qui inspira, un siècle plus tard, celui de juin 1771. Celui-ci créait dans chaque bailliage des chancelleries et des offices de conservateurs des hypothèques. Les conservateurs des hypothèques consignaient sur un registre public les oppositions des créanciers à la vente des immeubles hypothéqués, et les acquéreurs de ces immeubles devaient désintéresser les opposants avant de solliciter de la chancellerie des « lettres de ratification » qui purgeaient les hypothèques et rendaient la vente définitive. Sans doute le régime établi par l'édit de juin 1771 était-il encore très imparfait. La publicité des ventes restait insuffisante; les frais des oppositions étaient excessifs, car l'édit était avant tout un édit fiscal. Il souleva d'ailleurs, comme celui de 1673 et pour les mêmes raisons, une opposition très vive, en particulier dans le Parlement, quand celui-ci eut été rappelé par Louis XVI. Il fut pourtant appliqué jusqu'au moment où la loi hypothécaire du 11 brumaire an VII le remplaça, en établissant les bases définitives du régime actuel.

Règne de Louis XIV. — C'est avec une bien vive reconnaissance que les historiens ont accueilli les deux premiers volumes des *Sources de l'histoire de France. XVIIe siècle*, dus à MM. Émile Bourgeois et Louis André[1]. M. Émile Bourgeois, dans la préface du tome I, s'excuse à l'avance des imperfections d'une œuvre infiniment difficile, où il ne pouvait s'appuyer sur aucun travail antérieur. Il indique en même temps le plan qu'il a suivi et qu'ont déterminé, d'une part, la nécessité d'établir un nombre plus considérable de divisions méthodiques que dans les volumes consacrés au moyen âge ou même au XVIe siècle et, d'autre part, l'impossibilité de morceler chaque groupe de sources pour les répartir entre plusieurs périodes. Les deux volumes publiés comprennent les quatre premiers groupes : Sources géographiques, Histoires générales, Mémoires, Lettres. Puis viendront les biographies (où seront comprises les oraisons funèbres); les périodiques, brochures, pamphlets, etc.; enfin les sources qui « ne contribuent pas à la connaissance du siècle dans son ensemble et dont les auteurs nous renseignent seulement sur des faits et des choses d'un ordre particulier », celles-ci devant être réparties elles-mêmes en quatre groupes : Histoire politique et militaire, Histoire religieuse, Histoire administrative, Histoire locale

1. É. Bourgeois et L. André, *les Sources de l'histoire de France. XVIIe siècle (1610-1715)*. I : *Géographie et Histoires générales;* II : *Mémoires et Lettres.* Paris, Alph. Picard, 1913, 2 vol. in-8°, XVIII-328 p. et XII-411 p.

et provinciale. Il est certain que ce plan n'est pas à l'abri de toute critique. Il n'est pas douteux, en particulier, qu'il y aura quelque arbitraire dans le choix des sources qui seront réservées pour les quatre derniers groupes; et j'avoue ne pas bien comprendre pourquoi nombre de Mémoires, « qui nous renseignent seulement sur des faits et des choses d'un ordre particulier », comme par exemple les Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, figurent déjà dans le tome II[1]. Mais comment, dans la masse énorme des documents, établir une division qui ne soit pas arbitraire? L'essentiel est qu'elle soit commode, et rien ne nous autorise à penser que celle-ci ne le sera pas. En tout cas, ces deux premiers volumes nous offrent déjà un instrument de travail singulièrement précieux. Nous remercierons, en particulier, MM. Bourgeois et André de la peine qu'ils ont prise pour réunir, dans la première partie, les documents géographiques (cartes, descriptions, voyages), sur lesquels il serait impossible de trouver ailleurs des indications aussi sûres, et, dans la quatrième, les lettres, dont la connaissance nous est si nécessaire pour compléter ou rectifier les Mémoires. Combien les auteurs ont-ils eu raison de grouper dans un même article, autant qu'ils l'ont pu et « malgré le risque de la tâche », toutes les lettres d'un même auteur actuellement dispersées dans des publications diverses! Les historiens ne pourront que regretter infiniment le retard apporté par la guerre à l'avancement d'un manuel aussi indispensable.

La Société de l'histoire de France a fait paraître, depuis 1914, quatre volumes qui relèvent de ce *Bulletin :* les tomes V et VI des *Mémoires de Saint-Hilaire;* le tome II des *Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V;* enfin le tome I des *Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne.*

Les tomes V et VI des *Mémoires de Saint-Hilaire*[2] comprennent la suite des *Mémoires*, de 1707 à 1710 pour le tome V et de 1711 à 1715 pour le tome VI. L'éditeur, M. Lecestre, y a ajouté, en appendice, différentes pièces justificatives et surtout un assez grand nombre de lettres de Saint-Hilaire au ministre de la Guerre ou du ministre à Saint-Hilaire. Il est à peine besoin de dire, après avoir nommé l'éditeur, que les notes fourniront aux historiens des renseignements précieux et que le dernier volume est muni d'une

1. P. 150, par exemple, on trouve, sous le n° 845, la notice relative aux Mémoires de Fontaine, tandis que le n° 846 renvoie, pour les Mémoires de Mathieu Feydeau, au chapitre Histoire religieuse. Est-ce la différence d'intérêt et d'importance qui a déterminé celle du classement et celui-ci ne dépendra-t-il pas du contenu de chaque document, sans considération de sa valeur?

2. *Mémoires de Saint-Hilaire*, publiés pour la Société de l'histoire de France par Léon Lecestre; t. V et VI. Paris, H. Laurens, 1914 et 1916, 2 vol. in-8°, 340 p. et XXIII-282 p.

table alphabétique des noms propres, qui rend aisées toutes les recherches. On y trouve aussi la notice préliminaire, qui doit être jointe au tome I. Celle-ci nous renseigne avec précision sur les deux manuscrits qui ont survécu (celui de la bibliothèque du Louvre, signalé dès 1870 par Tamizey de Larroque, ayant été brûlé pendant la Commune); sur la vie et la carrière d'Armand de Mormès, sieur de Saint-Hilaire; enfin sur la rédaction et la valeur des *Mémoires*. M. Lecestre a soin de distinguer les deux premières parties (jusqu'en 1697), rédigées d'après des notes personnelles ou des mémoires particuliers, de la troisième, pour laquelle il a relevé d'étroites ressemblances avec un ouvrage dès longtemps imprimé, l'*Histoire militaire du règne de Louis XIV*, du marquis de Quincy. En comparant les deux textes, il a acquis, nous dit-il, la conviction que Quincy dut communiquer ses documents et sa rédaction même à Saint-Hilaire, ce qui diminue singulièrement la valeur historique de cette dernière partie des *Mémoires*. « C'est là », ajoute-t-il, « une constatation pénible à faire pour un éditeur; il ne serait pas loyal de l'omettre ou de la dissimuler. » Cette constatation fait honneur à M. Lecestre. Mais peut-être la Société de l'histoire de France pourrait-elle en tirer un enseignement. Six volumes pour l'édition d'un texte dont l'éditeur lui-même reconnaît « la valeur très secondaire », n'est-ce pas beaucoup? N'y aurait-il pas avantage à n'entreprendre une publication de ce genre qu'après achèvement des études préliminaires qui permettraient d'en établir avec certitude l'intérêt?

Je crains presque, je l'avoue, que l'édition des *Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne*, que vient d'entreprendre M. Bonnefon[1] et dont le tome I a paru en 1916, ne réponde pas, elle non plus, à une nécessité pressante. Je sais bien que les éditions antérieures, celle d'Amsterdam et celle de Barrière, sont, l'une comme l'autre, incomplètes et fautives; je sais aussi que les *Mémoires* du jeune Brienne contiennent d'intéressantes précisions sur les premières années du règne personnel de Louis XIV. Mais celles-ci n'ont-elles pas été presque toutes recueillies par M. Jean de Boislisle, dans l'appendice au tome I de ses *Mémoriaux du Conseil secret?* N'y a-t-il pas — précisément dans la première partie des *Mémoires*, que reproduit le tome récemment paru — bien des digressions oiseuses et bien du verbiage? Mes craintes ne diminuent en rien, cela va sans dire, la valeur de l'édition en elle-même, qui nous donnera pour la première fois le texte intégral et correct des

1. *Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne*, publiés pour la Société de l'histoire de France par Paul Bonnefon; t. I. Paris, H. Laurens, 1916, in-8°, 355 p.

trois manuscrits actuellement connus et dont deux seulement, ceux de la Bibliothèque nationale, ont été mis à contribution par Barrière[1]. Souhaitons que le texte du troisième manuscrit, que nous ne connaissons pas et qui comprend les livres V, VI et VII des *Mémoires*, augmente sensiblement l'intérêt d'une publication qui, en tout cas, par la façon dont elle est présentée, est digne de la Société qui l'a entreprise.

C'est encore à M. Lecestre, en même temps qu'à Mgr Baudrillart, que nous devons le second et dernier volume des *Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V*[2]. Comme le tome I, celui-ci contient d'ailleurs, en appendice, outre les lettres à Philippe V, d'autres lettres à diverses personnes et qui n'étaient pas toutes inédites. Les éditeurs ont écarté seulement les lettres publiées, soit par le marquis de Vogüé[3], soit par le général Pellet[4], parce qu'elles sont facilement accessibles; encore les ont-ils comprises dans leur index chronologique général, où toutes les lettres du duc de Bourgogne actuellement connues sont mentionnées. La publication est donc bien près d'être complète et il n'y avait pas intérêt à ce qu'elle le fût davantage. Elle est précédée d'une intéressante introduction que Mgr Baudrillart avait composée, nous dit-il, il y a vingt-huit ans déjà et qu'il lui a suffi de mettre au point. Nous y trouvons, non pas la vie du duc de Bourgogne, mais plutôt l'histoire de son évolution morale, ainsi que son portrait d'après ses lettres. Peut-être Mgr Baudrillart, ému par la piété du duc de Bourgogne, nous a-t-il parlé surtout de ses vertus, qui furent éminentes, en jetant un voile indulgent sur les insuffisances d'une intelligence et d'un caractère que Fénelon lui-même s'irritait parfois de ne pas trouver plus vifs et plus fermes. On a dit souvent — et c'est aussi l'opinion de Mgr Baudrillart — qu'après la mort du dauphin, la personnalité du duc de Bourgogne, initié désormais par Louis XIV aux grandes affaires et conscient de sa responsabilité nouvelle, s'affirma et s'épanouit à la surprise joyeuse de toute la cour. J'avoue ne point apercevoir cette transformation dans ses lettres. Après comme avant avril 1711, elles nous touchent par la bonté, la sincérité, le dévouement au bien public qui s'y révèlent. Je ne crois pas

1. Le second de ces deux manuscrits, qui n'est pas autographe, mais dont l'authenticité paraît certaine, représente, d'après M. Bonnefon, « une autre phase de la pensée de Louis-Henri de Loménie ». Aussi l'éditeur se propose-t-il de le reproduire à la suite des deux manuscrits autographes.

2. *Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V*, publiées pour la Société de l'histoire de France par Mgr Baudrillart et L. Lecestre; t. II. Paris, H. Laurens, 1916, in-8°, LXXXV-267 p.

3. *Le duc de Bourgogne et le duc de Beauvillier.*

4. *Mémoires relatifs à la guerre de la Succession d'Espagne.*

qu'elle nous permettent d'affirmer que la mort du duc de Bourgogne a privé la France d'un grand roi.

La Société de l'histoire de France n'a pas seule maintenu son activité pendant la guerre. C'est pour la Société de l'histoire de Normandie que M. G.-A. Prévost a publié les *Notes*[1] rédigées par Claude Pellot, alors premier président du Parlement de Rouen, sur la province où il avait commencé et où il termina sa carrière administrative. Nous ne connaissions de Claude Pellot jusqu'ici que des lettres, d'ailleurs importantes, publiées pour la plupart par G. Depping, dans sa *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*. Les *Notes* sont reproduites d'après un manuscrit de la bibliothèque Mazarine, qui est anonyme, mais dont M. Prévost a pu sans grande peine identifier l'auteur. Elles contiennent des renseignements nombreux sur le clergé, les gentilshommes, les officiers et les bourgeois notables de la province, groupés par bailliages. Il faut signaler (p. 62 et suiv.), sur les présidents et conseillers du Parlement de Rouen, des notes personnelles, évidemment destinées à rester secrètes, et parfois assez vives. L'édition, précédée d'une introduction et suivie d'une table des noms de personnes, a été faite avec grand soin et elle est pourvue d'une annotation abondante, qui complète les indications fournies par Claude Pellot. J'aurais souhaité seulement que M. Prévost, à propos du clergé normand, eût rapproché des renseignements que nous devons à Pellot, et qui sont parfois un peu vagues, ceux, beaucoup plus précis et presque contemporains, que nous donne Voysin de La Noiraye. M. Prévost connaît le Mémoire de Voysin et nous en dit lui-même l'importance. Peut-être avait-il déjà terminé son manuscrit lorsqu'il a pu consulter l'ouvrage de M. Esmonin et n'a-t-il pas voulu refondre tout son appareil critique? C'est d'ailleurs la seule lacune notable que j'aperçoive.

Les quelques ouvrages originaux relatifs au règne de Louis XIV relèvent soit de l'histoire religieuse, soit de l'histoire militaire, exception faite pour une courte étude d'histoire administrative locale.

Celle-ci est due à M. G. Pérouse, archiviste de la Savoie, et nous renseigne sur l'organisation et la vie des paroisses rurales de l'archevêché de Tarentaise au XVIIe siècle[2]. M. Pérouse a méthodiquement exploré les archives départementales et communales et tiré ses renseignements les plus précieux des procès-verbaux des visites

1. *Notes du premier président Pellot sur la Normandie (1670-1683)*, éditées par G.-A. Prévost pour la Société de l'histoire de Normandie. Paris, A. Picard; Rouen, A. Lestringant, 1915, in-8°, XXXIV-400 p.

2. Gabriel Pérouse, *les Paroisses rurales d'un diocèse de Savoie au XVIIe siècle. L'archevêché de Tarentaise.* Bibliothèque d'histoire de l'Église de France. Paris, Letouzey et Ané, sans date, in-8°, 81 p.

paroissiales. Malheureusement, celles-ci étaient fort espacées (on n'en compte pas plus d'une douzaine en un siècle), et M. Pérouse nous en indique la raison : elles entraînaient, pour les pauvres communautés de la montagne, des frais très lourds qu'elles n'eussent pas été en état de supporter plus souvent. Les renseignements ainsi réunis, M. Pérouse les a groupés, sans aucun effort de composition, en une série de chapitres, longs ou courts, sur une série de questions : les circonscriptions paroissiales, la nomination des curés et des vicaires perpétuels, les vicaires, les communautés de prêtres, les procureurs des paroisses, les visites paroissiales, etc... Je signalerai, en particulier, le chapitre relatif aux procureurs de paroisses; nous y voyons une fois de plus, et par des détails précis, quel rôle jouait encore dans l'Église, à cette époque, la communauté des fidèles. « Les obligations du curé », dit M. Pérouse, « se bornent aux fonctions propres de son ministère et ses droits à la perception des revenus de son bénéfice. Quant au gouvernement de la paroisse, il appartient aux paroissiens en corps, c'est-à-dire à la commune. » A la série de ses petits chapitres, M. Pérouse n'a pas ajouté de conclusion. Mais celle-ci se trouve formulée, à propos d'une question particulière, dans le dernier d'entre eux, et je ne puis mieux faire que de la reproduire. « Nous retrouvons donc ici », y est-il dit, « comme dans toute notre enquête, le goût de l'autonomie paroissiale, que ne heurte d'ailleurs aucun essai de centralisation ecclésiastique; l'extrême diversité des coutumes locales, que l'on ne contrarie pas davantage en tentant d'uniformiser les choses; enfin la tendance à pourvoir à tous les besoins par des fondations perpétuelles et à augmenter ainsi le patrimoine collectif. » On voit combien l'intérêt d'une pareille étude, si modeste qu'en soit la forme, dépasse le cadre restreint où elle s'enferme.

Trois études d'histoire religieuse sont de caractères bien différents. Dans l'une, M. Raoul Allier poursuit son enquête sur l'activité des confrères du Très-Saint-Sacrement en province[1]. Il réunit tout ce que nous savons actuellement de la Compagnie de Toulouse, en l'absence de ses registres, qui sont restés introuvables. Il procède selon sa méthode ordinaire — la seule possible en l'espèce — relevant la trace des confrères déjà connus dans une série d'œuvres toulousaines postérieures à 1641[2] : c'est « l'aumône générale » pour le « renfermement des pauvres mendiants » ; c'est l'œuvre des Bouil-

1. R. Allier, *la Compagnie du Très-Saint-Sacrement-de-l'Autel à Toulouse.* Paris, Champion, 1914, in-8°, 152 p.

2. C'est à cette date que M. Allier plaçait déjà. dans la *Cabale des dévots*, la fondation d'une Compagnie à Toulouse, en l'attribuant surtout à l'action du chevalier de La Coste.

lons; c'est surtout la « Communauté des Frères-Cordonniers », organisée à Paris d'abord par « le bon Henry », le cordonnier Henry Buche, puis transportée à Toulouse en 1650[1]. M. Allier met particulièrement en lumière le rôle de l'abbé de Ciron, qui procure à la Compagnie la protection d'Anne d'Autriche; qui travaille avec elle à la fondation des premiers séminaires à Toulouse; qui inspire enfin l'œuvre de Mme de Mondonville, les « Filles de l'Enfance », tout animée de l'esprit des confrères. M. Allier termine en nous donnant quelques indications sur les rapports de la Compagnie avec l'Aa toulousaine, récemment étudiée par le comte Begouin[2], — rapports étroits, mais qui ne semblent pas avoir été toujours cordiaux. Il croit apercevoir que l'Aa, soumise à l'influence directe des jésuites, s'est efforcé de faire prévaloir dans la Compagnie cette influence à celle des oratoriens, suspects de complaisance envers les jansénistes, et n'a réussi qu'à tuer la Compagnie, qui disparaît vers 1670.

Le but de M. Navatel, dans son volume sur *Fénelon*[3], a été, nous dit-il, de « composer le tableau de la direction spirituelle de Fénelon dans la petite confrérie secrète du pur amour ». Il a essayé, ajoute-t-il, de composer ce tableau avec les seuls documents authentiques de la *Correspondance*, « par conséquent de façon tout objective ». En réalité, si la bonne foi de M. Navatel dans son effort, si ses intentions d'impartialité sont indiscutables, il n'en est pas moins évident qu'il est sans cesse préoccupé de faire apparaître les dangers du pur amour et de la direction spirituelle, telle que Fénelon l'a comprise. N'a-t-il pas fait précéder son étude d'une introduction sur la direction spirituelle en général, puis d'un premier chapitre où il oppose celle de Fénelon à la direction traditionnelle, pour affirmer, dès les premières pages de son livre, que la spiritualité nouvelle « contrastait visiblement avec la dévotion approuvée de l'Église » et que « jamais les saints n'avaient négligé à ce point, dans la direction des parfaits, l'usage des pratiques pieuses familières aux simples fidèles »?

Quant au plan suivi par M. Navatel, il est aussi peu systématique que possible. Il consiste à nous présenter successivement, dans une série de chapitres, tous ceux qu'il considère comme des membres de la petite confrérie secrète. Parmi ceux-ci, nous sommes un peu surpris de rencontrer Seignelay, dont M. Navatel nous dit lui-même qu'il « ne fit guère que passer » sous la conduite de Fénelon et que

1. M. Allier a déjà consacré à Henry Buche un chapitre de la *Cabale des dévôts*.

2. Voir la *Revue*, t. CXVI, p. 133.

3. L. Navatel, *Fénelon. La Confrérie secrète du pur amour*. Paris, Émile-Paul Frères, 1914, in-18, XVII-335 p.

« leur relation spirituelle dura quelques mois à peine, de juillet à novembre 1690 », pendant la dernière maladie du ministre. Doit-on même compter parmi les adeptes du pur amour le duc de Bourgogne? Il semble bien que Fénelon ne lui ait jamais découvert toute sa doctrine et que plus tard, lorsque le jeune prince approcha du trône, « ce fut une nécessité pour son directeur de sortir des généralités systématiques et de s'arrêter à un idéal de perfection plus déterminé, plus vivant, mieux adapté au rang et à la vocation de son élève ».

A vrai dire, dans plusieurs des chapitres consacrés au duc de Bourgogne, dans l'un de ceux où l'auteur nous présente le duc de Chevreuse, M. Navatel paraît oublier quelque peu le pur amour. C'est presque uniquement de politique qu'il s'agit; là des efforts tentés par Fénelon pour achever l'éducation politique du dauphin; ici de l'influence que prit le duc de Chevreuse sur Louis XIV pendant les dernières années du règne et qui permit à Fénelon, nous dit avec un peu d'exagération M. Navatel, de « se donner, du fond de son exil, la satisfaction suprême d'exercer en quelque sorte dans le Conseil du roi le rôle d'un premier ministre ». Ces chapitres d'histoire politique, sans rien nous apporter de bien nouveau, n'en sont pas moins parmi les plus intéressants du livre. J'y signalerai, en particulier, ce que nous dit l'auteur de l'ardeur pacifiste — nous dirions volontiers aujourd'hui « défaitiste » — du prélat pendant les plus dures années de la guerre de la Succession d'Espagne[1].

Dans la monographie que nous présente le Dr Maria D'ANGELO, c'est à la fois d'histoire religieuse et d'histoire politique qu'il s'agit. Sous le titre : *Louis XIV et le Saint-Siège*[2], il ne se propose pas de refaire l'histoire entière de la querelle entre Louis XIV et la Papauté, mais seulement de reprendre, en la précisant, celle des pourparlers qui conduisirent, à travers les deux pontificats d'Alexandre VIII et d'Innocent XII, à la paix religieuse de 1693. Il le fait d'ailleurs uniquement avec les sources romaines : correspondance des nonces à Paris avec le cardinal-secrétaire d'État, documents manuscrits des archives vaticanes et de la bibliothèque du cardinal Casanate, etc... Il ne cite les auteurs qui ont parlé de la querelle que lorsqu'ils ont eux-mêmes cité des documents inédits et

1. Mgr Baudrillart, dans son introduction sur le duc de Bourgogne dont nous avons parlé plus haut, proteste vivement contre l'opinion que celui-ci a voulu « la paix à tout prix, au point de désirer une défaite qui avançât cette paix ». Je crois qu'il a raison. Mais je n'oserais pas affirmer que Fénelon n'est pas allé jusque-là. Il faut lire la lettre qu'il écrivait le 24 juin 1710 et que cite M. Navatel.

2. Dr Maria d'Angelo, *Luigi XIV e la Santa Sede (1689-1693)*. Roma, tipografia dell' Unione Editrice, 1914, in-8°, 65 p.

ne discute pas leurs opinions. Sa conclusion est très prudente. Il y exprime l'opinion qu'il n'y eut victoire complète ni pour Louis XIV — cela va sans dire — ni pour le Saint-Siège, puisque celui-ci fit, sous Innocent XII, une importante concession, à laquelle il s'était toujours refusé jusque-là, en disjoignant la question de la régale de celle des évêques.

M. Henri Malo nous a donné dès 1913[1] le second volume de son intéressant ouvrage : *les Corsaires dunkerquois et Jean Bart*[2]. C'est dans celui-ci qu'en apparaît le héros, dont l'histoire se poursuit de chapitre en chapitre à travers les mille incidents de la guerre de Hollande et de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Ce second volume présente les mêmes caractères que le premier et je ne reviens pas sur ce que je disais de celui-ci il y a quatre ans : il est un peu chargé de détails, un peu dispersé aussi, mais plein de vie; nous n'y trouvons pas seulement l'histoire de Jean Bart, mais celle du port de Dunkerque et de la guerre de course — la *caprerie*, comme on l'appelait alors — pendant tout le règne personnel de Louis XIV.

Quant au *Montesquiou d'Artagnan* de M. J. Coroënne[3], il est d'un intérêt plus limité. C'est moins une étude historique qu'un plaidoyer en faveur de Montesquiou, à qui M. Coroënne attribue tout le mérite de la victoire de Denain. Sa thèse, en résumé, est la suivante : le projet de marche de nuit contre Denain, qui seul rendit possible la victoire, est tout à fait indépendant des projets antérieurs qui visaient aussi Denain; il a été imaginé et exécuté par Montesquiou; c'est donc bien à Montesquiou que la victoire est due. Les pièces, que M. Coroënne cite abondamment, paraissent en effet le prouver. Mais pourquoi tant d'acrimonie envers Villars? En nous annonçant dès le début « les mensonges et les contradictions » du maréchal, l'auteur ne risque-t-il pas de nous faire douter de son impartialité? D'autre part, après nous avoir apporté ses preuves « par les pièces officielles », avait-il besoin d'examiner longuement dans quelle mesure les historiens de la bataille étaient d'accord entre eux, puis d'accord avec les documents contemporains? Il justifie ainsi le sous-titre du livre : *Démonstration, réfutations et critiques*. Mais une démonstration probante n'eût-elle pas suffi?

G. Pagès.

(Sera continué.)

1. Mais il ne m'est parvenu que l'année suivante.

2. Henri Malo, *les Corsaires dunkerquois et Jean Bart*. T. II : *1662-1707*. Paris, *Mercure de France*, 1913, in-8°, 517 p.

3. J. Coroënne, *Montesquiou d'Artagnan, vainqueur de Denain. Démonstration, réfutations et critiques*. Paris, Melet, 1913, in-8°, 272 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

La sainte Bible. Traduction nouvelle d'après les meilleurs textes, avec introductions et notes. Première livraison : *Genèse-Exode, 1-9, 16.* Paris, Société biblique, 1916. 80 pages, in-folio. Deuxième livraison : *les Évangiles synoptiques*, 1918. 128 pages, in-folio.

Les traductions françaises de la Bible ne manquent point; s'il en est dont la réputation excède sans doute les mérites, par exemple celle de Lemaître de Sacy, plusieurs emportent l'estime, et l'une d'elles, au moins, celle de l'abbé Crampon, peut, à juste titre, passer pour remarquable; du reste, le grand public qui s'intéresse à la Bible ignore généralement cette version; elle doit sa réputation aux érudits qui sont en état de l'apprécier et connaissent les insuffisances des autres. A dire vrai, aucune de nos traductions, sans en excepter celle de l'abbé Crampon, ne paraît pleinement satisfaisante au jugement d'un lecteur averti et compétent, j'entends capable de voir les difficultés de tout genre dont se hérisse la lettre de la Bible et assez libre d'esprit pour ne pas se contenter, en guise de solution, d'une vague logomachie ou d'affirmations en l'air. Il n'y a d'ailleurs pas que la lettre à considérer : un instant de réflexion sur les livres du canon biblique, considérés en eux-mêmes et surtout dans leur relation réciproque, conduit à poser, touchant leur composition et leur date, nombre de problèmes dont la solution importe essentiellement à leur intelligence. Il paraît donc indispensable qu'une traduction de la Bible s'accompagne aujourd'hui de quelques explications et commentaires. Toutefois, il y a une mesure à garder sur ce point, à moins qu'on ne fasse œuvre de pure science et qu'on ne s'adresse qu'aux érudits : ainsi la traduction de Reuss, si utile encore et si intéressante, outre que son désir d'extrême fidélité la rend illisible, ne peut que décourager le *lector candidus* qui aborde ses seize volumes massifs. Elle a un autre défaut : elle compte quarante ans d'âge et plus, ayant paru de 1874 à 1880, et, depuis son achèvement, un immense travail philologique, archéologique, historique, exégétique a été accompli, tant sur la forme que sur le fonds du texte des deux Testaments, et tel qu'on peut dire que l'étude de la Bible en a été renouvelée. De ce travail il est indispensable qu'une traduction s'inspire continuellement. Un homme qui saurait, même très bien, l'hébreu et le grec ne posséderait qu'une petite partie des ressources actuellement nécessaires pour se tirer honorablement d'une traduction du Livre et, à vrai dire, les forces d'un seul

traducteur et le temps de sa vie ne suffiraient pas à la besogne. C'est donc une œuvre grandement utile qu'a entreprise la Société biblique de Paris, pour célébrer son centenaire, en groupant sous une direction commune une quarantaine de collaborateurs compétents.

Elle disposait d'un modèle dont il serait aussi injuste de taire le nom que de rabaisser le prix; c'est la traduction allemande publiée par Kautzsch, sous le titre de *Die heilige Schrift des alten Testaments*, en troisième édition, de 1909 à 1912; ce ne sera pas un mince mérite que de nous en donner un équivalent. Voyons d'abord dans quelle intention et dans quel esprit l'œuvre a été entreprise et conduite. Il ne s'agit point d'édifier, mais d'instruire le lecteur; on lui épargnera donc toutes les effusions proprement confessionnelles et on s'efforcera d'abord de mettre à sa portée les résultats acquis de la science; on ne s'interdira pas à l'occasion de souligner l'intérêt religieux ou moral de tel ou tel livre ou passage, mais sans y insister et parce qu'en vérité on ne pouvait faire autrement, puisqu'on dresse ce monument en commémoration de la fondation d'une société religieuse. Le lecteur auquel on a pensé n'est point le savant; on ne descendra donc point dans le détail des questions, on ne donnera aucune indication bibliographique; en un mot on se contentera de ce qu'on nomme la « vulgarisation scientifique ». Toutefois, la traduction proprement dite, fruit de longues études et résultat de discussions approfondies, reste comme un témoignage considérable pour le savant lui-même. Cette traduction, on veut qu'elle soit exacte, mais on entend aussi qu'elle reste lisible et on ne la fait pas tenir toute dans la transcription mot à mot du texte; surtout on évite le faux archaïsme et le pseudo-orientalisme, par quoi plusieurs autres versions sont tombées dans le jargon; elle serre donc le texte d'aussi près que possible, mais elle le met en français.

Au regard de l'Ancien Testament, ce texte n'est pas purement et simplement celui de l'édition massorétique, que se contentent de suivre toutes les autres traductions françaises faites sur l'hébreu; on a pris soin de rapprocher de la lettre de cette édition les leçons du Pentateuque samaritain, celles des Targumim, celles des très anciennes versions grecques, latines, syriaques qui nous permettent souvent de remonter à un état du texte antérieur au travail des Massorètes. On s'est avoué qu'il y a dans la Bible hébraïque des passages présentement inintelligibles; on n'a pas cherché à les rendre clairs coûte que coûte et on a remplacé les restitutions hasardeuses par des points de suspension, quitte à préciser en note l'état de la question pour chaque cas particulier. Les notes sont établies, pour ainsi dire, en deux étages : d'abord des notes « critiques » où l'on donne les indications nécessaires sur l'établissement du texte et les variantes importantes; au-dessous, des notes « explicatives » où se trouvent signalées et brièvement éclaircies les principales obscurités du récit biblique.

Chaque écrit, ou groupe cohérent d'écrits, est précédé d'une *Intro-*

duction qui précise son caractère, le temps et les circonstances de sa composition. On nous annonce, du reste, une *Introduction générale* « où l'on s'efforcera de remettre à sa place dans l'évolution de la littérature hébraïque chacun des ouvrages qui sont entrés dans la composition du recueil définitif ». En l'attendant, un substantiel résumé, modestement présenté comme une introduction provisoire et imprimé sur la couverture du fascicule, dit l'essentiel de ce qu'il faut savoir touchant la composition de la *Genèse* et ses sources diverses. Du reste, on s'est efforcé de rapporter autant que possible chaque péricope et, lorsque cela a été utile, chaque verset à sa source propre, que désigne en marge une lettre convenue. Enfin chaque partie du récit est distinguée et annoncée par un sous-titre précis qui facilite singulièrement la lecture. Tout cela est, en somme, très bien conçu et très pratique. Les éclaircissements, insuffisants pour approfondir l'exégèse de l'Ancien Testament, constituent un excellent point de départ à son étude et ils guideront très sûrement le lecteur qui veut au moins comprendre ce qu'il lit. Tel était le but que se proposaient les traducteurs et il est atteint : la Bible rentre ici dans l'histoire.

La *Genèse* a été traduite par M. Louis Aubert et l'*Exode* par M. Louis Trabaud; M. Adolphe Lods a revu tout le travail et a rédigé l'introduction provisoire.

Le premier fascicule du Nouveau Testament appartient en entier, introduction, traduction et notes, à M. Maurice Goguel, hormis une notice sur *le Peuple juif au temps de Jésus*, rédigée par M. Louis Randon. Pour en finir tout de suite avec celle-ci, je confesserais que, dans son ensemble, elle me paraît un peu trop sèche et élémentaire; elle est aussi incomplète très fâcheusement, car elle ne dit rien du judaïsme de la *diaspora*, non plus que des sectes juives plus ou moins gnostiques ou syncrétistes dont le rôle apparaît chaque jour, sinon plus clair, au moins plus important dans l'histoire des origines chrétiennes et même dans celle de la composition de nos textes évangéliques.

Le dirai-je d'ailleurs? J'ai l'impression — peut-être fausse, mais tenace — que les traducteurs et commentateurs du Nouveau Testament se sont sentis plus gênés devant leur texte que ceux de l'Ancien et que les obligations que leur imposait le patronage de la Société biblique ont quelque peu restreint leurs initiatives. C'est surtout par omission qu'ils ont quelquefois péché, car ce qu'ils ont cru pouvoir dire donne une idée généralement exacte de l'état de la science et reste fort intéressant.

Le texte suivi est celui de Nestle, mais M. Goguel ne s'interdit pas de lui préférer d'autres leçons. Je serais même étonné qu'un de ses *écarts*, par rapport à Nestle, ne causât pas de l'émoi à plus d'un lecteur : en *Lc.*, 3, 22, il a suivi la leçon du codex D : υἱός μου εἶ σύ · ἐγὼ σήμερον γεγέννηκά σε! Il a bien fait; mais comme aucune note explicative ne vient justifier sa préférence, je suppose qu'elle surprendra. La tra-

duction est fidèle et facile et tous les lecteurs compétents comprendront les raisons qui ont décidé l'auteur à se ranger à tel sens plutôt qu'à tel autre dans les passages douteux. Pourtant, je suis demeuré perplexe devant la traduction de *Mt.*, 6, 11 : « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien », et devant la note qui l'accompagne. M. Goguel remarque que le mot grec ἐπιούσιος, ne se trouvant pas ailleurs que dans notre texte, n'y offre pas un sens très assuré ; il est vrai, mais je n'hésite pas à croire qu'il en est toujours un qu'il n'a sûrement pas : c'est celui de « quotidien », et la traduction de la Vulgate hiérony-mienne : « Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie », me semble, quoiqu'on en ait dit, favorisée par l'étymologie ἐπί — qui, en composition, veut souvent dire « au-dessus » — et οὐσία qui, dans la langue de la Septante comme dans le grec classique, implique l'idée de « biens matériels ». C'est là un détail.

L'introduction est claire, mesurée et très sage ; elle pose bien la question et en offre la solution qu'acceptent aujourd'hui à peu près tous les savants ; j'y souscris pour ma part entièrement ; tout au plus insisterais-je sur les différences qui séparèrent, selon toute apparence, le *Marc* qu'ont suivi *Mt.* et *Lc.* de notre *Mc.* à nous (p. 15). Et aussi, après avoir lu les suggestifs *Testimonies* de Rendel Harris (1916), ferais-je quelques réserves sur l'assimilation des *Logia* dont parle Papias à la source Q, commune à *Mt.* et à *Lc.* Enfin, je marquerais beaucoup plus de scepticisme que M. Goguel sur la valeur historique de nos synoptiques et peut-être en ce point sa prudence demeure-t-elle excessive. Parfois il est visiblement resté en deça de sa science, dont nous savons par ailleurs qu'elle est parfaitement « au courant » : il fallait sans doute qu'il en fût ainsi pour ne pas effaroucher certains lecteurs. Ceux qui sont moins timides le regretteront.

Je n'ai que du bien à dire des notes critiques qui se rapportent à l'établissement du texte et des notes où sont marqués les rapports de ce texte avec l'Ancien Testament ou d'autres passages du Nouveau ; en revanche, je suis moins satisfait des notes explicatives. Je les trouve trop prudentes, elles aussi, trop portées à tourner autour des points dangereux et à y abandonner le lecteur tout juste au moment où, sans le savoir même, il aurait le plus besoin de secours. Veut-on quelques exemples ? En voici : le lecteur lit en *Mt.*, aussi bien qu'en *Lc.*, les récits de l'enfance, sans rien apprendre touchant leur caractère légendaire, leur origine et leur vrai sens ; la première fois qu'il rencontre le nom de Nazareth, en *Mt.*, 2, 23, il n'est pas averti que ce nom soulève un problème et qu'il n'est pas sûr du tout — au contraire — que le « Nazaréen » signifie « l'homme de Nazareth » ; le sermon sur la montagne, pour si célèbre qu'il soit, n'en est pas moins, de toute évidence, une composition artificielle ; je l'aurais dit et je l'aurais prouvé. Au vrai, aucune des grandes difficultés que l'exégèse scientifique oppose, même sans le vouloir, aux affirmations confessionnelles, n'est, dans ces notes explicatives, abordée de front et élucidée : qui-

conque prendra la peine de lire, en fonction de cette remarque, les chapitres évangéliques relatifs à la Passion et à la Résurrection saisira toute sa portée. Ce « défaut » de l'œuvre est d'autant plus regrettable que M. Goguel est un des exégètes français les plus et les mieux avertis. Et l'on entend bien encore que ce n'est point ici de sa compétence qu'il s'agit et que je ne conteste pas qu'il se soit très honorablement tiré d'obligations délicates et contradictoires.

Quelques affirmations de-ci et de-là m'ont surpris. Par exemple, je ne vois pas très bien, même — et surtout — après avoir relu *Mt.*, 23, 37, et *Lc.*, 13, 34, quelles peuvent être les « très fortes raisons » de croire que Jésus est allé plusieurs fois à Jérusalem au cours de son ministère (p. 17); je ne soutiendrais pas si fermement que le fait M. Goguel que Jésus a certainement cru inévitable l'abolition du culte juif et la disparition du Temple, car je n'ai aucune confiance dans la solidité historique de l'accusation devant Caïphe (p. 18). « Dans la pensée de Jésus », est-il dit p. 75, « la messianité était inséparable de souffrances et d'humiliation »; voilà ce que je ne soutiendrais pas, non seulement parce que la conscience messianique de Jésus fait encore question — au moins — mais parce que l'idée du Messie humilié et souffrant a toutes les chances d'appartenir au milieu apostolique et non pas au Christ lui-même.

Je pourrais prolonger ces chicanes; elles ne diminuent en rien la valeur du service que M. Goguel vient de rendre aux études chrétiennes en publiant sa traduction[1].

La nouvelle Bible est magnifiquement imprimée sur du papier superbe et qui ne sent pas « la crise »; ce sera un beau volume. Pourtant, il faut bien que je dise que son format (in-folio) est très incommode; je le croyais définitivement abandonné pour tous les livres de travail. Quand celui-ci sera largement ouvert sur une table d'érudit, il y tiendra beaucoup de place. En revanche, il y fera bon effet: il y sera le témoignage d'un noble effort et il y portera les résultats féconds d'une entreprise entre toutes honorables pour la science française[2].

Ch. Guignebert.

Ruth Putnam. **California : the Name.** With the collaboration of Herbert J. Priestley, Assistant Professor of History, University of California. University of California Publications in History, t. IV, n° 4, p. 293-365. December 19, 1917. University of California Press. Berkeley.

La péninsule de Californie, qui a donné son nom à l'État du même

1. Une petite inadvertance : je lis à la p. 9 que l'impôt du didrachme pour le Temple est dû par tout juif à partir de l'âge de douze ans, et à la p. 44, n. 6, que c'est à l'âge de vingt ans; il faudrait se décider.

2. Je n'ai relevé qu'une faute typographique : à la p. 20, col. 2, l. 26, la lettre *i* est tombée.

nom, fut atteinte pour la première fois dans sa partie méridionale en 1533, ou en 1535 par Fernand Cortez, le conquérant du Mexique. Mais la première expédition qui en explora la côte orientale fut celle d'Alarcon, en 1540. Alarcon pénétra même assez loin dans le fleuve Colorado qui se jette au fond du golfe. Cabrillo, en 1542, longea la côte occidentale et atteignit le territoire de l'État actuel de Californie. C'est lui qui, le premier, appelle la péninsule : Californie, *California;* il emploie même ce nom comme s'il était déjà usuel. « Le dimanche 2 juillet », dit-il dans son journal, « nous arrivâmes en vue de la Californie... »

On s'est longtemps demandé d'où pouvait provenir ce nom, jusqu'au jour, en 1862, où le Dr Hale le découvrit dans un roman espagnol du début du XVIe siècle : *Las Sergas de Esplandian*, qui forme la cinquième partie, ajoutée après coup, du roman célèbre d'Amadis de Gaule, écrit en portugais au XVe siècle, traduit d'abord en espagnol, puis dans la plupart des langues de l'Europe. C'est le traducteur espagnol, Montalvo, qui a ajouté cette cinquième partie, dont la plus ancienne édition connue est de 1521, mais qui a dû en avoir d'autres antérieures, car il existe une édition d'une sixième partie, datée de Salamanque 1510.

Esplandian est le fils d'Amadis. Il est venu au secours de l'empereur de Constantinople menacé par le roi de Perse Armato qui a invité tous les princes payens à s'unir à lui contre les Chrétiens. A cet appel a répondu la belle Calafia, une négresse, reine des Amazones noires qui habitent l'île de California, située « à droite des Indes, près du Paradis terrestre ». Après toutes sortes d'aventures, Calafia finit naturellement par devenir amoureuse d'Esplandian et se fait chrétienne avec ses compagnes.

Jusqu'ici on n'aperçoit aucun rapport entre une île légendaire et la péninsule lointaine où aborda Cortez. Mais, en 1520, un lieutenant de Cortez, qui explorait les parties du Mexique voisines du Pacifique, lui parle d'une île située à dix jours de navigation, au large, et habitée par des Amazones. Un autre Espagnol, Guzman, rapporte en 1530 la même légende. Et c'est probablement dans une des îles voisines du golfe de la Paz, près de l'extrémité méridionale de la péninsule, que prirent pied les premiers découvreurs[1].

On sait combien l'histoire fabuleuse des Amazones eut de succès dans l'antiquité. Elle n'en eut pas moins au moyen âge. Jacques de Vitry, dans son *Historia orientalis*, parle d'une île située au milieu d'un fleuve, près des montagnes caspiennes (*juxta montes Caspies*) et qui est habitée par des femmes très belliqueuses. Leurs maris ne viennent dans l'île qu'une fois par an. Lorsqu'il leur naît un fils, elles

1. La première carte qui porte le nom de Californie est celle de Diego Gutierrez publiée en 1562 (reproduite en *fac simile* dans le travail de Miss Putnam). Ce nom est donné au cap qui forme la pointe méridionale de la péninsule : *C. California.*

le nourrissent et l'élèvent jusqu'à six ans, puis le renvoient au père. Elles ne gardent avec elles que les filles.

Mais voici qu'au temps des grandes découvertes la fable des Amazones se répand de plus en plus. Christophe Colomb, dans son journal de bord, raconte qu'au dire des Indiens il existe, au delà de la Jamaïque, une île de Matitino qui n'est habitée que par des femmes, et il réédite à peu près les détails donnés par Jacques de Vitry. Pigafetta, le pilote de Magellan, la reprend à son tour un peu plus tard, mais l'applique à une île d'Acoloro, située quelque part dans l'océan Indien, « au-dessous » de Java-la-Grande. Plus tard, le nom de fleuve des Amazones fut donné au grand fleuve de l'Amérique du Sud découvert en 1541 par un compagnon de Pizarre, Orellana, qui prétendait avoir rencontré sur ses bords une peuplade où il n'y avait que des femmes.

Il est donc certain qu'on cherchait cette île des Amazones quelque part dans les océans nouvellement découverts. Et si l'on tient compte de la popularité certaine qu'eurent les romans d'Amadis et d'Esplandian, on se représente comment un lecteur de ces romans a pu donner le nom de Californie à une île ou à un territoire du Grand Océan où précisément les compagnons de Cortez avaient entendu dire qu'il existait des Amazones.

Tels sont les résultats de la consciencieuse enquête de Miss Putnam. Il est possible de la compléter au moins sur un point. C'est par Marco Polo, le grand voyageur vénitien, que l'histoire des Amazones s'est répandue dans le monde des explorateurs. Marco Polo prétend avoir entendu dire qu'il existait au large de la côte occidentale des Indes, entre la côte du Mekran et l'île de Socotora, deux îles habitées l'une par des hommes, l'autre par des femmes qui ne se rencontraient qu'à des époques déterminées, toujours avec ce détail que les enfants mâles sont renvoyés aux pères et les filles gardées par les mères[1]. Or, les récits de Marco Polo eurent sur les grandes découvertes une influence directe. C'est l'Inde et le Cathay de Marco Polo que se proposait d'atteindre Colomb en naviguant toujours vers l'Ouest.

Reste à savoir où l'auteur d'Esplandian avait trouvé ce nom de Californie. A cette question encore il est permis de répondre avec une très forte vraisemblance. Il est fait mention dans la *Chanson de Roland* d'un pays de Califerne. Charlemagne se lamente sur la mort de son neveu ; il énumère les ennemis dont il craint d'avoir à soutenir l'attaque :

> Mor est mis nies ki tant soleit cunquere
> Encuntre mei revelerunt li Saisne [Saxons]
> Et Hungre et Bugre et tante gent averse,
> Romain, Puillain et tuit cil de Palerne
> Et cil d'Affrique et cil de Califerne[2].

1. Marco Polo, édit. Yule-Cordier, ch. XXXI, t. II, p. 404 et suiv.
2. Vers 2920-2924.

Aucun des éditeurs n'a cherché à identifier ce nom de *Califerne*. Miss Putnam risque l'hypothèse : *pays des Kalifes;* mais il y a tant de noms inventés dans la *Chanson de Roland* qu'il en doit être de même de celui-ci. Quoi qu'il en soit, la ressemblance est telle avec *California* que la seconde forme paraît bien dériver de la première. Ainsi le nom de Californie viendrait en dernière analyse de la *Chanson de Roland.*

L. GALLOIS.

Louis BATIFFOL. **Les anciennes républiques alsaciennes.** Paris, Ernest Flammarion, 1918. In-12, IV-310 pages. Prix : 4 fr. 75. (Dans la « Bibliothèque de philosophie scientifique ».)

Nous remercions très vivement M. Batiffol du charmant volume qu'il vient de consacrer à l'Alsace, de la sympathie profonde qu'il témoigne à la chère province, de toute la peine qu'il a prise pour connaître son passé et pour bien comprendre, par l'étude même de ce passé, son âme. Que le titre du volume ne trompe pas : ce que M. Batiffol nous donne, c'est une histoire complète de l'Alsace depuis ses lointaines origines jusqu'à la Révolution française; mais cette histoire est dominée par une thèse qui peut se résumer ainsi : l'Alsace a toujours réclamé son indépendance et ses libertés; cet esprit s'est manifesté surtout dans les villes libres qui de bonne heure ont formé de véritables républiques; et voilà pourquoi l'Alsace a été toute préparée à applaudir les principes de la Révolution française où elle a retrouvé ses principes à elle, et c'est là une des raisons profondes de son attachement à la France. Pour démontrer cette thèse, M. Batiffol tirera un premier plan dans son livre les dix villes de la Décapole et Mulhouse et Strasbourg; il insistera beaucoup moins sur les états ecclésiastiques et les états seigneuriaux. Les habitants de certains de ces états ne pensaient certainement pas comme ceux des villes, et M. Batiffol n'a pas assez souligné le contraste. Même aujourd'hui, après que l'Alsace a retrouvé son unité dans l'unité française, après qu'elle s'est donnée tout entière à la France en un élan d'enthousiasme et d'amour, les idées libérales sont inégalement en faveur dans le pays, et si l'on pouvait par des teintes plus ou moins foncées traduire ces différences sur une carte, on retrouverait à peu près les anciens états entre lesquels l'Alsace se divisait au moyen âge : tant le passé pénètre le présent! Mais, cette réserve faite, nous nous rallions à la thèse principale de M. Batiffol. L'Alsacien, dans son ensemble, est individualiste et égalitaire; il tient à son indépendance comme au plus grand des biens; il déteste les castes fermées; il a l'âme républicaine. Ces idées qui reviennent sans cesse dans le livre lui donnent une grande unité et toute la rigueur d'une démonstration.

A cette thèse qui domine le volume M. Batiffol a ajouté une série

de thèses accessoires, très curieuses. Nous allons les signaler et les discuter.

Après une agréable description de l'Alsace, après quelques pages consacrées à l'Alsace romaine, M. Batiffol en arrive aux invasions des barbares du ve siècle et, à notre grande surprise, il supprime entièrement de l'histoire d'Alsace les Allamans. Selon lui, Clovis a directement pris aux Romains le pays entre le Rhin et les Vosges. Cette théorie nous paraît contraire à tous les documents. Les Allamans au ve siècle s'étaient établis en masse sur la rive gauche du Rhin; ils s'étendirent vers le nord-ouest où ils se trouvèrent en présence des Francs ripuaires; ils leur livrèrent un grand combat à Tolbiac (Zulpich); ils poussèrent leurs incursions vers le sud-ouest jusqu'à Troyes. Dans leurs marches vers l'ouest, ils se heurtèrent, en un endroit inconnu, à Clovis qui les expulsa sur la rive droite du Rhin et les contraignit de demander un asile à Théodoric, roi des Ostrogoths[1]. Ces Allamans ont réussi à faire triompher leur langue en Alsace. Le dialecte qu'aujourd'hui on parle en Alsace est un dialecte allémanique, non un dialecte franc; et dès l'époque mérovingienne on parlait ce dialecte en Alsace. Les noms de lieux celtes ou romains ont cédé la place à des noms germaniques; la liste que nous fournissent au VIIe et au début du VIIIe siècle les *Traditiones Wizenburgenses* est très longue. Louis le Pieux nomma comme évêque à Strasbourg un Saxon Bernold pour que celui-ci pût prêcher à ses diocésains; car, comme écrit du peuple alsacien entre 826-828 le poète Ermold Nigellus : sa langue est la langue barbare (*Barbara lingua sibi*). M. Batiffol veut que la langue germanique n'ait triomphé en Alsace qu'à la fin du XIe siècle; elle se serait imposée par mode, ayant d'abord gagné les classes nobles qui voulaient plaire à leurs nouveaux souverains, puis de proche en proche les classes bourgeoises et le peuple aurait suivi : ainsi la langue latine avait précédemment remplacé la langue celtique. Pour appuyer cette opinion, M. Batiffol cite un texte : « L'archidiacre Wibert, écrivant la vie de son contemporain le pape alsacien Léon IX, raconte que le père et la mère de celui-ci, le comte Hugo, également d'Alsace, et Heilewide, parlaient tous deux au début du XIe siècle très bien le latin et l'allemand, preuve qu'à cette date les deux langues étaient encore conjointement pratiquées dans le pays puisqu'une femme les connaissait toutes deux. »

1. Voici en quels termes M. Batiffol expose cette histoire : « Une troupe d'Alamans ayant passé le Rhin et *faisant mine d'attaquer* le nouvel État [franc], Clovis marcha sur eux en 496 et les battit à Tolbiac. Les Bollandistes ont avancé que Tolbiac était près de Strasbourg, contrairement aux auteurs qui placent cet endroit à huit lieues de Cologne. » M. Batiffol n'a pas compris les Bollandistes. Ceux-ci distinguent, comme nous venons de le faire, deux batailles, une bataille de Tolbiac entre les Ripuaires et les Allamans, et où le roi des premiers fut blessé (Grégoire de Tours, II, 37), et la bataille entre Clovis et les Allamans, dont l'endroit n'est pas indiqué par Grégoire et qu'on peut supposer avoir été livrée à Strasbourg.

Mais le latin était une langue morte et une femme pouvait très bien la connaître par l'étude; à la fin du XIIe siècle, Herrade de Landsberg écrivit en latin le *Hortus deliciarum*. La seule langue courante restait l'allemand et comment Wibert désigne-t-il cette langue : *Et pater ejus natione Teutonicus, in patria lingua atque latina disertissimus; mater quoque*[1] *aeque utriusque linguae perita?* Wibert appelle Hugo *Teutonicus;* il désigne l'allemand comme la langue « paternelle » de celui-ci. Le texte prouve que l'allemand était la langue courante du pays; il se retourne tout à fait contre la thèse de M. Batiffol.

Au moment où l'Alsace est réunie, dès le début du XIe siècle, au royaume germanique et rattachée au duché de Souabe, la féodalité triomphe et naissent ces seigneuries collectives qu'on appelle des villes libres. M. Batiffol fait les plus louables efforts pour nous expliquer l'origine des institutions qui apparaissent à ce moment. Pourtant, nous ne pensons pas qu'il ait toujours trouvé la solution juste, ainsi pour les landgraves et le landvogt. Il y avait en Alsace à l'époque carolingienne deux comtes, l'un en Haute, l'autre en Basse-Alsace; au Xe et au XIe siècle, d'autres seigneurs usurpèrent ce titre de comte; pour se distinguer d'eux, les descendants des comtes carolingiens ou ceux qui tenaient leur place s'intitulèrent *landgraf* et gardèrent, à côté des droits sur leurs domaines, des droits régaliens sur toute la circonscription de Haute ou de Basse-Alsace; ces droits finirent par disparaître entièrement en Basse-Alsace où la dignité de landgrave, aux mains des évêques de Strasbourg, ne fut plus qu'un titre vide; ils subsistèrent plus longtemps en Haute-Alsace et se fortifièrent quand, au XVe siècle, une série de seigneurs du pays renoncèrent à leur immédiateté envers l'empire pour porter leur hommage direct au duc autrichien, landgrave de Haute-Alsace. Les rois de Germanie se créèrent de nouveaux droits en Alsace, y acquirent même un territoire autour de Haguenau; ces droits, ils les confièrent à un *landvogt*; mais toujours la dignité de landgraf qui plongeait davantage dans le passé et celle de landvogt sont restées distinctes, tout en étant parfois exercées par le même personnage. M. Batiffol ne creuse pas la question de l'origine des villes; il ne discute pas les nombreuses théories émises à ce sujet en Allemagne; il reste fidèle à la théorie tout à fait démodée de von Maurer; les communautés urbaines seraient nées des anciennes communautés rurales : « Créer une ville », écrit-il, « ce fut entourer un village de murailles, lui donner le privilège de se juger lui-même; ce qui entraînera tout le reste. » Le problème est infiniment plus complexe. De même, M. Batiffol n'a pas recherché quelles sont les origines véritables et l'importance des cours colongères, encore qu'en parlant d'elles il ait su éviter les exagérations de l'abbé Hanauer.

1. Dans l'édition on lit après *quoque : latina*. Mais il y a là une erreur ou du scribe du manuscrit ou de l'éditeur qui répète ce mot mal à propos.

Mais ce sont là matières d'érudition, et M. Batiffol a voulu écrire un livre pour le grand public. Il reprend l'avantage quand il nous décrit l'aspect, la constitution, l'administration des villes alsaciennes, quand il nous montre comment chez elles l'élément démocratique l'emporta de plus en plus sur le patriciat. Surtout il met fort bien en lumière l'importance des tribus (*Zünfte*) dans l'histoire de ces villes, la place que les poëles (*Stuben*) de ces tribus occupaient dans la vie des habitants. Ajoutons qu'à ces poëles les membres de la tribu célébraient les grands repas de famille, repas de mariage, de baptême et même d'enterrement et que toujours, malgré les lois somptuaires édictées par le magistrat, s'allongeait la liste des mets : l'Alsacien a toujours vécu de façon plantureuse. Les pages que M. Batiffol consacre aux tribus sont fort pittoresques et doivent être citées parmi les meilleures du volume.

M. Batiffol parle aussi en termes excellents et avec impartialité de l'humanisme et de la Réforme en Alsace; nous eussions seulement souhaité ici quelques développements supplémentaires. Il importait de nous retracer une géographie des diverses confessions religieuses en Alsace à la fin du XVIe siècle, de nous faire connaître au moins les villes qui restèrent fidèles à l'ancienne foi et celles qui embrassèrent la Réforme; à partir de cette époque, Strasbourg, Mulhouse, Landau, Wissembourg, Colmar, Munster, ralliées au protestantisme, se différencièrent profondément de Haguenau, Rosheim, Obernai, Schlestadt, Kaysersberg et Turckheim : les deux groupes de cités ne marchèrent plus du même pas.

Avec le XVIIe siècle et la guerre de Trente ans, M. Batiffol arrive à une période qu'il a étudiée à fond dans ses travaux antérieurs. Il prouve fort bien que la France occupa l'Alsace bien avant qu'elle intervînt directement dans la grande lutte et déclarât la guerre, le 19 mai 1635, à l'Espagne, puis, par ricochet, à la maison d'Autriche. Et la France fut appelée dans le pays à la demande des Alsaciens eux-mêmes. Le premier prince qui appela les Français en Alsace — le fait à échappé à M. Batiffol — fut le jeune comte de Montbéliard, de la maison de Wurtemberg, qui possédait en Alsace le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr. Dès septembre 1633, devant Nancy, il se mit sous la protection de la France. Le 23 septembre, une petite armée française, sous le commandement du marquis de Bourbonne, occupa le château de Montbéliard et de petits détachements français furent envoyés à Horbourg et à Riquewihr; en 1634, le comte de Hanau-Lichtemberg, Philippe-Wolfgang, livra aux Français ses places de Bouxwiller et de Neuwiller et Colmar commença ses négociations avec la France. Puis les catholiques eux-mêmes, craignant les pillages et les violences des Suédois, firent appel à la France qui s'installa à Saverne, à Reichshoffen, à Haguenau. A ce moment, le 6 septembre 1634, les Suédois subirent la grande défaite de Nördlingen; le parti protestant était anéanti; à Strasbourg, on n'entendait que cris et

gémissements — *nichts als Heulen und Wehklagen* — écrit le chroniqueur Walter. Dans ces circonstances, le résident français à Strasbourg, Melchior de l'Isle, et le résident suédois Reinhold Mockhel signent le 9 octobre à Francfort un projet de traité qui met l'Alsace sous la protection de S. M. très chrétienne, et les places que la France doit occuper sont énumérées dans l'acte[1] : ce n'est pas seulement Schlestadt et Colmar, c'est Guebwiller, Bollwiller, Thann, Masevaux. A la grande surprise de tous, Richelieu refuse de ratifier ce traité, et M. Batiffol veut nous persuader que le cardinal n'a jamais songé à la conquête de l'Alsace. Nous ne sommes pas de son avis. A ce projet de traité fut en effet substitué un autre traité signé le 1er novembre 1634 entre Richelieu et les princes confédérés allemands qui venaient de s'unir à Heilbronn — M. Batiffol le passe sous silence — et ce second traité était infiniment plus avantageux à la France que le projet du 9 octobre. Au nombre des places de l'Alsace mises en dépôt de S. M. sont comprises les places que les Suédois y avaient conquises, nommément Benfeld; en outre, la France devait être mise en possession de Brisach et « autres lieux circonvoisins sur le Rhin delà vers Constance[2] ». Toutes les garanties pour l'exercice de la religion protestante, pour la restitution après la guerre à leur légitime propriétaire des places occupées par la France disparaissaient dans cet acte. Le projet du 9 octobre fut repoussé, non parce que Richelieu le jugeait trop aventureux, mais parce qu'il le trouvait insuffisant. C'est dans le traité du 1er novembre qu'il faut chercher sa vraie pensée[3]. Nous restons absolument convaincu que Richelieu a voulu la conquête de l'Alsace. Si, moins d'une année après, le 27 octobre 1635, il cédait à Bernard de Saxe-Weimar « le landgraviat d'Alsace y compris le bailliage de Haguenau », c'est que la situation militaire était devenue mauvaise dans le pays et exigeait la présence d'un général énergique. A la fin de 1634, la France s'était installée dans tout le pays, avait occupé Schlestadt le 14 octobre, Colmar le 24, Munster et Thann peu après, et cela en vertu du projet du 9 octobre; au début de 1635, le duc de Lorraine Charles IV était descendu en Alsace par le col de Bramont; il avait repris Thann, Altkirch, Delle, s'était installé au château de Wildensteiu; Soulz, Rouffach, Turckheim étaient emportées; la protestante Riquewihr avait succombé après un siège énergique; les Impériaux étaient entrés à Andlau et avaient foulé au pied les panonceaux du roi de France. L'Alsace était perdue quand Richelieu traita avec Bernard. Et ce Bernard, comme il le surveilla! Il soutint toujours contre lui qu'il ne lui avait pas cédé l'Alsace, mais les droits des landgraves autrichiens, et ce fut comme une première édition des controverses que suscitera l'interprétation du traité de Munster. Puis,

1. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 78.
2. *Ibid.*, t. VI, 1re partie, p. 80.
3. Richelieu fera plus tard une concession à la Suède en laissant les garnisons suédoises à Benfeld et à Obernai.

quand Bernard fut mort le 18 juillet 1639, avec quel empressement il mit la main sur l'Alsace. Il en partagea sans doute les terres entre les officiers weimariens, mais il les obligea à prêter hommage au roi de France. En 1641, la souveraineté française planait sur tout le pays; l'Alsace en fait était française et le traité de Munster a changé le fait en un droit. C'est à Richelieu, non à Mazarin, que la France doit l'Alsace, en dépit de M. Batiffol, historien de Richelieu.

En revanche, nous n'avons qu'à approuver ce que M. Batiffol nous dit du rattachement de l'Alsace à la France; il connaît bien les travaux qui ont été publiés sur l'état de la province aux XVIIe et XVIIIe siècles, et il ne tombe pas dans un certain nombre d'erreurs qui sont répétées en France. Il sait que l'Édit de Nantes n'a jamais été appliqué en Alsace et voilà pourquoi le conseil supérieur d'Alsace n'a pas enregistré l'Édit de révocation. Pourtant il ne sait pas que la paix de Munster obligeait Louis XIV à expulser les protestants des états catholiques d'Alsace et que, dans les états protestants, le roi a favorisé l'expansion du catholicisme de toutes manières; dans les villages protestants, il a nommé un curé qu'il payait de ses deniers, le curé royal, et, au début du moins, il faisait venir ce prêtre catholique du séminaire de Fulda! M. Batiffol insiste avec raison sur le rôle du Conseil supérieur et des intendants, sur le développement de l'industrie au XVIIIe siècle, sur la propagation de l'art français. Il indique comment la France prit souci des intérêts généraux de la province et se l'attacha, comment la fusion commença dès l'Ancien régime et s'acheva sous la Révolution, dont les principes furent acclamés par la province. Si l'Alsace continuait de parler un dialecte alaman, elle était devenue au XIXe siècle entièrement française. Souhaitons que le livre de M. Batiffol trouve de nombreux lecteurs en France : il est un plaidoyer éloquent pour notre chère Alsace et en même temps un bon livre d'histoire[1].

Chr. PFISTER.

1. Comme l'ouvrage aura des éditions successives, nous relevons un certain nombre d'erreurs matérielles qu'il est aisé de corriger; les unes sont des coquilles d'imprimerie, les autres des fautes qui sont répétées de livre en livre, d'autres sont propres à l'auteur. Nous devons le chicaner tout d'abord sur la manière dont il écrit les noms de lieux. Pourquoi ne pas adopter toujours la forme française telle qu'elle était usitée en 1869? Pourquoi l'auteur qui écrit avec raison Mulhouse, Strasbourg, Obernai, Riquewihr, écrit-il *Rufach*, *Rheinau*, *Buchsweiler*, *Ingweiler*, etc.? (les formes françaises sont indiquées dans une brochure publiée par Berger-Levrault, 1915, *les Communes de l'Alsace-Lorraine*). Parfois pour le même nom de lieu il emploie tantôt la forme française, tantôt la forme allemande : Neuwiller (p 56) et *Neuweiller* (p. 204); Liepvre (p. 4) et *Leberau* (p. 56). Puis surtout qu'on n'amalgame pas la forme française et la forme allemande : qu'on dise Saint-Hippolyte, où à la rigueur Sankt Pilt, mais jamais *Saint-Pilt* (p. 56) — P. 4. Il me semble que M. Batiffol exagère bien la sauvagerie des Vosges; de tous temps les cols des Vosges, autres que celui de Saverne et la trouée de Belfort, servaient de

Denys Cochin, de l'Académie française. **Louis-Philippe**, d'après des documents inédits. Paris, Hachette et Cie, 1918. In-8°, 285 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ne cherchez pas dans ce volume une histoire, même une histoire résumée, des dix-huit années du règne de Louis-Philippe ni une biographie complète et suivie du roi des Français. M. Denys Cochin a

lieu de passage. Le col de Bussang était fréquenté dès l'époque romaine, comme le prouve la découverte de monnaies impériales sur ce passage. Quand l'évêque de Clermont, saint Prix, vint trouver en Alsace le roi Childéric II (662-675), il traversa le col de Bussang et il trouva dans un endroit nommé Doroangus un pieux ermite, Amarin, qui plus tard devait donner son nom à cette localité : *Doroangus* est devenu Saint-Amarin (cf. *Vita Sancti Præjecti*). Au XIe siècle, le serviteur qui avait dérobé à Gubbio une relique de saint Thiébault passa, selon les légendes, par la vallée de la Thur pour retourner aux Pays-Bas. Plus au nord le col du Bonhomme était parcouru par les agents du monastère de Saint-Dié qui, sur le revers occidental de la chaîne, possédait de nombreux biens au Bonhomme, à Ammerschwihr, à Mittelwihr, à Hunawihr. C'est par le col de Sainte-Marie-aux-Mines que Louis XIV est venu en Alsace en 1673 et en 1681; c'est par là aussi qu'il rentra en 1673; le même col fut franchi par la princesse bavaroise qui venait en France en 1680 pour épouser le dauphin. — P. 18. Sur le Tœnnichel, il existe une simple muraille en pierres sèches fort basse qui marquait la limite entre la forêt des Ribaupierre et celle de la ville de Bergheim; cette limite — *untz an den steinen hagk* — est citée dans une charte de 1473 (Albrecht, *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, t. V, p. 12). Il n'y a là aucune enceinte préromaine. — P. 24. Lire Lindenschmit au lieu de *Lindenschmidt*. — P. 34. Peutinger a été possesseur, non éditeur de la table qui porte son nom. La première édition a été donnée par Velsa en 1598. — P. 35. Dans Ammien Marcellin le nom de Brisach n'est pas cité. — P. 42-43. Ni Grégoire de Tours ni la chronique de Prosper ne mentionnent les noms des cités détruites par Attila et ne prononcent à ce propos le nom de Strasbourg. — P. 47. Le chroniqueur appelé Frédégaire est postérieur au règne de Dagobert Ier. — P. 49. La scène du champ de mensonge se place, d'après Nithard, près des collines de Sigolsheim, au nord de Colmar. — P. 50. Le serment de Strasbourg n'est pas le plus ancien document de la langue germanique; nous possédons de la fin du IVe siècle les fragments de la traduction de la Bible par Ulfilas, le chant de Hildebrand rédigé vers 800 et le *Heliand* qui date de la période de 822 à 840. — P. 51. Nous n'avons sur sainte Odile aucun document contemporain; les fragments de la *Vita Oditiae* sont un faux de Jérôme Vignier; le *Testamentum authenticum* semble bien avoir été fabriqué par Grandidier. — P. 53. Beaucoup de diplômes cités sur l'évêché de Strasbourg sont faux. Cf. P. Wentzsche, *Regesten der Bischöfe von Strassburg*, 1902. Le mundat de Wissembourg était la propriété de l'abbaye de ce nom, jamais celle de l'évêché de Strasbourg. — P. 54 et 55. Qu'est-ce que l'abbaye de *Leure* en Alsace? Il s'agit sans doute de l'abbaye de Lure en Franche-Comté qui a été unie d'assez bonne heure à celle de Murbach. Lire Honau au lieu de *Hanau;* cette abbaye était située dans une île du Rhin près de La Wantzenau. L'histoire de Mason est une légende. — P. 62. Lire à deux reprises Rhône au lieu de *Rhin*. — P. 63. En l'année 860, le roi Lothaire II céda bien

eu à sa disposition toute une série de précieux documents. Le duc de Vendôme, petit-fils de Louis-Philippe et fils du duc d'Alençon, lui a permis à Belmont-House de prendre connaissance de quelques-uns de ses précieux papiers de famille, entre autres de notes sur la Révolution prises par le futur roi; nous trouvons dans le texte quelques-unes de ces notes. Le marquis de Lasteyrie lui a ouvert les archives de son château de Lagrange qui contient les papiers de La Fayette; le baron Hottinguer a mis à sa disposition une précieuse correspondance de son ancêtre, le baillif Hottinguer, de Zurich, qui accueillit à Reichenau en Suisse, en 1793, le duc d'Orléans; M. Cochin a reçu aussi communication des lettres qu'en 1815 et 1816 Louis-Philippe adressa de Twickenham au vicomte de Chabot; il a consulté les mémoires de Tocqueville, de Villemain, ceux encore inédits de M. de Saint-Aulaire, ceux du comte d'Estourmel qui fut préfet de la Manche et reçut à Saint-Lô, en 1830, Charles X fugitif; puis il a souvent parlé de Louis-Philippe avec son grand-père et les hommes des générations précédentes dont il a retenu les conversations. Ces documents, ces lectures et ces souvenirs, il les enchâsse en un récit qui est développé quand il s'appuie sur eux, qui devient très sommaire quand les textes inédits lui font défaut. Il s'applique surtout à faire revivre la physionomie du prince aux diverses périodes de sa vie mouvementée; puis, sur les événements qui se sont produits du 6 octobre 1773 au 2 avril 1850,

à son oncle Louis le Germanique l'Alsace (*Annales bertiniani*); mais la cession ne fut pas suivie d'effet (voir Parisot, *le Royaume carolingien de Lorraine*, p. 180). L'Alsace ne sera rattachée à l'Allemagne qu'au cours du xe siècle. — P. 82. Les comtes de Linange et de Dagsbourg, les *deux* plus puissants personnages de l'Alsace vers 1200. Ces deux personnages n'en font qu'un. Les Linange sont des seigneurs du Palatinat. Ils acquirent le comté de Dabo par suite du mariage de l'un d'eux avec l'héritière, Gertrude, en 1225. — P. 100. Lire Horbourg au lieu de *Hombourg*. — P. 117. Zehringen au lieu de *Zeeringen*. — P. 134 et suiv. Sigismond d'Autriche n'avait que le titre de duc d'Autriche; il n'était pas *archiduc*. — P. 153. Les *Weinsticher* sont dans le vignoble des courtiers en vins. Au XIXe siècle on a traduit ce mot par gourmet. La manière dont se faisait le commerce des vins en Alsace serait très intéressante à étudier. — Même page. Benfeld et Ettenheim étaient non pas des possessions de la ville, mais des possessions de l'évêché de Strasbourg. Ettenheim est sur la rive droite du Rhin; là Bonaparte fera arrêter le duc d'Enghien. — P. 167. Lire le service luthérien au lieu de le service *réformé*. — P. 239-240. L'édit de septembre 1658 créait à Ensisheim non pas un conseil *provincial*, mais un conseil souverain; le conseil fut inauguré le 14 novembre 1658; mais, à la mort de Mazarin, en 1661, il fut réduit au rang de conseil provincial et assimilé aux présidiaux français; les appels de ce conseil devaient être portés au Parlement de Metz. En 1674, le conseil provincial fut transféré d'Ensisheim à Brisach; par un édit de novembre 1679, on lui rendit le droit de justice supérieure et il reçut officiellement le titre de « conseil supérieur d'Alsace »; fort de ce titre, il rendit les arrêts des 22 mars et 22 août 1680; ces arrêts plaçaient sous la souveraineté française les états alsaciens qui se réclamaient de l'immédiateté envers l'empire.

où vécut Louis-Philippe, il nous présente des réflexions pénétrantes, mais naturellement parfois contestables, soit celles de Louis-Philippe, ainsi dans le chapitre « Réflexions rétrospectives sur la Révolution française », soit personnelles, ainsi dans le chapitre « Les causes de la ruine » — c'est-à-dire de l'échec du gouvernement de Juillet — où ces causes sont classées en quatre catégories : l'exceptionnelle fureur d'opposition des républicains et aussi des légitimistes, l'échec de la politique extérieure en Orient, l'obstination de M. Guizot à refuser une réforme électorale semblable à celle que le gouvernement anglais avait accordée en 1832, l'affaire enfin des mariages espagnols. Le livre de M. Denys Cochin s'offre ainsi à nous comme une série de morceaux, chacun écrit avec un grand souci littéraire. Parfois ce souci tourne à l'artifice. Le volume s'ouvre par cette phrase : « Louis-Philippe, duc d'Orléans, premier prince du sang de France, général des armées de la République, exilé depuis la seconde année de la Convention, est, en 1808, à Malte »; et c'est à Malte qu'il repasse, à trente-cinq ans, les souvenirs de sa vie passée, son éducation confiée à Mme de Genlis, les journées d'octobre 1789, les batailles de Valmy et de Jemmapes, sa fuite avec Dumouriez, la mort de son père sur l'échafaud, les leçons données à la pension de Reichenau, ses voyages en Suède, Norvège, Finlande, en Amérique, son séjour à Twickenham. Il a conduit à Malte son jeune frère, le comte de Beaujolais, qui y meurt de la poitrine. A ce moment le récit rebondit. De Malte le prince vient à Palerme demander asile à l'ancien roi de Naples, Ferdinand, qui s'était réfugié en Sicile; il y épousa en 1809 la fille de ce roi, Marie-Amélie, dans l'antique chapelle normande du Palazzo-Reale, et c'est en Sicile qu'il s'embarqua, après la chute de Napoléon, pour venir à Paris où, au bout de plus de vingt ans d'exil, il arriva le 19 mai 1814. Un second exil allait être son lot pendant les « Cent-Jours ». Combien est jolie et un peu recherchée cette description de la soirée donnée le 19 mars 1815 dans son hôtel de la rue d'Anjou-Saint-Honoré par Mme la comtesse de Rumford qui avait été Mme Lavoisier et où l'on voit paraître Benjamin Constant, Mme de Staël, Népomucène Lemercier, Garat, M. Ramond et Villemain, jeune professeur de rhétorique. Que de pages à citer encore dans la suite sur Chateaubriand, Ary Scheffer, Lamennais! Dans le dernier chapitre, « Après la Révolution » — celle de 1848, 1830 n'est pas une révolution aux yeux de M. Denys Cochin — est mentionnée seulement la mort du roi; nous y lisons en revanche des développements sur le cardinal Mastaï Ferretti, devenu pape en 1846 sous le nom de Pie IX, et sur ses réformes libérales, sur le Sunderbund, sur Lord Palmerston et le coup d'État du 2 décembre 1851, sur les fils du roi et leur rentrée en France en 1871, sur le duc d'Aumale et le général Boulanger, les réceptions de Chantilly; ici M. Denys Cochin se laisse aller à nous raconter aimablement des souvenirs personnels.

Le jugement que l'écrivain porte sur Louis-Philippe est des plus

favorables, sans pourtant que le volume prenne les allures d'un panégyrique. Le duc d'Orléans est toujours resté parfait honnête homme et bon Français. Entre son père Jacobin et ses parents émigrés, il a su choisir le droit chemin; il a servi la patrie tant qu'il lui était possible de la servir. Puis, dans son exil, il a montré la plus grande dignité. Après la Restauration, il n'a jamais comploté contre la monarchie légitime, qui le tient à l'écart; jamais, même dans le secret de son cœur, il n'a eu le projet de renverser Charles X; après les journées de Juillet, il songeait encore à rester simple lieutenant général, avec le duc de Bordeaux comme roi; ce n'est que le 7 août, après qu'il connut le refus de la duchesse de Berry de renvoyer à Paris son jeune fils, qu'il accepta la dignité de roi des Français. Peut-être y aura-t-il lieu de faire quelques réserves dans ces appréciations flatteuses; le portrait appelle des retouches pour être tout à fait ressemblant.

Le livre de M. Cochin est surtout un hymne en l'honneur de la monarchie constitutionnelle; la France a connu, selon lui, deux époques vraiment grandes : celle de 1790 à 1792 — en 1790, le 4 février, Louis XVI se rendit à l'Assemblée et manifesta son désir d'être associé à ses travaux; en 1791, le 14 septembre, il jura fidélité à la Constitution — puis, les dix-huit années du gouvernement de Louis-Philippe qui furent dix-huit années de paix et de prospérité où la liberté a été respectée, la charte observée fidèlement. Ici M. Cochin trouvera sans doute des contradicteurs nombreux; les uns lui objecteront que Louis XVI a accepté la Constitution de mauvais gré, rappelleront la fuite de Varennes et les pourparlers avec l'étranger; d'autres contre l'omnipotence de la bourgeoisie censitaire invoqueront les droits des masses populaires et le suffrage universel. Mais tous rendront hommage à son livre qui est un livre de bonne foi, écrit en toute sincérité, avec une pleine indépendance et en reconnaîtront les grandes qualités; à le composer, M. Denys Cochin a trouvé un adoucissement à des deuils cruels. Il rappelle lui-même la mort d'un de ses fils : « Il a fait à la patrie », écrit-il, « outre le sacrifice de sa vie, celui de son œuvre immense et inachevée qui cependant, si mon vœu le plus cher s'exécute, verra le jour. » Nous aussi, nous souhaitons que cette œuvre consacrée à la Révolution française puisse être prochainement publiée.

Chr. Pfister.

Albert Bonnard. **Le témoignage d'un citoyen. Études de politique suisse.** Paris-Neuchâtel, Attinger, 1918. In-12, 240 pages, un portrait.

Les amis d'Albert Bonnard ont rendu un double service à l'histoire en réunissant ces quelques articles parus, de 1899 à 1916, dans le *Journal de Genève*, le *Foyer romand*, la *Bibliothèque universelle*, la *Semaine littéraire*. Deux de ces morceaux sont des conférences.

Le premier service, c'est de nous avoir fourni une excellente étude sur l'évolution constitutionnelle de la Suisse (*la Suisse au XXe siècle*, p. 41-75; idées reprises en partie dans *la Patrie suisse*, p. 189-240). Nos journalistes, qui commettent de si fréquentes bévues sur les divers organes des gouvernements cantonaux et fédéral, pourraient beaucoup y apprendre. Ils se feraient en même temps une idée des diverses tendances qui agissent sur la politique intérieure suisse, tendances unitaires et tendances fédéralistes.

Les autres études intéresseront plus encore les Français parce qu'elles sont relatives à la situation et à l'attitude de la Suisse pendant la crise européenne. Entre ces deux groupes d'études, le lien est établi par un article vraiment prophétique paru en juin 1910 (*Un cri d'alarme*) et consacré à la convention du Gothard. Deux choses étaient graves dans cette affaire : la première, c'est que la Suisse y perdait une parcelle de son indépendance économique, que, suivant le mot du Dr Alfred Baur dans *Wissen und Leben*, elle était traitée, à l'instar d'un pays de l'Asie centrale, comme « une sphère d'influence »; la seconde, c'est qu'on y voyait un menaçant symptôme du mal interne qui a, depuis, vicié les institutions suisses. En effet, tandis que les États parlementaires souffrent en général d'une excessive instabilité gouvernementale, il est arrivé, tout au rebours, que, dans l'État le plus démocratique du monde, le pouvoir exécutif est devenu une oligarchie pratiquement inamovible, toute puissante et, en fait, irresponsable. Et cela par une sorte de corruption parlementaire qui, pour n'être pas du même ordre que celle des Chambres de la monarchie de Juillet, n'en est pas moins inquiétante. Les membres du Conseil national, les élus du peuple suisse n'osent blâmer « le haut Conseil fédéral. Ils en sont là que leur complaisance pour une autorité qui dépend d'eux et qu'ils nomment eux-mêmes passe avant ce qu'ils doivent au pays en face de l'étranger. Camaraderie de parti? Un peu, sans doute, mais surtout souci de conserver pour leur canton la toute bienveillance du pouvoir qui répartit les subventions fédérales, devenues la monnaie d'échange et l'instrument de règne ».

En relisant ces phrases cinglantes, on comprend que ce brillant et ardent polémiste se soit fait autre chose encore que des amis. Il a porté sur les pleins pouvoirs conférés le 3 août 1914 au Conseil fédéral un jugement que bien des Suisses contresigneraient aujourd'hui.

C'est surtout à propos de l'affaire des « colonels » que le talent de Bonnard donne sa pleine mesure. Mais, sur ce point, ce qui sort de sa plume prend la valeur d'un témoignage. Car il a reçu, lui premier, les confidences du déchiffreur André Langie; il en a fait la critique; il les a soumises au jugement du colonel Secrétan; après avoir pris toutes ces précautions, il les a transmises au chef du département militaire, M. Decoppet. Ces documents du cryptographe établissaient d'une façon éclatante la collusion des prévenus avec une puissance belligérante. Et cette collusion ne fut niée sérieusement ni par eux-

mêmes ni par leurs supérieurs. Qu'après tout cela les deux colonels aient été acquittés, ce serait une chose inconcevable si nous n'avions connu, nous aussi, une « affaire » où l'intervention d'un chef d'état-major en grand uniforme dicta aux juges leur sentence. Ce qu'il y eut de particulièrement déconcertant dans le jugement de Zurich, c'est que le tribunal condamnait, par ses considérants, les prévenus qu'il acquittait par son arrêt!

J'ai eu à ce moment l'étonnement et la tristesse d'entendre de vrais Suisses, de sincères démocrates, des amis de la France me dire : « Egli et Wattenwyl sont coupables; mais il n'y avait pas dans leur cas les éléments juridiques d'une condamnation. » Comme j'aime mieux le robuste bon sens des ouvriers bernois qui disaient, en leur rude dialecte : « Les cochons! ils ont sali notre drapeau fédéral! » Albert Bonnard pensait comme ces Bernois. Il prévoyait, il annonçait l'une des conséquences les plus redoutables de cette mainmise du pouvoir militaire sur les institutions du peuple suisse : à savoir le développement de cette chose monstrueuse, l'antimilitarisme dans la plus démocratique des milices. Son cœur de patriote ne s'en inquiétait pas à tort.

« Albert Bonnard », dit la préface due à M. Louis Debarge, « fut avant tout un caractère. » Tel il est apparu à tous ceux qui l'ont rencontré, fût-ce en passant; tel il revit dans ces pages. On nous en promet d'autres, celles qu'il a consacrées à la politique étrangère. Elles ne seront pas moins intéressantes que celles-ci.

Henri HAUSER.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— George Louis Beer. *The english-speaking peoples. Their future relations and joint international obligations* (New York, Macmillan, 1917, in-8°, xiii-322 p.; prix : 1 dol. 50). — Au moment où, d'une part, les Américains apportent à l'Entente l'aide formidable que l'on sait et où, par l'organisation d'un Cabinet impérial permanent, les Iles britanniques et leurs Dominions tendent à devenir un puissant système fédéral, il est bon de méditer les idées de M. Beer, connu par ses travaux sur l'histoire coloniale anglaise (*Origins of the british colonial System; The old colonial System; The british colonial Policy*), touchant les rapports de l'avenir entre le pays sorti des treize colonies et l'ancienne métropole. Ces rapports sont la conséquence de l'effort monstrueux fait par l'Allemagne pour dominer jusqu'aux pays de civilisation anglo-saxonne; ils sont possibles, maintenant qu'il n'y a plus de sujets d'animosité entre Londres et Washington, que le type d'organisation politique de la Grande-Bretagne se rapproche de celui des États-Unis et que, dans le monde, l'antique théorie de l'État souverain absolu et indépendant dans les limites du territoire, qui a été la source des conflits mondiaux, paraît ne plus pouvoir coexister avec la Société des nations qui surgira des affreuses douleurs de la guerre. L'association volontaire des peuples qui parlent l'anglais sera l'un des moments de l'évolution nouvelle. Elle sera, pour les États-Unis, le couronnement de la Constitution de 1787 qui imposa aux colonies libérées, mais imbues d'un esprit étroit de municipalisme, la notion de l'état fédéral; pour la Grande-Bretagne, la condition internationale de sa réorganisation intime. G. Bn.

— David Jayne Hill. *La reconstruction de l'Europe.* Traduit de l'anglais par L.-P. Alaux (Paris, Payot et Cie, in-16; prix : 4 fr. 50). — Ce livre est un implacable réquisitoire contre l'impérialisme allemand et ses cyniques doctrinaires : le prince de Bülow et Otto Richard Tannenberg. M. David Jayne Hill, ancien ambassadeur des États-Unis à Berlin, un des diplomates les plus distingués que possède la grande République américaine, analyse les causes du conflit mondial et fait peser sur le Kaiser et sa camarilla la plus écrasante responsabilité. Sadowa et Sedan ont amené le triomphe du militarisme et, par suite, remplacé l'Allemagne « gemütlich » par l'Alle-

magne nietzchéenne de Treitschke d'abord, de Naumann ensuite, par un pays qui érige le mensonge en devoir, la violence en culte, la force en divinité. Tandis que la « nouvelle Europe se forge et se façonne dans la fumée, la flamme et la torture de la bataille », l'auteur envisage avec passion la possibilité d'une entente internationale qui empêcherait le retour d'une catastrophe semblable à celle dont nous sommes actuellement victimes. Le peuple allemand est trop domestiqué pour se révolter contre ses dirigeants qui aujourd'hui, comme à l'époque de Tacite, ne luttent que pour la domination et le pillage. Le monde civilisé doit donc imposer à l'Allemagne la paix par la victoire. Nul ne peut admettre que l'impérialisme et le « régime du sabre », seuls responsables de la présente tragédie, soient capables de reconstruire l'Europe. C'est pour échapper au prussianisme, sans aucune prétention économique ou territoriale, par amour pour le culte de l'idée que les États-Unis sont entrés en guerre. Dans le chaos provoqué par le régime autocratique, seules les démocraties modernes sont capables de rétablir la tranquillité et l'ordre dans la liberté. Des conventions commerciales et des accords juridiques entre les États peuvent seuls donner au monde cette « Société des nations », idéal suprême pour les républiques de demain. Ch. D.

— La librairie Humphrey Milford (Oxford, University Press) entreprend de publier, sous le titre « The league of nations series », de brèves notices sur la Société des nations étudiée à des points de vue variés. Nous en avons deux sous les yeux : 1° *The league of nations*, par le vicomte Grey de Fallodon, montrant que l'institution proposée par le président Wilson n'a rien de chimérique et indiquant les conditions nécessaires pour qu'elle puisse entrer dans le domaine de la réalité; 2° *The league of nations in history*, où M. F.-A. Pollard, professeur à l'Université de Londres, indique sommairement les principales tentatives proposées, dans la suite des âges, pour organiser la paix dans le monde. D'autres brochures semblables étudieront la Société des nations au point de vue du droit, de l'idée démocratique, de la liberté des mers, du travail, des peuples primitifs, etc. Quinze petites pages au plus, pour trois pence, ces chiffres indiquent nettement l'esprit de propagande qui anime les auteurs; mais ces auteurs portent des noms qui suffisent à recommander l'œuvre. Ch. B.

— Louis Forest. *On peut prévoir l'avenir. Comment? Ou la descartomancie* (Paris, Payot, 1918, in-16, 250 p.; prix : 4 fr. 50). — M. Louis Forest publie dans le *Matin* de petits articles dans lesquels il commente les événements du jour. Ses réflexions se portent ainsi sur les sujets les plus divers : morale, histoire et politique se mêlent à l'agriculture et à l'économie domestique. Partout nous trouvons du bon sens et quelquefois de l'esprit. L'auteur croit même avoir renouvelé l'art du raisonnement en appliquant à toutes choses « cette élémentaire discipline de l'esprit » qui est attribuée traditionnellement à M. de La Palisse, et, par une extension de cette méthode aux événe-

ments futurs, il croit à la possibilité de prévoir l'avenir. Nous concédons volontiers à M. Forest la supériorité de ces raisonnements simples sur l'examen du marc de café, qu'il prend comme terme de comparaison, supériorité surtout évidente lorsque la prédiction s'applique à un fait du passé ou lorsqu'il s'agit de considérations générales qui n'ont rien de pratique. Mais nous contestons que ce procédé simpliste soit préférable aux raisonnements plus complexes, dont la complexité vient précisément de ce qu'ils tiennent un compte plus exact de toutes les réalités. On ne compte plus dans le passé les erreurs dont le raisonnement simpliste a été la cause. Cette étude historique serait sans doute profitable à M. Forest et lui ferait perdre un peu de confiance en sa méthode en atténuant dans son esprit l'illusion d'avoir renouvelé le cartésianisme; mais faut-il la prendre tout à fait au sérieux?

R. D.

La Guerre.

— *Pagès actuelles, 1914-1918* (Paris, Bloud et Gay; suite). — N° 119. Andriya Radinovitch. *Le Monténégro; son passé, son avenir* (bref et instructif résumé de l'histoire des tribus serbes qui ont fini par occuper la Montagne noire au-dessus de Cattaro. Après avoir été, pendant trois siècles, gouverné par l'évêque de Cettigné, le pays tomba en 1831 sous le gouvernement absolu et héréditaire de la famille des Niegotch et les princes de cette dynastie contribuèrent à l'isoler du reste des Serbes. Pauvre, sans industrie, obligé de tirer de l'étranger la plupart des produits nécessaires à la vie économique, il était à la veille de la ruine quand la guerre éclata. Cette guerre eût dû réunir contre l'envahisseur toutes les parties du peuple serbe; le gouvernement monténégrin eût préféré garder une neutralité pareille à celle de la Grèce sous Constantin; il fut entraîné dans la lutte contre le gré du roi, qui poursuivit toujours une politique très personnelle. Il n'y a plus pour le Monténégro qu'une voie de salut dans l'avenir, la réunion à la Serbie). — N°s 121-122. Georges Blondel. *Ce que pensent les Allemands* (on sait la compétence avec laquelle M. Blondel parle de l'Allemagne. Ici, il traite les points suivants : 1° prédispositions naturelles du peuple allemand; 2° l'évolution politique du pays; 3° l'influence des philosophes; 4° orgueil et méchanceté des Allemands; 5° leur rapacité; 6° leur perfidie et leurs mensonges; 7° que faut-il penser de la démocratisation de l'Allemagne? Conclusions : « Un réveil de la conscience du peuple allemand n'est pas sans doute impossible, mais les chances pour que cet événement se produise probablement sont à peu près nulles. » Une Société des nations où entrerait l'Allemagne deviendrait bientôt sa proie. « Ce n'est qu'en brisant le fol orgueil de la race germanique et en détruisant des prétentions qui reposent sur une monstrueuse philosophie de l'histoire que nous pourrons assurer le triomphe du droit et rendre au monde la paix à laquelle il aspire, la sécurité dont il a tant besoin »).

— Commandant J.-E. Henches. *A l'École de la guerre. Lettres d'un artilleur. Août 1914-octobre 1916* (Paris, Hachette et Cie, 1918, in-16, IX-211 p.; prix : 4 fr. 55, dans la collection « Mémoires et récits de guerre »). — Le commandant Jules-Émile Henches fut à la guerre dès le premier jour. Il fut à la bataille de la Marne, aux Éparges, en Champagne, à Verdun et sur la Somme. Il fut cité quatre fois, décoré devant ses hommes sur le terrain où ils avaient combattu. Le 16 octobre 1916, il était tué à son poste de commandement avec deux de ses officiers, non loin de Bray-sur-Somme. Dans les extraits de ses lettres qui sont publiés ici, ne cherchez pourtant pas de renseignements sur la conduite des opérations militaires, de documents sur les batailles ou la vie dans les tranchées; mais il s'y révèle une très belle âme d'officier marqué par l'esprit protestant, ayant le sentiment le plus élevé de son devoir professionnel, se demandant sans cesse s'il fait tout son devoir, s'efforçant d'inspirer à ses hommes les mêmes scrupules, s'imposant à eux par son calme, son énergie et ses vertus. Officier de carrière, il n'a pas d'ambition personnelle; il déteste la guerre; il ne peut au début croire que, de propos délibéré, l'Allemagne a jeté un tel fléau sur l'humanité; mais dans son horreur même de la guerre, il trouve la haine suffisante pour la faire de son mieux; avec toute sa bravoure, il réclame toujours l'action, se plaint des paperasseries, prend en pitié ceux qui sont à l'arrière et ne savent s'exposer. Il est soutenu par la pensée que la France lutte pour son territoire, pour le droit et la liberté; il est convaincu que cette guerre sera la dernière, que les hommes de la présente génération tomberont, que lui-même peut-être succombera, pour que définitivement la paix règne sur la terre. A la dure école de la guerre, à la leçon des faits, son esprit s'est élargi et, comme il est dit dans l'avant-propos, « il a trouvé en lui-même, à force de logique simple et de hauteur morale, l'apaisement de scrupules souvent cruels et la justification de sa rude conscience ». C. Pf.

— Bernard Lafont. *Au ciel de Verdun. Notes d'un aviateur* (Paris, Berger-Levrault, 1918, in-12, XII-202 p.; prix : 3 fr. 50). — Nous trouvons dans ces *Notes d'un aviateur* un mélange de lyrisme et d'observation réaliste. Nous passons certaines pages d'impressions fugitives assez floues qui nous laissent parfois incertains sur la pensée de l'auteur pour nous attarder aux récits de guerre qu'il a su rendre vivants et d'un intérêt quelquefois tragique par la simple notation des faits. Il nous montre la vie d'une escadrille d'observation, où ne s'accomplit aucune des prouesses qui attirent l'attention des foules mais où s'exécute le travail courant de l'aviation, repérage des positions ennemies, réglage des tirs d'artillerie, liaison avec l'infanterie en action. Certains événements dramatiques, combats aériens, chutes, accidents où la mort est toujours menaçante, nous rappellent que ces besognes sans gloire exigent une dépense d'héroïsme égale à celle des exploits les plus fameux. R. D.

— *La Terre sacrée*, d'après les dessins originaux de Fernand COMBES; texte de José ROUSSEL-LÉPINE. Préface de Mgr MARBEAU, évêque de Meaux. 1re série : *Champs de bataille de la Marne : Chambry et Barcy* (Paris et Barcelone, Bloud et Gay, 1918, in-4°, 123 p. et 28 planches). — C'est un album illustré par un artiste qui, en 1916, a pris à l'aquarelle de nombreuses vues de deux villages : Chambry et Barcy, qui ont été le théâtre de violents combats pendant la première bataille de la Marne : fermes dévastées, églises bombardées, maisons brûlées, cimetières où dorment sous les trois couleurs françaises tant de braves tombés là pour le salut de la Patrie et le triomphe de l'Humanité. L'œuvre du peintre est émouvante et sincère. Le texte est composé de très courts articles où sont narrés quelques épisodes sur la bataille, le bref séjour des Allemands et leur malfaisant génie, le retour victorieux des Français. Empruntons-lui un simple fait : à Monthyon, des officiers allemands obligèrent un paysan à les conduire en voiture à Vareddes. En route, ils passèrent à Barcy; là, ils « descendirent de voiture, pénétrèrent dans la mairie, bouleversèrent les papiers et firent un gros tas des archives au milieu de la grande salle. Ils y mirent le feu ». Quelques poésies, dont une au moins, « le Calvaire de Barcy », est d'un beau sentiment et d'une bonne langue.

Ch. B.

— Samuel ROCHEBLAVE. *Chez les neutres du Nord. Hollande et Scandinavie* (Paris, Bloud et Gay, 1918, in-16, 143 p.; prix : 2 fr. 50). — A la fin du mois de janvier 1917, le Comité protestant de propagande à l'étranger, d'accord avec le ministère des Affaires étrangères, désigna, pour une « visite amicale » chez les neutres protestants du Nord, deux délégués : M. le pasteur Édouard Soulier et M. le professeur Samuel Rocheblave. La durée de leur voyage fut estimée à deux mois et demi; en raison de diverses circonstances, particulièrement de la nécessité d'attendre les moments propices pour les départs des navires, elle dépassa quatre mois. Ils furent en Hollande du 17 février au 4 avril; en Norvège, du 16 avril au 4 mai, puis au retour, du 23 mai au 8 juin et, dans l'intervalle, du 5 au 22 mai, en Suède, et ils poussèrent même une pointe sur Copenhague. Dans ce volume, M. Rocheblave note ses impressions de la façon la plus charmante et la plus délicate. On y trouvera des descriptions de paysages : il signale en Norvège, au moment où naît le printemps, « cette limpidité de l'air, cette fraîcheur d'une atmosphère ragaillardissante, sous un soleil sans nuages, cet éclat un peu froid mais énergique d'une nature maintenant toute à la lumière au sortir de son accablant hiver » ; des descriptions de monuments ou de villes, celle de la cathédrale d'Upsal, où il va saluer la plaque commémorative d'Étienne de Bonneuil, architecte français qui en fournit le plan par contrat du 8 septembre 1287, celle d'Amsterdam, « ville toute en ponts, en quais, en canaux concentriques, d'un pittoresque achevé » ; des tableaux de guerre, comme cette rencontre sur le bateau, entre Newcastle et Bergen, de tout un assorti-

ment d'alliés, des Japonais, des Roumains, des Russes surtout, les exilés de la veille, les ministres du lendemain, Tchernoff, Lebedeff. Mais surtout M. Rocheblave nous dit l'accueil empressé que son compagnon et lui ont reçu en Hollande et en Norvège, les sympathies qui existent en ces pays pour notre cause, l'hospitalité que les Pays-Bas donnent aux réfugiés de la Belgique et aux enfants évacués de la France du Nord; il nous dit ce que la France devrait faire pour développer ses relations avec les savants, les artistes, les commerçants des deux royaumes. En Suède, où nos missionnaires passent plus vite, l'accueil a été moins chaleureux; à la gare de Lund, ils sont tombés sur un casque à pointe. « En 1870 », écrit M. Rocheblave, « après Sedan, tous les journaux parurent encadrés de noir. Et, en 1914, après les massacres de Belgique et l'incendie de Louvain, les officiers de l'armée suédoise, délirants d'enthousiasme, se jetaient dans les bras les uns des autres en criant : « Mort à la Belgique! Gloire à nos frères « d'Allemagne! Dans huit jours ils sont à Paris. » C'est alors que l'épée suédoise faillit sortir hors du fourreau. Mais ce n'était plus celle de Gustave-Adolphe. L'épée suédoise actuelle sort de la manufacture de Solingen. » La Suède pourtant s'est ressaisie au moment où les Teutons menaçaient la Baltique et affichaient la prétention d'en faire un lac allemand! MM. Soulier et Rocheblave ont fait dans ces pays du nord de l'excellente besogne; ils avaient le grand honneur de parler au nom de la France; ils en ont parlé, dans les nombreuses conférences où ils se sont dépensés, avec tact, avec mesure, avec une science très avertie et avec cette éloquence qui vient du cœur. Nous savons que leur succès a été très grand. C. Pf.

— Aux cartes qu'elle a déjà éditées pour permettre de suivre les opérations de la guerre mondiale, la librairie Berger-Levrault vient d'en ajouter une d'un réel intérêt : *Tout le front, de la mer du Nord à la Suisse*, carte au 500.000e en six couleurs, comprenant, outre les régions françaises occupées ou menacées par l'ennemi, la Belgique, le grand-duché de Luxembourg, la Prusse rhénane et le Palatinat bavarois (prix : 3 fr.); on y a marqué la ligne du front de bataille aux cinq dates de septembre 1914, du 1er juillet 1916, des 21 mars, 28 avril et 20 juin 1918. — La même librairie publie en même temps une série de vingt et une cartes au 250.000e pour les *Offensives de 1917-1918;* dix-sept ont déjà paru. Les trois plus récentes sont consacrées aux régions de *Calais*, d'*Abbeville* et d'*Amiens* (prix de chacune : 0 fr. 50). Restent à paraître les quatre dernières : Charleville, Maubeuge, Bruxelles et Anvers. Espérons qu'on y pourra bientôt suivre la marche en avant des armées alliées. Ch. B.

— V. Delfolie. *Dictionnaire militaire italien-français et français-italien à l'usage des armées française et italienne* (Vicence, Arti grafiche Vicentine G. Rossi e C. editori, 1918, 2 vol. in-12, 119 et 125 p.). — Le travail de M. V. Delfolie comble une véritable lacune. On a pu constater qu'il n'existe pas encore de vocabulaire militaire

franco-italien, car le « Guide militaire » de M. Plumon est peu méthodique, et il date déjà de trois ans. Le dictionnaire publié par M. Delfolie, fait surtout à l'aide de documents officiels récents, facilitera l'étude des textes militaires de la guerre actuelle. L'auteur y a groupé un grand nombre de mots, — plus de 4,000 termes, — qui n'ont été réunis nulle part ailleurs. Les listes d'abréviations employées dans la langue militaire ainsi que dans les cartes des deux pays complètent heureusement cet ouvrage qui est présenté avec élégance.

Il y aurait mauvaise grâce à demander à un travail né de la guerre et rédigé par un combattant toutes les qualités qu'on exige d'une œuvre d'érudition; il faut surtout remercier l'auteur, qui est maintenant traducteur à l'armée, d'avoir utilisé ses loisirs et son expérience au profit de ses confrères et aussi des historiens. R. L.

Histoire d'Allemagne.

— Georges Bourdon. *L'énigme allemande*. Nouvelle édition (Paris, Plon-Nourrit, 1918, in-8°, lv-483 p.; prix : 4 fr. 55). — On n'a pas oublié avec quelle faveur fut accueilli ce volume quand il fut édité pour la première fois en 1913, après avoir paru en partie dans le *Figaro*. A la veille de la guerre, il avait atteint à sa 14e édition et le succès ne s'est pas ralenti, puisqu'on nous en présente aujourd'hui la 18e. Celle-ci d'ailleurs mérite une mention toute particulière. L'ouvrage ayant été stéréotypé, le texte n'a subi aucun changement (du moins est-il identique à celui de la 14e édition que j'ai sous les yeux); mais l'auteur y a fait deux sortes d'additions : d'abord trois pages de notes (p. 473-476), où l'on remarquera un portrait, peut-être un peu caricaturé, de Bethmann-Hollweg; puis et surtout une longue introduction de cinquante pages. J'espérais y trouver une solution, au moins partielle, à ce que l'auteur définissait lui-même l' « énigme allemande ». Les formidables événements qui se sont accomplis depuis quatre années n'ont-ils pas jeté la lumière sur ce qui pouvait encore paraître obscur? M. Bourdon en a suivi avec un intérêt passionné le développement prodigieux; quels enseignements nouveaux lui ont-ils apportés? Il ne le dit pas nettement. Il croit qu'en lui parlant alors de paix, les Allemands étaient sincères, mais qu'ils entendaient ce mot autrement que nous; ils n'étaient pas fourbes, mais pervertis par l'orgueil et l'ambition. Sans doute; encore eût-il fallu le montrer par des faits plutôt que par des phrases. Quoi qu'il en soit de la préface, brillant feuilleton plutôt que page d'histoire, le livre reste révélateur de faits et d'idées dont nous ne saurons jamais assez nous pénétrer. Il aura encore d'autres éditions. Oserai-je prier M. Bourdon d'y ajouter une table alphabétique des noms propres? Ch. B.

— G. Lacour-Gayet. *Bismarck* (Paris, Hachette et Cie, 1918, in-12, 248 p.; prix : 3 fr. 50). — L'ouvrage porte cette dédicace : « A

mes auditeurs du Foyer, février-mars 1918. » Nous sommes ainsi avertis qu'il a pour origine des conférences faites devant un public cultivé, mais dont il faut avant tout retenir l'attention par des anecdotes et des allusions aux événements de la guerre présente. M. Lacour-Gayet n'a pas cherché à approfondir l'histoire de Bismarck; aussi bien dans la bibliographie qu'il a dressée à la fin de son ouvrage, il n'indique que des travaux français ou des travaux traduits en français. Il n'a pas voulu non plus donner sur le premier chancelier de l'empire allemand des aperçus nouveaux; son intention était simplement de raconter la biographie de l'homme, d'expliquer les grands événements auxquels il a été mêlé ou qu'il a provoqués, de montrer les conséquences funestes qu'entraîna sa politique pour toute l'Europe. En six leçons, qui sont devenues six chapitres, il raconte les débuts de Bismarck, ses études, sa vie de *landjunker* à Kniephof et à Schönhausen, son apparition à la « Diète réunie » de Prusse, son rôle à la Diète fédérale de Francfort, puis les ambassades à Saint-Pétersbourg et à Paris, l'entrée au ministère prussien et les trois guerres dont il porte la responsabilité, contre le Danemark, l'Autriche et la France; la restauration de l'empire allemand au profit des Hohenzollern, la politique extérieure et intérieure qu'il pratiqua comme chancelier, la disgrâce de 1890 et la mort à Friedrichsruhe le 30 juillet 1898. L'exposé est net et précis. Nous recommandons vivement ces pages à nos étudiants d'histoire, qui y trouveront ce qu'il est essentiel de connaître sur l'histoire de l'Allemagne de 1847 à 1890; en outre, tout lecteur qui voudra se remémorer dans son ensemble la vie du chancelier de fer tirera de ce petit livre profit et plaisir, comme d'un résumé bien fait. Nous souscrivons au jugement que porte M. Lacour-Gayet sur l'homme et son œuvre. Bismarck a forgé l'Allemagne à coups répétés de marteau; mais, pour créer cette Allemagne, tout moyen lui semblait bon; il a déchaîné par des faux des guerres sanglantes, suscité des haines terribles; et la guerre présente est une des conséquences lointaines de sa politique[1]. C. Pf.

— Ysiad. *L'Allemagne et son enfant terrible, Maximilien Har-*

1. P. 186, au milieu, lire : *Guillaume II* au lieu de : *Guillaume Ier*. — M. Lacour donne avec raison une place importante à la question d'Alsace-Lorraine. Il analyse les discours de Bismarck sur le *Reichsland* et montre que le chancelier considérait surtout l'Alsace-Lorraine comme un glacis du nouvel Empire allemand. A modifier ce qui est dit p. 174 : jusqu'en 1879, il n'y eut dans le pays, qui était administré de Berlin, qu'un président supérieur; la loi de juillet 1879 créait pour la première fois un gouverneur, un secrétaire d'État et trois sous-secrétaires d'État. P. 188, il n'est pas exact de dire « que les élections de 1881 envoyèrent au Reichstag en Alsace quinze députés protestataires ». Cette année-là, Zorn de Bulach a été élu à Erstein-Molsheim; ce furent les élections de 1887 qui donnèrent quinze députés protestataires sur quinze; et après ces élections fut appliqué à l'Alsace-Lorraine, à partir du 1er juin 1888, l'odieux régime des passeports.

den. Préface de Joseph REINACH (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1918, in-12, XIII-104 p.; prix : 3 fr.). — On trouvera dans le volume une traduction ou une analyse, parfois très sommaire, des articles publiés dans la *Zukunft* par Maximilien Harden, du 5 février 1916 au 23 juin 1917. Ces articles portent sur les sujets les plus variés : politique, art, littérature, théâtre, histoire, questions sociales. Le journaliste dit franchement, cyniquement ce qu'il veut dire; il avoue les visées ambitieuses de l'Allemagne, il lui en fait gloire, quitte aussi à signaler les fautes commises et à railler les hommes d'État et les diplomates allemands de la façon la plus crue. C'est un enfant terrible. Au fur et à mesure que la guerre avance, son ton de pourfendeur et de vainqueur baisse et les critiques deviennent plus mordantes; aussi, par un heureux artifice, Ysiad a placé, après l'article du 23 juin 1917, ceux du début de la guerre, des 8 et 29 août 1914, celui du 17 octobre 1914, après la prise d'Anvers. Il disait dans ce dernier : « Ce n'est pas par surprise ni malgré nous que nous avons affronté l'effroyable risque de cette guerre. Nous avons voulu cette guerre, parce que nous devions et pouvions la vouloir. Que le diable teuton emporte les pleurnicheurs dont les excuses nous rendent ridicules! Nous ne sommes pas devant le tribunal de l'Europe. Nous ne nous y présentons pas. Notre puissance doit créer en Europe un droit nouveau. » — C. PF.

— Fürst LICHNOWSKY. *Meine Londoner Mission, 1912-1914* (Zürich, O. Füssli, 1918, petit in-8°, 56 p., avec un portrait). En français : *Ma mission à Londres...* (Genève, Atar, 1918, 61 p., un portrait). — La *Revue historique* (t. CXXVIII, p. 356-357) faisait remarquer que le texte publié par M. Puaux présentait quelques taches. Dans une édition à très bon marché (40 centimes), deux maisons suisses ont publié, l'une le texte original, l'autre la traduction du fameux mémoire, en le faisant précéder d'une préface du professeur O. Nippold. Cette préface, émanant d'une des plus hautes autorités neutres en matière de droit international, est un beau témoignage en faveur de la vérité qui, « plus que jamais, est bien véritablement en marche ». En annexes : fragments du discours de Sir Edw. Grey, du 3 août 1914; lettre du Dr Muehlon au *Berliner Tageblatt* du 21 mars 1918; déclarations de M. Pichon à la Sorbonne, du 1er mars 1918.

H. HR.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

— Georges DELAHACHE. *Petite histoire de l'Alsace-Lorraine*. Préface de Paul DESCHANEL (Paris, Grasset, in-12, 88 p., dans la collection « Le fait de la semaine »; prix : 1 fr.). — Nous n'étonnerons personne en disant que ce petit résumé de l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine, dû à l'auteur de *la Carte au liséré vert* et de *l'Exode*, est tout à fait excellent. M. Delahache passe vite sur les anciennes périodes; il expose de la manière la plus nette comment les Trois-

Évêchés, puis l'Alsace elle-même sont devenus français, à la suite d'interventions françaises sollicitées par les princes allemands eux-mêmes; il dit aussi comment une combinaison diplomatique a donné la Lorraine à la France. Il insiste sur la manière dont ces provinces se sont fondues dans l'unité française, sur les déclarations de loyalisme faites en toutes circonstances par leurs habitants. Puis ce fut, en 1871, l'annexion violente à l'Allemagne, malgré l'éloquente protestation des députés alsaciens et lorrains à Bordeaux, et la protestation s'est poursuivie, celle de ceux qui sont partis et ont mis au service de la France toute leur activité, celle beaucoup plus méritoire de ceux qui sont restés. M. Delahache montre comment ces derniers ont résisté aux tentatives de germanisation et maintenu dans le pays l'amour de la France. Il souligne l'importance de trois incidents qui, à la veille de la présente guerre, ont bien marqué l'incompatibilité entre Alsaciens et Allemands : l'inauguration du monument de Wissembourg (17 octobre 1909), l'affaire de Grafenstaden (1912) et celle de Saverne (1913). Il annonce à nos compatriotes de Metz, de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse la délivrance prochaine, le retour de la France à leur foyer d'où elle a été absente quarante-sept ans. Petit volume à répandre et que tous les Français devraient lire et méditer. — C. Pf.

— Dans la collection « Voix d'Alsace et de Lorraine » que publie la librairie Fischbacher vient de paraître un quatrième fascicule : *le génie alsacien*, par P. Ebersolt, aumônier militaire dans le coin de l'Alsace qui a été libéré (1918, in-8°, 56 p.; prix : 1 fr. 50). L'étude porte comme épigraphe : la route de la liberté du monde passe par l'Alsace; et la pensée est très juste : le monde ne sera délivré de la tyrannie allemande que le jour où l'Alsace, rendue à la France, respirera librement. M. Ebersolt montre que le génie alsacien s'est formé de la clarté des Celtes, de la science d'organisation des Romains, de l'idéalisme chrétien, de l'esprit d'indépendance de ses villes libres et de ses républiques au moyen âge, de la liberté individuelle que prêcha la Réforme, de la fusion avec le génie français, des grands principes de la Révolution dans lesquels il se retrempa. Les Allemands ont voulu détruire ce génie; mais il revivra dans l'Alsace redevenue française. Toutes ces considérations sont exprimées avec éloquence dans autant de chapitres. Ce fascicule sera lu avec sympathie en France comme les précédents. Signalons quelques légères erreurs. P. 13, est-il bien vrai que les Allamans aient été chassés d'Alsace par la victoire de Clovis? Francs et Allamans semblent s'être mêlés sur son sol aux Gallo-Romains. P. 14, lire *Ebersheimmunster* au lieu de *Ebersteinmunster*. P. 22, l'Université de Strasbourg n'a été créée qu'en 1621. C. Pf.

Histoire de France.

— E. Saillens. *Facts about France. Brief answers to recurring questions.* Foreword by E. Hovelaque (Paris, Hachette et Cie, 1918,

XII-308 p., 66 illustrations ou cartes; prix : 3 fr. 50). — Le soldat anglais ou américain qui combat en France éprouve le besoin d'avoir des notions précises sur la géographie, l'histoire, l'art, la littérature, la religion de notre pays; il les trouvera dans ce petit guide, où elles sont groupées par ordre alphabétique des sujets, depuis *Académie française* jusqu'à *World-war and France*, où sont indiquées les origines de la présente guerre. Chaque article est accompagné d'une courte bibliographie; celui qui voudra s'instruire davantage saura ainsi quels ouvrages il doit consulter. A la fin, un petit calendrier de la guerre, indiquant, sur tous les théâtres, les principaux événements depuis le 28 juin 1914, date de l'assassinat de l'archiduc Ferdinand, jusqu'au 31 décembre 1917, avec des cases préparées pour y inscrire les événements de 1918. Petit guide commode, pratique, tout bourré de renseignements, bien illustré et d'un joli aspect extérieur. — C. Pf.

— Ch.-V. Langlois. *État sommaire des documents entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires : dons, achats, échanges, depuis les origines jusqu'à présent* (Paris, 1917, in-8°, 116 p.; extrait de la « Bibliothèque de l'École des chartes », 1917, t. LXXVIII). — On sait que, légalement, les différentes administrations publiques, organes du pouvoir central, doivent verser aux Archives nationales, dans certaines conditions déterminées, les papiers qui ne sont plus utiles à la marche des affaires courantes; c'est par cette voie ordinaire que s'enrichit de temps en temps le dépôt de l'hôtel de Soubise. Mais il existe aussi des voies extraordinaires : dons, achats, échanges, etc., qui contribuent à cet accroissement. C'est ainsi qu'entrèrent aux Archives par exemple (en 1876) les papiers de la troisième Compagnie des Indes, fondée en 1785, qui ont été déposés, sur l'avis des actionnaires, par le liquidateur judiciaire de cette Compagnie, un choix des archives de la principauté de Montbéliard, opéré en 1839 par ordre des pouvoirs publics, des papiers relatifs à la famille Bonaparte, donnés par l'empereur Napoléon III, de nombreux documents échangés par les Archives avec la bibliothèque Mazarine ou la Bibliothèque nationale, etc. Depuis 1856, ces acquisitions nouvelles doivent alimenter une sous-série cotée AB XIX; mais cette disposition n'a pas toujours été observée et beaucoup de documents, après comme avant cette date, ont été dispersés, parfois au hasard, dans les séries existantes. Le respect des fonds a été trop souvent violé. L'*État sommaire* dressé par le directeur actuel des Archives permettra de remettre un peu d'ordre dans ce chaos; il contient, distribué suivant l'ordre alphabétique des rubriques, l'inventaire de tous ces documents, avec la cote des séries où ils sont aujourd'hui classés, soit dans AB XIX, soit en dehors. Utile complément à l'*État des inventaires des Archives nationales au 1er janvier 1914*. Ch. B.

— Raoul Allier. *Anthologie protestante française. XVIe et XVIIe siècles* (Paris, Crès; Genève, Atar, 1918, in-16, XVI-324 p.; prix : 3 fr. 50). — Les auteurs de ce recueil, qui a été publié sous la

direction de M. Raoul Allier, ne se sont pas proposé de faire une œuvre scientifique destinée aux érudits, mais simplement de présenter au public lettré des extraits de nos vieux auteurs protestants, dont les uns, comme Marot et Calvin, nous sont familiers, alors que d'autres, ceux du XVIIe siècle principalement, ne sont guère fréquentés que par les historiens des sciences religieuses. C'est avec plaisir que nous écoutons certains de ces pasteurs qui, au temps de Louis XIV, ont essayé de détourner la menace de la Révocation, qui ont protesté contre les persécutions et qui, comme Jurieu, ont formulé la théorie de la souveraineté nationale. Littérature de combat où les énergies spirituelles sont tendues vers la lutte et vers l'idéal de la liberté de conscience.

C'est par cette inspiration que ces œuvres se rattachent aux circonstances présentes : leurs auteurs avaient tout sacrifié à cette vérité qu'ils croyaient posséder et ils ont, en l'exprimant, montré toutes les qualités de l'esprit français. Art et pensée, tout en eux tient à notre tradition nationale, et nous estimons, avec M. Allier, qu'il n'était pas inopportun de fortifier par cette publication les liens qui rattachent à cette tradition tout un groupe de croyants de notre époque. R. D.

— Pierre DE NOLHAC. *Fragonard, 1732-1806* (Paris, Manzi-Joyant, 1918, in-8°, 226 p.; illustré). — M. Pierre de Nolhac avait déjà publié, à la même librairie d'art, un volume luxueusement édité sur Fragonard. Il en a fait une réduction pour le grand public, parfaite au point de vue typographique et riche d'illustrations. Le contenu est à peu près identique à celui de la première édition. Il est peu d'écrivains qui connaissent aussi bien que M. de Nolhac la période artistique et mondaine qui va du début du XVIIIe siècle à la Révolution. Les charmants livres sur Marie Leczinscka et sur Mme de Pompadour ont en partie renouvelé l'histoire de cette époque si confuse, où il est si difficile de peser les responsabilités de chacun. Un des peintres les plus aimés de cette société insouciante et aimable a été Fragonard. Il avait été déjà étudié en détail par le baron Roger Portalis, dont le livre est resté fondamental. M. de Nolhac reconnaît lui-même tout ce qu'il lui doit; mais, ayant entre les mains des documents qu'ignorait M. Portalis, il a pu présenter de plus originale façon bien des moments de la carrière de l'artiste. Il a fourni la preuve d'un voyage en Hollande. Ayant établi, d'autre part, les origines italiennes de la famille de Fragonard, il a su finement analyser la place qu'occupaient l'Italie et l'art italien dans la formation de son tempérament artistique. Il est permis en effet d'avoir, en toute son œuvre, un faible pour les évocations émouvantes d'une campagne romaine, dont les artistes français n'avaient pas jusqu'alors soupçonné l'existence. La belle esquisse d'un Romain assis près de son « fiasco » (ancienne collection Doucet) n'est-elle pas l'indice d'un art tout nouveau et d'une compréhension profonde de la beauté pittoresque? M. de Nolhac a eu raison d'insister sur les origines du talent de « Frago »; c'est peut-être le chapitre

le plus intéressant et le plus suggestif d'un livre qui se recommande en outre à notre attention par d'heureuses qualités de forme. — J. A.

— Victor CAMBON. *Où allons-nous?* (Paris, Payot et Cie, in-16, 304 p.; prix : 4 fr. 50). — Ingénieur connaissant à fond l'organisation des grandes nations industrielles contemporaines, M. Cambon se préoccupe dans ce livre de l'avenir de notre industrie : il l'aperçoit sous un jour inquiétant. Pour lui, nous ne nous sommes jamais suffisamment souciés du bien-être physique de nos ouvriers qui s'étiolent dans des usines et des habitations vermoulues et malsaines; il faut mettre à leur disposition des demeures propres, saines et bien aérées, les soustraire aux tentations de l'alcoolisme et ne pas craindre de leur payer des salaires équitables et proportionnés au rendement de leur travail afin de les amener à renoncer à leurs rêveries utopiques.

L'industrie dépend souvent des administrations publiques qui, par exemple, mettent neuf mois à donner à un négociant l'autorisation d'installer à ses frais sur un quai une grue de déchargement et font précéder la simple décision à prendre pour une entreprise de travaux publics d'une série de quarante et une formalités et démarches qu'il énumère en détail. Le Métropolitain parisien facilite sans doute la circulation dans l'intérieur de l'enceinte; néanmoins, comme il ne lui est pas permis de franchir les limites de l'octroi, il ne contribue guère à désencombrer les quartiers surpeuplés de la capitale, où les familles grouillent dans des logements insalubres et d'un loyer exorbitant.

A la plupart de nos industriels, l'auteur reproche leur empirisme, leur routine immobile et leur individualisme outré; chacun tend à se cantonner dans son coin, à faire comme il a toujours fait et à s'éloigner autant que possible de ses confrères qu'il surveille toutefois d'un œil volontiers jaloux. Trop généralisée, la peinture serait poussée au noir, mais elle ne manque cependant pas de vérité. Souvent, dans un pays de moyenne et de petite industrie comme la France, les petits patrons ne disposent en effet à leurs débuts que d'un capital insuffisant et ne parviennent à vivre qu'à l'aide d'une parcimonie constante qui fatalement tend à engendrer cet état d'esprit. Pour M. Cambon, la plupart de ces petits établissements seront incapables de soutenir la concurrence des grandes industries étrangères bien outillées et richement pourvues de tous les moyens de renseignement scientifique et sont irrévocablement condamnés à disparaître. Il n'aperçoit de salut que dans l'expansion de la grande industrie fabriquant par séries et sachant appliquer les procédés les plus perfectionnés et les bonnes méthodes qui ont fait la fortune de l'industrie allemande et américaine; au besoin, il accepterait un vigoureux coup d'épaule américain. Au surplus, les hommes capables d'intelligente organisation et direction ne nous font pas défaut, et il cite comme exemple le général Lyautey et sa merveilleuse œuvre de colonisation au Maroc. — E. C.

— Jules ROCHE. *Quand serons-nous en République?* (Paris, Payot et Cie, in-16, 249 p.; prix : 4 fr. 50). — Louis DE LAUNAY. *Qua-*

lités à acquérir (Paris, Payot et Cie, in-16, 248 p.; prix : 4 fr. 50). — Après les grandes crises politiques ou sociales, les esprits réfléchis sont naturellement portés à interroger le passé, à se demander quelles ont été les erreurs commises et quels seraient les remèdes à recommander. C'est à un examen de ce genre que se sont livrés MM. Jules Roche et de Launay.

Député et ancien ministre, homme politique par conséquent, M. Jules Roche se cantonne dans le domaine politique et s'attache à démontrer que les lois constitutionnelles qui nous régissent depuis près d'un demi-siècle n'ont de républicain et de démocratique que le nom. Elles passent sous silence les droits du citoyen, expressément garantis par les constitutions des autres états républicains et même de plusieurs états monarchiques; elles ont négligé d'établir une séparation nette entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif et assigné au Président de la République une situation effacée, qui lui enlève toute liberté d'agir; en un mot, « elles ont livré les Français et la France, sans la moindre défense, au plus complet arbitraire représenté par les Chambres... Les citoyens ne jouissent pas des droits qui leur sont indispensables, leur appartiennent naturellement, leur seraient reconnus partout ailleurs ». Ces droits essentiels et naturels étaient pourtant inscrits dans la *Déclaration des Droits de l'homme* proclamés par la Révolution française. Aussi a-t-on abouti, au bout de quarante-deux ans, à « un profond désordre financier et à une anarchie générale également menaçante pour la sûreté des personnes et des biens ». M. Jules Roche ne voit qu'un moyen d'en sortir; c'est que le pouvoir exécutif soit délégué par le peuple français à un Président de la République nommant et révoquant seul ses ministres; que le pouvoir législatif soit délégué par les électeurs des divisions administratives à une ou deux assemblées; qu'une Cour suprême soit chargée de la garantie des droits de l'homme et du citoyen et que l'initiative financière, en matière de dépenses de l'État, soit réservée au gouvernement. « Alors, enfin, » conclut-il, « nous serons en République. »

M. de Launay est un réformateur moins entier; puisque nous vivons sous un régime de République parlementaire, il est d'avis de le conserver, mais en lui faisant subir certaines retouches. Il est d'ailleurs naturaliste et l'étude de l'action lente de l'évolution lui a appris qu'il faut surtout s'attacher à agir sur le milieu, c'est-à-dire sur la mentalité publique; encore conseille-t-il de procéder avec circonspection. A cette mentalité imbue de vanité, d'égalitarisme et de légèreté, il prêche le culte de la persévérance, de la discipline et de la stabilité, trois qualités également indispensables pour la bonne direction des affaires économiques. Il la met en garde contre l'éloquence sonore et vide et contre les préjugés et les illusions dont elle se repaît volontiers; ayons un idéal, mais ne versons pas dans l'idéologie stérile. Chemin faisant, sa plume alerte se plaît à tracer quelques croquis qui dénotent un vrai talent de satirique à la fois pénétrant et enjoué. Son livre est de ceux

qu'il est difficile de résumer, mais qu'il y a grand profit à lire avec attention. Toutefois, ni M. Lebureau, ni les oracles de cafés ne seront, et pour cause, de cet avis. E. C.

— Lysis. *L'erreur française* (Paris, Payot et Cie, in-16, 290 p.; prix : 4 fr. 50). — C'est un implacable réquisitoire contre nos errements d'avant-guerre, nos moyens de gouvernement surannés, nos habitudes d'un autre âge, nos opinions routinières, notre optimisme béat. L'auteur ne craint pas de mettre la plaie à nu et, en le lisant, loin d'être froissé par la dure vérité, on ne peut que se rendre à l'évidence. Pour Lysis, le pays ne peut se sauver que s'il abjure l'idéologie politicienne, si désormais l'industrie, le commerce, l'agriculture comptent pour autre chose que zéro, si la discipline et le mérite de l'individu revêtent leur valeur propre, si les consciences s'éveillent de leur torpeur, si les préoccupations morales reprennent enfin la place qui leur est due. Ch. D.

— *La vie catholique dans la France contemporaine.* Préface de Mgr H. Baudrillart (Paris, Bloud et Gay, in-8°, xvi-529 p.; prix : 5 fr.). — Aux neutres qui reprochent à la France d'être une nation sans religion et sans morale, le Comité catholique de propagande française à l'étranger répond par ce volume qui est dû à la collaboration de quelques-uns des membres les plus éminents du catholicisme français. Mgr Tissier, évêque de Châlons, dans un article qui compte plus de cent pages et intitulé « La vie religieuse », célèbre le renouveau de la foi, la fréquence des fidèles dans les églises, le développement des ordres religieux, les pèlerinages, les grandes dévotions françaises qui sont le Sacré-Cœur, l'Eucharistie, la Vierge immaculée, les œuvres d'enseignement et les œuvres catéchétiques, celles de prévoyance et d'études sociales, les missions : c'est un tableau complet du catholicisme en France au début du xxe siècle et pendant la présente guerre. M. Étienne Lamy traite de « la famille » chrétienne et recherche les causes de la dépopulation. Il attribue la diminution des naissances surtout à des causes morales. Les départements où la population décroît le plus, dit-il, sont ceux « où l'irréligion des habitants a pour preuves l'abandon général des pratiques religieuses et où les églises sont des solitudes ». Les départements où la race se maintient sont ceux « où se sont le moins effacées les croyances chrétiennes ». Peut-être le problème est-il plus complexe et peut-être aussi y a-t-il une contradiction entre la description que nous faisait tout à l'heure Mgr Tissier des églises « regorgeant de monde » et de la « solitude » que constate M. Lamy dans beaucoup de départements; mais rendons justice au zèle, à la générosité, au talent et à l'éloquence que M. Lamy met au service de la cause des familles nombreuses. M. Henri Joly énumère, dans son étude sur le « mouvement social catholique », les nombreuses œuvres de bienfaisance créées; il insiste sur les cercles ouvriers que fonda M. de Mun, nous donne des renseignements sur le

Sillon de Marc Sangnier et nous explique pourquoi le pape Pie X le condamna en 1910; il signale l'importance des « Semaines sociales » qui, de 1905 à 1914, ont réuni chaque année, dans l'une des grandes villes de France, sept à huit cents travailleurs catholiques pour y discuter les questions sociales posées. Le R. P. Léonce DE GRANDMAISON, directeur des *Études*, expose ce qu'ont été en ces dernières années en France « les hautes études religieuses ». Il cite les grandes collections, les éditions, les traductions entreprises par les catholiques, les ouvrages d'exégèse, d'histoire, de littérature religieuse qu'ils ont fait paraître; il vante naturellement ceux des auteurs dont l'orthodoxie est irréprochable, fait des réserves sur les autres. Il écrit « : On peut espérer que Mgr Duchesne saura, par de judicieuses corrections, rendre irréprochable et plus digne de son talent l'*Histoire ancienne de l'Église*, dont le dernier volume reste à paraître », et il est sévère envers les écrivains se rattachant à ce « libéralisme doctrinal à base immanentiste, d'origine protestante, qu'on appela le *modernisme* ». La bibliographie très exacte qu'il a établie rend service. Le 4 août 1879, peu de mois après son élévation au Saint-Siège, le pape Léon XIII, par l'encyclique *Aeterni patris*, recommanda l'étude dans les écoles chrétiennes de la philosophie de saint Thomas. M. l'abbé Georges MICHELET, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, dans son article « La philosophie chrétienne en France » nous dit quels ont été, depuis cette date, les ouvriers de la restauration de la philosophie scolastique; et il rend aussi hommage aux philosophes qu'anime l'esprit chrétien, Ollé-Laprune, de Margerie, Charaux, Georges Dumesnil. M. Fortunat STROWSKI, professeur à la Sorbonne, est l'auteur du chapitre sur « la littérature » chrétienne contemporaine. Les précurseurs ont été Veuillot, Barbey d'Aurevilly, Hello et, en une certaine mesure, Verlaine lui-même. Les rénovateurs sont Huysmans, Teodor de Wysewa, mort récemment, Paul Bourget, Brunetière; et ces aînés ont passé le flambeau à un grand nombre de « jeunes », parmi lesquels Paul Claudel, Francis Jammes, à d'autres qui sont tombés sur les champs de bataille, Péguy, André Lafon, Ernest Psichari. De tous ces écrivains, M. Strowski trace le portrait fidèle; sur la plupart d'entre eux, il raconte, de la façon la plus aimable, des souvenirs personnels. Enfin, M. Henry COCHIN, député du Nord, s'est chargé de présenter « l'art chrétien en France sur les confins du XIXe et du XXe siècle ». Sans doute, il doit reconnaître que beaucoup d'églises récentes, le Sacré-Cœur de Montmartre, la basilique de Fourvières ne sont pas des œuvres incontestables; il passe assez vite sur la sculpture et la peinture, louant surtout l'inspiration chrétienne d'un Bartholomé et d'un Puvis de Chavannes; il insiste davantage sur la musique et les magnifiques résultats atteints par la *Schola cantorum* et l'association des chanteurs de Saint-Gervais.

Tout le volume nous démontre, comme l'écrit Mgr Baudrillart dans son éloquente préface, qu'il n'est point un pays au monde où la vie catholique soit aussi intense, aussi riche et aussi féconde qu'en France.

Nous sommes d'accord; mais il est bien entendu que ce n'est pas la France tout entière qui nous est représentée et qu'il n'est pas exact de dire avec M. Strowskî : *ubi Gallia, ibi crux*. La France possède d'autres philosophes, d'autres écrivains ou artistes que ceux qui sont mentionnés ici, quelques-uns d'un génie plus puissant. Elle se compose de plusieurs familles intellectuelles, animées toutes d'un même patriotisme et dont les fils ont également donné, d'un libre consentement, leur vie pour sauver cette belle œuvre collective, la civilisation. Les écrivains à qui nous devons ce volume n'ont eu d'autre ambition que de détacher de cette œuvre la part du catholicisme.

C. Pf.

— Joseph Reinach. *Mes comptes-rendus, discours, propositions et rapports*, t. IV, 1912-1914 (Paris, Félix Alcan, 1918, in-12, 459 p.). — Ce quatrième volume clôt la série des discours prononcés et des rapports déposés par M. Joseph Reinach pendant les quatre années de législation où il siégea au Palais-Bourbon de 1909 à 1914. On y remarquera la campagne vigoureuse qu'il a menée contre l'alcoolisme, sans d'ailleurs réussir à faire voter par la Chambre les mesures réclamées; ses rapports sur les propositions de lois ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales; mais surtout ses discours sur les questions militaires qui ont préoccupé si profondément la précédente Chambre. M. Reinach, connaissant bien les armements continuels de l'Allemagne, était un partisan résolu du service de trois ans; il aurait seulement voulu que la France favorisât les rengagements et les engagements volontaires, de manière à ce qu'au bout de deux ans ou trente mois de service les soutiens de famille pussent être renvoyés dans leurs foyers. Il s'expliqua très nettement à ce sujet dans la profession de foi qu'il adressa le 10 avril 1914 à ses électeurs de l'arrondissement de Digne : « Plutôt perdre mon mandat que de risquer, par une lâcheté pareille à une trahison, de compromettre pour ma part les destinées de la France. » Joseph Reinach perdit en effet son mandat, et, en vérité, il est bien dommage que Polybe ne fasse point partie de la présente Chambre, à qui ses connaissances des affaires militaires eussent été bien précieuses. Par une véritable coquetterie, il a recueilli dans le volume cette profession de foi, après ses rapports et ses discours.

C. Pf.

— Voici trois brochures de l'abbé L. Ricaud, chanoine honoraire, parues toutes trois à Tarbes, aux bureaux du « Semeur » : 1° *Sulpice Sévère et sa villa de Primuliac à Saint-Sever-de-Rustan* (in-16, 389 p.; prix : 3 fr. 50). — L'auteur de la *Vita Martini Turonensis* est certainement originaire de l'Aquitaine et non du Languedoc. La seule villa qu'il eût conservée après son veuvage, Primuliacum, n'est ni à Vendres, dans le Biterrois, ni à Lauzun, dans l'Agenais, mais sur les bords de l'Arros, aux confins de la Bigorre et de la Gascogne. A peine installé dans le Rustan, Sulpice Sévère transforma en abbaye sa maison de campagne et plus tard un couvent bénédictin se dressa

sur les ruines du monastère saccagé par les Vandales. Les « légendes » de Grégoire de Tours sur saint Sévère, confesseur de Bigorre, et, semble-t-il, sur le même Sévère martyr, permettent à l'abbé Ricaud de justifier ses hypothèses et d'admettre que le biographe du « patron » de la France est mort pendant la tourmente de 407, soit dans sa villa même, soit dans un autre lieu voisin, où il aurait cherché un refuge.

2° *Un régime qui commence. Étude sur dix années de la Révolution dans les Hautes-Pyrénées* (in-8°, 213 p.; prix : 3 fr.). — Excellente statistique, politique, administrative, judiciaire et religieuse du département des Hautes-Pyrénées, entre 1790 et 1802. Armand de Gontaud, maréchal des camps et armées du roi, Pierre de Fondeville-Labatut, maire de Tarbes, et Bertrand Barère, avocat en Parlement et notaire, organisent la nouvelle circonscription administrative en joignant à l'ancienne Bigorre les Quatre-Vallées, une partie du Nébouzan, du Comminges et de la Rivière-Verdun. Les 102 membres des premières assemblées départementales de tout ordre comprennent soixante et un hommes de loi, treize médecins, trois prêtres, sept négociants, trois cultivateurs, un artiste, sept « bourgeois » et sept nobles. D'après le « Journal d'un bourgeois de Tarbes », si les curés en majorité prêtent serment d'observer la « constitution civile », ils y mettent « toutes les restrictions convenables ». Les « réfractaires » sont au début uniquement des membres du haut clergé. Le décret abolissant la royauté provoque une telle stupéfaction que le Directoire du département ne le publie que le 12 octobre 1792, après avoir pris la certitude que « l'extrait du procès-verbal de la Convention » est bien authentique. Si les « Girondins de Tarbes » ne peuvent organiser des milices départementales et les conduire contre la Convention, ils réussissent du moins à se compromettre irrémédiablement aux yeux des Montagnards. Ainsi s'explique l'envoi de Monestier, du Puy-de-Dôme, qui établit le gouvernement révolutionnaire et épure les corps constitués. Les changements prévus par la Constitution de l'an III s'effectuent sans encombre; seules les élections de l'an VI provoquent deux assemblées électorales rivales; la loi du 22 floréal an VI donne raison aux scissionnaires. Une pièce annexe fait connaître la réorganisation religieuse de l'an XII. Les Hautes-Pyrénées comprenant l'ancien diocèse de Tarbes et parties du Comminges et du diocèse d'Auch, les trois prélats respectifs, réfugiés depuis 1792 à l'étranger, démissionnent, ainsi que Jean-Guillaume Molinier, l'évêque constitutionnel. Un décret du 14 novembre 1802 appelle Joseph-Jacques Loison à la tête de la circonscription ecclésiastique. D'accord avec le préfet et conformément aux avis de l'évêque de Bayonne, Mgr Loison divise son diocèse en vingt-six cures, « ayant chacune pour étendue et pour limites celle de la justice de paix dans l'arrondissement de laquelle elle sera placée ».

3° *Les reclus des Hautes-Pyrénées* (in-8°, 213 p.; prix : 3 fr.). — C'est une page d'histoire locale admirablement documentée. D'après

les archives des Hautes-Pyrénées, le registre des délibérations de Tarbes et de Bagnères et le « Journal de la Réclusion » du Père Laspales, on voit que les maisons de détention : chapelles, couvents, séminaires, collèges, domiciles particuliers, s'ouvrent dans les premiers jours d'octobre 1793. Monestier, du Puy-de-Dôme, Monestier, de la Lozère, et Auguste Isoard internent plus de 400 « citoyens ou citoyennes » très pacifiques pour la plupart, qui souffrent sans se plaindre et ne songent pas à se venger après la chute de leurs geôliers, en novembre 1794. Ch. D.

— Louis CADDAU, architecte des monuments historiques. *Monographie de la cathédrale de Tarbes; la Sède, Sainte-Marie-d'Orre* (Paris, Champion, in-8°, 224 p.; prix : 5 fr.). — Au temps déjà lointain où les diligences et les chaises de poste sillonnaient encore les Pyrénées, le « Guide Joanne » déclarait que la cathédrale de Tarbes était, de l'avis de Cénac-Moncault, « l'édifice le plus laid et le plus disgracieux de tous ceux du même genre dans le Sud-Ouest ». Aujourd'hui, l'aspect de l'église a profondément changé; on l'a dégagée de l'enduit noirâtre qui la recouvrait et l'architecte, qui a le plus contribué « à faire de la chrysalide un papillon », révèle au public les résultats de ses découvertes archéologiques.

Élevée sur l'emplacement même du « Castrum Bigorra », la « Sède » a succédé au sanctuaire de la « Grande Déesse » et, jusqu'au IXe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle fut détruite par les Normands, elle a présenté l'aspect d'une basilique latine. L'église romane qui a remplacé celle-ci était basse, à peine éclairée et manquait de collatéraux. Le mariage illicite de Centulle, vicomte du Béarn, avec l'héritière de Bigorre, encouragé par l'évêque de Tarbes, permit à celui-ci de réparer sa cathédrale et, après les travaux poursuivis au XIIe et au XIIIe siècle, elle affecta la forme qu'elle présente aujourd'hui. L'édifice rappelle une croix latine assez courte avec abside circulaire et chapelles absidales curvilignes ouvrant sur les bras du transept. On n'a adopté la voûte d'arête que pour la nef et le dôme, dont les quatre doubleaux de support ont été encastrés dans la maçonnerie de la Sède romane primitive. Les parements brique et pierre de la cathédrale rappellent l'architecture de Saint-Sernin de Toulouse. Peut-être ce genre de construction fut-il importé en Bigorre par quelque moine languedocien, le chapitre de Tarbes étant soumis à la règle de saint Augustin. Une rose franchement romane, très simple dans sa construction, décore le pignon nord du transept, tandis que trois croisées, séparées par des tympans qui renferment chacun une petite rose antérieure au XIIe siècle, ornementent le pignon sud. Après l'incendie de 1460, deux chapelles sont adossées au mur nord de la nef et tout contre le transept. Au XVIIIe siècle, l'évêque du Cambout refait l'autel, le surmonte d'un baldaquin, « oubliant », comme dit Larcher, « un emplacement pour le mettre et rappelant ainsi le pont magnifique de Madrid, où il ne manque que de l'eau ». Par l'adjonc-

tion malheureuse d'un porche à deux étages qui termine la nef à l'ouest, le prélat fait disparaître une façade romane, avec la porte principale, qui était ornée de statues.

Au cours de sa description, M. Caddau fait d'heureuses digressions historiques. Nous apprenons ainsi qu'en 1370 Tarbes, fidèle aux Anglais, résistait à Jean d'Armagnac, lieutenant du duc d'Anjou. Nous assistons au pillage, en 1569, de la ville et de ses églises par les soldats de Mongommery, qui, objectons-le discrètement, ne furent pas incités par Jeanne d'Albret à dépouiller les catholiques, puisque la reine de Navarre, menacée par Philippe II et Charles IX, s'était déjà réfugiée à La Rochelle.

L'auteur joint à sa monographie un certain nombre de pièces justificatives, notamment la bulle de Léon X ordonnant en 1514 la sécularisation des chanoines. Des plans, des photographies, des reproductions linéaires illustrent toujours heureusement un travail intéressant, indispensable, où tous les faits sont unis par une trame solide parce qu'ils sont présentés par un spécialiste compétent. Ch. D.

— Jacques MEURGEY. *Les armoiries du pays basque* (Paris, Champion, 1918, in-8°, 78 p.). — Le blason basque est de création récente, puisqu'il date seulement de 1897; mais il représente l'assemblage sur un seul pennon des écus anciennement adoptés par les sept provinces qui ont formé le pays basque. Haute-Navarre, Guipuzcoa, Biscaye et Alava (qui sont provinces espagnoles), Basse-Navarre, Labourd et Soule (qui sont régions de France) avaient chacune leurs armoiries qui rappelaient la lutte glorieuse contre les Maures, les exploits maritimes, la foi religieuse des ancêtres, l'amour de l'indépendance. M. J. Meurgey poursuit en six chapitres (Haute et Basse-Navarre étant réunies) l'étude historique, critique et anecdotique de ces éléments du blason basque, notant les particularités et les analogies qu'ils présentent, les légendes et les traditions qu'ils évoquent; puis il rassemble en trois chapitres les explications qu'il n'a pu donner ailleurs. Tout cela est très érudit, parfaitement clair, infiniment agréable. On notera d'intéressantes considérations sur l'orme et le chêne et sur le « culte » traditionnel des arbres. On verra (p. 23) que l'origine de la couleur rouge de notre drapeau est peut-être dans l'émail de gueules du blason navarrais. Signalons aussi (p. 21) un curieux fragment d'André Favyn, avocat parisien (1612), sur l'habitude *des Goths et autres nations septentrionales* d'enchaîner les soldats les uns aux autres par la ceinture « pour engarder les âmes poltronnes et couardes de rompre leur ranc ». Le lieutenant J. Meurgey, des chasseurs alpins, qui nous envoie ce livre du front des armées, peut parler avec une égale compétence des faits de guerre où s'illustra le courage français et des détails les plus minutieux de la science du blason. L. V.

— Jacques MEURGEY. *Les anciens symboles héraldiques des villes de France : Verdun* (Paris, Champion, 1918, in-8°, 50 p.,

avec des armoiries dessinées et gravées par Henry André). — Héraldiste éminent, M. J. Meurgey a de plus le souci de l'actualité. Soucieux de contribuer pour sa part à l'exaltation de l' « héroïque cité » de Verdun, il s'est efforcé de mettre en relief « ce qui est une part des gloires passées et présentes de la noble ville ». Cet hommage à Verdun se résume « en l'histoire de ses armoiries et des changements par lesquels elles ont passé à travers les âges », et voici une brève étude d'érudition solide et élégante. Le blason de l'ancienne capitale du Verdunois était « d'azur à une fleur de lis d'or surmontée d'une couronne royale de même ». Le 1er août 1898, le Conseil municipal, délibérant sur une proposition de M. Maury, maire, rejeta ces meubles héraldiques, « peu propices à représenter une cité républicaine », et fixa son choix sur un ancien sceau qui reproduit la cathédrale avec ses quatre flèches et le beffroi de la commune. Choix heureux, car il s'agit du plus ancien sceau que l'on connaisse de Verdun : attaché à une charte du 19 octobre 1396, il est vraiment inhérent à l'individualité de la ville, « il est l'emblème de ces premiers affranchissements du moyen âge, dont les grands principes ont reçu leur complet développement en 1789 ». En appendice, M. J. Meurgey énumère, d'après l'*Armorial général* de d'Hozier, les armoiries des onze communautés et des trente-six corporations de la ville de Verdun. L. V.

— J.-A. Brutails et Paul Courteault. *Notions élémentaires d'histoire girondine, des origines à 1789.* Préface de M. Raymond Thamin (Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1918, in-8°, 112 p.; prix : 1 fr. 75). — On peut proposer cette jolie plaquette comme modèle. Le texte est dû à la collaboration de deux érudits qui connaissent les documents de première main; ils ont prouvé qu'ils sont en outre capables de les mettre à la portée des enfants; les grandes personnes apprendront même à leur école plus d'un fait qu'elles ignorent. Le texte est orné de bonnes illustrations par un habile dessinateur, M. Oudot de Dainville, archiviste paléographe attaché aux archives départementales de la Gironde, et ces illustrations, choisies avec le goût le plus judicieux, sont accompagnées d'un sobre commentaire qui est encore une leçon de choses. Le passé n'est pas en effet écrit seulement dans les chartes, les chroniques et les livres; il continue de vivre dans les monuments. « Ayez surtout la piété des pierres », dit le recteur, M. Thamin, dans sa préface aux enfants des écoles de la Gironde, « elles ont ce privilège de durer plus que les hommes et de maintenir par cette durée un lien entre les générations. » L'heureuse association de l'archéologie et de l'histoire fait un des charmes du présent opuscule. Ch. B.

— Paul Gaffarel. *Notre expansion coloniale en Afrique de 1870 à nos jours* (Paris, Félix Alcan, 1918, in-8°, 282 p.; prix : 5 fr. 50. « Bibliothèque d'histoire contemporaine »). — C'est par les armes que s'est constitué le domaine colonial de la France en Afrique; c'est donc exclusivement l'histoire militaire de cette expansion qu'a

résumée M. Gaffarel. De propos délibéré, il a écarté à peu près tout ce qui peut intéresser l'histoire politique, économique et sociale. L'exposé des faits est net, rapide, facile. Quoiqu'il n'indique nulle part ses sources, on peut être assuré qu'il a beaucoup lu; aussi le précis qu'il a rédigé rendra-t-il de réels services. Il y manque cependant deux choses : des cartes et un index des noms propres; mais en ce temps de restrictions nécessaires il faut savoir borner ses prétentions. Au moins M. Gaffarel nous a-t-il donné l'essentiel. Voici l'indication des dix chapitres dont se compose le volume : I. Algérie et Sahara. II. Le protectorat français en Tunisie. III. Le protectorat du Maroc. IV. Sénégal et Mauritanie. V. La conquête du Soudan. VI. Occupation de Tombouctou et de la boucle du Niger. VII. L'Afrique équatoriale. IX. Madagascar et ses dépendances. X. Obock, Djibouti, Cheik-Saïd. La conclusion est un hommage attendu au génie colonisateur des Français. Ch. B.

Histoire de Grande-Bretagne.

— J. Kestell Floyer. *Studies in the history of english Church endowments* (Londres, Macmillan, 1917, in-8°, viii-128 p.). — Brève et pénétrante dissertation sur l'origine des revenus dont fut dotée l'Église dès le début de l'introduction du christianisme en Angleterre, en particulier de la dîme; sur la perception et la répartition de ces revenus; sur la distribution des prébendes aux chanoines et les traitements attribués aux membres du clergé paroissial; sur l'action considérable exercée par les laïcs (thanes de l'époque anglo-saxonne, seigneurs de l'époque féodale) dans la fondation et la dotation des églises; sur la grande spoliation dont la fortune immobilière de l'Église fut victime au xvie siècle. L'appareil critique est réduit à la mention sommaire des principaux textes; du moins sont-ils mentionnés avec assez de précision pour qu'on puisse les retrouver sans trop chercher. Chose extraordinaire pour un livre anglais d'érudition, il y a des fautes d'impression plusieurs fois répétées (« church *shot* » au lieu de *scot*). M. Floyer ignore-t-il l'article de l'*English historical Review* où M. Stevenson a prouvé qu'il faut écrire « *trimoda* et non *trinoda* necessitas »? Ch. B.

— Dorothy Hughes. *Illustrations of Chaucers England.* Avec une préface par A.-F. Pollard (Londres, Longmans, 1918, in-8°, xiv-302 p.; prix : 7 sh. 6 d. « University of London intermediate source-books of history, n. 1 »). — Dans sa préface, l'actif professeur d'histoire d'Angleterre à l'Université de Londres explique l'objet qu'il se propose de réaliser; il veut mettre à la disposition des étudiants des recueils de textes où ils puissent apprendre à connaître les sources originales, sinon dans leur pureté, du moins dans leur variété. Pour le présent volume, consacré à l'histoire du xive siècle, Miss Hughes a, conformément à ce plan, donné des extraits bien choisis de pièces

d'archives, de lettres particulières, de chroniques, d'œuvres littéraires, d'actes du Parlement, de pièces de procédure. Tous ces extraits sont en anglais et par conséquent on ne donne que la traduction des textes français et latins. Ils sont distribués en quatre livres : sur les guerres avec la France, l'histoire sociale, les affaires ecclésiastiques, l'histoire politique et constitutionnelle. Des notes très insuffisantes sur les principaux ouvrages à lire, sur les principales chroniques utilisées et sur les traductions terminent la préface; les étudiants auraient su gré à l'auteur de leur marquer au moins la date et le lieu des publications annoncées (le nom de l'érudit qui a été chargé de continuer l'édition de Froissart commencée par Luce a été estropié; il faut lire Raynaud et non Raynouard). Il eût été bon aussi d'indiquer aux étudiants le moyen de trouver les livres et les documents qu'il doit connaître. A l'extrême rigueur, on aurait pu se limiter à mentionner les *Sources* de Gross et le *Guide* de Paetow. L'ensemble se lit avec agrément et non sans profit. Ch. B.

— Frances-Helen Relf. *The petition of right* (Minneapolis, in-8°, 74 p.; prix : 75 cents. « Bulletin of the University of Minnesota, december 1917 »). — Ceci est le numéro 8 de la série publiée par l'Université de Minnesota sous le titre : « Studies in the social sciences. » Les six premiers concernent uniquement l'état de Minnesota. Le septième est une histoire des tarifs douaniers dans leurs rapports avec les colonies australiennes. Le numéro que nous annonçons traite un point particulièrement intéressant de la Constitution anglaise.

Tout le monde connaît la « Pétition de droit » présentée par les deux Chambres du Parlement au roi Charles Ier en 1628 et acceptée par lui le 27 mai; on sait généralement que l'objet de cette pétition était d'empêcher à l'avenir les arrestations arbitraires opérées par le gouvernement contre les citoyens qui avaient refusé de payer une imposition extraordinaire non consentie par le Parlement. L'histoire extérieure des débats soulevés par cette grosse question a été faite, il y a une quarantaine d'années, par S. R. Gardiner, et l'auteur de la présente dissertation déclare que ce récit ne demanderait aujourd'hui que des retouches de détail. Mais, si l'on va au fond des choses, si l'on veut savoir exactement comment la discussion fut menée dans le Parlement, notamment pourquoi la Chambre des Communes, au lieu de préparer un projet de loi (« bill »), préféra s'adresser au roi lui-même qu'elle combattait, il faut y regarder de plus près. C'est ce qu'a fait, avec un remarquable esprit critique, Miss Relf. Naturellement elle ne s'est pas contentée des documents utilisés déjà par Gardiner; elle en a découvert de nouveaux qui ont été publiés en appendice (A, B, C); dans la note bibliographique de l'appendice D, on trouvera en outre toutes les indications indispensables; notons en particulier ce que dit l'auteur sur la composition et la valeur officielle des journaux de la Chambre des lords et de la Chambre des Communes.

Le sujet étudié par l'auteur est avant tout une question de procédure parlementaire. La Grande Charte avait déclaré qu'aucun homme libre ne pouvait être détenu en prison que conformément à la loi, « nisi per legem terre »; plusieurs statuts postérieurs avaient reproduit cette déclaration; mais si cette loi traditionnelle entrait en conflit avec la prérogative royale, comment le Parlement pourrait-il faire céder le roi? Charles Ier et ses ministres ne cessaient de répéter qu'ils reconnaissaient la Grande Charte et les statuts qui la confirmaient; mais ils prétendaient que les arrestations n'en étaient pas moins légales. Dans ces conditions, présenter un projet de loi, ou « bill », que le roi eût certainement repoussé, c'était se fourvoyer dans une impasse. La Chambre, qui à cette date n'était nullement animée d'intentions révolutionnaires, usa d'un compromis : elle demanda au roi, par voie de pétition, de faire une déclaration publique sur le sens et la portée de la loi. Sa modération lui valut l'appui des lords, et le roi, en face d'un Parlement uni et résolu, céda. La déclaration royale, il est vrai, ne fixait le sens de la loi que dans quelques cas nettement délimités; mais elle prit rapidement dans tout le pays une importance générale et fut considérée bientôt comme une des pierres angulaires de la Constitution.

Il est très instructif de suivre dans le détail la dissertation de Miss Relf; le sujet était passablement aride; mais son exposé est si net, si précis, qu'on le suit avec un intérêt véritable. On y apprend beaucoup sur l'organisation du pouvoir législatif; on constate, non sans étonnement parfois, combien humble était encore à cette époque la place faite à la Chambre des Communes; d'autant plus vive est l'admiration qu'on éprouve à voir lutter et vaincre les chefs du parti réformateur dans le Parlement. Ch. B.

— The marquess of Milford Haven. *The royal Navy, 1815-1915* (Cambridge, at the University Press, 1918, in-8°, 48 p.; prix : 2 sh. 6 d.). — Conférence assez vide quant au fond et banale quant à la forme où sont résumés à très grands traits l'histoire des opérations navales auxquelles a pris part la marine de guerre anglaise depuis un siècle, les transformations imposées à la construction et à l'armement des grandes unités de combat par la vapeur, les torpilles et les sous-marins, etc. Ch. B.

— Ce n'est pas sans regret que nous avons dû interrompre l'analyse de la revue anglaise *The Athenæum;* l'échange qui depuis tant d'année existait entre cette publication et la nôtre a été brusquement interrompu sans que nous ayons pu en connaître la raison. Du moins avons-nous reçu et sommes-nous heureux d'annoncer une importante publication que ce journal vient de faire paraître à la demande du Conseil de l'association des bibliothèques. C'est un index des travaux concernant les langues et les littératures qui ont paru dans les périodiques anglais en 1916 : *The Athenæum; Subject index to Periodicals, 1916.* Il est divisé en deux parties : 1° langues, littérature et archéologie classiques et orientales; 2° langues modernes, plus la

bibliographie et l'aménagement des bibliothèques (Londres, The Athenæum, août 1918, in-4° à deux colonnes, 46 p.; prix : 2 sh. 6 d.).

HISTOIRE D'ITALIE.

— Giuseppe LA MANTIA. *Messina e le sue prerogative dal regno di Ruggiero II, 1130-1154, alla coronazione di Federico II Aragonese, 1296* (Palerme, 1916, gr. in-8°, 48 p.). — Ce mémoire, qui a été d'abord publié dans l'*Archivio storico Siciliano* (nouvelle série, année XLI, fascicules III et IV), étudie l'histoire des privilèges dont a joui la ville de Messine pendant un siècle et demi, de 1130 à 1296. Il démontre les ambitions des habitants de cette cité qui, à travers les troubles intérieurs de leur pays, ne perdirent jamais la notion de leurs intérêts; le changement de dynastie ou toute autre révolution de ce genre n'étaient que prétextes pour faire améliorer leur condition au point de vue économique. M. La Mantia analyse avec précision tous les progrès de la prospérité de Messine pendant le XIIe et le XIIIe siècle jusqu'à l'édit de 1286, rendu par le roi Jacques d'Aragon, et jusqu'à celui de 1296, qui est l'œuvre de Frédéric II d'Aragon. L'auteur a reproduit le texte de ce dernier, en l'accompagnant d'un bon commentaire.

Du même M. La Mantia, signalons deux autres publications intéressantes : *La Segrezia o la dogana di Tripoli negli anni 1511 a 1521* (Palerme, 1917, 32 p.), qui est extraite des mêmes fascicules de l'*Archivio storico Siciliano* que le mémoire précédent, et une *Bibliografia dell' epoca del Re Vittorio Amedeo II in Sicilia*[1], *1713-1719* (Palerme, 1914, 32 p.). J. A.

— Laudedeo TESTI. *Le baptistère de Parme. Son histoire, son architecture, ses sculptures, ses peintures.* Trad. par M. ROQUES (Florence, Sansoni, 1916, in-8°, 266 p.). — Cela peut sembler une exagération que de consacrer à un seul monument, qui n'est pas de très grandes dimensions, un volume de cette ampleur. Si les monographies semblables se multipliaient, le domaine de l'archéologie deviendrait presque impraticable. A vrai dire, on conçoit des études aussi minutieuses lorsqu'il s'agit de monuments aussi caractéristiques que le baptistère de Parme.

Après avoir étudié l'évolution du sacrement du baptême et les formes des premiers baptistères chrétiens, M. Laudedeo Testi nous présente le baptistère de Parme comme un des monuments les plus parfaits d'art roman qu'il y ait dans toute l'Italie. Ce n'est pas seulement la solidité de la construction architecturale qui en fait l'intérêt; c'est aussi sa valeur symbolique. Certaines cathédrales françaises semblent célébrer la vertu du nombre trois et, par là même, la gran-

1. Cette bibliographie est extraite du volume de M. Garufi : *Rapporti diplomatici tra Filippo V e Vittorio Amedeo II di Savoia.*

deur de la Trinité ; à Parme, le chiffre sacré est celui de quatre : les quatre fleuves qui prennent leur source dans l'Éden, ainsi que le veut la tradition biblique : les quatre éléments ; les quatre saisons de l'année ; les quatre grands prophètes ; les quatre évangélistes. Pour expliquer toutes les variations de ce symbolisme, M. Testi s'est reporté aux œuvres des Pères et des Docteurs de l'Église, à la *Chiave* de saint Mésiton, au *Formulaire* de Raban Maur et d'Eucherius, aux traités d'Hugues de Saint-Victor. A côté de ces considérations iconographiques, il y a celles d'ordre historique et technique. L'auteur établit d'abord qu'il est difficile de dire quel est l'auteur du baptistère de Parme ; sur la foi d'une inscription qui se lit à la porte septentrionale, on a cru pouvoir affirmer que c'était Benedetto Antelami qui l'avait construit ; rien n'est moins vrai, l'inscription ne se rapportant évidemment qu'à la décoration sculpturale de la porte elle-même, et d'ailleurs le « Sculptor Benedictus » dont elle parle ne peut pas être Benedetto Antelami ; les deux techniques sont trop différentes l'une de l'autre.

On est mieux renseigné sur la date de construction : commencé en 1196, il fut achevé en 1270 ; le 25 mars de cette année-là, il fut solennellement consacré par l'évêque Obizzo Sanvitale, entouré de deux archevêques et de quatre autres évêques. Après avoir précisé ces dates, l'auteur définit les caractères généraux de l'architecture ; ils sont nettement romans, mais d'un roman hardi, la coupole ayant un élan et une majesté qui font penser à la beauté de l'art gothique. Les sculptures de l'intérieur et de l'extérieur ressemblent par certains côtés aux œuvres de Saint-Gilles du Gard, de Saint-Trophime d'Arles, même de Chartres. Elles sont d'époque diverse, et c'est une preuve qu'Antelami n'en a pu faire qu'une partie. Dans la description minutieuse que nous présente M. Testi, on sent en même temps que la science de l'archéologue le goût de l'artiste : il montre combien les éléments les plus divers d'architecture et de sculpture se fondent dans un tout harmonieux ; le Père Didron avait donc raison de dire « qu'il n'existe pas un autre baptistère, pas même celui de Florence, où les éléments soient si merveilleusement appropriés à leur destination ».

J. A.

— Filippo Baldinucci. *Dal Baroccio a Salvator Rosa.* Vite di pittori italiani del Seicento, scelte e annotate da Guido Battelli (Florence, Sansoni, 1914, in-16, VIII-210 p.). — M. Guido Battelli a eu une très bonne idée en publiant quelques-unes des biographies d'artistes que Filippo Baldinucci avait insérées dans ses « Notizie dei professori del disegno da Cimabue in qua ». On sait l'origine des « Notizie ». F. Baldinucci avait été chargé par le cardinal Léopold de Médicis de classer la collection de dessins originaux qui est aujourd'hui un des ornements les plus précieux du musée des Offices. Il se rendit compte de la difficulté de sa tâche et ne voulut pas l'entreprendre sans une consciencieuse préparation. Il étudia donc le mieux qu'il put la vie et

les œuvres des artistes dont il avait à classer les dessins. Ses recherches l'amenèrent à rectifier sur bien des points les affirmations de Vasari et de Raffaello Borghini; aujourd'hui encore, les « Notizie », qu'il commença de publier en 1681, sont une source importante pour l'histoire de l'art italien du XVe et du XVIe siècle. Elle est fondamentale pour le XVIIe siècle, puisque les renseignements que nous donne Baldinucci sont ceux d'un contemporain très bien informé. Maintenant que l'art du « Seicento » commence à être étudié de nouveau avec sympathie, le choix de vies de peintres de cette époque que vient d'éditer M. Guido Battelli a son prix. Ce volume fera mieux apprécier le talent d'artistes, jusqu'ici mal connus, comme Barocci, Giovanni da San Giovanni, Furini et Salvator Rosa. J. A.

— Michelangelo SCHIPA. *Ideali d'indipendenza e partiti politici napoletani nel Seicento* (Naples, *Atti R. Accademia Arch., lett., belle arti*, Nuova serie, 1917, vol. VI, 25 p.). — C'est l'histoire d'une période en général peu connue : le XVIIe siècle napolitain. La domination espagnole put-elle étouffer toute manifestation d'indépendance chez le peuple de Naples? N'y eut-il pas un milieu intellectuel où se réfugia l'esprit de révolte? M. Schipa nous prouve son existence : il nous analyse les idées de ceux qui rêvaient alors de liberté et qui, pour réaliser leurs rêves, tournaient leurs regards vers la France, ennemie de l'Espagne, et vers le Piémont que le duc de Savoie, Victor-Amédée Ier, aurait pu échanger contre la couronne du royaume de Naples. Il analyse les principaux caractères de la « révolution de Masaniello », dont il dit tout l'intérêt. « Elle essaya d'assurer sa propre existence en recherchant l'appui de la France et du parti mazarinien; née au mois d'octobre 1647 et morte en avril 1648, elle dura juste cinq mois, autant que l'autre très fameuse révolution de 1799. » M. Schipa n'a fait qu'esquisser l'histoire de ce drame sanglant. Il nous fait souhaiter l'apparition prochaine du livre qu'il nous promet sur le même sujet et qui sera accompagné de toute la documentation nécessaire. J. A.

— Luigi NEGRI. *Genesi storica e giuridica della costituzione napoletana del 1799* (Lucques, Baroni, 1916, in-8°, 88 p.). — L'introduction où M. Luigi Negri définit l'objet de son étude contient d'excellentes choses. Il est vrai de dire que de nos jours les historiens se sont laissé entraîner à considérer l'histoire comme « une exposition de sources d'archives »; ceux qui ne réagissent pas contre cette tendance « se trouvent dans l'impossibilité de reconstruire la vie, la pensée d'une époque »; on a le grand tort de ne pas assez se soucier de l'histoire du droit, fondamentale, dit M. Negri, quand il s'agit de comprendre l'évolution d'un peuple... Parti de ces principes, M. Negri a voulu considérer les vicissitudes de l'histoire napolitaine en 1799 au point de vue de « l'histoire civile »; en quatre-vingts pages, il nous a dit la genèse historique et juridique de la constitution napoli-

taine à la fin du XVIIIe siècle. Tant de livres ont été déjà écrits sur ces événements remarquables de l'histoire d'Italie qu'il semblait difficile de dire quelque chose de nouveau, même sous un titre si prometteur. En effet, il n'y a rien de bien nouveau dans cette étude : les problèmes y sont à peine indiqués et non traités. Le chapitre qui est consacré aux constitutions de la Révolution française (11 p.) est à peu près insignifiant. Les indications qui se trouvent dans le chapitre III sont plus utiles; elles définissent assez bien la lutte que se livraient dans les milieux intellectuels de Naples les partisans de la philosophie de Vico et ceux de la philosophie cartésienne. Mais ce ne sont que des indications et cela ne suffit pas à faire un volume qui « reconstruise la vie et la pensée d'une époque ». J. A.

— Pietro SILVA. *Il Sessantasei. Studi storici* (Milan, Trèves, 1917, in-16, 320 p.). — Les vicissitudes de la guerre entreprise par l'Italie ont engagé M. Pietro Silva à remonter aux événements de 1866 et à y chercher une leçon. Son livre est donc un peu un livre de circonstance : cela est si vrai que la substance en avait nourri une brochure de propagande parue à Milan dans les premiers mois de 1915. Mais c'est en même temps un bon livre d'histoire qui rendra des services à quiconque voudra évaluer l'importance du facteur italien dans la politique napoléonienne. M. Silva fait remarquer avec raison que sur la guerre et les négociations diplomatiques de 1866 il y a deux thèses en présence, qui toutes deux sont préjudiciables au bon renom de la diplomatie italienne : la thèse française et la thèse prussienne. M. de La Gorce soutient d'un côté que la politique de Napoléon III fut désintéressée, qu'elle voulut avant tout l'achèvement de l'unité italienne par l'incorporation de la Vénétie dans le royaume de Victor-Emmanuel : c'est ce qui l'aurait amené à laisser, même après Sadowa, la Prusse libre de ses mouvements pour ne pas compromettre le succès de sa politique vénitienne, qui était faite aux dépens de l'Autriche. Les historiens prussiens démontrent au contraire, en général, que Napoléon III aurait souhaité la défaite des Prussiens et que La Marmora n'aurait été que l'instrument des manœuvres hypocrites de l'empereur des Français, donnant à l'Autriche le temps, par une campagne militaire inefficace dans la vallée du Pô, de réunir toutes ses forces en Bohême pour essayer d'y battre l'armée prussienne. C'est la thèse germanique qui est la moins flatteuse pour l'Italie; la thèse française ne grandit pas non plus son rôle, bien qu'elle le présente sous un jour moins défavorable. Or, les écrivains italiens : La Marmora lui-même, Luigi Chiala, les études du général Pollio sur les événements militaires, de Guerrini et de Lumbroso sur la guerre navale ont défini ce rôle avec précision. La publication du ministère des Affaires étrangères de France sur « les Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871 » a souvent corroboré leurs affirmations; elle a mis en lumière la loyauté de la politique de La Marmora qui sut s'opposer à l'astuce implacable de Bismarck et aux lamentables tergiversations de Napoléon III.

C'est le mérite du livre de M. Pietro Silva d'avoir très clairement exposé les mobiles de chacun des négociateurs et de nous fournir de quoi redresser bien des jugements hâtifs portés par les historiens français sur la politique italienne de cette époque. J. A.

— Jules DESTRÉE, membre de la Chambre des représentants de Belgique. *Figures italiennes d'aujourd'hui* (Bruxelles et Paris, Van Oest et Cie, in-12, 265 p.; prix : 3 fr. 50). — Quelques-unes de ces analyses ont été déjà publiées dans la *Revue de Paris*, la *Grande Revue* et la *Revue des nations latines*. Mais à ces « reproductions » l'auteur, qui connaît à merveille les hommes et les choses d'Italie, vient de joindre de nouvelles esquisses biographiques. En face de Sidney Sonnino, le « diplomate inamovible », anglophile toujours loyal et correct, en présence de Giolitti, l'homme de Bülow et le partisan d'une nouvelle « politique de pourboires », à côté de Luzzati, le vieil ami de la France et l'auteur de la réunion de Cernobbio, se dressent quelques autres personnalités qui ont mis leur talent au service de la patrie. L' « irrédentisme triestin » est représenté par Salvatore Barzilaï, leader républicain. Cesare Battisti, député de Trente, assassiné par l'ordre des Habsbourg pour avoir servi dans le bataillon Vicenza, incarne désormais la protestation vengeresse du Tyrol. Si d'Annunzio et Ferrero ont acquis depuis longtemps une réputation mondiale, Bissolati, Corradini et Salvemini symbolisent respectivement le « socialisme réformiste », « l'impérialisme latin » et les revendications nationales du grand Mazzini. En précisant le jeu des partis politiques, leurs aspirations et leur programme, M. Destrée écrit une page d'histoire contemporaine, qui complète avec succès les études de Bolton King et de Pingaud. Ch. D.

HISTOIRE DES SLAVES DU SUD.

— Giuseppe PREZZOLINI. *La Dalmatie*. Traduit de l'italien par Ljubo RADIČ (Genève, Imprimerie commerciale, 1917, in-8°, 60 p.; prix : 1 fr.). — Cette brochure arrive à l'heure opportune où le gouvernement italien, inspiré par une noble conception du droit international, fondée sur l'histoire et sur l'intérêt bien entendu autant que sur la raison, reconnaît les prétentions des Yougoslaves et s'apprête à leur faire la part qui leur appartient dans les Balkans et sur le littoral oriental de l'Adriatique. Écrite par un Italien, publiée d'abord à Florence en juin 1917, en un moment où l'exaltation guerrière enflait démesurément les espérances nationales, elle avait pour objet de montrer combien étaient faibles les arguments invoqués pour l'annexion future de la Dalmatie. La côte dalmate, peuplée d'abord par des habitants de langue latine, puis par des Slaves, n'a jamais été terre italienne; les Vénitiens y ont dominé seulement dans quelques villes, ne demandant d'ailleurs guère aux « Esclavons » que des bois pour leurs vaisseaux et des marins pour leurs flottes. Occupation purement mili-

taire et économique dont l'influence sur la population slave a toujours été très superficielle. Le légitime irrédentisme italien ne saurait étendre ses aspirations jusqu'à la Dalmatie. Ch. B.

— M. Jovan Cvijič nous adresse un très intéressant article : *Unité ethnique et nationale des Yougoslaves*, extrait de « Scientia » (juin 1918, p. 455-463). Il démontre que les langues parlées du Lubljana (Laibach) à Salonique, de l'Isonzo jusqu'à la mer Noire ne présentent que de légères différences. Pourtant, à l'est de l'Iskar, des caractères nouveaux se remarquent dans la langue; puis apparaissent des types mongoloïdes, qui deviennent de plus en plus nombreux à mesure qu'on avance vers l'Est. C'est que les Bulgares ne sont que des Mongols slavisés. Mais Serbes, Slovènes, Croates ne sont qu'un même peuple; ils sont tous résolus à s'unir en un seul État national indépendant. « Ce mouvement a pénétré dans les masses populaires les plus larges. Il s'est confondu avec le mouvement démocratique. Il ne peut plus être arrêté ni brisé. L'unité yougoslave est définitivement scellée dans cette guerre. » C. Pf.

Histoire du Japon et de la Chine.

— Kokichi Morimoto. *The standard of living in Japan* (Baltimore, « the Johns Hopkins Press », 1918, in-8°, 150 p. « Johns Hopkins University studies in historical and political science », t. XXXVI, fasc. 1). — M. Morimoto, qui est professeur d'économie politique à l'Université de Sapporo, a entrepris de faire, en petit, pour le Japon, une étude économique et sociale sur le « niveau de la vie » analogue à celle que M. Booth a faite pour Londres et M. Chapin pour New York. Bien que cet ouvrage relève plutôt de la sociologie que de l'histoire, il n'est pas inutile de le signaler aux historiens. On y trouve de curieux renseignements sur la dualité de la civilisation japonaise actuelle, qui se traduit par le double salon, japonais et européen, et, au moins pour les hommes (car les femmes ont renoncé au costume européen), par une double dépense d'habillements qui pèse lourdement sur le budget familial. En revanche, le Japonais s'en tient encore, en général, au régime de nourriture végétarien que lui ont transmis ses ancêtres : la consommation de viande ne dépasse guère un kilo par tête et *par an*. M. Morimoto préconise de nombreuses réformes destinées à mettre la vie japonaise plus en harmonie avec les conditions industrielles du temps présent, mais sans sacrifier cependant ce qu'il y a de meilleur dans la civilisation nationale. D. P.

— Thoshiharu Watarai. *Nationalization of railways in Japan* (New York, Columbia University, 1915. « Studies in history, economics and public law », vol. LXIII, n° 2). — Cette thèse de doctorat commencée en Allemagne a été achevée aux États-Unis par suite de la guerre universelle. L'auteur se borne à un exposé des faits, mais cet

exposé très détaillé et bien ordonné peut être utile à consulter. Après un historique de la construction des voies ferrées de 1872 à 1906, le rachat des chemins de fer est étudié dans ses raisons déterminantes et son exécution, dans ses effets relatifs aux finances publiques, aux tarifs de transports tant pour les marchandises que pour les voyageurs. M. Watarai approuve modérément l'exploitation par l'État, justifiée pourtant pendant de longues années par la difficulté pour les compagnies privées de trouver les fonds nécessaires : la constitution montagneuse du pays, le grand développement des côtes et du cabotage rendaient coûteuse la construction des voies ferrées et moindre leur utilité. Il est à remarquer qu'au Japon comme chez les premières des puissances occidentales la création et l'extension des chemins de fer ont été une œuvre nationale : il en a été tout autrement sur le continent voisin. Un travail aussi objectif et aussi consciencieux que celui de M. Watarai ne pourrait guère être apprécié et discuté que par un technicien. M. C.

— Chin Chu. *The tariff problem in China* (New York, Columbia University, 1916; « Studies in history, economics and public law », vol. LXXII, n° 2). — Le plan de ce travail manque un peu de netteté. L'auteur veut exposer, semble-t-il, le développement et le fonctionnement du tarif des douanes chinoises, mais de quel tarif? Ce tarif est-il unique comme son langage semble le poser? Il y a les tarifs anciens édictés par exemple pour le Tche-kyang, pour le Kwang-tong et encore appliqués aux vaisseaux à voiles; des publications officielles relatives à ces douanes, des tarifs, des rapports ont été gravés dès le XVIIe siècle et il s'en trouve en Europe des exemplaires. Il y a les anciens tarifs ou du moins les anciens règlements de la caravane russe de Péking et du commerce de Kyakhta. Il y a les tarifs conventionnels des douanes maritimes résultants des traités de Nanking et de Thyen-tsin et ceux du commerce par terre pour la Mantchourie, la Mongolie, le Yun-nan, le Kwang-si. M. Chu connaît ces faits et en étudie la plupart dans des sections spéciales de son ouvrage; mais il ne donne pas ces indications dès le début, de sorte qu'on ne sait pas bien où il tend. Au contraire, son introduction est décevante; elle est destinée, annonce-t-il, à donner une vue préliminaire de l'ensemble du sujet, et il classe ce tableau sous quatre chefs : commerce et administration financière, application du tarif, administration du tarif (il semble désigner ainsi l'administration des douanes), problèmes actuels. Mais il donne dans cette introduction des remarques détachées et non une vue d'ensemble et il suit dans le corps de l'ouvrage un ordre différent : histoire des tarifs de douanes, aspect politique du tarif, son aspect économique, son aspect fiscal, les taxes de circulation (inland taxation), douanes terrestres et douanes dites régulières appliquant les anciens tarifs, ce que devrait être la politique commerciale de la Chine, enfin trois chapitres sur l'organisation des douanes et leur marche pratique. De plus, dans l'introduction, dans les chapitres d'histoire, dans ceux d'exposé

théorique et ailleurs, l'auteur est ramené plusieurs fois aux mêmes questions et d'une fois à l'autre il n'est pas toujours d'accord avec lui-même.

Plus d'une erreur serait à relever, et plus d'une se trouve en fait corrigée par une assertion placée avant ou après. Ainsi, il est inexact qu'avant 1842 la Chine n'ait pas eu de relations commerciales avec l'étranger et n'ait connu ni importation ni exportation. Il est faux que les employés européens des douanes maritimes refusent d'apprendre le chinois. Il est faux que les premiers consuls en Chine, après le traité de Nanking, aient été non des fonctionnaires appointés, mais des aventuriers « far from honest » ; cette assertion revient plusieurs fois, sans aucune preuve. Ce ne sont pas les Yuen au XIVe siècle qui ont institué les douanes maritimes, car il en existait déjà sous la dynastie précédente, celle des Song, et même dès les Thang au VIIIe siècle. « Jusqu'en 1865 », dit encore M. Chu, « la Chine avait traité seulement avec la Grande-Bretagne ». C'est là une information un peu courte.

Bien des faits sont interprétés de manière partiale. Jusqu'en 1842, le gouvernement chinois fixait son tarif des douanes, mais alors, continue M. Chu, le droit souverain de la Chine fut considérablement réduit par la politique de coercition de la Grande-Bretagne. La Chine à cette date dut en effet remplacer par un tarif conventionnel les taxes jusqu'alors fixées par elle seule et appliquées sans règle, arbitrairement exagérées par les mandarins ; la Chine dut s'incliner parce qu'elle avait été vaincue et elle avait été attaquée pour mettre fin à l'arbitraire du hoppo, aux injustices, aux vexations de tous genres, à la juridiction inhumaine et vénale que les magistrats prétendaient exercer sur les étrangers : là est l'origine du conflit, et non pas dans la question de l'opium qui n'est qu'un symptôme ; de là découle la nécessité de l'exterritorialité, nécessité qui s'imposera tant que la Chine n'aura pas un Code et des magistrats acceptables pour les peuples de civilisation occidentale. Que la Chine ait souffert de cette situation et que les Chinois la déplorent, cela est logique et naturel. Mais il y a un remède : c'est que la Chine se réforme non pas en paroles, mais réellement comme a fait le Japon.

La question du likin (droits de circulation) et des passes de transit est traitée consciencieusement : mais M. Chu semble oublier que ces droits ont été édictés après la convention du tarif, qu'ils ne semblent donc pouvoir frapper les étrangers. La solution, l'auteur le dit bien, serait la révision du tarif et la suppression du likin ; mais est-ce possible avec l'indépendance provinciale de cet État presque fédératif?

Ce volume renferme en somme beaucoup de faits, mais il doit être consulté avec critique. M. C.

— Mongton Chih Hsu. *Railway problems in China* (New York, Columbia University, 1915 ; « Studies in history, economics and public law », vol. LXVI, n° 2). — En 1863, des maisons de commerce étrangères demandèrent la concession d'une voie ferrée à construire entre

Chang-hai et Sou-tcheou : Li Hong-tchang, alors gouverneur du Kyang-sou, refusa. En 1875, la maison Jardine, Matheson and C° construisit une route et posa des rails de Chang-hai à Wou-song : deux ans plus tard, le gouvernement chinois racheta ce tronçon de chemin de fer et en transporta le matériel à Formose. En 1882, le même Li Hong-tchang, déjà cité et devenu vice-roi du Tchi-li, adopta la voie ferrée pour l'exploitation des mines de charbon de Khai-phing. En 1889, plusieurs vice-rois et gouverneurs présentèrent au Trône des mémoriaux tendant à établir en Chine un réseau ferré. Tels sont les préliminaires rappelés rapidement dans un premier chapitre; quel développement ont reçu les chemins de fer jusqu'en 1914, voilà le sujet du livre fort bien ordonné de M. Hsu.

Les lignes étrangères, qu'on pourrait appeler aussi de pénétration, lignes russe de Mantchourie, allemande du Chan-tong, française du Yun-nan; les lignes construites avec des capitaux étrangers et exploitées par les étrangers, telles que le Péking Han-kheou, ou seulement projetées par eux, comme le Han-kheou Canton; les lignes provinciales entreprises par les Chinois dans la région côtière du sud et de Han-kheou au Seu-tchwan, les quelques lignes établies par le gouvernement sont successivement étudiées. L'auteur marque nettement l'importance politique des voies ferrées. Elles ont commencé de s'étendre pratiquement quand elles ont été imposées par les Puissances qui avaient appuyé la Chine contre le Japon en 1895; elles ont servi d'occasion pour marquer des sphères d'influence; elles ont été dirigées non par les Chinois réputés incompétents ou malhonnêtes, mais par les étrangers; elles ont introduit ceux-ci dans l'intérieur jusqu'aux mines, objet de tant de superstitions et de tant d'espoirs; elles ont accentué la rivalité économique et politique des nations occidentales; celles que des compagnies privées chinoises ont tenté de fonder, par leur échec à peu près général, ont posé le problème de la nationalisation et, par suite, des rapports entre la métropole et les provinces, occasion ou cause secondaire de la révolution. Toutes ces questions sont traitées très méthodiquement et avec beaucoup de précision. On voit combien la politique des chemins de fer diffère en Chine de ce qu'elle est au Japon, dans un pays mal adapté à la vie moderne de ce qu'elle est chez le peuple qui a su excellemment se mettre au niveau actuel et contemporain. Dans cette politique des voies ferrées, le livre de M. Hsu est un bon guide : on pourra utilement le rapprocher de ce qu'a écrit M. Cordier dans ses *Relations de la Chine avec les Puissances occidentales* et de ce qu'a publié en un bon nombre d'articles le *Bulletin de l'Asie française*. M. C.

Histoire de Pologne.

— Robert-Joseph Kerner. *The Foundations of Slavic bibliography* (Chicago, the University Press, 39 p. « Published for the biblio-

graphical Society of America »). — Au moment où la guerre vient de poser tous les problèmes slaves — les problèmes russe, polonais, tchèque, yougoslave — M. Kerner réunit dans un article des *Papers of the bibliographical Society* des indications sommaires sur la bibliographie historique de ces problèmes. Il paraît connaître le russe. Les titres des ouvrages russes sont transcrits sans fautes. Ce n'est pas le cas de la bibliographie polonaise : elle est en réalité beaucoup plus riche qu'elle ne le semblerait d'après les quelques pages que lui accorde l'auteur; la revue polonaise *Ateneum*, qu'il cite (p. 19), a cessé de paraître en 1901. M. Finkel est non seulement le directeur de la *Bibliographie de l'histoire de Pologne*, mais un professeur très estimé de l'Université de Léopol; la revue bibliographique *Ksiazka* a pour éditeur non pas l'Académie polonaise de Cracovie, mais un libraire de Varsovie. — Les autres parties de la brochure paraissent être travaillées d'une façon plus soignée. St. P.

— Le *Manuel d'histoire moderne* de G. Monod et É. Driault vient de paraître, traduit en polonais par Mme Jastrzebska, à Varsovie, sous l'occupation allemande. Adaptation symbolique digne d'être notée à cette place. St. P.

— Joseph Frejlich. *La structure nationale de la Pologne. Étude statistique* (Neuchâtel, sans nom d'éditeur, 1918, 77 p., carte en couleur). — Cette étude nous prouve la force numérique de la nation polonaise. L'opinion publique en Europe est mal renseignée là-dessus. Ce qui est pis, elle a été depuis des années d'une façon méthodique induite en erreur. Les puissances qui avaient partagé la Pologne diminuaient avec préméditation le nombre des Polonais. En Prusse, un ennemi des Polonais, le professeur L. Bernhard, a été amené à avouer en 1914 que les données des recensements allemands sont faussées par les fonctionnaires (*Die Fehlerquellen in der Statistik der Nationalitaeten*). A cet effet, la Prusse introduit dans sa statistique des « nationalités » non polonaises, les Kachoubes et les Mazoures. Or les premiers parlent un dialecte polonais, les seconds ne sont que des frères protestants des Polonais Masoviens. Grâce à des subterfuges savamment combinés, le fonctionnaire allemand arrive à diminuer le nombre des Polonais de 10 à 15 °/₀ (p. 17). Les mêmes griefs peuvent être formulés contre la statistique russe qui escamotait de nombreux Polonais dans les provinces orientales de l'ancienne Pologne. Ainsi, dans le gouvernement de Wilno, le recensement de 1897 ne donna que 8,2 °/₀ de Polonais; mais en 1907, lors d'une enquête, ce nombre monta jusqu'à 17,8 °/₀. On falsifiait la statistique de la population protestante en la qualifiant en bloc d'allemande ou d'israélite; on refusait de la considérer comme polonaise. En Autriche, on usait de procédés analogues en inscrivant les ouvriers ou paysans de la Silésie comme Allemands ou Tchèques pour dissimuler le nombre des Polonais. Toutes ces raisons ont déterminé l'auteur à chercher à rétablir la vérité, en ajoutant aux données

officielles le nombre des Polonais égarés par la mauvaise volonté des fonctionnaires. Il convient toutefois de dire que les chiffres dressés par M. Frejlich sont seulement approximatifs. Il faut espérer que la Pologne libre et indépendante, rétablie dans des frontières rapprochées le plus possible de ses limites historiques, nous donnera un recensement sur lequel on pourra fonder des considérations d'ordre général. Notons seulement que le nombre des Polonais, d'après les estimations de l'auteur — il ne nous renseigne pas sur les principes scientifiques de son procédé — est de vingt-deux millions. Les tableaux statistiques (p. 48-77), illustrant la structure nationale et confessionnelle de la population polonaise, sont très intéressants; le lecteur français saura gré à l'auteur de les avoir dressés dans une publication non polonaise avec une si grande abondance de détails. St. P.

— Joseph FREJLICH. *Les bases de l'indépendance économique de la Pologne* (Paris, 1917, sans nom d'éditeur, 79 p.). Dans une conférence sur « l'autonomie économique de la Pologne » (cf. *la Pologne d'hier et de demain*, *Rev. histor.*, t. CXXVI, p. 164), j'ai essayé de donner un tableau de la vie économique de la Pologne, de son développement entravé par la politique antipolonaise des gouvernements russe, prussien et autrichien. M. Frejlich reprend le même thème et le développe d'une manière très intéressante, en s'appuyant sur les données les plus récentes de la statistique. Le lecteur français trouvera dans ce travail les éléments nécessaires pour se faire une opinion : voilà un pays déchiré, taillé, massacré pendant un siècle et demi qui, malgré les persécutions et les difficultés apportées à son évolution, a toujours pu surmonter les obstacles et su organiser sa vie économique sur des ruines ou dans la vaste prison de son existence. La vie est toujours la plus forte et les vexations douanières, les restrictions, les brutalités prussiennes ou moscovites, les fourberies autrichiennes (p. 15 et suiv.) ont pu ralentir le développement naturel des richesses du pays, sans éteindre le foyer du progrès économique et social. Vers 1910, la Pologne (les trois tronçons réunis) comptait de 22 à 25,000 établissements industriels, occupant plus de 900,000 ouvriers avec une production annuelle de 5 milliards de francs. L'industrie textile employait 163,000 ouvriers, l'industrie métallurgique 133,000, les mines 214,000 ouvriers. L'industrie textile produisait pour 946 millions, les mines et la métallurgie pour 928 millions, l'industrie chimique pour 210 millions. En 1913, l'extraction de la houille dans les trois parties de la Pologne se montait à 61 millions de tonnes (en 1890 24 millions seulement). La Pologne occupait de ce fait la troisième place parmi les pays producteurs de houille. Elle possède en plus des gisements de zinc, de plomb, de fer, de sel, de pétrole. Ces richesses constituent un des facteurs décisifs de son indépendance économique, un des facteurs seulement. Un autre est fourni par les grandes réserves d'énergie humaine. La Pologne compte parmi les pays ayant la popu-

lation la plus dense (en Pologne russe 101 habitants, en Galicie 102, en Silésie polonaise 196, en Silésie prussienne 167 par kilomètre carré). En considérant comme territoire polonais les provinces de l'ancienne république polonaise, voire 545,000 kilomètres carrés peuplés de 42 millions d'habitants, l'auteur obtient le chiffre moyen de 77 habitants par kilomètre carré qui correspond presque à la densité de la population française. Ce réservoir d'énergie dépassait les besoins de la Pologne, aussi chercha-t-elle des débouchés en dehors du pays. L'émigration saisonnière tout autant que l'émigration permanente devenaient avant la guerre de plus en plus considérables. La première exprimée par les chiffres donnait 300 à 400,000 ouvriers saisonniers polonais se rendant tous les ans à l'étranger (14,000 en France). La seconde réalisa des *maxima* en 1905 (102,000), en 1907 (138,000), en 1910 (128,000). Il y avait en Westphalie avant la guerre environ 500,000, aux États-Unis environ 3 millions de Polonais!

La Pologne réunie et libre, décidant elle-même de sa politique extérieure, indépendante dans sa politique industrielle, commerciale et agricole, ayant un accès à la mer et par la voie maritime aux marchés du monde entier, voilà comment se pose le problème de la renaissance économique de notre pays après la guerre. L'abolition des frontières qui séparaient les tronçons du même organisme économique et des barrières douanières qui isolaient les unes des autres les parties de la Pologne, la création d'un marché polonais unique, voilà ce que la Pologne attend de la paix victorieuse. Avec le travail de ses habitants et ses richesses naturelles, elle créera dans ses cadres nouveaux un foyer de civilisation qui sera en même temps un rempart!

St. P.

— Robert Chabrié. *La Pologne et l'union franco-polonaise* (Paris, 1917, 66 p. N'est pas dans le commerce). — L'auteur de cette étude, Français né d'une mère polonaise, a voulu honorer « la mémoire des volontaires polonais morts au champ d'honneur » en leur offrant le résultat de ses méditations sur le sort tragique et immérité de la Pologne. Il porte lui-même « un amour fidèle et profond à l'immortelle Pologne » (p. 24). *Pectus facit disertum*. Reconnaissons que M. Chabrié nous a donné une apologie qui monte parfois à l'apothéose, un plaidoyer éloquent et émouvant de la Pologne. Il parle de la civilisation polonaise, de l'Église catholique, de la tolérance polonaise, des apports polonais à la civilisation mondiale. Il accuse l'Europe d'avoir laissé assassiner la Pologne par trois bandits. Il reproche aux dirigeants de son propre pays de n'avoir pas soutenu la Pologne d'une façon efficace dans sa lutte pour la revendication de ses droits. La Pologne prodigua son sang tout le long de l'épopée napoléonienne. Elle ne fut que tristement récompensée de ses sacrifices. Napoléon comptait une fois avec l'Autriche, une autre avec Alexandre Ier. La grande idée française d'une Pologne reconstituée dans ses limites historiques ne se trouve réalisée que dans une caricature du duché de Varsovie (qu'il ne faut pas appe-

ler grand-duché)... Je profite du peu de place dont je dispose pour transcrire ces quelques lignes qui résument la pensée et l'idéal moral de l'auteur : « Apôtre de la fraternité humaine, dont il travailla toujours à préparer l'avenir sur la terre par le bel exemple de son amour pour ses frères, le peuple polonais a confirmé, par son histoire, la vérité sublime des chants de Krasinski : « Celui qui meurt dans « l'amour survit dans le sanctuaire du cœur humain et chaque jour, « chaque heure, il grandit dans la tombe. » Cela est aussi pour vous, volontaires polonais, qui, fidèles à l'idéal de vos ancêtres, êtes accourus dès la première heure vous ranger à nos côtés et qui avez succombé pour la défense des libertés du monde et de la civilisation humaine. Votre sacrifice ne sera pas un vain sujet d'éphémères éloges. La France, cette fois, ne sera pas ingrate. Elle ne se bornera plus, à l'égard de la Pologne, à de méritoires initiatives d'assistance charitable ou à l'audition émue d'agréables causeries littéraires... »

St. P.

Histoire de Suisse.

— Bien que la préhistoire ne rentre pas dans le cadre habituel de nos comptes-rendus, il convient de signaler ici le rapport annuel que publie depuis 1909 la Société suisse de préhistoire. Celle-ci, en effet, a choisi pour champ d'activité, non seulement les périodes préhistoriques proprement dites, mais aussi l'époque romaine et le temps des grandes invasions. La partie scientifique de ce rapport, fort bien rédigée par le secrétaire de la Société, M. le professeur E. Tatarinoff, de Soleure, contient une statistique méthodique et un commentaire des découvertes faites en Suisse et la bibliographie des travaux qui éclairent peu à peu d'un jour plus grand le passé lointain de notre pays (*IX. Jahresbericht der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte, 1916.* Zurich, Beer et Cie, 1917, in-8°, IV-143 p., avec illustrations).

V. v. B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales de géographie.** 1918, 15 juillet-15 septembre. — Henri DAVID. Le vignoble bourguignon (histoire des régions viticoles; le commerce des vins, économie viticole; villages et vignerons). — A. DEMANGEON. Anvers (trafic du port depuis le milieu du XIXe siècle; ses relations maritimes et continentales; le canal de l'Escaut au Rhin et le partage d'influence entre Anvers et Dunkerque). — L. GALLOIS. Les géographes américains et la guerre (« Topography and strategy in the war », par *Douglas W. Johnson*, et « Handbook of Northern France », par *William M. Davis*). — Henri HAUSER. Le Congrès de la Fédération régionaliste française (bref compte-rendu de ce Congrès, tenu à Paris les 21 et 22 mai 1918). — Raoul BLANCHARD. La distribution de la population en Corse, d'après G. Anfossi.

2. — **Annales révolutionnaires.** 1918, juillet-septembre. — Albert MATHIEZ. Les notes de Robespierre contre les dantonistes. Essai d'édition critique (le texte de ces notes est fourni par une édition imparfaite du libraire France publiée en 1841, et par un fragment manuscrit qui se trouve dans la collection d'autographes d'Alfred Morrison. Ces notes ont été rédigées par Robespierre d'après un premier rapport de Saint-Just demandant l'arrestation des dantonistes; Robespierre s'est contenté de revoir le travail déjà fait. A son tour, Saint-Just a établi un second rapport à l'aide de ces notes qui complétaient et rectifiaient le premier. Ce second rapport seul a été imprimé). — Léon DUBREUIL. L'idée régionaliste sous la Révolution. IV. Les municipalités des villes et des campagnes avant 1789. V. Les premières municipalités révolutionnaires. VI. Le municipalisme. — Henriette PERRIN. Le club de femmes de Besançon. III. Son œuvre politique. — Albert MATHIEZ. Servan et les premiers marchés d'Espagnac (ajoute une page nouvelle à l'histoire des grands fournisseurs militaires sous la Révolution). — G. ROUANET. La correspondance de Bretagne (analyse, d'après l'exemplaire imprimé que possède la Bibliothèque nationale, l'intéressante correspondance que les curés du diocèse de Rennes, députés aux États généraux, envoyèrent à un journal de Rennes, mai-juin 1789). — Albert MATHIEZ. Une lettre de Dumouriez à Danton (de Clichy, 20 janvier 1793; cette lettre montre que Dumouriez avait des droits sur Danton, son ami et complice). = C.-rendus : *E. Seillière*. Le péril mystique dans l'inspiration des

démocraties contemporaines (fâcheux essai d'apologétique contre-révolutionnaire). — *M. Dussarp.* La contribution patriotique de 1789; le registre des dons à Dax (bon).

3. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1918, avril-juin. — Guy DE POURTALÈS. Odet de La Noue; I (fils de François de La Noue, dit Bras-de-Fer, Odet naquit vers 1560; sa biographie jusqu'en 1611; ses premières armes aux Pays-Bas; son rôle lors de la prise de Paris par Henri IV; il préside l'assemblée des protestants de Saumur en 1595, celle de Loudun en 1596; il se met au service de Genève contre le duc de Savoie en 1607 et 1611). — Hippolyte AUBERT. Une lettre inédite de Calvin à Farel (de Genève, 15 juillet 1544; lettre en latin). — Marcel GODET. Liste des Abbevillois suspects de calvinisme entre 1560 et 1572; suite et fin (par ordre alphabétique, de Nicolas *Massue* à Honoré *Wartel*). — E. RODOCANACHI. L'attitude des autorités civiles et religieuses à l'égard de la Réformation en Piémont au XVIe siècle (d'après la *Storia della Riforma in Piemonte* de G. Jalle et des documents inédits tirés des archives de Rome et de Turin). — Controverse entre J. Paquier et N. Weiss, à propos de l'ouvrage du premier : « Luther et l'Allemagne. »

4. — Journal des savants. 1918, mai-juin. — G. LAFAYE. Les cultes égypto-grecs à Délos (d'après la thèse de Pierre Roussel; le plus ancien sanctuaire de ce genre a dû être fondé vers l'an 220 av. J.-C.; toute trace de ces cultes disparut après l'an 88, où Délos fut saccagée par les soldats de Mithridate). — J.-B. CHABOT. Histoire de l'Éthiopie; II (du milieu du XVIe siècle à 1797). — Raymond LANTIER. La civilisation quaternaire dans la péninsule ibérique; II (les deux courants de civilisation auxquels est soumise dès lors l'Espagne, l'un venant de l'Afrique du Nord, l'autre de France). — Paul MONCEAUX. Les gnostiques; III (la gnose eut au début sa grandeur, comme toute forte ambition; mais elle n'a rien laissé et très vite elle aboutit à des fantasmagories métaphysiques ou à des pratiques de sorciers). — A. ERNOUT. La Société Guillaume Budé (pour la publication de textes d'auteurs grecs et latins). = C.-rendus : *Charles W. E. Leigh.* Catalogue of the Christie collection (à la bibliothèque de l'Université de Manchester; importance de ce fonds pour l'histoire de l'humanisme). — *A. H. Davenport.* The false decretals (exposé bref, clair, restreint aux idées générales; M. Paul Fournier fait quelques réserves sur la thèse). — *G. Lafenestre, P. Durrieu, R. Michel, L. Deshairs.* Le musée Jacquemart-André (catalogue excellent des peintures, des miniatures, des sculptures, des arts décoratifs de cet admirable musée).

5. — Nouvelle revue historique de droit français et étranger. 1917, août-décembre. — É. CHÉNON. L'hérésie à La Charité-sur-Loire et les débuts de l'inquisition monastique dans la France du Nord au XIIIe siècle (apparition de l'hérésie cathare à La Charité au

temps d'Innocent III, d'après les lettres de ce pape; en 1232, Grégoire IX, se rendant compte de l'insuffisance de l'inquisition épiscopale pour arrêter le fléau, se décida à avoir recours aux Dominicains et il désigna pour poursuivre les hérétiques en Bourgogne le prieur des Dominicains de Besançon et deux autres, les frères Guillaume et Robert, dit le Bougre; activité de Robert à la Charité, d'après les lettres du pape publiées par L. Auvray et dont jusqu'ici les historiens n'avaient pas encore fait usage). — H. Stein. Conjectures sur l'auteur du « Livre de Jostice et de Pleit » (identifie tous les personnages ou officiers royaux dont les sentences sont rapportées dans le recueil à titre d'exemple et toutes les individualités qui sont mentionnées dans les jugements signalés; ils nous transportent dans le Gâtinais, l'Orléanais, le Clermontois, le Beauvaisis et le Vexin normand; or, dans ces pays, on ne trouve qu'un homme capable de compulser une pareille œuvre, Philippe de Remi, père de Beaumanoir, lequel Remi fut bailli du comte d'Artois en Gâtinais et possédait Beaumanoir, près de Clermont). — E. Blum. Le mariage par procuration dans l'ancien droit (prouve que la loi du 4 avril 1915 n'est pas une nouveauté). — P.-F. Girard. Lettres inédites de Cujas et de Scaliger (la lettre de Cujas est de Valence, 19 février, sans doute 1570, et adressée à Pierre Pithou; la lettre de Scaliger, en latin, est des environs de Bourges, 27 mars, sans doute 1576; elle est adressée au médecin protestant Saint-Vertunien). = C.-rendus : Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des inscriptions : actes de Louis IV par *Ph. Lauer*, de Philippe Ier par *M. Prou*, de Philippe-Auguste par *François Delaborde;* actes de Henri II, roi d'Angleterre, concernant les affaires de France par *Léopold Delisle* et *Élie Berger* (importance de ces publications). — Kirchentliche Abhandlungen : n° 77. *E. Schiller*. Bürgerschaft und Geistlichkeit in Goslar, 1290-1365; n° 78. *E. Jacobi*. Patronate juristischer Personen; nos 79-80. *E. Martens*. Die hannoversche Kirchencommission : ihre Geschichte und ihr Recht; n° 81. *K. Schmitz*. Ursprung und Geschichte der Devotionsformel bis zu ihrer Aufnahme in die fränkische Königsurkunde; n° 82. *J. Krieg*. Der Kampf der Bischöfe gegen die Archidiakone im Bistum Würzburg (analyse de ces six fascicules par Ed. Meynial). — *Siro Solazzi*. Divers mémoires sur le droit romain écrits en italien.

6. — **Polybiblion.** 1918, juillet. — Publications relatives à la guerre européenne, parmi lesquelles : *Henry Bordeaux*. Le chevalier de l'air. Vie héroïque de Guynemer (aucun historien n'était mieux qualifié pour parler de tels exploits); *Robert Dubarle*. Lettres de guerre (député de l'Isère, capitaine au 68e bataillon de chasseurs alpins, tué le 15 juin 1915 dans notre offensive sur Metzeral; lettres très belles); *Sébastien Serbesco*. La Roumanie et la guerre (très bien écrit et émouvant); *Pierre Daye*. Avec les vainqueurs de Tabora. Notes d'un colonial belge en Afrique orientale allemande (renseignements intéressants et précis). — Léon Clugnet. Publications sur les

peuples orientaux (Marcel Dunan, Henri Libermann, René Pinon, Eugène Griselle, etc.). — *Maurice Caullery*. Les universités et la vie scientifique aux États-Unis (suggestif). — Comte *de Caylus*. Voyage d'Italie, 1714-1715, publié pour la première fois, avec un essai sur le comte de Caylus par *Amilda-A. Pons* (le manuscrit est à la bibliothèque laurentienne de Florence; beaucoup de détails à prendre dans cette relation). — *Palladius*. Histoire lausiaque. Vies d'ascètes et des pères du désert, texte grec. Introduction et traduction française par *A. Lucot* (le texte est celui de dom Cuthbert Butler; traduction fidèle et littérale). — *Barthélemy Pocquet*. Histoire de Bretagne. T. VI. La Bretagne province, 1715-1789 (clôt dignement un immense travail). — *P. Lemonnier*. Martyrologe de la déportation à Rochefort-sur-Mer (pourvu d'un bon index). — *Ph. Sagnac*. Le Rhin français pendant la Révolution et l'Empire (érudition sûre). — Comte *de Lort de Sérignan*. Grognards et héros de vingt ans (ces portraits se rapportent à peu près tous au premier Empire). — *Denys Cochin*. Louis-Philippe (trop indulgent pour le gouvernement de Juillet). — *Th. Mainage*. Les témoins du renouveau catholique (série de biographies de nouveaux convertis). — *Paul Meyer* et *Arthur Långfors*. Les incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle; t. I (appelé à rendre les plus grands services).

7. — La Révolution de 1848. — Nous nous excusons de n'avoir plus rendu compte de cette Revue depuis le n° de janvier-février 1911 (*Rev. histor.*, t. CVIII, p. 195). Nous réparons cette lacune en signalant les articles essentiels; nous mentionnons d'ensemble les études qui ont paru morcelées dans la Revue. — Année 1911 (suite). — Assemblée générale du 23 février : J.-F. Jeanjean. Deux lettres inédites de Pauline Rolland à Barbès (13 avril et 2 octobre 1852); H. Monin. Les républicains français et l'unité italienne (d'après les lettres d'exil d'Edgar Quinet et les réponses inédites de Henri Martin); A. Moysset. Un fragment du Mémorial d'Hippolyte Carnot; l'idéal de 1848. — V. Chazelas. Un épisode de la lutte des classes à Limoges; fin (il s'agit du coup du 27 avril 1848). — Chaboseau. Les constituants de 1848; fin (statistique de leurs professions; ce qu'ils sont devenus après 1848). — A. Crémieux. La fusillade du boulevard des Capucines (23 février 1848; récits de témoins). — R. Lévy. La Révolution de 1848 au Havre (elle y fut assez mal accueillie). — Paul Muller. Le bonapartisme aux élections de 1850 dans le Bas-Rhin (les rouges triomphèrent, mais de peu). — A. Houtin. Le clergé et la noblesse d'Anjou aux élections de la Constituante de 1848 (rôle de M. de Falloux; il sauva les vieux partis d'un désastre probablement irréparable; ses combinaisons assurèrent l'union des légitimistes et des orléanistes). — J.-F. Jeanjean. Barbès et Blanqui (examine la question de l'inimitié de ces deux « vétérans de l'émeute »). — R. Lévy. Le négoce havrais et les menaces de guerre en 1840 (les Havrais ont cherché à calmer l'exaltation chauvine des foules). — M. Riollet. Le

journal de Romain Bouquet (enregistre les événements saillants arrivés à La Tour-du-Pin du 1er janvier 1848 au 19 avril 1853). — G. VAUTHIER. Rapport sur les journées de Février adressé à Villemain par le général Sébastiani (a été trouvé dans les papiers de Villemain; on ne sait pas pourquoi il a été adressé au secrétaire perpétuel de l'Académie française). — Paul MULLER. La crise financière de 1848 et l'administration des tabacs en Alsace (pétitions des habitants de Benfeld pour l'agrandissement de leur manufacture). — R. LÉVY. Le culte de Napoléon en Normandie sous la monarchie de Juillet (dix-neuf chansons composées entre 1834 et 1859 à Rouen pour fêter l'anniversaire du 15 août). — H. MONIN. Une lettre d'Arnold Scheffer à Edgar Quinet (15 août 1836, après la mort d'Armand Carrel). — Rapport sur les faits qui ont eu lieu à l'Hôtel-Dieu depuis l'insurrection du 23 juin jusqu'au 3 juillet 1848. = C.-rendus : *Victor Fleury*. Le poète Georges Herwegh, 1817-1875 (très solide). — *Pietro Orsi*. Histoire de l'Italie moderne, 1750-1910. Traduction de *Henri Bergmann* (ouvrage médiocre). — *Henri Boucher*. Souvenirs d'un Parisien pendant la seconde République, 1850-1852 (intéressant). = 1912. A.-M. GOSSEZ. L'action révolutionnaire à Jersey en 1858-1859 (lettres adressées par Mazzini à un proscrit français de Jersey, sans doute Alavoine). — Paul MULLER. Les suites judiciaires du 13 juin 1849 (le représentant du peuple Charles Kœnig, de Colmar, condamné par contumace à la déportation, put rentrer en novembre 1853; l'administration de l'enregistrement lui réclama les frais du procès, mais fut déboutée en 1858 par la cour de Colmar). — R. LÉVY. Un polytechnicien réformateur (Justin André; analyse d'un pamphlet publié en 1848). — Ph. MORÈRE. L'Ariège avant le régime démocratique. Le paysan (situation de ce paysan sous le gouvernement de Juillet). — Wilfrid DE FONVIELLE. Le 13 juin 1849 (notes d'un témoin). — Assemblée générale du 24 février 1912 : H. MONIN. Théophile Dufour, représentant de l'Aisne en 1848 (bibliographie de ses œuvres); R. LÉVY. Un commissaire de police assassin en 1848 (Riancourt; au Havre); H. MOYSSET. Lettre de Michelet à Hippolyte Carnot (4 mars 1848; s'excuse de ne pouvoir faire partie d'une commission pour la réforme des études scientifiques et littéraires). — L.-G. PÉLISSIER. Souvenirs de Jean-Antoine Brès (transporté politique en Algérie, sous l'accusation de faire partie d'une société secrète; 1851-1859). — Émile DAGNAN. La réaction conservatrice dans le Gers en 1849 et 1850, d'après les rapports des commissaires de police (aux archives départementales). — Félix BLANC. Le Comité exécutif de Lyon en 1848 (membre de ce Comité, F. Blanc a voulu s'en faire l'historien; mais, de l'œuvre projetée, il n'a donné que des fragments dont M. V. CHAZELAS publie les plus importants). — Lettres inédites de et à Léon WALRAS; suite en 1913 et 1914 (Walras est l'économiste français qui a fondé l'école de Lausanne; les lettres publiées vont de 1858 à 1866). — G. MAGUELONCE. L'élection de Manuel en Vendée en 1818 (publie une lettre de

Lubin Impost où sont retracées les péripéties de cette élection). — R. Lévy. La Révolution de 1830 jugée par un Suisse (H.-L. de Pradeville, citoyen du canton de Vaud, dans une brochure de l'époque). — G. Vauthier. Notes de Villemain sur les journées de Février 1848 (il réservait sans doute ces pages comme suite à ses « Souvenirs contemporains »). — J.-F. Jeanjean. La première consultation du suffrage universel dans le département de l'Aude; fin en 1913 (Barbès fut élu dans l'Aude par 36,703 voix; doit faire partie du second volume de l'auteur sur Barbès). — Abbé Uzureau. Promulgation à Angers de la constitution de 1848 (d'après le procès-verbal rédigé par la municipalité). — R. Lévy. Le milliard des émigrés et les quarante-cinq centimes (pétition faite en 1849 pour faire restituer à l'État le milliard d'indemnité et affecter les sommes recouvrées à rembourser les quarante-cinq centimes d'impôts extraordinaires payés en 1848). = C.-rendus : *A. Crémieux.* La Révolution de février 1848 (important). — *Adriano Colocci.* Paolo de Flotte, 1817-1860 (œuvre d'un Italien sur le député de Paris mort dans l'expédition des Mille; intéressante, utile et inégale). — *A. Crémieux.* La censure en 1820 et 1821 (d'après les procès-verbaux de la commission de censure). — *Maurice Reclus.* Jules Favre, 1809-1880 (intéressant, mais imite un peu trop le pieux fils de Noé). — *Id.* Ernest Picard (bon, mais se place trop au point de vue de la république conservatrice). = 1913. A. Calmette. Les carbonari en France sous la Restauration (bibliographie; formation du carbonarisme en 1821 et son histoire jusqu'en 1830; étude très fouillée d'après les Archives nationales). — P. Muller. Mme Lafarge sous la seconde République (quelques lettres qu'elle écrivit en sa prison). — Abbé Uzureau. La Révolution de 1848 à Angers (publie une lettre de Léon Boré, professeur d'histoire au lycée, parue dans « le Précurseur de l'Ouest » du 4 mars 1848). — Assemblée générale du 24 février 1913; compte-rendu. — P. Raphaël. La journée du 13 juin 1849 (publie un récit d'Aurélien de Sèze, vice-président de la Législative). — J.-F. Jeanjean. Montalembert, les catholiques et l'Empire en 1859 (les documents publiés se rapportent à l'article contre Napoléon III que fit paraître Montalembert dans le *Correspondant* du 25 octobre 1859). — H. Monin. Nicolas-Eugène-Paule Lafaurie (publie de lui un mémoire sur la réforme des collèges communaux; Lafaurie était alors professeur au collège de Blois). — Ph. Morère. L'Ariège avant le régime démocratique. L'ouvrier; suite en 1915. I. Les mineurs de Rancié. II. Les forgeurs (cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 400). — P. Muller. Mme Lafarge après le coup d'État (elle fut graciée par Napoléon III et mourut peu après, le 7 septembre 1852). — P. Braun. L'exil épiscopal de Mgr de Forbin-Janson (après la Révolution de 1830, Forbin-Janson, évêque de Nancy, avait dû fuir en Prusse la colère des Lorrains, très mécontents de son intransigeance; il ne revit jamais Nancy; le diocèse fut gouverné jusqu'en 1839 par des vicaires généraux, puis par un coadjuteur, Mgr Menjaud; publie une série de lettres

sur les bruits qui coururent de la rentrée de Forbin-Janson et sur la nomination de Mgr Menjaud, 1832-1839). — G. LAURENT. La campagne de l'Algérie et la Révolution de 1848 (analyse ou publie les souvenirs et la correspondance d'un soldat, Louis-Antoine Beugé, originaire de Reims, incorporé à l'armée d'Afrique de 1844 à 1849). — L. DERIES. L'affaire du régent de rhétorique Canivet au collège de Valognes en 1849 (révoqué pour ses opinions socialistes, il fut réintégré grâce à l'intervention de M. de Tocqueville). — A.-M. GOSSEZ. Les professions de foi républicaines à la Constituante en Seine-Inférieure (publie le texte de ces professions, qui ont été imprimées sur feuilles volantes et sont aujourd'hui introuvables). = C.-rendus : *G. Vauthier*. Villemain, 1790-1870 (plein de renseignements précis). — *Léon Jacques*. Les partis politiques sous la troisième République (a écrit sur les partis en dehors de tout esprit de parti). — Mlle *Suzanne Wassermann*. Les clubs de Barbès et de Blanqui en 1848 (sérieux, mais trop impersonnel). = 1914-1915[1]. G. VAUTHIER. Le Collège de France école d'administration, 1848-1849 (cette école fut créée par Hippolyte Carnot; on supprima cinq chaires au Collège de France pour en créer douze autres dont les titulaires devaient enseigner gratuitement; les élèves étaient recrutés par le concours; l'école n'eut qu'une existence éphémère). — J.-G. PROD'HOMME. La musique et les musiciens en 1848 (la section de musique de l'Académie des beaux-arts, le conservatoire, les théâtres lyriques, les principaux compositeurs; bibliographie des cantates et chants patriotiques de l'époque). — Assemblée générale du 26 février; compte-rendu. — H. MONIN. Blanqui et la police, 1847-1848 (Blanqui, prisonnier à Tours, est impliqué dans un complot communiste, mais acquitté; il vécut ensuite dix mois à Blois). — R. LÉVY. Une entreprise de séduction. Le voyage du président Bonaparte au Havre en 1849 (le 12 août; il sut endormir les défiances des Havrais qui avaient donné au général Cavaignac une forte majorité). — P. RAPHAËL. Deux lettres d'Hippolyte Carnot à Henri Martin (l'une de 1852, adressée de Belgique, où Carnot s'était exilé; l'autre de Paris, 17 avril 1867, à propos de l'affaire du Luxembourg). — J.-F. JEANJEAN. L'insurrection de Lyon en novembre 1831 (d'après divers documents des archives de l'Aude et de la bibliothèque de Carcassonne). — R. GOURVITCH. Le mouvement pour la réforme électorale, 1838-1841; suite en 1916 et 1917 (étude faite d'après les journaux et les documents conservés aux Archives nationales; il s'agit du premier mouvement de réforme; il commence à la fin de 1838 et se borne d'abord à un pétitionnement; à la fin de 1839 sont formés des comités et est organisée une campagne de banquets; après le rejet de la pétition par la Chambre en 1840, l'agitation devient plus intense : c'est l'époque de grandes manifestations populaires. Puis, à la fin de 1840, le mouvement se ralentit; il est arrêté en 1841). — Léon DERIES. Une élec-

1. La Revue cessa de paraître au début de la guerre (juillet 1914) pour ne reprendre qu'en juillet 1915.

tion dans l'arrondissement de Valognes sous la monarchie de Juillet (il s'agit de l'élection de 1837, où le comte Polydor Le Marois l'emporta sur Alexis de Tocqueville). — E. DAGNAN. Le coup d'État dans le Gers (d'après les archives départementales. L'offensive républicaine et son échec; on pouvait croire un moment à sa victoire, mais elle eût été sans lendemain). — F. DUTACQ. Carnet d'un soldat de l'expédition romaine (Thomas Rey, voltigeur au 20e d'infanterie, sur les journées des 30 avril et 3 juin 1849). — F. UZUREAU. Physionomie morale, intellectuelle et politique d'un département en 1834 (réponse des sous-préfets de Baugé, Beaupréau, Saumur et Segré à un questionnaire du ministère de l'Intérieur). — R. LÉVY. Un imitateur de Béranger (A. Thourel, dans un recueil de chansons publié en 1827). — P. MULLER. Un constituant décoré par l'Empire (Frédéric Engelhardt, directeur des forges de Diétrich à Niederbronn). = 1916. H. DUVAL. Documents pour servir à l'histoire des sociétés populaires, 1830-1848 (la Société « Aide-toi, le ciel t'aidera »; dix lettres ou circulaires à son correspondant du Puy-de-Dôme, Édouard Albert). — A.-M. GOSSEZ. Trois lettres d'un mobile, décembre 1870-février 1871 (sur la campagne de Faidherbe). — Assemblée générale du 26 février 1916; compte-rendu. — P. RAPHAËL. Lettre de Victor Cousin au comte Balbo (6 juin 1848, félicitations à propos de la victoire piémontaise de Goito). — J.-F. JEANJEAN. Mahul, Louis-Philippe et Guizot en 1848 et 1849 (visite de Mahul à Guizot et Louis-Philippe en Angleterre; lettres de Guizot à Mahul, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Carcassonne). — Victor FLEURY. Börne (sa vie d'après ses œuvres; la France et les Français d'après ses impressions lors de ses deux passages en France en 1819 et 1822; ses lettres parisiennes de 1830 à 1834; ses idées politiques. Börne mourut en 1839). — F. DUTACQ. Documents relatifs à la question scolaire dans l'agglomération lyonnaise de 1848 à 1852 (d'après les délibérations des conseils municipaux de Lyon et des communes « suburbaines » : Vaise, la Croix-Rousse et la Guillotière; écoles laïques et écoles des frères). — A.-M. GOSSEZ. Deux lettres d'Alphonse Bianchi, Lille, janvier 1871 (tableau de la ville vers la fin de la guerre). — A. FORTIER. Dupont de l'Eure; la Révolution de 1830 (chapitre d'une biographie de Dupont, en préparation). — Ph. MORÈRE. La Révolution de 1848 dans un pays forestier; fin en 1917 (dans le canton de Quérigut, Ariège; importance de la question forestière; comment les habitants, à la nouvelle de la Révolution, pillent les bois). — F. UZUREAU. La Révolution de 1830 et les Angevins (l'administration municipale provisoire; installation du nouveau maire, Joubert-Bonnaire). = 1917. Assemblée générale, 24 février; compte-rendu. — Paul RAPHAËL. Falloux, Sainte-Beuve et Mme Swetchine (les réserves qu'a faites Sainte-Beuve en parlant de Mme Swetchine sont en somme fondées). — Gabriel VAUTHIER. Le clergé et la fête de Louis-Philippe en 1831 (la fête fut célébrée officiellement, c'est-à-dire correctement et rien de plus). — André BLUM. Trois lettres inédites adressées à Thiers (par Duvergier de Hauranne,

22 février 1848; par Bugeaud, 24 février et 4 novembre 1848). — Paul MULLER. Les débuts électoraux de Lamartine (d'après les livres de Henry Cochin et de Louis Barthou). — F. UZUREAU. L'instruction primaire en Maine-et-Loire, 1840-1841 (publie le rapport général de M. Cretté, inspecteur des écoles primaires, sur l'instruction primaire pendant cette année scolaire). — Documents officiels sur l'émeute de Rouen, 27 et 28 avril 1848. — Victor FLEURY. Le Parlement de Francfort en 1848; fin en 1918 (signale les orateurs qui parlèrent en faveur d'une république). — Gabriel VAUTHIER. Le procès des ministres en 1848 (le 26 février, la Cour d'appel décréta de prise de corps Guizot et ses collègues. Deux conseillers sont chargés de procéder à l'information; dépositions faites devant eux). — Paul MULLER. M. Thiers. La vile multitude. La loi du 31 mai (1850; reproduit les passages du discours de Thiers, du 24 mai, où il se servit de ce mot malencontreux). — L. LADOIRE. Souvenirs de la guerre de Crimée (octobre 1855-janvier 1856). — Ph. MORÈRE. L'Ariège sous le gouvernement de la Défense nationale; suite en 1918 (Anglade, porté au pouvoir par le peuple, fut nommé préfet par le gouvernement; manifestations dans le département; proclamation de la République; à suivre). — André BLUM. La caricature politique en France sous la seconde République (renaissance de la caricature; Daumier et Cham; le type de Ratapoil). = 1918. Assemblée générale du 26 février; compte-rendu. — Gabriel VAUTHIER. Le château de Saint-Cloud en juillet 1830 (Maréchal, nommé gouverneur provisoire du palais, s'efforça d'y maintenir l'ordre; mais beaucoup d'objets disparurent). — R. LÉVY. Rouen et le Havre au secours de Paris en juin 1848 (volontaires qui se présentent dans les deux villes pour concourir, avec la garde nationale de Paris, « au rétablissement de l'ordre menacé »). — Paul RAPHAËL. Garibaldi parrain de son neveu (il devait venir à Nice pour la cérémonie en 1861, mais sans doute il ne vint pas; le ministre de l'Instruction publique, Rouland, et l'évêque, Mgr Mazenod, échangèrent à ce propos une correspondance).

8. — La Révolution française. 1918, mai-juin. — A. AULARD. La Révolution américaine et la Révolution française. Déclaration d'indépendance, constitutions (relations de la France avec les treize colonies anglaises de l'Amérique du Nord depuis les débuts de la guerre de Sept ans jusqu'à la déclaration de l'indépendance, 4 juillet 1776; constitutions que se donnèrent les diverses colonies; jugements portés en France sur elles et la déclaration). — E. CHAUDRON. La situation économique de Troyes pendant la Révolution; I (la crise industrielle de 1789 à 1800; paralysie de l'industrie textile; heureusement Troyes devint l'un des centres de fabrication d'équipements pour l'armée). — Léon DUBREUIL. La tête du cardinal de Richelieu (cette tête, arrachée au tombeau de l'église de la Sorbonne le 7 décembre 1793, fut acquise par la famille Armez de Saint-Brieuc; elle fut restituée en 1866 par Charles Armez et replacée sous le monument de Girardot. Intéressante

biographie de Nicolas Armez, vicaire général de l'évêque constitutionnel du Morbihan, qui devint détenteur de cette relique on ne sait pas exactement de quelle manière). — Hippolyte BUFFENOIR. L'image de J.-J. Rousseau dans les sociétés populaires à Genève (en 1793). — Discours prononcé au tribunat par CARNOT sur la motion relative au gouvernement héréditaire dans la séance du 11 floréal an X (réimpression). = C.-rendus : Correspondance du ministre de l'Intérieur relative au commerce, aux subsistances et à l'administration générale, 16 avril-14 octobre 1792 (édition faite avec un soin parfait). — *Maurice Dussarp*. La contribution patriotique de 1789; le registre des dons à Dax (intéressant). — *Maurice Dommanget*. La déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise; I (instructif). — *A. Périvier*. Napoléon journaliste (vulgarisation à l'usage des gens du monde).

9. — **Revue archéologique**. 1918, janvier-avril. — Louis BRÉHIER. Byzance, l'Orient et l'Occident; l'iconographie chrétienne au moyen âge (d'après les « Recherches sur l'iconographie de l'Évangile » de G. Millet; cette magistrale étude a renouvelé l'histoire de l'art au moyen âge. « C'est désormais dans l'iconographie orientale qu'il faudra chercher la source profonde du courant d'art pathétique et mystique qui a transformé l'art de l'Europe occidentale au XVe siècle. Ce sont des thèmes créés par des moines de Palestine et de Cappadoce qui, plus ou moins modifiés et élaborés, ont produit les chefs-d'œuvre de nos primitifs »). — Maurice VERNES. Le serpent d'airain fabriqué par Moïse et les serpents guérisseurs d'Esculape (on peut expliquer cet épisode par l'existence, aux confins de Moab et d'Edom, d'un sanctuaire consacré au dieu serpent guérisseur des Phéniciens, Eshmoun, assimilé à Asklépios-Esculape; il y avait là des serpents vivants et des serpents en bronze. Les *Nombres* ont fait des serpents vivants des êtres hostiles et leur ont opposé le serpent d'airain guérisseur). — F. DE MÉLY. Signatures de primitifs. Le retable de Roger van der Weyden au Louvre et l'inscription du turban de la Madeleine (sur le retable entré au Louvre en 1913 a remarqué une inscription hébraïque autour du turban qui entoure la tête de la Madeleine; croit qu'il faut y lire le nom de *Wiyden;* a retrouvé cette même signature sur la manche du grand-prêtre dans le *Mariage de la Vierge* du musée de Prado). — Georges SEURE. Archéologie thrace; suite (nos 152-157; ce sont surtout des inscriptions funéraires qui se trouvent au musée de Sofia). — J. et Ch. COTTE. Le kermès dans l'antiquité (en étudiant les objets provenant de la caverne énéolithique de l'Adaouste, Bouches-du-Rhône, MM. Cotte y ont trouvé des débris animaux de couleur rouge; ce sont des fibres musculaires de la cochenille du chêne-kermès, arbrisseau localisé dans la région méditerranéenne; étude technique sur le nom de cet insecte dans l'antiquité). — Maurice PILLET. Quelques documents inédits sur les fouilles de Victor Place en Assyrie; suite et fin (tentatives de sauvetage des objets naufragés dans le Chat-el-Arab; arrivée au Havre et au musée

du Louvre de ce qui restait de la découverte). — L. ROBLOT-DELONDRE. Les sujets antiques dans la tapisserie; suite (catalogue par ordre alphabétique des tapisseries à sujets mythologiques, de *Actéon* à *Vulcain*). — Georges LAFAYE. Un griffonnement du cabinet de Peiresc (croquis à la plume d'un sarcophage qui se trouvait jadis près d'Hyères et qui est aujourd'hui perdu). — SEYMOUR DE RICCI. Esquisse d'une bibliographie égyptologique; suite (muséographie par ordre alphabétique des collections; écriture et langue). = C.-rendus : *F. H. Sterus*. The paleoliths from the Eastern Desert (description d'une collection de silex trouvés en 1914 dans le désert oriental d'Égypte). — *C.* et *J. Cotte*. La caverne de l'Adaouste (important). — *L. Franchet*. Rapport sur une mission en Crète et en Égypte, 1912-1913 (série d'observations intéressantes sur la céramique ancienne). — *Pericle Ducati*. Saggio di studio sulla ceramica attica figurata del secolo IV av. Cr. (estimable travail de classification). — *George H. Chase*. Catalogue of arretine potery (catalogue bien illustré de la collection du musée de Boston). — *L. Pareti*. Storia di Sparta arcaica (bon; un peu touffu). — *Biagio Pace*. Arti ed artisti della Sicilia antica (exact et clair). — *M. Chaillan*. L'oppidum de la Teste-Nègre aux Pennes (oppidum ligure, à dix-huit kilomètres de Marseille, d'après les découvertes de G. Vasseur). — *Stéphane Gsell*. Textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord. Fasc. I : Hérodote (excellent). — *J. Coggin Brown*. Catalogue of prehistoric antiquities in the Indian Museum (catalogue de la collection préhistorique du musée de Calcutta, précédé d'une notice instructive). — *Louis Bréhier*. L'art chrétien; son développement iconographique des origines jusqu'à nos jours (article très élogieux de Salomon Reinach). — *J.-A. Brutails*. Pour comprendre les monuments de la France (« précieux petit livre que personne ne trouvera trop élémentaire et dont l'équivalent n'existait encore dans aucune langue »).

10. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1918, 15 juin. — Marquis *de Cerrallo*. Las necropolis ibéricas; t. II (simple résumé des très importantes découvertes opérées par l'auteur dans les nécropoles ibériques de l'âge du fer. La civilisation dont elles témoignent est originale, mais trahit l'influence des colonies helléniques de l'Italie méridionale). — *A. Debidour*. Recueil des actes du Directoire exécutif; t. IV (cinq pages d'errata colligées par A. Chuquet). — L'armée allemande à Louvain en août 1914 et le « Livre blanc » allemand du 10 mai 1915 (deux mémoires publiés par les soins du gouvernement belge en réponse au chapitre du « Livre blanc » relatif au prétendu soulèvement populaire de Louvain. Le gouvernement allemand rejette sur les Belges la responsabilité des massacres et incendies; le gouvernement belge démontre que l'armée allemande a tué 5,000 civils et incendié 20,000 maisons afin de jeter la terreur en Belgique. Étude critique des témoignages allégués par les Allemands; la prétendue attaque des francs-tireurs belges le 25 août ne repose sur

aucun fondement; il y a lieu de croire au contraire que ce fut un guet-apens organisé par l'autorité militaire allemande). = 1er juillet. *Whitney Warren*. Le témoignage d'un citoyen américain (éloquent plaidoyer en faveur de la cause des Alliés et de l'intervention américaine). — *Terwagne*. Pour la défense du pays. Documents sur la guerre européenne, 1914-1915 (précieux recueil d'articles extraits de l'*Indépendance belge*). — *R. Vaucher*. Constantin détrôné. Les événements de Grèce, février-août 1917 (intéressant; S. Reinach signale des méprises graves concernant Agamemnon Schliemann et Sp. Lambros). — *J. Mélia*. L'Algérie et la guerre, 1914-1918 (excellent). — *E.-F. Julia*. La fatalité de la guerre. Scènes et propos du front (ne laisse que des impressions confuses). = 15 juillet. *W. How* et *J. Wells*. A commentary on Herodotus (excellent). — *H. Remsen Whitehouse*. Une princesse révolutionnaire (la princesse de Belgiojoso, 1808-1871; bonne biographie). — *Id*. L'effondrement du royaume de Naples, 1860 (bon résumé des travaux italiens). — Ouvrages sur la guerre; dans le nombre : baronne *J. Michaux*. Journal d'une Parisienne pendant la guerre. 2e série : 1916-1917 (spirituel); *H. Dugard*. La conquête du Maroc; la colonne du Sous, janvier-juin 1917 (bon); *Pierre Daye*. Avec les vainqueurs de Tabora; notes d'un colonial belge en Afrique orientale allemande (relation animée et pittoresque). — Dr *Georges Veaux*. En suivant nos soldats de l'Ouest (très attachant). — *Paul Fromageot*. La rue du Cherche-Midi et ses habitants depuis ses origines jusqu'à nos jours (bonne page d'histoire et de topographie parisiennes). — Le Musée de l'Armée. Armes et armures anciennes et souvenirs historiques les plus précieux (album consacré à la Renaissance). = 1er août. *Alph. Martin*. Quatrième centenaire du Havre. Origines du XIIe au XVIe siècle (excellent). — *G. G. Coulton*. Social life in Britain from the Conquest to the Reformation (très intéressant). — Sir *Sidney Lee*. Shakespeare, sa vie et son œuvre. Édition française par *Firmin Roz* (« tous les contemporains qui ont parlé de Shakespeare lui ont attribué la paternité de ses œuvres. Ces témoins sont ou ses camarades : Heminge et Condel, ou les grands seigneurs ses protecteurs : Pembroke, Montgomery, ou ses confrères : Ben Jonson, Meres, ou ses éditeurs. La cause est entendue »). — *L. Cappelletti*. Austria e Toscana. Sette lustri di storia, 1834-1859 (minutieux exposé chronologique; il en ressort l'explication de ce fait que les Toscans, après avoir restauré en 1849 leur prince Léopold II, furent les premiers à le chasser en 1859, bien qu'il fût populaire). — Mme *Adam*. Guillaume II, 1890-1899 (recueil d'articles publiés autrefois dans la *Nouvelle Revue* et qui se lisent encore aujourd'hui avec intérêt). — *Marylie Markovitch*. La révolution russe vue par une Française (témoignage très instructif). — *M. Jastrow*. The war and the coming peace (important). — *K. Hænggi*. Die deutsche Propaganda in der Schweizer. Presse (beaucoup d'indications précises, notamment sur l'organisation des agences télégraphiques.

Jusqu'au début de 1917, le représentant de l'agence Havas était en Suisse le plus perfide ennemi de la France et de l'Entente).

11. — Revue des études historiques. 1918, juillet-septembre. — J. MATHOREZ. Les éléments de population orientale en France (s'occupe dans cette étude des Russes en France du XIe au XVIIIe siècle; à vrai dire, l'étude ne commence qu'au début du XVIIIe siècle avec le voyage de Pierre le Grand; pour les périodes antérieures, ne peut guère signaler que le mariage de Henri Ier, en 1049, avec Anne de Russie; agents et étudiants russes à Paris au XVIIIe siècle; étudiants russes à Strasbourg; à consulter les matricules de l'Université publiés par G. Knod; les artisans russes à Paris; chapelle orthodoxe ouverte en 1762 près de l'ambassade russe; les visiteurs russes). — M. MARION. Un député condamné pour fraude dans les fournitures (Perrin, député de l'Aube à la Convention; il fut condamné le 19 octobre 1793 par le tribunal révolutionnaire à douze ans de fers et à six heures d'exposition publique). — Marius VACHON. Contre une invasion nouvelle des industries d'art allemandes. — Commandant WEIL. L'état des relations diplomatiques entre la France et la Sardaigne, 1835-1836; I (dans l'avant-propos, un portrait du roi Charles-Albert; publie ensuite les instructions du duc de Broglie au comte de Rumigny, notre ambassadeur à Turin, 2 novembre 1835). — J. DEPOIN. L'ancienne France (analyse du dernier volume de M. J. Flach). = C.-rendus : *E. Courbaud.* Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires » (analyse). — *Johannès Dierauer.* Histoire de la Confédération suisse; trad. française (œuvre magistrale). — *Ém. Sévestre.* Les idées gallicanes et royalistes du haut clergé à la fin de l'Ancien régime (beaucoup des lettres de Mgr Belbeuf, d'Avranches, éditées dans ce volume, sont insignifiantes). — *R. Dubois-Corneau.* Jean Paris de Monmartel, banquier de la cour. Origine et vie des frères Paris (très documenté). — *Cl. Perroud.* La proscription des Girondins, 1793-1795 (l'un des meilleurs travaux sur la question). — *Albert Pingaud.* Bonaparte président de la République italienne (d'une lecture très attrayante). — *Édouard Driault.* Napoléon et l'Europe (bon). — *Louis Marchand.* Les idées de Berryer (très précis). — Ouvrages sur la guerre déjà signalés dans la *Revue historique.*

12. — Revue des sciences politiques. 1918, 15 février. — M. MARION. Les dangers du papier-monnaie; les leçons de l'histoire révolutionnaire (de 1,200 millions d'assignats, la Constituante eut bientôt fait de passer à 1,800, la Législative à 2,700 et la Convention éleva ce total au chiffre de 3,900 dès février 1793, donc avant les grandes luttes et les suprêmes périls. Les rentrées par le paiement des biens nationaux restaient des plus médiocres. L'assignat fut en outre compromis par quantité de petits billets qu'émirent des caisses soi-disant patriotiques; déplorables conséquences de ce système). — Achille VIALLATE. Les États-Unis en guerre; l'effort financier (gran-

deur de cet effort; pour l'année 1917-1918, le Congrès a voté un ensemble de crédits s'élevant, y compris les avances autorisées aux Alliés, à 21 millions 1/2 de dollars). — Maurice DEWAVRIN. Le système fiscal de guerre de la Confédération helvétique (coût qu'entraîna la mobilisation : 762 millions de francs; par quelles sages mesures le Conseil fédéral et les Chambres ont fait face à cette énorme surcharge de dépenses). — F.-P. RENAUT. La politique des États-Unis dans l'Amérique du Nord espagnole sous le règne de Joseph Bonaparte, 1808-1814 (plan d'annexion des États-Unis; en 1814, le district de Mobile fut incorporé au territoire du Mississipi et cette mainmise faisait prévoir l'annexion prochaine des deux Florides). — Octave FESTY. Le Conseil d'encouragement pour les associations ouvrières, 1848-1849; suite (le décret du 5 juillet 1848 est le premier exemple du « subventionnisme »; les résultats furent assez médiocres). — D. D. Les Hellènes de Turquie, leur passé, leur présent, leur avenir (causes de la résistance de ces Hellènes; pourquoi jamais les Turcs ne les ont pu assimiler). — J. SILVESTRE. L'œuvre de la France en Indo-Chine (d'après le livre de Paul Doumer). = C.-rendus. Ouvrages sur la guerre, parmi lesquels : *Otfried Nippold.* Die Gestaltung des Völkerrechts nach dem Weltkriege (fait honneur à l'auteur); *Émile Laloy.* La politique de Guillaume II (thèse trop sévère pour le souverain, trop indulgente pour les sujets). — *É. Driault.* Tilsit (excellent). — *P. Sagnac.* Le Rhin français pendant la Révolution et l'Empire (excellente méthode, grande conscience historique). — *John Spencer Bassett.* The life of Andrew Jackson (bon). — *François Bernard.* Le Maroc économique et agricole (très précis). = 15 avril (voir *Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 397). = 15 juin. Ch. LYON-CAEN. Louis Renault. — Émile BOURGEOIS. Paul Vidal de La Blache. — Joseph REINACH. Le dégagement de Verdun (fin de 1916; suite à l'étude sur la bataille de la Somme que nous avons publiée). — Dossiers d'information sur la guerre et la paix : III. M. DEWAVRIN. Régimes douaniers et courants commerciaux d'avant-guerre : France, Grande-Bretagne; IV. G. LECARPENTIER. Le commerce extérieur de la France pendant l'entre-deux guerres (la guerre de 1870-1871 et la guerre présente; de 1871 à 1914, nos importations et nos exportations ont augmenté, mais la France a été rejetée au quatrième rang des grandes puissances commerciales, puisque l'Allemagne et les États-Unis nous ont dépassés). — Charles ROBERT-MÜLLER. L'évolution économique de la France de l'Est (d'après l'ouvrage de Vidal de La Blache). — Eugène-B. DUBERN. Le vice des assignats, d'après une opinion du temps (celle de Boislandry, banquier et député à la Constituante). — Comte DE CALAN. Les projets politiques de Fouché et les élections de 1815 (comment Fouché voulait faire composer la Chambre qui allait être élue en août 1815; mais il crut la matière électorale plus malléable qu'elle ne l'était en réalité). = C.-rendus : Ouvrages sur la guerre. — Petite encyclopédie polonaise,

sous la direction d'*Érasme Pilz* (très nombreux renseignements). — *M. Caullery*. Les universités et la vie scientifique aux États-Unis (doit être médité). — Les origines diplomatiques de la guerre de 1870. T. X : 2 juin-10 juillet 1866 (de la veille au lendemain de Sadowa; documentation de première source). — *A. Autin*. L'échec de la Réforme en France au XVIe siècle (simple essai).

13. — Revue du seizième siècle. T. V, 1917-1918, fasc. 1 et 2. — H. CHAMARD et G. RUDLER. La couleur historique dans *la Princesse de Clèves;* fin (l'étude conduit à des conclusions d'apparence assez contradictoire. On constate d'une part le travail très sérieux, très heureux que Mme de La Fayette a fait pour se documenter, et d'autre part son indifférence à peu près entière à l'esprit et à la couleur du siècle où elle a placé son roman). — Max PRINET. Changements de nom de famille autorisés par François Ier (sept exemples; beaucoup de personnes changèrent du reste de nom sans attendre une autorisation). — L. SAINÉAN. L'histoire naturelle dans l'œuvre de Rabelais; 4e article (noms des poissons, des oiseaux et des végétaux empruntés à la nomenclature régionale; ainsi, pour les poissons, Rabelais a eu recours aux pêcheurs bretons et marseillais principalement, de la bouche desquels il a recueilli les noms provinciaux). — Henri CLOUZOT. Philibert de l'Orme, grand architecte du roi Mégiste; suite (se sert surtout des mentions relevées par M. Guiffrey dans les registres capitulaires de Notre-Dame de Paris et dans les registres des insinuations du Châtelet). — L. SAINÉAN, Dr DORVEAUX, A. TILLET. Notes pour le commentaire de Rabelais (explication de certains termes, particulièrement des noms de plantes). = C.-rendus : *A. Renaudet*. Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (tout à fait remarquable). — *Id.* Les sources de l'histoire de France aux Archives d'État de Florence (guide commode et sûr). — *L.-H. Labande*. Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du roi en Normandie, 1516-1548 (source précieuse pour le règne de François Ier). — *H. Courteault*. Le dossier Naples des archives Nicolay (contribution importante à l'histoire de la conquête de Naples sous Louis XII). — *Jules Guiffrey*. Artistes parisiens des XVIe et XVIIe siècles (magistral répertoire avec un excellent index).

14. — Revue générale du droit. 1918, mai-juin. — J. FAUREY. La valeur et les réquisitions militaires. — W. S. HOLDSWORTH. Les origines du contrat d'assurance; suite (introduction et développement du contrat d'assurance maritime en Angleterre; la mention la plus ancienne d'une police est de 1547). — F. DE VISSCHER. Les actions noxales et le système de la noxalité d'après ses origines historiques et la loi des XII tables. = C.-rendus : Livres sur la guerre que nous avons signalés.

15. — Le Correspondant. 1918, 10 août. — Denys COCHIN. Marne

et Piave (à l'occasion d'une visite au champ de bataille où les Italiens arrêtèrent et vainquirent les Austro-Hongrois; dans un voyage qu'il fit ensuite à Rome, l'auteur fut reçu par le pape; il note les impressions qu'il en rapporta : « Au Vatican, l'amitié pour la France n'a jamais cessé de régner. » Quant au pape, il a exprimé sa satisfaction que l'homme d'État français fût venu le voir « avec l'agrément de M. Clemenceau »; il a rappelé à M. Cochin la lettre qu'il avait écrite en juillet 1917 où il affirmait « que l'ancien royaume de Pologne doit être rétabli ». D'autre part, M. Cochin signale qu'en août 1917 une note du pape ayant paru presque en même temps qu'un manifeste du président Wilson, il avait comparé ces deux documents, « ne les trouvant pas très différents quant au fond, alors que l'opinion publique était portée à critiquer l'un et à admirer l'autre ». Il s'était permis de prétendre « que le Président nous offrait une encyclique et le pape un protocole ». Ces nuances dans la pensée d'un auteur aussi intelligent et bien informé doivent être notées avec soin). — MILES. Silhouettes de guerre. Le général Bliss (biographie du général qui représente les États-Unis au Conseil de guerre permanent interallié de Versailles). — L. D'ANFREVILLE DE LA SALLE. Le nouveau Maroc. Le Sébou et Kénitra (progrès considérables accomplis par l'occupation française sur le cours inférieur du Sébou). — Georges GOYAU. Un initiateur catholique : Arthur Verhaegen (expose l'œuvre sociale accomplie par ce catholique démocrate, un des organisateurs de la « Ligue ouvrière antisociale », que les Allemands trouvèrent moyen en 1915 de faire condamner à dix ans de travaux forcés; libéré en 1917 avec défense néanmoins de rentrer chez lui à Gand, il mourut à Bruxelles le 11 septembre). — Henriette CELARIÉ. L'occupation allemande à Saint-Quentin, août 1914-mars 1917, d'après le journal de Lucie B. (à verser au dossier, déjà si lourd, des atrocités et des saletés allemandes). — Henri CORDIER. La France, la Chine et le Vatican (les missions françaises en Chine depuis le XVIIe siècle et conventions passées avec ce pays depuis 1860; intervention allemande dans l'affaire du protectorat français depuis 1882; nécessité pour la France de gérer le lointain patrimoine que lui ont légué les générations précédentes et, pour cela, de rétablir les relations avec le Vatican). — Maurice SOURIAU. Les vraies « Contemplations » (quand on relit les pièces qui constituent le volume des « Contemplations », non avec la date que leur a donnée V. Hugo dans les éditions imprimées, mais avec celle que contient le manuscrit, on se fait de lui une assez piètre idée; on constate en particulier la grande, la néfaste influence exercée sur lui par sa maîtresse Juliette Drouet). — ***. La préparation de la lutte économique par l'Allemagne. I. Vers le socialisme d'État. = 25 août. ***. La réforme de la Chambre des lords. Le rapport du vicomte Bryce (analyse du rapport adressé par Lord Bryce au premier ministre en avril 1918 et où sont résumées les discussions de la Commission chargée d'élaborer cette réforme. Cette Commission

propose de créer une « seconde chambre » composée de 246 députés élus par des membres de la Chambre des Communes groupés en circonscriptions territoriales et de 81 membres élus par un Comité mixte permanent des deux chambres. Les choix seront faits pour une période de douze ans, un tiers dans chaque section se retirant tous les quatre ans). — MILES. Silhouettes de guerre. M. Baker (secrétaire d'État pour la Guerre aux États-Unis, autrefois pacifiste déclaré et qui maintenant consacre toute son intelligence et sa force de travail à créer une armée formidable. Né à Martinsburg, dans la Virginie occidentale, le 3 décembre 1871). — Paul LE FAIVRE. L'heure des États-Unis dans la guerre. — Henri DE NOUSSANNE. La reconstruction de la France. La presse après la guerre. — ***. La préparation de la lutte économique par l'Allemagne. I. Vers le socialisme d'État; suite. — André FRIBOURG. La femme d'Alsace-Lorraine et l'Allemand depuis 1914 (d'après les journaux allemands et les comptes-rendus des jugements en conseil de guerre). — Maurice SOURIAU. Les vraies « Contemplations »; fin (Victor Hugo en 1854 et 1855. « Mme Drouet, avec tout ce qu'elle a fait pour prolonger son règne sur l'homme, a été le mauvais génie du poète. » Mme Victor Hugo fut « le bon génie de son mari »; comparez ce qu'en dit L. Barthou dans la *Revue de Paris*). — Henriette CELARIÉ. L'occupation allemande à Saint-Quentin, d'après le journal de Lucie B.; fin (perquisitions et réquisitions; séjours du Kaiser à Saint-Quentin; joie des Saint-Quentinois lors des visites aériennes des avions français; l'enlèvement des pastels de Latour. Évacuation de la ville, le 8 mars 1917). = 10 septembre. SAGOT DU VAUROUX, évêque d'Agen. Pour la philosophie de demain. — MILES. Silhouettes de guerre. Le général March (chef de l'État-Major général de l'armée des États-Unis). — Vice-amiral BESSON. La propagande maritime en Allemagne et en France (« 100,000 Français pénétrés de cette idée que, sans puissance maritime, la France sera une nation languissante, c'est bien. En face des 1,500,000 Allemands affiliés au Deutscher Flottenverein, c'est trop peu. Combien de temps serons-nous encore un contre cinq? »). — ***. La préparation de la lutte économique par l'Allemagne. II. La chasse aux matières premières. L'effort technique : les succédanés. — Lieutenant-colonel X. La cavalerie agissante. — André FRIBOURG. La femme d'Alsace-Lorraine et l'Allemand depuis 1914; suite et fin (Conclusion : l'Allemand, étonné, se trouve en présence d'un immense effort collectif de résistance poursuivi chaque jour par des centaines de milliers de femmes, ses prisonnières »). — Prince Vladimir GHIKA. A la lumière de Louvain, 26 août 1914-26 août 1918; fragment de journal (conte la solennité du 26 août 1918 au Havre et résume la philosophie des discours qu'on y a prononcés). — L. DE LANZAC DE LABORIE. Les éphémérides d'un commandant de compagnie (analyse très élogieuse du livre publié par le capitaine *Delvert* : la Main de Massiges-Verdun). = 25 septembre. Maurice HAURIOU. Le droit naturel et l'Allemagne

(histoire et développement de la notion du droit naturel depuis le moyen âge : doctrines de saint Thomas et de Suarès, théories élaborées par les réformateurs surtout allemands du XVIe et du XVIIe siècle; depuis la fin de l'empire napoléonien, les juristes et les historiens de l'Allemagne ont bouleversé les principes du droit qui n'a plus pour base la justice humaine, mais la Force mise au service de l'État). — MILES. Silhouettes de guerre. M. Robert Lansing (secrétaire d'État pour les Affaires étrangères dans le cabinet formé par M. Wilson. Grande importance de son action diplomatique). — L. DE LANZAC DE LABORIE. Le Congrès de Vienne et la police autrichienne, 1814-1815 (d'après les « Dessous du Congrès de Vienne », 2 vol. publiés par le commandant Weil). — ***. La préparation de la lutte économique par l'Allemagne. III. L'organisation de la production et de l'expansion commerciale; la recherche des marchés. — André MAUREL. La protection des œuvres d'art en Italie pendant la guerre. — Fortunat STROWSKI. La formation d'un homme de lettres avant la Révolution : la jeunesse de Joseph Joubert (d'après l'étude publiée récemment par André Beaunier). — Éliane BOIS. Une infirmière française dans un camp de prisonniers en Allemagne (d'après les notes qu'elle prit à Wetzlar de décembre 1914 à mai 1915). — René BRANCOUR. Les poètes américains et la grande guerre. — Oscar HAVARD. La cathédrale de Lisieux (d'après l'ouvrage de M. l'abbé V. Hardy).

16. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1918, 20 juillet. — Léon DAVROUT. Les États-Unis et la guerre. II. L'effort américain (les États-Unis nous ont donné leur argent, leur matériel, leurs hommes; ils ont équipé des vaisseaux pour transporter les munitions et les hommes; étude avec chiffres à l'appui). — Lucien ROURE. Le Père Gratry. I. La flamme (la jeunesse du P. Gratry; l'école polytechnique; séjour à Strasbourg; la prêtrise; Gratry directeur du collège Stanislas, puis aumônier de l'École normale; le groupe oratorien; les ouvrages de 1852 à 1861). — Louis JALABERT. La propagande allemande en Suède (pourquoi la Suède, dont les journaux parurent encadrés de noir après Sedan, a montré dans la guerre présente des sentiments germanophiles). — Adhémar D'ALÈS. Le saint cœur de Marie (signale l'ouvrage de J.-V. Bainvel, qui, au lieu d'écrire l'histoire de cette dévotion, étudie en elle-même la vie intime de la Vierge). — Impressions de guerre. LXVII. Impressions de l'enseigne de vaisseau BEGOUËN-DEMEAUX, alors qu'il commandait un petit groupe d'artillerie de marine au bois de Vadonville, près de Malaumont, dans la Meuse, fin de 1914, et de Joseph D*** sur la grande offensive d'avril 1917. — « Rome sans Canossa », polémique entre M. DE MONZIE et Yves DE LA BRIÈRE. = C.-rendus : *Jacques Zeiller*. Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain (très fouillé). — *Louis Madelin*. L'expansion française (livre instructif et chaud). = 5 août. Benoît

ÉMONET. Pourquoi se bat-on? A l'entrée de la cinquième année de la guerre (on se bat pour la France et parce que Dieu le veut). — Gustave NEYRON. Le gouvernement de l'Église et la vie des âmes (conclusion d'un ouvrage qui doit paraître prochainement). — Paul DUDON. La première confrérie romaine en l'honneur du cœur de Jésus (elle fut installée à Rome en 1729 dans l'église Saint-Théodore). — Lucien ROURE. Le Père Gratry. II. La marche vers Dieu (le P. Gratry s'est surtout attaché à mettre en valeur la notion de Dieu). — Louis DES BRANDES. L'argot de la guerre (d'après le livre d'Albert Dauzat). = C.-rendu : *J. Paquier*. Luther et l'Allemagne (aboutit aux mêmes conclusions que le R. P. Bernard, à savoir que Luther est le représentant des tendances les plus profondes de l'âme allemande). = 20 août. Lucien ROURE. Le Père Gratry. III. Le « misereor super turbam » (analyse le dernier ouvrage du P. Gratry, « la Morale et la loi de l'histoire », publié en 1868). — Louis DERVILLE. Taza la mystérieuse (description de cette ville où nos troupes sont entrées le 5 mai 1914). — Augustin NOYON. Un miracle du diacre Paris. La guérison de l'abbé de Bécherand (venu de Montpellier, l'abbé aurait été guéri d'une paralysie de la jambe sur le tombeau du diacre, au début de 1732; il fut enfermé à Saint-Lazare au quartier des fous et, après deux mois d'internement, exilé à Pont-Saint-Esprit; l'évêque de Montpellier, Colbert de Croissy, fils du secrétaire des Affaires étrangères de Louis XIV, prit fait et cause pour lui). — Jean RIMAUD. La retraite de l'Aisne, 27 mai-7 juin 1918. — Louis DES BRANDES. Le maréchal Foch (d'après le livre de René Puaux). — Pedro DESCOQS. La philosophie de Descartes et le temps présent (d'après le livre de L. Dimier). — H. C. Avec les Américains dans un secteur calme. = C.-rendus : *R. P. Sixte Scaglia*. Manuel d'archéologie chrétienne (lacunes considérables). — *Jacques Delebecque*. La première Restauration et les « fourgons de l'étranger » (veut prouver que la restauration des Bourbons n'a été ni provoquée ni même désirée avant l'événement par la coalition). — *Geneviève Durtelle de Saint-Sauveur*. Le collège de Rennes depuis sa fondation jusqu'au départ des Jésuites, 1536-1762 (excellent mémoire). = 5 septembre. Pierre GUILLOUX. Trois études sur Ernest Renan. I. « Ma sœur Henriette » et son influence (la vie de Henriette; son influence sur son frère; lui applique le mot de la Bible : Qu'as-tu fait de ton frère?). — Léonce DE GRANDMAISON. La guerre et les Canadiens français. Le point de vue des nationalistes (tendances vers une autonomie nationale, compatible toutefois avec l'union fédérale canadienne et l'unité de l'Empire britannique; met les Canadiens en garde contre une paix prématurée). — ***. Avec les Bretons dans la bataille de France, 14-23 juillet 1918 (récit d'un aumônier; émouvant). — Paul DUDON. La Réforme à Montpellier (d'après le livre de Mlle Guiraud; loue les sentiments catholiques de l'auteur). — Louis LAURAND. Les armées de Carthage (d'après le tome II de l' « Histoire ancienne de l'Afrique du Nord », de Gsell). — Impressions de guerre.

LXVIII. Dans les Kommandos de la Pologne russe (juin-juillet 1916; notes prises par un prisonnier français). — Alexandre BROU. Bulletin des missions (en Afrique et en Asie). = C.-rendus : *Léon Mirot.* La formation et le démembrement de l'hôtel Saint-Pol (excellent). — *Louis Bertrand.* Les pays méditerranéens et la guerre (dispositions à notre égard de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce). — *Albert Garenne.* La forêt tragique (expéditions dans la partie sud de Madagascar, automne 1917).

17. — Mercure de France. 1918, 16 juin. — Raymond LENOIR. Émile Durkheim et la conscience moderne (analyse la méthode sociologique appliquée par Durkheim et en montre les résultats). — Louis NARQUET. La transformation de la mentalité française (c'est-à-dire comment la mentalité française doit se transformer pour reconstruire la France de demain, pour lui donner une « technique nationale »). — Joseph SCHWÆBEL. Un précurseur de Raspoutine; le mage Philippe (biographie de Philippe Nizier-Anthelme, qui s'acquit à Lyon, vers 1872, la réputation d'opérer des cures miraculeuses et qui fut plus tard introduit par le Dr Encausse à la cour du tsar Nicolas II. Il paraît s'y être livré à des pratiques spirites qui faillirent compromettre la santé de la tsarine et il fut congédié en 1902. Né à Loisieux, Savoie, le 25 avril 1849, il mourut vers le milieu de l'année 1905). = 1er juillet. Aurélien DIGEON. Emerson et le caractère anglais (d'après les *English traits* écrit par Emerson en 1856). — X. Quelques points de vue espagnols sur la guerre (extraits fort intéressants d'ouvrages concernant la germanophilie, plus apparente que réelle, de l'Espagne. Il faut y voir surtout un résultat de la propagande allemande, bien que l'Allemagne ait peu contribué au développement économique de l'Espagne). = 16 juillet. J.-H. ROSNY aîné. L'évolution des conflits ethniques et sociaux. — André M. DE PONCHEVILLE. L'amitié d'Amérique et de France (choix de poésies françaises composées par Stuart Merrill, Anglo-Écossais né à Long-Island, près de New York, officier interprète dans la guerre actuelle et mort récemment). — Albert DAUZAT. Les faux bruits et les légendes de la guerre (traite la question au point de vue purement psychologique). — Charles MERKI. Près du beffroi de Comines (description et histoire de la ville; à la recherche du château construit en 1388 et dont il ne reste plus qu'un débris informe dans une usine). = 1er août. Arthur LÅNGFORS. La révolution rouge en Finlande, janvier-mai 1918 (utilise largement le journal de route tenu par M. Henry Laporte et que nous avons analysé dans le *Correspondant* de mai à juillet 1918). — Ernest RAYNAUD. La préfecture de police; suite (les commissaires de police du XVIIIe siècle à nos jours). = 16 août. Louis PROAL. Les prédictions de Diderot, J.-J. Rousseau, Condillac sur la Russie (ces prédictions se sont réalisées; les philosophes avaient vu juste). — Henry-D. DAVRAY. Sir Charles Dilke et la France (instructive analyse des Mémoires de Sir Charles et de sa biographie par Stephen Gwynn et Gertrude M. Tuck-

well). — Edmond PILON. La guerre jadis et de nos jours. Canons monstres et chimie meurtrière (d'après les littérateurs, de Rabelais à Victor Hugo). = 1er septembre. Georges HOUARD. Les bombardements par avions à grande distance et l'aviation américaine. = 16 septembre. Paul LOUIS. Les courants politiques en Allemagne (durant l'été de 1918. « Entre les pangermanistes et le groupe de l'industrie lourde d'une part, et les socialistes indépendants, de l'autre, dont les positions sont également irréductibles, apparaissent des formations importantes par le nombre, par la puissance économique, intellectuelle, et sur l'attitude desquelles les incidents, non seulement militaires, mais aussi diplomatiques, peuvent exercer des influences décisives. L'action des classes ouvrières, pour être encore mal définie, a chance d'être primordiale »). — Roger MAURICE. L'évolution des méthodes d'offensive, de 1915 à 1918. — Georges PRÉVÔT. Remy de Gourmont et la guerre. — Émile LALOY. Le Livre jaune sur l'alliance franco-russe (analyse les documents publiés par le gouvernement français sur l'alliance franco-russe, en réponse aux révélations apportées par les Bolcheviks. Ces documents prouvent que la « Duplice » a été une alliance de paix; « pas un mot dans les 107 documents de ce Livre jaune qui ne montre le désir sincère des deux gouvernements de maintenir la paix et leur crainte presque anxieuse de la guerre »).

18. — La Revue de Paris. 1918, 15 août. — Louis BARTHOU. Les amours d'un poète. III. Les fautes du mari (c'est après avoir constaté l'infidélité de sa femme, plus ou moins séduite par Sainte-Beuve, que Victor Hugo fut infidèle à son tour à la femme jusqu'alors uniquement aimée. Son amour pour Juliette Gauvain, plus connue sous le nom de Drouet, qui était celui d'un oncle). — René MILAN. Les Vagabonds de la gloire. Un front terrestre, maritime, aérien; suite (vie d'un marin à bord d'un dirigeable en croisière contre les sous-marins allemands dans la Manche). — Jules CHOPIN. Tchécoslovaques en Russie (expose comment les Slaves de la monarchie austro-hongroise passèrent à l'ennemi quand on voulut les mener contre les Russes; comment, malgré le mauvais vouloir du gouvernement russe, ils formèrent une légion « hussite » qui combattit avec bravoure et succès les Allemands; comment cette légion, vue d'un très mauvais œil par les Bolcheviks inféodés à l'Allemagne, obtint d'aller à travers la Sibérie rejoindre leurs frères qui s'organisaient en France et comment ils réussirent à sortir de l'Ukraine après avoir infligé une sanglante défaite aux Allemands près de Bakhmatch, le 9 mars 1918, et malgré les pièges dressés à chaque pas contre eux par les Soviets locaux. Les maîtres de l'anarchie russe les traitent de « contre-révolutionnaires »; en réalité, ils n'ont qu'un désir : celui de rentrer chez eux après la défaite de l'Allemand exécré et d'y créer un État tchécoslovaque enfin libre et indépendant). — Jula GENTILHOMME-KOUTYRINE. Une journée de Moscou (lugubre peinture de la vie russe à Moscou sous le régime bolchevik). — Lieutenant-colo-

nel E. MAYER. Le général Jean Colin (montre ce qu'il y a d'original et aussi d'un peu étroit dans l'œuvre historique de ce général). — L. DUMONT-WILDEN. Les Flamands et l'Allemagne (malgré les efforts de l'Allemagne, les Flamands ont déclaré leur volonté formelle de rester Belges; le parti des « Activistes » qui s'est formé dans leur sein avec l'appui de l'Allemagne ne pourra rien contre la quasi-unanimité du peuple dont les souffrances ont renforcé l'unité). = 1er septembre. ***. L'odyssée de trois régiments au Chemin des Dames (exposé minutieux des combats livrés en mai 1918 par trois régiments composés en partie de Bretons; leur résistance héroïque a permis de ralentir la formidable poussée ennemie et a donné au commandement suprême le temps d'amener des réserves aux points les plus menacés). — Louis BARTHOU. Les amours d'un poète. Documents inédits sur Victor Hugo; IV (tout en restant attaché de cœur à sa femme, V. Hugo noue avec sa maîtresse des liens que le temps ne devait pas briser. Auprès d'elle, il trouvait, entre autres satisfactions, celle d'être compris et admiré comme il le désirait. Ces amours, d'ailleurs très discrètes, causèrent au poète des soucis et lui imposèrent des charges pénibles à supporter. Mais c'est alors aussi qu'il produisit quelques-uns de ses plus beaux poèmes). — Dr SIMON. Une campagne au Hedjaz (notes fort intéressantes prises par un médecin-major, du 16 novembre 1916 au 15 mai 1917). — A. IVANOV. A travers la Russie démente (souvenirs d'une dame roumaine, infirmière en Russie, qui vit d'assez près la Révolution, la dictature de Kerensky et le triomphe des bolcheviks). — René MILAN. Les Vagabonds de la gloire. Flandre et Portugal; fin. — Maurice LANGE. Villars en Flandre, 1709-1712 (résumé de faits bien connus. La constance des soldats de Louis XIV et leur valeur rendirent possible la victoire définitive de Villars. Si l'histoire se répétait, les mêmes vertus de nos soldats mériteraient de leur donner un nouveau Denain). — A. T. La guerre économique (comment il faut la mener pour contraindre les Allemands à la paix). = 15 septembre. Louis BARTHOU. Les amours d'un poète; V (jalousie de Juliette Drouet, justifiée d'ailleurs; tout en conservant son estime pour sa femme et son amour pour sa maîtresse, Victor Hugo ne s'interdisait pas d'autres distractions, dont une au moins aurait pu le mener loin s'il n'avait été protégé par Mme Adélaïde et la famille royale. Quand la Révolution de 1848 eut éclaté, le poète se jeta dans la politique pour prêcher la concorde et s'opposer aux violents. Pendant les journées de décembre 1851, où il alla derrière les barricades continuer ce qu'il considérait comme un apostolat, il dut son salut personnel au dévouement ingénieux de Juliette. Celle-ci le suivit dans l'exil, mais à distance, quoique leurs relations fussent toujours aussi affectueuses). — Jules ISAAC. La deuxième bataille de la Marne (ce n'est pas un récit, mais un commentaire explicatif. La défaite allemande a pour cause fondamentale la présomption de l'État-Major allemand qui se croyait sûr de la victoire d'abord par la confiance

qu'il avait dans l'énormité des moyens mis en œuvre et surtout par le dédain qu'il avait pour ses adversaires. Il était convaincu que, si les armées alliées se tenaient sur la défensive, c'est qu'elles étaient hors d'état de reprendre l'initiative des opérations; il tenait Foch pour un chef timoré, incapable. Le 18 juillet encore, jour où la contre-offensive française enfonçait le flanc droit des Allemands, certains journaux prophétisaient l'imminente victoire de l'Allemagne : les Français, surpris une fois de plus, allaient être rejetés sur Paris. Dans leur outrecuidance, ces gens ne pouvaient admettre la pensée qu'ils allaient être les premières victimes de la surprise ménagée par les Français). — René MAUBLANC. Épernay, 16 avril 1917 (l'auteur, professeur de troisième au collège d'Épernay, eut l'idée ingénieuse de donner à ses élèves, le 21 avril 1917, le sujet suivant de devoir français : « Vous écrirez à un de vos amis pour lui raconter ce que vous avez vu et su de l'offensive française en Champagne et lui communiquer vos réflexions à ce sujet. » Il publie le résumé de ces devoirs, qui sont le témoignage direct et naïf d'enfants de quinze à seize ans; il en donne d'assez copieux extraits que l'histoire retiendra. Conclusion : « Avant l'offensive, une très longue préparation qui ne cherche aucunement à être secrète; un enthousiasme et une confiance parmi les soldats et les civils, que la lenteur des préparatifs finit par transformer en une légère impatience; aussitôt après le 16 avril, un arrêt subit et l'impression immédiate d'un échec; un découragement rapide et une brusque défaillance parmi les troupes et surtout parmi la population civile. » Remarques assez fines sur la formation et la valeur du témoignage). — C. BOUGLÉ. Le féminisme saint-simonien (Saint-Simon avait dit : « L'individu social, c'est l'homme et la femme. » Donc la femme était l'égal de l'homme. Après 1830, les saint-simoniens développèrent cette sentence. Enfantin en arriva jusqu'à proclamer, non seulement l'égalité des époux, mais leur indépendance réciproque, même à déclarer qu'à la femme revenait en définitive le rôle de prononcer les mots qui lient et qui délient. Cette glorification de la femme jeta le trouble et provoqua bientôt un schisme dans le petit monde saint-simonien; mais c'est de là que date le mouvement féministe et suffragiste). — Franck-L. SCHOELL. Les paysans polonais vus par un des leurs (Ladislas-Stanislas Reymont, auteur des « Chopi » = les Paysans, en quatre volumes).

19. — Revue des Deux Mondes. 1918, 15 août. — Lieutenant SERS. Un parc d'aviation français en Russie bolchevike, mars 1917-mars 1918 (tableau très vivant et lamentable de la révolution russe et notamment de l'effondrement militaire). — Louis MADELIN. Les batailles de l'Aisne. II. La bataille de 1914 (après sa victoire sur la Marne, Joffre voulait porter tout son effort par la vallée de l'Oise afin de déborder l'aile droite ennemie. Dès le 12 septembre 1914, il donna les ordres les plus formels en conséquence. Son plan échoua cependant parce que les Allemands, renforcés par les corps d'armée libérés

par la chute de Maubeuge et par une armée nouvelle, celle de Heeringen, purent organiser une puissante défensive dans le massif de l'Aisne, qui avait déjà arrêté César et Napoléon. L'auteur déclare d'ailleurs nettement que cette organisation défensive n'avait nullement été prévue, encore moins préparée à l'avance par les Allemands. Si l'armée française fut incapable de pousser au delà de l'Aisne son offensive victorieuse sur la Marne, c'est, on peut le dire aujourd'hui, parce qu'elle était à bout de munitions; le 24 septembre, on constatait qu'elle n'en avait plus pour quinze jours, « si la consommation continuait au même taux ». Il fallut donc renoncer aux attaques générales et finalement le vainqueur dut se résigner à passer à la défensive comme le vaincu). — André BEAUNIER. Une jeune fille au temps de la Fronde. Mlle de La Vergne, plus tard Mme de La Fayette; suite et fin (1653-1655). — Victor GIRAUD. Plaidoyers allemands (analyse un certain nombre de brochures en français qui ont été répandues en Suisse et ailleurs par les agents de la propagande allemande; elles ont pour but de prouver l'innocence des soldats allemands pendant la guerre, de rejeter sur d'autres, Français et Russes en particulier, la responsabilité des crimes commis, de montrer le pieux respect des Allemands pour les œuvres d'art sauvées par eux dans les pays envahis, etc. Le tout afin de convaincre les Français qu'ils devraient terminer le plus tôt possible la guerre par un arrangement qui ne laisserait pas de vaincus et qui permettrait de constituer une Europe nouvelle sur la base d'une entente franco-allemande !). — Contre-amiral DEGOUY. Sur la côte mourmane (montre l'importance de la lutte engagée entre les belligérants dans leur « course à la mer libre »). = 1er septembre. Étienne LAMY. L'Université de Louvain (rôle des universités au moyen âge; importance de celle de Louvain pour le maintien de la foi catholique et aussi pour le développement des études de pure science « qui ne paient pas ». De là son puissant rôle dans la vie nationale de la Belgique, dont elle a contribué à fonder l'unité. « Tandis que Louvain instruisait ses élèves à confier les plus précieux espoirs non à l'omnipotence du gouvernement, mais aux libertés des citoyens, en Allemagne l'hégémonie de la Prusse avait fait sans limites l'influence de l'État, et l'empire des Hohenzollern avait si bien confondu les domaines que, même aux catholiques, la volonté de l'empereur paraissait celle de Dieu »). — Gabriel HANOTAUX. La bataille de Guise-Saint-Quentin, 28-30 août 1914; 1re partie (l'auteur ne parle ici que de la bataille « pour Saint-Quentin » livrée dans des circonstances qui avaient permis au général Klück d'amener à temps ses réserves. Sur ce point, les troupes françaises, engagées seules, ne purent exécuter les ordres donnés qui tendaient à reprendre Saint-Quentin). — G. LENÔTRE. Rêveries d'après guerre sur des thèmes anciens. VI. Le paradis des voyageurs (c'était la France en général et aussi Paris ; comment on y vivait, quels plaisirs les étrangers y venaient chercher et y trouvaient). — Baron BEYENS. L'avenir des petits États. VI. Comment garantir leur indépendance

(critique le principe même de la Société des nations, très noble, mais peu réalisable en pratique; très dangereux en théorie si l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie parvenaient à s'y faire admettre. La première mesure que les Alliés devront prendre est de ne pas se séparer après la victoire, car pendant longtemps la paix ne pourra être encore qu'une paix armée). — André FRIBOURG. Les paysans d'Alsace-Lorraine devant les conseils de guerre allemands (les débats qui eurent lieu devant ces conseils, les punitions qui furent infligées aux Alsaciens et aux Lorrains convaincus ou simplement soupçonnés de sentiments français montrent à la fois l'attachement invincible du paysan au pays dont il a été séparé violemment par le traité de Francfort et la haine des Allemands pour leurs prétendus frères des pays annexés. Dès le début des hostilités, les troupes allemandes entrant en Alsace furent averties qu'elles étaient en pays ennemi et purent se livrer impunément à tous les excès). — Vicomte G. D'AVENEL. Le transport des marchandises depuis sept siècles. — René PICHON. Une nouvelle Anabase. La campagne des Tchécoslovaques en Sibérie (dispositions des Tchèques en faveur du peuple russe et du gouvernement tsariste avant la guerre. Prisonniers tchèques faits par les Russes; la plupart d'entre eux s'empressent de servir dans l'armée russe par haine pour les Allemands et les Autrichiens. Au milieu de 1917, ils forment au cœur de la Russie une armée nombreuse et bien commandée. Quand les Bolcheviks eurent « déclaré la paix » à l'Allemagne, les Tchécoslovaques demandèrent l'autorisation de quitter la Russie; après l'avoir obtenue non sans peine, il leur fallut s'ouvrir le chemin à travers un pays terrorisé par les Soviets hostiles et surveillé par les Allemands. Ils passèrent cependant par la voie du Transsibérien, mais en combattant sans cesse; d'autres prirent la route d'Arkangel. Établis à Samara, à Kazan, ils n'ont pu encore se frayer le passage. De la place qu'ils occupent dans les forces de l'Entente : ils ne veulent pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la Russie; ils veulent revenir en Europe pour combattre leurs ennemis jurés, Allemands et Autrichiens, et conquérir leur indépendance nationale). — André BEAUNIER. Les prophéties d'Emerson. = 15 septembre. Henri WELSCHINGER. Le premier maire constitutionnel de Strasbourg : Frédéric de Dietrich, 1748-1793 (utilise un certain nombre de documents nouveaux). — G. HANOTAUX. La bataille de Guise-Saint-Quentin; II (c'est maintenant « la bataille pour Guise », 29 août 1914. Cette bataille fut gagnée par Franchet d'Esperey; elle favorisa le repli un peu précipité des Anglais; mais l'échec de la marche sur Saint-Quentin avait placé le vainqueur dans une position critique et Joffre dut ordonner la retraite. Cette défaite des Allemands devant Guise était grosse de conséquences, car c'est elle qui finalement décida von Klück à renoncer à la marche enveloppante sur Paris. Il s'était engagé avec une telle témérité à la poursuite de l'ennemi qu'il était maintenant en danger d'être enveloppé à son tour; pour y échapper, il décida de raccourcir sa ligne pour la rendre plus forte).

— Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis. VIII. Prosper Mérimée, Victor Cousin, Henri Heine. — L. DE LAUNAY. Problèmes économiques d'après-guerre. III. Les transports. — X. Les étapes d'une victoire (expose les tentatives diverses de percée faites par les armées en présence depuis au moins deux ans, l'expérience qu'elles ont acquise à la suite des grandes batailles livrées en 1916 et 1917; insiste sur le rôle joué par la surprise, exploité d'abord par les Allemands, puis, à partir du 18 juillet 1918, par les Français).

20. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances et travaux. 1917, novembre-décembre. — Charles DIEHL. La destruction de Saint-Démétrius de Salonique (lors de l'incendie de Salonique, le 18-19 août 1917; les autres églises sont intactes). — Ed. CHAVANNES. Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient en 1916-1917. — Séance publique annuelle du 23 novembre 1917 : Paul GIRARD. Au tombeau d'Œdipe (à Colonne : description du paysage; la chapelle de Haghia Éléousa construite sur l'emplacement); R. CAGNAT. Notice sur la vie et les travaux de Gaston Maspero. — A. DE LABORDE. De quelques manuscrits à peintures des bibliothèques de Petrograd (signale vingt de ces manuscrits tant de la bibliothèque publique que du musée de l'Ermitage et du musée Stieglitz). — R. P. A.-L. DELATTRE. Une grande basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage (plan de la basilique; texte de dix-sept inscriptions; sur le sol naturel, quelques antiquités antérieures à l'ère chrétienne). — É. CHATELAIN. Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1916-1917. — Paul DURRIEU. Un barbier, de nom français, membre de la corporation des libraires et enlumineurs de Bruges en 1472 (il se nommait Philibert Poitevin, barbier de Jacques de Bourbon, seigneur de Montferrant, qui était un ami de George Chastellain et de Jean Robertet et l'auteur des « Douze Dames de rhétorique »). — J.-B. CHABOT. Note sur l'alphabet libyque. = 1918, janvier-février. Gustave MENDEL. Les travaux du service archéologique de l'armée française en Orient (les recherches ont porté sur les établissements préhistoriques de la région de Salonique et sur les monuments byzantins de la ville). — R. CAGNAT. Rapport sur la situation des publications de l'Académie pendant le second semestre de 1917 (aucune publication nouvelle n'a paru). — Marcel DIEULAFOY. Le Maroc et les Croisades (lutte des Edrissides et des Almoravides contre les Fatimites qui oblige ceux-ci de laisser une partie de leurs forces en Afrique au lieu de les employer contre les Chrétiens; rôle des dynasties marocaines en Espagne). — P. PARIS. Fouilles à Bolonia en mai-juin 1917 (dans la province de Cadix; théâtre, usine pour la salaison du poisson, tombeaux de l'époque romaine). — Dr CARTON. Notes sur des chapiteaux chrétiens de Tozeur (en Tunisie). — Ch.-V. LANGLOIS. Notice sur la vie et les travaux de M. Noël Valois (bibliographie de ses travaux qui comprend 121 numéros; remarquable analyse de son œuvre). — Antoine THOMAS. L'identité de maître Jean

de Meun, étudiant à l'Université de Bologne en 1265-1269 (ce Jean de Meun n'est pas l'auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose*, mais un archidiacre de Beauce en l'église d'Orléans). — A. MORET. Un nomarque d'Edfou au début de la VIe dynastie (sous les trois premiers rois de cette dynastie, vers 2520-2480 av. J.-C.).

21. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu des séances et travaux. 1918, juillet. — Arthur CHUQUET. Un aide-major de 1870 (le Dr Challan de Belval, d'après son *carnet* qu'il a publié en 1902). — Henri WELSCHINGER. Le Congrès de Vienne et le retour de Napoléon (d'après le livre du commandant Weil; impression causée à Vienne au cours du Congrès par le retour de Napoléon, évadé de l'île d'Elbe le 26 février 1815). — Arthur RAFFALOVICH. Réalités socialistes (analyse le factum que publia en 1891 l'un des chefs du parti radical allemand, Eugène Richter, en imaginant ce qui se passerait si l'on faisait entrer les programmes socialistes dans le monde des réalités; les maximalistes russes ont prouvé que Richter avait vu juste, au moins d'une façon générale). = Août. La réforme administrative après la guerre. Les fonctionnaires (discussion sur le mémoire de Jean Imbart de La Tour à laquelle ont pris part MM. Lépine, Colson, Delatour, Morizot-Thibault). — Jacques FLACH. Guillaume II et Hammourabi (influence profonde qu'eurent sur Guillaume II les deux conférences faites par l'assyriologue Frédéric Delitzsch le 13 janvier 1902 et le 12 janvier 1903, cette dernière après la découverte du code d'Hammourabi; la lettre théologique de l'empereur du 15 février 1903 où il essaya de sauver la version biblique : comment il en arriva à prendre Hammourabi pour modèle, à se croire comme lui inspiré de Dieu. « Et ainsi prend-il sa soif de domination, ses bouffées d'orgueil, son adoration de la force pour des inspirations célestes et se croit-il investi de la mission de réaliser par la force et la *Kultur* l'unité du monde moderne, comme Hammourabi avait réalisé l'unité du monde antique »). — Henri WELSCHINGER. Les princes et les rois au Congrès de Vienne (d'après les rapports de la police secrète et les caricatures). — Henri LORIN. Les répercussions économiques de la guerre dans les États de l'Amérique latine (progrès agricoles et industriels de ces États; malgré tout, l'Amérique latine souffre de la guerre, car elle a beaucoup plus à vendre qu'elle ne peut expédier; la question du fret. Essai d'entente entre ces États; rôle de la France dans l'organisation future de l'Amérique du Sud).

22. — Annuaire du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française. 1916 et 1917. — **Bulletin** du même Comité, 1918, janvier-mars. — Sur l'initiative de M. Clozel, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, il s'est créé pendant cette guerre un *Comité d'études historiques et scientifiques* chargé de coordonner toutes les recherches entreprises au sujet de cette colonie et d'en centraliser les résultats. Ce

Comité a publié pendant les années 1916 et 1917 un annuaire contenant de très intéressants travaux sur la géologie, la minéralogie, l'hydrologie, la zoologie, la linguistique, le folklore de cette vaste région (Gorée, imprimerie du gouvernement général). Nous signalons à nos lecteurs les mémoires qui concernent spécialement l'archéologie et l'histoire : Dr JOUENNE. Les monuments mégalithiques au Sénégal (séries de cromlechs fouillés; ces cromlechs sont des tombeaux). — A. COINDARD. Notes sur les indigènes du Tamgué dans le Fouta-Diallon, en Guinée française (Baïlo et Peul fétichistes, Tenda qui ont subi l'influence de l'Islam; Foula représentant la race dominante). — CHATELAIN. Traditions relatives à l'établissement des Bornouans dans le Dallol Maouri et le pays Djerma (cet établissement date du milieu du XVIIIe siècle). — J. MONTEILHET. Les finances et le commerce du Sénégal pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire (par suite de la domination britannique sur l'océan, le Sénégal fut pendant près de quinze années séparé de la France; il fut contraint par suite à s'organiser lui-même et à se procurer de l'argent par le commerce extérieur). — Georges HARDY. L'affaire Duranton, 1828-1838 (Duranton est l'explorateur du Haut-Sénégal, celui qui fit de Médine la capitale politique; vivement attaqué à son époque, il est réhabilité par M. Hardy). — On trouve ensuite dans les deux volumes un compte-rendu de tous les ouvrages parus sur l'Afrique occidentale française : signalons ceux de *G. Angoulvant*. La pacification de la côte d'Ivoire, 1908-1915 (très beau volume); de *G. Hardy*. Une conquête morale. L'enseignement en Afrique occidentale française (fort intéressant). = L'*Annuaire* est remplacé depuis 1918 par un *Bulletin* trimestriel. Signalons dans celui de 1918, janvier-mars, les articles suivants : P. LOUISE. Considérations sur le littoral des environs de Saint-Louis du Sénégal. — Dr JOUENNE. Les monuments mégalithiques du Sénégal (nouvelles explorations; avec une carte de la région des menhirs). — Colonel MANGEOT. Les Touaregs de la boucle du Niger. — J. MONTEILHET. Au seuil d'un empire colonial (la seconde histoire de la colonie du Sénégal commence le 25 janvier 1817 où le drapeau français fut hissé sur le fort Saint-Louis; mais entre la domination anglaise et la domination française du 8 juillet 1816 au 25 janvier 1817 s'intercale une période où la colonie eut deux gouverneurs, un anglais et un français; histoire de cette période et de la « reprise de possession » des établissements français. Rôle du colonel Schmalz).

23. — Revue de l'Anjou. 1918, mars-avril. — DE VILLEBOIS-MAREUIL. Au pays des Templiers. Un problème architectural (ce pays des Templiers est le Gâtinais et la région voisine autour du camp de Milly, où les Templiers avaient de nombreuses commanderies; croit voir dans les églises formées de deux nefs juxtaposées avec un autel à l'extrémité de chaque nef une méthode de construction propre aux Templiers et la rattache à l'hérésie de Photius; le sous-lieutenant

Villebois a été tué le 23 octobre 1917). — Yves CHAUMET. La nouvelle armée polonaise. — E.-G. LEDOS. Joseph Denais, écrivain et journaliste angevin; suite (de 1888 à 1914). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (du 16 au 31 octobre 1917).

24. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1918, juillet. — Ch. DANGIBEAUD. Navrante histoire d'un Saintais à l'étranger (son nom est Élie Angibaud; on le trouve à Dublin en 1717, à Londres en 1723, à Copenhague en 1729, à Londres de 1733 à 1755 dans une situation très misérable; série de lettres de lui). — Jules SOTTAS. François d'Espinay-Saint-Luc et le complot ligueur à Brouage, 1583-1585; suite (les chefs du complot : Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lanssac; Jean-Paul d'Esparbès de Lussan; leur biographie). — J. DEPOIN. Introduction à l'histoire des évêques de Saintes; suite (chronologie des évêques du VIIe siècle depuis Audebert, 608-614, jusqu'à Arnual, 681-694). — Ed.-Jean GUÉRIN. Les Vanderquand (famille saintongeaise dont les traces remontent au XVIIe siècle). — Ch. DANGIBEAUD. Minutes de notaires (suite de la lettre L).

25. — Revue du Vivarais. T. XXIII, 1915-1916. — Ch. AURENCHE. Mémoires d'Isaac Meissonier, ci-devant ministre à Saint-Sauveur-en-Vivarais, 1630-1709, suivis d'extraits de son Livre de Raison, 1661-1674 (intéressante publication sur la vie privée d'un ancien pasteur à la veille et au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes). — J. RÉGNÉ. Histoire locale de la guerre (exhortations à tenir note des répercussions villageoises de la guerre actuelle. Reproduction du plan universitaire et du plan ecclésiastique). — Les tambours du régiment de Vivarais (lettre du 3 septembre 1763, par laquelle le major de ce régiment demande au syndic du Vivarais les armes de ce pays pour les faire peindre sur les caisses des tambours). — A. BENOÎT D'ENTREVAUX. Excursion à Pourchères (la paroisse, les curés, le prophétisme cévenol, la mairie, les écoles, les productions, les légendes). — Note sur la seigneurie de Grospierres (qui fit partie depuis 1546 de la baronnie de Joyeuse). — A. ROCHE. Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du gouvernement dans l'Ardèche, 8 messidor an VII-12 prairial an VIII (suite et à suivre). — J. RÉGNÉ. Me Louis Buffin (collaborateur de la Revue du Vivarais, tué le 13 juillet 1915). — E. N. M. Michel de Chazotte (généalogiste et collectionneur, mort le 22 mars 1916). — Le général DE CHALENDAR. Le notariat en Vivarais (actes passés en 1482 et 1564 dans la cuisine, dans la boutique du barbier, sous l'orme, en bateau; maximes, recettes, événements historiques insérés par les notaires dans leurs registres; accession du notariat à la noblesse). — A. LE SOURD. Henri IV a-t-il été un roi populaire? (en Vivarais, la mort du pacificateur fait craindre la reprise des guerres religieuses; le chanoine de Banne traite Ravaillac de « monstre infernal »). — A. BENOÎT D'ENTREVAUX. Le château de Sibleyras et ses possesseurs (pour le corps de logis, ne date que

de la fin du XVIIIe siècle; la ferme, la tour carrée et la tour cylindrique paraissent remonter au XVe siècle; filiation des châtelains depuis 1351 jusqu'en 1785). — A.-L. S. L'an de malheur 1586. Guerre, famine, mortalité (enquête ouverte à Largentière le 24 mai 1586 devant le lieutenant du bailli de Vivarais). — E. N. Petites commissions, 1724 (objets apportés de Paris par Mathieu Chomel à Serrières et à Peyraud). — Le Dr JULLIEN. M. Marc Ollier de Marichard (collaborateur de la Revue, mort au champ d'honneur le 14 avril 1916). — B. E. M. Léon Rostaing (historien de la famille de Montgolfier, décédé le 13 avril 1916). — E. N. Don de créances confisquées sur les habitants de Privas en 1627 (en représailles de la rébellion privadoise). — A.-L. S. Communiqués de jadis (lettres circulaires adressées de 1702 à 1746 aux consuls de Tournon pour leur apprendre les victoires et leur prescrire d'allumer des feux de joie). — A.-L. S. Le bon vin de l'Olivet (lettres de 1655 et 1656 adressées au prieur des Carmes de Tournon). — La Société historique et archéologique des Vans (fondée en 1875, mais ne vécut guère plus de cinq à six ans). — R. LABRÉLY. L'imprimerie au Bourg-Saint-Andéol au XVIIIe siècle (ne date que de 1725, en suite d'un vœu des États du Vivarais; à côté du premier atelier Chappuis et Guillet, Guirémand en installa un autre vers 1756; cette concurrence engendra des querelles et des procès. Le 30 octobre 1776, un arrêt du Conseil d'État supprima l'imprimerie de Guiremand; lorsque éclata la Révolution, les imprimeurs du Bourg s'établirent à Privas. Liste des ouvrages imprimés au Bourg et pièces justificatives). — A. LE SOURD. Mémoires de Jacques de Banne, chanoine de Viviers (chroniqueur bénévole de la cité épiscopale pour la première moitié du XVIIe siècle). — J. BELLEUDY. Notes biographiques sur le général Reymond (né à Saint-Alban-sous-Sampzon le 8 octobre 1860, tombé glorieusement à la tête de ses troupes le 27 décembre 1914; portrait). — A. LE SOURD. Baix de 1619 à 1622. Petite chronique du temps des guerres civiles (exposé précis et intéressant de l'histoire d'une petite place, qui dut aux circonstances et à sa position sur les bords du Rhône de jouer un rôle important au commencement du règne de Louis XIII. Renseignements curieux sur l'aspect de la petite ville, l'organisation consulaire, les principales familles; à suivre). — E. N. M. H. de Souteyran de Saint-Prix (collaborateur de la Revue, décédé le 2 octobre 1916).

26. — Revue historique de Bordeaux. 1918, avril-juin. — A. CHAULIAC. L'ancienneté du culte de saint Fort à Bordeaux. Réponse à M. Brutails (cette réponse ne paraît pas résoudre la question de savoir si saint Fort a jamais existé; la preuve n'en est pas faite). — Paul. COURTEAULT. Les arbres des allées de Tourny (histoire de l'établissement des allées de Tourny, imaginées par l'architecte Gabriel en 1729, créées par l'intendant Tourny en 1744; d'abord cette promenade fut plantée d'ormes, mais ces arbres furent mal entretenus, surtout après la création des Quinconces. Arrachés en 1830, ils ne furent pas remplacés). — A. VOVARD. Une lettre de l'évêque constitutionnel Paca-

reau (au roi Louis XVI, 19 mars 1791; l'évêque lui exprime ses vœux de respectueux dévouement). — ID. Notes sur Souffrain, historien de Libourne.

27. — La Revue savoisienne. 1918, 2e trimestre. — MARTEAUX. Études sur les villas gallo-romaines du Chablais. I. Thonon et ses environs (monnaies et poteries romaines trouvées). — Ch. GORCEIX, M. LE ROUX et L. MORET. Histoire géologique de la formation des gorges du Fier; fin. — G. LETONNELIER. Voltaire et la Savoie; II (ce qu'il dit des Savoyards; s'il parle avec irrévérence de François de Sales, il parle avec éloge de Vaugelas et de Saint-Réal). — Fr. MIQUET. En Savoie avant la Révolution (la douane; la gabelle du sel et la voiture du sel de Tarentaise; routes royales et chemins publics). — G. LETONNELIER. La première imprimerie d'Annecy (celle de Gabriel Pomar, qui s'établit à Annecy en 1535). = C.-rendus : *Ed. Payen.* La neutralisation de la Suisse et de la Savoie (concis et clair). — *Marc-Claude de Buttet.* La victoire de très haut et magnanime prince Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, réimpression par le chevalier *d'Arcollières* (de ce poème imprimé en 1561, il ne subsistait plus qu'un exemplaire).

ALLEMAGNE.

28. — Historische Zeitschrift. T. CXVI, 1916, n° 2. — Richard REITZENSTEIN. L'origine de la formule « Foi, Espérance, Charité » (se défend contre les reproches que lui a adressés Harnack, *Preussische Jahrbücher*, t. CLXIV, pour avoir attribué à cette formule une origine extra-chrétienne). — Alfred DOVE. La discussion sur le moyen âge (extrait des œuvres inédites de Dove qu'on se propose de publier. La division tripartite introduite en histoire par Cellarius est un produit de l'humanisme; le concept du moyen âge ne peut scientifiquement s'appliquer qu'à une sous-division de l'histoire moderne, valable seulement pour l'Occident). — Siegfried KOEHLER. Guillaume et Alexandre de Humboldt à l'époque de la crise napoléonienne (étudie comment les événements de 1815 à 1820 provoquèrent entre les deux frères, profondément unis jusque-là, une séparation d'idées radicale; utilise essentiellement la correspondance de Guillaume de Humboldt et de sa femme publiée en 1906, 7 vol.). — J. LOSERTH. Les ouvrages récents sur Wiclif et Huss (revue bibliographique). — Hermann KANTOROWICZ. L'importance d'Alfred Dove comme écrivain. = C.-rendus : *Frederick Adams Woods.* The influence of Monarchs. Step in a new science of history (curieux). — *Otto Hintze.* Die Hohenzollern und ihr Werk (écrit sur l'invitation du gouvernement prussien). — *J. Sundwall.* Weströmische Studien (érudition parfois sommaire). — Monumenta Germaniæ historica, Poetarum Latinorum medii ævi tomi IV pars II, 1, hrg. von *K. Strecker* (précieuse édition de textes jusqu'ici dispersés). — Deutschrechtliche Beiträge, hrg. von *Konrad Beyerle* (recueil

d'articles). — *Rudolph Wackernagel.* Geschichte der Stadt Basel; 2 Bd., 1 Teil (excellent). — *Olga Dobiache Rodjestvensky.* La vie paroissiale en France au XIIIe siècle d'après les actes épiscopaux (ignorance totale des travaux allemands; œuvre plus littéraire que pénétrante). — Documenti delle relazioni tra Carlo I d'Angiò e la Toscana, editi par cura di *Sergio Terlizzi;* parte I (importants documents, la plupart inédits). — *Spiridione Gopcevic.* Geschichte von Montenegro und Albanien (confus et sans critique). — *C. F. Lehmann-Haupt.* Armenien einst und jetzt, Reisen und Forschungen (abondante moisson de documents ethnographiques et linguistiques). — *Kurt Simon.* Spanien und Portugal, als See-und Kolonialmächte (constructions fantaisistes). = N° 3. Georg von BELOW. Les causes de la Réforme (elles sont essentiellement religieuses. Ce ne sont pas les vices de l'Église ni les conditions politiques ou sociales qui expliquent Luther, mais le développement de sa vie intérieure sous la triple influence de la mystique du moyen âge, de la scolastique et de l'humanisme). — Heinrich ULMANN. Sur l'origine de la note des vingt-neuf petits États, du 16 novembre 1814 (au Congrès de Vienne, les représentants des petites cours, exclus de la discussion sur la constitution de l'Allemagne et inquiets des projets avoués de la Prusse, se concertent pour une action commune qui aboutit à la note du 16 novembre. A côté de Gagern, le baron de Türckheim, représentant de la Hesse-Darmstadt, joua dans leurs discussions un rôle important; ce sont ses rapports, extraits des archives de Darmstadt, qui sont utilisés ici. En appendice, un projet de pacte d'amitié entre les vingt-neuf États, non ratifié). — Carl NEUMANN. Zur Theorie der Geschichte und Kunstgeschichte (à propos du livre de *Hans Tietze*, Die Methode der Kunstgeschichte). = C.-rendus : *Emil Hammacher.* Hauptfragen der modernen Kultur (n'a qu'une valeur documentaire). — *E. Berteaux.* Études d'histoire et d'art (idées contestables, rien de nouveau). — *J. G. van Dillen.* Het economisch Karakter der middeleuwschen stad. I. De theorie der gesloten stad-huishouding (connaissance approfondie du sujet; remarquable). — *E. P. Reimann.* Das Tabaksmonopol Friedrichs des Grossen (instructif). — *Bernhard Rosenmöller.* Schulenburg-Kehnert unter Friedrich dem Grossen (purement biographique). — Origines diplomatiques de la guerre de 1870; vol. I à IX (œuvre de bonne foi, malgré des lacunes inévitables). — *Hans Barth.* Bibliographie der Schweizer Geschichte. Bd. I-III (utile). — *H. Wartmann.* B. Zollikofers und D. Studers Gesandschaftsberichte 1608-1609 und 1634-1635 (suite d'une importante publication). — *Hans Gerhard Ringeling.* Pragmatismus in Edward Gibbons Geschichte vom Verfall und Untergang des römischen Reiches (dissertation sans intérêt). = T. CXVII, 1917, n° 1. Karl Johannes NEUMANN. Les États clients de Rome (Rome s'inspirait uniquement de considérations pratiques pour transformer les pays conquis en provinces ou les laisser à des rois clients). — Adolf BAUER. Le coup d'État d'Octave en 32 av. J.-C.

(soutient contre Mommsen que les pouvoirs de triumvir conférés à Octave en 43 expiraient au 1er janvier 32 et que c'est en violation de la loi qu'il les conserva). — S. Hellmann. La France et l'Égypte, de Leibniz jusqu'à Napoléon (passe en revue les divers écrivains ou hommes d'État qui au XVIIIe siècle ont pensé à établir la France en Égypte; retient surtout les noms de l'ambassadeur Saint-Priest et de Magallon). — Friedrich Meinecke. Les « Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe » du kronprinz Frédéric (quand l'auteur rédigea cet écrit, à la fin de 1737, c'était à l'adresse des princes allemands; il voulait les avertir des dangers d'un rapprochement avec la France et l'Autriche, au moment où dans l'affaire de Berg et de Juliers la politique franco-autrichienne cherchait à gagner certains d'entre eux pour faire pièce à la Prusse. Quelques mois après, quand il connut l'adhésion des puissances maritimes, Angleterre et Hollande, à l'intrigue antiprussienne, il dut remanier, mais incomplètement, son œuvre, dans l'idée d'agir sur l'opinion de ces deux pays). = C.-rendus : Biographisches Jahrbuch und Deutscher Nekrolog, hrg. von *Anton Bettelheim*. — *Alfred Stern*. Reden, Vorträge und Abhandlungen (quelques morceaux inédits). — *N. Jorga*. Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XVe siècle; 4e et 5e séries (important; nombreuses erreurs dans la transcription des noms propres et dans la datation). — *M. Springer*. Die Coccegische Justizreform (œuvre d'un débutant; les conclusions, conformes à l'opinion admise, sont discutables). — *Ernst Freiherr von Plener*. Erinnerungen. 1 Bd. Jugend (instructifs mémoires d'un attaché autrichien à Paris et à Londres de 1865 à 1873). — *François Charles-Roux*. Alexandre II, Gortschakoff et Napoléon III (peu de nouveau). — *Sophie Charlotte von Sell*. Fürst Bismarcks Frau (quelques lettres inédites de la princesse; à part cela ouvrage de seconde main). — *Fürst von Bülow*. Deutsche Politik (livre d'un homme d'État qui défend son œuvre et en tire des leçons pour l'avenir; on ne souscrira pas sans réserves à cette apologie, notamment en ce qui concerne la politique marocaine). — *Januarius Pater*. Die bischöfliche visitatio liminum sanctorum apostolorum. Eine historisch-kanonistische Studie (complément nécessaire au travail de Sägmüller; le ton n'est pas toujours d'un historien). — Beati *Petri Canisii*, S. J., epistulæ et acta, collegit et adnotationibus illustravit *Otto Braunsberger*. Volumen VI : 1567-1571 (important). — *Hans Hirsch*. Die Klosterimmunität seit dem Investiturstreit. *Heinrich Pauen*. Die Klostergrundherrschaft Heisterbach. Studien zur Geschichte ihrer Wirtschaft, Verwaltung und Verfassung (contributions utiles à l'histoire politique et économique). — *Alex. Schnütgen*. Das Elssas und die Erneuerung des katholischen Lebens in Deutschland von 1814 bis 1848 (abondante documentation, empruntée notamment aux archives pontificales). — Zur Jahrhundertfeier der Vereinigung der Rheinlande mit Preussen. Eine Denkschrift herausgegeben im Auftrage eines Kreises rheini-

scher-Freunde von *Jul. Bachem* (mémoires de plusieurs auteurs représentant tous, à des degrés divers, le point de vue catholique). — *Walter Sohm*. Territorium und Reformation in der Hessischen Geschichte 1526 bis 1555 (remarquable; il manque seulement une table). — *Wilhelm Kratz*. Landgraf Ernst von Hessen-Rheinfeld und die deutschen Jesuiten (pas toujours impartial). — *Wilhelm Rothert*. Im alten Königreich Hannover, 1814-1866 (quarante-trois biographies de Hanovriens). — *Julius Richter*. Das Erziehungswesen am Hofe der Wettiner Albertinischen Hauptlinie (bonne utilisation des archives saxonnes). — *Paul Wappler*. Die Taüferbewegung in Thüringen von 1526 bis 1584 (forte documentation d'archives; trop purement narratif; pas de jugements d'ensemble). — *Rudolph Sieghart*. Zolltrennung und Zolleinheit. Die Geschichte der österreichisch-ungarischen Zwischenzolllinie (œuvre estimable due à un spécialiste de l'administration financière). — *Joseph Lampel*. Quellen zur Geschichte der Stadt Wien; Bd. 8 (la troisième partie laisse à désirer). — *Edmond Esmonin*. La taille en Normandie au temps de Colbert, 1661-1683 (instructif). — *Franz Guttmann*. Das französische Geldwesen im Kriege 1870-1878 (pénible à lire à cause de l'abus des termes techniques). — *Veit Valentin*. Kolonialgeschichte der Neuzeit (bon essai d'ensemble). — *Kurt Wolzendorff*. Der Gedanke des Volksheeres im deutschen Staatsrecht (bref et suggestif aperçu). — *G. Lehmann*. Die Ritter des Ordens « Pour le Mérite » (historique de l'ordre et catalogue de tous ceux qui l'ont reçu). — *W. von Unger*. Gneisenau (peu de nouveau; étude surtout militaire). — *J. L. Pagels*. Einführung in die Geschichte der Medizin. In zweiter Auflage hrg. von *K. Sudhoff* (très instructif). — *Fr. von Müller*. Spekulation und Mystik in der Heilkunde (bonne dissertation). = N° 2. Walter Otto. Les Hittites (à propos du livre d'Eduard Meyer : « Reich und Kultur der Chetiter. » Étude critique des problèmes posés par les découvertes récentes de Bogazkhoï et de Karkemisch. Par leur type physique, les Hittites paraissent apparentés aux peuples anciens de l'Asie Mineure (Kleinasiaten) avec lesquels on les englobe généralement, et à tort, sous la même dénomination. L'étude de leur langue, à laquelle se consacre Fr. Hrosny, révèle par contre une parenté indo-européenne : il faut réserver son jugement et attendre. Meyer fait arriver les Hittites en Asie par le Caucase, Hrosny par le Bosphore; certaines analogies entre leurs procédés de construction et ceux de la seconde Troie sont en faveur de la seconde hypothèse. Les limites de leur extension ne peuvent être tracées avec certitude tant qu'on ne saura pas reconnaître les caractères distinctifs des monuments proprement hittites. Leur premier État important en Asie Mineure date d'entre 2000 et 1500, le grand empire hittite de 1400 environ. Des peuples venus du Nord mettent fin à leur puissance vers l'an 1200. Leur civilisation pose le même problème que

leurs origines : les caractères indo-européens sont-ils ou non prédominants?). — Max Bär. Une description inconnue de la Russie par Heinrich von Staden (analyse, accompagnée de nombreux extraits, d'un manuscrit tiré des archives de Hanovre, écrit par un Allemand qui vécut en Russie de 1558 à 1572, puis fut chargé de missions par le comte palatin Georges-Jean. C'est pour servir les plans de ce comte contre la Russie qu'il adressa à l'empereur un mémoire où, faisant état de sa connaissance des choses russes, il préconisait une guerre de conquête à l'Est et en indiquait les moyens). — G. Weise. L'archéologie du moyen âge primitif; publications de l'année 1914 (revue bibliographique). = C.-rendus : *M. Hoernes*. Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa von den Anfängen bis um 500 v. Chr.; 2e Auflage (livre excellent à tous égards, presque complètement refait depuis la première édition). — *Otto Hirschfeld*. Kleine Schriften (recueil d'articles, dont le plus important traite du culte des empereurs romains). — *Bruno Archibald Fuchs*. Der Geist der bürgerlich-kapitalistischen Gesellschaft. Eine Untersuchung über seine Grundlagen und Voraussetzungen (traite surtout du rôle et de l'esprit du christianisme; intéressant, trop systématique). — *Ludwig Hauff*. Die unterseeische Schiffahrt erfunden und ausgeführt von *W. Bauer* (réédition d'une brochure parue en 1859 décrivant le premier sous-marin inventé en Allemagne). — Die Elementereignisse vom Beginn unserer Zeitrechnung bis zum Jahre 900. Gesammelt und mit Erläuterungen versehen von *Jacob Weiss* (premier volume d'une collection où seront relatés, avec indication des sources, tous les phénomènes naturels, physiques, géographiques, atmosphériques, etc., dont le souvenir a été conservé en pays allemand). — *Gunther Roeder*. Urkunden zur Religion des alten Agyptens (recueil de documents avec une bonne introduction). — *Theodor Gottlieb*. Mittelalterliche Bibliothekskataloge Oesterreichs. 1 Bd. Niederösterreich (très bon). — *Hans E. Rohde*. Der Kampf um Sizilien in den Jahren 1291-1302 (instructif travail où ont été utilisées les archives de Paris et de Barcelone). — *Hermann Joseph Kirsch*. Die Fugger und der Schmalkaldische Krieg (forte documentation; a cependant négligé certaines sources imprimées très importantes). — *Pierre Marc*. Au seuil du 17 octobre 1905. Historique du mouvement des esprits en Russie de 1899 au 17 octobre 1905 (étude d'une série de questions plutôt que d'une évolution des idées; au surplus bien documentée). — *Karl Mehrmann*. Der diplomatische Krieg in Vorderasien, unter besonderer Berücksichtigung der Bagdadbahn (le côté économique et financier est négligé). — Politische Korrespondenz *Karl Friedrichs von Baden*, hrg. von *B. Erdmannsdörffer* und *K. Obser*. Ergänzungsband, 1783-1806 (dernier volume d'une précieuse publication). — *Heinrich Schrohe*. Mainz in seinen Beziehungen zu den deutschen Königen und den Erzbischöfen der Stadt bis zum Untergange der Stadtfreiheit 1462 (des matériaux utiles;

mais le sujet n'est pas dominé). — *Fritz Hartung*. Deutsche Verfassungsgeschichte vom 15. Jahrhundert bis zur Gegenwart (excellent manuel, clair et concis). — Deutsche Dialektgeographie. Berichte und Studien über Wenckers Sprachatlas des deutschen Reichs, hrg. von *F. Wrede*. Hefte 4 und 8 (très érudit). — *Hermann Petrich*. Paul Gerhardt. Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Geistes (excellente biographie littéraire). — Die Matrikel der Universität Rostock, hrg. von *Adolf Hofmeister;* Bd. V., bearb. von *Ernst Schäfer*. — Die Matrikel der Universität Dillingen, hrg. von *Thomas Specht*. Registerband, bearb. von *Alfred Schröder*; Lief. 17. — Von Kieler Professoren. Briefe aus drei Jahrhunderten zur Geschichte der Universität Kiel, hrg. von *M. Liepmann* (lettres, entre autres, de Dahlmann, de Waitz, de Droysen). — Baltische Studien zur Archäologie und Geschichte. Arbeiten des Baltischen vorbereitenden Komitees für den XVI archäologischen Kongress in Pleskau (série d'études luxueusement éditées). — *Eduard Meyer*. England. Seine staatliche und politische Entwicklung und der Krieg gegen Deutschland. Volksausgabe (l'intention patriotique de l'auteur le fait parfois manquer de sérénité et de clairvoyance). = N° 3. Karl Johannes NEUMANN. Des périodes dans l'histoire de l'empire romain (propose deux grandes périodes principales : 1° d'Auguste à Antonin le Pieux, période de grandeur ; 2° d'Antonin à Constantin le Grand, décadence, ruine, puis régénération de l'empire. L'époque proprement romaine est close par la victoire du christianisme). — Walter MÖLLENBERG. Eike von Repgow. Essai (recherche ce qu'on peut savoir sur l'auteur mal connu du « Miroir des Saxons » et de la « Chronique saxonne » ; ce ne serait point un ecclésiastique, mais un laïque, un homme vivant dans la compagnie des grands; des documents le nomment *vir illustris* ou *nobilis*). — Heinrich MARCZALI. Vitam et sanguinem ! (explique le revirement des Hongrois en faveur du monarque commun lors de l'avènement de Marie-Thérèse. La formule de loyalisme — *vitam et sanguinem profundere* — employée dans la séance mémorable du 11 septembre 1741 à Presbourg, se trouve déjà dans une adresse de la noblesse hongroise à la reine du 18 juin et dans la réponse de la diète au discours du trône, le 21 juin). — Eduard Wilhelm MAYER. Expériences et idées politiques de Theodor von Schön après 1815 (surtout pendant les années où il administra la Prusse orientale comme Oberpräsident; une partie des papiers utilisés sont inédits). — Walter OTTO. Du nouveau sur la question des Hittites (à propos du livre d'*Ernst Weidner :* Studien zur hethitischen Sprachwissenschaft, 1 Teil. Contrairement à Hrozny, Weidner voit dans la langue hittite une langue caucasienne (altkaukasisch). Otto estime que cela confirme son hypothèse d'un peuple mélangé et d'une langue mixte). = C.-rendus : *H. Maier*. Sokrates. Sein Werk und seine geschichtliche Stellung (interprétation originale, mais très contestable; la figure de Socrate est modernisée). — *Georg Grupp*. Kulturgeschichte des Mittelalters;

4 Bd. (nouvelle édition, aussi insuffisante que la première; l'auteur n'est pas à la taille de son œuvre). — Hansisches Urkundenbuch. 11 Bd. : 1486-1500. Bearbeitet von *Walter Stein* (bon). — Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof-und Finanzverwaltung, 1316-1376. 2 Bd. Die Ausgaben der Apostolischen Kammer unter Johann XXII nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375, hrg. von *K. H. Schäfer* (précieux pour l'histoire économique). — *Christian Friedrich Weiser*. Shaftesbury und das deutsche Geistesleben (un peu confus, mais plein d'intérêt). — *Erich Marks*. Otto von Bismarck. Ein Lebensbild (alerte biographie). — *Otto Baumgarten*. Bismarks Glaube (œuvre d'un théologien, novice en histoire). — Acta et epistolæ relationum Transylvaniæ Hungariæque cum Moldavia et Valachia; collegit et edidit Dr *Andreas Veress*. T. I : 1468-1540 (très bon). — *Albany F. Major*. Early wars of Wessex, being studies from England's school of arms in the West (très médiocre). — *Felix Salomon*. Der britische Imperialismus. Ein geschichtlicher Ueberblick über den Werdegang des britischen Reiches vom Mittelalter bis zur Gegenwart (vrai livre d'histoire; objectif et bien informé). — *Friedrich Brie*. Imperialistische Strömungen in der englischen Litteratur (capital pour l'histoire de l'impérialisme).

CHRONIQUE.

France. — Un très laborieux érudit bourguignon, M. Ernest Petit (de Vausse), est mort le 15 juillet dernier. On lui doit une *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* (9 vol., 1885-1905) qui lui valut le premier prix Gobert, et la suite, dont le tome I seul a paru sous le titre *Ducs de Bourgogne de la maison des Valois*. I, 1re partie : Philippe le Hardi, 1363-1380 (1909); l'*Itinéraire de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne, 1363-1419, d'après les comptes de dépense de leur hôtel* (collection des « Documents inédits », 1888), et divers itinéraires analogues publiés dans le Bulletin du Comité des travaux historiques sous le titre de *Séjours de Jean II, 1350-1356* (1896), *de Charles V, 1364-1380* (1893), *de Charles VI, 1380-1400* (1893), *de Charles VIII, 1483-1498* (1896); une biographie du *Maréchal de Noyers, grand bouteiller de France, 1291-1350* (1874); une étude sur *le Tonnerrois sous Charles VI et la Bourgogne sous Jean sans Peur* (1892); un inventaire de la *Collection de Bourgogne à la Bibliothèque nationale* (1896), etc. — Ch. B.

— La mort de M. Charles Bayet nous a douloureusement surpris au milieu du mois de septembre dernier. Il était né en Belgique, à Liège, le 25 mai 1849; mais il se fit naturaliser Français et il eut, pour obtenir ce titre, le meilleur argument à invoquer : entré à l'École normale supérieure, après de brillantes études secondaires, dans la promotion de 1868, il y fut surpris par la guerre de 1870; il s'engagea, se battit et gagna le grade de sous-lieutenant au 6e bataillon de la légion étrangère. Il acheva le cours des études à l'École normale après la suspension des hostilités, conquit le titre d'agrégé d'histoire et, le 1er octobre 1873, il était nommé membre de l'École française d'Athènes avec ses camarades de promotion, Maxime Collignon et Gustave Bloch. Un décret venait d'être rendu, portant que les membres de l'École d'Athènes devaient, avant de se rendre en Grèce, séjourner une année en Italie, recevoir l'hospitalité à la villa Médicis et suivre à Rome un cours d'archéologie selon un programme arrêté par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Albert Dumont fut chargé de ce cours et nos trois jeunes gens le retrouveront en 1875 à la tête de l'École d'Athènes. Dès son séjour à Rome, M. Bayet commença la série de ses voyages archéologiques; accompagné de l'abbé Duchesne, il visita le mont Athos et Salonique de février à juin 1874, au moment même où l'on démolissait les remparts de la ville basse, et nos voyageurs purent sauver de la destruction un grand

nombre de textes. Au mont Athos et à Salonique, où dominent les souvenirs byzantins en même temps que les antiquités classiques, Bayet étudiait les mosaïques et les peintures des églises; il découvrit ainsi le champ d'études dans lequel il allait s'engager. Le compte-rendu de cette *Mission au mont Athos*, dû à la collaboration des deux explorateurs, est une œuvre solide, très intéressante; bientôt M. l'abbé Duchesne concentrera ses études sur la Rome papale et sur l'histoire générale de l'Église, tandis que M. Bayet deviendra avant tout un historien de la civilisation byzantine. A la sortie de l'École d'Athènes, M. Bayet fut chargé, à la Faculté des lettres de Lyon, d'un enseignement des antiquités chrétiennes et c'est là qu'il acheva la préparation de ses deux thèses de doctorat, soutenues en 1879 : *De titulis Atticae christianis antiquissimis commentatio historica et epigraphica* et *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes*. Un peu plus tard (1883) il publia, dans la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, un joli volume sur *l'Art byzantin*. Dans ces deux derniers ouvrages, il a réuni et coordonné des éléments épars qu'il avait découverts au cours de ses voyages; il a su débrouiller la question des origines, comprendre et faire comprendre le charme spécial de cet art si injustement négligé, comparer les monuments de l'Orient à ceux de l'Occident. Depuis, des matériaux nouveaux ont été mis à jour et des œuvres plus approfondies ont paru sur l'art byzantin; mais le mérite de M. Bayet est d'avoir établi des principes sur lesquels se sont appuyés les auteurs des plus récentes études. Il a été un initiateur.

On créa bientôt pour lui à la Faculté de Lyon une chaire d'archéologie et d'histoire du moyen âge; il l'honora grandement. Il étudia avec ses élèves les grandes questions qui étaient inscrites comme *thèses* au programme d'agrégation et qu'il possédait à fond quand il venait siéger parmi les juges du concours. De ces études sont sortis des articles très étudiés que la *Revue historique* a eu l'avantage de publier. Citons parmi eux : *Y a-t-il eu des états généraux en 1313?* (*Rev. histor.*, t. XVII, p. 327); *Remarques sur le caractère et les conséquences du voyage d'Étienne III en France* (t. XX, p. 88); *les Élections pontificales sous les Carolingiens au VIIIe et au IXe siècle* (t. XXIV, p. 49). En même temps, il donnait dans l'*Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon* d'autres travaux sur l'époque carolingienne : *l'Élection de Léon III. La révolte des Romains en 799* (t. I, 1883); *la Fausse donation de Constantin* (t. II, 1884). Sous sa direction, trois de ses élèves, MM. Bardot, Pouzet et Breyton, ont rédigé trois très bonnes études parues sous le titre de *Mélanges carolingiens* dans la *Bibliothèque* de la même Faculté (1890). Mentionnons pour mémoire ses nombreux comptes-rendus dans la *Revue critique* et dans notre *Revue*. En même temps qu'à l'Université, il enseignait à l'École nationale des beaux-arts, et à cet enseignement se

rattachent son joli *Précis de l'histoire de l'art*, chez Quentin, en 1886; son *Précis élémentaire d'histoire de l'art* (1893) pour l'enseignement secondaire des jeunes filles et son étude sur *Giotto*, qu'il donna en 1907 dans la collection « les Maîtres de l'art ».

Son séjour à Lyon a été la période scientifique de son existence; il le quitta en 1891 pour entrer dans l'administration; il fut nommé recteur à Lille et, quelque temps après, directeur de l'enseignement primaire, puis, quand M. Liard eut été appelé à la tête de l'Académie de Paris (1912), directeur de l'enseignement supérieur. Il se donna tout entier à ces fonctions qu'il remplit avec une rare conscience, ayant le sentiment très vif de son devoir, bon et indulgent à ses subordonnés, mais sachant, quand il était nécessaire, lui le timide, montrer une ferme énergie. Mais, au milieu de ses préoccupations administratives, il regrettait ses livres, ses recherches historiques, son enseignement. Toutefois, en 1903, il rédigea pour l'*Histoire de France* de M. Lavisse quelques chapitres sur le christianisme en Gaule, sur les invasions des barbares, sur l'Église et sur la civilisation franques à l'époque mérovingienne, et il est sans doute dommage qu'il n'ait pas eu le loisir nécessaire pour écrire entièrement le volume sur les Mérovingiens et les Carolingiens.

Au mois de juillet 1914, Bayet se décida à demander sa retraite. Il espérait consacrer la fin de son existence à quelque savant travail. Quelques jours après qu'eut paru le décret qui le rendait libre éclatait la guerre. Alors on vit ce beau spectacle : Bayet, l'ancien sous-lieutenant de 1870-1871, s'engagea, reprit son grade, fut nommé bientôt lieutenant; il combattit avec ses fils dans les tranchées autour de Pont-à-Mousson. Il fit ensuite partie de l'armée d'Orient, séjourna à Salonique qu'il avait explorée alors qu'il était membre de l'École d'Athènes. Il eut la profonde douleur de perdre l'un de ses fils, puis il ne supporta pas les fatigues de la campagne; il dut se faire évacuer; quand le vaisseau l'emporta des rivages de la Macédoine sur les bords de notre Côte d'Azur, il était bien malade. Il est mort à Toulon à l'hôpital Saint-Mandrier, soldat de la France à l'âge de soixante-neuf ans.

C. Pf.

— M. Alexandre Tuetey, qui vient de mourir le 4 août 1918, était né à Saint-Pétersbourg le 11 septembre 1842. Il était d'origine montbéliardaise et c'est à cette région de l'Est que se rapportent ses premiers travaux : *De l'affranchissement des communes de Franche-Comté* (thèse de sortie de l'École des chartes, 1863); *Étude sur le droit municipal au XIIIe et au XIVe siècle en Franche-Comté et en particulier à Montbéliard* (1864); *les Écorcheurs sous Charles VII* (2 vol., 1874); *les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains, 1587-1588* (1883); *la Sorcellerie dans le pays de Montbéliard au XVIIe siècle*, d'après des documents inédits (1886). Archiviste aux Archives de l'Empire depuis 1864, il ne quitta plus ce grand établissement où il franchit

successivement les différents degrés de la hiérarchie jusqu'à devenir chef de section, ou, comme on dit aujourd'hui, conservateur, et il fut un archiviste modèle; les registres du Parlement, ceux du Châtelet, d'une lecture souvent si difficile, n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. On lui doit l'*Inventaire de la série C*, contenant les papiers des assemblées de la Révolution; l'*Inventaire analytique des livres de couleur et bannières du Châtelet de Paris* (2 fasc., 1899, 1907); l'*Inventaire des registres des insinuations du Châlelet de Paris*, règnes de François Ier et de Henri II (en collaboration avec E. Campardon, 1906); un recueil de *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI* comprenant 236 documents annotés au moyen de pièces d'archives (collection des « Documents inédits », 1880). Pour la « Société de l'histoire de Paris », il a édité le *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449* (il a cru pouvoir identifier ce bourgeois avec Jean Chuffart, chanoine de Notre-Dame, 1881), et un bref *Journal parisien des années 1412 et 1413*, œuvre anonyme d'un bourgeois hostile aux Armagnacs (1917); à la « Société de l'histoire de France », il a donné l'important *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris*, trois volumes publiés avec la collaboration de M. Henri Lacaille (1903-1915). Pour les *Registres des délibérations du bureau de la Ville de Paris*, qui figurent dans la collection des « Livres verts », il a édité les tomes II, 1527-1539 (1886); V, 1558-1567 (1892), et XI, 1594-1598 (1902). On lui doit en outre une œuvre bibliographique considérable : le *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, onze volumes (1890-1914). Ch. B.

— M. Ernest Dupuy, inspecteur général honoraire de l'instruction publique, est mort le 5 septembre 1918 après une longue et douloureuse maladie. Il était né à Lectoure le 20 février 1849. Professeur agrégé des lettres à sa sortie de l'École normale supérieure, il occupa la classe de rhétorique dans divers lycées de province, puis à Paris, au lycée Henri IV, où il fut collègue de son ancien camarade Chantavoine, que l'Université a perdu aussi il y a quelques mois. Après avoir été chef de cabinet d'E. Lockroy, ministre de l'Instruction publique (1888-1889), il devint inspecteur de l'Académie de Paris (1890), puis inspecteur général (1895) et, dans ces fonctions délicates, il a laissé un renom particulier de conscience, de droiture et de courtoisie. Esprit fin, âme sensible, il a touché à la poésie (*les Parques*, 1883; *Poèmes*, 1907), mais c'est surtout l'histoire littéraire qui l'attira et qui fut la joie de ses dernières années. Outre un volume d'essais sur Gogol, Tourguénief et Tolstoï (*les Grands maîtres de la littérature russe*, 1884), on lui doit de charmants volumes sur Victor Hugo et Alfred de Vigny (entre autres *la Jeunesse des romantiques*, 1907). Les érudits se rappelleront son étude sur *Bernard Palissy; l'homme, l'artiste, le savant* (1894) et l'édition critique qu'il a donnée du *Paradoxe sur le Comédien* (1902). Cet ouvrage figure, comme on sait, parmi les œuvres

de Denis Diderot; Dupuy crut pouvoir en attribuer la paternité à Naigeon, accommodant à sa façon deux lettres de Diderot sur l'art dramatique qui se trouvent dans la correspondance de Grimm. Si cette attribution a été contestée, il n'en reste pas moins que la mémoire de Naigeon est désormais fortement discréditée. Pour les lettres comme pour ses amis, la mort d'Ernest Dupuy est une perte très douloureuse.

Ch. B.

— M. Auguste-Émile Picot, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 24 septembre 1918. Il était né à Paris le 13 septembre 1844. Licencié en droit en 1863, il se fit inscrire au tableau des avocats à la Cour d'appel en 1866, mais il ne plaida point. Secrétaire (1866-1867) du prince Charles de Hohenzollern, qui devait être plus tard le roi Carol Ier de Roumanie, il quitta ces fonctions pour entrer dans le service consulaire. Agent vice-consul de France à Hermannstadt, où il ne fut pas installé (1868), puis à Temesvar (1869), ville de Hongrie placée sur la limite même des langues serbe et roumaine, il apprit à connaître, non seulement ces langues, mais la littérature et l'histoire de régions alors mal connues, sinon méprisées, de l'Europe occidentale, et il a été parmi nous un des précurseurs les mieux renseignés de la renaissance roumaine. Rentré en France en 1870, il fut d'abord autorisé à faire un cours gratuit à l'École des langues orientales vivantes sur la langue roumaine; il y devint ensuite successivement chargé de cours (1881), puis professeur titulaire (1888). A cette branche de son activité se rapportent plusieurs ouvrages : *les Serbes de Hongrie* (sans nom d'auteur, 2 fasc., 1873, 1874), dont un bon juge a fait cet éloge : « Livre durable que l'on consulte toujours avec fruit et qui est indispensable à qui veut connaître les Yougoslaves » (E. Denis, *le Monde slave*, t. I, p. 966); *les Roumains de Macédoine* (1875); *Chronique de Moldavie depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à l'an 1594* par G. Urechi, texte roumain avec une traduction française et des notes historiques (1878); *la Bessarabie; ses origines, son histoire, sa civilisation* (dans les « Mélanges de linguistique et d'anthropologie » publiés par Abel Hovelacque, Émile Picot et Julien Vinson, 1880); une biographie d'*Alexandre le Bon, prince de Moldavie, 1401-1433*, en collaboration avec Georges Bengesco (1882); une *Notice biographique et bibliographique sur Nicolas Spatar Milescu, ambassadeur du tsar Alexis Michajlovic en Chine* (« Mélanges orientaux publiés à l'occasion du sixième Congrès international des Orientalistes », 1883); un *Coup d'œil sur l'histoire de la typographie dans les pays roumains au XVIe siècle* (1890); enfin un recueil de *Chants populaires des Roumains de Serbie* (1899). Les derniers ouvrages révèlent la passion d'Émile Picot pour la bibliographie, les littératures populaires et l'histoire littéraire. Passion à la fois de collectionneur et d'érudit. Formé aux bonnes méthodes par l'excellent Anatole de Montaiglon, il prodigua dans des travaux de bibliographie pure les trésors de ses

connaissances dans les langues et les littératures de l'Europe, à commencer par la France. On lui doit le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (4 vol., 1884-1892; le t. V, en cours d'impression, contient un supplément, ainsi qu'une table générale alphabétique qui est entièrement rédigée et mise au point), le *Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de feu M. le comte de Lignerolles* (3 vol., 1894). Sur l'ancienne littérature française des XVe et XVIe siècles, il a constitué un répertoire comprenant près de 300,000 fiches qui, selon ses intentions formelles, a été déposé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Pour son propre compte, il a édité *les Continuateurs de Loret, 1665-1689*, recueil de 419 lettres historiques formé par James de Rothschild (1881-1899); *les Chants historiques français du XVIe siècle*, tome I relatif aux règnes de Louis XII et de François Ier (1903, tirés à part de la « Revue d'histoire littéraire de la France »). Depuis quelques années, il avait entrepris de publier, en collaboration avec M. Paul Lacombe, un *Recueil de pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XI*, reproduites en fac-similé, avec des notices bibliographiques et critiques. Ce recueil, dont l'exécution est assez avancée pour que l'un des auteurs puisse espérer le mener à bonne fin sans le secours de son éminent collaborateur, sera publié par la « Société des bibliophiles français », dont il était membre depuis 1898 et dont, à sa mort, il était président. Pour la « Société des anciens textes français », dont il était trésorier depuis de longues années, il publia avec Arthur Piaget les *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, prieur de Bucy (3 vol., 1896-1908); il termina l'édition du *Mistère du Viel testament*, commencée par James de Rothschild (6 vol., 1878-1891); édita un *Recueil général des soties* (2 vol., 1904). Ce n'est pas tout encore : il poursuivit des recherches très étendues sur la question des rapports littéraires de la France et de l'Italie surtout au XVe et au XVIe siècle : *les Italiens en France au XVIe siècle* (1902); *les Français italianisants au XVIe siècle* (2 vol., 1906-1907); *les Professeurs et les étudiants de langue française à l'Université de Pavie au XVe et au XVIe siècle* (1915); *la Querelle des dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon au commencement du XVIe siècle* (1917), édité dans le tome XLIV des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, etc.

Émile Picot avait, en 1905, acquis le château du Mesnil, près de Laigle (Orne), domaine patrimonial des Bérault; dans ses titres de propriété, il trouva les éléments d'une de ces notices où il excellait, pleine de renseignements inédits ou piquants, sur *Josias Bérault, continuateur de la coutume de Normandie* (1911). C'est dans ce château qu'il est mort après une brève maladie. Au moment où il avait pris sa retraite comme professeur à l'École des langues orientales, ses amis et élèves lui avaient offert deux volumes de *Mélanges*

(1913); en tête figure une bibliographie de ses travaux par son intime ami, M. Paul Lacombe; elle ne comprend pas moins de 221 numéros. Ce nombre atteste l'énorme labeur fourni par Émile Picot, mais il ne dit ni l'extrême variété des œuvres ni leur rare valeur, et ce qui vient d'être dit n'en donnera qu'une faible idée. Ch. B.

— Le 1er octobre est mort M. Gaston MILHAUD, ancien élève de l'École normale, de la promotion de 1878. Il appartenait à la section des sciences et passa l'agrégation de mathématiques; mais il se prit un goût très vif pour la philosophie et l'histoire des sciences et soutint ses thèses de doctorat devant la Faculté des lettres de Paris (1894). Il fut appelé à la chaire de philosophie de l'Université de Montpellier, puis, en 1909, à la Sorbonne. Outre des ouvrages de philosophie que nous n'avons pas à mentionner ici, il publia des *Leçons sur les origines de la science grecque* (1893); un gros travail sur *les Philosophes géomètres de la Grèce : Platon et ses prédécesseurs* (1901), qui fut couronné par l'Académie des sciences morales et politiques; des *Études sur la pensée scientifique chez les Grecs et chez les modernes* (1906); des *Nouvelles études sur l'histoire de la pensée scientifique* (1911). Il estimait que les savants grecs du VIe et du Ve siècle av. J.-C. ont élaboré les notions essentielles de la science moderne. Il était d'une nature délicate et charmante, et sa mort a causé de vifs regrets à ses collègues. Il était dans sa soixantième année. Ch. B.

— Nous apprenons la mort de Roger GLOTZ, décédé le 2 novembre dans sa vingt-huitième année. Il était licencié ès lettres et avait obtenu son diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie avec un excellent mémoire sur l'assemblée provinciale de Lorraine. Il était membre de l'École française du Caire. Nous adressons à son père, M. Gustave Glotz, notre collaborateur, nos condoléances émues.

C. PF.

— Mlle Marie BOBILLIER, plus connue sous le pseudonyme de Michel BRENET, vient de mourir à l'âge de soixante ans. Elle était née à Lunéville le 12 avril 1858. On lui doit sur l'histoire de la musique des ouvrages estimés et des documents inédits : *Histoire de la symphonie à orchestre depuis ses origines jusqu'à Beethoven inclus* (1882); *les Concerts en France sous l'ancien régime* (1900); des études bio-bibliographiques sur *Sébastien de Brossard, prêtre, compositeur et bibliophile, 165.-1730* (1876), sur *Claude Goudimel* (1898); un livre sur la *Musique et les musiciens de la vieille France* (1911), où elle a réuni plusieurs écrits relatifs aux musiciens de Philippe le Hardi, à Jean de Ockeghem, maître de la chapelle des rois Charles VII et Louis XI, à Jacques Mauduit, aux origines de la musique descriptive; des essais biographiques sur Grétry (1884), Palestrina (1906), Haydn (1909), Hændel (1918), etc.

— L'Académie des sciences morales et politiques a récompensé sur

les fonds du prix Thorel les deux ouvrages de MM. Huvelin : *la Deuxième guerre punique*, et Pierre Villey : *l'Influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau*. Elle a décerné le prix Fréville à M. Joannès Tramond, pour son *Manuel d'histoire maritime de la France*.

— Signalons l'apparition, depuis le 25 mai 1918, de la *Revue France*, qui a été créée en plein bombardement de Paris. Elle se propose de publier des œuvres d'actualité dues à nos meilleurs écrivains français et, dans les numéros déjà parus, nous trouvons en effet les noms de Daniel Halévy, d'André Lichtenberger, de Benjamin Vallotton, du capitaine Christian Frogé. A côté d'eux, des écrivains appartenant aux nations alliées ou neutres exposent leurs vues sur les problèmes présents et font connaître leur réaction personnelle en face des réalités. La *Revue France*, pour se faire lire des Alliés comme des Français, pour être une vraie Revue d'action, paraît simultanément en deux éditions, anglaise et francaise, chez Berger-Levrault, 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris. Le prix de l'abonnement est de 20 fr. par an pour la France, de 24 fr. pour l'étranger. C. Pf.

— *La Vie urbaine*, Revue de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de la Ville de Paris. — Cette Revue, créée à la suite d'une délibération du Conseil municipal en date du 26 décembre 1916, sera consacrée, comme l'Institut dont elle sera l'organe, à l'étude des conditions et des manifestations d'existence et de développement des villes en général et de Paris en particulier. Comme le porte le mémoire préfectoral du 21 novembre 1916, à la suite duquel a été fondé l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines, cette cité « est arrivée à un point de sa croissance nécessitant une conception nouvelle de ce que doit être l'agglomération parisienne ». Le développement de la population, les progrès de la science et du bien-être, les divers problèmes que soulèvent les grandes villes parvenues à ce stade de leur évolution, joints à toutes les conséquences de la guerre actuelle, font de l'époque présente une grande date dans la longue vie de Paris, comme le fut le milieu du XIXe siècle, qui vit s'effectuer la transformation moderne de cette cité. Or, l'Institut dont il s'agit et sa Revue ont été créés à l'effet d'aider à constituer pour ainsi dire la base sur laquelle doit s'élever ce nouveau Paris.

La Revue nouvelle prendra sa part du commun labeur qui fera la France de demain. Elle paraîtra à partir de 1919 à la Société des éditions Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, quatre fois par an, en fascicules d'environ huit feuilles in-8°, avec illustrations dans le texte et hors texte. Elle contiendra des articles de fond, des mélanges, des revues relatives à des points particuliers, enfin une chronique. Un fascicule distinct se rapportera chaque année à la bibliographie.

Danemark. — En une seule année, le Danemark a perdu trois de ses meilleurs historiens.

Anders THISET, qui, jusqu'en 1915, a rempli les fonctions d'archiviste aux Archives nationales, est décédé le 14 juillet 1917 à l'âge de soixante-sept ans. C'était un vrai maître dans plusieurs domaines de l'histoire et de ses sciences auxiliaires. Il a connu comme nul autre l'histoire de la noblesse danoise depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Il nous a donné de nombreuses et précieuses études généalogiques sur les familles nobles; il a publié, en collaboration avec Hiort-Lorenzen, un « Annuaire de la noblesse du Danemark » en trente volumes ornés de portraits et d'armoiries, avec de nombreux tableaux généalogiques, et il en a formé un recueil en neuf volumes (*Stamtavler over danske Adelsslægter*). Il a traité souvent des sujets de grande importance, ainsi la formation de la plus ancienne noblesse et les changements qu'elle a subis à la fin du moyen âge et sous le régime absolu, le nombre des familles nobles à diverses époques, leur position sociale et la portée de leurs privilèges. Il faut mentionner encore ses publications sur les sceaux du Danemark. Après le décès de Henry Petersen, il a continué l'œuvre de ce dernier sur les sceaux des nobles et publié un gros volume in-folio intitulé : *Danske adelige Sigiller fra det 15, 16 og 17 Aarhundrede* (1905). Henry Petersen avait préparé aussi un recueil de sceaux des rois danois et des princes qui leur étaient subordonnés; Thiset en avait à peu près terminé la publication quand la mort l'a frappé; ce volume vient de paraître avec le titre : *Danske kongelige Sigiller samt sønderjydske Hertugers og andre til Danmark knyttede Fyrsters Sigiller, 1085-1559* (1917). Nous devons aussi à Thiset l'édition de divers cadastres et registres du XVIe siècle et un grand nombre de biographies. Les érudits regretteront de ne pouvoir plus recourir à son savoir unique ni à la grande obligeance avec laquelle il le mettait à leur disposition.

A l'âge de quatre-vingts ans est mort le pasteur et prévôt honoraire Ludvig KOCH. La Faculté de théologie à l'Université de Copenhague avait, à propos du quatrième centenaire de la Réforme luthérienne en novembre 1917, résolu de lui décerner le titre de docteur honoraire en théologie, mais il mourut quelques jours auparavant, le 19 octobre. Koch a publié des ouvrages de valeur sur l'histoire de l'Église et de l'École en Danemark pendant les deux siècles derniers, un livre sur le roi Christian VI et plusieurs biographies d'hommes d'État (Schack-Rathlou, Œrsted). Tous ces livres attestent une connaissance approfondie des besoins qui se manifestèrent à ces différentes époques et de l'esprit qui les anima. On y constate aussi un jugement sobre et sûr; l'auteur, qui n'est partisan ni du piétisme ni du rationalisme, en a vu les défauts d'un œil clairvoyant, mais il en a aussi reconnu les mérites.

Le 6 août 1918 est mort Camillus NYROP. Il naquit en 1843; fils d'un éminent fabricant d'instruments, il ne fut pas un artisan comme son père; mais on peut dire qu'il a consacré toute sa vie à l'industrie.

Non content de remplir en effet des fonctions administratives, de diriger des établissements industriels, il a élucidé, dans de nombreuses publications, l'histoire des métiers en Danemark : maçonnerie, charpente, orfèvrerie, etc., et cela d'une manière sans doute plus profonde et plus détaillée qu'il n'a été fait dans aucun autre pays; il a publié un important « Recueil des statuts de métier au moyen âge » (2 vol.); il a exposé comment se faisait l'instruction des artisans, commenté les usages et les procédés dont ils usèrent dans leurs organisations et montré le rapport de celles-ci avec le gouvernement à diverses époques; il a publié des biographies de nos grands industriels (Clasen, J.-E. Jacobsen, Carl Jacobsen) comme aussi de quelques marchands. Mais Nyrop ne s'est pas confiné dans la technique industrielle; dans la centaine de volumes qu'il a produits, il a fait œuvre aussi d'érudit connaissant admirablement les documents de nos archives; enfin il a bien su montrer les rapports de ses études spéciales avec les grandes questions des anciens âges ou du temps actuel, de même qu'avec la culture générale du peuple. — Joh. Stp.

États-Unis. — *The pedagogical Seminary* de juin 1918 fournit quelques indications sur la bibliothèque de guerre organisée à l'Université américaine Clark. La collection comprend à l'heure actuelle 5,500 livres et brochures, 2,400 affiches et proclamations, 2,820 cartes et tableaux. L'Institut bibliographique américain s'est, d'autre part, préoccupé, dans sa réunion de février dernier, d'établir à Washington une bibliothèque-musée nationale de guerre et il paraît que cette idée a été favorablement accueillie par le président Wilson. G. Bn.

Grande-Bretagne. — L'énigme de Shakespeare a tenté M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France; il croit l'avoir résolue. Appliquant à Shakespeare la méthode féconde qui lui a déjà si bien réussi pour Rabelais, et qui consiste simplement à demander aux œuvres d'un écrivain célèbre le secret de ses pensées et de sa vie, il croit être en mesure de démontrer que le théâtre shakespearien a été composé par William Stanley, sixième comte de Derby. Appuyée sur un grand nombre de rapprochements ingénieux et de surprenantes constatations, cette thèse ne peut manquer d'exciter l'attention des érudits et de passionner le grand public. Le tome I, qui vient de paraître (Paris, Payot : *Sous le masque de William Shakespeare, William Stanley, VIe comte de Derby*, in-8°, xvi-355 p.; prix : 6 fr.), sera très prochainement suivi du tome II.

Italie. — Le décret du 16 février 1918, rendu sur la proposition du ministre des Transports, M. Bianchi, institue un concours à l'effet de célébrer le premier centenaire de la navigation à vapeur en Italie. C'est en effet le 27 septembre 1818 que, pour la première fois, Marseille et Naples furent unies par un service régulier à vapeur au moyen du *Ferdinando I*. Le sujet du concours est l'histoire de la marine napolitaine de 1818 à 1860. G. Bn.

— La *Società Reale* de Naples a ouvert un concours pour le prix

quinquennal 1918-1922 sur ce sujet : « La pensée politique napolitaine dans ses diverses phases et manifestations du début du XVIIIe siècle jusqu'à la fin du royaume (1860). » Les mémoires peuvent être écrits en italien, en latin ou en français et adressés à la Société avant la fin de février 1923. Le montant du prix est de 3,500 l. D'autre part, à l'occasion du sixième centenaire de la mort de Dante, elle ouvre un autre concours sur la « philosophie politique de Dante dans le *De monarchia* ». G. Bn.

— On signale l'apparition en Italie de trois revues d'un caractère très général et qui peuvent remédier aux défauts d'une culture nationale trop régionalisée. La première, trimestrielle, est l'*Intesa intellettuale*, éditée par Zanichelli à Bologne et qui a pour but de coopérer au rapprochement intellectuel des pays de l'Entente. La seconde, intitulée *I libri d'oggi*, est éditée par Treves frères à Milan et, comme la troisième, l'*Italia che scrive*, publiée par Formiggini à Rome, a un caractère spécialement bibliographique.

Signalons à cette occasion l'heureuse transformation de la *Rivista d'Italia*, devenue un organe d'un intérêt très général et où le jeune historien M. P. Silva tient la rubrique historique. La *Rassegna d'Italia*, dirigée par M. Tommaso Sillani, défend une partie du programme revendiqué depuis quelques années par la *Vita italiana* de Preziosi. La *Rivista di Milano*, dirigée par MM. P. Nobile et A. Raimondi, voudrait être le *Mercure de France* de la péninsule. Il faut rapprocher de cette dernière publication le *Bolletino municipale* de Milan, fondé en 1917, et où deux rubriques intéressent les historiens (*Rievocazioni storiche; Musei ed archivi municipali*). Nous mentionnerons en outre la *Columbia, rivista italo-spagnoala e italico-ispano-americana*, publiée par la Société d'éditions Dante Alighieri.

En dehors de ces revues d'un caractère général, nous noterons la résurrection du *Bolletino storico per la provincia di Novara;* la création d'un *Archivio storico pratese*, organe de la « Società pratese di storia patria »; du *Museum*, bulletin de la bibliothèque et du musée de la république de Saint-Marin; du *Bolletino della Società piemontese di archeologia e belle arti;* de l'*Archivum Romanicum;* du *Bollettino della Società calabria di storia patria*. Ce mouvement indique assez le goût des Italiens pour les études historiques qui se révèle également dans la fondation ou dans les projets de fondation de sociétés historiques nouvelles à Savone, à Reggio de Calabre, à Lecce, à Naples pour la Basilicate et les Calabres. Avec plus d'un érudit italien, nous regretterons cependant la dispersion des efforts qu'impliquent ces créations nouvelles et l'accroissement de travail qu'elles apportent aux historiens soucieux d'être complets.

Le nouveau Conseil de direction de la *Rivista italiana di sociologia*, dont les études historiques et les dépouillements bibliographiques ont le plus grand mérite, comprend les professeurs Bonfanti, De Sanctis, Fiamingo, Graziani, Niceforo et Sergi. G. Bn.

— Nous avions indiqué il y a quelque temps dans la *Revue Bleue* (n° du 20-27 avril 1918 : *l'Antigermanisme et la méthodologie historique en Italie*) le courant qui portait un certain nombre d'historiens et d'érudits italiens à secouer le joug écrasant de la méthode allemande et l'opposition que leur faisaient plus ou moins nettement quelques savants attachés à cette méthode. Le procès est toujours pendant et l'on en trouvera les éléments dans le recueil récemment publié, *Per l'italianità della coltura nostra* (Milan, Rome, Naples, Società Dante Alighieri di Albrighi, Segati e Cia, 1918, in-16), qui groupe des écrits polémiques de MM. Barbagallo, E. Bignone, E. Ciccotti, A. Ferrari, G. Fraccaroli, F. Guglielmino, R. Mondolfo, E. Pancrazio, A. Sogliano, P. Terruzzi. Joignons-y les publications de MM. D. Guerrini, *Le edizioni tedesche di scrittori latini* (Milan, s. l., 1917, in-16), et G. Guglielmino, *Ardimenti classici e aberrazioni futuristiche* (Napoli, Pezzella, 1918, in-16); la polémique entre M. Barbagallo, l'auteur savoureux du *Scimmione*, et les philologues florentins est également étudiée par M. Guglielmino dans le fascicule 1 de la *Nuova Rivista storica* de 1918.

A cette polémique se rattache directement la curieuse affaire universitaire qui vient de mettre en conflit, à propos de la succession ouverte à la Faculté des lettres de Rome par le départ du professeur allemand Bloch, deux savants d'un mérite considérable, mais qui ont des tendances opposées en ce qui touche la méthodologie allemande, MM. de Sanctis, germaniste, et Pais, nationaliste. Le premier, dans un premier scrutin, obtint quatre voix contre onze au second; comme il fallait douze voix pour l'élection, on dut procéder à un nouveau scrutin où M. Pais, par un singulier renversement, obtint quatre voix, M. de Sanctis onze voix. M. Berenini, ministre de l'Instruction publique, résolut la question en nommant, après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique, M. Pais à la chaire d'histoire ancienne. La Faculté des lettres romaines a protesté, mais un peu tard et sans avoir démontré, ni que le ministre n'avait pas outrepassé ses droits ni qu'elle-même n'eût pas justifié, par ses hésitations, la mesure prise. G. Bn.

— Une convention a été signée en juillet dernier entre le Saint-Siège et le gouvernement italien touchant les archives romaines. En 1870, les documents qui se trouvaient dans ces archives en dehors des palais apostoliques et des locaux occupés par les congrégations tombèrent en possession du gouvernement italien. Un certain nombre de ces documents ne possédaient qu'un intérêt administratif et, d'autre part, les archives du Vatican renfermaient des pièces offrant un intérêt du même ordre pour le gouvernement. La convention en question règle réciproquement leur sort. Elle est l'aboutissement de longues négociations où le Vatican avait tout d'abord introduit des préoccupations d'ordre politique qui ne pouvaient que les retarder. — G. Bn.

— Le jugement qui clôt l'affaire compliquée des archives Médicis,

transportées et vendues en Angleterre, a été récemment rendu (*Times*, 1er août 1918). Il fait une distinction entre les papiers d'État, qui doivent être restitués au gouvernement italien, et les documents historiques, auxquels, une fois qu'ils sont sortis d'Italie, ne peuvent plus s'appliquer les prescriptions de la loi italienne de 1909 qui prohibe l'exportation de documents et d'objets offrant un intérêt pour l'histoire du pays, à moins que le gouvernement ne parvienne, par une nouvelle action, à établir ses droits. G. Bn.

— Trois publications intéressantes à divers degrés sont consacrées aux archives italiennes : 1° l'*Inventario del R. Archivio di stato in Siena*, 2e partie (Siena, Tip. Sordomuti, 1915, in-8°), donne la description des registres des délibérations du Conseil municipal de Sienne (de décembre 1248 à 1808), des mémoriaux depuis 1399, des registres de nominations et d'élections et des répertoires ; c'est un travail qui fait honneur à M. Lisini ; 2° M. Antonino Cutrera consacre une étude sérieuse à l'*Archivio del Senato di Trapani del secolo XIV al XVIII* (Trapani, Modica, 1917, in-4°) ; 3° pour les archives de Milan, l'*Annuario del regio Archivio* fournit des renseignements sur les fonds classés et répertoriés. Les *Atti di Governo* concernant les divers organismes administratifs depuis 1814 jusqu'à 1848 et de 1849 à 1859, sans compter les divers comités institués par le gouvernement provisoire de Lombardie en 1848, sont étudiés de façon détaillée dans l'*Annuario* de 1916. G. Bn.

— M. Silvio Pivano, de l'Université de Parme, a été chargé d'établir un *Annuario degli Istituti scientifici italiani* (Rome, Athenaeum, 1918, in-16, xiv-516 p.) qui groupe les renseignements nécessaires, et jusqu'ici difficiles à se procurer, sur les instituts italiens, leur histoire, leurs conditions présentes, leur but, et fournit des notions précises sur les archives, les bibliothèques, les sociétés scientifiques des provinces italiennes. C'est une *Minerva* nationale qui rendra les plus grands services. G. Bn.

— Sebastiano Rumor. *Bibliografia storica della città e provincia di Vicenza* (Vicenza, S. Giuseppe, 1916, in-8°, 813 p.). — Cet ouvrage est la nouvelle édition, très augmentée et améliorée, d'un travail paru en 1899. Il comprend la liste alphabétique des auteurs qui ont écrit sur Vicence, les listes des anonymes, des journaux et périodiques, des cartes et des tables alphabétiques très copieuses des noms propres et des matières. G. Bn.

— La Commission royale de Léonard de Vinci avait décidé de publier un *Corpus Vincianum* sous la forme d'un album de facsimilés reproduisant tous les papiers de Vinci avec leur transcription paléographique et leur traduction moderne. Le sous-secrétaire d'État Cermenati ayant montré, à l'une des séances de la Commission, l'intérêt des travaux dont ils pourraient être la base, les grands industriels de Milan lui ont adressé près d'un million et la Commission a pris le titre

d' « Istituto vinciano ». Il est à souhaiter que les érudits français participent à la nouvelle organisation pour faire connaître à l'Italie les richesses « vinciennes » de nos bibliothèques. G. Bn.

— On s'est préoccupé, en Italie comme en France, de prendre des mesures pour préserver le patrimoine scientifique des régions menacées par les incursions de gothas. Le bibliothécaire en chef de la « Marciana » de Venise a été chargé de donner une direction d'ensemble à toutes ces mesures. La plupart des bibliothèques vénitiennes ont ainsi évacué la majeure partie de leurs richesses. De même, on a enlevé à Cividale les objets les plus importants du musée et ses raretés bibliographiques, à San Daniele du Frioul les parchemins de la bibliothèque communale, à Udine les manuscrits littéraires, la série des annales et des actes municipaux, les parchemins Bianchi, Pironi, Zoppi, à Bassano les collections Canova, Remondini, Parolini et les documents des archives communales, à Vicence et à Vérone les parties les plus importantes des archives et des bibliothèques, en particulier, pour Vérone, les manuscrits de Gaïus, Tite-Live et Virgile, conservés à la bibliothèque capitulaire, à Padoue les articles les plus précieux de la bibliothèque universitaire et des bibliothèques ecclésiastiques, à Trévise, à Ferrare, à Mantoue, à Rovigo, à Brescia des collections, des pièces, des livres rares. Dans l'ensemble, les évacuations opérées ont donné plus de 2,000 caisses dont le contenu va maintenant, grâce à la victoire, reprendre sa place primitive. — G. Bn.

— La propagande anglo-italienne, qui, au cours de la guerre, a toujours été extrêmement active, est entrée dans une nouvelle voie qui mérite d'être signalée à la *Revue historique*. En très peu de temps, en effet, ont été fondées quatre revues où l'histoire n'est pas négligée : *The Anglo-Italian Review*, dirigée par M. E. Hutton et publiée à Londres par l'éditeur Constable (25 fr.). Le premier fascicule renferme un article de M. A. Crespi sur la fonction historique de l'empire britannique (cf. du même : *la Funzione storica dell' Impero britannico*. Milan, Treves, 1918) ; l'initiative de cette publication est due au sous-secrétaire d'État pour la propagande, M. Gallenga. La *Vita britannica*, bimestrielle, éditée à Florence par l'Institut britannique (Via dei Conti, 3; 10 fr., 8 fr. pour 1918). M. G. Salvémini aborde dans son premier numéro les origines de l'alliance anglo-italienne. La *Rassegna Italo-Britannica*, publiée à Milan sous la direction du publiciste Mario Borsa, spécialiste des choses anglaises (Via Covasso, 4; 25 fr.). Dans le premier numéro, M. Rennel Rodd, ambassadeur d'Angleterre à Rome, étudie les poètes anglais du Risorgimento, M. A. Loria les rapports entre les économistes des deux pays, M. G. Prezzolini la question italo-yougoslave au point de vue anglais, et, tout récemment, M. Berenini a insisté, dans cette Revue, sur l'utilité des échanges intellectuels entre le Royaume-Uni et l'Italie. Plusieurs articles sont écrits à la fois en anglais et en français. Enfin, la *Lega Italo-Britannica*, fondée en novembre 1914 et qui a pour président le député

De Viti de Marco, publie depuis six mois un bulletin mensuel.

Il est bien regrettable que les amis français de l'Italie ne se soient pas senti le courage d'organiser la publication d'une revue franco-italienne sérieuse[1]. On avait parlé d'une transformation du *Bulletin italien*, qui serait devenu une publication d'un caractère plus large. Nous applaudirions, pour notre part, à cette transformation et à toute initiative de même espèce.

A cette question de la propagande par les revues se rattache celle de la propagande par l'enseignement. On affirmait il y a quelques mois que M. Sonnino, d'accord avec M. Berenini, ministre de l'Instruction publique, avait l'intention de rétablir à la Consulte un organe créé jadis par Crispi, la « Direction centrale des écoles royales à l'étranger ». Nous ignorons où en est ce projet, mais nous savons que le Comité italien de la « Modern Languages Association » a récemment décidé un échange de professeurs entre l'Italie et l'Angleterre, qu'une mission de professeurs italiens a été envoyée en mai-juin en Angleterre et en Écosse afin de jeter les bases, dans ces pays, d'une entente intellectuelle et morale avec l'Italie, qu'à l'Université de Leeds, imitant l'Université de Manchester et aiguillé par sa chambre de commerce, le corps académique a présenté une demande de crédits de 375,000 fr. pour la fondation d'une chaire d'italien, que le vice-chancelier de l'Université de Glasgow a reconnu publiquement la nécessité d'un pareil enseignement en Écosse, que M. Serena a offert 500,000 fr. pour la création de chaires italiennes à Oxford et à Cambridge. Nous savons également que le gouvernement tessinois vient de fonder une Haute-École de culture italienne. En même temps, en Italie, avec le concours financier des Universités d'Oxford et de Cambridge, est créé à Florence un Institut britannique qui doit s'appliquer à l'étude des questions littéraires, techniques, industrielles et commerciales, organiser des cours, des bourses, une bibliothèque, tandis que le représentant à Rome de l'Université d'Illinois, M. Kenneth Mackenzie, essaie, au nom de l'Union universitaire américaine, d'organiser des échanges de professeurs entre l'Italie et les États-Unis. M. Berenini paraît d'autre part disposé à créer huit chaires de littérature italienne dans les universités de la péninsule. Les autorités françaises devraient profiter de la nature actuelle de nos relations avec l'Italie et des bonnes dispositions de M. Berenini pour entrer dans une voie analogue à celle que suivent l'Angleterre, la Suisse et les États-Unis. On sait qu'à l'heure actuelle l'enseignement de la langue française est officiel dans 253 gymnases, 26 lycées, 282 écoles techniques, 67 instituts techniques, 94 écoles complémentaires, que cet enseignement, ainsi que celui de la littérature française, a été officiellement institué dans les Facultés des lettres de Bologne,

1. Pouvons-nous citer, à cet égard, le *Bulletin de la ligue latine et du mouvement interlatin*, dont le premier numéro a paru à Florence chez l'éditeur Vallecchi en mars 1918?

Florence, Milan, Rome et Turin et qu'il est question de l'étendre à toutes les autres Facultés italiennes (Catane, Gênes, Messine, Naples, Padoue, Palerme, Pavie, Pise), où déjà, comme dans les autres, des examens peuvent être passés tous les ans pour obtenir l'habilitation à l'enseignement du français. Ne profiterons-nous pas de cet ensemble de conditions pour resserrer entre la France et l'Italie des liens qui seraient utiles à l'avenir des deux nations, à la réalisation et au maintien de la paix internationale? G. Bn.

Orient. — Le programme sioniste (XIe Congrès) comportait l'institution à Jérusalem d'une université juive. Voici qui est chose faite. A la fin du mois de juillet dernier, le général Allenby a posé la première pierre d'une université qui sera construite au mont Scopus, près de Jérusalem; des officiers italiens et français, des représentants des Israélistes de Palestine et d'Égypte assistaient à la cérémonie. — G. Bn.

Pays-Bas. — On a institué deux chaires d'histoire à l'Université libre d'Amsterdam, l'une pour la période antérieure, l'autre pour la période postérieure à 1640. M. le Dr Goslinga, nommé à la chaire d'histoire moderne, a consacré sa leçon d'ouverture au roi Guillaume Ier. Elle a été publiée à part sous le titre : *Koning Willem I als verlicht despoot* (Baarn, E.-J. Bosch, 1918). N. J.

Pologne. — M. Louis (Ludwik) Kubala, historien polonais, né en 1838, est mort à Lemberg (Lwow) le 5 octobre 1918. Il prit part, en 1863, à l'insurrection nationale et passa cinq ans dans les geôles autrichiennes. Sa fortune ayant été confisquée, il devint professeur au lycée de Lemberg. L'Académie de Cracovie le nomma membre titulaire en 1903. Ses écrits sont nombreux. Il fut un des plus autorisés spécialistes pour l'époque du XVIIe siècle. Il commença à publier en 1880 des « Essais historiques » (*Szkice Historyczne*) qui eurent un grand succès (4e édition en 1901, 2 vol. de 323 et 332 p.). C'est là que Henri Sienkiewicz puisa l'idée de son épopée *Par le fer et par le feu*. Une érudition nourrie, un sens critique développé, un talent littéraire éminent ont fait de ces deux volumes la lecture favorite de toute une génération. Encouragé par le succès, Kubala continua ses recherches dans les archives. A l'aide d'actes officiels, de mémoires inédits, il raconta dans deux volumes la *Vie du chancelier Georges Ossolinski* (Lwow, 1883, 366 et 411 p.) et en quatre volumes l'histoire des guerres de la Pologne avec la Moscovie (1654), avec la Suède (1655), avec le Brandebourg (1655-1657), pour finir par la « Paix d'Oliva ». Ces gros volumes épuisent le sujet d'une façon presque complète (Varsovie, 1910-1918). Kubala s'occupa aussi de l'histoire de la Réforme en Pologne en écrivant la biographie de Stanislas Orzechowski (1870, 2e éd., 1900). Cf. *Rev. histor.*, t. XXXIII, p. 374. S. P.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Alaux (*L.-P.*), Voir *Hill* (*David Jayne*).
Athenæum (the). Subject index to periodicals. 1916, 354.
Beer (*George Louis*). The english-speaking peoples. Their future relations and joint international obligations, 331.
Cunningham (*W*). The common weal, 169.
Danjon (*Daniel*). Traité de droit maritime, 128.
Douin (*G.*). La Méditerranée de 1803 à 1805. Pirates et corsaires aux îles ioniennes, 141.
Driault (*E.*). Voir *Monod* (*G.*).
Forest (*Louis*). On peut prévoir l'avenir; mais comment? 332.
Froidevaux (*Henri*). La grande route de l'ancien monde. Ambitions allemandes, revendications françaises, 141.
Grey de Fallodon (viscount). The league of nations, 332.
Hill (*David Jayne*). La reconstruction de l'Europe, trad. par *L.-P. Alaux*, 331.
Jastrzebska (Mme *J.*). Voir *Monod* (*G.*).
Monod (*G.*). et *Driault* (*E.*). Manuel d'histoire moderne, traduit en polonais par Mme *Jastrzebska*, 364.
Pollard (*A. F.*). The league of nations in history, 332.
Sainte Bible (la). Traduction nouvelle. Livr. 1 et 2, 312.
Solari (*Arturo*). Gli Unni e Attila, 89.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Courbaud (*Edmond*). Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires », 142.
Crivellucci (*Amedeo*). Voir *Pauli Diaconi*.
Pauli Diaconi Historia romana, publ. par *Amedeo Crivellucci*, 111.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Albert-Petit (*A.*). La France et la guerre. T. I, 144.
Baulu (*Marguerite*). La bataille de l'Yser, 149.
Bocquet (*Léon*) et *Hoslen* (*Ernest*). Un fragment de l'épopée sénégalaise; les tirailleurs noirs sur l'Yser, 150.
Celarié (*Henriette*). En esclavage. Journal de deux déportées, 149.
Combes (*Fernand*) et *Roussel-Lépine* (*José*). La terre sacrée, 335.
Delfolie (*V.*). Dictionnaire militaire italien-français et français-italien à l'usage des armées française et italienne, 336.
Delvert (capitaine). Histoire d'une compagnie : Main de Massiges, Verdun, 1915-1916, 147.
Franconi (*Gabriel-Tristan*). Un tel, de l'armée française, 148.
Henches (commandant *J.-E.*). A l'école de guerre. Lettres d'un artilleur, août 1914-octobre 1916, 334.
Hosten (*Ernest*). Voir *Bocquet* (*Léon*).
Hourticq (*Louis*). Récits et réflexions d'un combattant : Aisne, Champagne, Verdun, 1915-1917, 147.
Lacroix (*Francq*). En plein ciel; impressions d'aviateur, 152.
Lafont (*Bernard*). Au ciel de Verdun. Notes d'un aviateur, 334.
Lichnowsky (*Fürst*). Meine Londoner Mission, 1912-1914, 339.
Offensives (les) de 1917-1918, au 250.000^e^, 336.
Pages actuelles, 1914-1918, n°s 119, 121-122, 333.
Pages d'histoire, 1914-1918, n°s 146-150, 143.
Péricard (lieutenant *Jacques*). Debout les morts! II. Pâques rouges, 148.
Puaux (*René*). Foch; sa vie, sa doctrine, son œuvre, la foi en la victoire, 145.
Rocheblave (*Samuel*). Chez les neutres du Nord : Hollande et Scandinavie, 335.
Roussel-Lépine (*José*). Voir *Combes* (*Fernand*).
Tout le front de la mer du Nord à la Suisse, 336.
Vaincre, 146.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Alaux (*L.-P.*). Voir Souvenirs de guerre.
Blondel (*Georges*). Pour mieux juger les Allemands, 153.
— La mentalité des Allemands, 153.
— La rive gauche du Rhin, 154.
— L'intervention américaine, 154.
Bois (*Henri*). Kant et l'Allemagne, 152.
Bourdon (*Georges*). L'énigme allemande, 18e édition, 337.
Huberich (*Charles Henry*) et *King* (*Richard*). The development of german prize law, 154.
King (*Richard*). Voir *Huberich* (*Charles Henry*).
Lacour-Gayet (*G.*). Bismarck, 337.
Souvenirs de guerre d'un sous-officier allemand, 1914-1915, publ. par *Louis-Paul Alaux*, 151.
Ysiad. L'Allemagne et son enfant terrible, Maximilien Harden, 338.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

Batiffol (*Louis*). Les anciennes républiques alsaciennes, 319.
Delahache (*Georges*). Petite histoire de l'Alsace-Lorraine, 339.
Ebersolt (*P.*). Le génie alsacien, 340.
Wagner (*Charles*). Les Alsaciens sous le joug allemand, 154.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Breton (commandant *Willy*). La résurrection d'une armée, 155.
Crokaert (*Paul*). Un précurseur. Le général Brialmont, 156.
Des Ombiaux (*Maurice*). La littérature belge; son rôle dans la résistance de la Belgique, 155.
Miles. Le baron de Broqueville et la défense nationale, 157.
Wallez (*Norbert*). La Belgique et les régions rhénanes, 156.

HISTOIRE DE FRANCE.

Allenou (*Jean*). Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol. Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre, 109.
Allier (*Raoul*). Anthologie protestante française, XVIe et XVIIe siècles, 341.
— La compagnie du Très-Saint-Sacrement-de-l'Autel à Toulouse, 308.
Alphaud (*Gabriel*). La France pendant la guerre, 1914-1918, 144.
André (*Louis*). Voir *Bourgeois* (*Émile*).
Barbéry (*P.*). L'œuvre de la propagation de la foi à Grenoble et à Lyon, 301.
Baudrillart (Mgr). Voir Lettres du duc de Bourgogne.
Bertran de Marseille. La vie de sainte Énimie, publ. par *Clovis Brunel*, 113.
Besson (*Maurice*). Voir *Perreau-Pradier* (*Pierre*).
Blanchard (*Raoul*). Lyon, Marseille et Nice, 166.
Blum (*Edgar*). Les essais de réforme hypothécaire sous l'Ancien régime, 302.
Bonnefon (*Paul*). Voir *Loménie, comte de Brienne*.
Bonnenfant (*G.*). Les séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècle, 301.
Bourgeois (*Émile*) et *André* (*Louis*). Les sources de l'histoire de France. XVIIe siècle. Fasc. 1 et 2, 303.
Brunel (*Clovis*). Voir *Bertran de Marseille*.
Brutails (*J.-A.*). Pour comprendre les monuments de la France, 158.
— et *Courteault* (*Paul*). Notions élémentaires d'histoire girondine, 351.
Caddau (*Louis*). Monographie de la cathédrale de Tarbes, 349.
Calendini (abbé *Louis*). Histoire de l'Église du Mans, 114.
Cambon (*Victor*). Où allons-nous? 343.
Chevalier (chanoine *Ulysse*). Gallia christiana novissima. T. V : Toulon; t. VI : Orange, 104.
Chinard (*Albert*). L'exotisme américain dans l'œuvre de Chateaubriand, 162.
Cochin (*Denys*). Louis-Philippe, 325.
Commémoration du IVe centenaire de la fondation du Havre, 1517-1917, 165.
Coroënne (*J.*). Montesquiou d'Artagnan, vainqueur de Denain, 311.
Courteault (*Paul*). La vie des foires bordelaises, 165.
— Voir *Brutails* (*J.-A.*).
Dangibeaud (*Charles*). Registres paroissiaux des communes de Saintonge et d'Aunis, 300.
Davillé (*L.*). Bar-le-Duc à la fin du XVIe siècle, 1559-1598, 119.
Duine (abbé *F.*). Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne. 1re partie : les fondateurs et les primitifs, 107.
Fage (*René*). La propriété rurale en Bas-Limousin pendant le moyen âge, 102.
Flach (*Jacques*). Les origines de l'ancienne France. IV. Les nationalités régionales, 90.
Gaffarel (*Paul*). Notre expansion coloniale en Afrique de 1870 à nos jours, 351.
Grand (*Roger*). Contribution à l'histoire du régime des terres. Le con-

trat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours, 104, 130.
Haskins (*Charles H.*). Norman institutions, 96.
Hubert (*Lucien*). Une politique coloniale. Le salut par les colonies, 165.
Jaurgain (*Jean de*). L'évêché de Bayonne et les légendes de saint Léon, 107.
Jeanroy (*A.*). Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux, 113.
Langlois (*Ch.-V.*). Registres perdus des archives de la Chambre des comptes de Paris, 101.
— État sommaire des documents entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires, 341.
Lanson (*Gustave*). Voir *Voltaire*.
Launay (*Louis de*). Qualités à acquérir, 344.
Lecestre (*Léon*). Voir *Saint-Hilaire*. Lettres du duc de Bourgogne.
Leroux (*Alfred*). Les portails commémoratifs de Bordeaux. Essai d'interprétation par l'histoire locale, 117.
Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V. T. II, publ. par Mgr *Baudrillart* et *Léon Lecestre*, 306.
Loménie, comte de Brienne (*Louis-Henri de*). Mémoires, publ. par *Bonnefon* (*Paul*), 305.
Lysis. L'erreur française, 345.
Madelin (*Louis*). L'expansion française. De la Syrie au Rhin, 163.
Mato (*Henri*). Les corsaires dunkerquois et Jean Bart. II : 1662-1707, 311.
Marguet (lieutenant de vaisseau). Histoire de la longitude à la mer au XVIIIe siècle en France, 123.
Mathiez (*Albert*). La Révolution et les étrangers, 160.
Meurgey (*Jacques*). Les armoiries du pays basque, 350.
— Les anciens symboles héraldiques des villes de France : Verdun, 350.
Morand (*Edmond*). La vie de saint Amable attribuée à l'archiprêtre Juste, 159.
Mourret (abbé *Fernand*). Le mouvement catholique en France de 1830 à 1850, 162.
Navatel (*L.*). Fénelon. La confrérie secrète du pur amour, 309.
Nolhac (*Pierre de*). Fragonard, 1732-1806, 342.
Notes du premier président Pellot sur la Normandie, 1670-1683, publ. par *G.-A. Prévost*, 307.
Oheix (*André*). Essai sur les sénéchaux de Bretagne des origines au XIVe siècle, 99.
Pandin de Lussaudière. Le registre paroissial d'Angliers, 300.
Pérouse (*Gabriel*). Les paroisses rurales d'un diocèse de Savoie au XVIIe siècle. L'archevêché de Tarentaise, 307.
Perreau-Pradier (*Pierre*) et *Besson* (*Maurice*). L'Afrique du Nord et la guerre, 164.
Prévost (*G.-A.*). Voir Notes du premier président Pellot.
Puaux (*Frank*). Les défenseurs de la souveraineté du peuple sous le règne de Louis XIV, 159.
Reinach (*Joseph*). Mes comptes-rendus, discours, propositions et rapports, 347.
Ricaud (abbé *L.*). Les reclus des Hautes-Pyrénées, 348.
— Un régime qui commence. Étude sur dix années de la Révolution dans les Pyrénées, 348.
— Sulpice Sévère et sa villa de Primuliac à Saint-Sauveur-de-Rustan, 347.
Roche (*Jules*). Quand serons-nous en république? 343.
Saillens (*E.*). Facts about France. Brief answers to recurring questions, 340.
Saint-Hilaire. Mémoires, publ. par *Léon Lecestre*. T. V et VI, 304.
Vie (la) catholique dans la France contemporaine, 345.
Voltaire. Lettres philosophiques, publ. par *G. Lanson*. Additions et corrections, 162.
Witmotte (*Maurice*). Le Français a la tête épique, 111.
Yché (*J.*). Étude historique sur Gruissan, 115.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Coulton (*G. G.*). The case for compulsory military service, 167.
Floyer (*J. Kestell*). Studies in the history of english Church endowments, 352.
Hammond (*J. L.*) et *Hammond* (*Barbara*). The town labourer, 1760-1832, 169.
Hannay (*Robert Kerr*). Voir *Herkless* (*John*).
Herkless (*John*) et *Hannay* (*Robert Kerr*). The archbishops of St Andrews, 121.
Hugues (*Dorothy*). Illustrations of Chaucer's England, 352.
Lucas (Sir *C. P.*). The beginnings of english overseas enterprise. A prelude to the empire, 166.
Milford Haven (the Marquess of). The royal Navy, 1815-1915, 324.
Relf (*Frances Helen*). The petition of right, 353.

HISTOIRE DE GRÈCE.

Maccas (*Léon*). Voir *Venizelos* (*E.*).
Venizelos (*E.*), *Politis* (*N.*), *Repoulis* (*E.*) et *Cafandaris* (*G.*). Cinq ans d'histoire grecque, 1912-1917, trad. par *Léon Maccas*, 171.

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ ET DE L'ÉGLISE.

D'Angelo (Dr *Maria*). Luigi XIV e la Santa Sede, 1689-1693, 310.
Davenport (*E. H.*). The false decretals, 110.

HISTOIRE DE SUISSE.

Bonnard (*Albert*). Le témoignage d'un citoyen. Étude de politique suisse, 328.
Borgeaud. Le drapeau suisse, 172.
Diesbach (*Max de*). La campagne du Sonderbund et l'affaire de Neuchâtel, 1856-1857, 172.
Hofer (*C.*). La Suisse souveraine et neutre, 173.
Merz (*H.*). Le tir en Suisse, 172.
Œchsli. Formation de l'unité politique suisse au XIXe siècle, 172.
— et *Schröter* (*C.*). Paul Usteri, 173.
Schröter (*C.*). Voir *Œchsli* (*W.*).
Tatarinoff (*E.*). IX Jahresbericht der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte, 367.
Tschokke (*E.*). La jeunesse suisse et la défense nationale, 172.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

Putnam (*Ruth*). California; the name, 316.
Year-book of the Pennsylvania Society, 1917, 158.

HISTOIRE DES PEUPLES SLAVES.

Chabrié (*Robert*). La Pologne et l'union franco-polonaise, 366.
Cvijić (*Jovan*). Unité ethnique et nationale des Yougoslaves, 360.
Frejlich (*Joseph*). Les bases de l'indépendance économique de la Pologne, 365.
— La structure nationale de la Pologne, 364.
Kerner (*Robert Joseph*). The foundations of slavic bibliography, 363.
Prezzolini (*Giuseppe*). La Dalmatie, 359.

HISTOIRE D'ITALIE.

Baldinucci (*Filippo*). Dal Baroccio a Salvator Rosa. Vite di pittori italiani del Seicento, scelte e annotate da *Guido Battelli*, 356.
Battelli (*Guido*). Voir *Baldinucci* (*Filippo*).
Destrée (*Jules*). Figures italiennes d'aujourd'hui, 359.
La Mantia (*Giuseppe*). Messina e le sue prerogative, 1130-1296, 355.
— La segrezia o la dogana di Tripoli, 1511-1521, 355.
Negri (*Luigi*). Genesi storica e giuridica della costituzione Napoletana del 1799, 357.
Pingaud (*Albert*). Bonaparte, président de la République italienne, 1796-1805, 134.
Schipa (*Michelangelo*). Ideali d'indipendenza e partiti politici napoletani nel Seicento, 357.
Silva (*Pietro*). Il Sessantasei. Studi storici, 358.
Testi (*Laudedeo*). Le baptistère de Parme, 355.

HISTOIRE DU JAPON ET DE LA CHINE.

Chu (*Chin*). The tariff problem in China, 361.
Hsu (*Mongton Chih*). Railway problems in China, 362.
Morimoto (*Kokichi*). The standard of living in Japan, 360.
Watharai (*Thoshiharu*). Nationalization of railways in Japan, 361.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

GAFFAREL (Paul). Marseille et les Philhellènes en 1821 et 1822 244

MARION (M.). La question du papier-monnaie en 1790 : les premières fautes 22

PUAUX (Frank). Origines, causes et conséquences de la guerre des Camisards 1, 209

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

BERGA (abbé A.). Un problème de bibliographie historique : l'auteur de l'*Essai politique sur la Pologne (1764)* 277

VAN DYKE (Paul). Les prétendus mémoires de Jeanne d'Albret 76

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire de France. Le moyen âge jusqu'aux Valois, par Louis HALPHEN. 89

— Histoire moderne, de 1660 à 1789, 1re partie, par Georges PAGÈS . . 300

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BATIFFOL (Louis). Les anciennes républiques alsaciennes (**Chr. Pfister**) 319

BONNARD (Albert). Le témoignage d'un citoyen. Études de politique suisse (**Henri Hauser**) 328

CALENDINI (abbé Louis). Histoire de l'Église du Mans (**Louis Villat**) 114

COCHIN (Denys). Louis-Philippe (**Chr. Pfister**) 325

DANJON (Daniel). Traité de droit maritime (**Louis Villat**). 128

DAVILLÉ (Louis). Bar-le-Duc à la fin du XVIe siècle (**Chr. Pfister**) 119

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1918.]

Pages

GRAND (Roger). Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours (**P. Boissonnade**) 130

HERKLESS (John) et HANNAY (Robert Kerr). The archbishops of St Andrews (**Ch. Bémont**) 121

LEROUX (Alfred). Les portails commémoratifs de Bordeaux (**Louis Davillé**) 117

MARGUET (lieutenant de vaisseau). Histoire de la longitude à la mer au XVIIIe siècle (**J. Tramond**) 123

PINGAUD (Albert). Bonaparte, président de la République italienne (**J. Gay**). 134

PUTNAM (Ruth). California; the name (**L. Gallois**) . . . 316

Sainte Bible (**Ch. Guignebert**) 312

YCHÉ (J.). Étude historique sur Gruissan (**Jean Régné**) . 115

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire d'Allemagne (Ch. BÉMONT, H. HAUSER, Chr. PFISTER) 152, 337

Histoire d'Alsace-Lorraine (Chr. PFISTER) 154, 339

Histoire de Belgique (Ch. DARTIGUE) 155

Histoire de France (J. ALAZARD, Ch. BÉMONT, Louis BRÉHIER, E. CASTELOT, Ch. DARTIGUE, D. PASQUET, R. DOUCET, R. LÉVY-GUENOT, Chr. PFISTER, Th. SCHOELL, L. VILLAT) 158, 340

Histoire de Grande-Bretagne (Ch. BÉMONT, E. CASTELOT, D. PASQUET) 166, 352

Histoire de Grèce (R. LÉVY-GUENOT) 171

Histoire de l'Antiquité (Chr. PFISTER). 142

Histoire de la Guerre (Ch. BÉMONT, Ch. DARTIGUE, R. DOUCET, R. LATOUCHE, H. MALO, Chr. PFISTER, Th. SCHOELL). 143, 333

Histoire de Pologne (Stan. POSNER) 363

Histoire de Suisse (V. VAN BERCHEM) 172, 367

Histoire des États-Unis (Ch. BÉMONT) 158

Histoire des Slaves du Sud (Ch. BÉMONT, Chr. PFISTER) . 359

Histoire d'Italie (J. ALAZARD, Ch. DARTIGUE) 355

Histoire du Japon et de la Chine (M. COURANT, D. PASQUET). 360

Histoire générale (Ch. BÉMONT, G. BOURGIN, Ch. DARTIGUE, R. DOUCET, H. MALO, Chr. PFISTER, G. ZELLER) 141, 331

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

Pages

1. Historische Zeitschrift 398

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review (the) 194
2. Nation (the) 197

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres 393
2. Académie des sciences morales et politiques 191, 394
3. Anjou historique (l') 191
4. Annales de géographie. 368
5. Annales révolutionnaires 174, 368
6. Annuaire du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française 394
7. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis . . 192
8. Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français. 174, 369
9. Bulletin hispanique 175
10. Bulletin italien 175
11. Correspondant (le) 180, 382
12. Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus . 182, 385
13. Grande Revue (la) 184
14. Journal des savants. 369
15. Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Caen. 192
16. Mercure de France 387
17. Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 369
18. Polybiblion 176, 370
19. Révolution de 1848 (la) 371
20. Révolution française (la) 376
21. Revue africaine 193
22. Revue archéologique 377
23. Revue critique d'histoire et de littérature 176, 378
24. Revue de l'Anjou 194, 395
25. Revue de l'histoire des colonies françaises 177
26. Revue de Paris (la) 185, 388
27. Revue de Saintonge et d'Aunis. 396
28. Revue des Deux Mondes 189, 390
29. Revue des études anciennes 177
30. Revue des études historiques 178, 380

Pages
31. Revue des études napoléoniennes 179
32. Revue des sciences politiques 380
33. Revue du seizième siècle 382
34. Revue du Vivarais 396
35. Revue générale du droit 180, 382
36. Revue historique de Bordeaux 397
37. Revue historique de la Révolution française 179
38. Revue savoisienne (la). 398

GRANDE-BRETAGNE.

1. History 200
2. Quarterly Review 201

SUISSE.

1. Bibliothèque universelle et Revue suisse 203
2. Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich. 204
3. Revue d'histoire ecclésiastique suisse 204

CHRONIQUE.

Danemark 412
États-Unis 414
France 206, 405
Grande-Bretagne . . . . . , ... 414
Italie. 414
Orient 420
Pays-Bas 420
Pologne. 420

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 421

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

D
1
R6
t.129

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY